

CB 1780 18

INVENTAIRE ANALYTIQUE
DES ARCHIVES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
Bibliothèque

PAPIERS

DE BARTHÉLEMY

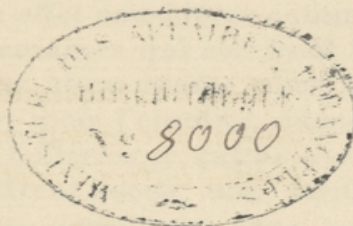
AMBASSADEUR DE FRANCE EN SUISSE

1792 — 1797

PUBLIÉS

SOUS LES AUSPICES DE LA COMMISSION DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES

PAR M. JEAN KAULEK



I
ANNÉE 1792

96575

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET C^{ie}
FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1886

Tous droits réservés.

COMMISSION DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES

M. ALBERT SOREL, chargé d'examiner les analyses des dépêches de Barthélemy, rend compte de ce travail et constate qu'il a été exécuté conformément aux instructions de la COMMISSION.

(Extrait du procès-verbal de la séance du 7 avril
1886.)

Vu par le Commissaire délégué,

SIGNÉ :

ALBERT SOREL.

Tous les volumes de l'Inventaire analytique de la Correspondance politique devront être soumis en manuscrit à l'examen du BUREAU HISTORIQUE. Le chef de ce Bureau en fera, l'objet d'un rapport au CHEF DE LA DIVISION DES ARCHIVES.

Aucun volume de l'Inventaire analytique ne pourra paraître sans être revêtu du visa du CHEF DE LA DIVISION DES ARCHIVES, par l'intermédiaire duquel les manuscrits seront transmis à l'éditeur.

(Extrait du procès-verbal de la séance du 6 mai 1885.)

Vu par le Ministre plénipotentiaire,
Chef de la Division des Archives,

SIGNÉ :

J. GIRARD DE RIALLE.

Coulommiers. — Imp. P. BRODARD et GALLOIS

INVENTAIRE ANALYTIQUE
DES ARCHIVES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
Bibliothèque

PAPIERS
DE BARTHÉLÉMY

AMBASSADEUR DE FRANCE EN SUISSE

1792 — 1797

PUBLIÉS

SOUS LES AUSPICES DE LA COMMISSION DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES

PAR M. JEAN KAULEK



I

ANNÉE 1792

96575

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET C^o
FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1886

Tous droits réservés.

INTRODUCTION

Les Papiers de Barthélemy ont pour l'histoire de notre diplomatie française pendant la Révolution une importance de premier ordre.

A la suite de la déclaration de guerre et de l'abolition de la Royauté, les relations politiques de la France avec toutes les grandes puissances européennes, sauf la Turquie, furent interrompues. Elles ne le furent jamais avec le Corps helvétique. On ne saurait en effet considérer comme une véritable période de rupture les quelques semaines qui suivirent la journée du Dix Août. Barthélemy, il est vrai, dut alors cesser pour un temps toutes relations directes avec les Cantons ; mais l'émotion causée par la suspension du Roi et les événements des Tuileries se calma assez vite. Les rapports avec les Suisses se rétablirent sous une forme détournée d'abord, puis tout rentra dans l'ordre accoutumé sans que l'Ambassadeur eût quitté son poste, sans qu'il eût cessé un seul jour d'adresser ses dépêches au département des Affaires étrangères.

La Correspondance de Suisse est la seule qui offre ce caractère de continuité. La France, il est vrai, entretenait auprès de divers États secondaires des agents officieux comme Grouvelle en Danemark, Cacault à Florence et Noël à Venise. « Leurs rapports avec les ministres étrangers étaient assez fréquents et leur permettaient d'envoyer au ministère des Relations extérieures des renseignements d'autant plus précieux que les sources en étaient plus rares ¹. » Mais la Correspondance d'aucun de ces agents ne peut

être comparée à celle de Barthélemy au double point de vue de l'importance et de la régularité. Des rivalités de personnes, des circonstances de tous genres enlèvent à la Correspondance de Turquie la plus grande partie de l'intérêt qu'elle semblerait devoir offrir. Les Correspondances de Cacaault, de Noël et surtout celle de Grouvelle ont plus de valeur. Mais presque tout ce qu'elles renferment de vraiment important, on le retrouve sous une autre forme dans les rapports de notre Ambassadeur en Suisse. D'ailleurs aucun de ces agents n'avait à beaucoup près le mérite personnel et l'expérience de Barthélemy ; aucun d'eux, par la position géographique du poste qu'il occupait, n'était en situation d'être aussi complètement, aussi promptement informé.

« L'ambassade de France en Suisse, que dirigeait Barthélemy, dit M. Albert Sorel ², était de beaucoup la plus importante des agences de la République à l'étranger. Elle était le centre des relations incertaines, interrompues, occultes pour la plupart, que la République tâchait d'entretenir avec l'Europe. C'était surtout une agence de renseignements. L'ambassadeur français Barthélemy, qui avait alors près de quarante-sept ans, était un diplomate de profession. Neveu de l'auteur d'Anacharsis, qui, par son amitié avec le duc de Choiseul, l'avait fait entrer dans la carrière, Barthélemy avait été successivement envoyé, en 1768, en Suède, où il avait servi sous Vergennes de 1771 à 1774, puis à Vienne en 1774, où il avait été chargé d'affaires pendant le congrès de Teschen, puis à Londres, où il resta de 1784 à 1792 et fut presque constamment chargé d'affaires. Il fut nommé le 2 février 1792 ministre, puis ambassadeur en Suisse. Dans ses différents postes, il avait appris à connaître l'Europe. C'était un homme instruit, sérieux, prudent et avisé, fort aristocratique dans ses goûts et ses manières. Ses opinions l'attachaient au parti le plus modéré. La Terreur le trouva en Suisse et l'y

laissa. Il s'accommoda de son mieux pour « vivre » aussi longtemps que durerait l'orage. »

La Correspondance politique de Suisse, pour 1792 et les années suivantes, est, on le voit, un monument unique en son genre. Elle ne traite pas seulement des relations de la France avec le Corps helvétique, mais de l'ensemble des affaires européennes. Barthélemy ne fut pas seulement pendant toute cette période un excellent agent d'informations, il fut le véritable ministre des Affaires étrangères de la République.

Les Papiers de Barthélemy forment aux Archives du ministère des Affaires étrangères les n^{os} 424 à 462 de la Correspondance politique de Suisse. Ces 39 volumes de format in-folio n'ont pas tous la même provenance. On y trouve en premier lieu les volumes ordinaires de la Correspondance politique comprenant les minutes des dépêches des Ministres à l'Ambassadeur, les originaux des dépêches de l'Ambassadeur aux Ministres, et la correspondance des Ministres des Affaires étrangères avec leurs collègues des autres départements, les municipalités, etc., sur les affaires de Suisse. On remarque, en outre, dans ces mêmes volumes, un certain nombre d'originaux des dépêches de l'Ambassadeur aux Ministres rapportés sans doute par Barthélemy, lors de son retour. Dans ces recueils, sauf quelques erreurs involontaires, les pièces sont classées dans un ordre strictement chronologique.

A côté de ces volumes, dont la composition est celle de tous les fonds de la Correspondance politique, se trouve un recueil de copies que Barthélemy avait fait exécuter pour son usage personnel et qui fit plus tard retour au Dépôt. Ces registres furent transcrits postérieurement à l'année 1801 ³. Les documents y sont classés dans un ordre à la fois méthodique et chronologique ⁴.

Ces deux catégories de volumes se complètent l'une par l'autre. Nous avons analysé toutes les pièces qu'elles renferment en rétablissant partout l'ordre chronologique conformément au plan adopté par la Commission des Archives diplomatiques. Les pièces jointes ont été placées à la suite des dépêches auxquelles elles étaient annexées et dont elles forment le complément obligé, dans l'ordre même où elles sont annoncées dans ces dépêches.

Il ne sera peut-être pas inutile de joindre à ces quelques mots d'introduction un répertoire sommaire des volumes qui composent la Correspondance de Barthélemy, en y joignant le nombre de folios et les dates extrêmes des pièces que chacun d'eux renferme. Nous distinguerons le recueil de copies exécuté pour Barthélemy par les mots Copies de Barthélemy et les autres volumes par le mot Dépôt.

RÉPERTOIRE SOMMAIRE DES PAPIERS DE BARTHÉLEMY

- Vol. 424. — Janvier-Décembre 1792. — 335 ff. (*Dépôt.*)
Vol. 425. — Janvier-Avril 1792. — 502 ff. (*Dépôt.*) ¹
Vol. 426. — Février-Mai 1792. — 529 ff. (*Copies de Barthélemy.*)
Vol. 427. — Mai-Juin 1792. — 453 ff. (*Dépôt.*)
Vol. 428. — Juin-Septembre 1792. — 537 ff. (*Copies de Barthélemy.*)
Vol. 429. — Juillet-Septembre 1792. — 471 ff. (*Dépôt.*)
Vol. 430. — Octobre-Décembre 1792. — 475 ff. (*Dépôt.*) ²
Vol. 431. — Octobre-Décembre 1792. — 422 ff. (*Copies de Barthélemy.*)
Vol. 432. — Janvier-Mars 1793. — 489 ff. (*Dépôt.*)
Vol. 433. — Janvier-Mars 1793. — 445 ff. (*Copies de Barthélemy.*)
Vol. 434. — Mars-Mai 1793. — 503 ff. (*Dépôt.*)
Vol. 435. — Avril-Juin 1793. — 514 ff. (*Copies de Barthélemy.*)
Vol. 436. — Juin-Août 1793. — 544 ff. (*Dépôt.*)
Vol. 437. — Juin-Septembre 1793. — 450 ff. (*Copies de Barthélemy.*)
Vol. 438. — Septembre-Octobre 1793. — 456 ff. (*Dépôt.*)
Vol. 439. — Septembre-Décembre 1793. — 239 ff. (*Copies de Barthélemy.*) ³
Vol. 440. — Novembre-Décembre 1793. — 538 ff. (*Dépôt.*)
Vol. 441. — 1793-1794. — 538 ff. (*Dépôt.*)
Vol. 442. — Décembre 1793-Mars 1794. — 386 ff. (*Copies de Barthélemy.*)
Vol. 443. — Janvier-Février 1794. — 447 ff. (*Dépôt.*)
Vol. 444. — Mars-Avril 1794. — 543 ff. (*Dépôt.*)
Vol. 445. — Mars-Juin 1794. — 401 ff. (*Copies de Barthélemy.*)
Vol. 446. — Mai-Juin 1794. — 471 ff. (*Dépôt.*)
Vol. 447. — Juin-Septembre 1794. — 295 ff. (*Copies de Barthélemy.*)
Vol. 448. — Juillet-Août 1794. — 441 ff. (*Dépôt.*)
Vol. 449. — Septembre-Octobre 1794. — 473 ff. (*Dépôt.*)
Vol. 450. — Octobre-Décembre 1794. — 278 ff. (*Copies de Barthélemy.*)

1. Ce volume renferme un certain nombre de pièces de la correspondance de Bacher qui ne figurent naturellement pas dans notre publication, puisqu'elles sont antérieures à la mission de Barthélemy.

2. Une pièce de l'année 1795 a été classée par erreur dans ce volume au f° 443.

3. Les f° 211 à 239 sont blancs.

- Vol. 451. — Novembre-Décembre 1794. — 480 ff. (*Dépôt.*)
Vol. 452. — 1795. — 624 ff. (*Dépôt.*)
Vol. 453. — Janvier-Mai 1795. — 314 ff. (*Copies de Barthélemy.*)
Vol. 454. — Juin-Décembre 1795. — 279 ff. (*Copies de Barthélemy.*)
Vol. 455. — 1795-1797. — 365 ff. (*Dépôt.*)
Vol. 456. — Janvier-Avril 1796. — 525 ff. (*Dépôt.*)
Vol. 457. — Janvier-Juin 1796. — 219 ff. (*Copies de Barthélemy.*)
Vol. 458. — Mai-Juillet 1796. — 402 ff. (*Dépôt.*)
Vol. 459. — Juillet 1796-Mars 1797. — 288 ff. (*Copies de Barthélemy.*)
Vol. 460. — Août-Décembre 1796. — 472 ff. (*Dépôt.*)
Vol. 461. — Janvier-Avril 1797. — 415 ff. (*Dépôt.*)
Vol. 462. — Mars 1798. — 289 ff. (*Copies de Barthélemy.*)

INSTRUCTIONS DE BARTHÉLEMY

1. — Paris, 22 janvier 1792. — Mémoire pour servir d'instruction au sieur Barthélemy, allant en Suisse en qualité d'ambassadeur du Roi près le Corps helvétique.

« Le sieur de Vêrac ayant donné la démission de l'ambassade que le Roi lui avoit confiée au mois de juillet 1789, Sa Majesté a jugé à propos de le remplacer par un sujet qu'une longue expérience des affaires politiques mit en état de suivre celles de Suisse dans les circonstances les plus épineuses où nous nous soyons trouvés depuis trois siècles à l'égard de la Nation helvétique. Le Roi a fait choix du sieur Barthélemy pour cette ambassade importante, et Sa Majesté lui a prescrit de se rendre le plus tôt possible à Soleure pour travailler sur-le-champ et sans relâche à changer notre manière d'être actuelle avec nos plus anciens alliés et à la rétablir sur le pied le plus convenable pour l'avantage des deux Nations.

Barthélemy se conformera aux instructions données à son prédécesseur.

« Pour remplir ce but le sieur Barthélemy a besoin de connoître à fond la nature et l'étendue de nos relations avec les Suisses jusqu'au moment où les circonstances ont apporté quelque changement à l'heureuse confiance qui en faisoit la base. Il aura toutes les facilités de s'instruire sur ce point, dans les papiers de l'ambassade à Soleure, et dans les instructions de ses prédécesseurs. Celles que le sieur de Vêrac avoit reçues sont trop récentes pour qu'il

soit besoin de donner au sieur Barthélemy de nouvelles directions sur la plupart des objets qu'il y verra traités, auxquels les circonstances n'ont pu ni dû apporter aucun changement. Il lui est donc recommandé de se conformer à ces instructions dans tous les points auxquels il les trouvera applicables. Quant à la multitude de détails qu'il sera important qu'il connoisse, soit sur nos relations avec chaque État de la Suisse et avec les personnes qui y ont de l'influence, soit sur les dépenses qui de tous temps ont eu lieu pour nous attacher cette Nation, il trouvera dans le secrétaire d'ambassade et le premier secrétaire interprète des personnes toujours prêtes à lui faciliter ce travail.

État des relations avec la Suisse.

« Depuis la fin du XVI^e siècle nos relations avec les Suisses n'ont point eu de rapport avec les affaires intérieures de la France. Alors ils avoient pris part dans nos troubles, s'étoient déclarés pour Henri IV et l'avoient servi de leurs troupes et de leur argent. L'affection de ce prince pour eux tenoit de la reconnoissance. Longtemps après on les regardoit encore comme l'appui des Bourbons et on étoit disposé à leur complaire en tout point ; à ce sentiment a succédé une bienveillance fondée en raison, et c'est de tous les peuples celui sur lequel nous comptons le plus.

« Nous sommes forcés de dire qu'il y a du changement à cet égard, et quoi qu'il ne soit pas tel que quelques personnes voudroient le persuader, il est réel et mérite la plus grande attention.

« On sent aisément la différence des circonstances actuelles avec celles qui viennent d'être rappelées. Les querelles entre Henri IV et la Ligue ne pouvoient avoir aucune influence sur la politique intérieure des Cantons.

Chacun de leurs gouvernements restoit intact, quelque parti que prît la Nation dans ces querelles.

« Aujourd'hui les opinions qui ont pris faveur en France sont de nature à exciter l'inquiétude des Cantons comme de tous les Princes et États qui ont peu de forces pour se maintenir.

Origine du mécontentement des Suisses et particulièrement du canton de Fribourg.

« La plupart des Cantons suisses, et particulièrement les plus puissants, sont aristocratiques, ce qui suffiroit pour les rendre très attentifs à tout ce qui s'est dit et fait en France depuis trois ans pour dénigrer l'Aristocratie et élever la Démocratie. Mais malheureusement l'esprit de parti ne s'est pas borné à généraliser ce système, il a fait des applications, et les gouvernements des Cantons étant plus près de nous et mieux connus, c'est principalement sur eux que les écrivains démocratiques se sont exercés. Ils les ont attaqués avec acharnement ; des écrits on a passé aux complots ; quelques Fribourgeois, condamnés pour avoir voulu renverser le gouvernement de leur Canton et retirés à Paris, ont formé le projet de rentrer dans leur patrie les armes à la main. Ils ont voulu à cet effet lever des hommes en France et en particulier des bateliers de la Loire. Quelques-uns des chefs de ce complot se rendirent à Orléans en 1790. On leur avoit annoncé qu'ils y trouveroient tout préparé pour les seconder. On leur fit parler à un homme inconnu portant un cordon bleu, et tout paroissoit prêt pour l'entreprise. Les Suisses avoient eu quelques soupçons, ils eurent le bonheur d'être instruits exactement par un des trois hommes envoyés de Paris à Orléans à qui la décoration de ce chef donna des soupçons.

L'affaire manqua, mais elle n'a pas moins donné aux Cantons et en particulier à Messieurs de Fribourg le plus grand éloignement pour la Révolution françoise. Si l'on ajoute à ce fait, dont il n'y a pas trois François qui aient connoissance, les menées du Club helvétique établi à Paris, les écrits distribués dans les Cantons par les affiliés de ce club, signés par les sieurs Castella et Rey, les mêmes que le canton de Fribourg a vainement réclamés, quoique par un article formel du traité d'alliance générale nous fussions obligés de les lui rendre ; si l'on considère que beaucoup de François sont impliqués dans les troubles du pays de Vaud, que le canton de Berne a demandé vainement satisfaction de ceux du club des Amis de la Constitution de Dijon qui ont écrit aux habitants de Lausanne pour les exciter à la révolte, on jugera aisément que les deux Cantons sont mécontents de nous et fort en garde contre tout ce qui leur vient de notre part.

« La manière dont nous venons de traiter le régiment des Gardes suisses est bien propre à aggraver ces dispositions, et il faut ajouter que tandis qu'ici nous paroissions faire peu de cas du Corps helvétique, plusieurs puissances et tous les mécontents de France vont au-devant d'eux et cherchent à les déterminer à agir pour renverser notre constitution.

« Le nouvel Ambassadeur trouvera à son arrivée les esprits des Suisses dans ces fâcheuses dispositions. Il n'est pas certain qu'un ministre d'Espagne qu'on annonce devoir se rendre dans peu à Lucerne, y arrive de sitôt, ni qu'il ait des ordres dont nous puissions nous inquiéter ; du moins la cour de Madrid a-t-elle cherché à nous rassurer à cet égard, mais le sieur Barthélemy trouvera en Suisse le sieur Castelnau, émissaire des princes émigrés, qui s'est donné de grands mouvements pour intéresser à leur cause et qui y a réussi en partie. Il trouvera un grand nombre de mécontents parmi lesquels sont tous ceux qui tiennent aux officiers du régiment des Gardes ; enfin il verra jusqu'aux Cantons démocratiques prévenus contre la nouvelle

constitution françoise et alarmés de l'esprit de prosélytisme que manifestent des personnes qui font de cette constitution l'objet d'un culte religieux, qu'elles croient devoir propager sur tout le globe.

Barthélemy s'efforcera de rassurer les Suisses.

« Le sieur Barthélemy s'attachera à ramener soit les gouvernements helvétiques, soit les individus, à des opinions plus justes sur l'état de la France. Il fera sentir que rien dans la Constitution ne fait un devoir à ceux qui y sont dévoués, de travailler à amener les autres Nations au système politique qui nous gouverne, qu'on y trouve même des choses faites pour rassurer les étrangers sur notre politique. Si, comme il y a apparence, MM. de Berne et de Fribourg lui portent des plaintes sur le déni de justice qu'ils ont éprouvé en ne recevant pas de réponse aux lettres qu'ils ont écrites au Roi, il fera des efforts pour leur persuader d'abord que Sa Majesté a toujours eu le plus grand désir de les satisfaire ; qu'ensuite beaucoup de membres des Assemblées nationales y étoient portés, mais que dans un moment où chaque question politique qui se présentait, pouvoit donner matière à des discussions désobligeantes pour les puissances étrangères, et même donner lieu à quelques décisions contraires aux traités et aux lois du bon voisinage, on a jugé plus prudent de suspendre l'examen des faits particuliers, pour ne s'occuper que de rétablir l'ordre dans notre intérieur et d'achever le plus paisiblement qu'il étoit possible les travaux de la Révolution.

Secours aux émigrés.

« L'ambassadeur du Roi traitera d'une manière plus prononcée l'article des secours donnés ou promis aux émigrés, s'il découvre que quelques Cantons se soient laissés entraîner à une pareille démarche. Il représentera que ne fit-elle autre chose que prolonger la durée des troubles de France, jamais un allié fidèle n'auroit dû s'y prêter, mais qu'après la notification que Sa Majesté a faite de son acceptation de l'acte constitutionnel, elle devient une infraction manifeste aux traités qui unissent la France au Corps helvétique. Le sieur Barthélemy tâchera de surveiller efficacement à cet égard les démarches du sieur de Castelnau et des autres François qui travaillent dans le même sens. Il cherchera à s'assurer dans chaque Canton de personnes en crédit qui puissent prévenir toute détermination contraire aux intérêts de la France et détourner même les particuliers d'épouser ceux des émigrés.

Régiments suisses.

« Jusqu'ici il paroît que le gros de la Nation helvétique n'a nulle envie de prendre une part directe à nos affaires, mais bien des événements peuvent changer ces dispositions. Quelques régiments attachés à notre service sont mécontents, et si la guerre éclatoit, il est à craindre que nous ne puissions pas compter sur eux. Il importe que l'ambassadeur du Roi prévienne cet incident par tous les moyens possibles. Quoique les soins que Sa Majesté a pris pour éloigner la guerre aient eu jusqu'ici du succès et que

la direction donnée depuis peu aux négociations inspire à cet égard des espérances, dans l'agitation où est l'Europe, nous ne pouvons pas être certains d'éviter une guerre étrangère. La défection d'une partie des troupes suisses seroit dans ce cas très fâcheuse pour nous, mais elle le seroit davantage pour la Nation helvétique ; elle y établiroit une scission qui pourroit entraîner les plus grands malheurs.

« Les Cantons trouveroient peut-être plus convenable à leurs intérêts de ne pas exposer leurs sujets à se diviser et de rappeler toutes leurs troupes dans le cas d'une guerre entre la France et quelques puissances étrangères où une portion de François voudroit s'immiscer. Nous savons qu'on les excite à adopter ce moyen comme le moins dangereux pour eux ; mais outre qu'ils seroient embarrassés de voir rentrer dans leur pays onze à douze mille hommes qui, n'étant pas tous du même avis sur nos affaires, pourroient y établir une controverse fâcheuse et qui d'ailleurs se trouveroient sans ressources, ils hésiteront sûrement à prendre une détermination qui pourroit fermer l'entrée de la France à leurs sujets et leur ôter une ressource nécessaire pour faire subsister leur jeunesse trop nombreuse et trop pauvre pour se passer du service étranger. On sait que celui de la France est non seulement le plus avantageux pour les Suisses du côté de l'argent, mais encore du côté de la politique ; tous les autres services les privant presque sans retour des sujets qui y passent. On ne dira rien de la différence qu'il y auroit pour les Suisses d'être à l'avenir en défiance contre les François dont le voisinage ne leur a jamais donné la moindre inquiétude.

« L'ambassadeur du Roi saura faire valoir ces raisons et beaucoup d'autres que la connoissance du pays lui suggérera, pour détourner les Cantons de prêter l'oreille aux insinuations qui leur seront faites de retirer leurs troupes de notre service. Il ne paroît pas que nous ayons à

craindre que dans aucun cas ils allassent jusqu'à les donner à nos ennemis, mais il est un tiers parti qui seroit peut-être encore plus dangereux : ce seroit qu'après les avoir rappelées chez eux, ils laissassent entendre qu'ils trouveront bon que chacun, selon son inclination, aille joindre les émigrés françois ou reste dans le pays.

« Il n'est pas besoin d'exposer ici combien une pareille mesure seroit funeste, en ce qu'en donnant aux mécontents françois un corps de troupes tout formé, elle les enhardiroit à des entreprises dont on peut espérer que leur foiblesse seule les détourneroit, quand, par tous les moyens que le Roi emploie et se propose d'employer, Sa Majesté n'auroit pas lieu d'espérer de rompre de pareilles mesures.

Renouvellement des capitulations militaires.

« Le meilleur moyen d'empêcher que les Suisses ne fassent de leurs troupes un usage contraire à nos intérêts, est de nous attacher ces corps par une nouvelle capitulation dont la Nation et eux aient lieu d'être satisfaits. Le projet de la capitulation est tout dressé ; l'ambassadeur du Roi le trouvera à Soleure avec les différents mémoires qui y ont rapport et l'historique des anciennes capitulations. C'est avec le département de la Guerre que cette affaire se traite, mais bien des considérations politiques peuvent y apporter des modifications. Le sieur de Vérac a successivement fait passer les représentations des Cantons ; elles ont été envoyées au ministre de la Guerre. Il paroît que les Cantons populaires sont ceux qui ont le plus de demandes à faire et qu'il est très important de les satisfaire.

« L'ambassadeur du Roi cherchera à s'assurer de ce qui suffiroit pour les contenter et aura soin d'en instruire le

ministre des Affaires étrangères, afin qu'il puisse mettre le département de la Guerre à portée de faire le plus tôt possible ce que les circonstances permettront pour contenter ces Cantons.

« On ne traitera point ici ce qui regarde le régiment des Gardes. Le sieur Barthélemy apprendra avant son départ quels sont les divers projets qu'on a formés pour fixer son sort, dont aucun n'a été encore adopté. Quoique ce régiment ne soit point soumis à une capitulation agréée par les Cantons, et que sa manière d'être ne soit fondée que sur un règlement fait par le feu Roi, nous ne pouvons nous dissimuler que toute la Suisse va voir avec une peine extrême dissoudre un corps ancien, qu'elle se tenoit honorée de fournir et dont les services ont toujours été dignes des plus grands éloges.

« Le sieur Barthélemy aura le plus grand soin d'empêcher le mauvais effet des arrangements qui auront lieu pour ce régiment. Il fera valoir les dispositions en faveur des individus et se rabattra, quant à la destination du Corps, sur la nécessité des circonstances.

« On ne peut pas nier que l'Ambassade de Suisse ne soit maintenant hérissée de difficultés. Excepté Zurich et Bâle, tous les Cantons sont contraires à ce qui se passe en France ; tous en craignent le contre-coup. Le peu de François émigrés qui se sont fixés en Suisse contribuent à propager ces sentiments. L'ambassadeur du Roi aura besoin de beaucoup de ménagements pour ne pas augmenter ce mal en travaillant à le diminuer. Dans les entretiens avec les émissaires qu'on ne manquera pas de lui envoyer, il doit surtout s'attacher à éloigner l'idée que les personnes qui ont de l'influence en France et plus particulièrement le Ministère, aient songé un moment à espérer quelque changement dans les Gouvernements helvétiques. Il représentera que la plus grande preuve que les Suisses puissent donner de leur attachement à la France est de ne s'immiscer en rien dans nos affaires intérieures, de

prescrire à leurs troupes de concourir de toute manière au maintien de la tranquillité dans le Royaume, et de compter sur la fidélité de la Nation françoise à maintenir l'alliance, sans prendre trop garde au dérangement que les circonstances entraînent dans la correspondance sur les faits particuliers.

Difficulté de la mission confiée à Barlhélemy.

« Fait à Paris, le 22 janvier 1792 : LOUIS. — Le ministre des Affaires étrangères : DE LESSART. »

Vol. 424, f° 4, original, 17 p. in-f°.

Vol. 426, f° 127, copie, 8 p. 1/2 in-f°.

2. — Paris, 23 janvier. — Le roi de France accrédite Barthélemy en qualité d'ambassadeur près la Confédération helvétique.

Vol. 425, f° 54, minute, 1 p. in-f°.

Vol. 424, f° 13, copie, 2 p. in-f°.

Vol. 426, f° 136, copie, 1 p. in-f°.

3. — Paris, 23 janvier. — Le roi de France accrédite Barthélemy, son ambassadeur en Suisse, auprès du prince-évêque de Bâle.

Vol. 425, f° 55, minute, 1 p. in-f°.

Vol. 424, f° 26, copie, 1 p. in-f°.

Vol. 426, f° 154 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

4. — Janvier. — « Aperçu rapide de quelques rapports entre la France et la Suisse et des moyens propres à consolider les liaisons des deux nations ⁵. »

Vol. 425, f° 77, copie, 70 p. in-f°.

5. — Zurich, 28 janvier. — Le Directoire de Zurich aux divers États composant le Corps helvétique. Il leur adresse une lettre du canton de Fribourg relative à la convocation d'une diète générale.

Vol. 426, f° 145 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

6. — Soleure, 1^{er} février. — Barthélemy au Corps helvétique. Il notifie son arrivée, et envoie ses lettres de créance.

Vol. 424, f° 17, copie, 2 p. in-f°.

Vol. 426, f° 136 v°, copie, 1 p. in-f°.

7. — Soleure, 1^{er} février. — Barthélemy prie le canton de Zurich de communiquer ses lettres de créance à tous les États du Corps helvétique.

Vol. 424, f° 16, copie, 1 p. in-f°.

Vol. 426, f° 137, copie, 2/3 p. in-f°.

8. — Paris, 1^{er} février. — Le baron d'Erlach à Barthélemy pour le prier d'appuyer auprès du ministre et du comte d'Affry un mémoire qu'il lui adresse ⁶.

Vol. 426, f° 137 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A DE LESSART ⁷

FINANCES N° 1.

9. — Soleure, 2 février. — Arrivé à Soleure le 30 janvier au soir, Barthélemy est descendu à l'auberge de la Couronne. Il entretient le Ministre des difficultés que MM. de Soleure continuent à soulever relativement au loyer de l'ambassade, et demande s'il ne serait pas convenable à tous égards que dans ces conditions il sortît incessamment de la ville en annonçant qu'il allait, par ordre du Roi, parcourir les divers Cantons.

Vol. 424, f° 112, original, 3 p. in-f°.

Vol. 426, f° 131 v°, copie, 2 p. in-f°.

Pièce jointe. — Soleure, 31 janvier. — Note remise par MM. de Soleure à Bacher ⁸, relativement à l'hôtel occupé par l'ambassade de France.

Vol. 425, f° 76, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

Ibid., f° 114, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 426, f° 132 v°, copie, 1 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A DE LESSART⁹

POLITIQUE N° 1

Arrivée de Barthélemy.

10. — Soleure, 3 février. — « Je suis arrivé, Monsieur, selon l'usage, incognito à Soleure le 30 du mois dernier, et comme il n'y a plus de cérémonial, j'ai suivi, pour l'envoi de mes lettres de créance et autres formalités à remplir, la même marche qui a été prescrite en 1789 à M. de Vérac.

Affaire des Suisses de Châteauvieux.

« Je n'ai point perdu de vue, Monsieur, en venant ici, les ordres que vous m'avez donnés relativement aux soldats du régiment de Châteauvieux qui sont aux fers dans le port de Brest. Je n'ai point oublié ce que vous m'avez fait l'honneur de me dire de la disposition où est le Roi de ne pas sanctionner le décret de l'Assemblée nationale qui a prononcé leur élargissement, de la nécessité dont il seroit que les Cantons helvétiques fissent en même temps grâce aux prisonniers, et du danger qu'il y auroit que ces deux démarches ne se suivissent pas de très près. Je comptois bien, dès les premiers moments de mon arrivée, et aussitôt que je me serois légitimé auprès du Corps helvétique, pouvoir me livrer aux soins que vous m'avez si

particulièrement recommandés sur cette affaire. J'étois porté à me flatter qu'ils ne seroient point infructueux, en pensant que j'aurois à présenter aux Cantons l'intérêt et les vœux du Roi comme essentiellement engagés dans le succès de la demande que j'avois à leur faire. Mais pour cela j'avois besoin, Monsieur, de trouver les États suisses en situation d'être sollicités. L'office du 28 janvier que M. Bacher a reçu au moment de mon arrivée ici et qu'il vous a fait passer avant-hier, m'a atterré : il a détruit toutes mes espérances : il a rendu inutile l'empressement avec lequel j'ai adressé au Corps helvétique mes lettres de créance. J'aurois voulu les faire suivre promptement d'une note sur l'affaire de Châteaueux. Mais après y avoir mûrement réfléchi de concert avec M. Bacher, dont vous connoissez, Monsieur, tout le zèle et les lumières, j'ai été convaincu qu'il ne m'étoit pas permis de me regarder comme accrédité, ni de me mettre en correspondance avec les États en particulier, avant que le Directoire de Zurich n'ait eu le temps de leur communiquer mes lettres de créance et de se faire autoriser par eux tous à me reconnoître, ce qui durera un mois environ. Il m'a semblé qu'après leur avoir adressé hier mes lettres de créance, leur adresser brusquement aujourd'hui un office qui ne tendroit à rien moins qu'à leur demander de révoquer une décision solennelle qu'ils viennent de former tout à l'heure dans toute la lenteur et la gravité de leurs délibérations et qu'ils fondent sur leurs lois et les traités, auroit été attribué à une telle inconsideration de ma part, que les intérêts du Roi auroient été nécessairement compromis au plus haut degré. Une scrupuleuse observation des règles est d'une obligation d'autant plus grande dans le moment présent auprès des Suisses, qu'il n'est que trop certain que nous nous trouvons vis-à-vis d'eux dans la plus fâcheuse disposition. Si tous ne sont pas ulcérés contre nous, au moins il faut convenir que leur foi est considérablement ébranlée et que leurs propres inquiétudes sur le résultat de

nos affaires, aussi bien que les actives insinuations des malveillants, ont prodigieusement égaré leur confiance en nous. J'aurois donc dû faire valoir beaucoup auprès d'eux la nécessité dont il seroit, qu'ils eussent égard à la position du Roi et aux circonstances fâcheuses que l'exercice du veto dans cette affaire peut faire naître. Mais en insistant sur ces motifs, Monsieur, les Suisses et les malveillants qui les excitent n'auroient-ils pas cherché à y voir la preuve de la foiblesse de notre gouvernement et même de la non-liberté de Sa Majesté ? Les Cantons ne sont que trop enclins à manifester, surtout sur ce dernier point, les opinions les plus erronées. Nous ne commettrons certainement pas la très grande faute de provoquer une inquiétante discussion.

« Il est très malheureux pour moi de débiter ici par l'impossibilité de tenter une chose à laquelle vous attachez avec raison, Monsieur, la plus grande importance. Je vous supplie de juger les obstacles qui arrêtent mon zèle. A force de m'entretenir avec M. Bacher de la peine que je ressens de toutes ces circonstances, il lui est venu une idée qui me paroît très bonne et que j'ai adoptée avec empressement. Je partirai après-demain avec lui et avec M. La Quiante ¹⁰. Nous emploierons trois jours à aller parcourir les trois principaux Cantons. La position peu agréable dans laquelle je suis ici fera trouver très naturelle à tout le monde cette petite tournée. Je me montrerai peu ; mais M. Bacher aura soin de m'aboucher sans affectation avec les personnes qui sont le plus attachées aux intérêts du Roi ; je leur parlerai des peines que cause à Sa Majesté toute cette malheureuse affaire de Châteaueux, et nous verrons s'il est quelque moyen de les alléger. Si ces démarches ne produisent aucun effet, nous aurons soin au moins que le motif de notre voyage reste inconnu.

Mission de M. de Caamaño.

« M. Bacher a reçu hier, Monsieur, une lettre de M. l'Avoyer Pfyffer qui lui marque que M. le comte de Florida Blanca vient d'annoncer au seul canton de Lucerne l'envoi de M. de Caamaño pour entrer en négociation sur des affaires tant politiques que militaires. J'ai l'honneur de vous envoyer la lettre de M. Pfyffer. J'espère que l'attachement de ce Magistrat à nos intérêts et son amitié pour M. Bacher l'engageront à nous instruire avec la plus grande exactitude de tout ce qui aura rapport avec la mission de cet envoyé espagnol.

Convocation d'une Diète extraordinaire.

« Vous verrez aussi dans sa lettre que MM. de Fribourg sont encore revenus à la charge depuis peu pour obtenir la convocation d'une diète extraordinaire tant pour les propositions que je pourrai être chargé de faire aux Cantons que pour celles du ministre d'Espagne. Il paroît, Monsieur, que nous aurons actuellement bien de la peine à faire écarter la demande si souvent renouvelée par l'Etat de Fribourg, qui est fortement appuyé dans son projet par plusieurs Cantons. Il faut donc s'attendre à voir cette diète extraordinaire se réunir à Baden vers le printemps. Elle sera vraisemblablement très orageuse, surtout si la cour de Vienne se laisse engager à se mêler d'une manière offensive de nos affaires intérieures. C'est là ce qui entraînera les Cantons qui n'osent encore se manifester dans ce moment ouvertement contre le nouvel ordre de choses établi en France. »

Vol. 424, f° 116, original, 5 p. 1/4 in-f°.

Vol. 426, f° 133, copie, 3 p. 1/4 in-f°.

Pièce jointe. — Lettre de M. Pfyffer à Bacher. — Manque.

BARTHÉLEMY A DE LESSART

Barthélemy demande à quitter Soleure.

11. — Soleure, 3 février. — « Monsieur, j'entrevois que les émigrés ont perverti les idées des chefs de cet État et que vous préviendrez bien des choses désagréables, peut-être même des insultes qui pourroient se diriger vers moi, en me donnant l'ordre de voyager en Suisse. Je n'aurois point l'air d'abandonner totalement Soleure : je n'en annonçerois la détermination qu'assez tard pour faire voir aux Magistrats que nous avons usé envers eux de quelques ménagements. »

Vol. 425, f° 115, original, 1 p. in-4°.

12. — Paris, 3 février. — Le Directoire du département, de Paris prie le Ministre de lui faire savoir si M. Degrier, qui demande à être déchargé de sa taxe d'office comme chargé des affaires de la république de Berne près la cour de France, a réellement la qualité qu'il se donne.

Vol. 425, f° 119, original, 1 p. in-f°.

13. — Soleure, 3 février. — Barthélemy remercie M. Millier, ancien landamman de la république d'Uri, de l'empressement qu'il a mis à le féliciter de sa nomination à l'ambassade de France en Suisse.

Vol. 426, f° 135 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

14. — Soleure, 3 février. — Barthélemy remercie M. Reynold de Cressier, ancien bailli de Granson, qui l'avait félicité de sa nomination. L'Ambassadeur lui transmet et lui recommande un mémoire de mademoiselle Thorin.

Vol. 426, f° 135 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

15. — Paris, 4 février. — Le ministre des Affaires étrangères demande à M. de Narbonne de l'informer des dispositions militaires qui pourraient être prises sur les frontières de la Suisse afin qu'il soit en mesure d'en avertir les Cantons comme ceux-ci sont en droit de l'attendre.

Vol. 425, f° 122, minute, 1 p. 3/4 in-f°.

16. — Zurich, 4 février. — MM. de Zurich accusent réception à Barthélemy de ses lettres de créance.

Vol. 424, f° 19, copie, 1 p. in-f°.

Vol. 426, f° 144 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

17. — Berne, 5 février. — Barthélemy à de Lessart en faveur de M. de Tillier, qui demande la compagnie vacante aux Gardes suisses par suite de la promotion de M. de Diesbach.

Vol. 426, f° 137, copie, 1/2 p. in-f°.

18. — Berne, 5 février. — Barthélemy au comte d'Affry, administrateur général des troupes suisses au service de la France. Même sujet.

Vol. 426, f° 137 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

19. — Saint-Maurice, 5 février. — M. Helfflinger, résident de France en Valais, à Barthélemy, pour le féliciter de sa nomination en Suisse.

Vol. 426, f° 139, copie, 1/2 p. in-f°.

20. — Genève, 6 février. — M. Rigaud, syndic de la république de Genève, envoie à Barthélemy diverses pièces

demandées par Bacher, et le félicite de sa nomination en Suisse.

Vol. 426, f° 139, copie, 1/2 p. in-f°.

21 — Paris, 7 février. — Le ministre des Affaires étrangères au Directoire du département de Paris. M. Degrier, n'ayant remis aucune lettre l'accréditant en qualité de chargé des affaires de la république de Berne, ne saurait avoir droit aux immunités diplomatiques.

Vol. 425, f° 125, minute, 1 p. in-f°.

22. — Altorff, 9 février. — M. Schmid, ancien landamman et directeur des arsenaux d'Uri, félicite Barthélemy de son arrivée en Suisse et l'assure de son dévouement.

Vol. 426, f° 140, copie, 1/2 p. in-f°.

23. — Altorff, 9 février. — Vincent Schmid, secrétaire d'État et major général des troupes provinciales du canton d'Uri, à Barthélemy. Même sujet.

Vol. 426, f° 140, copie, 1/2 p. in-f°.

24. — Zurich, 11 février. — Barthélemy à de Lessart. Le baron d'Erlach, premier sous-lieutenant au régiment des Gardes suisses, demande la compagnie que la promotion de M. de Diesbach laisse vacante dans ce même régiment.

Vol. 426, f° 138, copie, 1/2 p. in-f°.

25. — Zurich, 11 février. — Barthélemy au comte d'Affry. Même sujet.

Vol. 426, f° 138, copie, 1/2 p. in-f°.

26. — Zurich, 11 février. — Barthélemy à M. d'Erlach. Il a transmis son mémoire à de Lessart et écrit au comte d'Affry.

Vol. 426, f° 138 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

27. — Zurich, 11 février. — Barthélemy aux fermiers généraux. Suspension des délivrances de sel pour la Suisse.
Vol. 426, f° 138 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

28. — Paris, 12 février. — Loi comprenant les soldats du régiment de Châteauneuf dans l'amnistie prononcée par le décret du 14 septembre 1791.

Vol. 425, f° 126, imprimé, 2 p. in-4°.

29. — Bâle, 13 février. — Bacher à Belland ¹¹, relativement à ses excellentes relations avec Barthélemy, aux mouvements des troupes dans l'Autriche antérieure et au passage des émigrés à travers la Suisse.

Vol. 425, f° 127, original, 4 p. in-4°.

30. — Paris, 13 février. — Note de Geoffroy à Hennin¹² indiquant les principaux points qui devront être traités dans la prochaine dépêche à Barthélemy. L'intention du Ministre est que cette dépêche parte le lendemain.

Vol 425, f° 129, original, 1 p. 1/3 in-f°.

DE LESSART A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 1.

31. — Paris, 14 février. — « J'ai reçu, Monsieur, les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 3 de ce mois cotées Politique et Finances n° 1. Vos deux lettres particulières des 29 et 31 janvier m'étoient également parvenues. [Ces deux pièces manquent.] « Je ne suis pas éloigné de croire, Monsieur, que fâché de l'insulte faite à vos domestiques on a cherché à en cacher l'auteur. Quoi qu'il en soit, j'ai fait part de ce que vous m'avez mandé à ce sujet au ministre de l'Intérieur, qui doit avoir écrit sur les lieux.

Voyage de Barthélemy.

« Le Roi approuve, Monsieur, le voyage que vous vous proposez de faire dans les Cantons. Il y a apparence que lorsque vous arriverez dans chacun de ceux que vous croirez devoir parcourir, leur Conseil aura reçu par Zurich copie de vos lettres de créance. Dès lors vous devriez être reçu comme Ambassadeur, ou du moins devrait-on vous faire sonder à votre arrivée sur le plus ou le moins d'honneur que votre intention seroit d'accepter. Il vous sera facile de juger des dispositions de chaque Canton par la manière dont ce premier point sera traité.

Affaire des Suisses de Châteaueux.

« Le Roi attendoit, Monsieur, votre premier rapport pour prendre un parti sur l'affaire des soldats du régiment de Châteaueux. S. M. espéroit que vous trouveriez les esprits disposés à adopter le mezzo termine sur lequel vous étiez autorisé à vous ouvrir à quelques personnes prudentes. La réponse que M. Bacher a reçue et l'impossibilité où vous vous trouvez de traiter cette affaire avant d'être reconnu par les Cantons jointe à d'autres considérations, ont déterminé S. M. à donner sa sanction au décret de l'Assemblée nationale qui rend la liberté à ces soldats.

« Il n'est que trop probable, Monsieur, que le parti que S. M. vient de prendre à cet égard produira une fâcheuse sensation en Suisse, que vous recevrez de vives réclamations et peut-être même des reproches désagréables ; mais vous ne devez pas vous écarter du principe qui a déterminé S. M. à donner sa sanction, et qu'elle espéroit que vous auriez le temps et les moyens de faire valoir auprès des Cantons. Vous ferez observer que la grâce dont il s'agit n'est point une grâce particulière accordée sans autre motif qu'une indulgence qu'on puisse trouver déplacée ; qu'elle est la suite d'une amnistie générale accordée dans des circonstances très extraordinaires qui ne peuvent jamais se représenter ; que d'après cela on ne voit pas qu'elle puisse avoir les conséquences qu'on pourroit en redouter ; qu'elle ne peut point relâcher la discipline ni affaiblir le respect des subordonnés à leurs supérieurs, puisqu'elle n'offre aucune perspective d'impunité, attendu qu'on ne pourra jamais la citer pour exemple ; que par les mêmes raisons elle ne

porte aucune atteinte aux traités ni aux conventions qu'on invoque dans cette circonstance.

« A ces observations, Monsieur, vous pourrez vis-à-vis des personnes sages en joindre d'autres sur la nécessité que les circonstances imposent de ne pas faire des affaires de tout, de passer sur ce qui ne tend point directement à rompre la bonne harmonie entre les deux Nations. La Suisse a intérêt à conserver des troupes au service de la France au moins autant que nous à les y retenir. Je sais qu'il faut beaucoup de temps pour faire prendre une délibération au Corps helvétique, je sais que les Cantons sont fortement excités à montrer leur éloignement de l'ordre de choses qui s'établit ici ; mais ne doivent-ils pas penser, quelle que soit leur opinion, que personne ne leur saura gré d'avoir ajouté à nos embarras, faute de se prêter à une complaisance aussi peu essentielle ?

« Quoi qu'il en soit, Monsieur, l'affaire des soldats du régiment de Châteaueux est décidée ; il s'agit de savoir si les Suisses la regarderont comme une infraction aux capitulations capable de les détourner d'en accepter une nouvelle. Vous êtes en état de leur témoigner le désir que le Roi partage avec la Nation de procéder le plus tôt possible à la conclusion de cet acte, et j'espère que les Cantons, quels que soient les efforts qu'on fait pour les en détourner, seront bien convaincus qu'il est temps de s'occuper de cet objet.

Diète helvétique.

« Si la diète dont MM. de Fribourg sollicitent la convocation doit entraîner nécessairement des dispositions contraires à nos intérêts, je vous exhorterois, Monsieur, à faire tout votre possible pour empêcher qu'elle

n'eût lieu ; mais il n'est rien moins que certain que les députés des Cantons réunis fussent moins frappés de l'intérêt qu'a le Corps helvétique à conserver et à consolider leurs liaisons avec la France ; d'ailleurs nous aurions du temps pour aviser aux moyens d'influer sur les résolutions de cette assemblée. Je crois donc, Monsieur, que vous ne devez pas paroître vous opposer à sa convocation.

Mauvais procédés de Soleure.

« Je viens, Monsieur, aux procédés de MM. de Soleure à votre égard ; le Roi ne peut que les désapprouver. Quoique ce Canton soit un de ceux qui ont le plus à se louer de leur liaison avec la France, et qu'en dernier lieu même S. M. lui ait donné des marques particulières de sa bienveillance, il semble qu'il prenne à tâche de nous contrarier. La présence de l'ambassadeur du Roi à Soleure est une des principales sources de richesses du Canton, personne ne l'ignore. Le refus de vous admettre dans l'hôtel de l'Ambassade avant que vous ayez souscrit à des conditions onéreuses ne peut donc être que la suite de suggestions dont nous avons tout lieu de craindre des effets plus fâcheux. Il est nécessaire, Monsieur, de montrer que nous ne sommes pas insensibles à de pareils procédés. En conséquence, l'intention du Roi est que vous cherchiez le lieu de la Suisse où vous n'y serez pas exposé pour vous y fixer.

Résidence de l'Ambassadeur.

« Il a toujours passé pour constant, Monsieur, qu'il convient que l'ambassadeur du Roi réside dans un Canton catholique ; Fribourg pourroit avoir la préférence à cause de sa proximité de la France ; mais ce Canton est très exigeant, il est jaloux des autres parce qu'il a beaucoup profité du crédit de quelques-uns de ses membres, pour se donner une sorte de prépondérance dans notre service.

« Lucerne paroîtroit préférable. On a pensé autrefois qu'y ayant un nonce du Pape résidant dans ce Canton, l'ambassadeur du Roi pourroit y éprouver quelques embarras. Peut-être la prochaine arrivée d'un Ministre espagnol dans la même ville feroit-elle craindre que la rivalité pour le service militaire et pour les liaisons avec les gens du pays ne présentât quelque inconvénient ; cela pourroit être, mais il me semble qu'il ne faudroit pas dans le moment actuel paroître s'en inquiéter ; d'ailleurs partout les Ambassadeurs et Ministres de différentes Cours sont réunis dans un même lieu et les affaires y gagnent, loin d'en souffrir.

« Au défaut de Fribourg et de Lucerne je ne sais s'il ne conviendrait pas de prendre une ville mixte, fût-elle peu considérable, si elle se trouvoit au centre du pays.

« Dans le cas où ce dernier plan ne seroit pas praticable, je ne pense pas, Monsieur, qu'il convînt que l'ambassadeur du Roi se fixât à Berne, où vraisemblablement on seroit très aise de l'avoir, la prépondérance de ce Canton est déjà trop inquiétante pour les autres et nous les mécontenterions.

« Resteroit donc Zurich, qui présenteroit moins d'inconvénients. Ce Canton est le plus modéré dans le moment présent ; c'est le lieu où se trouve le Directoire par qui les affaires du Corps helvétique sont mises en mouvement. Il y auroit à gagner pour la promptitude de l'expédition et avec le temps pour le fond même des affaires, parce que les ambassadeurs de France parviendroient à influencer sur la manière de voir du Directoire ; je crois donc, Monsieur, que vous ne risquez

rien à montrer sans affectation une propension pour Zurich et à faire des démarches pour vous y assurer un logement.

« Cette nouveauté fera certainement beaucoup de sensation en Suisse, et MM. de Soleure ne peuvent manquer de réfléchir sur les conséquences qu'elle auroit pour eux. On peut croire qu'ils reviendront à vous et rabattront de leurs prétentions pour le loyer de l'hôtel. Vous ferez bien de ne pas paroître tenir à habiter leur ville et de vous laisser rechercher de la manière la plus décente. Si au contraire MM. de Soleure persévéroient à se mal conduire, vous donnerez suite à votre déplacement. Vous avez toute latitude pour choisir le lieu préférable dans les différentes hypothèses que je viens de discuter. »

Vol. 425, f° 133, minute, 10 p. in-f°.

Vol. 424, f° 20, original, 12 p. in-f°

Vol. 426, f° 146, copie, 4 p. 1/2 in-f°.

DE LESSART A BARTHÉLEMY 13

32. — Paris, 14 février. — De Lessart a reçu la lettre particulière du 3. Le Roi approuve que Barthélemy voyage dans les différents Cantons. Il évitera ainsi les désagréments que la disposition des esprits lui fait craindre à Soleure et pourra déjouer les intrigues et les manœuvres que les ennemis de la France pratiquent ailleurs.

La grâce accordée aux soldats de Châteaувieux excitera beaucoup de plaintes et de réclamations. Les raisons qui ont déterminé le Roi à cet acte de clémence, devenu d'ailleurs l'objet d'un vœu universel en France, sont exposés dans la dépêche du Ministre.

Vol. 425, f° 138, minute, 2 p. in-4°.

Vol. 426, f° 148 v°, copie, 1 p. in-f°.

DE LESSART A BARTHÉLEMY 14

Gazette de France.

33. — Paris, 14 février. — Le département des Affaires étrangères a repris la direction de la Gazette de France. Le Ministre invite les personnes que le roi emploie à l'étranger à « faire passer au bureau des bulletins renfermant les nouvelles politiques, économiques et littéraires des pays qu'elles habitent ».

Vol. 426, f° 148 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A DE LESSART

POLITIQUE N° 2.

Disposition des esprits à l'égard de la France.

34. — Belle, 15 février. — « Je termine, Monsieur, par Bâle la rapide tournée que je viens de faire dans les principaux Cantons de la Suisse. J'ai eu pour objet dans cette excursion de me former par moi-même un aperçu de la disposition générale des esprits relativement à nous. J'ai vu les principaux Magistrats. Quoique je ne les aie vus que pendant peu de moments, j'ai pu reconnoître, Monsieur, qu'ils flottent très incertains du résultat de notre situation présente. Quelques-uns qui se sont montrés très accessibles aux insinuations sinistres de nos émigrés, m'ont manifesté leur opinion par le silence qu'ils ont gardé sur nos affaires. D'autres m'ont parlé avec un peu de chaleur des tentatives que des sociétés établies en France essayent de faire pour troubler les Gouvernements de la Suisse et voudroient y voir des preuves de la foiblesse du nôtre. D'autres enfin, plus sages, plus solidement éclairés sur les intérêts de leur pays et plus attachés aux nôtres, font des vœux ardents pour la prompte organisation, pour la ferme consistance du nouveau régime que la Nation françoise a adopté, afin que les Cantons helvétiques y trouvent d'autant plus pour eux-mêmes tous les motifs d'appui et de sûreté dont ils ont besoin. Il m'a paru surtout, Monsieur, que le moment actuel de nos importantes explications avec la cour de Vienne tient toutes les Régences helvétiques

dans une grande incertitude sur la marche qu'elles devront tenir avec nous, et que le résultat définitif de ces explications décidera ou du retour ou de la perte totale de notre influence parmi les Cantons. Je tremblerois que la guerre n'égarât presque entièrement leur ancienne confiance en nous, s'il n'y avoit pas lieu d'espérer, d'après des lettres qu'on a reçues ici, que la cour de Vienne ne négligera rien pour écarter ce fléau.

« Quoi qu'il en soit, Monsieur, je me suis attaché, dans les conversations que j'ai eues avec les Magistrats dont je viens de faire mention, à leur dire tout ce qu'il falloit pour fortifier les uns dans leurs bons sentiments pour nous, pour faire voir aux autres que la distribution clandestine de quelques écrits incendiaires est un inconvénient dont nous gémissons nous-mêmes, mais qu'après tout cet inconvénient très passager n'est pas fait pour inquiéter des Régences dont l'administration est aussi chérie des peuples qu'elles gouvernent. Je me suis surtout attaché à leur persuader à tous que si de fâcheuses divisions parvenaient à arrêter encore pour quelque peu de temps le retour de toute la puissance de la Monarchie françoise, elles ne pourroient cependant jamais porter atteinte à la nouvelle constitution qui la régira désormais et dont le solide établissement ne devra que rendre plus fermes des liaisons qui seront fondées sur l'intérêt réciproque des deux nations. Mais, Monsieur, le succès de ces observations est entièrement subordonné aux événements qui vont se passer du côté de l'Allemagne ; il le sera aussi au retour du calme et de la confiance publique dans notre intérieur.

Affaire des Suisses de Châteaueux.

« Je n'ai eu qu'à me louer beaucoup personnellement des politesses que j'ai reçues de la part des chefs des villes où je me suis arrêté. J'ai profité de cet accueil pour faire quelques insinuations relatives à la malheureuse affaire de Châteaueux..... Mes tentatives ont été infructueuses. On m'a répondu que l'honneur de la Nation helvétique étoit compromis dans cette affaire ; et quant à l'intérêt personnel du Roi, j'ai vu, Monsieur, que je ne devois pas trop insister sur ce motif, parce que tout de suite on vouloit en tirer des inductions qu'il est essentiel pour nous de ne pas provoquer. Je partage vivement la douleur que cet état des choses vous fera ressentir.

Mission de M. de Caamaño.

« M. l'Avoyer Pfyffer, de Lucerne, paroît peu s'inquiéter de la mission de M. Caamaño, qui y est attendu pour le mois prochain. Il semble que la cour d'Espagne veut y faire attacher de l'importance, puisque, contre son usage, elle vient de faire annoncer au directoire de Zurich l'envoi de ce Ministre.

Convocation d'une Diète.

« M. Pfyffer pense aussi que la convocation d'une diète extraordinaire à Baden, dont j'ai eu l'honneur de vous parler, Monsieur, éprouvera des délais par la difficulté qu'il y aura d'amener les Cantons à s'accorder sur les objets qui devront être soumis à la délibération de leurs députés.

Reconnaissance de Barthélemy comme
ambassadeur.

« Mes lettres de créance, Monsieur, ont été communiquées par le Directoire de Zurich à tous les Etats de la Suisse, dès les premiers jours de ce mois, et j'en ai fait remettre à la même époque une copie, de même que de ma lettre d'accompagnement, au Conseil secret de Soleure. J'ai lieu de croire que, selon l'insinuation faite par MM. de Zurich, tous les Etats de la Suisse sont disposés à me reconnoître selon l'usage. Il faut cependant s'attendre aux menées et aux intrigues des agents des princes et des émigrés, qui ont beaucoup d'influence en Suisse et qui dirigent même les résolutions de quelques Gouvernements, ce qui pourra prolonger la réponse du Corps helvétique jusqu'au 1^{er} mars et m'empêcher jusqu'à cette époque de déployer mon caractère, d'agir et de négocier comme ambassadeur du Roi. J'attends ce moment pour adresser à M. le Prince-évêque de Bâle la lettre que S. M. lui a écrite pour m'accréditer auprès de lui. Cependant comme je n'ai pas voulu différer à faire connoître à ce prince cette marque de l'intérêt que le Roi prend à lui, j'avois chargé M. Bâcher de faire parvenir à son Ministre une copie de ma lettre de créance. Elle a donné lieu à une lettre qui a été écrite ici et dont j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une copie. »

Vol. 426, f° 140 v°, copie, 3 p. in-f°.

Pièce jointe. — Porentruy, 10 février. — Extrait d'une lettre relative aux dispositions de l'évêque de Bâle et de l'Empereur.

Vol. 426, f° 142, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

BARTHÉLEMY A DE LESSART 15

Mauvaises dispositions de Soleure.

35. — Bâle, 15 février. — « Vous aurez vu, Monsieur, par ma dépêche n° 2 que vous recevrez parce courrier, que l'incognito dans lequel je me trouve prié de me renfermer me met dans l'impossibilité de négocier avant le 1^{er} de mars comme ambassadeur du Roi.

« Les agents et émissaires des princes dirigeant absolument les délibérations de quelques Cantons, il faut s'attendre à des longueurs et à des subtilités de tous les genres pour me retenir dans l'inaction et retarder le plus longtemps qu'il leur sera possible le moment où je pourrai agir ministériellement.

« Vous jugerez facilement, Monsieur, que dans cette position je ne puis songer à former un établissement fixe à Soleure, où M. de Vérac, M. de Castelnau, ainsi que M. le chevalier de Roll par sa correspondance, se sont emparés de tous les esprits : les insinuations faites au nom des princes et de quelques personnages qui ont figuré dans l'ancien régime se suivent avec une si étonnante rapidité, qu'elles ne me permettent pas de me flatter d'y avoir aucun agrément ni d'y acquérir la moindre influence dans les circonstances actuelles. Il ne vous paroîtra peut-être pas convenable que je sois exposé à lutter contre tout ce que la défaveur pourroit avoir de pénible pour moi dans mon début en Suisse.

« Je vais, Monsieur, retourner demain à Soleure ; mais je prévois d'avance, par tout ce que j'ai appris dans les différents Cantons, qu'il me deviendra presque impossible de me fixer actuellement dans une ville où les obstacles qu'on met au loyer de l'hôtel de l'Ambassade vous auront déjà fait assez connoître qu'on ne cherchoit qu'à se disculper aux yeux des autres États de la Suisse, et qu'à mettre en avant ce prétexte plausible pour me dégoûter.

« Je crois donc dans cet état de choses devoir vous observer qu'il me paroît à tous égards préférable d'éviter ce qui est arrivé à plusieurs de mes prédécesseurs qui ont demandé à sortir de Soleure, et qu'il vaut par conséquent mieux ne pas commencer par m'y établir jusqu'à ce que je puisse me flatter d'y ramener les principaux Magistrats à des dispositions plus modérées. »

Vol. 426, f° 142 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

36. — Lons-le-Saunier, 16 février. — Les administrateurs du Jura expriment à Barthélemy le désir de correspondre directement avec lui sur les objets qui intéressent spécialement leur département.

Vol. 426, f° 171 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

37. — Marschlins, 17 février. — M. de Salis Marschlins, chargé des affaires de France en Grisons, à Barthélemy pour le féliciter de son arrivée à Soleure.

Vol. 426, f° 139 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

38. — Soleure, 18 février. — Barthélemy adresse au prince-évêque de Bâle les lettres qui l'accréditent auprès de lui.

Vol. 426, f° 154, copie, 3/4 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A DE LESSART

POLITIQUE N° 3.

39. — Soleure, 19 février. — Le Directoire de Zurich a mis autant de grâce que de promptitude à reconnaître Barthélemy dans le caractère dont il a plu au Roi de le revêtir. Soleure, au contraire, a osé inviter les autres Cantons à repousser les bonnes intentions de Zurich.

Hostilité de l'État de Soleure.

« Si dans le premier instant que j'ai eu cet avis j'étois sorti brusquement de Soleure, peut-être n'auriez-vous pas blâmé ce mouvement : mais je ne veux m'en permettre aucun, Monsieur, sans vos ordres. Il vaut peut-être mieux que je les attende patiemment et que je laisse MM. de Soleure, sans avoir l'air de m'en apercevoir, combler la mesure de leurs mauvais procédés, parce que j'ai quelque lieu de croire qu'ils sont fortement désapprouvés par les chefs des autres Cantons et qu'ils disposeront ceux-ci à nous en faire éprouver d'un autre genre. »

Conduite des secrétaires de l'ambassade.

Barthélemy signale au Ministre la conduite de M. Moreau, secrétaire employé par le Roi à son ambassade en Suisse, qui ne se montre plus depuis longtemps à la chancellerie. « Il passe sa vie chez M. de Vérac et chez M. de Castelnau, partageant ouvertement et publiquement toutes les passions de ces deux personnes. Depuis mon arrivée à Soleure, il n'est pas venu me voir et je n'ai entendu parler de lui d'aucune manière. Cependant il demeure dans la ville, on l'y voit se promener chaque jour à cheval. Il a grand soin de se présenter aux époques de l'échéance de ses appointements.... »

Affaires diverses.

M. Meyer, secrétaire d'ambassade, parti deux jours avant l'arrivée de Barthélemy, est retenu en Alsace par un mal d'yeux. Barthélemy n'a donc trouvé que Bacher pour fournir à La Quiante et à lui les renseignements dont ils ont tous deux si grand besoin. Heureusement le zèle infatigable de Bacher égale ses lumières, et l'Ambassadeur a pu constater qu'il jouit dans tous les Cantons de beaucoup de considération.

Barthélemy attacherait un grand prix à ce que l'on accueillît favorablement la demande pécuniaire formulée dans la lettre de l'Avoyer Pfyffer ci-jointe. « Dans les circonstances où nous sommes, c'est un argent bien employé que celui qui sert à entretenir le dévouement à nos intérêts des personnes qui ont une influence prépondérante en Suisse. »

Fribourg a répondu à Zurich dans les mêmes termes que Soleure, touchant la légitimation de Barthélemy. Il est

vraisemblable que Fribourg obtiendra enfin la réunion d'une diète extraordinaire qu'il ne cesse de réclamer.

Vol. 426, f° 143, copie, 3 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — Lucerne, 14 février. — L'Avoyer Pfyffer de Heydegg à Bacher. Mauvaises dispositions de Soleure. Affaires personnelles.

Vol. 425, f° 131, original, 3 p. in-4°.

b. — Fribourg, 12 janvier. — Fribourg à Zurich. Dangers que courent les troupes suisses au service de la France. Nécessité de convoquer incessamment une diète générale.

Vol. 426, f° 145, copie, 2/3 p. in-f°.

c. — Madrid, 2 janvier. — Le comte de Florida Blanca au canton de Zurich. Il annonce l'envoi du brigadier Don Jose Caamaño en qualité d'ambassadeur et ministre plénipotentiaire du roi d'Espagne. — (En espagnol.)

Vol. 424, f° 18, copie, 1 p. in-4°.

Vol. 426, f° 146, copie, 2/3 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A DE LESSART

POLITIQUE N° 4.

40. — Soleure, 19 février. — « Ma lettre n° 3, Monsieur, étoit faite lorsque je reçois par un courrier la dépêche cotée Politique n° 1 dont vous m'avez honoré le 14 de ce mois.

Affaire des Suisses de Châteauneuf.

« Je ne puis me dissimuler l'impression désagréable que va faire dans la plupart des Cantons la sanction du décret relatif aux soldats du régiment suisse de Châteauneuf, en vertu duquel ils vont être détachés de la chaîne de Brest. J'ai été à portée de juger, pendant ma tournée en Suisse, combien on tenoit au maintien des principes sur lesquels repose la juridiction militaire des régiments suisses au service de France, et de toutes les conséquences désagréables qu'on étoit disposé à tirer de l'événement qui vient d'avoir lieu.

« Je chercherai à me prévaloir des raisons que vous me fournissez par votre dépêche, pour motiver la résolution que S. M. a cru devoir prendre définitivement, mais je ne puis me flatter de convaincre les Cantons intéressés au sort de leurs capitaines auxquels des soldats rebelles ont extorqué plus de 60000 livres ; le moins qu'on puisse faire

maintenant pour calmer la première effervescence des Cantons, c'est de dédommager les capitaines de Châteaueux du vol qui leur a été fait et de prendre les autres arrangements nécessaires pour leur fournir les moyens de remettre leurs compagnies au complet. Ce seroit verser du baume dans une plaie profonde et exercer en même tems un acte de justice qui pourroit infiniment contribuer à calmer les esprits modérés.

Diète. Capitulations.

« La tenue d'une diète extraordinaire n'est plus douteuse..... Les malveillants ne négligent aucun moyen pour exciter les Cantons contre la France..... Nous devons donc nous attendre à des obstacles et à des embarras de tous les genres dans la négociation du renouvellement des capitulations : d'après ce motif, me permettriez-vous de vous observer que depuis 1788 on paroît s'être éloigné du but qu'on devoit se proposer qui, ce me semble, auroit dû être d'encourager les Cantons qui ont marqué le plus d'empressement à renouveler leurs engagements militaires avec la France ? On a surtout fait la faute presque irréparable de laisser sans réponse aucune la lettre des États démocratiques au Roi du 2 novembre 1789 que je viens de trouver dans la correspondance. Ils ont recouru alors inutilement à la protection de S. M. pour obtenir de son affection confédérale envers les plus anciens Cantons alliés de la couronne de France, le redressement des abus qui éloignoient leurs officiers de l'avancement aux grades supérieurs et aux faveurs militaires concentrées, pour ainsi dire, jusqu'à présent dans les deux seuls États de Fribourg et de Soleure. Je vous supplie de vous faire rendre compte incessamment de cette lettre et de me faire connoître si je

puis enfin donner aux Cantons démocratiques l'espérance qu'ils ne seront plus à l'avenir dans le cas de voir leurs officiers réduits aux places subalternes pour toute perspective. »

Après avoir fait connaître les vœux particuliers des divers Cantons relativement au renouvellement des capitulations, Barthélemy poursuit en ces termes : « Si vous voulez bien m'y faire autoriser par le Roi, je pourrai essayer, d'après ces premières données, de laisser entrevoir à ces différents Cantons la possibilité de la réunion de leurs compagnies en régiments ou bataillons. C'est là ce qui les flatteroit, parce qu'ils croient y trouver un moyen infallible d'avancer par ancienneté et d'affoiblir par ce moyen les motifs de mécontentement et de découragement qu'ils n'ont cessé de manifester depuis 1764. »

Les Suisses sont toujours très disposés à avouer les onze compagnies ambulantes. La tournée que Barthélemy vient de faire dans les Cantons a produit un bon effet. Il s'est tenu dans le plus strict incognito et s'est refusé absolument à toutes les démonstrations avec lesquelles on était très disposé à l'accueillir.

L'Ambassadeur quittera Soleure sous peu de jours, en annonçant seulement qu'il va continuer ses courses. Lucerne étant la résidence du Nonce et du ministre d'Espagne, il y aurait de graves inconvénients à ce que l'ambassade de France s'y fixât. Barthélemy partage les idées du Ministre sur Fribourg et sur Berne, il ne reste donc plus que Zurich. L'Ambassadeur va prendre des dispositions pour s'y établir.

Il a envoyé la veille ses lettres de créance à l'évêque de Bâle.

Vol. 426, f° 149, copie, 4 p. 1/2 in-f°.

Pièce jointe. — S. l., 2 novembre 1789. — « Traduction de la note à adresser au ministre des Affaires étrangères convenue entre les Cantons démocratiques à Frauenfeld en

juillet 1787 et manifestée par une lettre au Roi au nom de ces Cantons par celui d'Uri, comme le premier de ces six. Du 2 novembre 1789. »

Cette note est relative à la situation des troupes que les Cantons démocratiques entretiennent au service de France et à l'avancement de leurs officiers.

Vol. 426, f° 151 v°, copie, 2 p. in-f°.

41. — Soleure, 19 février. — Bacher à Belland. Difficultés de sa situation.

Vol. 425, f° 141, original, 4 p. in-f°.

42. — S. l. a. d. — « Note concernant le régiment des Gardes suisses. »

Vol. 426, f° 153 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

43. — Milan, 20 février. — Salis Scevis, ancien président de la Ligue des Dix Droitures, à Barthélemy, pour le féliciter de son arrivée en Suisse et demander sa protection.

Vol. 426, f° 171, copie, 1/2 p. in-f°.

44. — Stanz, 20 février. — M. Traxler, landamman du canton d'Unterwald le Bas, à Barthélemy, pour le féliciter de son arrivée en Suisse.

Vol. 42G, f° 155, copie, 1/2 p. in-f°.

45. — Zug, 20 février. — Le baron de Zurlauben à Barthélemy pour demander la continuation du traitement qui lui a été accordé en 1780.

Vol. 426, f° 155 v°, copie, 1 p. in-f°.

46. — Soleure, 22 février. — Barthélemy à de Lessart. Interdiction d'expédier des sels de Lorraine en Suisse.

Vol. 426, f° 155, copie, 2/3 p. in-f°.

47. — Soleure, 23 fevrier. — Note de Bacher relativement à la réception des lettres de créance de Barthélemy.

Vol. 425, f° 145, original, 1/2 p. in-4°.

48. — Paris, 23 février. — Les fermiers généraux à Barthélemy. Fournitures de sels en Suisse.

Vol. 426, f° 166, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

49. — Paris 24 février. — M. de Monciel, ministre plénipotentiaire de France près l'électeur de Mayence, à Barthélemy. Désir qu'a le Directoire du Jura de correspondre directement avec l'ambassade de France en Suisse. Fournitures de sels. Construction d'une route permettant d'aller à Genève sans passer sur le territoire bernois.

Vol. 426, f° 171 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A DE LESSART

POLITIQUE N° 5.
Soleure. Zurich.

50. — Bâle, 27 février. — Lors du second passage de Barthélemy à Soleure, les Magistrats n'ont fait aucune ouverture de nature à amener un rapprochement. L'Ambassadeur a donc quitté cette ville le 23, en même temps que Bâcher se rendait à Zurich porteur des deux lettres ci-jointes.

Bacher est revenu la veille au soir. MM. de Zurich, dont les dispositions sont excellentes, ont insisté, par des raisons tirées de l'intérêt de la France et du leur propre, pour que l'Ambassadeur ne fixât pas sa résidence dans leur ville. Bacher a donc repris les lettres dont il était porteur. D'après ce que le bourgmestre Kilchsperger lui a dit, il n'y aurait pas beaucoup à s'inquiéter de la mission de M. de Caamaño, et la convocation de la diète extraordinaire demandée par Fribourg serait ajournée.

Vol. 426, f° 156, copie, 5 p. 1/4 in-f°

Pièces jointes. — a. — Soleure, 22 février. — Barthélemy au Corps helvétique. Par ordre du Roi il fixera successivement sa résidence dans les principales villes de la Suisse, et s'établira en premier lieu à Zurich.

Vol. 426, f° 158 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

b. — Soleure, 22 février. — Barthélemy à MM. de Zurich.
Même sujet.

Vol. 426, f° 159, copie, 3/4 p. in-f°.

c. — « Note relative à une course que M. Bacher a été chargé de faire « à Zurich », dans le but : 1° d'« engager le Directoire à adoucir autant que cela pourroit dépendre de lui le premier effet de l'impression fâcheuse qu'a opérée la sanction du décret relatif aux galériens de Châteaueux » ; 2° de « sonder les dispositions des chefs et du Conseil secret de Zurich sur l'établissement de la résidence de l'ambassade dans cette ville ».

Vol. 426, f° 159 v°, copie, 6 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A DE LESSART

POLITIQUE N° 6.

51. — Bâle, 29 février. — Il y a lieu d'espérer que les protestations contre la grâce accordée aux soldats de Châteaueux n'auront pas un caractère aussi alarmant qu'on devait le craindre.

En indiquant Bâle comme pouvant devenir le lieu de sa résidence, Barthélemy « n'avoit pas assez calculé l'inconvénient d'être, dans le temps actuel, trop près des frontières où il peut s'élever d'un moment à l'autre des rixes » dont il serait désagréable d'être le témoin. L'Ambassadeur incline en faveur de Lucerne.

Vol. 426, f° 162 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

52. — Lucerne, 29 février. — Le conseil d'État de Lucerne à Barthélemy. Sels.

Vol. 426, f° 165, copie, 3/4 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A DE LESSART¹⁶

POLITIQUE N° 7.
Dispositions de la Suisse.

53. — Bâle, 2 mars. — « Le Corps helvétique, Monsieur, ne m'ayant pas encore adressé la réponse qui doit assurer ma légitimation, à cause des obstacles que MM. de Soleure avoient apportés et que MM. de Fribourg apportent encore à l'empressement des autres Cantons, mon rôle continue d'être passif. Je me borne à parler dans toutes les occasions du tendre intérêt sur lequel tous les États de la Suisse doivent compter de notre part. Cette manière de les attendre, en irritant le besoin qu'ils ont de se coller à nous, produiroit certainement un très bon effet, nous les verrions, aussitôt que le Corps helvétique m'aura reconnu, s'empressement de nous transmettre leurs vœux et leurs vues pour le renouvellement des capitulations, si nous pouvions espérer que nos affaires prendront bientôt une assiette faite pour rappeler la confiance. Mais je ne m'aperçois que trop, Monsieur, qu'effrayés par l'état de nos finances bien plus encore que des mouvements ou des projets extérieurs, ils se tiendront vraisemblablement sur la réserve et éviteront de nous faire des ouvertures, jusqu'à ce qu'ils voient le résultat de la crise où nous nous trouvons. Si cette conduite ne leur étoit pas seulement inspirée par leur propre prudence, elle leur seroit dictée par les conjectures qu'ils forment sur les vues de la cour de Vienne. Au moins je dois croire que les sollicitudes de l'État de Bâle ne lui

sont pas particulières et qu'elles sont communes aux autres Cantons. Le résident de l'Empereur qui demeure ici, Monsieur, arrête presque tous les passants pour leur dire que Sa Majesté ne respire que les vues les plus pacifiques envers la France ; qu'elle est résolue de faire tout ce qui dépendra d'elle pour prévenir tout acte d'hostilité ; qu'elle n'est occupée que des obligations que sa qualité de chef de l'Empire lui impose, de maintenir dans leurs droits les Princes possessionnés en Alsace, et qu'à cet égard elle ne se relâchera point de ce que son devoir exige d'elle. Ces explications, Monsieur, ne sont pas nouvelles, mais l'affectation très marquée avec laquelle M. de Greiffenegg va les répétant à tout le monde a extrêmement frappé les chefs de l'État de Bâle, qui ne sont pas sans inquiétude sur les vues qu'elles peuvent cacher. Ils ne dissimulent pas qu'ils croient la cour de Vienne très occupée des moyens d'amener la province d'Alsace à se séparer de la couronne de France. Le Corps helvétique n'est pas à reconnoître ce que ce déchirement auroit de funeste pour lui ; la crainte qu'il en conçoit le portera selon les apparences à tenir avec nous la marche dont je viens d'avoir l'honneur de vous parler. »

Malgré l'excellent accueil qu'il a reçu à Bâle, Barthélemy est frappé chaque jour de la nécessité de s'éloigner d'une ville aussi voisine de nos frontières. Il va en partir sous deux ou trois jours. « Toutes ces courses sont incommodes pour moi, dit-il, mais ne nuiront certainement pas au service du Roi quand ma correspondance avec les Cantons aura pris toute son activité. »

Barthélemy insiste sur les raisons qui s'opposent à ce qu'il fixe sa résidence à Lucerne : intrigues du clergé et des moines, présence du Nonce, prochaine arrivée de M. de Caamaño attendu le 10, et contre la magnificence duquel il ne pourrait lutter. L'Ambassadeur incline donc à se tenir à Baden en continuant d'annoncer que le Roi lui a ordonné de visiter successivement les différents Cantons. Il pourrait

attendre paisiblement dans cette ville que les circonstances lui permettent de s'établir à Zurich ou à Lucerne.

Vol. 425, f° 160, original, 5 p. 1/4 in-f°.

Vol. 426, f° 163, copie, 3 p. in-f°.

Pièce jointe. — Lucerne, 24 février. — Le général Pfyffer à Barthélemy. Prochaine arrivée de M. de Caamaño, qui nous aurait, dit le général, « rendu grand service d'aller loger ailleurs ».

Vol. 425, f° 163, original, 1 p. 1/2 in-12.

BARTHÉLEMY A DE LESSART¹⁷

FINANCES N° 2.

54. — Bâle, 2 mars. — Pour ne pas prolonger inutilement une situation onéreuse, il est urgent de déménager ce qui se trouve dans l'hôtel de l'ambassade à Soleure. Les archives pourraient être déposées à Huningue chez un des pensionnaires de la France et les meubles provisoirement dans la maison de M. de Berville.

Vol. 425, f° 158, original, 2 p. in-f°.

Vol. 426, f° 164 v° copie, 1 p. in-f°.

55. — Bâle, 3 mars. — Barthélemy à MM. de Lucerne. Sels.

Vol. 426, f° 165 v°, copie, 1 p. in-f°.

56. — S. l., 3 mars. — Bacher à Belland. Intrigues des ennemis de la France contre Barthélemy et contre lui-même.

Vol. 425, f° 164, original, 4 p. in-4°.

BARTHÉLEMY A DE LESSART¹⁸

POLITIQUE N° 8.
Voyage de Barthélemy.

57. — Bâle, 5 mars. — « Le prodigieux nombre d'émigrants françois, Monsieur, et surtout d'officiers qui abandonnant leurs régiments passent ici pour se rendre en Allemagne, m'engage à continuer ma tournée avant d'avoir reçu les ordres que j'avois eu l'honneur de vous demander. Je ne puis trop me louer de l'empressement avec lequel les chefs de l'État ont cherché à me marquer leur attachement à la France et leurs égards pour le caractère dont le Roi a daigné me revêtir. Je partirai demain pour Baden. »

Dispositions des Cantons.

Barthélemy rappelle les raisons qui s'opposent à ce qu'il s'établisse à Lucerne. « Lucerne n'a pas encore donné dans des travers aussi marqués que l'ont fait Soleure et Fribourg, mais les prêtres y acquièrent un grand crédit, et je ne serois pas surpris que bientôt le parti de la cour de Rome, réuni à celui d'Espagne qui s'y forme, osât nous outrager aussi ouvertement. Ces États sont loin d'imiter la conduite sage et éclairée de MM. de Berne, qui, sans aimer notre révolution, ne perdent cependant jamais de vue la

personne du Roi et la Monarchie, pèsent toutes leurs démarches à la balance des immuables intérêts de toute la Nation helvétique et n'obéissent point lâchement à de misérables intrigues étrangères. La lettre ci-jointe, que M. le trésorier Frisching a écrite à M. Bacher, indique de la mesure et des procédés de la part du sénat de Berne. »

La conduite de Soleure est généralement désapprouvée. Les chefs des Etats de Bâle et de Zurich ont reconnu que Barthélemy ne pouvait plus résider dans cette ville.

« M. l'Avoyer Pfyffer vient de me répéter, Monsieur, que les intrigues redoublent pour égarer les petits Cantons et qu'on y répand avec profusion une brochure dont il m'a envoyé un exemplaire que vous trouverez ci-joint. Cet avis m'a déterminé à accélérer la tournée que je me proposais de faire dans ces Cantons pendant la belle saison ; j'espère que cette visite produira le meilleur effet sur les habitants de ces contrées, ranimera leur attachement à nos intérêts et détruira tout l'échafaudage d'intrigues que de trop coupables vues paroissent avoir dressé de ce côté-là. Ce seroit véritablement un bonheur pour moi, Monsieur, si avant que je me mette en route de Baden, ce qui sera vers le 15 de ce mois, je recevois de vous, d'après la prière que je vous ai faite, l'autorisation de dire à ces Cantons quelque chose de satisfaisant de la part de S. M. sur la lettre qu'ils lui adressèrent le 2 novembre 1789. Je désire vivement que cette excursion remplisse l'objet qui me la fait entreprendre : au reste, elle sera courte ; elle ne me prendra que huit jours.

« J'ai l'honneur, Monsieur, de joindre ici une note qu'un des chefs de l'Etat de Bâle m'a remise hier, en me témoignant sa peine de ce qu'on continuoît en France de détacher des émissaires pour inquiéter les gouvernements helvétiques. Si ce système est déplorable en général, il l'est surtout qu'on le mette en pratique contre les Suisses. Il seroit à désirer que les sociétés qui envoient des agents fussent bien persuadées qu'ils sont presque toujours

signalés avant d'arriver à leur destination. Peut-être alors elles s'épargneroient des soins et des dépenses inutiles. »

Vol. 425, f° 182, original, 5 p. in-f°.

Vol. 426, f° 166 v°, copie, 2 p. 2/3 in-f°.

Pièces jointes. — a. — Berne, 25 février. — Le trésorier Frisching à Bacher. Berne n'a pas hésité à recevoir les lettres de créance de Barthélemy. La grâce accordée aux soldats de Châteaueux a produit une très mauvaise impression.

Vol. 425, f° 148, original, 2 p. in-4°.

b. — « Avis aux Suisses sur leur situation à l'égard du roi de France. » — (En allemand.)

Vol. 425, f° 166, imprimé, 27 p. in-12.

c. — Note remise à Barthélemy par un des chefs de l'Etat de Bâle pour se plaindre de l'envoi d'émissaires français. Manque.

DE LESSART A BARTHÉLEMY

Cour de Vienne.

58. — Paris, 5 mars. — Envoi de deux exemplaires d'un recueil qui fera connaître à Barthélemy l'état actuel des relations de la France avec la cour de Vienne. L'Ambassadeur pourra communiquer confidentiellement ce recueil au Corps helvétique.

Vol. 424, f° 38, original, 1/2 p. in-f°.

Vol. 426, f° 200, copie, 1/4 p. in-f°.

Pièce jointe. — « Réponse de l'Empereur aux explications demandées par le Roi au sujet de l'office du 21 décembre, et autres pièces relatives au même objet. »

Vol. 426, f° 182, imprimé, 34 p. in-4°.

BARTHÉLEMY A DE LESSART 19

POLITIQUE N° 9.

Affaire du régiment d'Ernest.

59. — Baden, 8 mars. — « J'ai quitté avant-hier, Monsieur, la ville de Bâle pour me rendre ici, en même temps que M. Bâcher est allé faire une apparition à Soleure. J'ai appris dans ma route qu'on avoit reçu à Berne l'horrible nouvelle que le peuple d'Aix en Provence avoit désarmé les soldats du régiment d'Ernest-Suisse ; que ceux-ci ayant refusé d'obéir à leurs officiers un des plus anciens capitaines du corps s'étoit tué de désespoir ; que cette nouvelle avoit causé à Berne la plus vive sensation et que le Sénat avoit envoyé sur-le-champ deux députés à Paris. Je reçois à l'instant une lettre de M. Bacher qui me mande qu'il va se rendre à Berne pour savoir la vérité et les détails de cet avis. S'il se vérifie, Monsieur, il est inutile que nous comptions désormais sur la fidélité des Suisses et que nous nous flattions plus longtemps que leur intérêt prédominera sur les diverses considérations au milieu desquelles ils flottent, et qu'il les empêchera de s'abandonner ouvertement aux mouvements que les intrigues les plus actives cherchent à leur imprimer contre nous. La plaie formée par l'affaire de Châteaueux est encore tout ouverte, et si, loin de nous appliquer à la guérir, il devient certain que nous leur ayons porté une nouvelle blessure bien plus mortelle pour leur discipline, je ne vois pas par

quels moyens nous pourrions prévenir les suites de ce malheur.

Affaire des Suisses de Châteaueux.

« On n'en étoit pas instruit, Monsieur, hier à Lucerne lorsque M. l'Avoyer Pfyffer m'a mandé : « Pour ce qui est de la sanction du Roi donnée au
« décret qui concerne les galériens du régiment de Châteaueux, notre
« État a reçu hier une lettre de M. le comte d'Affry que le canton de
« Zurich fait circuler et qui contient ladite sanction ; elle a causé bien de la
« sensation dans notre Conseil. A la fin on a conclu de se munir d'un
« protest pour l'avenir, et dans la négociation prochaine de réserver et
« de renouveler ce privilège aussi ancien que le service suisse : il est vrai
« que pour ce cas (s'agissant d'une amnistie générale) on auroit pu pardonner
« pour cette fois, mais vous savez que s'agissant de certains préjugés
« nationaux et fort anciens, on ne peut guères démordre, et toute
« raison devient inutile : ce qui est fort ressemblant aux Suisses de la
« garde du Saint-Père... (suivent quelques mots illisibles) la chose restera
« au protest et puis... (suivent deux mots également illisibles). » (Sic.)

« J'avois envoyé de plusieurs côtés des notes sur cette affaire de Châteaueux. J'ai été à portée de les commenter beaucoup avec les chefs du canton de Bâle. Je vous avoue, Monsieur, que je me flattois que ces différentes démarches produiroient quelque bon effet. Il n'y a plus qu'un triste avenir à prévoir si ce qui se débite au sujet du régiment d'Ernest est vrai.

Barthélemy reconnu comme ambassadeur.

« Je m'attendois que l'événement d'Aix prolongeroit les difficultés que le canton de Fribourg a apportées à ma légitimation, mais sans doute il avoit enfin envoyé son consentement avant que cette fâcheuse nouvelle lui soit parvenue, et en conséquence je viens de recevoir à cet instant de Zurich la lettre par laquelle le Directoire me reconnoît au nom de la Confédération helvétique dans le caractère dont il a plu au Roi de me revêtir. J'en joins ici la traduction.

Voyage de Barthélemy.

« Quoique Sa Majesté ait daigné approuver que je voyage dans les différents Cantons, quoique ces voyages ne me soient pas inutiles, puisqu'ils disposent les esprits à m'accorder la confiance qu'il est de mon devoir de chercher à acquérir, je ne me dissimule pas, Monsieur, que cette vie errante pourroit enfin être mal interprétée. On pourroit enfin oublier quelle est la cause qui l'a fait excuser jusqu'ici. On sait à peu près dans toute la Suisse que MM. de Soleure ont comblé la mesure de leurs mauvais

procédés à mon égard. Je ne m'en suis pas plaint. Ma réserve sur ce point n'a servi qu'à présenter sous un jour plus défavorable les torts d'une ville que le Roi a constamment honorée de ses bienfaits et m'a permis d'apercevoir d'autant mieux qu'on trouvoit partout très convenable que je n'y retournasse plus. Mais il faut enfin se fixer. Frappé comme je l'ai été des inconvénients que me présentait le séjour de Lucerne, je revenois, Monsieur, à une de vos pensées. Vous avez eu la bonté de me proposer de m'établir dans une ville mixte. Baden, où je me trouve dans ce moment, me paroissant trop isolé, je croyois que Bienne pourroit convenir en ce que ce choix ne causeroit d'ombrage d'aucune part. Mais les lettres de Lucerne fixent à peu près mes incertitudes. Vous verrez, Monsieur, ce que M. l'Avoyer Pfyffer et son cousin le général viennent de m'écrire et à M. Bacher. Je ne m'aveugle aucunement sur les embarras que me préparent le ministre d'Espagne et sa magnificence, le Nonce et ses moines, et les intrigues réunies de tout ce monde. Je pensois qu'il valoit mieux s'en tenir éloigné. Mais puisqu'il y auroit du danger pour nos affaires à ce que je ne demeurasse pas dans un Canton catholique, puisque c'est par les petits Cantons qu'on nous attaque, puisque c'est évidemment Lucerne, qui a tant d'influence sur eux, qui devient le foyer de toutes les trames qu'on prépare contre nous, peut-être seroit-il très utile à nos intérêts que j'aie me mettre auprès des petits Cantons pour tâcher de nous les conserver, et au milieu même du foyer des cabales pour les déjouer par ma présence. Je serai environné d'intrigues et je ne m'en permettrai aucune. Plus les factions s'agiteront autour de moi, plus je resterai calme, uniquement occupé à recommander la modération au nom du Roi, et à mériter la confiance et l'estime publiques par la sagesse de ma conduite. Le contraste, Monsieur, que je tâcherois de rendre frappant dans toutes les circonstances, pourroit à la fin tourner à notre avantage. Mon premier soin seroit de

faire connoître à l'avance aux chefs de l'État cette marche que vous m'auriez tracée, afin de leur donner les moyens de dissiper les inquiétudes qu'on chercheroit peut-être à leur inspirer sur mon arrivée parmi eux. J'ose croire, monsieur, que le court séjour que j'ai fait dans leur ville a donné assez bonne opinion de moi pour qu'on y soit disposé à mettre confiance dans nos assurances. Cependant je dois essentiellement éviter de leur causer le moindre embarras. J'attendrai M. Bacher pour me consulter avec lui sur la marche à tenir dans cette circonstance délicate, ainsi que sur le plus ou moins de convenance de me rendre dans les Cantons populaires, comme j'en avois la pensée. J'ai besoin de savoir positivement ce qui s'est passé à Aix.

« Ce que MM. Pfyffer nous mandent de l'état de fermentation dans les petits Cantons nous indique bien plus fortement que je ne pourrois l'exprimer, Monsieur, combien il est instant que vous veuillez bien prendre en considération la demande qu'ils ont adressée au Roi. Nous avons par là un moyen facile de les ramener vers nous et de surmonter une partie considérable des obstacles que je rencontrerois dans mon séjour à Lucerne.

« Un autre moyen de rendre plus praticable le système qui me conduiroit dans cette ville est également en vos mains. Je n'entends pas M. le général Pfyffer quand il dit que les préparatifs de l'envoyé d'Espagne offusquent à l'avance les habitants de Lucerne, et qu'un contraste ne déplairoit point. Jamais on ne sait mauvais gré à un ministre étranger d'étaler un grand faste, et je sens très bien à quoi je m'expose en restant en arrière avec M. de Caamaño à cet égard. Mais enfin puisque M. de Caamaño n'occupera qu'un local fort borné, je puis croire qu'il le sera nécessairement dans les moyens comme dans la volonté de déployer une magnificence par trop incommode pour moi. Soyez assuré, Monsieur que mon zèle pour les intérêts que S. M. a daigné me confier m'inspire seul l'espoir que je parviendrai à n'être pas absolument éclipsé

par le ministre d'Espagne. Jamais je ne m'autoriserai de sa concurrence et de ses efforts pour vous demander de nouveaux secours : mais soit que je me fixe à Lucerne, ou dans quelque autre ville de Suisse, il est absolument nécessaire que j'aie l'honneur de vous représenter encore, Monsieur, qu'il m'est impossible de former un établissement quelconque et de sortir d'une situation fort désagréable si mes appointements doivent être payés en papiers qui perdent près de moitié. Jusqu'à présent M. de Berville n'a pu m'avancer que 150 louis en espèces, et la difficulté et l'incertitude avec lesquelles le service des sels se fait aujourd'hui ne me laissent aucun moyen de prendre des arrangements certains pour mon avenir. Si vous avez la bonté, Monsieur, de faire mettre cet objet en ordre, alors je ne balancerai pas à m'établir à Lucerne. »

Vol. 425, f° 191, original, 8 p. 1/2 in-f°.

Vol. 426, f° 168, copie, 4 p. 2/3 in-f°.

Pièces jointes. — a. — Zurich, 7 mars. — Le Corps helvétique à Barthélemy pour lui accuser réception de ses lettres de créance.

Vol. 424, f° 39, copie, 2 p. in-f°.

Vol. 425, f 186, copie, 2 p. in-f°.

Vol. 426, f° 170 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

b. — Lucerne, 7 mars. — Le général Pfyffer à Barthélemy. Projet d'établissement de l'ambassade à Lucerne. Mission de M. de Caamaño.

Vol. 425, f° 187, original, 1 p. 1/2 in-4°.

c. — S. l. n. d. — Note de l'Avoyer Pfyffer, de Lucerne. Même sujet. Vol. 425, f° 190, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

d. — Lucerne, 7 mars. — Extrait d'une lettre du général Pfyffer à Bacher relativement aux dispositions des esprits, qui sont de plus en plus favorables à Barthélemy, à la

mission de M. de Caamaño et aux maisons qui pourraient convenir au logement de l'ambassadeur de France.

Vol. 425, f° 188, copie, 2 p. 3/4 in-f°.

60. — Paris, 8 mars. — Le ministre de la Guerre au ministre des Affaires étrangères. Il accuse réception de la lettre du 4. Il écrit à Custine afin de faire cesser l'état de choses dont se plaint le gouvernement de Bâle.

Vol. 425, f° 199, original, 2 p. 1/4 in-f°.

61. — Baden, 9 mars. — Barthélemy envoie à Dumouriez une note du général Steiner, qu'il recommande particulièrement à sa bienveillance²⁰.

Vol. 426, f° 459, copie, 1/2 p. in-f°.

62. — Paris, 9 mars. — M. de Narbonne à Barthélemy relativement à Pierre-Joseph Bourquin, officier invalide retiré à Soleure.

Vol. 426, f° 222, copie, 1/2 p. in-f°.

63. — Sans date. — Billet de M. Troette père, payeur général de France en Suisse, relativement au même invalide.

Vol. 426, f° 222, copie, 1/4 p. in-f°.

64. — Baden, 9 mars. — Bacher à Belland. Affaires de Suisse.

Vol. 425, f° 212, original, 4 p. in-4°.

BARTHÉLEMY A DE LESSART 21

POLITIQUE N° 10 Affaire du régiment d'Ernest.

65. — Baden, 10 mars. — « M. Bacher, Monsieur, a pu juger à Soleure de la situation que produisoit à Berne le déplorable événement d'Aix. Il a judicieusement évité de prendre sa route par cette ville. Son apparition y auroit peut-être produit un mauvais effet. Elle auroit été superflue au reste pour me faire connoître ce qu'on y pense. Je ne sais déjà que trop par des officiers qui ont passé ici, qu'on n'y respire que fureur. Aux motifs de l'honneur. et de la réputation nationale qui se trouvent cruellement compromis dans cette circonstance, aux craintes que le sort que vient d'éprouver le régiment d'Ernest ne devienne commun à tous les autres régiments suisses au service de France, MM. de Berne joindront des sentiments de vanité qui n'agiront pas moins puissamment sur leurs déterminations. Ils vont se souvenir que d'autres Cantons plus malveillants n'ont cessé de les presser de se montrer ouvertement contre notre nouvel ordre de choses, de leur annoncer qu'il finiroit par être funeste aux Suisses et de leur reprocher d'obéir plutôt à des considérations du moment qu'à celles que devoit leur dicter une juste prévoyance. Ils vont regretter amèrement, Monsieur, d'avoir trop compté sur le pressant besoin que la Nation françoise avoit de rétablir dans son sein une force publique et de préserver de tout outrage, pour les faire servir à sa propre conservation et sûreté, des troupes aussi utiles pour

elle que les troupes suisses auroient continué de l'être. Le sénat de Berne s'est empressé d'envoyer des exprès dans tous les Cantons pour les instruire du triste événement qui va réunir la consternation comme le ressentiment de toute la Confédération, pour leur faire partager ses craintes sur le danger commun qui les menace et pour les inviter à se concerter sur les moyens de s'en garantir. D'un autre côté, nos émigrés, pleins de joie, parcourent déjà toutes les villes helvétiques en annonçant que c'est un parti pris en France de désarmer successivement toutes les troupes suisses qui y servent, et qu'il n'y a par conséquent pas un moment à perdre pour rompre toutes les relations militaires avec cette Monarchie dans l'état d'anarchie et d'insurrection où elle se trouve ; et qu'après avoir brisé les fers des galériens de Châteaueux, la faction dominante veut à tout prix dissoudre les régiments suisses soit par la corruption, soit par la force. J'ai déjà eu l'honneur de vous rendre compte, Monsieur, des menées sourdes que divers émissaires pratiquent contre nous dans les Cantons démocratiques. Je vous laisse à juger de l'ascendant que va leur donner sur le peuple de ces États le récit de la catastrophe des officiers du régiment d'Ernest. Ils ont déjà répandu sous main qu'au 1^{er} avril la France entière alloit être excommuniée, et ils vont maintenant ajouter que les soldats suisses, s'ils restoient en France, seroient non seulement damnés dans l'autre monde, mais encore exposés à être assommés dans celui-ci.

Convocation d'une Diète extraordinaire.

« L'impression produite par l'affaire de Château vieux, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le mander, Monsieur, se calmoit visiblement, beaucoup plus promptement même

que je n'aurois osé m'en flatter. Mon arrivée, ma manière simple de me montrer partout et d'annoncer que le Roi ne m'avoit envoyé que pour prêcher la concorde et invoquer la confiance de la Nation helvétique dans les sentiments de la Nation qu'il gouverne, avoient singulièrement tranquilisé les esprits. Je vous avoue que j'étois plein d'espoir que nous ne tarderions pas à apercevoir les heureux fruits de cette disposition. Cette séduisante perspective est dissipée peut-être pour bien longtemps. Que pouvons-nous dire, Monsieur, pour diminuer l'effet des criaileries des émigrés françois et des émissaires expédiés de Lucerne, lorsque nous-mêmes nous sommes assez malheureux pour soulever contre nous dans un instant toute la Suisse, la seule Nation qui nous aime, qui ait un véritable intérêt à notre conservation et à notre prospérité ? Je me suis bien hâté d'écrire à quelques-unes des personnes qui nous sont dévouées. Mais toutes nos exhortations doivent être inutiles dans une aussi fâcheuse circonstance. Elle est d'une telle nature que les gens modérés n'osent élever leur voix et essayer d'arrêter le mouvement général. Vous sentez bien, Monsieur, qu'il n'est plus question pour moi, au moins pour quelque temps, d'aller m'établir à Lucerne, ni dans aucune autre grande ville, ni d'aller me montrer dans les petits Cantons. Je suis réduit à me féliciter, et c'est véritablement un heureux hasard, que cette déplorable nouvelle me trouve retiré dans une petite ville de Suisse. Nos amis de Lucerne m'exhortent à me tenir à Baden, mais je ne crois pas que je puisse y rester. Si MM. de Berne sollicitent la convocation d'une Diète extraordinaire à cause de l'événement d'Aix, il est impossible qu'elle ne soit plus agréée par toute la Confédération. C'est à Baden qu'elle se rassembleroit. Mais comme il ne conviendrait pas que ce fût cette convocation qui eût l'air de me faire quitter Baden, j'en partirai pour me rendre à Bienne aussitôt que je saurai que la demande d'une Diète qui peut être

prochaine aura été formellement adressée aux différents Cantons.

« Quoiqu'il ne soit que trop certain, Monsieur, qu'on y traitera des objets infiniment désagréables pour nous, vous ne penserez peut-être pas que nous puissions nous soustraire à l'usage qui a été observé jusqu'ici. Il m'imposeroit l'obligation d'envoyer et d'accréditer M. Bacher auprès de cette diète. Je vous supplie de me donner des instructions à cet égard.

Dispositions de l'Etat de Berne.

« Vous avez été, Monsieur, instruit successivement depuis plus d'une année de quelle manière l'Etat de Berne pensoit et s'est exprimé avec lui sur nos affaires : « Nous avons besoin, lui a dit M. l'Avoyer de Steiger,

« d'un voisin puissant pour nous soutenir ; aucun ne nous convient mieux

« que la France : tous nos intérêts nous attachent à elle, quel que soit le

« régime qui la gouverne. Il nous faut une France puissante, unie dans

« son intérieur, amie de ses amis, respectant leur gouvernement comme

« ils respectent le sien, respectant également les précieux rapports qui

« les unissent à elle, comme eux ne veulent jamais s'en écarter. Mais si

« l'anarchie vient à prendre la place de toutes les autorités légitimes, si

« nos traités cessent d'être observés, si nos Gouvernements helvétiques

« sont attaqués impunément par des sociétés françoises,

alors l'intérêt

« de notre propre conservation nous forcera de chercher un autre soutien.

« Je ne sais pas quel il sera : c'est un examen que la plus dure

« nécessité peut seule nous mettre dans la triste obligation de faire. » Je rappelle ces choses, Monsieur, dont M. l'Avoyer de Steiger m'a répété une partie quand je l'ai vu le mois dernier, parce qu'il faut bien s'attendre que le moment est venu où les mêmes réflexions vont occuper sérieusement le sénat de Berne. Vous en pourrez juger par la copie ci-jointe d'une lettre très remarquable que M. de Watteville, membre du conseil de Berne, vient d'adresser à M. l'Avoyer Pfyffer de Lucerne. M. de Watteville est un homme très ardent et qui a essentiellement contribué à faire adopter à la dernière diète de Frauenfeld des dispositions dont nous aurions eu à nous plaindre si elles n'avoient pas été ensuite modifiées par les Cantons. Il a conservé des rapports suivis avec M. de Castelnau. M. de Watteville écrit sûrement de tous les côtés avec la même chaleur qu'il fait à M. Pfyffer. Il est de la trempe des gens qui entraînent les opinions d'une assemblée un peu nombreuse, quand elle est déjà agitée par de fortes passions. M. l'Avoyer Pfyffer écrit à M. Bacher que les lettres de Berne ont fait à Lucerne dans le Conseil la sensation la plus terrible. Il déplore dans les termes les plus lamentables la catastrophe de la ville d'Aix. Ajoutez, Monsieur, à ces circonstances celle qu'un des chefs de l'Etat de Bâle me mande par une lettre dont vous trouverez ci-joint l'extrait, et voyez si nous pouvons avoir quelque espoir de calmer dans ce moment les esprits helvétiques.

« Il se présente heureusement une occasion par laquelle nous pourrons peut-être y parvenir à Zurich. Vous connoissez très bien, Monsieur, la haute influence de ce Canton, qui n'est à comparer qu'avec la profonde sagesse qui le dirige et à ses précieuses dispositions pour nous.

Jamais nous n'avons eu un plus pressant besoin de chercher à les cultiver. Je vous conjure donc, Monsieur, de prendre en considération particulière la lettre ci-jointe qu'il vient de m'écrire et de faire tout ce qui dépendra de vous pour que ses intérêts ne soient point lésés. Je pense que c'est le décret de l'Assemblée nationale du mois de janvier dernier, qui est relatif aux créances sur la Nation dont il faut faire la déclaration avant le premier mai prochain, qui excite les inquiétudes de MM. de Zurich. Si vous voulez bien, Monsieur, concourir par vos soins à les tranquilliser, vous satisferez d'une part à la justice, et de l'autre vous rendrez, je n'en doute pas, un service considérable à nos intérêts politiques en Suisse.

« J'ai l'honneur, Monsieur, de vous envoyer ci-joint la réponse que M. le Prince-évêque de Bâle fait au Roi, la copie de cette lettre, avec la copie de celle que ce Prince a bien voulu m'écrire en même temps.

« M. de Salis Scevis, un des membres de la Commission que les Grisons ont envoyée à Milan, me mande de cette ville, en date du 20 février, qu'ils y sont arrivés depuis onze jours, qu'ils ont été bien reçus du gouvernement ainsi que de l'Archiduc et de l'Archiduchesse ; que leurs conférences formelles avec M. le comte de Vilseck n'ont pas encore commencé, qu'on leur fait espérer qu'on les entamera aussitôt que le temps du carnaval sera passé et qu'ils ne cessent de leur côté de solliciter la plus prompte expédition possible de leurs affaires. »

Vol. 425, f° 216, original, 9 p. in-f°.

Vol. 426, f° 172, copie, 5 p. 1/4 in-f°.

Pièces jointes. — a. — Berne, 8 mars. — M. de Watteville de Meslier, de Berne, à l'Avoyer Pfyffer, de Lucerne. Affaire du régiment d'Ernest. Craintes qu'elle doit faire concevoir pour les autres troupes suisses au service de la France. Mesures prises ou à prendre pour leur sûreté.

Vol. 425, f° 196, copie, 4 p. 1/4 in-f°.

Vol. 426, f° 174 v°, copie, 3 p. in-f°.

b. — Bâle, 9 mars. — Extrait de la lettre du grand tribun Buxtorf à Barthélemy. Consternation causée par l'affaire du régiment d'Ernest. Excès commis par les gardes nationaux à Copet, à Gex et à Huningue. M. de Caamaño a annoncé sa prochaine arrivée à Genève, d'où il repartira immédiatement pour Lausanne.

Vol. 425, f° 214, copie, 2 p. in-f°.

c. — Zurich, 5 mars. — MM. de Zurich à Barthélemy. Créances de leur République sur les états de Bourgogne et d'Artois, le clergé de France, l'évêché de Strasbourg, l'hôpital de Lyon et divers autres établissements.

Vol. 425, f° 185, copie, 2 p. in-f°.

Vol. 426, f° 176, copie, 1 p. in-f°.

d. — Porentruy, 23 février. — L'évêque de Bâle à Barthélemy, pour lui accuser réception de ses lettres de créance.

Vol. 424, f° 28, original, 2 p. in-f°.

Vol. 425, f° 146, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 426, f° 177, copie, 2/3 p. in-f°.

e. — Porentruy, 23 février. — Le prince-évêque de Bâle au Roi pour le remercier d'avoir accrédité Barthélemy auprès de sa personne.

Vol. 425, f° 147, original, 2 p. in-f°.

Vol. 424, f° 29, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 426, f° 177 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

66. — Saint-Blaise, 10 mars. — J.-B. Spiel, ci-devant curé de Saint-Pierre-au-Bois, à Dumouriez. Dispositions des Suisses.

Vol. 425, f° 221, original, 3 p. 1/4 in-4°.

67. — Baden, 12 mars. — Barthélemy à MM. de Zurich relativement à leurs créances.

Vol. 426, f° 176 v°, copie, 1 p. in-f°.

68. — Baden, 13 mars. — Barthélemy recommande à de Lessart une réclamation de l'Etat de Bâle.

Vol. 426, f° 178, copie, 1 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — Bâle, 10 mars. — Le Conseil secret de Bâle à Barthélemy. Créances de l'Etat de Bâle sur la couronne de France.

Vol. 426, f° 178 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

b. — Bâle, 10 mars. — L'État de Bâle à de Lessart. Même sujet.

Vol. 426, f° 178 v°, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

69. — Baden, 13 mars. — Barthélemy accuse à MM. de Bâle réception de leur lettre du 10.

Vol. 426, f° 179 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

HENNIN A BARTHÉLEMY

70. — Paris, 14 mars. — « Le Roi m'a ordonné de vous informer, Monsieur, que samedi dernier, 10 de ce mois, M. de Lessart a été dénoncé à l'Assemblée nationale ; qu'il a été rendu contre ce ministre un décret d'accusation, qu'il a été tout de suite mis en état d'arrestation et conduit à Orléans. S. M. n'ayant pas encore fait de disposition par rapport au portefeuille du Département, son intention est que vous continuiez à suivre les instructions qui vous ont été adressées par M. de Lessart. Quant à vos paquets, vous pouvez me les adresser jusqu'à nouvel ordre. »

Vol. 425, f° 227, original, 1 p. in-f°.

Vol. 426, f° 222, copie, 1/2 p. in-f°.

71. — S. l., 14 mars. — Bacher à Belland pour lui dire avec quel vif regret il lui verrait quitter ses fonctions. Bacher se plaint amèrement de la situation faite à l'Ambassadeur et à lui par les circonstances et le manque d'argent.

Vol. 425, f° 228, original, 4 p. in-4°.

72. — Baden, 16 mars. — Barthélemy à de Lessart relativement à des enrôlements qui se feraient publiquement en Suisse pour l'armée des émigrés. Quels que soient les sentiments de MM. de Berne, l'Ambassadeur ne peut croire à l'exactitude de cette nouvelle. Il en écrit d'amitié au trésorier Frisching.

Vol. 426, f° 180, copie, 3/4 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — Lons-le-Saunier, 9 mars. — Les administrateurs du département du Jura à Barthélemy. Même sujet.

Vol. 426, f° 180 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

b. — Baden, 16 mars. — Réponse de Barthélemy aux administrateurs du Jura. Il ne s'agit vraisemblablement que des levées qui se font tous les ans pour les deux régiments bernois qui sont au service de la Hollande.

Vol. 420, f° 180 v°, copie, 1 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A DE LESSART

POLITIQUE N° 11. Affaire du régiment d'Ernest.

73. — Baden, 17 mars. — Depuis la déplorable affaire du régiment d'Ernest, Barthélemy ne recevait plus aucun avis de ce qui pouvait se passer dans les différents Cantons. « Dans ces circonstances, j'ai prié M. Bacher d'aller à Zurich. Il y a trouvé M. le Bourgmestre Kilchsperger, dont les sentiments et les lumières méritent notre plus parfaite estime, désolé de ce que les Marseillois viennent de faire : « Toutes choses, a-t-il dit, commençoient à aller bien. Les esprits se calmoient. L'affaire de Châteauvieux avoit fait une mauvaise impression, surtout par la précipitation et la violence de l'État de Lucerne, mais cette impression n'auroit pas tardé à s'effacer. La cour de Vienne venant d'annoncer les dispositions pacifiques qui l'animent (j'avois envoyé confidentiellement et d'amitié aux chefs de l'Etat de Zurich un des deux exemplaires que vous m'avez fait l'honneur, Monsieur, de m'adresser par votre lettre du 5 de ce mois), je vous garantis qu'avant peu de semaines la ruine de beaucoup d'intrigues, de fausses espérances, de calculs erronés, auroit laissé le champ tout à fait libre à nos insinuations, et que nous aurions ramené aux opinions du Directoire tous les autres Cantons. Aujourd'hui, a-t-il ajouté douloureusement, nous n'avons plus aucune base pour tâcher d'opérer le bien. Nous ne savons plus où nous en sommes. » « M. Kilchsperger n'a pas laissé ignorer à M.

Bacher que les malveillants se donnent les mouvements les plus actifs pour soulever les esprits contre nous à l'occasion de l'événement des 26 et 27 février. »

Berne n'a encore fait que communiquer aux Cantons la relation qu'il a reçue de M. de Watteville, major du régiment d'Ernest. Cette pièce fait honneur à la sagesse de cet officier, qui contraste heureusement avec les vues incendiaires de son cousin le conseiller de Watteville, souvent employé par l'Avoyer Steiger.

« Vous n'ignorez pas, Monsieur, que l'aristocratie de ce puissant État, dans la Confédération helvétique, voit avec douleur l'établissement en France de principes d'égalité qui ne peuvent point s'accorder avec ceux qui font la base de son gouvernement. Elle redoute notre constitution, elle en craint les progrès pour elle-même, et verroit volontiers le retour de notre ancien régime. Mais ses vœux à cet égard ne pouvant cependant pas contrarier les grands intérêts que le canton de Berne a en commun avec tous ses autres co-États, de rester fidèlement attaché à la France, il n'auroit ni voulu ni osé se permettre de faire des démarches capables d'augmenter nos embarras, et il attendoit avec inquiétude, mais sans aucune démonstration le résultat de la crise où nous nous trouvons. Nous n'avions donc rien à craindre de son inquiétude ni même de sa mauvaise volonté ; nous devions être assurés que notre nouveau gouvernement, en prenant de la consistance, auroit trouvé dans la nation et dans les troupes suisses l'empressement le plus décidé à le défendre ; l'intérêt particulier des chefs des différents Cantons auroit été étouffé.

« L'insulte faite au régiment d'Ernest, Monsieur, est venu froisser bien douloureusement les rapports nécessaires qui subsistent entre les deux Nations. C'est en vain que nous nous appuierions sur cette nécessité des rapports réciproques ; car s'il est vrai, comme on le craint dans tous les Cantons, que leurs régiments ont à redouter un

semblable traitement ou des invitations à se soulever contre leurs officiers, alors nous renverserons la nature même des choses : nous forcerons les Cantons à nous retirer leurs troupes et à devenir nos ennemis ; ils ne peuvent le devenir que par notre propre volonté.

« Prenons garde, Monsieur, que l'événement d'Aix ne prépare un nouvel ordre de fâcheux développements. Si l'Etat de Berne n'en a encore soumis aucun à la réflexion des autres Cantons, s'il ne leur a pas même exprimé le vœu d'une diète extraordinaire, je ne l'en crois pas moins occupé dans ses continuelles délibérations de rechercher par quels moyens il pourra manifester de la manière la plus éclatante son vif et profond ressentiment d'une catastrophe qui blesse autant ses intérêts que sa vanité. Si nous venions à apprendre que dans sa douleur il se fût empressé de faire des démarches auprès de la cour de Vienne, et qu'ensuite la nouvelle de la mort imprévue de l'Empereur eût dérangé ses calculs et ceux de plus d'un Canton, je n'en serois pas surpris. Quoi qu'il en soit, Monsieur, il m'a paru très important de tâcher de savoir ce qui se passe à Berne. M. Bacher est parti d'ici avant-hier pour s'y rendre. Il se trouvera après-demain matin à Huningue pour joindre en post-scriptum à ma lettre ce qu'il aura pu apprendre d'essentiel. Cette précaution étoit d'autant plus nécessaire que l'envoyé d'Espagne est arrivé en Suisse et à Berne au milieu de la plus grande exaltation des esprits, laquelle il aura encore porté à un plus haut degré par sa présence. Il faut s'attendre qu'il recevra à peu près partout les honneurs du triomphe. Il est très heureux que dans un moment aussi désagréable je me trouve tout naturellement loin de lui, des grandes villes, et des occasions d'apercevoir cette exaltation et le mécontentement contre nous qui la cause. Ce n'est pas uniquement d'après mes propres réflexions que j'avois renoncé à aller m'établir à Lucerne. Je m'étois aussi déterminé d'après l'opinion de quelques amis éclairés que nous y avons. Voyez, Monsieur, dans la

lettre ci-jointe de M. le général Pfyffer, ce qu'il me mande et combien il paroît convenable que je me tienne à l'écart jusqu'à ce que les Suisses soient revenus à un état de calme.

Lettre des princes émigrés.

« Vous savez, Monsieur, tout ce qui s'est passé relativement aux lettres que les princes françois émigrés ont écrites l'année dernière au Corps helvétique. Vous savez que le directoire de Zurich, toujours mesuré, toujours clairvoyant, a trouvé moyen sous différents prétextes de faire différer les réponses ; qu'à l'époque du mois de janvier dernier, lorsque le décret de l'Assemblée nationale contre eux a été notifié, MM. de Zurich s'en sont autorisés pour représenter aux autres Cantons que les réponses ayant été si considérablement retardées, il seroit peut-être plus convenable de n'en faire aucune, et de regarder les lettres des princes comme non avenues. Cet avis fut très goûté, et MM. de Berne entre autres remercièrent beaucoup le Directoire de l'extrême prudence qu'il avoit manifestée dans une circonstance aussi délicate. MM. de Fribourg n'ont pas pensé de même. Ils viennent de mander au Directoire avant de savoir l'événement d'Aix, lequel ne les disposera pas à la modération, ils viennent, dis-je, de mander, au sujet de l'opinion que les autres Cantons ont exprimée relativement à la lettre des princes, que cela leur plaît à dire, mais que pour eux ils sont décidés à y faire une réponse. Je suis instruit, Monsieur, qu'une détermination aussi extraordinaire et aussi ouvertement exprimée va produire une vive sensation partout ; on se rappelle que Fribourg n'a cessé depuis notre révolution de se montrer, d'une manière tout aussi éclatante, contre les choses que le

Roi a eu à demander de la Suisse. Dans toutes les occasions il a suscité des doutes, des difficultés, des oppositions contre les résolutions notifiées au nom de Sa Majesté. Et cependant, Monsieur, loin de témoigner à cet État notre juste mécontentement, nous gardons un profond silence sur tous ses manquements envers nous. Il ne cesse même pas d'être l'objet de nos préférences : l'année dernière encore, lui seul a obtenu toute la fourniture de nos sels de Franche-Comté, au grand déplaisir des autres Cantons. Mais, Monsieur, ce sentiment de peine et de jalousie qu'ils en conçoivent n'est pas le seul qui les occupe, ni le seul auquel nous devons faire attention. Ils disent : « Si Fribourg se conduisant comme il fait, non seulement ne
« provoque aucune plainte contre lui, mais même obtient tous les avantages,
« lui seul apparemment est dans la bonne voie, et nous avons tort
« de ne pas suivre ses errements et de chercher à concilier nos intérêts
« et nos devoirs avec l'institution des nouvelles autorités en France. » Ce raisonnement, Monsieur, fait naître nécessairement des incertitudes fâcheuses et que nous devrions peut-être nous hâter de faire finir, en parlant nettement à Fribourg et aussi à Lucerne, qui est infiniment disposé à marcher sur ses traces, en même temps que nous profiterions de toutes les occasions qui se présenteroient de rendre service aux Cantons et aux individus mieux intentionnés et mieux pensants. Permettez-moi à ce sujet, Monsieur, de vous rappeler la prière que j'ai pris la liberté de vous faire en faveur de M. l'Avoyer Pfyffer de Lucerne. Cette gratification seroit extrêmement bien employée, je crois, dans un moment où l'État qu'il administre va être violemment agité contre nous. Je vous prie aussi de me permettre de vous assurer en passant que vous ne me trouverez jamais empressé d'accueillir et de vous recommander les sollicitations pécuniaires ni les mesures

qu'il faudroit appuyer par l'intrigue et par la corruption. Peut-être ferions-nous bien d'annoncer de tous les côtés que nous ne voulons point employer ces odieux moyens auprès des Cantons suisses, et que nous attendrons patiemment qu'ils reviennent d'eux-mêmes à leurs vrais intérêts. Mais aussi en attendant, le nôtre ne nous commande-t-il pas, Monsieur, de nous expliquer avec les uns de manière à en imposer à leurs mauvaises intentions, et avec les autres de manière à soutenir et à augmenter leurs bonnes dispositions et leur confiance en nous ? Cette conduite sera toujours utile, quels que soient les événements que doit amener celui d'Aix.

« P.-S. du 48 mars :

« L'Etat de Berne a cédé, Monsieur, au vœu des officiers du régiment d'Ernest, qui dans le premier ressentiment ont témoigné vouloir plutôt donner leur démission que de continuer à servir en France dans l'état actuel des choses. M. Bacher, qui arrive de Berne, vient de me remettre la lettre ci-jointe par laquelle cette République prie S. M. de vouloir bien donner ses ordres afin que le régiment qu'elle a avoué en France depuis plus d'un siècle puisse rentrer en Suisse par la route la plus commode.

« On est, Monsieur, dans la consternation à Berne et vivement affecté du parti violent qu'on s'est vu forcé de prendre relativement au rappel du régiment d'Ernest. Il paroît que quelques magistrats modérés auroient désiré que le ministère du Roi eût fait agir pour suspendre cette détermination prise par le Conseil souverain de Berne le 16 de ce mois, presque à l'unanimité.

« Il ne reste, Monsieur, maintenant plus d'espoir de conserver le régiment d'Ernest en France, à moins qu'en lui rendant ses armes et en lui procurant une satisfaction convenable avec un dédommagement des effets perdus, on ne puisse engager le corps des officiers de ce régiment, au nom du Roi, à écrire à leurs souverains pour obtenir la

permission de continuer leur service dans une province septentrionale. Si S. M. vouloit bien en même temps faire une réponse affectueuse à l'État de Berne, peut-être parviendrait-on à calmer peu à peu les esprits et à adoucir dans cette ville l'impression douloureuse qu'y a causée le désarmement du plus ancien régiment suisse au service de la France... »

Vol. 425, f° 236, original, 10 p. 1/4 in-f°.

Vol. 426, f° 200, copie, 6 p. 3/4 in-f°.

Pièces jointes. — a. — Bâle, 13 mars. — Extrait d'une lettre de Bâle. « M. de Caamaño arriva le 7 à Genève et en sera reparti le 11 pour parcourir Fribourg, Berne, Soleure et Neuchâtel incognito, et ce ne sera qu'à Lucerne où il prendra son caractère. Il n'a point fait de visites à Genève aux chefs régnants, mais il a vu plusieurs magistrats chez eux, où il passa la soirée. Il a trois lettres de créance de S. M. Catholique, une pour le Corps helvétique, une pour le Corps catholique et une pour les Liges grises. Il enverra la première et la dernière par un secrétaire d'abord après son arrivée à Lucerne. »

Vol. 425, f° 224, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

Vol. 426, f° 219, copie, 1/2 p. in-f°.

b. — Relation de ce qui s'est passé à Aix concernant le régiment suisse d'Ernest le 26 et le 27 février 1792, par M. de Watteville²².

« Dimanche, 26 février, après 9 heures du matin, M. de Barbantane me fit dire de faire rentrer au quartier tous les soldats ; un instant après, il m'envoya son aide de camp pour me faire passer chez lui tout de suite. Il me dit qu'il étoit averti que les Marseillois arrivoient et qu'il nous faisoit rester au quartier pour être prêts à tout événement. Entre onze heures et midi, je sus par un officier que j'allois être requis par la municipalité de renforcer les postes, mais

que la réquisition avait été envoyée au général ; aussilôt, sans en avoir d'autre avis, je fis rassembler la nouvelle garde et la fis partir pour doubler tous les postes. Un instant après, l'aide de camp vint au quartier et ordonna de faire prendre les armes au régiment, et je fis distribuer des cartouches. Le général étant venu, je lui dis que j'avois déjà fait doubler les postes et que nous serions prêts dans un instant. Il me dit : « Vous ferez partir un bataillon et le placerez à la grille au bout du cours pour empêcher qu'ils n'entrent en ville, » et qu'il alloit reconnoître ce qui se passoit. J'envoyai les deux compagnies de grenadiers et une de fusiliers pour chercher les drapeaux, sur le cours en ville. L'aide de camp vint me dire de ne pas faire marcher le bataillon ; le général vint me dire dans le même instant : « Les Marseillois entrent dans la ville ; j'ai ordonné au détachement qui cherchoit les drapeaux de s'arrêter sur la place à l'entrée du cours ; marchons en ville avec un bataillon pour soutenir votre détachement et voir ce qu'il y a à faire. » Arrivé au bout de la rue Saint-Jean, tout près de notre détachement qui n'étoit qu'à environ 40 pas des canons marseillois, le général me dit d'arrêter la colonne, que la municipalité alloit venir et que nous aurions nos drapeaux. Il y eut des pourparlers entre le général et les Marseillois ; il nous fut permis de faire chercher les drapeaux, qui passèrent devant les Marseillois, lesquels leur présentèrent les armes. Les drapeaux arrivés, le bataillon resta en colonne, on attendit la municipalité. Les Marseillois firent marcher une pièce de canon et la placèrent à environ 60 pas, vis-à-vis la tête de notre colonne, et le reste de leurs canons, qui étoit à leur tête, étoit placé de manière à nous prendre en flanc en cas que nous eussions débouché de cette rue. Je dis au général : « Voilà une marque hostile ; » qu'il devoit leur ordonner de retirer leurs canons, ou que nous allions marcher dessus. Il fut parlementer avec eux et revint me dire qu'il n'y avoit rien à faire avec ces gens-là qui n'entendoient pas raison et

qu'il alloit à la municipalité. Je lui dis de rester avec nous et d'y envoyer son aide de camp. Quand le maire accompagné de quelques officiers municipaux fut arrivé, il me fut fait une réquisition de nous faire rentrer au quartier. Au retour au quartier, on logea chez les particuliers cette armée ; dès ce moment, tout fut tranquille dans la ville. A l'instant et de tous côtés, il vint en troupe des gens armés qui furent logés en ville. Vers les 4 heures du soir, le général vint dire de faire marcher à la maison commune 200 hommes par la réquisition du département et à sa disposition.

« Au moment du départ de ce détachement arriva une nouvelle réquisition du département qui demandoit un bataillon. Le général marcha à la tête de ce bataillon, qui entra en ville ; aussitôt on battit la générale dans toute la ville ; arrivés au bout d'une rue qui aboutissoit à la place de la maison commune, le maire et les officiers municipaux en écharpe se trouvèrent là et nous crièrent d'arrêter ; aussitôt le bataillon fit halte : la municipalité nous apprit que, si nous avions marché encore un instant, nous nous trouvions engagés dans un coupe gorge complet ; il y eut des pourparlers entre eux et le général ; cela dura jusqu'à l'entrée de la nuit. La municipalité fit alors une réquisition de nous faire rentrer au quartier. Au moment que nous nous mettions en marche pour nous en retourner, arriva la garde que nous avions à la maison commune, mais désarmée. Chemin faisant pour rentrer au quartier, je dis au général et au maire de nous requérir de faire replier tous nos postes, qui alloient sans doute avoir le même sort que celui de la maison commune. Ils me répondirent qu'ils ne pouvoient point le prendre sur eux, qu'ils nous accompagneroient jusque dans nos quartiers ; qu'ensuite ils iroient à la maison commune pour s'occuper de ce qu'il y auroit à faire. Je dis à un officier du régiment de se rendre à tous nos postes et de leur ordonner de ma part de ne pas faire de résistance, si on venoit en force leur demander leurs armes ; à peine eut-il le temps de leur dire

qu'on vint successivement en force pour les désarmer tous, excepté celui de la porte Saint-Jean, qui étoit le poste le plus près du quartier, lequel fut retiré par la réquisition que je reçus alors de faire rentrer tous les postes. Pendant la nuit il y eut des bruits de caisse, on battit la générale, on remua des canons. Le général et son aide de camp passèrent la nuit avec nous au quartier. A minuit il fit partir pour Toulon un de nos officiers avec une lettre à M. de Coigny. Le lundi vers les 7 heures du matin on vit faire toutes les dispositions pour nous cerner ; de tous côtés arriva des troupes armées avec du canon, on fit tous les dispositifs hostiles autour de nous, on plaça des canons et des troupes dans tous les environs du quartier. Le général voulut faire venir la municipalité ; elle ne vint point, mais lui envoya les articles des décrets qui pouvoient avoir quelques rapports à notre situation : il y eut des pourparlers entre le général et le commandant de cette armée ; les Marseillois vouloient que nous partissions sur-le-champ ; notre réponse fut que nous partirions aussitôt que nous aurions des charrettes pour nos équipages ; un instant après ils vouloient que nous sortissions la baïonnette dans le fourreau et que nous leur livrions nos munitions ; un moment ensuite, ils vouloient parler à quelques sergents, caporaux et soldats ; nous leur envoyâmes dix de chaque grade, ils revinrent nous confirmer la proposition précédente, et nous dirent qu'on leur avoit fait encore d'autres propositions bien étonnantes ; j'envoyai cinq sergents et caporaux leur dire que nous nous tenions à notre première réponse, un caporal député s'en revint au quartier nous dire qu'ils avoient été arrêtés, qu'on leur avoit pris leurs sabres et que lui s'étoit échappé, qu'il n'avoit point voulu abandonner le sien et qu'on lui avoit tiré trois coups de fusil. Pendant tous ces pourparlers il y eut deux ou trois coups de canon qui portèrent par-dessus nous et plusieurs coups de fusil

autour de nous, dont un blessa mortellement une des sentinelles à la porte du quartier.

« Avant ces actes hostiles nous sûmes qu'on ne vouloit plus nous laisser partir que désarmés ; enfin à midi, le général nous dit que vu les choses actuelles, et que nous n'avions pas voulu sortir à leur première proposition, il laissoit à notre prudence de prendre le parti qui nous conviendrait, et qu'il ne nous quitteroit pas. Là-dessus je rassemblai les officiers et leur dis en présence du général et de M. d'Olivier, lesquels m'avoient donné tout pouvoir dans ce moment critique, de dire aux compagnies qu'ayant éprouvé dans d'autres circonstances leur attachement et leur confiance en moi, j'espérois tout de leur docilité, et qu'ils devoient se tenir prêts à exécuter ce que j'allois leur commander, puis en m'adressant encore au général et à M. d'Olivier, je leur dis : « N'est-ce pas, vous y consentez ? » Ils me dirent : « Oui, à tout ce que vous voudrez. » « Eh bien, messieurs, leur dis-je, voici mon avis et je vous ordonne de le suivre. Comme subordonné, j'aurois désiré, comme vous, de périr à la tête de ce brave régiment, mais comme chef et maître de son sort, j'en suis responsable aux Cantons et ne puis vouloir faire périr sans utilité 900 de leurs sujets. Le régiment est en France pour défendre le royaume et non pour détruire des citoyens françois, ils nous demandent nos armes, je vous ordonne donc, et que personne sous peine de désobéissance ne réponde un mot, je vous ordonne, dis-je, de dire aux soldats que moi je leur ordonne et en ma seule responsabilité de poser les armes lorsque l'ordre en sera donné. » Ils furent le dire aux compagnies. Leur réponse fut qu'elles m'obéiroient en tout et que leur vie étoit à ma disposition. Alors je dis au général : « A présent allez dire au commandant de cette armée que je lui remettrai toutes les armes du régiment, s'il me donne par écrit et sur sa parole qu'il nous les rendra et qu'ensuite le régiment partira pour Toulon. Cet accord en règle, j'ordonnai — il étoit 1 heure — de poser les armes

et les gibernes contre le mur ; les officiers ayant gardé leurs sabres, le général leur conseilla de les déposer à l'endroit où étoient les armes, ce qu'ils firent pour éviter toute histoire à ce sujet. Le général me demanda si je croyois qu'il dût sortir avec nous ou rester. Je lui dis : « Restez au quartier pour veiller à nos armes et pour nous expédier nos équipages. » Il me répondit : « Je vous joindrai en route et j'irai faire votre logement, à Roquevaire. » Nous sortîmes à une heure emportant nos drapeaux sans aucune insulte, accompagnés de plusieurs de leurs chefs, qui se mirent pour notre sûreté à notre tête et qui ne nous quittèrent que lorsque nous eûmes dépassé leur poste de quelques cents pas. Tout le régiment arriva à Roquevaire vers les 7 heures du soir ; au lieu d'y coucher, nous en partîmes vers les 10 heures de la nuit et arrivâmes au Beausset le 28 vers les 6 heures du matin ; nous y restâmes jusqu'à 2 heures après midi, puis nous fûmes à Ollioules, où nous arrivâmes vers les 6 heures du soir, où nous avons trouvé, d'après les ordres de M. de Coincy et des corps administratifs, l'étape, de bons logements et bon accueil par les habitants. Fait à Ollioules près Toulon, le 1^{er} mars 1792. Signé : L. DE WATTEVILLE, major et commandant du régiment suisse d'Ernest, au nom de tout le régiment. »

Vol. 424, f° 34, copie, 7 p. in-f°.

Vol. 425, f° 205, copie, 6 p. 1/2 in-f°.

Ibid., f° 151, copie, 7 p. in-f°.

Vol. 426, f° 203 v°, copie, 5 p. 1/4 in-f°.

c. — Lucerne, 13 mars. — Le général Pfyffer à Barthélemy. Régiment d'Ernest. Mission de M. de Caamaño. Le général dissuade l'Ambassadeur d'établir sa résidence à Lucerne, à cause de l'état des esprits dans les Cantons voisins.

Vol. 425, f° 242, original, 3 p. in-4°.

Vol. 426, f° 218, copie, 2 p. in-f°.

d. — Berne, 16 mars. — Le canton de Berne au Roi. Les événements survenus à Aix le 26 février l'obligent à rappeler le régiment d'Ernest. — (En allemand.)

Vol. 425, f° 232, original, 4 p. in-f°.

d bis. — Traduction française de la pièce précédente.

Vol. 424, f° 46, copie, 2 p. in-f°.

Vol. 425, f° 234, copie, 2 p. 1/3 in-f°.

Vol. 426, f° 225, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

e. — Berne, 17 mars. — Le trésorier Frisching à Bacher. Rappel du régiment d'Ernest. L'envoi du cordon rouge au colonel d'Ernest n'a pas été bien vu. « Il est assez plaisant que ce soient toujours ceux qui ne partagent pas les dangers avec leurs camarades qui emportent les récompenses. » Le major Louis de Watteville eût mieux mérité cette distinction.

Vol. 425, f° 248, original, 3 p. in-4°.

Vol. 426, f° 226, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

74. — « Extrait du compte rendu sur les troubles de la ville d'Aix, par M. Pujet-Barbantane. Paris, imprimerie nationale, 1792. »

Vol. 426, f° 204, imprimé, 22 p. in-8°.

BARTHÉLEMY A DE LESSART 23

FINANCES N° 3.

75. — Baden, 47 mars. — Né absolument sans fortune, Barthélemy expose la situation précaire dans laquelle il se trouve, notamment par suite du renchérissement de toutes choses et de la dépréciation des assignats qui perdent en Suisse cinquante pour cent de leur valeur. Il demande que le traitement quelconque qui lui sera accordé lui soit payé sans aucune défalcation.

Vol. 425, f° 244, original, 8 p. in-f°

Vol. 426, f° 219 v°, copie, 4 p. 3/4 in-f°.

76. — Samedi 17 mars. — N° 950 du journal le Patriote français.

Vol. 426, f° 249, imprimé, 4 p. in-4°.

77. — Samedi 17 mars. — N° 77 du journal la Gazette universelle.

Vol. 426, f° 233, imprimé, 4 p. in-4°.

78. Dimanche 18 mars. — N° 951 du journal le Patriote français.

Vol. 426, f° 235. imprimé, 4 p. in-4°.

79. — Paris, 19 mars. — Dumouriez à Barthélemy. Il lui notifie sa nomination comme ministre des Affaires étrangères.

Vol. 424, f° 47, original, 1/2 p. in-f°.
Vol. 426, f° 237 v°, copie, 1/4 p. in-f°.

80. — Paris, 19 mars. — Dumouriez envoie à Barthélemy copie d'une lettre des administrateurs du Jura. Si les faits qu'elle signale sont véritables, l'Ambassadeur s'en plaindra et mettra en usage tous les moyens pour faire cesser une conduite « qui seroit si peu d'accord avec les sentiments qui doivent diriger les Treize Cantons ».

Vol. 425, f° 256, minute, 1 p. 1/2 in/f°.
Vol. 424, f° 49, original, 1 p. in-f°.
Vol. 426, f° 248, copie, 2/3 p. in-f°.

Pièce jointe. — Lons-le-Saunier, 9 mars. — Les administrateurs du département du Jura à Dumouriez, relativement à des enrôlements qui se feraient publiquement en Suisse, et notamment à Nyon, pour l'armée des émigrés, sous prétexte de recruter pour la Hollande.

Vol. 424, f° 45, copie, 1 p. in-f°.
Vol. 426, f° 248, copie, 2/3 p. in-f°.

81. — Paris, 19 mars. — Dumouriez à Barthélemy. Son traitement annuel a été fixé à 80000 francs.

Vol. 425, f° 254, minute, 1 p. in-f°.
Vol. 424, f° 48, original, 2/3 p. in-f°.
Vol. 426, f° 246, copie, 1/2 p. in-f°.

82. — Paris, 19 mars. — Le comte d'Affry à Barthélemy. Régiment d'Ernest.

Vol. 426, f° 231 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

DUMOURIEZ A BARTHÉLEMY

Affaire du régiment d'Ernest.

83. — Paris, 20 mars. — Dumouriez envoie copie de diverses pièces relatives à l'affaire du régiment d'Ernest. L'Ambassadeur y verra « que l'on s'est empressé d'adoucir autant que possible la circonstance fâcheuse où se sont trouvés les Suisses ». Tout ce que Barthélemy pourra faire dans cette intention aura l'approbation du roi.

Vol. 425, f° 255, minute, 1 p. 1/4 in-f°.

Vol. 424, f° 52, original, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 426, f° 238, copie, 1/2 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — Paris, 9 mars. — Le ministre de la Guerre envoie à son collègue de Lessart copie de toutes les pièces relatives à l'affaire du régiment d'Ernest. Il fait partir le jour même l'ordre de rendre à ce régiment un armement complet.

Vol. 425, f° 201, original, 2 p. in-f°.

Vol. 424, f° 44, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 426, f° 238, copie, 3/4 p. in-f°.

b. — Paris, 8 mars. — Rapport fait par M. de Narbonne à l'Assemblée nationale sur les troubles d'Aix et le régiment d'Ernest ²⁴.

Vol. 424, f° 40, copie, 5 p. 3/4 in-f°.

Vol. 425, f° 210, copie, 4 p. in-f°.

Vol. 426, f° 238 v°, copie, 2 p. 3/4 in-f°.

c. — Paris, 8 mars. — Le ministre de la Guerre à M. de Watteville pour le prier d'exprimer aux officiers et soldats du régiment d'Ernest toute la satisfaction du Roi pour la conduite qu'ils ont tenue dans la position difficile où ils se sont trouvés. Toutes les réparations nécessaires seront faites à Berne. Le roi vient d'accorder à M. d'Ernest la décoration militaire du second degré.

Vol. 424, f° 43, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

Vol. 425, f° 209, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

Vol. 426, f° 240, copie, 1 p. in-f°.

d. — Toulon, 3 mars. — M. de Coincy, lieutenant général, commandant en chef la 8° division militaire, à M. de Narbonne.

« Vous savez, Monsieur, que mon projet étoit et a toujours été de réarmer ce régiment et de le faire entrer à Toulon, mais vous n'ignorez pas non plus les difficultés qui sont survenues et l'opposition continuelle que les corps administratifs ont mis à ces dispositions. Le département auquel je fis le premier jour part de mon projet et que je requis de me fournir des charrettes pour le transport des armes que je voulois envoyer à ce régiment pour se rendre à Toulon, me requit, comme j'ai déjà eu l'honneur de vous en informer, de suspendre sa marche au village d'Ollioules, distant d'une grande lieue de Toulon, en me priant d'attendre, pour leur faire passer des armes, l'arrivée d'un courrier qu'il avoit envoyé à Aix, et qui, disoit-il, devoit arriver le lendemain dans l'après-midi. Ce délai ne me paroissant pas bien long — et MM. les administrateurs, déjà instruits par le procureur général syndic de l'affaire du régiment d'Ernest, par ses officiers, bien persuadés intérieurement de la bonne conduite de ce régiment, mais trouvant une opposition des plus fortes dans la municipalité et le club, me déterminèrent à l'accorder, afin qu'ils

eussent le temps, comme ils me le demandoient, d'éclairer le peuple sur cet événement, — j'attendis donc jusqu'au lendemain, mais inutilement. Ayant de nouveau requis ces Messieurs, ils vinrent me prier pour la tranquillité publique, pour ne point risquer un coup d'autorité qui pourroit faire verser le sang des citoyens, de suspendre encore quelque temps l'envoi des armes qui étoient dans les magasins de la ville, ce courrier ne pouvant tarder de leur apporter les informations qu'ils attendoient, pour calmer les esprits. J'ai différé cet envoi jusqu'à hier matin, qu'une lettre de M. de Watteville, major dudit régiment suisse d'Ernest (dont je joins ici une copie), me décida à en faire part sur-le-champ à MM. du département, pour leur faire envisager les dangers que couroit ce régiment, qui finiroit par se dissoudre si on le laissoit plus longtemps sans armes, dont il avoit réellement besoin pour sa sûreté personnelle, d'après les avis certains que j'avois qu'on vouloit se porter à des horreurs et à des assassinats contre lui ; l'aide de camp que je fis porteur de cette lettre me l'a rapportée peu de temps après, en ayant laissé copie à ces Messieurs, qui demandèrent une demi-heure pour délibérer et m'envoyer leur réponse. Effectivement M. le procureur général syndic arriva de la part du département me demander quelle étoit ma décision. Ma réponse fut que j'étois entièrement porté à fournir aux Suisses les secours dont ils pourroient avoir besoin, tant en armes qu'en munitions, ce à quoi il me dit que je n'avois qu'à faire ma réquisition, en m'objectant cependant que la fermentation étoit toujours très forte, qu'elle avoit même augmenté depuis le matin, par la lecture d'un papier public qui accusoit les Suisses de ne point vouloir servir contre les émigrés et de ne point aimer la Constitution françoise ; qu'il seroit par conséquent très dangereux de faire sortir un aussi grand nombre d'armes dans ce moment et qu'on pourroit se borner à 300 fusils : ces différentes réflexions faites, je dressai ma réquisition, dont copie est ci-jointe, je

l'envoyai au département ; j'en attendois l'effet, lorsqu'à 4 heures après midi, à peu près, on vint annoncer à M. de Ravel, Directeur de l'artillerie, commandant la place, qui se trouvoit chez moi, que plusieurs hommes étoient venus demander des canons qui étoient au parc d'artillerie, que sur le refus qu'on leur avoit fait de les leur livrer ils étoient partis en annonçant bientôt un plus grand nombre. Sur-le-champ l'ordre fut expédié à une compagnie de grenadiers du 91^e régiment de s'y transporter et à une autre du 11^e régiment de se porter au magasin à poudre avec consigne de défendre leurs postes de tout leur pouvoir en faisant usage de la loi du 3 août 1791, si on vouloit les forcer. Deux autres compagnies de grenadiers furent commandées, une pour se porter au département, le reste de la garnison au quartier prêt à marcher au premier ordre. Dans cet intervalle, je reçus, étant avec M. de Barbantane, qui venoit d'arriver, M. le commandant de la place et MM. les commandants des corps, l'invitation de MM. les administrateurs de me rendre au département à 5 heures ; nous nous y rassemblâmes, ainsi que le district et la municipalité ; le sujet de la délibération a été de se décider sur le lieu où l'on enverroit le régiment d'Ernest, sur la manière dont on l'armeroit et sur la route qu'on lui feroit tenir ; après bien des débats, il a été décidé qu'on l'enverroit à Lorgues premier point ; que, quant à l'armement, le régiment d'Ernest ayant été fortement blessé par la Nation, c'étoit une injure d'une Nation à une autre, qui ne pouvoit être réparée que par le Roi et l'Assemblée nationale ; que la seule chose qu'on pût se permettre en attendant leur décision, c'étoit de leur fournir une quantité d'armes suffisante pour leur sûreté, que ces armes se trouveroient au nombre de 300 au Luc, dernière couchée de ce régiment pour arriver à Lorgues, où ils attendront de nouveaux ordres, malgré la demande que j'ai réitérée d'armer en entier ledit régiment dans cette

dernière ville, mais de ne lui fournir que 300 fusils pour son départ d'Ollioules, puisqu'on en avoit ombrage. Malgré les différentes raisons dont j'ai cru pouvoir appuyer mon assertion, il m'a. été impossible de rien obtenir de plus que ce que les corps administratifs avoient fixé, ces Messieurs regardant leur décision comme invincible. Ne croyant pas devoir prendre un parti violent, trouvant une opposition formelle à ce que je demandois, et la fermentation étant devenue des plus fortes, j'ai été forcé de céder à ce parti, qui, je crois, sera bientôt relevé par le Roi et l'Assemblée nationale. Il a été décidé, quant à la route, qu'il ne passeroit point auprès de Toulon ; j'ai été assez heureux pour sauver ce désagrément à ce brave et malheureux régiment.

« Le procureur syndic de la commune a profité de cette assemblée pour demander 4 pièces de canon pour la garde nationale. Malgré le peu de pièces que nous en avons ici au parc d'artillerie, ne s'y en trouvant que 4, on leur en a cependant cédé 4 de celles de dessus le rempart. Si vous approuvez cette disposition, elle subsistera, sinon, je la retirerai.

« Le grand argument des clubistes de Toulon et celui qu'on prétend avoir influé beaucoup sur l'affaire des Suisses, est qu'ils avoient, dit-on, chacun trois cocardes blanches dans leurs havresacs et leur peu d'amour pour la Constitution. Le régiment a essuyé dans cette ville une nouvelle injure par l'outrage fait à M. d'Olivier, qui en est lieutenant-colonel, et à plusieurs soldats, de les forcer à en sortir, ce dont je n'ai été averti qu'après leur départ précipité. C'est à cette occasion que, hier matin, j'écrivis à M. de Ravel pour le prier de prendre auprès de la municipalité les moyens convenables pour que pareille chose n'arrivât pas à l'avenir et qu'il la rendît responsable des événements qui pourroient avoir lieu par des attroupements dans pareille occasion. Ce régiment, estimable à tous égards, a été cruellement traité, et il est

bien essentiel de prendre le plus promptement possible un parti définitif à son égard.

« M. de Barbantane, qui venoit d'arriver à Toulon pour la première fois, s'est comme nous trouvé à l'assemblée et a toujours fortement été de l'avis des corps administratifs. »

Vol. 424, f° 30, copie, 7 p. 1/4 in-f°.

Vol. 425, f° 202, copie, 5 p. 1/4 in-f°.

Vol. 426, f° 240 v°, copie, 4 p. 1/4 in-f°.

e. — S. l. n. d. — Le major de Watteville, commandant le régiment d'Ernest, au lieutenant général de Coincy. « Je demande au nom de tout le régiment, et par le retour de l'exprès, une route qui nous conduise par Lyon et le Fort de l'Ecluse en Suisse, ne pouvant plus longtemps être responsable envers mon souverain de la sûreté d'un régiment qui m'a été confié et qui se trouve désarmé. »

Vol. 424, f° 33 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

Vol. 425, f° 204 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

Vol. 426, f° 242 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

f. — S. l. n. d. — Le lieutenant général de Coincy au directoire du Var. Le régiment d'Ernest demande à retourner dans son Canton, puisqu'on refuse de l'armer. « J'ai l'honneur de vous requérir de vouloir bien me faire fournir au plus tôt les charrettes nécessaires pour porter un nombre suffisant d'armes à ce régiment pour sa sûreté, qui est absolument compromise, et de vous servir des moyens que vous avez pour empêcher qu'il n'y ait dans la ville aucun attroupement ni opposition à cette disposition, qui est devenue de la plus grande nécessité... »

Vol. 424, f° 33 v°, copie, 1 p. in-f°.

Vol. 425, f° 204 v°, copie, 1 p. in-f°.

Vol. 426, f° 243, copie, 3/4 p. in-f°.

84. — Baden, 20 mars. — Barthélemy accuse réception de la lettre que MM. de Berne lui ont écrite le 16. Il exprime la

profonde douleur que lui ont causée les événements d'Aix.
Vol. 426, f° 226, copie, 2/3 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A HENNIN²⁵

POLITIQUE N° 12.

Rappel du régiment d'Ernest.

85. — Baden, 21 mars. — Barthélemy accuse réception de la lettre du 14. Il envoie la traduction de la lettre que MM. de Berne lui ont écrite en lui adressant leur lettre au roi, et l'extrait de deux autres lettres qu'il a reçues. Berne est dans la consternation depuis la malheureuse affaire du régiment d'Ernest. Les autres Cantons sont très alarmés.

On est forcé d'avouer que la détermination prise par le conseil de Berne de rappeler le régiment d'Ernest est « nécessitée par les circonstances ». Il est urgent que le ministère intervienne si l'on attache encore quelque importance à conserver des troupes suisses. Si le régiment d'Ernest rentrait dans son pays, « le ressentiment des officiers et des soldats qui le composent passeroit rapidement dans l'âme de tous les gens qui entendraient le récit des outrages qu'ils ont essuyés. Une réponse affectueuse du Roi à l'État de Berne, la restitution des armes au Régiment, la promesse de le dédommager des effets qui auroient été perdus, et une marque de satisfaction accordée par Sa Majesté au major du régiment, qui s'est acquis dans toute la Suisse la plus grande vénération par la sagesse de sa conduite, tous ces moyens calmeroient beaucoup les esprits et prépareroient le retour de la confiance. Je dois vous confirmer ce que M. le trésorier Frisching a mandé à M. Bacher : le cordon rouge

accordé dans ce moment au colonel du régiment d'Ernest a produit à Berne la plus désagréable sensation.

« Dans l'état actuel des choses, il ne nous reste plus qu'à nous déterminer et nous expliquer nettement sur le système que nous nous proposons de suivre à l'égard des troupes suisses. »

Le retour du régiment d'Ernest dans son pays entraînerait la rupture du lien militaire, le dernier qui rattache encore la France au Corps helvétique.

Vol. 425, f° 263, original, 6 p. 3/4 in-f°.

Vol. 426, f° 222 v°, copie, 3 p. 1/2 in-f°.

Pièces jointes. — a. — Berne, 16 mars. — MM. de Berne annoncent à Barthélemy le rappel du régiment d'Ernest, et le prient de faire parvenir sans retard la lettre qu'ils écrivent au Roi sur le même sujet ²⁶.

Vol. 425, f° 231, copie, 1 p. in-f°.

Vol. 426, f° 224 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

b. — Berne, 18 mars. — Extrait d'une lettre relatif au régiment d'Ernest.

Vol. 425, f° 251, copie, 1/2 p. in-f°.

c. — Bienne, 13 mars. — Le bourgmestre Walcker à Barthélemy. Régiment d'Ernest.

Vol. 425, f° 225, copie, 1 p. in-f°.

Vol. 426, f° 181, copie, 1 p. in-f°.

d. — Zurich, 20 mars. — L'Etat de Zurich au Roi. MM. de Zurich demandent que le régiment de Steiner réuni depuis quelques jours à Lyon ne soit plus divisé et qu'il ne soit pas renvoyé dans les provinces méridionales du royaume.

Vol. 424, f° 50, copie, 3 p. in-f°.

Vol. 425, f° 257, copie, 3 p. in-f°.

Vol. 426, f° 227 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

e. — Paris, 17 février. — Le comte d’Affry au directoire de Zurich. Régiment des Gardes suisses.

Vol. 424, f° 27, copie, 2 p. in-4°.

Vol. 425, f° 139, copie, 2 p. 1/4 in-f°.

Vol. 426, f° 228, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

f. — Berne, 17 mars. — Note portant que, par 134 voix contre 6, Berne a décidé le rappel du régiment d’Ernest.

Vol. 425, f° 250, copie, 1/2 p. in-4°.

86. — Paris, 22 mars. — Dumouriez à Barthélemy. MM. Meyer et Moreau ont été rayés du tableau des personnes employées par le Roi en pays étranger. M. La Quiante est nommé secrétaire de l’ambassade de France en Suisse.

Vol. 425, f° 269, minute, 2 p. in-f°.

Vol. 424, f° 53, original, 1 p. 3/4 in-f°.

Vol. 426, f° 246 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

87. — S. l., 22 mars. — Note sur le personnel de l’ambassade de France en Suisse (MM. Meyer, Moreau, La Quiante et Bacher).

Vol. 425, f° 268, copie, 1 p. in-f°.

88. — Paris, 22 mars. — Le Ministre annonce à La Quiante sa nomination comme secrétaire d’ambassade en Suisse et lui fait diverses recommandations relatives à la conduite qu’il devra tenir.

Vol. 425, f° 270, minute, 2 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A HENNIN

POLITIQUE N° 13.

89. — Baden, 23 mars. — Barthélemy envoie plusieurs pièces relatives à l'affaire du régiment d'Ernest. Il les accompagne de considérations sur les intérêts qui unissent la France à la Suisse et sur le danger qu'il y aurait à pousser les Cantons à se jeter dans les bras des Puissances rivales.

Vol. 425, f° 272, original, 4 p. in-f°.

Vol. 426. f° 229, copie, 2 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — Zurich, 20 mars. — MM. de Zurich à Barthélemy pour le prier de faire parvenir au Roi la lettre qu'ils lui écrivent relativement à leur régiment de Steiner 27.

Vol. 425, f° 259, copie, 1 p. in-f°.

Vol. 426, f° 227, copie, 3/4 p. in-f°.

b. — Berne, 18 mars. — Le conseiller de Watteville à l'Avoyer Pfyffer. Rappel du régiment d'Ernest.

Vol. 425, f° 252, copie, 2 p. 1/2 in -f.

Vol. 426, f° 230, copie, 2 p. in-f°.

c. — Lucerne, 20 mars. — L'Avoyer Pfyffer à Barthélemy. Il approuve le rappel du régiment d'Ernest.

Vol. 425, f° 260, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 426, f° 232, copie, 1 p. in-f°.

d. — Lucerne, 20 mars. — Le général Pfyffer à Barthélemy. Rappel du régiment d'Ernest. Mission de M. de Caamaño. Il n'y a nulle apparence qu'une Diète soit convoquée. Dans les circonstances actuelles, ce serait « une pétaudière ».

Vol. 425, f° 261, original, 2 p. 1/2 in-f°.

Vol. 426, f° 231, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

90. — Bâle, 23 mars. — Bacher à Hennin. Créances de Bâle. Voyage de M. de Caamaño. Poursuites qui se font à Berne contre les personnes compromises dans les troubles du pays de Vaud.

Vol. 426, f° 224, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

91. — Paris, 23 mars. — Le comte d'Affry à Dumouriez. Régiment d'Ernest.

Vol. 225, f° 271, original, 1 p. 3/4 in-f°.

BARTHÉLEMY A HENNIN

POLITIQUE N° 14.

92. — Baden, 24 mars. — Barthélemy a communiqué à un des personnages les plus distingués de l'Etat de Zurich l'Extrait du compte rendu de M. de Barbantane. Il envoie copie de la réponse faite à Bacher. « Les termes me manquent, poursuit Barthélemy, pour exprimer combien il me paroît essentiel, pour peu que nous attachions encore d'importance à la conservation des troupes suisses au service de la France, que le Roi veuille bien tranquilliser le canton de Zurich sur les appréhensions qu'il a présentées à S. M. et faire rechercher tous les moyens qui pourront le mieux conduire au rétablissement du régiment du canton de Berne..... »

Vol. 425, f° 277, original, 1 p. 1/2 in-f°

Vol. 426, f° 232 v°, copie, 1 p. in-f°.

Pièce jointe. — Zurich, 23 mars. — Le bourgmestre Kilchsperger à Bacher. Rappel du régiment d'Ernest. Inquiétudes que les malheureux événements d'Aix font concevoir pour les autres régiments suisses.

Vol. 425, f° 275, copie, 2 p. 3/4 in-f°.

Vol. 426, f° 237, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

93. — Zurich, 24 mars. — MM. de Zurich au Roi. Régiments suisses. — (En allemand.)

Vol. 425, f° 280, original, 1 p. in-f°.

94. — Paris, 25 mars. — Dumouriez à Barthélemy.
Réclamation de M. Michaud et de son fils, député à
l'Assemblée nationale, contre le canton de Fribourg.

Vol. 424, f° 54, original, 2 p. in-f°.

Vol. 426, f° 283, copie, 3/4 p. in-f°.

DUMOURIEZ A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 1.
Régiment d'Ernest.

95. — Paris, 27 mars. — « La révolution arrivée dans le Ministère, Monsieur, a retardé les réponses que vous auriez du recevoir à vos n^{os} politiques 9, 10, 11 et 12. Je les ai lus avec beaucoup d'attention. Je les ai mis sous les yeux du Roi, et je vous transmets ses ordres précis pour la correspondance ultérieure.

« J'avois disposé le Comité diplomatique à proposer à l'Assemblée nationale de rendre un décret qui chargeât le Pouvoir exécutif de donner satisfaction au canton de Berne sur la malheureuse aventure du régiment d'Ernest.

« Il est certain qu'on a été trop loin en exigeant de ce régiment qu'il mît bas les armes.

« Il est certain aussi que M. de Watteville, que le Roi se fera un plaisir de récompenser, s'est conduit héroïquement en cédant aux circonstances.

« Mais ce qui s'est passé à l'égard de ce régiment avoit été précédé par des torts très graves de la part des officiers qui depuis longtemps manifestaient des sentiments contraires à la Révolution, et qui depuis plus de six mois avoient fait des instances auprès de leur État pour être rappelés.

« La satisfaction eût été décrétée par l'Assemblée et exécutée par le Roi envers le canton de Berne, si cet État

n'avoit pas mis une trop grande précipitation dans le rappel de son régiment.

« Le mal est fait. Personne n'a pu le parer, parce que tout ce qui s'est passé en France et à Berne, dans cette fâcheuse aventure, a été précipité, et par conséquent pas assez réfléchi.

« C'est de ce point qu'il faut partir pour l'importante négociation dont vous êtes chargé près de la Ligue helvétique, et particulièrement près du canton de Berne.

Résidence de Barthélemy. Conduite qu'il doit tenir.

« 1° Comme ce ne peut pas être de loin, en fuyant le grand jour, en errant sur les extrémités de la Suisse, que vous pouvez soutenir la représentation d'un Peuple libre et d'un Roi constitutionnel, il faut que vous vous décidiez, s'il s'assemble une Diète extraordinaire, à vous y présenter avec la noble fermeté qui, sûrement, est dans votre âme, et qui convient au caractère dont vous êtes revêtu.

« Il faut donc que vous vous disposiez à vous rendre à Soleure, l'antique. résidence des ambassadeurs de France. Quelque agités que puissent être les esprits, il est impossible de s'imaginer qu'on se porte contre vous à des insultes et à la violation du droit des gens. Vous devez le tenter sans craindre ; et ce n'est qu'après l'expérience que vous saurez vous-même à quoi vous en tenir sur les terreurs qu'il me semble qu'on a cherché à vous inspirer.

« Je vous envoie une lettre pour un de mes amis, M. Georges Roll, ci-devant major au régiment de Vigier ²⁸ ; j'espère bien que vous la lui remettrez vous-même, et je ne conçois pas que mon prédécesseur ne vous ait pas donné un ordre positif sur votre résidence.

« 2° Vous enverrez à l'Etat de Berne la lettre que j'ai l'honneur de lui adresser. Vous y joindrez toutes les réflexions que vous suggérera votre expérience. Vous lui annoncerez que le Roi n'attend, pour écrire lui-même à ce Canton, que le rétablissement du calme dans les esprits.

« Vous sentez, Monsieur, qu'il ne faut point compromettre la dignité du roi des François, aventurer une lettre au milieu d'esprits agités par des passions violentes et sollicités à rompre leurs traités et à sacrifier leurs vrais intérêts pour des affaires particulières qui pouvoient s'arranger à l'amiable, et que des chefs de nation devaient approfondir et traiter avec impartialité.

« 3° Vous écrirez à MM. de Fribourg et vous montrerez dans votre dépêche le juste ressentiment de la Nation et du Roi sur leur précipitation à projeter une réponse aux lettres des princes rebelles. Vous déploierez dans cette dépêche toute l'énergie qui convient à votre caractère, puisqu'elle sera faite au nom de la Nation et du Roi.

« 4° Vous enverrez la réponse ci-jointe à la lettre du canton de Zurich, et vous le maintiendrez dans de bonnes dispositions, en lui ôtant toutes les fausses terreurs que nos émigrants cherchent à lui inspirer.

« Vous ouvrirez de même une correspondance franche et active avec chacun des autres Cantons et États de la Ligue helvétique. Vous leur annoncerez que vous comptez vous rendre à la Diète extraordinaire si elle a lieu. Bien loin d'avoir lieu de la craindre, vous vous donnerez l'air de la provoquer.

« Effectivement, Monsieur, il convient mieux à nos intérêts respectifs que les Cantons et États se rassemblent dans une Diète générale que de traiter isolément avec chacun d'eux. Je mettrai à votre disposition cent mille écus pour la tenue de cette Diète, non pas pour vous en servir à titre de corruption, mais pour y représenter honorablement la Nation françoise et pour payer quelques moyens particuliers que vous seriez obligé d'employer.

« La colère de nos fidèles alliés les Suisses provient d'un malentendu et de la crainte que quelques événements illégaux leur ont inspirée contre une Constitution qui, bien loin de nuire à nos traités, leur donnera une sûreté durable, lorsqu'ils seront sanctionnés entre deux Nations libres.

« Si quelques-uns des Cantons, se livrant à des passions irréfléchies, abandonnoient notre alliance pour se joindre aux despotes et aux rebelles qui nous menacent, la discorde la plus funeste s'établirait bientôt entre les États formant la noble Association helvétique, parce qu'il en resteroit une grande partie qui, combinant son antique fidélité avec les services essentiels que la Ligue helvétique a toujours reçus de la France, prendrait notre parti contre ceux qui se joindroient à nos ennemis ou nous abandonneraient dans une crise qui honorera la liberté, parce que la Nation et le Roi, unis pour toujours, sont résolus à défendre notre Constitution jusqu'à la mort du dernier François.

« Dans quels malheurs ne se précipiteroient pas les Suisses eux-mêmes, si, abandonnant la cause de la liberté, versant leur sang pour le despotisme, ils aidoient à démembrer les frontières d'un Royaume puissant qui est l'égide de leur propre liberté.

« Que pourroient opposer les Suisses aux despotes, s'ils étoient entièrement enveloppés d'Allemands, soit Autrichiens, soit Prussiens ? quelle ressource leur resteroit-il contre les entreprises de ces despotes ? Par quels moyens défendroient-ils seuls les gouvernements qu'ils ont adoptés, et la Ligue qui fait leur force ?

« Ces réflexions, que vous étendrez, doivent faire à l'avenir le fond de votre négociation. La crise paroît bien forte : vous devez y porter d'autant plus de courage et d'activité. Aucuns moyens ne vous manqueront.

« La Nation et le Roi sont bien persuadés que vous justifierez le choix qu'il a fait de vous pour cette

négociation, qui n'est réellement difficile qu'en cas qu'elle soit conduite avec timidité.

« P.-S. — Vous verrez M. Ochs, chancelier de Bâle, pour les affaires de ce Canton ; comme c'est le seul que notre Révolution n'ait pas fait varier, il faut lui montrer une faveur décidée, qui pourra nous être utile au cas de la Diète générale ²⁹. »

Vol. 424, f° 59, original, 7 p. 3/4 in-f°.

Vol. 425, f° 288, copie, 6 p. 3/4 in-f°.

Ibid., f° 344 bis, fragment de copie, 1/2 p. in-f°.

Vol. 426, f° 257 v°, copie, 4 p. in-f°.

Régiment d'Ernest.

Pièces jointes. — a. — Paris, 27 mars. — Dumouriez à l'Etat de Berne. Il espère que MM. de Berne reviendront sur la résolution qu'ils ont prise de rappeler le régiment d'Ernest et exprime le désir qu'une Diète générale soit convoquée.

Vol. 424, f° 55, copie, 5 p. 1/2 in-f°.

Vol. 425, f° 284, copie, 6 p. in-f°.

Vol. 426, f° 281 v°, copie, 2 p. 3/4 in-f°.

Régiment de Steiner.

b. — Paris, 27 mars. — Dumouriez à l'Etat de Zurich. Toutes les mesures seront prises pour la sûreté du régiment de Steiner, mais le Roi prie MM. de Zurich de recommander aux officiers de ne rien se permettre qui paraisse favorable à l'aristocratie dont la Nation française

a secoué le joug. « C'est l'intention du Roi, c'est le vœu d'un peuple qui a voulu être libre, qui l'est et ne veut jamais cesser de l'être. »

Vol. 424, f° 58, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 425, f° 287, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

Vol. 426, f° 282 v°, copie, 1 p. in-f°.

96. — « Explications survenues entre les cours de Vienne et de France, au sujet des rassemblements armés des émigrés françois dans l'électorat de Tr7ves. A Vienne, chez Ignace Alberti, 1792. »

Vol. 426, f° 258, imprimé, 44 p. in-4°.

BARTHÉLEMY A DUMOURIEZ 30

POLITIQUE N° 15.
Régiment d'Ernest.

97. — Baden, 28 mars. — Barthélemy accuse réception des dépêches du 19 et du 20 et des pièces qui y étaient jointes. « Je n'ai cessé et je ne cesse, dit-il, d'écrire dans les mêmes vues que ces pièces présentent, mais c'est tout ce que je puis faire : il faut d'autres moyens pour guérir une profonde blessure. J'ose croire que nous y parviendrons si le Roi fait une réponse affectueuse à l'Etat de Berne, s'il donne une marque de satisfaction personnelle à M. de Watteville, major du régiment d'Ernest, si nous déterminons les officiers de ce corps à solliciter eux-mêmes de leur Canton la permission de continuer leurs services et si nous faisons d'ailleurs à ce régiment toutes les réparations militaires convenables. Un décret honorable de l'Assemblée nationale à cet égard obligerait l'Etat de Berne de recevoir une partie de la satisfaction d'un côté qu'il ne voit qu'avec effroi.

Conduite à tenir à l'égard de Berne.

« Mais après avoir rempli de cette manière ce que nous nous devons à nous-mêmes..... je crois qu'il nous importe

de ne pas les laisser se persuader que nous ne pouvons pas nous passer d'eux et de ne pas aller avec MM. de Berne beaucoup au delà des bornes de ce que nous leur devons de justes réparations. Divers avis qui viennent de bon lieu portent à penser que le sentiment de rage qui prévaut dans un parti puissant du conseil de Berne dirigé par l'Avoyer Steiger, n'est pas uniquement dicté par la douleur du traitement que le régiment d'Ernest a éprouvé, mais qu'il faut aussi l'attribuer au renversement de l'espoir qu'on se plaisoit à nourrir que notre nouveau régime seroit bientôt détruit. Si MM. de Berne pouvoient y contribuer, ils ne s'y épargneraient pas ; mais ils sont désespérés de leur impuissance à cet égard.....

Aversion des Cantons pour la Révolution.

« Mais cette aversion de notre nouveau Gouvernement n'est pas particulière à MM. de Berne : elle est absolument partagée par tous les autres Etats helvétiques. Jusqu'à ce qu'il soit bien solidement affermi, je doute que nous puissions beaucoup compter sur leur attachement pour nous ; c'est ce qui me porte à penser qu'il ne nous conviendrait peut-être pas de nous jeter trop à leur tête, et que plutôt nous ferions mieux d'attendre qu'ils viennent d'eux-mêmes à nous pour nous proposer de nouveaux arrangements. Je conçois très bien qu'on peut couvrir cette opinion du soupçon de foiblesse : mais d'un autre côté il nous faut considérer que ce n'est pas dans des têtes suisses que nous devons espérer de faire entrer facilement de nouvelles idées, surtout lorsque tant d'intrigues sont mises en jeu pour les pervertir ; que les Etats helvétiques ne se retourneroient contre nous qu'autant qu'ils seroient ouvertement soutenus par d'autres Puissances, et que le

parti vraiment noble qu'on me mande que vous avez pris d'exiger de celles-ci qu'elles s'expliquent incessamment sur leurs intentions à notre égard, vous procurera avec cette utile connoissance celle non moins utile de la marche que les Suisses voudront tenir avec nous. Nous sommes sûrs au moins, en attendant, qu'ils sont trop éclairés sur leurs plus solides intérêts pour oublier celui qu'ils ont à notre conservation et à notre prospérité, et que si nous triomphons à la fois de la mauvaise volonté des autres Puissances étrangères et de nos désordres intérieurs, les Suisses seront forcés de venir à nous et de se soumettre à toutes les conditions que nous voudrons leur proposer... »

L'affaire du régiment d'Ernest a tiré les chefs de Berne d'un grand embarras, car ils n'osaient ni faire juger les personnes arrêtées l'année précédente pendant les troubles du pays de Vaud, ni rendre compte au Conseil des armements et des dépenses faites à cette occasion, craignant qu'on ne les accusât d'avoir agi en vue d'une entreprise plus vaste et absolument contraire aux intérêts de la Suisse.

On annonce l'arrivée du ministre d'Espagne à Lucerne.

Vol. 425, f° 293, original, 7 p. in-f°.

Vol. 426, f° 243, copie, 4 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — Berne, 24 mars. — Le trésorier Frisching à Barthélemy. Rappel du régiment d'Ernest.

Vol. 425, f° 278, copie, 1 p. in-f°.

Vol. 426, f° 245 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

b. — Berne, 21 mars. — Extrait d'une lettre de Berne relatif au procès des personnes compromises dans les troubles du pays de Vaud, au ministre d'Espagne et au régiment d'Ernest.

Vol. 425, f° 267, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 426, f° 245 v°, copie, 1 p. in-f°.

98. — Baden, 28 mars ³¹. — Barthélemy à Dumouriez. Il accuse réception de la lettre du 19. Interrogé par Bacher, le trésorier Frisching a protesté solennellement qu'il ne se faisait sur le territoire de Berne aucun enrôlement dont la France ait le moindre sujet de se plaindre.

Vol. 425, f° 297, original, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 426, f° 248 v°, copie, 1 p. in-f°. °.

99. — Baden, 28 mars ³². — Barthélemy à Dumouriez. Il accuse réception des lettres du 19 et du 22 et remercie le Ministre de la nomination de La Quiante. Il va louer pour six mois une maison à Bienne. MM. de Soleure ont décidé qu'ils allaient reprendre l'hôtel de l'ambassade.

Vol. 425, f° 298, original, 4 p. in-f°.

Vol. 426, f° 246 v°, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

100. — Paris, 28 mars. — Le comte d'Affry à Dumouriez. Régiment de Steiner.

Vol. 425, f° 300, original, 1 p. in-f°.

101. — Paris, 29 mars. — Dumouriez au comte d'Affry. Régiment de Steiner.

Vol. 425, f° 301, minute, 2 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A DUMOURIEZ 33

POLITIQUE N° 16.

102. — Baden, 30 mars. — Rien ne saurait peindre la douleur et l'inquiétude où les derniers événements survenus en France ont plongé tous les États de la Suisse. La pièce publiée dans le Patriote françois du 17 et la fête préparée en l'honneur des soldats de Châteaueux ont fait « un mal horrible ». Berne et Genève sont également alarmés du bruit qui se répand qu'un corps de troupes doit avancer vers le pays de Gex, ainsi que des travaux de l'imprimerie de Versoix et de leur objet. Les fournitures de sels donnent lieu à de nouvelles réclamations. « Nous sommes évidemment envers les Suisses dans la situation la plus critique. Chaque jour détache et brise un chaînon des liens qui nous unissoient à eux. Chaque jour nous impose l'instante obligation de déclarer ou notre volonté de les rétablir, ou notre résolution de faire cesser tous nos anciens rapports avec les Cantons helvétiques. Il seroit digne de la loyauté de notre Nation d'annoncer franchement ce dernier parti, s'il nous est commandé par les circonstances, plutôt que de leur faire des promesses que des erreurs populaires violeroient à chaque instant. Je ne vous cache pas, Monsieur, que si nous leur offrons de renouer avec eux, nous aurons infiniment de peine à rappeler leur confiance. Elle est entièrement égarée par les derniers événements. Berne répète avec affectation, dans chaque numéro de sa gazette avouée, que la France n'a

plus de gouvernement, et cette assertion a trouvé dans toute la Suisse une croyance que la marche ferme, assurée de notre Gouvernement et le retour de l'ordre intérieur peuvent seuls dissiper. »

Alarmes des Suisses.

Bacher expulsé de Soleure.

Barthélemy insiste pour que la gratification qu'il a sollicitée en faveur de l'Avoyer Pfyffer soit accordée. « Ce magistrat de Lucerne peut nous être et nous sera fort utile à cause de l'arrivée du ministre d'Espagne, et dans un moment où un grand nombre d'intrigants se réunissent et s'agitent dans son État pour faire soulever contre nous les Cantons démocratiques, sur lesquels celui de Lucerne a beaucoup d'influence. » Par contre, le Ministre trouvera sans doute « instant d'exiger une satisfaction éclatante de l'insulte que MM. de Soleure ont osé se permettre envers le Roi en portant un décret qui ordonne que M. Bacher sortira de leur ville sous deux fois vingt-quatre heures... Celui-ci étoit parti la veille d'ici pour Soleure, sur l'avis qu'on lui avoit donné à Bâle qu'il avoit été rendu un décret concernant l'hôtel occupé ci-devant par l'Ambassadeur, de sorte qu'il n'aura pu éviter la mortification d'entendre l'insolente signification de la résolution de MM. de Soleure.

« Il n'y a rien de comparable, Monsieur, à la haine, à la persécution qu'ils ont toujours cherché à faire éprouver à M. Bacher, si ce n'est la folie de l'un des chefs de cet État, et l'imbécillité de l'autre. Il avoit depuis longtemps auprès

d'eux le tort très grand d'avoir fait faire des réformes dans la distribution des libéralités du Roi. L'aversion qu'ils n'ont cessé de manifester pour notre nouvel ordre de choses et leur indécente conduite, que ce sentiment leur a inspirée à notre égard, ont permis aux émigrés françois d'acquérir toutes sortes de droits sur leur esprit et de les entraîner dans les plus fausses démarches. M. de Vérac n'a pas pardonné à M. Bacher de n'avoir pas suivi l'exemple et les sentiments de MM. Meyer et Moreau. Les torts personnels de cet ancien Ambassadeur, celui particulièrement d'avoir détourné à son usage l'argent qui se trouvoit dans les caisses de l'ambassade et de ne l'avoir pas encore restitué, l'ont animé contre M. Bacher, qui les connoissoit tous ; et de là on a commencé à chercher publiquement un système de la plus odieuse persécution. Des insinuations qui lui étoient défavorables ont été m'attendre à Paris. Je demandois toujours des faits, des preuves de ce qu'on m'avançoit. On ne savoit me dire autre chose sinon qu'il étoit exagéré dans ses opinions. Mais vos bureaux, Monsieur, ne me laissèrent pas ignorer de quelle extrême importance étoient ses lumières pour le service du Roi en Suisse. Je ne tardai pas à le reconnoître à mon arrivée à Soleure.....

« J'ignore en vérité, Monsieur, ce qui a pu porter MM. de Soleure à donner inopinément au public le scandale d'une violation aussi manifeste du droit des gens. Je ne puis me l'expliquer qu'en me disant qu'ils ont plus que jamais la tête perdue, ou bien qu'on les a persuadés que notre nouveau Gouvernement est au moment de crouler, et qu'ils auront trouvé fort doux de pouvoir, faire impunément une insulte à M. Bacher. Mais je réclame votre justice, Monsieur, pour venger l'affront qui lui a été fait et pour l'engager, par le témoignage éclatant qu'il mérite que vous lui en donniez, à continuer de soutenir par son zèle et son intelligence un service qui, je vous l'avoue, ne pourroit pas aller sans lui...

« Je suis assuré, Monsieur, que tous les autres Cantons ne pourront que désapprouver hautement le procédé de MM. de Soleure. J'ai appris hier qu'on en a marqué le plus grand mécontentement à Bâle. »

Vol. 425, f° 305, original, 9 p. 1/4 in-f°.

Vol. 426, f° 251, copie, 5 p. 1/4 in-f°.

Régiments suisses.

Pièces jointes. — a. — Zurich, 30 mars. — Le bourgmestre Kilchsperger à Bacher. Régiments suisses.

Vol. 425, f° 302, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

Vol. 426, f° 256, copie, 2 p. in-f°.

b. — Zug, 27 mars. — Extrait d'une lettre du baron de Zurlauben, lieutenant général, à Barthélemy. Même sujet.

Vol. 425, f° 292, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Fournitures de sels.

c. — Lucerne, 23 mars. — MM. de Lucerne à Barthélemy. Sels.

Vol. 425, f° 274, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 426, f° 253 v°, copie, 1 p. in-f°.

d. — Baden, 30 mars. — Réponse de Barthélemy à la lettre précédente.

Vol. 425, f° 304, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 426, f° 255 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

e. — Thann, 13 mars. — Marandet à Barthélemy. Sels.

Vol. 425, f° 226, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 426, f° 181 v°, copie, 1 p. in-f°.

f. — Lucerne, 26 mars. — Le général Pfyffer à Barthélemy. La réponse du Roi au canton de Berne est attendue avec impatience. Entrevue avec M. de Caamaño.

Vol. 425, f° 281, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

g. — Lucerne, 27 mars. — L'Avoyer Pfyffer à Barthélemy. Régiments suisses. Convocation d'une Diète. Affaires personnelles. M. de Caamaño est arrivé le dimanche précédent, accompagné seulement d'un domestique.

Vol. 425, f° 282, copie, 3 p. 1/4 in-f°.

Vol. 426, f° 254 v°, copie, 2 p. in-f°.

h. — Soleure, 24 mars. — M. de Berville à Bacher, relativement au décret d'expulsion dont ce dernier vient d'être l'objet et à l'arrivée de M. de Caamaño, qui vient de repartir le matin même pour Lucerne.

Vol. 425, f° 279, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 426, f° 254, copie, 3/4 p. in-f°.

i. — Samedi, 25 février. — Extrait du journal la Gazette de Paris, relativement à Barthélemy et à Bacher.

Vol. 425, f° 149, copie, 3 p. in-f°.

103. — Paris, 30 mars. — Dumouriez transmet à Barthélemy un mémoire du président du département du Jura.

Vol. 425, f° 311, minute, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 424, f° 63, original, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 426, f° 380 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

Pièce jointe. — Paris, 15 mars. — Mémoire relatif à la construction d'une route qui permettrait d'aller de Morez à Genève sans entrer sur le territoire suisse, et à la

diminution des droits de transit actuellement perçus par l'État de Berne à Nyon.

Vol. 424, f° 64, original, 2 p. in-f°.

Vol. 426, f° 381, copie, 1 p. in-f°.

104. — Paris, 30 mars. — Le comte d'Affry à Dumouriez. Conséquences fâcheuses qu'aurait la fête qui se prépare en l'honneur des Suisses de Châteaueux.

Vol. 425, f° 312, original, 1 p. 1/2 in-f°.

BARTHÉLEMY A DUMOURIEZ 34

POLITIQUE N° 17.

105. — Baden, 31 mars. — Barthélemy accuse réception de la dépêche du 27. Il demande des instructions relativement à la violation du droit des gens commise à Soleure contre Bacher. Si une Diète est convoquée, et cela est nécessaire, Barthélemy habitera à Baden la maison qui appartient à la France. Le Ministre fixera ensuite le lieu de sa résidence.

Vol. 425, f° 310, original, 2 p. in-f°.

Vol. 426, f° 256 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

106. — Paris, 31 mars. — Dumouriez à Péthion. Conséquences fâcheuses que pourrait avoir la fête qui se prépare en l'honneur des soldats de Châteauvieux.

Vol. 425, f° 313, minute, 1 p. in-f°.

107. — Baden, 1^{er} avril. — Barthélemy transmet à l'État de Berne une lettre de Dumouriez. Le Roi n'attend pour écrire lui-même que le rétablissement du calme dans les esprits. S. M. est disposée à envoyer à son ambassadeur les instructions nécessaires pour traiter avec la République de Berne et les autres États qu'une Diète générale réunirait.

Vol. 426, f° 290 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

108. — Baden, 1^{er} avril. — Barthélemy transmet à MM. de Zurich une lettre de Dumouriez. Les assurances qu'elle

contient dissiperont toutes les inquiétudes relatives au régiment de Steiner.

Vol. 426, f° 290 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

109. — S. l., 2 avril. — Bacher à un de ses amis. Affaires de Suisse. Départ de M. Belland.

Vol. 425, f° 319, original, 3 p. in-4°.

110. — Baden, 3 avril ³⁵. — Barthélemy à Dumouriez. Réclamation de MM. Michaud contre Fribourg. Droit de traite foraine.

Vol. 424, f° 65, original, 2 p. 3/4 in-f°.

Vol. 426, f° 283 v°, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

111. Paris, 3 avril. — Le commissaire des guerres Soliva à Dumouriez. Traitements et pensions des Suisses.

Vol. 425, f° 321, original, 3 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A DUMOURIEZ 36

POLITIQUE N° 18.
Régiment d'Ernest.

112. — Baden, 4 avril. — Barthélemy accuse réception de la dépêche du 27 mars. Les efforts du Ministre auraient pu détruire peu à peu la fâcheuse impression produite par l'événement d'Aix, si Berne n'avait résolu de rappeler son régiment. Mais il s'agit aujourd'hui de savoir si cet Etat persévéra ou non dans une décision qui a été « hautement applaudie » dans presque toute la Suisse.

Résidence de Barthélemy.

« Je vais répondre, Monsieur, à votre dépêche, dit Barthélemy, dans la même forme qu'elle est conçue.

« 1° Je ne me suis pas tenu loin, Monsieur, je n'ai pas fui le grand jour, je n'ai pas erré sur les extrémités de la Suisse. J'ai été me montrer dans presque tous les Cantons, dans les villes ; j'ai vu les principaux magistrats, les personnes influentes. J'ai tâché de m'instruire, de former des liaisons et des correspondances utiles, d'inspirer et d'obtenir personnellement une confiance toujours nécessaire au succès des affaires et qui l'est encore davantage dans un pays constitué comme l'est la Suisse. Si

ensuite j'ai éprouvé de l'embarras à me fixer, ç'a été par l'effet des ménagements que les Cantons observent entre eux, par l'attente des instructions que j'avois demandées à cet égard, et surtout à cause de ma situation pécuniaire. » Barthélemy a pu dire que Soleure était inhabitable pour l'ambassadeur de France, sans que cette vérité lui fût dictée par la terreur. Il rappelle les motifs qui ont dirigé sa conduite et propose de se fixer pour quelques mois à Bienne en attendant qu'il puisse se rendre à Lucerne. « Mon séjour provisoire à Bienne auroit principalement en vue de me tenir dans la proximité de Berne et d'entretenir les magistrats biennois, déjà très portés pour notre Révolution, dans leurs bons sentiments. Lucerne est une résidence très importante où demeurent le nonce et le ministre d'Espagne. C'est le chef-lieu des Cantons catholiques. Quelques personnages importants de cette ville sont infiniment disposés à nous seconder ; c'est de là que part l'influence qui dirige essentiellement les petits Cantons, qu'il nous est si essentiel de ménager. Soleure n'est dirigé que par Berne et Fribourg et n'a d'influence sur personne. »

Barthélemy va faire parvenir à M. Georges Roll, bailli de Thierstein, la lettre du ministre.

2° L'Ambassadeur a envoyé à Berne la lettre de Dumouriez. Il ignore encore quelle impresssion elle a pu y faire.

Réponse de Fribourg à la lettre des princes émigrés.

3° Avant d'écrire à Fribourg relativement à la réponse à la lettre des princes émigrés, Barthélemy a voulu acquérir la plus grande certitude de la vérité du fait. « J'ai prié M.

Bacher d'aller s'en entretenir avec le magistrat qui lui en avoit fait la confidence. Ce magistrat, qui est un homme très respectable, après lui avoir dit qu'il croyoit être assuré actuellement que MM. de Fribourg avoient répondu aux princes, que cependant il avoit encore quelques légers doutes qu'il alloit incessamment éclaircir, s'est beaucoup récrié contre la manière que nous voulions employer pour nous en plaindre ; il vouloit même exiger, la confidence venant de lui, que nous y renoncions plutôt que d'exposer le canal par lequel elle nous étoit arrivée. M. Bacher n'a rien négligé pour le tranquilliser et a dit que nous pourrions supposer que l'avis de cette correspondance vous est parvenu, Monsieur, par la voie de Coblentz. « Fort bien, a

« dit le Magistrat, mais ma pensée étoit que votre Cour fît connoître son

« mécontentement à Fribourg par M. le comte d'Affry. Cette manière de

« faire semoncer un Canton directement par l'Ambassadeur, quoique ce

« soit au nom de la France, est déplaisante pour nous tous, surtout quand

« il s'agit d'un objet aussi chatouilleux. Plus d'un Canton auroit voulu

« pouvoir faire ce que Fribourg a osé exécuter. Mais à la veille de propositions

« et de négociations importantes pour les deux pays, ayez

« quelques ménagements, prévenez quelques ressentiments, quelques

« haines personnelles, et qui pourroient nuire au succès des affaires.

« Si on ne veut pas de l'expédient que je propose, tout au plus je

« consentirois à ce que le ministre des Affaires étrangères écrivît une lettre

« ostensible que l'Ambassadeur enverroit à Fribourg en

ajoutant à sa

« lettre d'accompagnement ce qu'on voudroit qu'il y ajoutât. Cette

« forme a quelque chose de moins désobligeant : mais laissez-moi m'assurer

« si la réponse projetée par l'État de Fribourg a réellement été

« expédiée. »

Diète.

4° Barthélemy a envoyé à Zurich la lettre du Ministre. Il ne négligera rien pour entretenir les bonnes dispositions de ce Canton, où les émigrés n'ont pas d'accès. Il ne pourra entrer en correspondance directe avec les régences des divers États que lorsqu'il aura quelque proposition à leur faire ou à recevoir d'elles. Bien qu'il ne soit pas d'usage que les ambassadeurs assistent aux Diètes, Barthélemy est prêt à obéir aux ordres du ministre. « J'ai marqué dans ma dernière lettre que je croyois cette convocation inévitable. Rien ne l'annonce cependant. MM. de Fribourg l'ont beaucoup sollicitée pendant quelque temps dans l'espérance d'y faire triompher leurs mauvaises dispositions contre nous. Les autres États l'ont constamment rejetée depuis 1789. Je pense qu'ils seroient encore dans les mêmes sentiments, parce qu'ils sentent à peu près tous que, dans l'état actuel des choses, elle amèneroit la plus grande confusion. Je suis persuadé que Berne, qui, dans l'affaire de son régiment, s'est conduit jusqu'ici sans consulter ses co-États, n'a pas la moindre intention de proposer une Diète...

« Au reste, Monsieur, le temps d'une convocation extraordinaire est à peu près passé ; nous approchons de

l'époque annuelle où tous les États vont s'occuper dans leur intérieur du renouvellement des magistratures et des emplois, et après cela viendra en juillet la Diète annuelle de Frauenfeld. J'y comparoîtrois, Monsieur, si le Roi l'ordonnoit ainsi, mais j'espère que vous reconnoîtrez dans la suite de ma lettre que si c'est par une Diète que nous devrions terminer le grand ouvrage que vous avez en vue, vous en compromettriez nécessairement le succès si vous vouliez commencer par le soumettre aux députés des États rassemblés en Diète. »

Renouvellement des Capitulations.

Barthélemy témoigne au Ministre sa « sincère admiration de la lettre pleine de vigueur, de franchise et d'adresse » qu'il a écrite à MM. de Berne. « Si nous tenons ferme dans notre résolution, si les États helvétiques entrevoient la certitude du renvoi de leurs troupes et le danger que tant d'individus rapportent chez eux des principes destructifs de l'aristocratie, j'avoue, Monsieur, que je crois que, quelle que puisse être leur répugnance, l'extrême besoin qu'ils ont de nous pourroit, à la fin, triompher de tous les obstacles et les forcer à souscrire à nos conditions.

« Mais ce n'est pas du tout devant une Diète que nous devons les porter. Les Diètes helvétiques ne peuvent prendre aucune résolution définitive. Les instructions et les pouvoirs des députés sont extrêmement restreints. A chaque proposition qui leur est présentée, ils n'ont autre chose à faire que de la prendre ad referendum pour en rendre compte à leurs commettants et demander leurs ordres. Ils s'en retournent même chez eux quand les objets sont importants et avant que leurs commettants se réunissent à un avis, on perd un temps infini. Observez

encore, Monsieur, que par la nature des Diètes, elles ne peuvent jamais durer qu'une quinzaine de jours. D'après cet exposé, si nous voulions presser les députés, nous ne pourrions nous attendre qu'à une confusion extrême, et nous n'arriverions jamais à un résultat satisfaisant. La seule marche que nous ayons à tenir, c'est d'envoyer à tous les Cantons, par le Directoire, un projet de capitulation calculé sur notre nouveau système, et une invitation à nous communiquer leurs vues. Sans doute, il en résultera une grande fermentation dans les Cantons, ils crieront, ils s'agiteront, quelques-uns peut-être essayeront d'établir un concert entre eux pour rejeter nos ouvertures. Nous les laisserons faire, le besoin, plus fort que les préjugés, les amènera les uns après les autres à nous rechercher et à traiter avec nous, et ce sera enfin lorsque les négociations particulières auront amené une sorte d'unanimité dans les opinions que vous feriez convoquer une Diète extraordinaire de peu de jours, pour mettre la dernière main aux arrangements convenus. Il n'y a point, Monsieur, d'autre manière de négocier dans ce pays-ci, elle est beaucoup plus sûre pour le succès de nos vues. »

Tout en suivant envers tous les Cantons en général la marche qui vient d'être indiquée, il serait essentiel de se créer un appui dans les Etats démocratiques. Barthélemy envoie copie de la lettre qu'ils ont écrite au Roi le 2 novembre 1789 et qui est demeurée sans réponse. Un des moyens les plus efficaces d'engager les Cantons à recevoir avec moins de défaveur les propositions qu'on aura à leur faire sera également d'assurer le service des sels.

Barthélemy n'estime pas qu'il y ait lieu en ce moment de faire usage des cent mille écus que le Ministre a mis à sa disposition. Il demande seulement à former un établissement proportionné à ses moyens. « Je suppléerai, dit-il, au faste de la représentation que je crois fort inutile, par la conduite franche et honorable que je tiendrai et par les soins que j'apporterai à m'attirer la confiance et

l'estime publiques. Nous n'avons point de plus forts motifs à présenter aux Suisses que leurs propres intérêts.

M. Ochs.

« Ils ne pourront pas s'en écarter, si vous recevez des réponses satisfaisantes des Cours auxquelles vous avez demandé des explications. Mais si ces Cours persistent dans leurs projets de coalition contre notre Constitution, ce seroit en vain que nous compterions sur les Suisses, que les principes de notre nouveau gouvernement effrayent sans mesure. Vous me faites l'honneur, Monsieur, de me parler de M. Ochs, chancelier de l'État de Bâle. Je le connois très particulièrement et je rends à ses lumières et à ses principes tout autant de justice que j'espère qu'il en rend de son côté à ma façon de penser. C'est de lui-même que je sais que depuis qu'il a pris couleur décidée par ses opinions il est devenu la bête noire (c'est son expression) de tous les Gouvernements helvétiques, et que presque tous ses amis en Suisse se sont crus obligés d'interrompre toute relation avec lui pour ne pas se rendre suspects. Cela ne m'empêchera certainement pas, Monsieur, de le cultiver particulièrement et de lui marquer tous les égards qui dépendront de moi. Le plus grand service que vous puissiez rendre à M. Ochs et à la bonne cause, c'est de favoriser les négociations dont il a été chargé par son Canton pour la liquidation des créances de l'État de Bâle sur la France.

« La cour de Vienne a fait demander à l'État de Berne, pendant le courant du mois dernier, la permission de tirer des pays de sa domination 8000 sacs d'avoine pour l'approvisionnement de ses magasins du Brisgau. Berne n'a pas encore donné de réponse décisive.

Bacher.

« Je joins ici un détail que j'ai prié M. Bacher de me faire de l'insulte qu'il vient de recevoir à Soleure et des causes qui peuvent l'avoir amenée. J'apprends de toutes parts qu'on est indigné de cette indécente conduite de MM. de Soleure, et qu'on se demande de tous côtés sur quels motifs elle est fondée. MM. de Soleure n'articulent rien. J'espère, Monsieur, que vous m'autoriserez à leur demander ces motifs et qu'ensuite vous trouverez qu'il est de toute justice comme de notre honneur de témoigner notre ressentiment de cette indignité.

« J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint, Monsieur, un projet de protestation dressé par l'État de Lucerne relativement à la grâce accordée aux soldats de Châteaueux, et l'avis du Directoire de Zurich sur cette même affaire.

Mission de M. de Caamaño.

« Vous trouverez aussi ci-joint, Monsieur, une lettre que l'envoyé d'Espagne a adressée au Corps helvétique de Lausanne. Quand ce ministre a passé à Soleure, les magistrats se sont empressés de lui dire que les malheurs que les troupes suisses éprouvoient aujourd'hui au service de France leur faisoient vivement désirer qu'une autre puissance pût prendre celles de Soleure. On assure que M. de Caamaño a fait la sourde oreille, et s'est rejeté sur le changement du ministère en Espagne pour dire qu'il n'avoit d'instructions sur rien.

Régiments suisses.

« Je reçois dans l'instant, Monsieur, une lettre de M. le Bourgmestre Kilchsperger, de Zurich, datée d'aujourd'hui. Elle contient les trois articles suivants :

« J'ai dit il y a peu de temps à M. Bacher que les Cantons feront à

« Sa Majesté des représentations touchant le régiment d'Ernest, et qu'ils

« demanderont principalement d'être rassurés sur le sort de toutes les

« troupes suisses. Lucerne nous en a fait la proposition en détail pour la

« communiquer à tout le Corps helvétique. Nous l'avons fait, et je suis très

« persuadé que cette proposition sera généralement approuvée. Elle vient

« un peu tard : c'est un inconvénient inséparable de notre Constitution.

« Déjà par ma dernière lettre j'ai hasardé mes doutes sur l'effet que la

« lettre ministérielle touchant le régiment d'Ernest pourra faire à Berne.

« Mes doutes n'ont point diminué ; au contraire, plus j'y réfléchis, plus je

« crains. La missive contient des réflexions, des exhortations, des règles

« qui seront difficilement goûtées ; des reproches plus ou moins directs

« comme s'il y avoit des passions et des intrigues à supprimer, dont on

« qualifie les Suisses, ne sauront sûrement être bien reçus. Je suspens

« tout raisonnement qui pourroit encore augmenter mes craintes. Puissé-je

« être tranquilisé par la suite ! »

« Hier au soir, un secrétaire de M. de Caamaño m'a apporté sa lettre

« de créance aux Cantons. Ce Ministre est arrivé à Lucerne. Personne

« ne sait encore rien de positif de ses instructions. Je souhaite que l'on

« n'en sache rien encore de longtemps. »

Vol. 425, f° 328, original, 21 p. in-f°.

Vol. 426, f° 284, copie, 12 p. 1/4 in-f°.

Pièces jointes. — a. — Zurich, 3 avril. — MM. de Zurich à Barthélemy. Satisfaction qu'ils éprouvent des assurances contenues dans la lettre de Dumouriez relativement au régiment de Steiner.

Vol. 425, f° 327, copie, 2 p. in-f°.

Vol. 426, f° 291, copie, 1 p. in-f°.

b. — Zurich, 1^{er} avril. — Kilchsperger à Barthélemy. Il se plaint amèrement de la situation faite en France aux troupes suisses et exprime sa profonde estime pour Bacher.

Vol. 425, f° 310, copie, 3 p. 1/2 in-f°.

c. — Zurich, 2 avril. — Kilchsperger à Barthélemy. Satisfaction causée par la lettre de Dumouriez. La remarque du Ministre sur les discours indiscrets de quelques officiers suisses est parfaitement juste. Zurich ne manquera pas de donner aux siens des ordres en conséquence. Kilchsperger fait quelques réserves au sujet de la lettre de Dumouriez à Berne que l'Ambassadeur lui a communiquée. La convocation d'une Diète générale sera difficile tant que Berne n'aura pas été rassuré sur le sort de son régiment.

Vol. 425, f° 316 v°, copie, 3 p. 1/2 in-f°.

d. — Sans lieu, 2 novembre 1789. — Les Cantons démocratiques au Roi. Avancement de leurs officiers.

Vol. 425, f° 339, copie, 2 p. 2/3 in-f°.

Vol. 426, f° 152 v°, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

e. — Sans lieu, 3 avril. — Mémoire relatif à la violation du droit des gens commise par Soleure en donnant à Bacher, premier secrétaire interprète de l'ambassade de France, l'ordre de quitter son territoire dans les quarante-huit heures.

Vol. 425, f° 323, copie, 6 p. 1/2 in-f°.

f. — Lucerne, 5 mars. — Lucerne à Zurich relativement au régiment des Gardes suisses et à une « protestation formelle, raisonnée, en termes mesurés, mais énergiques », qu'il propose d'adresser au ministère français contre la grâce accordée aux galériens de Châteaueux.

Vol. 425, f° 180, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

Vol. 426, f° 292, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

g. — Zurich, 15 mars. — Circulaire de Zurich à Bienne en lui communiquant la lettre de Lucerne. MM. de Zurich n'élèvent aucune objection contre la proposition relative aux galériens de Châteaueux, pourvu qu'elle soit approuvée par les autres confédérés.

Vol. 425, f° 230, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 426, f° 291 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

h. — Lausanne, 12 mars. — Don Jose de Caamaño annonce au Corps helvétique son arrivée sur le territoire suisse. — (En espagnol.)

Vol. 425, f° 223, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 426, f° 292 v°, copie, 1 p. in-f°.

DUMOURIEZ A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 2.

113. — Paris, 5 avril. — Dumouriez a vu les dépêches adressées à M. Hennin sous les n^{os} 13 et 14. Il y a lieu d'espérer que les mesures prises en faveur du régiment d'Ernest calmeront les esprits en Suisse. En ce qui concerne Berne et Zurich, le Ministre aime à se persuader que les lettres qu'il a écrites à ces deux Cantons n'auront laissé subsister aucune inquiétude. Si l'influence étrangère et les calculs de l'aristocratie ont eu quelque part dans les déterminations prises, il est à présumer que la mort de l'Empereur et le changement survenu dans le ministère espagnol ramèneront les Cantons à des dispositions plus conformes à leurs intérêts et à ceux de la France.

Vol. 424, f° 67, original, 2 p. in-f°.

Vol. 425, f° 344 bis v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 426, f° 307, copie, 1 p. in-f°.

114. — Paris, 6 avril. — Dumouriez rappelle Bacher et l'invite à remettre ses papiers à Barthélemy.

Vol. 425, f° 348, minute, 1 p. in-f°.

115. — Vendredi, 6 avril. — N° du journal la Gazette universelle.

Vol. 426, f° 297, imprimé, 4 p. in-4°.

BARTHÉLEMY A DUMOURIEZ 37

POLITIQUE N° 19.

116. — Baden, 7 avril. — Barthélemy ne peut prévoir quel sera le sens de la réponse de Berne à la lettre du Ministre. Zurich s'est hâté de communiquer à tous ses co-États la lettre qu'il a reçue de Dumouriez et la juste confiance qu'il met dans les assurances qu'elle contient que le régiment de Steiner ne sera exposé à aucun danger. Si le gouvernement a eu quelque part à la destruction de l'imprimerie de Versoix, cela ne contribuera pas peu à ramener la confiance à Berne et à Genève. On distribue par toute la Suisse le plan ci-joint de la situation du régiment d'Ernest.

Les nouvelles que Barthélemy reçoit relativement à la prochaine tenue d'une Diète sont contradictoires. Il répète à tous ses amis que la France la désire beaucoup et qu'il a ordre d'y assister. L'Ambassadeur revient sur les détails contenus dans une précédente dépêche relativement au meilleur moyen de parvenir au renouvellement des Capitulations et à la nécessité de ménager les Cantons populaires. Peut-être, pour les ramener plus sûrement, serait-il bon que Barthélemy se rapprochât d'eux en se fixant à Lucerne.

Vol. 425, f° 353, original, 8 p. 1/4 in-f°.

Vol. 426, f° 293, copie, 5 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — Berne, 4 avril. — L'État de Berne à Barthélemy. Dès que l'époque actuelle de l'année, exclusivement consacrée au renouvellement des

magistrats, sera passée, Berne répondra à la lettre de Dumouriez.

Vol. 425, f° 343, copie, 1 p. in-f° °.

Vol. 426, f° 295 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

b. — Zurich, 4 avril. — Le général Steiner à Barthélemy. La lettre de Dumouriez est tranquillisante pour son régiment.

Vol. 425, f° 342, copie, 2/3 p. in-f°.

c. — S. 1., 21 février. — « Plan de la situation du régiment d'Ernest à Aix..... »

Vol. 425, f° 155, imprimé, 6 p. in-4°.

d. — Lucerne, 4 avril. — L'Avoyer Pfyffer à Barthélemy. « M. de Caamaño est un petit Espagnol fait au tour, d'une physionomie très agréable et d'un abord gracieux et prévenant. Autant que j'en puis juger, il n'est pas apprenti et est bien de tournure à négocier. Jusqu'à présent, il n'a pas donné le moindre indice quel pourroit être l'objet de sa mission. » On a reproché à MM. Glutz et Zeltner, de Soleure, qui sont à Lucerne, la conduite de leur État envers Bacher et l'ambassade de France.

Vol. 425, f° 341, copie, 1 p. in-f°.

Vol. 426, f° 296, copie, 2/3 p. in-f°.

117. — Paris, 7 avril. — « Observations sur le régiment des Gardes suisses et sur la manière de le conserver au service de S. M. et de la Nation » [par le comte d'Affry].

Vol. 425, f° 351, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

Ibid., f° 501, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

118. — Samedi 7 avril. — N° du journal la Gazette universelle.

Vol. 426, f° 299, imprimé, 4 p. in-4°.

119. — Dimanche 8 avril. — N° du journal la Gazette universelle.

Vol. 426, f° 301, imprimé, 4 p. in-4°.

DUMOURIEZ A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 3. Résidence de l'Ambassadeur.

120. — Paris, 9 avril. — Bienne est un point trop peu important pour que l'Ambassadeur y fixe sa résidence. Si MM. de Soleure ne viennent pas à résipiscence, le Ministre lui laisse le choix entre Lucerne, Baden et Zurich. Dumouriez compte sur M. Georges de Roll pour ramener ses compatriotes et détruire l'effet des négociations coupables de son cousin le chevalier de Roll.

Réponse de Fribourg à la lettre des Princes émigrés.

« Il me paroît trop foible de la part de la Nation et du Roi de prendre M. d'Affry pour l'organe des reproches que mérite le canton de Fribourg. Comme vous êtes sur les lieux, je vous autorise à y mettre la modération et la mesure que votre prudence vous suggérera, mais il ne faut pas passer sous silence de pareilles offenses ; vous pouvez, au reste, prendre le biais d'annoncer que vous tenez la nouvelle de Coblenz. Tâchez par les voies de la douceur et de la confiance de vous procurer la lettre des princes françois aux différents États de la Suisse, et ayez soin de me l'envoyer sur-le-champ. Il vaut mieux que vous vous chargiez d'écrire la lettre au canton de Fribourg que si je

l'écrivois moi-même, parce que vous pourrez faire un commencement de négociation avec ce Canton, au lieu qu'il me seroit impossible de n'y pas mettre une sévérité qui éloigneroit peut-être cette même négociation.

Diète.

« Nous sommes dans une position à passer par-dessus les usages. C'est dans les Diètes extraordinaires que les Sancy, les Bassompierre ont électrisé les Suisses. Lorsque je vous ai dit dans ma première dépêche qu'il falloit avoir l'air de provoquer cette Diète, c'étoit non pas vous dire qu'il falloit la provoquer, mais bien qu'il ne falloit pas la craindre. Les chances générales sont pour nous et nous avons contre nous toutes les chances particulières ; ainsi nous pouvons tourner contre Fribourg et Berne et en notre faveur le rassemblement d'une Diète générale s'ils viennent à bout de la faire assembler.

Mission de M. de Caamaño.

« Vous n'avez rien à craindre de la présence du Ministre espagnol. La révolution arrivée dans le ministère de Madrid, la mort de Léopold, la blessure du roi de Suède ont dérangé tout le système de cette Cour. J'ai lieu d'espérer que sous peu de temps j'y aurai gagné l'avantage de la négociation, comme je l'ai déjà fait à Turin. Ainsi le Ministre espagnol sera longtemps avant de recevoir de nouvelles instructions ; il s'en retournera vraisemblablement sans entamer aucun traité, et le champ

de bataille vous restera. Ayez soin de répandre cette prédiction parmi les Cantons.

Princes émigrés.

« Quant aux princes émigrés, vous n'avez non plus rien à craindre de leur part ; ils n'ont ni argent, ni appui ; même en cas de guerre, l'Autriche veut les laisser de côté, parce que son plan est d'une profondeur politique dans laquelle il est impossible de caser les projets aventureux de ces chevaliers errants. J'ai à ce sujet à vous faire une observation personnelle qui vous prouvera ma franchise et mon estime pour vous. On m'a averti que vous êtes personnellement attaché par la reconnaissance et par d'autres sentiments à M. le maréchal de Castries et à M. de Breteuil. Cet avis auroit pu me rendre soupçonneux et m'engager à vous rappeler, si je ne rendois justice à vos vertus et à votre patriotisme. Je suis bien sûr, Monsieur, que vos affections particulières, dont je ne peux que respecter les motifs, ne tiendront pas contre votre devoir. Cette explication étoit nécessaire entre deux hommes libres, également zélés pour la Constitution et pour le Roi constitutionnel. »

Renouvellement des capitulations militaires.

Les propositions relatives au renouvellement des Capitulations doivent venir des Suisses, non de la France. Barthélemy se bornera donc à recevoir les projets qui lui seront soumis. « Vous pouvez, dit le Ministre, les accepter individuellement de chaque Canton, et, comme vous dites

très bien, lorsqu'ils auront été débattus, ce sera alors le moment de convoquer une Diète extraordinaire pour mettre la dernière main aux arrangements convenus.

« M. d'Affry m'a déjà remis un projet de capitulation pour le régiment des Gardes, je vais m'en occuper avec le Comité diplomatique de l'Assemblée nationale. Il intéresse tous les Cantons, excepté Zurich, et j'espère trouver un moyen pour y intéresser aussi ce Canton..... Je m'occupe en ce moment des sels.....

« Quelle que soit la force des projets de coalition des Puissances concertées contre nous, il ne faut pas désespérer de regagner les Suisses ; leur aversion pour notre Constitution est une preuve qu'ils ne la connoissent que par les calomnies de nos émigrants, et qu'ils en jugent sur les fermentations populaires qui accompagnent toujours les révolutions. C'est à vous, Monsieur, à leur développer dans des mémoires pleins de vérité les principes sages et la morale pure qui font la base de notre Constitution. Vous avez tous les talents qu'il faut pour persuader et convaincre, et pour prouver aux Suisses que leurs intérêts individuels et politiques sont liés avec notre nouveau système, que les efforts de l'Europe entière ne pourroient pas réussir à renverser notre Constitution, que le feu de la liberté, bien loin de s'éteindre chez nous par la compression de nos ennemis, se propagera au contraire et deviendra un embrasement universel, que si les gouvernements de la Suisse avoient l'imprudence de se joindre contre nous à la ligue du Despotisme, ils s'exposeroient à perdre leur puissance sur leurs propres sujets, qui commencent déjà à murmurer tout haut contre les abus de l'autorité et contre la tyrannie aristocratique.

« Vous développerez ces conseils à mesure que les occasions vous l'indiqueront, surtout aux cantons de Berne, Fribourg et Soleure.

« Quant aux cent mille écus dont vous croyez qu'il n'y a pas lieu à faire usage, je les tiendrai prêts pour le moment

où vous croirez qu'une somme quelconque peut être nécessaire à l'avancement des affaires. »

Le Ministre va s'occuper de la liquidation des créances de Bâle. Il autorise l'ambassadeur à acheter les huit mille sacs d'avoine plutôt que de les laisser passer à l'ennemi.

Régiment suisse.

« Le régiment de Steiner a des ordres pour sortir des provinces méridionales et pour être incorporé dans l'armée du Nord. Ce régiment est cependant très blâmable d'avoir refusé d'obéir aux ordres des officiers généraux, mais il est excusé par l'aventure d'Ernest et par les circonstances.

« Je vous enjoins, Monsieur, de me renvoyer toutes les dépêches que vous pouvez avoir reçues de M. Hennin, tant pendant l'intérim que depuis mon entrée au ministère.

« J'ai peu de chose à vous dire de satisfaisant sur l'affaire des soldats de Châteaueux. La protestation que veut faire à cet égard le canton de Lucerne est absolument inutile, lorsque les Suisses ont condamné ces quarante-deux hommes à la sévérité de la loi, le jugement rendu contre eux leur imprime une mort civile ; ils n'appartiennent plus dès lors, ni au régiment, ni aux Cantons, et le souverain qui s'est chargé de leur existence physique est maître de la changer de nature, d'adoucir leurs peines ou de les faire cesser. Or le souverain en France, c'est la Nation. Elle a le droit d'y ouvrir toutes les prisons et elle n'a fait qu'user de son droit en faveur de ces malheureux égarés par l'exemple des François eux-mêmes à qui elle avoit précédemment pardonné. Parmi ces quarante-deux victimes des égarements qui malheureusement accompagnent les révolutions, il en est très peu qui soient nés en Suisse, et par conséquent sujets des Cantons. Ceux qui le sont ayant

été condamnés par un jugement légal, mais peut-être trop sévère, à une mort civile, ne sont plus dans le cas de pouvoir être réclamés ; il est beaucoup d'exemples de pareilles grâces accordées à des Suisses après de pareilles condamnations par des Rois de France sans qu'il y ait eu de réclamations ; ainsi les Cantons auroient tort de persister dans leurs protestations, parce que ce seroit méconnoître la souveraineté de la Nation françoise, qui, quelque chose qui arrive, sera un jour reconnue de toute l'Europe.

« Je souhaite très fort que l'enthousiasme public se refroidisse en France et que la fête projetée à Paris pour la réception de ces galériens n'ait pas lieu. Mais si cela arrive, comme il n'y aura rien d'offensant pour nos alliés les Suisses, comme tous les emblèmes et allégories de cette fête ne sont que des élans vers la liberté, faits au contraire dans l'intention de resserrer les liens des deux peuples, vous ne chercherez point d'excuse pour cet élan populaire, mais vous en expliquerez l'intention et vous tâcherez de combattre par de bons raisonnements toutes les exagérations et les calomnies que les aristocrates cherchent à opposer à la vérité des faits pour augmenter les préventions et les haines des Suisses.

« En général, il faut faire entendre aux différents États de la Suisse que l'intention et le désir de la Nation et du Roi sont de maintenir et fortifier l'union de la France et de la Suisse. Il ne suffit pas que ce vœu soit l'objet de quelques confidences particulières, il faut le manifester hautement, même par la voie de l'impression, puisque c'est de cette voie que se servent en Suisse les ennemis de la Révolution pour décrier notre Constitution et notre gouvernement.

« Indépendamment des mesures générales à prendre pour ramener l'opinion égarée des Suisses sur nos sentiments à leur égard et sur la puissance de nos moyens, il y en a de particulières qui ne doivent pas être négligées pour concilier à la France l'attachement et la confiance de ceux des Cantons et des particuliers qui, jusques ici, ont

résisté à l'influence de l'aristocratie ; saisissez toutes les occasions pour les assurer de la bienveillance et de la protection de notre gouvernement ; c'est dans ce sens que vous devez écrire à l'État de Lucerne et à M. l'avoyer Pfyffer. Vous marquerez à MM. de Lucerne qu'il va être fait des dispositions pour qu'il n'y ait plus de retard dans l'envoi des sels. Quant à M. de Pfyffer, prévenez-le que la gratification que vous avez sollicitée pour lui va lui être accordée.

« Je joins ici une note sur la satisfaction à demander à MM. de Soleure. Je joins aussi une copie de la lettre que je vous écrivois le 6 avril, relativement à MM. Bacher et Belland. Je suspens mon opinion sur le premier d'après ce que vous me mandez ; quant au second, il n'est plus dans les bureaux. Je vous laisse M. Bacher. Je suis même persuadé que vous en tirerez un très bon parti, et je veux croire que ce sont les aristocrates qui lui ont fait autant d'ennemis dans les Cantons. Vous en jugez vous-même par sa conduite, et son sort dépendra de l'utilité dont il vous sera.....

« P.-S. — M. Delorme, secrétaire de légation à Genève, vous remettra ma dépêche ; vous pourrez le garder autant qu'il vous sera utile et avoir en lui toute confiance. »

Vol. 424, f° 69, original, 15 p. 1/4 in-f°.

Vol. 425, f° 345 v°, copie incomplète, 1 p. in-f°.

Ibid., f° 358, copie, 14 p. in-f°.

Vol. 426, f° 307 v°, copie, 7 p. in-f°.

Satisfaction à demander à Soleure.

Pièces jointes. — a. — « Note des objets sur lesquels M. Barthélemy aura à demander explication et satisfaction à

l'État de Soleure. »

Barthélemy fera savoir à Soleure que le Roi « n'a pas été insensible aux procédés peu convenables dont on a usé envers l'ambassadeur de France ». Il exprimera le mécontentement du Roi au sujet de l'accueil fait aux émigrés et demandera « que les émissaires des rebelles d'outre-Rhin soient écartés, que les François résidant à Soleure soient surveillés comme ennemis de la France, et exigera particulièrement que l'État de Soleure s'abstienne avec eux de toute communication dont l'objet auroit un rapport direct ou indirect avec les affaires de France ». Barthélemy exigera enfin une prompte et éclatante réparation pour l'injure faite à Bâcher.

Vol. 424, f° 77, original, 2 p. 1/3 in-f°.

Vol. 425, f° 365, copie, 1 p. in-f°.

Vol. 426, f° 316, copie, 1 p. in-f°.

b. — Paris, 6 avril. — Dumouriez à Barthélemy. Éloignement des bureaux des Affaires étrangères de M. Belland. Rappel de Bacher ³⁸.

Vol. 425, f° 346, original, 3 p. in-f°.

Vol. 424, f° 68, copie, 2 p. in-f°.

Vol. 426, f° 316 v°, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

c. — Dumouriez à M. de Week, de Fribourg. — Manque.

d. — a Observations importantes sur la Suisse » [par M. OCHS, de Bâle].

Vol. 424, f° 79, copie, 5 p. in-f°

Vol. 426, f° 317, copie, 4 p. 1/4 in-f°.

BARTHÉLEMY A DUMOURIEZ 39

POLITIQUE N° 20.

121. — Baden, 9 avril. — Extrait d'une lettre du trésorier Frisching, fort attaché aux intérêts français. Rappel du régiment d'Ernest. Dispositions de Berne à l'égard de la France.

Vol. 425, f° 366, original, 4 p. 1/2 in-f°.

Vol. 426, f° 296 v°, copie, 2 p. 1/2 in-f°

Pièces jointes. — a. — Berne, 6 avril. — Lettre du trésorier Frisching à Barthélemy relativement au rappel du régiment d'Ernest, aux dispositions de Berne et à un voyage de Bacher dans cette ville.

Vol. 425, f° 349, extrait, 1 p. 1/4 in f°.

Vol. 426, f° 303 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

b. — Gazette Bernoise. — Manque.

122. — « Discours de M. Collot-d'Herbois, défenseur officieux des soldats de Châteaueux, prononcé le lundi 9 avril 1792. Imprimé par ordre de l'Assemblée nationale. »

Vol. 426, f° 310, imprimé, 2 p. in-8°.

123. — Paris, 9 avril. — Dumouriez à Barthélemy. Le renouvellement de la capitulation du régiment des Gardes sera un des premiers objets à traiter avec le Corps helvétique.

Vol. 425, f° 314, minute, 2/3 p. in-f°.

Vol. 424, f° 82, original, 1 p. in-f°.

Vol. 426, f° 319, copie, 1/3 p. in-f°.

124. — Baden, 9 avril. — Barthélemy recommande à la justice de MM. de Zurich le procès de MM. Le Tailleur et C^{ie}, banquiers à Paris.

Vol. 426, f° 304 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

125. — Lundi 9 avril. — N° 973 du journal le Patriote françois.

Vol. 426, f° 341, imprimé, 4 p. in-4°.

126. — Note relative aux capitulations des régiments suisses.

Vol. 426, f° 344, copie, 1/2 p. in-f°.

127. — Marschlins, 10 avril. — M. de Salis à Barthélemy. Lettre d'envoi.

Vol. 426, f° 379, copie, 1/2 p. in-f

Pièce jointe. — « Extrait des actes du grand Congrès des trois Liges ouvert à Coire le 14 mars 1792, levé le 26 du même mois. »

Vol. 426, f° 379 v°, copie, 2 p. 1/3 in-f°.

BARTHÉLEMY A DUMOURIEZ 40

POLITIQUE N° 21.

128. — Baden, 11 avril. — Barthélemy envoie diverses pièces, notamment une lettre relative au régiment de Steiner qu'il a reçue de MM. de Zurich. L'Ambassadeur a répondu de la manière la plus propre à tranquilliser le Canton et invite le Ministre à s'employer de nouveau pour parvenir au même résultat. MM. de Zurich le méritent par leurs sentiments et leur conduite.

Vol. 425, f° 383, original, 1 p. 2/3 in-f°.

Vol. 426, f° 304 v°, copie, 1 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — Zurich, 10 avril. — Zurich à Dumouriez. Nouvelles craintes que les avis de France font concevoir pour le régiment de Steiner. — (En allemand.)

Vol. 425, f° 376, original, 2 p. in-f°.

b. — Traduction française de la pièce précédente.

Vol. 425, f° 374, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

Vol. 426, f° 305 v°, copie, 1 p. in-f°.

c. — Zurich, 10 avril. — MM. de Zurich à Barthélemy. Ils le prient de transmettre à Dumouriez la lettre précédente.

Vol. 425, f° 372, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

Vol. 426, f° 305, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

d. — Zurich, 10 avril. — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Régiment de Steiner.

Vol. 425, f° 369, copie, 3 p. 3/4 in-f°.

e. — Bâle, 10 avril. — Un des principaux magistrats de Bâle à Barthélemy. Rappel du régiment d'Ernest. Déserteurs du régiment Dauphin.

Vol. 425, f° 377, original, 4 p. in-8°.

f. — Rheinfelden, 6 avril. — Note relative au pont du Rhin à Rheinfelden, que l'on a essayé d'incendier.

Vol. 425, f° 350, copie, 2/3 p. in-f°.

129. — Baden, 11 avril. — Barthélemy accuse réception de la lettre que MM. de Zurich lui ont écrite la veille.

Vol. 426, f° 306, copie, 3/4 p. in-f°.

130. — Paris, 11 avril. — Dumouriez à M. Michaud, député à l'Assemblée nationale. Il n'a pu être donné aucune suite à sa réclamation contre l'État de Fribourg.

Vol. 424, f° 83, minute, 2 p. in-f°.

131. — Paris, 12 avril. — Dumouriez à Barthélemy. Saisie d'espèces opérée sur M. Weiss fils, à Strasbourg.

Vol. 426, f° 389, copie, 1 p. in-f°.

Pièce jointe. — Paris, 6 avril. — Clavière à Dumouriez. Même sujet.

Vol. 426, f° 389 v°, copie, 1 p. in-f°.

132. — Jeudi 12 avril. — N° 976 du journal le Patriote français.

Vol. 426, f° 313, imprimé, 4 p. in-4°.

133. — Vendredi 13 avril. — N° du journal la Gazette universelle.

Vol. 426, f° 349, imprimé, 4 p. in-4°.

BARTHÉLEMY A DUMOURIEZ 41

POLITIQUE N° 22.

134. — Baden, 14 avril. — Barthélemy accuse réception des dépêches du 5 et du 9 et entretient le Ministre du choix de sa résidence. Barthélemy a la preuve que Fribourg a répondu à la lettre des princes émigrés. La semonce qui va être donnée à Soleure et à Fribourg produira un bon effet en Suisse en montrant qu'on ne saurait impunément se livrer à de nouvelles offenses contre la France. Les mesures prises notamment en faveur de Lucerne et de Zurich seront très bien accueillies. La nouvelle destination du régiment de Steiner a causé une grande joie. Les magistrats ont regretté leur lettre du 11 ; ils ont écrit dans les termes les plus pressants pour qu'elle ne soit pas prise en mauvaise part. M. de Caamaño reste toujours bien tranquille.

Barthélemy fait connaître la nature de ses relations avec MM. de Breteuil et de Castries. Il remercie vivement le Ministre de la manière franche et généreuse avec laquelle il lui a fait connaître les soupçons que ces relations avaient provoqués.

Dispositions des Suisses.

L'ambassadeur revient ensuite sur l'aversion que les Suisses éprouvent pour la Constitution française, craignant de ne s'être pas suffisamment expliqué sur cette matière dans ses dépêches précédentes. « Notre Révolution, dit-il, a été fort célébrée dans tous les Cantons, même à Berne, jusqu'au moment où les principes et l'exercice de la propagande sont venus alarmer les gouvernements helvétiques autant pour la fidélité des peuples que pour celle des troupes qu'ils ont au service de France. C'est de cette époque seule que datent le changement d'opinion et les inquiétudes du plus grand nombre des États suisses. Cependant il faut dire que, dans l'état actuel des choses, ils sont assez rassurés sur le premier inconvénient, excepté Berne, à cause du pays de Vaud. Le dernier seul subsiste encore dans toute sa force, au moins à ce que me disent les officiers suisses que je vois de temps en temps. Je ne cite l'opinion que de ceux que je sais qui aiment notre Révolution. Soyez assuré que, du moment où les États helvétiques verront que nos gardes nationales ne vexent plus les soldats suisses, qu'ils ne s'occupent plus des moyens de les porter à la désobéissance et à la désertion, ils se tranquilliseront beaucoup et se rapprocheront de leurs premiers sentiments pour notre Révolution.

Fête des Suisses de Châteauvieux.

« La protestation de Lucerne sur Châteauvieux ne signifie absolument rien, cet État le sait bien. C'est tout simplement une petite démarche de vanité inutile en soi, par conséquent indifférente pour nous, après laquelle tout auroit été oublié. Mais si la fête qu'on préparoit à Paris a eu lieu, soyez assuré que nous allons réveiller bien des douleurs et nuire à nos propres intérêts. Je ne

m'épargnerai pas à faire usage de vos sages réflexions, mais je vous tromperois si je me flattois qu'elles feront impression. »

La fin de la dépêche est relative à Bacher, dont Barthélemy fait l'éloge, et aux achats d'avoine que font les Autrichiens dans le canton de Berne.

Vol. 425, f° 390, original, 19 p. in-f°.

Vol. 426, f° 319 v°, copie, 10 p. 1/4 in-f°.

Pièces jointes. — a. — Schönbornlust, 14 septembre 1791. — Les princes émigrés au Corps helvétique, en lui communiquant la lettre qu'ils adressent au Roi leur frère en même temps que la Déclaration signée à Pilnitz.

Vol. 425, f° 388 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 426, f° 330 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

b. — Zurich, 24 septembre 1791. — Circulaire du Directoire de Zurich aux États du Corps helvétique en leur envoyant la lettre des Princes français émigrés et la Déclaration de Pilnitz.

Vol. 425, f° 388, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

c. — « Lettre de Monsieur et de M. le comte d'Artois au Roi leur frère avec la Déclaration signée à Pilnitz..... »

Vol. 426, f° 331, imprimé, 25 p. in-8°.

d. — Zurich, 11 avril. — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Régiments suisses.

Vol. 425, f° 382, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

e. — Lucerne, 10 avril. — L'avoyer Pfyffer à Barthélemy. Il approuve la réponse faite par le Ministre à l'État de Berne. On n'a jamais fait de capitulation générale. La demande de convocation d'une Diète extraordinaire formulée par « les deux Soleuriens » n'a pas été accueillie.

Vol. 425, f° 371, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

f. — Lucerne, 10 avril. — Le général Pfyffer à Barthélemy. Régiments suisses. Mission de M. de Caamaño.

Vol. 425, f° 380, copie, 3 p. 1/2 in-f°.

g. — Berne, 12 avril. — MM. de Berne à Barthélemy en lui adressant la lettre qu'ils écrivent à Dumouriez.

Vol. 425, f° 384, copie, 2 p. in-f°.

Vol. 426, f° 344 v°, 1 p. 1/3 in-f°.

h. — Berne, 12 avril. — MM. de Berne à Dumouriez. Ils persistent irrévocablement à rappeler le régiment d'Ernest. — (En allemand.)

Vol. 425, f° 386, original, 3 p. in-f°.

i. — Traduction française de la lettre précédente.

Vol. 425, f° 385, copie, 2 p. in-f°.

Vol. 426, f° 345, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

j. — Bienne, 10 avril. — Le Bourgmestre Walcker à Barthélemy. Régiment d'Ernest. Affaires de Bâle, de Berne et du pays de Vaud. Régiment des Gardes suisses. Succession de M. de Besenval.

Vol. 425, f° 379, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

Vol. 426, f° 346 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

k. — Paris, 14 mars. — Lettre de Hennin à Barthélemy. — Voir ci-dessus p. 39.

15. — « Adresse aux Suisses par un de leurs compatriotes, officier au régiment ***. »

Vol. 426, f°s 320 et 352, imprimé, 12 p. in-12.

136. — Baden, 14 avril. — Barthélemy à MM. de Lucerne. Régiment des Gardes suisses. Sels.

Vol. 426, f° 344, copie, 3/4 p. in-f°.

137. — Zurich, 14 avril. — Réponse de MM. de Zurich à la lettre de Barthélemy du 9 relativement à MM. Le Tailleur et Cie.

Vol. 426, f° 347, copie, 1/2 p. in-f°.

138. — Baden, 14 avril. — Barthélemy à MM. de Zurich. Le régiment de Steiner, conformément à leur désir, sera incorporé dans l'armée du nord. Projet de réorganisation du régiment des Gardes suisses.

Vol. 426, f° 306 v°, 2/3 p. in-f°.

DUMOURIEZ A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 4.

139. — Paris, 15 avril. — Le Ministre a vu par la lettre du 28 mars que les enrôlements faits dans le canton de Berne n'ont rapport qu'à la Hollande. Il importe que Barthélemy s'assure que les recrues qui se lèvent dans les autres Cantons n'ont pas en partie une destination étrangère aux puissances dont on emprunte le nom.

Vol. 424, f° 84, original, 1 p. 1/4 in-f°.

Vol. 425, f° 404, copie, 2/3 p. in-f°.

Vol. 426, f° 361 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

140. — Baden, 15 avril. — Barthélemy accuse réception de la lettre de MM. de Berne en date du 12.

Vol. 426, f° 346, copie, 1 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A DUMOURIEZ 42

POLITIQUE N° 23. Régiment d'Ernest.

141. — Baden, 16 avril. — « Suivant M. Delorme, le régiment d'Ernest ne sortira pas de France, parce que l'Assemblée nationale ne le permettra point et parce qu'elle regarderait comme une foiblesse punissable l'action du Ministre qui voudrait favoriser l'exécution de la demande de Berne. Il ne sortira pas, parce que nous supposons à Berne l'intention de mettre garnison dans Genève et d'y stationner son régiment. Il ne sortira pas, parce qu'on croit en France que s'il passait la frontière, à la première occasion les autres Cantons en agiroient comme Berne et rappelleroient leurs troupes ; de sorte qu'il paroîtroit réellement que les mouvements des nôtres auroient autant pour objet d'en imposer aux Gouvernements helvétiques que de contenir nos provinces méridionales.

« Pour nécessiter de notre part des mesures aussi considérables contre les Suisses, il faudroit que la coalition des puissances étrangères contre nous fût bien démontrée et bien prête à éclater. L'opinion que vous avez eu la bonté de me manifester, Monsieur, ainsi que celle du directoire de Zurich me défendent de croire que cette coalition ait fait des progrès aussi alarmants. Sans elle les Suisses ne peuvent pas cesser d'être nos amis et nos alliés, et nous ne devons jamais avoir besoin des moyens de terreur pour les amener à nos demandes raisonnables.

« Berne est aussi libre de retirer son régiment, que nous de le lui renvoyer. Puisque Berne le veut, rendons-le-lui et de bonne grâce. En le lui retenant, nous manquons aux traités, aux lois des nations, nous alarmons tous les autres Cantons, nous gâtons nos affaires avec eux et notre réputation avec tout le monde. Que gagnons-nous à le lui retenir ? et que risquons-nous à le lui rendre ? que nous font Berne, et son régiment, et son humeur, et son aristocratie ? Pense-t-on que Berne quand il aura son régiment viendra nous faire la guerre ? Oublions Berne. Les autres Cantons n'ont ni les moyens ni la volonté d'imiter son exemple. Ils ont été vacillants jusqu'ici, vous les déciderez bientôt, vous verrez que plusieurs d'entre eux ne demandent pas mieux que de renouveler leurs engagements avec nous. Les autres suivront, Berne reviendra de lui-même et s'estimera bien heureux de nous rendre son régiment. M. de Frisching nous le dit.

« Je sens très bien, Monsieur, qu'il peut ne pas nous convenir que Berne mette garnison dans Genève. Je ne sais s'il en a la pensée. Mais, en supposant qu'il l'ait, je pense que si nous déclarons à Berne que nous ne verrions pas volontiers qu'il exécutât ce projet, il y renonceroit tout de suite. Vous voyez, Monsieur, par la lettre de M. de Frisching, quelle est la destination nullement inquiétante qui attend le régiment d'Ernest quand il sera rendu dans sa patrie, et je puis avoir l'honneur de vous assurer que cet ancien trésorier mérite toute confiance.

« Je vous supplie, Monsieur, de pardonner la liberté que je prends auprès de vous. Cette lettre n'a pour objet que de vous représenter une vérité que vous connoissez très bien, c'est que nous réussirons davantage auprès des Suisses par la confiance que par tout autre moyen. »

Mouvements de troupes.

Barthélemy serait très heureux de pouvoir rassurer l'Etat de Berne au sujet des mouvements de troupes qui peuvent se faire dans le pays de Gex. C'est une « marque d'attention et de bon voisinage qui a toujours été observée jusqu'ici ». L'Ambassadeur désirerait aussi que le Ministre fit avertir le département du Jura que la revue annuelle des milices qui va avoir lieu dans le pays de Vaud ne doit pas répandre de fausses alarmes dans les municipalités voisines.

Armements à Soleure.

« Tout doit être en mouvement à Soleure pour garnir les frontières de l'État. La terreur leur est venue par l'évêché de Bâle, et... ils ont cherché à faire partager ce sentiment à Lucerne. Apparemment ils enverront quelques canons pour défendre le passage de Notre-Dame de la Pierre près du château de Lands Kron, comme ils l'ont déjà fait il y a quelques mois pour couvrir le pont de Dornach à une lieue et demie de Bâle. Aujourd'hui même ils sont occupés à délibérer pour savoir s'ils enverront quelques pièces de campagne et un détachement d'artillerie à l'abbaye de Bellelay, avec laquelle ils ont un traité de combourgeoisie, quoiqu'elle soit située dans l'évêché de Bâle : ils avaient déjà pris cette abbaye sous leur protection pendant l'été dernier.

Régiment d'Ernest.

« Le Corps helvétique va écrire au Roi au sujet de l'affaire du régiment d'Ernest. Ce sera une bonne occasion pour nous, Monsieur, de faire connoître à tous les Cantons à la fois ce que nous demandons qu'ils prescrivent à leurs officiers respectifs, relativement à la circonspection qu'ils doivent mettre dans leurs propos concernant notre nouvelle constitution..... »

Vol. 425, f° 409, original, 6 p. 1/4 in-f°.

Vol. 426, f° 347, copie, 3 p. 1/2 in-f°.

Pièces jointes. — a. — Berne, 15 avril. — Frisching à Barthélemy. Régiment d'Ernest. Rassemblement de gardes nationales qui se fait dans le pays de Gex. Revue annuelle des milices dans le pays de Vaud.

Vol. 425, f° 405, original, 3 p. 1/2 in-4°.

Vol. 426, f° 351, copie, 2 p. in-f°.

b. — Zurich, 6 avril. — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Régiments suisses.

Vol. 425, f° 407, copie, 3 p. 3/4 in-f°.

142. — Paris, 16 avril. — Dumouriez invite M. de Salis de Marschlins à manifester le désir qu'a le Roi de voir les Ligues grises se soustraire à l'influence de l'aristocratie.

Vol. 426, f° 489 v°, copie, 1/3 p. in-f°.

143. — Paris, 16 avril. — Dumouriez à Barthélemy. Créances de Bâle.

Vol. 424, f° 85, original, 1 p. in-f°.

Vol. 426, f° 362, copie, 1/2 p. in-f°.

Pièce jointe. — Lettre de Dumouriez à l'Etat de Bâle. — Manque.

144. — Baden, 16 avril. — Barthélemy aux administrateurs du département du Jura. Les revues ordinaires et annuelles des milices bernoises auront lieu à la fin d'avril. Le rassemblement des milices du pays de Vaud n'aura donc aucun caractère alarmant.

Vol. 426, f° 357, copie, 1/2 p. in-f°.

145. — Baden, 17 avril. — Barthélemy à MM. de Zurich. Réclamation de M. Weiss fils.

Vol. 426, f° 357 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

146. — Mardi, 17 avril. — N° du journal la Gazette universelle.

Vol. 426, f° 367, imprimé, 4 p. in-4°.

BARTHÉLEMY A DUMOURIEZ 43

POLITIQUE N° 24.
Régiments suisses.

147. — Baden, 18 avril. — Barthélemy transmet la lettre que le Corps helvétique écrit au Roi et celle qu'il a reçue lui-même du directoire de Zurich.

L'occasion est excellente pour faire connaître à tous les États suisses à la fois la volonté de la Nation et du Roi de renouveler les capitulations et pour les inviter en conséquence à faire parvenir leurs vœux et leurs propositions. L'occasion n'est pas moins favorable pour sommer tous les gouvernements d'ordonner de la manière la plus formelle à leurs officiers au service de la France de cesser les manifestations hostiles à la Constitution auxquelles quelques-uns d'entre eux ne craignent pas de se livrer. Il faudra bien que tous les Cantons en viennent à faire ce qu'a fait Zurich, qui, à la réception de la lettre du 27 mars, a appelé le général Steiner dans le conseil et lui a enjoint d'écrire à ses officiers au nom de l'État « pour leur défendre de s'occuper de toute autre politique que de celle de faire leur devoir et de se conformer en tout point aux lois de la nation qu'ils servent ».

La détermination d'écrire au Roi la lettre que Barthélemy transmet, comme auparavant celle de refuser de faire grâce aux soldats de Châteaueux et de protester contre la mesure de clémence dont ils avaient été l'objet de la part du Roi et de l'Assemblée nationale, a été prise sur

l'initiative de Lucerne. « Nous avons à Lucerne, dit l'Ambassadeur, des amis, mais nous y avons aussi un puissant parti contre nous. Les gens y sont dévots et superstitieux : par conséquent le Nonce qui y réside a de grands droits comme de grands moyens sur eux par ses prêtres et ses moines. Les armes qu'il emploie sont plus redoutables que celles dont l'envoyé d'Espagne pourra essayer de se servir. » Si Barthélemy s'établissait à Lucerne, il s'efforcerait de triompher de ce parti. Mais s'il n'y parvenait pas, Lucerne continuerait de prendre des résolutions fâcheuses pour la France, et cela sous les yeux de l'Ambassadeur, qui serait au moins blâmable de s'être exposé sans prévoyance à une aussi désagréable situation.

Mouvements de troupes.

Barthélemy envoie copie des lettres qu'il écrit à Soleure et à Fribourg.

On assure qu'on attend dans les premiers jours du mois prochain deux mille hommes de troupes hongroises qui doivent être cantonnés dans le Frickthal en deçà du Rhin. Ce corps pourrait bien être destiné à soutenir, en cas de besoin, le détachement de 460 hommes du régiment de Geringen qui se trouve en garnison à Porentruy.

Si ce mouvement de troupes s'effectue, Barthélemy enverra Bacher à Bâle, ce qui lui donnera l'occasion de traverser le Frickthal et d'observer les dispositions militaires prises dans cette partie de l'Autriche antérieure.

Vol. 425, f° 422, original, 5 p. 2/3 in-f°.

Vol. 426, f° 357 v°, copie, 3 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — Zurich, 14 avril. — Le Corps helvétique au Roi. Sécurité des régiments suisses. — (En

allemand.)

Vol. 425, f° 402, original, 2 p. in-f°.

b. — Traduction française de la pièce précédente.

Vol. 425, f° 400, copie, 3 p. in-f°.

Vol. 426, f° 359 v°, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

c. — Zurich, 14 avril. — MM. de Zurich à Barthélemy en lui adressant la pièce précédente avec prière de la transmettre au Roi.

Vol. 425, f° 403, copie, 1 p. in-f°.

Vol. 426, f° 359, copie, 2/3 p. in-f°.

d. — Zurich, 16 avril. — Le conseil secret de Zurich à Barthélemy. Régiments de Steiner et des Gardes suisses.

Vol. 425, f° 413, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

e. — Baden, 18 avril. — Barthélemy à MM. de Soleure ⁴⁴.

Vol. 425, f° 420, copie, 2 p. 1/4 in-f°.

Vol. 426, f° 360, copie, 1 p. in-f°.

f. — Baden, [21] avril. — Projet de la lettre qui fut écrite le 21 avril par Barthélemy à l'Etat de Fribourg relativement aux princes français émigrés.

Vol. 425, f° 425, copie, 2 p. 2/3 in-f°.

148. — Paris, 18 avril. — Dumouriez à Barthélemy. Fuite du sieur Vaucher, caissier de la maison dite de secours, à Paris.

Vol. 426, f° 377 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

149. — Paris, 18 avril. — Dumouriez envoie à Barthélemy une lettre qu'il écrit à l'Etat de Bâle.

Vol. 424, f° 86, original, 1 p. in-f°.

Vol. 426, f° 374 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

Pièce jointe. — Paris, 18 avril. — Dumouriez à MM. de Bâle. Suppression des droits et franchises dont leur État jouissait dans la ci-devant province d'Alsace.

Vol. 424, f° 87, copie, 3 p. 1/2 in-f°.

Vol. 426, f° 374 v°, copie, 2 p. in-f°.

150. — Bâle, 18 avril. — MM. de Bâle à Dumouriez, relativement à leurs créances.

Vol. 426, f° 407, copie, 2 p. in-f°.

151. — Bâle, 18 avril. — MM. de Bâle à Dufresne Saint-Léon, commissaire du Roi pour la liquidation générale. Même sujet.

Vol. 426, f° 408, copie, 1 p. in-f°.

152. — Mercredi 18 avril. — N° du journal la Gazette universelle.

Vol. 426, f° 369, imprimé, 4 p. in-4°.

153. — Paris, 19 avril. — Extrait des débats de l'Assemblée nationale relativement à l'état des négociations avec la Suisse.

Vol. 426, f° 371 v°, copie, 2 p. in-f°.

154. — Jeudi 19 avril. — N° du journal la Gazette universelle.

Vol. 426, f° 372, imprimé, 4 p. in-4°.

BARTHÉLEMY A DUMOURIEZ 45

POLITIQUE. N° 25.

Intrigues de M. de Caamaño.

155. — Baden, 20 avril. — « Avant de vous parler, Monsieur, des manoeuvres du ministre d'Espagne en Suisse, je dois commencer par avoir l'honneur de vous dire qu'il ne m'a pas fait part de son arrivée, comme il y étoit obligé par les devoirs de sa place, et qu'il est difficile de ne pas reconnoître la suite du système de sa Cour dans ce manquement, sur lequel j'ai évité de m'expliquer jusqu'à présent, pensant qu'il tenoit peut-être simplement au changement du Ministère en Espagne.

« M. de Caamaño, Monsieur, qui jusqu'ici, si j'ose me servir de cette expression, avoit fait le mort, s'est habilement et malicieusement montré tout à coup, au moment où, nous ne pouvons pas nous le dissimuler, l'affaire du régiment d'Ernest, l'inquiétude sur le sort de toutes les troupes suisses en France, la démarche solennelle que le Corps helvétique vient de faire auprès du Roi, et ce qui s'est passé dans l'Assemblée nationale à l'égard des soldats de Châteaueux, ont soulevé les esprits contre nous dans tous les Cantons. Il s'est montré à l'instant même où il a appris que nous venions de manifester notre désir de renouveler les capitulations et de commencer par celles du régiment des Gardes suisses. J'ai l'honneur de vous envoyer copie de deux lettres que j'ai reçues hier de Lucerne, dont l'une, qui vient de M. l'avoyer

Pfyffer, m'annonce les ouvertures espagnoles qui lui ont été faites à lui-même. Vous verrez aussi dans ces lettres, Monsieur, que M. de Castelnau, qui s'étoit tenu tranquille depuis quelque temps, s'est rendu exprès à Lucerne, pour diriger cette manœuvre également perfide, soit que M. de Caamaño eût depuis longtemps ses instructions, soit qu'elles lui soient parvenues tout à l'heure. Elle l'est d'autant plus qu'elle précède de peu de jours l'Assemblée des Communes générales dans les petits Cantons, et nous pouvons nous en rapporter à nos ennemis à Lucerne, au Nonce et à ses armées de prêtres et de moines, ainsi qu'à nos émigrés, du soin de faire circuler rapidement et avec succès contre nous les propositions espagnoles parmi le peuple également ignorant et superstitieux qui habite les Cantons démocratiques ⁴⁶.

« Vous remarquerez bien, Monsieur, à quel point ces propositions sont insidieuses. En les présentant d'une manière large, en donnant à entendre que la cour de Madrid seroit prête à prendre toutes les troupes que les Cantons catholiques voudroient lui fournir, c'est les inviter bien clairement à retirer celles qu'ils ont en France sur lesquelles on travaille à leur inspirer des inquiétudes, c'est leur faire concevoir l'espoir qu'ils trouveroient à les placer en Espagne. Le Ministère du Roi Catholique ne cherche évidemment par cette conduite qu'à les induire en erreur et qu'à jeter le trouble parmi eux afin de nous nuire. Il sacrifie à son ressentiment contre nous l'intérêt des Suisses et la bonne foi qu'il leur doit. Il me semble, Monsieur, que s'il avoit des vues plus droites, ses propositions seroient énoncées d'une autre manière. L'Espagne n'a à son service que quatre régiments suisses, savoir deux du canton de Schwitz, un du canton de Soleure, tous trois mal composés, et un de l'abbé de Saint-Gall de la même espèce, n'ayant que très peu de soldats véritablement suisses, et qui vont sans doute être amplement recrutés par les déserteurs

autrichiens qui abandonnent pour entrer en Suisse le petit corps d'armée du roi de Hongrie qui est au moment d'entrer dans le Frickthal et dans le margraviat de Bade. Ces quatre régiments ne seroient certainement pas un motif pour l'Espagne d'appeler tout le Corps catholique à lui faire des propositions, si les siennes ne tenoient à de plus vastes projets.

« Quoi qu'il en soit, Monsieur, je m'occupe de tous les moyens qui peuvent le mieux détruire l'effet des démarches concertées entre MM. de Caamaño et Castelnau. J'écris avec M. Bacher dans les petits Cantons pour dévoiler la manœuvre espagnole et pour prévenir qu'on ne s'y laisse prendre, en même temps que nous y faisons connoître à la fois particulièrement et officiellement les dispositions de la France. J'écris dans le même objet à M. le général Pfyffer, de Lucerne, qui a de grandes relations dans les Cantons populaires, et je crois devoir vous faire connoître la lettre que M. Bacher adresse à ce général. J'espère que nos représentations feront quelque effet, en attendant qu'il nous vienne de votre part, Monsieur, des ouvertures satisfaisantes ⁴⁷, et en attendant surtout que les différents Cantons puissent y apprendre des troupes mêmes qu'ils ont en France, qu'elles y trouvent toute sûreté. C'est là le point le plus essentiel. Faisons qu'ils n'aient aucune inquiétude à cet égard, les menées de MM. de Caamaño et Castelnau seront bientôt déjouées, l'impression fâcheuse opérée par l'affaire du régiment d'Ernest et des soldats de Châteaueux sera promptement effacée, et nous obtiendrons des États helvétiques ce que nous avons à leur demander. Au contraire, je crois que nous n'obtiendrons rien d'eux, aussi longtemps qu'ils seront tourmentés de leurs alarmes actuelles. Je ne m'épargne pas, Monsieur, à faire tout ce qui dépend de moi pour les dissiper ; mais que peuvent mes représentations contre les avis qu'ils reçoivent de leurs régiments ? Au reste, les détails de la

réception qui a été faite par une partie du peuple de Paris aux galériens de Châteaueux ne présentent rien de fâcheux ; il n'en est pas de même de leur admission à l'Assemblée nationale, qui a fait le plus mauvais effet dans toute la Suisse. J'ai grand soin de faire savoir partout que cette même circonstance a servi à faire éclater de la manière la plus satisfaisante l'estime de tous les gens sages et éclairés pour la Nation helvétique et leur vœu unanime pour le maintien de tous les liens qui nous attachent à elle.

Lucerne.

« Je n'ai pas manqué, Monsieur, d'instruire l'Etat de Lucerne des choses que vous m'avez chargé de lui faire savoir. J'ai l'honneur de vous envoyer copie de la réponse qu'il m'a faite. J'ai déjà été dans le cas avant votre entrée dans le Ministère de lui faire des promesses qui n'ont pas été réalisées. Ne souffrez pas, Monsieur, je vous en conjure, qu'il en soit de même de celles que je lui ai adressées de votre part, et que je me trouve de nouveau exposé au désagrément pénible et, il faut le dire, au ridicule de promettre et de ne pas tenir. Observons d'ailleurs que Lucerne a déjà fait des paiements en avance sur les sels qui doivent lui être livrés en 1792. »

Bâle.

Barthélemy reçoit à l'instant les lettres du 15 et du 10. Il espère que MM. de Bâle ne feront aucune difficulté d'envoyer les titres de leurs créances au directeur général

de la liquidation. S'ils sont bien avisés, ils chargeront M. Ochs, qui une fois déjà a fait le voyage, de les porter.

Enrôlements.

Barthélemy persiste à croire que Berne est beaucoup trop sage pour se compromettre en laissant faire dans le pays de Vaud des enrôlements pour l'armée des princes émigrés.

« M. Walcker, bourgmestre de Bienne, qui veille toujours attentivement pour nos intérêts, me mande que les affaires du pays de Vaud désolent le Sénat bernois, qui attribue tout ce désordre à la Révolution de France et aux efforts de la propagande. Il en résulte, Monsieur, que Berne est dans de vives inquiétudes, qu'elles se manifestent dans le pays de Vaud par un grand espionnage, par de fréquentes visites domiciliaires, et par l'enlèvement des personnes suspectes. Ce ne seroit pas dans une aussi violente situation que Berne oseroit tolérer des recrutements qui lui attireroient nécessairement les plus grands embarras. Ce n'est que pour terminer sur cette matière relativement à Berne que je suis entré dans ce détail.

« Il resteroit donc l'Etat de Soleure et les pays possédés par l'évêque de Bâle que l'on pourroit soupçonner de favoriser des enrôlements illicites.

« L'évêque de Bâle est situé de manière à ne pouvoir les permettre sans attirer sur lui toutes sortes de dangers. Je ne concevrois pas comment il auroit pu oublier si facilement les assurances exprimées dans une pièce jointe à ma dépêche n° 2 du 15 février dernier. Son intérêt pressant devrait nous être un garant inviolable de sa bonne conduite à cet égard. Je vais, Monsieur, tâcher de savoir ce qui a pu se passer dans ses États.

« Soleure est assez passionné pour avoir pu tolérer quelques enrôlements dans le bailliage de Dornach, et rien ne frappa plus mon attention à cet égard que lorsque je vis il y a trois semaines la gazette de Berne s'empresse de justifier Soleure de cette accusation. Mes recherches ne me conduisirent à aucune découverte. Aujourd'hui, une lettre que je viens de recevoir de M. Walcker, de Bienne, dont je joins ici la copie et qui renferme des détails intéressants, a réveillé toute ma sollicitude sur l'article des enrôlements. Je viens d'écrire à ce bourgmestre de ne rien négliger pour tâcher d'acquérir les preuves de la coupable conduite de Soleure à cet égard. Je vais de même faire faire des recherches par Bâle ; j'aurai l'honneur de vous rendre compte de ce que je pourrai apprendre, et, en attendant, je crois devoir vous mettre sous les yeux une note de M. Bacher relative à cet objet.

« Vous voyez, Monsieur, par la lettre de M. Walcker, que les livraisons faites en avoine par Berne et Soleure ne sont rien moins que considérables. Une personne qui vient de parcourir avec soin le Frickthal a dit à M. Bâcher qu'on n'y attendoit qu'un petit nombre de troupes autrichiennes et qu'on n'y faisoit aucune disposition remarquable. J'ai eu l'honneur de vous dire, Monsieur, que si le Ministre de la guerre vouloit donner ses ordres à M. Schultz, chargé des approvisionnements de fourrages pour la forteresse d'Huningue, celui-ci pourroit au premier avis enlever tout ce qui se trouveroit à acheter dans ce genre dans les cantons de Berne et de Soleure..... »

Vol. 425, f° 429, original, 10 p. 3/4 in-f°.

Vol. 426, f° 362, copie, 5 p. 3/4 in-f°.

Pièces jointes. — a. — Lucerne, 17 avril. — Le général Pfyffer à Barthélemy. Régiment de Châteauvieux. Expulsion de Bacher par Soleure. Mission de M. de Caamaño.

Vol. 425, f° 417, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

b. — Lucerne, 17 avril. — Extrait d'une lettre écrite de Lucerne à Barthélemy, relativement aux régiments suisses et à M. de Caamaño.

Vol. 425, f° 418, copie, 3/4 p. in-f°.

c. — Lucerne, [17] avril. — L'avoyer Pfyffer à Barthélemy relativement aux régiments suisses, à M. de Caamaño et aux intrigues de M. de Castelnau ⁴⁸.

Vol. 425, f° 418, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

Vol. 426, f° 365, copie, 1 p. in-f°.

d. — Baden, 21 avril. — Bacher au général Pfyffer pour le mettre en garde contre les propositions de M. de Caamaño, qui ne tendent qu'à détacher la Suisse de la France.

Vol. 425, f° 440, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

Vol. 426, f° 365 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

e. — Lucerne, 16 avril. — MM. de Lucerne à Barthélemy pour le remercier de ce qu'il leur a écrit le 13 relativement au régiment des Gardes suisses.

Vol. 425, f° 414, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 426, f° 361, copie, 1/2 p. in-f°.

f. — Bienne, 17 avril. — L'ancien bourgmestre Walcker à Barthélemy relativement aux affaires du pays de Vaud et de Porentruy, au couvent de Bellelay, aux recrues faites pour « l'armée noire », et aux déserteurs du régiment Dauphin.

Vol. 425, f° 415, copie, 2 p. in-f°.

Vol. 426, f° 366, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

g. — Note de Bacher relativement aux enrôlements qui se font pour l'armée des émigrés.

Vol. 425, f° 435, copie, 1 p. 4/2 in-f°.

Vol. 426, f° 366 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

h. — Zurich, 19 avril. — Extrait d'une lettre écrite de Zurich à Barthélemy relativement au régiment d'Ernest, à la lettre des princes français émigrés et à la mauvaise influence que peuvent avoir les articles du Patriote françois contre la Suisse.

Vol. 425, f° 427, copie, 4 p. in-f°.

i. — Baden, 21 avril. — Bacher à M. de Billieux, conseiller intime du prince-évêque de Bâle. Intrigues des émigrés dans l'évêché.

Vol. 425, f° 438, copie, 3 p. in-f°.

156. — Baden, 21 avril. — Barthélemy à MM. de Fribourg. Le Roi est extrêmement surpris que, contrairement à la résolution prise par tous les États du Corps helvétique, ils aient manifesté l'intention de répondre à la lettre dont les princes français émigrés ont accompagné la communication de la déclaration de Pilnitz le 13 septembre 1791. La Nation et le Roi désirent fortement la conservation des traités qui unissent la France à la Suisse et le renouvellement des capitulations. On va s'occuper en premier lieu du régiment des Gardes suisses.

Vol. 426, f° 360 v°, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

157. — Baden, 21 avril. — Barthélemy transmet à MM. de Bâle une lettre de Dumouriez. Il espère que, sans compromettre les titres de leurs créances, ils trouveront moyen de les envoyer à Paris.

Vol. 426, f° 371, copie, 2/3 p. in-f°.

158. — Zurich, 21 avril. — MM. de Zurich remercient Barthélemy de la lettre qu'il leur a écrite le 17 relativement à M. Henri Weiss.

Vol. 426, f° 390, copie, 2/3 p. in-f°.

159. — Paris, 21 avril. — Dumouriez envoie à Barthélemy le décret de l'Assemblée nationale relatif à la déclaration de guerre au roi de Hongrie et de Bohême. L'Ambassadeur communiquera cette pièce aux Treize Cantons.

Vol. 424, f° 89, original, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 426, f° 403, copie, 2/3 p. in-f°.

160. — Samedi 21 avril. — N° du journal la Gazette universelle.

Vol. 426, f° 375, imprimé, 4 p. in-4°.

161. — Baden, 22 avril ⁴⁹. — Barthélemy accuse réception des deux lettres de Dumouriez datées du 18 et relatives l'une à l'Etat de Bâle, l'autre à la fuite du sieur Vaucher.

Vol. 425, f° 443, original, 2 p. 1/2 in-f°.

Vol. 426, f° 378, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

162. — Paris, 22 avril. — Duranthon au ministre des Affaires étrangères. Arrestation dans le Brisgau et extradition de deux Français coupables de fabrication de faux assignats.

Vol. 425, f° 442, original, 2 p. in-f°.

163. — Baden, 22 avril. — Barthélemy transmet à MM. de Bâle une lettre de Dumouriez.

Vol. 426, f° 380 v°, copie, 1/3 p. in-f°.

164. — Sans lieu ni date. — Barthélemy aux États de Neuchâtel, Uri, Berne, Fribourg, Soleure, Bienne, Zurich, Lucerne, Schaffouse et Bâle, pour demander l'arrestation du sieur Vaucher, caissier fugitif de la maison dite de secours, à Paris.

Vol. 426, f° 378 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

165. — Dimanche 22 avril. — N° 114 du journal la Chronique de Paris.

Vol. 426, f° 382, imprimé, 4 p. in-4°.

166. — Dimanche 22 avril. — N° du journal la Gazette universelle.

Vol. 426, f° 401, imprimé, 4 p. in-4°.

DUMOURIEZ A BARTHÉLEMY

167. — Paris, 23 avril. — Dumouriez sait positivement que Barthélemy sera reçu à Soleure avec tous les égards dus à son caractère. Il l'invite donc à envoyer M. Delorme dans cette ville pour reprendre la négociation relative à l'hôtel de l'ambassade.

Le Ministre regrette que Barthélemy n'ait pas écrit personnellement à M. Georges Roll. Il insiste sur la nécessité de cultiver avec le plus grand soin les bons sentiments de ce personnage influent.

L'avanie faite à Bacher tient uniquement à l'aversion que ce secrétaire de légation a inspirée dans plusieurs Cantons et surtout à Soleure. Le Ministre a décidé qu'il serait rappelé et remplacé dans ses fonctions par un Suisse dévoué aux intérêts français. Il invite Barthélemy à lui désigner la personne la plus capable de les remplir.

Vol. 424, f° 91, original, 3 p. 1/2 in-f°.

Vol. 425, f° 448, copie, 2 p. 3/4 in-f°.

Vol. 426, f° 429, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

168. — Paris, 23 avril. — Dumouriez notifie à MM. de Bâle la déclaration de guerre au roi de Hongrie. Il leur rappelle qu'aux termes de l'article 6 du traité conclu à Soleure en 1777, ils doivent s'opposer même par les armes à l'entrée des ennemis de la France sur leur territoire.

Vol. 425, f° 450, minute, 4 p. in-f°.

Vol. 426, f° 409, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

169. — Baden, 23 avril. — Barthélemy à l'État de Berne. Abaissement des droits de transit perçus à Nyon.

Vol. 426, f° 386, copie, 1 p. in-f°.

170. — Paris, 23 avril. — Dumouriez à M. Georges Roll. Renouvellement des capitulations militaires. Nécessité d'entretenir les bonnes relations de la France avec la Suisse.

Vol. 425, f° 452, minute, 1 p. 2/3 in-f°.

171. — Baden, 24 avril⁵⁰. — Barthélemy à Dumouriez. Abaissement des droits de transit perçus par Berne à Nyon.

Vol. 425, f° 455, original, 2 p. 1/2 in-f°.

Vol. 426, f° 381 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

172. — Berne, 24 avril. — MM. de Berne à Barthélemy. Même sujet.

Vol. 426, f° 438, copie, 1/2 p. in-f°.

173. — Baden, 24 avril. — Barthélemy à Dumouriez. Il accuse réception de la lettre du 12 et transmet les remerciements de Zurich relativement aux mesures prises en faveur de M. Weiss fils.

Vol. 426, f° 390, copie, 1/2 p. in-f°.

174. — « Mémoire sur la malheureuse affaire du régiment d'Ernest. »

Vol. 425, f° 52, copie, 4 p. in-f°.

Vol. 426, f° 386 v°, copie, 4 p. 3/4 in-f°.

BARTHÉLEMY A DUMOURIEZ 51

POLITIQUE N° 26.

175. — Baden, 25 avril. — Barthélemy est moins alarmé des manœuvres de M. de Caamaño. Rien jusqu'ici n'annonce que les Communes générales qui vont s'assembler dans quelques jours doivent être fort agitées. Barthélemy a pris ses mesures pour faire connaître dans les Cantons les bonnes dispositions de la France à l'égard du Corps helvétique. Il a obtenu que la réponse ci-jointe qu'il fait au directoire de Zurich serait communiquée à tous les États.

Berne.

« Je vois, dit Barthélemy, que Berne dissimule aux autres Cantons sa marche actuelle en même temps qu'il ne leur a pas communiqué la lettre qu'il a reçue de vous. Peut-être craint-il l'effet de cette pièce : mais à cet égard son calcul porte à faux. La lettre circule sous main et ses co-États lui savent un très mauvais gré de sa conduite isolée et unilatérale. Je suis tenté de croire que le sénat de Berne est fort irrésolu dans ses délibérations, également partagé entre les considérations de son intérêt et ses embarras.... Les avis que l'on a du Frickthal annoncent que la première

colonne des troupes autrichiennes passera le 1^{er} mai à Lauchingen ; mais le nombre de ces troupes n'inspire aucune alarme, puisqu'il paroît destiné à assurer la défensive ; et d'un autre côté la situation du pays de Vaud alarme véritablement le sénat de Berne, au point qu'on y prend déjà les précautions accoutumées dans les temps orageux, par exemple celle de préparer les signaux au moyen desquels dans un instant tout le pays doit être sous les armes. »

Barthélemy envoie la traduction d'une réponse préliminaire qu'il a reçue de l'État de Soleure.

Vol. 425, f° 464, original, 4 p. in-f°.

Vol. 426, f° 390 v°, copie, 2 p. 1/4 in-f°.

Pièces jointes. — a. — Zurich, 24 avril. — Lettre écrite de Zurich à Barthélemy, relativement à M. de Caamaño, aux régiments suisses et à l'inquiétude que cause, particulièrement à Genève et à Porentruy, la concentration de troupes françaises sur la frontière.

Vol. 425, f° 458, copie, 2 p. 2/3 in-f°.

b. — Baden, 20 avril. — Barthélemy à l'État de Zurich. Ferme volonté qu'ont la Nation et le Roi de conserver les anciens traités qui unissent la France à la Suisse et de renouveler les capitulations. On recevra avec autant d'égards que d'attentions les diverses propositions qui pourront être faites à ce sujet. Le Ministre prépare les bases de la négociation en ce qui concerne le régiment des Gardes suisses.

Vol. 425, f° 436, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

Vol. 426, f° 391 v°, copie, 1 p. in-f°.

c. — Note relative aux régiments suisses.

Vol. 425, f° 466, copie, 2 p. in-f°.

Vol. 426, f° 392, copie, 1 p. in-f°.

d. — Soleure, 20 avril. — MM. de Soleure accusent à Barthélemy réception de sa lettre du 18. Ils y répondront prochainement.

Vol. 425, f° 437, copie, 1 p. in-f°.

Vol. 426, f° 392 v°, copie, 1/3 p. in-f°.

176. — Berne, 25 avril. — MM. de Berne à Barthélemy. Extradition du sieur Vaucher.

Vol. 426, f° 399, copie, 1/2 p. in-f°.

177. — Bâle, 25 avril. — MM. de Bâle à Barthélemy. Même sujet.

Vol. 426, f° 393, copie, 4/2 p. in-f°.

178. — Belfort, 25 avril. — Custine prie Barthélemy d'appuyer la réquisition qu'il adresse au canton de Bâle.

Vol. 426, f° 415 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — Belfort, 26 avril. — Custine à MM. de Bâle en leur envoyant une réquisition que le maréchal de Luckner lui a enjoint de leur faire. Il espère qu'elle sera favorablement accueillie.

Vol. 426, f° 416, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

b. — Belfort, 25 avril. — Réquisition du lieutenant général Custine au sénat de Bâle d'avoir à refuser tout passage aux troupes du roi de Hongrie et à s'opposer à toute usurpation ou violation de territoire de sa part.

Vol. 426, f° 416 v°, copie, 1 p. in-f°.

Vol. 427, f° 6, copie, 2 p. in-f°.

179. — Mercredi 25 avril. — N° 177 du journal la Chronique de Paris.

Vol. 426, f° 384, imprimé, 4 p. in-4°.

180. — Mercredi 25 avril. — N° du journal la Gazette universelle.

Vol. 426, f° 404, imprimé, 4 p. in-4°.

DUMOURIEZ A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 5.

181. — Paris, 26 avril. — Dumouriez envoie copie d'une lettre du lieutenant-colonel du régiment de Diesbach au maréchal de Rochambeau. Barthélemy y verra que les chefs et capitaines de ce régiment ont déclaré qu'ils ne pourraient prendre part aux opérations dirigées contre les États de la maison d'Autriche, « à moins que ce ne soit en vertu d'une convention qui auroit été faite entre leurs États et l'ambassadeur de France ».

Il est présumable que les autres régiments suisses soulèveront les mêmes difficultés. Il est donc urgent d'entamer des négociations avec les Cantons pour les amener à fermer les yeux sur la destination que la France pourrait donner à leurs régiments. « Cette négociation pourra n'être pas sans succès, puisque les officiers de Diesbach supposent à leurs souverains l'autorité nécessaire pour les dispenser de l'exécution stricte de l'article réservé par leur capitulation. » Il faut faire sentir aux Cantons que leur condescendance dans la circonstance présente aurait une influence très favorable sur les conditions du renouvellement de leurs capitulations, et que leur intérêt est de ménager la France plutôt que la maison d'Autriche. Du reste, Barthélemy profitera de toutes les circonstances du moment, et le Ministre s'en rapporte à lui.

P.-S. Il est probable que les troupes françaises sont à cette heure maîtresses du pays de Porentruy.

Vol. 424, f° 93, original, 3 p. 3/4 in-f°.

Vol. 425, f° 469, copie, 2 p. in-f°.

Vol. 426, f° 410, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Pièce jointe. — S. l. n. d. — Le baron de Salis-Samade, lieutenant-colonel du régiment de Diesbach, au maréchal de Rochambeau, relativement à l'article des capitulations qui interdit l'emploi des troupes suisses contre la maison d'Autriche.

Vol. 424, f°95, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

Vol. 425, f° 470, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 426, f° 410 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

DUMOURIEZ A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 5 BIS. Rappel du régiment d'Ernest.

182. — Paris, 26 avril. — « J'ai reçu, Monsieur, les deux lettres que vous m'avez écrites les 14 et 16 de ce mois, ainsi que la réponse de l'Etat de Berne à ma dépêche du 27 mars dernier.

« Cet État persistant dans la résolution qu'il a prise de rappeler le régiment d'Ernest, les ordres seront donnés très incessamment pour qu'il rentre dans son pays. Vous voudrez bien en instruire cet État et convenir avec lui des dispositions qui lui paroîtroient nécessaires, soit relativement au lieu vers lequel la route de ce corps doit être dirigée, soit relativement à l'époque où il désireroit que sa rentrée s'effectuât. Le vœu de MM. de Berne à cet égard déterminera nos démarches ultérieures à sa satisfaction (sic).

« Le Roi et la Nation n'ont aucune inquiétude sur la destination à laquelle pourroit être réservé ce régiment lorsqu'il sera rendu en Suisse. Ils n'ignorent pas que quel que puisse être à cet égard le vœu secret de ceux qui gouvernent l'État de Berne, la majorité des Cantons saura toujours se défendre de leur influence, et ne balancera pas entre l'asservissement que leur préparent quelques ambitieux coalisés avec des rebelles, et l'amitié franche et loyale que leur propose une nation libre. Le Roi a cette confiance, elle ne sera pas trompée, et le canton de Zurich

vient déjà de la justifier par une conduite tout opposée à celle que tient l'État de Berne..... »

Vol. 424, f° 97, original, 2 p. 2/3 in-f°.

Vol. 425, f° 471, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 426, f° 411, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

183. — Paris, 26 avril. — Dumouriez à Barthélemy. Réclamation de Soleure touchant une somme d'argent arrêtée à Belfort.

Vol. 424, f° 100, original, 1 p. in-f°.

Vol. 426, f° 437, copie, 1/2 p. in-f°.

184. — Paris, 26 avril. — Dumouriez à Barthélemy pour lui enjoindre d'envoyer immédiatement à Genève M. Delorme, secrétaire de légation, dont la présence est très nécessaire en attendant l'arrivée du résident.

Vol. 424, f° 99, original, 1 p. in-f°.

Vol. 426, f° 430, copie, 1/4 p. in-f°.

185. — Baden, 26 avril. — Barthélemy au prince-évêque de Bâle. Affaires de l'évêché.

Vol. 426, f° 397, copie, 2/3 p. in-f°.

186. — Paris, 26 avril. — Dumouriez à de Grave, ministre de la guerre. Régiment d'Ernest.

Vol. 425, f° 467, minute, 1 p. in-f°.

187. — Paris, 26 avril. — Dumouriez remercie l'État de Fribourg d'avoir fait arrêter deux Français « fabricateurs » de faux assignats.

Vol. 425, f° 468, minute, 1 p. in-f°.

DUMOURIEZ A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 6.
Régiment d'Ernest.

188. — Paris, 27 avril. — M. de Watteville a demandé l'appui du lieutenant général du Muy, en vue d'obtenir du Roi le régiment d'Ernest. Cette démarche, dont Barthélemy saura tirer parti, pourra servir à amener Berne à contremander le départ de son régiment.

En écrivant à Berne pour obéir aux ordres que le Ministre lui a donnés dans sa lettre de la veille, relativement au régiment d'Ernest, Barthélemy devra éviter avec soin de paraître vouloir entrer en négociation. « Vous direz à cet État que si la France sait ramener à elle par sa générosité et ses justes bienfaits ceux de ses alliés que de fausses préventions ont écartés d'elle, elle sait aussi repousser avec la fierté et l'énergie d'un peuple qui a la conscience de sa force et de sa puissance, ceux qui, rompant les traités les plus solennels, se déclarent ouvertement ses ennemis, ou le deviennent en se laissant aller à des insinuations odieuses et perfides..... »

Vol. 424, f° 101, original, 3 p. in-f°.

Vol. 425, f° 472, copie, 3 p. in-f°.

Vol. 426, f° 412, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

BARTHÉLEMY A DUMOURIEZ 52

POLITIQUE N° 27.

Alarmes de l'évêque de Bâle.

189. — Baden, 27 avril. — « Les circonstances, Monsieur, me paroissant devenir chaque jour plus critiques, j'ai prié M. Bacher d'aller reconnoître les dispositions des choses et des esprits dans l'évêché de Bâle, d'où je remarque que l'inquiétude qui y règne se répand dans une partie de la Suisse. M. Bacher est parti avant-hier. Hier matin j'ai reçu une lettre de Bienne dont je joins ici une copie, et le soir tard est arrivé ici M. de Billieux, conseiller intime de l'évêque de Bâle, que ce Prince m'envoyoit, muni d'une lettre dont j'ai l'honneur, Monsieur, de vous envoyer la copie. M. de Billieux, qui avoit passé par Soleure, est parti ce matin de très bonne heure. Comme il ne compte être de retour à Porentruy que le premier mai, je suppose qu'il a commission d'aller faire connoître à divers gouvernements suisses les alarmes de l'évêque. M. de Billieux est un homme droit, très honnête et attaché à la France, de sorte que j'ai pu m'entretenir avec lui ouvertement.

« Il m'a dit que l'évêque de Bâle, qui depuis assez longtemps n'avoit plus été inquiété dans sa résidence, recevoit depuis peu de temps de nos villes voisines des lettres anonymes qui, accompagnées de diverses démonstrations, avoient jeté l'effroi dans sa principauté et l'obligeoient à se disposer à l'abandonner, après avoir déjà pris le parti de faire transporter ses archives à Bienne.

L'évêque affirme ne s'être rien permis qui mérite qu'on le représente comme étant l'ennemi de la France, et qu'on le mette dans la triste nécessité de fuir de sa principauté si les esprits ne se calment point. »

Après avoir rapporté en détail les explications fournies par M. de Billieux pour défendre son souverain contre les griefs qu'on lui impute, Barthélemy déclare qu'il ne lui est rien revenu de défavorable contre la conduite de l'évêque. « Je crois bien, ajoute-t-il, qu'il auroit plus d'un reproche à faire à ses chanoines. »

L'Ambassadeur appelle « l'attention la plus particulière » du Ministre sur l'intérêt puissant qu'a la France à ne plus négliger les Cantons démocratiques, et à donner satisfaction aux Suisses par la reprise des fournitures de sels.

Vol. 425, f° 474, original, 11 p. in-f°.

Vol. 426, f° 393 v°, copie, 5 p. 1/2 in-f°.

Pièces jointes. — a. — Bienne, 22 avril. — L'ancien bourgmestre Walcker à Barthélemy. Alarmes du Prince-évêque de Bâle.

Vol. 425, f° 446, copie, 2 p. 1/4 in-f°.

Vol. 426, f° 396, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

b. — Porentruy, 22 avril. — Le Prince-évêque de Bâle à Barthélemy. Il proteste contre les calomnies de ses ennemis, qui voudraient le représenter comme un ennemi de la France.

Vol. 424, f° 90, original, 2 p. in-f°.

Vol. 425, f° 445, copie, 2 p. in-f°.

Vol. 426, f° 396 v°, copie, 1 p. in-f°.

c. — Lucerne, 24 avril. — L'avoyer Pfyffer de Heydegg à Barthélemy. Fête des soldats de Châteauvieux. M. de Caamaño. Renouvellement des capitulations.

Vol. 425, f° 457, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

Vol. 426, f° 397 v°, copie, 1 p. in-f°.

d. — Lucerne, 24 avril. — Le général Pfyffer à Barthélemy. Régiments suisses. Agissement de MM. de Caamaño et de Castelnau. Bruit que répandent les pèlerins français et curés qui vont à N.-D. des Hermites.

Vol. 425, f° 460, copie, 3 p. 1/2 in-f°.

Vol. 426, f° 398, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

e. — Altorf, 23 avril. — M. Muller, landamman d'Uri, à Barthélemy, relativement à M. de Caamaño et au renouvellement des capitulations.

Vol. 425, f° 453, copie, 2 p. 1/4 in-f°.

Vol. 426, f° 398 v°, copie, 1 p. in-f°.

190. — Baden, 21 avril. — Barthélemy à Dumouriez. Extradition du sieur Vaucher.

Vol. 426, f° 393, copie, 1/3 p. in-f°.

191. — Paris, 28 avril. — Dumouriez à Barthélemy. Extradition d'un marchand forain nommé Joseph Gabriel.

Vol. 426, f° 481, copie, 1/2 p. in-f°.

192. — Baden, 28 avril. — Barthélemy transmet à MM. de Bâle une lettre de Dumouriez.

Vol. 426, f° 400, copie, 1/3 p. in-f°.

193. — Baden, 28 avril. — Barthélemy notifie au Corps helvétique la déclaration de guerre faite par la France au roi de Hongrie.

Vol. 426, f° 406, copie, 1/2 p. in-f°.

194. — Bâle, 28 avril. — MM. de Bâle à Barthélemy, relativement à leurs créances.

Vol. 426, f° 406 v°, copie, 1 p. in-f°.

195. — Bâle, 28 avril. — MM. de Bâle à Custine pour le remercier des termes obligeants de la réquisition qu'il leur a adressée. Ils promettent, en ce qui les concerne, d'observer la neutralité et demandent que des mesures soient prises pour préserver leur ville et leur territoire de tout fâcheux accident.

Vol. 46, f° 417 v°, copie, 1 p. in-f°.

Vol. 427, f° 7, copie, 1 p. in-4°.

196. — Baden, 29 avril. — Barthélemy transmet à MM. de Mulhouse une lettre de Dumouriez.

Vol. 426, f° 399 v°, copie, 1/3 p. in-f°.

Pièce jointe. — Paris, 23 avril. — Dumouriez à MM. de Mulhouse. Procès de M. Brobèque contre MM. Dolfues et C^{ie}.

Vol. 426, f° 399 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A DUMOURIEZ 53

POLITIQUE N° 28.
Déclaration de guerre.

197. — Baden, 30 avril. — Barthélemy accuse réception de la dépêche du 21 relative à la déclaration de guerre. Il s'est empressé d'en porter le contenu à la connaissance du Corps helvétique, et ne manquera pas d'informer le Ministre de l'effet qu'aura produit cette grave nouvelle. « Les premiers avis que j'ai reçus de quelques côtés annoncent des incertitudes, des craintes, des alarmes. On m'a mandé de bonne part de Zurich qu'on croit qu'il sera inévitable que les Cantons tiennent une Diète extraordinaire, nécessitée par un ordre de choses aussi important ; qu'en tout cas, il n'y seroit question que du système inaltérable de la neutralité la plus absolue ; que ce système dirige tous les Cantons chacun en particulier, mais qu'à l'époque présente il convient que la Ligue helvétique s'en explique en corps et d'une manière qui devienne publique. Voilà, Monsieur, quelle est l'opinion de personnes sages et à qui nos intérêts sont chers.

« Il n'en est pas de même, Monsieur, des Cantons qui ont toujours été connus pour être le plus opposés à notre nouvel ordre. Vous verrez, par la lettre ci-jointe que M. l'avoyer Pfyffer m'a écrite ce matin et qu'il m'envoie par un exprès, la démarche que Berne, Fribourget Soleure provoquent contre nous et qui apparemment aura lieu. Je

me hâte de vous en instruire. Je vous prie, Monsieur, de ne pas faire usage du nom de M. Pfyffer.

Bâle.

« J'ai adressé à l'État de Bâle la lettre que vous m'avez envoyée pour lui, Monsieur, en date du 23. Son Grand Conseil a dû se rassembler le 28 pour délibérer sur la réquisition qui lui a été faite par M. de Custine au nom de M. le maréchal de Luckner. J'ignore encore quelles résolutions on y a pris.

« La lettre ci-jointe de l'État de Bâle a rapport à leurs intérêts particuliers, et la brochure que vous trouverez ici vient d'être distribuée dans les petits Cantons.

« Je vais, Monsieur, faire quelques démarches à Zurich pour arrêter ou au moins suspendre l'expédition de la lettre au Roi. »

Vol. 425, f° 485, original, 2 p. 3/4 in-f°.

Vol. 426, f° 403, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

Pièces jointes. — a. — Lucerne, 30 avril. — L'avoyer Pfyffer à Barthélemy. A la demande de Fribourg, Soleure et Berne, une lettre va être écrite au nom du Corps helvétique pour rappeler au Roi que les troupes suisses ne peuvent être employées contre la maison d'Autriche. Les Suisses se verraient forcés de rappeler leurs régiments plutôt que de tolérer une pareille infraction aux capitulations.

Vol. 425, f° 487, original, 1 p. in-4°.

Vol. 425, f° 484, copie, 1 p. in-f°.

Vol. 426, f° 406, copie, 1/2 p. in-f°.

b. — Bâle, 28 avril. — MM. de Bâle à Dumouriez, relativement à leurs créances.

Vol. 425, f° 481, original, 2 p. in-f°.
Vol. 426, f° 408 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

c. — « Kurze Bemerkungen über den Zustand Helveziens. 1792. »

Vol. 425, f° 488, imprimé, 20 p. in-12.

198. — Baden, 30 avril. — Barthélemy à MM. de Soleure. Arrestation de Jean-Claude Marquier, prévenu d'avoir fabriqué de faux assignats.

Vol. 426, f° 400 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

199. — Baden, 30 avril. — Barthélemy à MM. de Bâle relativement à leurs créances.

Vol. 426, f° 408 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

200. — Paris, 30 avril. — Le comte d'Affry envoie à Barthélemy copie d'une lettre du ministre de la guerre qu'il communique également au Corps helvétique.

Vol. 126, f° 438, copie, 1/2 p. in-f°.

Pièce jointe. — Paris, 25 avril. — Le ministre de la guerre au comte d'Affry. Les régiments suisses ne seront employés que pour la défense du royaume.

Vol. 426, f° 438 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

201. — Paris, 30 avril. — Les administrateurs généraux des subsistances militaires à Barthélemy. Achats d'avoine.

Vol. 426, f° 439, copie, 3/4 p. in-f°.

202. — Baden, 30 avril ⁵⁴. — Barthélemy à Dumouriez. Extradition du sieur Vaucher.

Vol. 425, f° 482, original, 1 p. in-f°.

Vol. 426, f° 400, copie, 1/2 p. in-f°.

Pièce jointe. — Soleure, 27 avril. — MM. de Soleure à Barthélemy. Extradition du sieur Vaucher et d'un nommé Jean-Claude Marquier, accusé d'avoir fabriqué de faux assignats.

Vol. 425, f° 480, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 426, f° 400, copie, 3/4 p. in-f°.

203. — Paris, 30 avril. — M. Bonnacarrère, directeur général des Affaires étrangères, renouvelle à Barthélemy la demande de bulletins destinés à la Gazette de France, que le Ministre a l'intention d'attacher plus spécialement au Département et de faire paraître tous les jours. L'Ambassadeur enverra également le « papier officiel » du pays où il réside.

Vol. 426, f° 446 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

204. — Paris, 30 avril ⁵⁵. — Le comte d'Affry à Dumouriez. Congés de semestre pour les officiers des Gardes suisses.

Vol. 425, f° 498, original, 2 p. in-f°.

205. — Paris, 30 avril. — Le comte d'Affry envoie à Dumouriez une nouvelle copie de ses Observations sur le régiment des Gardes suisses ⁵⁶.

Vol. 425, f° 500, original, 2/3 p. in-f°.

206. — Lons-le-Saunier, 30 avril. — Le directoire du Jura accuse réception de la lettre que Barthélemy lui a écrite le 16.

Vol. 426, f° 460, copie, 1/2 p. in-f°.

207. — Bâle, 1^{er} mai. — MM. de Bâle accusent réception de la lettre du 28 avril et prient Barthélemy de transmettre leur réponse à Dumouriez.

Vol. 426, f° 414 v°, copie, 1/3 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A DUMOURIEZ 57

POLITIQUE N° 29.

Emploi des troupes suisses contre la maison d'Autriche.

208. — Baden, 2 mai. — Barthélemy accuse réception des lettres que le Ministre lui a adressées le 26 et le 27 avril. Certains Cantons se flattent d'amener le Corps helvétique à demander au Roi le renvoi des troupes suisses, plutôt que de permettre qu'elles portent les armes contre la maison d'Autriche. L'Ambassadeur a bien de la peine à croire qu'une proposition aussi malveillante n'éprouve pas de la part de plusieurs Cantons une forte opposition. Il s'est empressé d'écrire pour tâcher d'y faire naître des obstacles.

« Dans la situation présente des choses, c'est l'État de Bâle qui est le plus l'objet des délibérations et de l'attention de tous les Cantons. C'est sur sa demande que le Corps helvétique a pris diverses résolutions :

Evêché de Bâle.

« 1° D'envoyer à Bâle, comme il est d'usage dans les circonstances critiques, deux représentants du Corps helvétique, l'un, des États catholiques, l'autre, des États

protestants, pour y séjourner aussi longtemps que ces circonstances dureront, et pour y veiller à tout ce qui peut intéresser la sûreté de la Confédération.

« 2° De tenir prêt le contingent de troupes que chaque Canton doit fournir pour former une garnison dans la ville de Bâle. Chaque État prépare ce contingent et l'enverra lorsque la réquisition en sera faite. Le contingent de Zurich est de 300 hommes.

Convocation d'une Diète.

« 3° De convoquer une Diète générale à Frauenfeld pour le 13 de ce mois, à l'effet de se consulter sur les mesures à prendre pour la sûreté de la Suisse et pour faire valoir sa neutralité. C'est dans ces termes que le directoire de Zurich écrit à tous les Cantons. Les estafettes sont parties avant-hier au soir, et il n'est pas douteux que cette convocation extraordinaire ne soit approuvée. La Diète va donc avoir lieu. J'ai bien présent à l'esprit, Monsieur, ce que vous m'avez fait l'honneur de me dire. Je ne puis pas prévoir si vous jugerez utile que je m'y rende. Je dois attendre vos ordres et jusqu'alors je ne puis que tenir à l'idée de me conformer à l'usage, qui est d'y envoyer une personne de l'ambassade. Vous voyez, Monsieur, que nous n'avons pas besoin de presser les Suisses de se vouer à la neutralité. Ils ne demandent pas mieux de s'y tenir : c'est pour l'assurer qu'ils se rassemblent. Mais si vous croyiez pouvoir me charger de quelque proposition un peu embarrassante pour les intérêts des Suisses dans les circonstances actuelles ou un peu délicates pour leurs oreilles, je vous supplie, Monsieur, de bien peser les conséquences d'une démarche qui pourroit nous compromettre et nous nuire, puisque nous parlerions à des

gens qui n'auront aucune espèce de pouvoirs pour délibérer sur les choses que nous leur proposerions. Je ne crois pas contrarier vos vues en vous demandant toujours des ménagements raisonnables pour une nation froide et lente que ces mêmes ménagements nous ramèneront infailliblement. Je ne puis, d'ailleurs, Monsieur, que vous prier encore de faire attention à la nature des Diètes helvétiques. M. le bourgmestre Kilchsperger de Zurich me mande en date d'hier : « Quand les députés des Cantons seront assemblés à Frauenfeld,
« il dépendra de vous d'y aller pour vous acquitter des instructions que
« vous pourrez avoir. Cependant il seroit impossible que les députés
« puissent entrer en matière, puisqu'ils ne pourront point être munis
« d'instructions quelconques. »

Vol. 427, f° 8, original, 6 p. 1/2 in-f°.

Vol. 426, f° 412 v°, copie, 3 p. 1/4 in-f°.

Pièces jointes. — a. — Bâle, 1^{er} mai. — MM. de Bâle remercient Dumouriez de la lettre obligeante qu'il leur a écrite le 23 avril. Ils s'efforceront de maintenir les stipulations de leur alliance avec S. M., comme ils en sont requis et promettent d'observer, en ce qui les concerne, la neutralité confédérale. — (En allemand.)

Vol. 427, f° 5, original, 2 p. in-f°.

b. — Traduction française de la pièce précédente.

Vol. 420, f° 414 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

Vol. 427, f° 3, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

209. — Baden, 2 mai. — Barthélemy à MM. de Berne. M. de Watteville vient d'être nommé à la place de colonel

laissée vacante par la démission de M. d'Ernest, et décoré du cordon rouge.

Vol. 426, f° 414, copie, 1 p. in-f°.

210. — Baden, 2 mai. — Barthélemy envoie à MM. de Soleure copie d'une lettre qu'il vient de recevoir de Dumouriez.

Vol. 426, f° 437, copie, 1/4 p. in-f°.

211. — « Aperçu sur le Frickthal et la nouvelle position dans laquelle se trouve l'évêché de Bâle. »

Vol. 426, f° 418, copie, 2 p. 3/4 in-f°.

BARTHÉLEMY A DUMOURIEZ 58

POLITIQUE N° 30.

Inconvénients du retour de l'ambassadeur à Soleure.

212. — Baden, 3 mai. — Barthélemy accuse réception de la lettre du 23 avril. Il n'aurait personnellement aucune répugnance à retourner à Soleure ; mais il voit de graves inconvénients à le faire avant que MM. de Soleure aient fourni sur leur conduite les explications qui leur ont été demandées. « Si vous m'enjoignez, poursuit Barthélemy, de rentrer à Soleure non seulement sans aucune satisfaction de cet État, mais encore en lui sacrifiant M. Bacher, je trahirois mon devoir si je ne vous disois pas, Monsieur, que nous devenons la risée de toute la Suisse et que nous nuisons hautement à nos intérêts et à notre considération. »

Barthélemy fait l'éloge de M. Delorme, qui s'est rendu depuis plusieurs jours déjà à Genève, devançant ainsi les ordres du Ministre. Il fait connaître ensuite les mesures qu'il a prises pour se mettre en rapport avec M. Georges Roll.

Barthélemy termine sa dépêche en donnant de longs détails sur Bacher, dont les services lui sont indispensables, et sur les inconvénients qu'il y aurait à confier ses fonctions à un Suisse.

Vol. 427, f° 17, original, 21 p. in-f°.

Vol. 426, f° 430, copie, 10 p. 1/2 in-f°.

Pièce jointe. — Bâle, 24 avril. — Ochs à Barthélemy. Intrigues des Soleuriens et des émigrés. Mouvements des troupes en Alsace et dans le Brisgau.

Vol. 425, f° 462, original, 4 p. in-4°.

Vol. 426, f° 435 v°, copie, 3 p. in-f°.

213. — Bâle, 3 mai. — Ochs à Barthélemy. Régiment de Vigier. Occupation de l'évêché de Porentruy par les troupes françaises. Dispositions de Soleure.

Vol. 426, f° 443 v°, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

214. — Soleure, 3 mai. — MM. de Soleure remercient Barthélemy de sa lettre du 2.

Vol. 426, f° 456, copie, 1/2 p. in-f°.

215. — [Paris], 3 mai. — Note relative au droit de traite foraine en Suisse, à propos de l'affaire de MM. Michaud.

Vol. 424, f° 103, minute, 2 p. in-f°.

216. — Baden, 4 mai. — Barthélemy accuse à MM. de Bâle réception de la lettre qu'ils lui ont écrite le 1^{er}. Il appuie le contenu des réquisitions que Custine leur a adressées le 25 avril.

Vol. 426, f° 415 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

217. — Baden, 4 mai. — Barthélemy à Custine relativement à la neutralité de l'évêché de Bâle que cet État a promis de faire respecter. « Le corps entier de la Confédération helvétique partage ce même sentiment. C'est dans cette vue qu'une Diète extraordinaire va s'assembler le 13 de ce mois à Frauenfeld pour délibérer sur les moyens d'assurer cette neutralité ; que deux députés, l'un du corps catholique, l'autre du corps protestant, se rendent dans ce moment à Bâle comme

représentants du Corps helvétique pour l'y faire observer, et que tous les Cantons ont ordre de préparer un foible contingent qui, au besoin, sera envoyé à Bâle pour y tenir garnison et faire respecter la neutralité du territoire suisse. »

Vol. 426, f° 417, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

218. — Baden, 4 mai. — Barthélemy accuse réception de la lettre que MM. de Bienne lui ont écrite le 30 avril. Il va écrire au Roi et au commandant des troupes françaises.

Vol. 426, f° 446 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

219. — Oberhagenthal, 4 mai. — Custine à Barthélemy. Calomnies que l'évêque de Bâle répand contre la conduite des troupes françaises dans l'évêché.

Vol. 426, f° 447 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

Pièce jointe. — Custine à MM. de Bâle et de Soleure pour leur notifier l'occupation par les troupes françaises des débouchés du pays de Porentruy, où elles sont entrées comme alliées du Prince-évêque. Il demande que les soldats qui donneraient le plus léger sujet de plainte soient livrés au commandant français, qui les punira avec sévérité.

Vol. 426, f° 447 v°, copie, 1 p. 1/1, in-f°.

220. — Paris, 4 mai. — Le ministre des Affaires étrangères au baron de Goltz, ministre plénipotentiaire du roi de Prusse à Paris. Fuite du sieur Vaucher, caissier de la maison dite de secours à Paris.

Vol. 427, f° 31, minute, 1 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A DUMOURIEZ 59

POLITIQUE N° 31.

Emploi des Suisses contre la maison d'Autriche.

221. — Baden, 5 mai. — Barthélemy avait déjà adressé à plusieurs Cantons l'office ci-joint lorsqu'il a reçu par M. d'Affry une lettre du ministre de la Guerre annonçant que les régiments suisses ne seraient employés que pour la défense du royaume. Cette lettre, que M. d'Affry a communiquée également au directoire de Zurich, aura causé une grande joie dans les Cantons. S'ils avaient pu prévoir cette bonne nouvelle, il est très probable qu'ils se seraient dispensés de réunir une Diète extraordinaire, qui n'a pour ainsi dire plus d'objet majeur aujourd'hui.

Occupation de l'évêché de Bâle.

« La rapide prise de possession de l'évêché de Bâle a fait, Monsieur, une vive impression dans toute la Suisse. L'évêque a eu soin de faire annoncer que nos troupes y commettoient des horreurs. A ces bruits promptement démentis a succédé la certitude de leur excellente conduite et de la joie des habitants de se trouver au milieu d'elles. Cette invasion accompagnée de force et de sagesse est d'un avantage incalculable pour nous. En même temps

qu'elle met à couvert plusieurs de nos départements, elle contient dans une crainte salutaire quelques Cantons suisses qui auroient pu se permettre de remuer, si l'ensemble des circonstances nous eût été moins favorable. Ils ne manquent pas d'observer qu'il y a peu d'ennemis de l'autre côté du Rhin et qu'il est pénible pour la cour de Vienne d'envoyer de si loin beaucoup de troupes. Cependant Soleure, au milieu de sa frayeur, ne renonce pas à employer toutes sortes de petits moyens pour chercher à nous nuire, ainsi que vous le verrez, Monsieur, sur cette feuille volante de M. Ochs. Berne s'est hâté de nous assurer de son empressement à observer la neutralité. J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint copie d'une lettre que cet État m'a écrite et de la réponse que je lui ai faite. Vous m'aviez bien mandé, Monsieur, par post-scriptum dans une de vos dépêches du 26 avril : « Il est probable

« qu'à l'heure où je vous écris, les troupes françoises sont maîtresses du

« pays de Porentruy. Cette circonstance doit vous servir de règle dans la

« conduite que vous avez à tenir. » Partagé comme je me suis trouvé, Monsieur, entre le sens de cette phrase et l'incertitude où j'ai été dans les premiers moments de ce qui se passoit véritablement dans l'évêché de Bâle, je balançois sur ce que j'avois à faire, soit envers le Corps helvétique en général, soit envers ceux de ses membres que l'occupation de Porentruy par nos armes intéresse le plus, lorsque j'ai reçu la lettre de Berne.

« Vous en trouverez aussi une ci-jointe, Monsieur, de la république de Bienne, qui, par ses très bons sentiments, a raison de réclamer toute la bienveillance de la Nation françoise. J'envoie copie de ces deux lettres à M. de Custine, qui m'a écrit pour me demander d'appuyer la réquisition qu'il a faite à l'État de Bâle. Ce Canton s'est hâté de si bonne grâce de faire droit à la vôtre, que tout étoit en règle lorsque j'ai reçu la lettre de M. de Custine.

Dispositions des petits Cantons.

« D'un autre côté j'apprends, Monsieur, que tout se passe le plus tranquillement du monde dans celles des Communes générales des petits Cantons qui se sont déjà rassemblées ; qu'on y a entendu avec un très grand plaisir les assurances que j'y ai fait circuler des bonnes et constantes dispositions de la France de renouer avec tous les États helvétiques les liens militaires qui unissent les deux nations ; que ce sentiment n'a été troublé par aucune proposition du ministre d'Espagne, qui, suivant les nouvelles que j'ai reçues ce matin du 1^{er} de ce mois de Lucerne, n'en a encore fait aucune, ni ouvert aucune négociation : de sorte, Monsieur, qu'il me paroît que notre position n'est pas mauvaise dans ce pays-ci ; qu'on commence à y sentir que notre nouvel ordre de choses tient actuellement depuis trop longtemps pour qu'il ne faille pas s'accoutumer à la pensée de le voir s'affermir chaque jour davantage, comme à celle de s'y soumettre. Les événements du moment donneront la dernière impulsion à ce sentiment secret, pour peu qu'ils soient heureux. Pour peu que nous ayons d'avantages dans la guerre actuelle, il faudra bien que tous les anciens préjugés s'effacent devant des vérités que présentera aux Suisses la Nation puissante qui fait leur principal soutien.

« Vous avez désiré, Monsieur, que je fisse connoître dans les différentes parties de la Suisse l'estime que nous accordons à l'État de Zurich relativement aux ordres qu'il a donnés à son régiment et la différence que le Roi sait mettre entre la conduite de cet État et celle de Berne. J'ai consulté d'abord secrètement à Zurich. Autant on y est touché et honoré de la bonté de Sa Majesté et de votre suffrage, autant on m'a conjuré et pressé de n'en

communiquer les témoignages à qui que ce soit, parce qu'assurément ils attireroient sur Zurich une jalousie générale dont il ne pourroit résulter que de très fâcheuses suites..... »

Vol. 427, f° 36, original, 10 p. 3/4 in-f°.

Vol. 426, f° 440 v°, copie, 5 p. 1/2 in-f°.

Pièces jointes. — a. — Baden, 2 mai. — Barthélemy à différents Cantons suisses pour les prier de ne pas s'opposer à l'emploi de leurs troupes contre la maison d'Autriche.

Vol. 426, f° 443, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 427, f° 12, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

b. — Bâle, 3 mai. — Ochs [à Barthélemy ?]. Intrigues qui ont lieu en Suisse.

Vol. 427, f° 28, original, 1 p. in 4°.

c. — Berne, 2 mai. — MM. de Berne à Barthélemy, relativement à l'entrée des troupes françaises dans l'évêché de Bâle. Décidés ainsi que tous leurs confédérés à observer la neutralité la plus exacte, MM. de Berne comptent que de leur côté les Français respecteront le territoire helvétique.

Vol. 426, f° 444 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

Vol. 427, f° 14, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

d. — Baden, 4 mai. — Réponse de Barthélemy à la lettre précédente de MM. de Berne. L'Ambassadeur est bien persuadé que les ordres les plus positifs préviendront toute violation du territoire suisse.

Vol. 426, f° 445, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

Vol. 427, f° 32, copie, 2 p. 1/3 in-f°.

e. — Bienne, 30 avril. — La ville de Bienne à Barthélemy relativement à l'entrée des troupes françaises dans

l'évêché de Bâle. Elle demande que des mesures soient prises pour assurer le respect de ses frontières.

Vol. 423, f° 499, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 426, f° 446, copie, 3/4 p. in-f°.

222. — Baden, 5 mai ⁶⁰. — Barthélemy à Dumouriez. Il a communiqué à Soleure le contenu de la lettre du 26 avril. Berne va examiner la demande tendant à une réduction des droits de transit perçus à Nyon.

Vol. 427, f° 42, original, 2 p. 1/2 in-f°.

Vol. 426, f° 437 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

Pièces jointes. — a. — Neuchâtel, 30 avril. — Le conseil de Neuchâtel à Barthélemy. Extradition du sieur Vaucher.

Vol. 425, f° 483, copie, 2 p. in-f°.

Vol. 426, f° 419 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

b. — Le lieutenant général de Zurlauben, pour demander la conservation de son traitement. — Manque.

223. — Baden, 5 mai. — Barthélemy accuse réception de la lettre que le comte d'Affry lui a écrite le 30 avril. Il a envoyé à Dumouriez une lettre du lieutenant général de Zurlauben relative à la conservation de son traitement.

Vol. 426, f° 439, copie, 3/4 p. in-f°.

224. — Baden, 5 mai. — Barthélemy aux administrateurs généraux des subsistances militaires. Achat d'avoine.

Vol. 426, f° 439 v°, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

225. — Baden, 5 mai. — Barthélemy à MM. de Bâle et de Berne relativement à « un particulier » dont le gouvernement français demande l'arrestation.

Vol. 426, f° 456, copie, 1/2 p. in-f°.

226. — Fribourg, 5 mai. — MM. de Fribourg accusent réception de la lettre que Barthélemy leur a écrite le 2 et déclarent ne pouvoir rien changer aux ordres qu'ils ont adressés à leurs troupes.

Vol. 426, f° 457, copie, 1/2 p. in-f°.

227. — Paris, 5 mai ⁶¹. — Le ministre de l'Intérieur Roland au ministre des Affaires étrangères. Indemnité due à l'État de Soleure.

Vol. 427, f° 43, original, 1 p. in-f°.

228. — Gex, 5 mai. — Le directoire du district de Gex à Barthélemy. Projet de formation d'un camp à Rolle, sur le territoire bernois. Départ d'un syndic de Genève pour Berne.

Vol. 426, f° 522, copie, 1/2 p. in-f°.

229. — Bâle, 6 mai. — Extrait d'une lettre relative à la neutralité de l'évêché de Bâle.

Vol. 427, f° 49, copie, 2 p. 3/4 in-f°.

230. — Paris, 6 mai⁶². — Le comte d'Affry à Dumouriez. Régiment grison de Salis.

Vol. 427, f° 46, original, 2 p. 1/2 in-f°.

DUMOURIEZ A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 7.

231. — Paris, 7 mai. — « J'ai reçu, Monsieur, vos numéros politiques 24 et 25, en date des 18 et 20 avril dernier.

Renouvellement des capitulations.

« Au premier numéro étoit jointe la lettre du Corps helvétique à laquelle je répons au nom du Roi. Vous verrez par ma réponse que je ne suis pas dans l'opinion où vous paroissez être que c'est de notre côté que doivent se faire les premières ouvertures pour le renouvellement des capitulations militaires. Il est temps de prendre la contenance qui nous convient. Il est temps que l'on sache en Suisse que si nous savons apprécier l'utilité de notre alliance avec ce pays, nous savons aussi que ce pays ne peut pas se passer de la France ; que s'il étoit assez imprudent pour séparer ses intérêts des nôtres, la nécessité nous le ramèneroit bientôt ; qu'au surplus les troupes qu'il nous fournit ne nous sont pas indispensables, et qu'à tout événement nous aurions toujours les moyens de le forcer à la plus parfaite neutralité à notre égard. On s'abuseroit beaucoup si l'on se flatte que, sans rompre décidément avec nous, on pourra servir la cause de nos ennemis par des moyens secrets ou indirects. Nous ne nous

contenterons pas d'une marche tortueuse, d'une conduite ambiguë, de la part du Corps helvétique.

« Voilà, Monsieur, ce qu'il est bon de faire entendre à vos amis, à tous ceux qui ont quelque influence dans le Gouvernement.

M. de Caamaño.

« La conduite de M. de Caamaño en Suisse et les intentions qu'il manifeste, sont l'objet d'une lettre que j'écris au ministre de France en Espagne avec ordre de la communiquer à M. d'Aranda qui, n'ayant pas adopté le système de son prédécesseur, sera empressé de faire passer à cet envoyé des instructions plus conformes à notre position à l'égard de l'Espagne.

« D'ici-là continuez à mettre au jour ses manœuvres et celles des agents qui le secondent. Traitez sans aucun ménagement ces François rebelles qui ne méditent que le crime et n'agissent que pour susciter des ennemis à leur patrie. Il seroit bon que, pour dévoiler avec plus de succès l'odieuse conduite de ces conspirateurs, vous vous servissiez de la voie de l'impression, et que l'écrit qui les démasquerait fût répandu avec profusion dans toutes les parties de la Suisse. »

Le Ministre s'occupe des fournitures de sels et des créances bâloises.

Vol. 424, f° 105, original, 3 p. 2/3 in-f°.

Vol. 426, f° 468 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 427, f° 51, copie, 2 p. in-f°.

DUMOURIEZ AU CORPS HELVÉTIQUE

Plaintes de la France contre divers Cantons.

232. — Paris, 7 mai. — « Magnifiques Seigneurs, le Roi a reçu votre lettre du 14 avril. Il m'a chargé d'y répondre, et de vous observer d'abord qu'il s'honorait trop du titre que lui confère la Constitution française pour ne pas le préférer à tout autre. Il désire en conséquence que les lettres qui lui seront désormais expédiées de votre chancellerie ne portent pour suscription que ces mots : A Sa Majesté le Roi des Français.

« S. M. voit avec peine que l'affaire du régiment d'Ernest soit devenue en Suisse un sujet d'alarmes sur le sort des autres troupes de ce pays attachées au service de France. Elle a déjà pris des mesures et en prendra de nouvelles pour dissiper les inquiétudes que l'on a pu concevoir à ce sujet et pour assurer aux régiments suisses, tranquillité et sûreté. Mais elle ne se dissimule pas que ces inquiétudes peuvent avoir été aggravées par des insinuations perfides répandues sur les intentions de la Nation. En effet l'affaire du régiment d'Ernest est un de ces événements de la Révolution qu'il étoit impossible de prévenir puisqu'il n'appartenoit à personne de le prévoir. Il ne restait donc au Roi qu'à s'occuper des moyens de procurer à ce régiment une prompte et juste satisfaction. Cette satisfaction alloit être déterminée, lorsque, sans aucune notification préalable, l'État de Berne a cru devoir rappeler son

régiment. Le Roi s'étoit flatté qu'instruits de ces dispositions MM. de Berne se départiroient d'une résolution prise peut-être avec trop de précipitation. Sa Majesté a été affectée de cette persévérance et regrette sincèrement un corps qui souvent a donné à la France des preuves de sa bravoure et de sa fidélité. Mais ce qui la touche essentiellement, c'est le peu de confiance que lui a montré l'État de Berne dans cette circonstance : c'est en général le caractère équivoque dont cet État et quelques autres couvrent leurs intentions. Ils ont accueilli les François rebelles à leur patrie ; ils reçoivent avec une faveur marquée leurs émissaires connus, comme ils tolèrent des recrutements pour une armée qui s'apprête à marcher contre les François ; ils livrent des grains qui doivent servir à alimenter nos ennemis. Et cependant des procédés indignes des deux pays sont employés envers l'ambassadeur de France. Lorsque ce représentant d'une grande Nation, la plus ancienne alliée du Corps helvétique, se dispose à prendre possession de l'hôtel affecté à ses prédécesseurs, on lui impose des conditions auxquelles il ne peut ni ne doit souscrire : bientôt après, un secrétaire attaché à l'ambassade devient l'objet d'une résolution qui l'exile de Soleure, résolution qui viole les premiers principes du droit des gens, et dont on ne daigne même pas indiquer le prétexte. Enfin, lorsque le Roi a accepté la Constitution, lorsqu'il a notifié son acceptation au Corps helvétique et à chaque État en particulier, une gazette avouée fait circuler dans toute la Suisse les opinions les plus fausses sur cette Constitution, les assertions les plus calomnieuses sur le libre assentiment du Roi, et les interprétations les plus insidieuses sur les opérations de l'Assemblée nationale et des autres autorités : par elle se propagent les pensées que suggèrent à nos plus cruels ennemis la haine de notre Constitution et l'espoir d'une contre-révolution.

« Je ne vous dissimulerai pas, Magnifiques Seigneurs, combien Sa Majesté est sensible à une conduite aussi offensante pour la Nation françoise. Elle en exigeroit une prompte et éclatante réparation si elle pouvoit se persuader qu'il ne suffit pas d'en présenter le tableau au Louable Corps helvétique pour le frapper lui-même et le déterminer à prendre incessamment les mesures nécessaires pour faire cesser de si justes sujets de plainte.

« Le Roi de son côté mettra le plus vif empressement à saisir toutes les occasions de convaincre le Louable Corps helvétique en général et chacun des Louables États de la Confédération en particulier, du désir qu'il a d'entretenir la plus parfaite harmonie entre les deux peuples. Il se flatte que cet empressement sera réciproque et que vous seconderez ses vues lorsque les circonstances exigeront votre concours. Il pense que ce concours seroit nécessaire en ce qui concerne les mesures à prendre pour soustraire à tout désagrément les régiments suisses qui servent en France. Il désireroit qu'en vertu d'une détermination que prendroit le Louable Corps helvétique, il fût expressément enjoint aux officiers de ces régiments de se renfermer strictement dans les bornes de leurs devoirs, de porter respect à nos lois et à notre Gouvernement et de mettre dans leur conduite et leurs discours la plus grande circonspection.

« C'est par l'acquiescement au vœu du Roi sur ce point, c'est par le soin que l'on apportera en Suisse à dissiper les inquiétudes que des traîtres y ont suscitées, que Sa Majesté, se convaincra que des suggestions étrangères n'ont pas affoibli les principes de l'heureuse union qui subsiste depuis si longtemps entre les deux peuples : et il ne restera plus alors au Roi qu'à se livrer sans relâche comme sans défiance au soin de serrer de plus en plus des vœux (sic). chers à la Nation françoise et qu'il voudroit rendre à jamais durables. »

Vol. 424, f° 107, copie, 5 p. in-f°.

Vol. 426, f° 460, copie, 3 p. in-f°.

Vol. 427, f° 52, copie, 5 p. in-f°.

Ibid., f° 263, copie, 5 p. 1/2 in-f°.

233. — Baden, 7 mai. — Barthélemy à MM. de Soleure. La neutralité du territoire helvétique sera scrupuleusement respectée par les troupes françaises. L'Ambassadeur communique une lettre de Custine et celle qu'il écrit au Corps helvétique.

Vol. 426, f° 451, copie, 3/4 p. in-f°.

234. — Baden, 7 mai. — Barthélemy communique au Corps helvétique diverses lettres de Custine. La présence d'un détachement autrichien à Porentruy a obligé les troupes françaises à se rapprocher des frontières suisses avant même que l'Ambassadeur ait eu le temps d'en prévenir le Corps helvétique. Aucune atteinte ne sera portée à la neutralité des Cantons. La Nation et le Roi applaudiront aux mesures qu'ils prendront pour la faire respecter.

Vol. 426, f° 451 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

235. — Baden, 7 mai. — Barthélemy communique directement à MM. de Berne les lettres de Custine et celle qu'il écrit au Corps helvétique.

Vol. 426, f° 452, copie, 1/2 p. in-f°.

236. — Zurich, 7 mai. — MM. de Zurich remercient Barthélemy de la lettre qu'il leur a écrite le 2 relativement à l'emploi des troupes suisses.

Vol. 426, f° 456 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

237. — Schaffouse, 7 mai. — MM. de Schaffouse à Barthélemy relativement à l'emploi des troupes suisses qui fera un des principaux sujets de délibération de la Diète.

Vol. 426, f° 457 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

238. — Mulhouse, 7 mai. — MM. de Mulhouse remercient Barthélemy de sa lettre de 29 avril et le prient de transmettre leur réponse au Ministre.

Vol. 126, f° 405, copie, 2/3 p. in-f°.

239. — Baden, 8 mai. — Barthélemy accuse réception de la lettre que M. Bonnecarrère lui a écrite le 30 avril. « La nature des Gouvernements helvétiques ne fournit en général ni détails ni événements susceptibles d'intéresser une feuille publique étrangère. » Cependant, de loin en loin, l'Ambassadeur s'efforcera de trouver les éléments d'un bulletin pour la Gazette de France. La gazette française qui se publie à Bâle et que Barthélemy joint régulièrement à ses paquets ne parle jamais de la Suisse. Les gazettes allemandes de Bâle et de Schaffouse ne font que répéter pour la Suisse les nouvelles données par les gazettes de l'Empire germanique.

Vol. 420, f° 447, copie, 3/4 p. in-f°.

240. — Saint-Gall, 8 mai. — MM. de Saint-Gall à Barthélemy relativement à l'emploi des troupes suisses. Cette question sera traitée à la prochaine Diète.

Vol. 426, f° 458, copie, 1/2 p. in-f°.

241. — Marschlins, 8 mai. — M. de Salis de Marschlins accuse réception des lettres que Dumouriez lui a écrites le 16 et le 21 avril. Ne voulant pas détruire d'un seul coup, en se conformant aux instructions qu'elles contiennent, le fruit de vingt-quatre années d'efforts, il donne sa démission de chargé des affaires de France près les Ligues grises.

Vol. 426, f° 490, copie, 2/3 p. in-f°.

DUMOURIEZ A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 8.

242. — Paris, 9 mai. — « Je réponds, Monsieur, à celles de vos lettres qui sont numérotées 26, 27 et 28 et datées des 25, 27 et 30 avril.

Régiments suisses.

« L'idée qu'on vous a proposée de renvoyer en Suisse, pour quelques années, les régiments de ce pays qui sont attachés au service de France ne me paroît mériter aucune attention. Sans doute on éviteroit par là la difficulté de concilier, avec notre Constitution, les capitulations militaires qu'il s'agit de renouveler. Mais ce qui seroit difficile dans ce moment ne le sera pas moins dans six ans. Il ne sera pas plus possible alors qu'aujourd'hui de transiger avec la Constitution, et d'admettre des exceptions qui en violeroient les principes. Au reste, la présence d'un corps de dix à douze mille hommes armés dans la Suisse ne seroit pas sans danger pour la liberté de ce pays : l'influence des officiers le rendroit bientôt l'instrument des projets de l'aristocratie ; et c'est à détruire ces projets et non à les favoriser que la France est désormais appelée.

Conduite de l'évêque de Bâle.

« Je n'entrerais pas dans les détails de la justification du prince-évêque de Bâle, que présente la conférence que vous avez eue avec M. de Billieux, son conseiller intime : je me borne à une seule observation. M. l'évêque n'ignoroit pas les termes où nous en étions avec la maison d'Autriche depuis la convention de Pilnitz, et cependant il n'a pas fait retirer les Autrichiens qu'il avoit appelés dans ses États. Il n'a pas ignoré combien sa conduite, depuis deux ans, nous étoit suspecte, et il n'a tenu aucun compte des inquiétudes qu'elle nous causoit. Aujourd'hui que nous chassons nos ennemis de ses États, ainsi que les traités nous y autorisent, il déclare qu'il n'avoit pas de mauvaises intentions, qu'il attendoit que la guerre fût déclarée pour négocier avec le roi de Hongrie le rappel des troupes dont son pays étoit investi. Ainsi l'évêque de Bâle, de son aveu même, convient que son pays seroit resté ouvert à nos ennemis, aussi longtemps que le roi de Hongrie l'auroit jugé convenable à ses intérêts. Une pareille déclaration suffiroit seule pour déceler les intentions perfides de ce prélat. En répondant à la lettre qu'il vous a écrite, vous pouvez lui marquer qu'il prendroit inutilement le soin de chercher à justifier ses procédés et sa conduite à l'égard de la France, que la Nation entière l'a jugé.

Cantons démocratiques.

« Parmi les lettres dont vous avez joint copie à votre numéro 27, j'ai surtout remarqué celle qui vous a été adressée du canton d'Uri. Je pense, comme celui qui vous

l'écrit, qu'il est temps que le Gouvernement françois ne réserve plus aux seuls Cantons aristocratiques les témoignages de sa bienveillance. Notre Constitution et la nature des choses nous attirent plus particulièrement vers les Cantons démocratiques ; nous comptons sur eux comme ils doivent compter sur nous et sur notre empressement à saisir toutes les occasions de leur donner des preuves de notre attachement, de notre amitié. Assurez-les que leurs intérêts seront pris en grande considération dans le renouvellement des capitulations militaires soit du régiment des Gardes suisses, soit des autres régiments de cette Nation. Faites leur savoir que, quant aux sels, je m'occupe d'une manière très active à leur faire délivrer promptement ce qui leur est dû, et à leur assurer pour l'avenir la plus grande exactitude dans les fournitures à leur faire...

Diète.

« Aussitôt que la Diète aura été convoquée, il sera nécessaire que vous alliez vous établir dans la ville où elle tiendra ses séances. Jusque-là, il convient de différer votre établissement à Soleure. Au surplus, vous ne devez dans aucun cas fixer votre résidence dans cette ville, qu'après que le Canton vous aura fait à cet égard les plus vives instances. »

Emploi des Suisses contre la maison d'Autriche.

Il est assez inutile de chercher à empêcher l'envoi de la lettre que divers Cantons proposent d'écrire au Roi

relativement à l'emploi des régiments suisses. « Notre intérêt est peut-être que ces régiments ne fassent pas partie de ceux à envoyer à la guerre. Au surplus nous sommes à cet égard liés par les traités. »

Barthélemy remerciera MM. de Soleure pour l'arrestation du sieur Marquier et leur annoncera le paiement prochain de l'indemnité due pour la somme d'argent arrêtée à Belfort.

Conduite de l'évêque de Bâle.

« P.-S. — Comme le prince-évêque de Bâle cherche à persuader aux Cantons qu'il n'a jamais eu pour la France que des intentions amicales, peut-être seroit-il bon que vous leur présentassiez dans son vrai jour la conduite de ce prélat. Cela ne vous sera pas difficile ; il suffira de vous montrer historien fidèle pour faire tomber le masque imposteur dont il cherche à se couvrir. Je vous autorise à cet effet à adresser à tous les Cantons la déclaration du prince-évêque de Bâle. »

Vol. 424, f° 112, original, 7 p. 1/4 in-f°.

Vol. 426, f° 470 v°, copie, 3 p. in-f°.

Vol. 427, f° 62, copie, 6 p. 1/2 in-f°.

BARTHÉLEMY A DUMOURIEZ 63

POLITIQUE N° 32.

243. — Baden, 9 mai — A l'exemple de Berne, l'État de Soleure a écrit à Barthélemy pour l'informer des mesures qu'il prend pour la sûreté de ses frontières.

L'Ambassadeur fait connaître le sens de la lettre qu'il a écrite au Corps helvétique à la requête de Custine, relativement à l'occupation de l'évêché de Bâle et aux intentions qu'a la France de respecter la neutralité suisse. Le résident du roi de Hongrie ayant fait espérer de semblables promesses de la part de sa Cour, les États helvétiques doivent être parfaitement rassurés sur ce point, et cette question qui [avait essentiellement contribué à la convocation d'une Diète, se trouve dès maintenant pour ainsi dire réglée de la manière la plus conforme à leurs vœux.

« Peut-être quand ils seront rassemblés à Frauenfeld exprimeront-ils celui d'étendre cette neutralité à l'exemple de ce qui a été pratiqué précédemment, à des pays qui leur sont limitrophes, tels que le Frickthal et l'évêché de Bâle. Si les puissances belligérantes donnoient les mains à cet arrangement, il conduiroit apparemment à faire garder par des troupes suisses les quatre villes forestières.

« Il paroît, Monsieur, que le fort de la guerre devant se porter vers les Pays-Bas autrichiens, les Suisses sont tranquilles sur la suite des événements qu'elle pourroit amener sur les bords du Rhin. Ils sont beaucoup plus

inquiets de ce qui pourroit se passer du côté de la Savoie à cause de Genève. Vous connoissez, Monsieur, les liens de tout genre qui unissent cette République aux cantons de Zurich et de Berne, et indirectement au Corps helvétique, et il n'est pas douteux qu'il concevrait des alarmes pour son propre repos, si celui de Genève venoit à être compromis. »

La question de l'emploi des Suisses contre la maison d'Autriche, de même que la question de la neutralité étant réglées d'avance, la Diète sera vraisemblablement courte. « Sans doute les députés y arriveront très frappés de l'échec que nos troupes viennent d'essuyer près de Valenciennes, bien plus encore de l'insubordination qui en a été la cause et la suite. Ce pourroit être une raison pour les malveillants qui tâchèrent l'année dernière à la Diète helvétique de faire des ouvertures contre la France, de les renouveler dans celle qui va s'ouvrir. Mais j'espère que les gens sages sauront sans doute éloigner ces coupables tentatives, si l'on se permettoit d'en faire de semblables. L'année dernière Zurich ordonna à ses députés de s'abstenir des sessions de la Diète dans lesquelles il pourroit être proposé des choses contraires aux intérêts de la France. J'ai lieu de croire qu'une semblable injonction fera partie des instructions qu'il va donner à ses députés à la Diète prochaine. M. La Quiante que j'envoie à Frauenfeld pour satisfaire à un usage auquel je ne pourrais manquer sans déplaire au Corps helvétique, apportera une grande attention à suivre les mouvements des députés dont nous pouvons craindre les dispositions.

Assemblées des Communes générales.

« Les assemblées des Communes générales continuent de se passer tranquillement. J'apprends que l'envoyé d'Espagne a assisté à celle de Zug. On ne me marque pas que sa présence ait produit une grande sensation. Ce Ministre n'a point encore formé de demandes pour des levées de troupes. »

Barthélemy envoie la réponse qu'il a reçue de MM. de Berne relativement au régiment d'Ernest. « M. de Diesbach dont elle annonce l'envoi est arrivé ici aujourd'hui. Vous connoissez, Monsieur, les bonnes dispositions de cet officier général pour les avantages des deux pays et son zèle pour notre service. Je n'ai eu autre chose à faire que d'entendre ce qu'il avoit à me dire et de recevoir de lui une copie ci-jointe de l'extrait de l'instruction qui lui a été remise par ses souverains. M. de Diesbach m'a témoigné de leur part la plus sensible reconnaissance pour toutes les marques d'estime que le Roi accorde à leur régiment et à M. de Watteville. Il est pénible pour eux d'être forcés à désirer que ce corps retourne dans sa patrie. L'empire des circonstances ne leur permet pas de ne point insister sur ce rappel qui seul peut effacer la trace de ce qui s'est passé. Il ne dépendra pas d'eux que cette séparation ne soit pas d'une très courte durée et de rapprocher ensuite l'époque qui devra rendre ce régiment au service de la France, moment qui, s'il est satisfaisant pour nous, ne le sera pas moins pour l'État de Berne, pour les officiers, et pour les soldats dont l'attachement à ce service ne peut pas plus être révoqué en doute que leurs regrets de s'en séparer. Tous ces motifs son autant de titres pour nous d'être assurés qu'en attendant ce régiment ne pourra jamais être employé par son Canton d'une manière qui puisse nous donner le moindre ombrage. Voilà, Monsieur, ce que M. de Diesbach m'a exposé. J'y ai répondu par les assurances de notre désir de concourir dans tous les temps à la satisfaction de la république de Berne.

« Il ne nous reste plus qu'à nous occuper des moyens d'effectuer le retour tranquille, prompt et honorable de son régiment dans sa patrie. Permettez-moi, Monsieur, de vous prier de prendre en considération particulière les vœux de MM. de Berne à cet égard et de concourir par votre autorité et votre influence à ce qu'ils soient accomplis. L'honneur de la Nation françoise, sa réputation, sa justice y sont hautement intéressés. M. de Watteville auroit pu très facilement sortir de France avec son régiment par la Savoie. Le sentiment de la plus pure délicatesse ne lui a pas permis de s'arrêter un instant à ce calcul. Il lui convient mieux à lui ainsi qu'à nous de prendre une route qu'on ne pourra pas suspecter. Nous devons par conséquent la lui faciliter et la lui donner par tous les moyens qui sont en notre pouvoir. Je ne puis de même, Monsieur, qu'invoquer votre justice en faveur de ce que l'État de Berne sollicite pour les officiers qui auront le nombre d'années requis pour obtenir des retraites, et pour les soldats qui seront dans le cas d'avoir les Invalides..... »

Vol. 427, f° 66, original, 8 p. 3/4 in-f°.

Vol. 426, f° 448 v°, copie, 4 p. 1/2 in-f°.

Pièces jointes. — a. — Soleure, 2 mai. — MM. de Soleure à Barthélemy. Mesures qu'ils ont dû prendre pour la sécurité de leur territoire. Ils observeront une exacte neutralité et ne doutent pas que la France la respectera.

Vol. 426, f° 450 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

Vol. 427, f° 16, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

b. — Bâle, 7 mai. — L'État de Bâle à Barthélemy relativement à l'emploi des troupes suisses. MM. de Bâle attendront pour se décider la réponse qui sera faite à la lettre qui [sera écrite à ce sujet au nom de toute la Confédération. M. de Greiffenegg a déclaré qu'il pouvait donner d'avance l'espoir que la neutralité helvétique serait

respectée par les troupes du roi de Hongrie tant que les Français ne la violeraient pas.

Vol. 426, f° 452 v°, copie, 1 p. in-f°.

Vol. 427, f° 58, copie, 2 p. in-f°.

c. — Soleure, 4 mai. — MM. de Soleure à Barthélemy. C'est au Corps helvétique seul qu'il appartient de prendre une détermination relativement à l'emploi des troupes suisses contre la maison d'Autriche.

Vol. 426, f° 457, copie, 1 p. in-f°.

Vol. 427, f° 34, copie, 2 p. in-f°.

d. — Berne, 5 mai. — Berne à Barthélemy. Régiment d'Ernest.

Vol. 426, f° 453 v°, copie, 1 p. in-f°.

Vol. 427, f° 44, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

e. — « Extrait de l'instruction donnée à M. de Diesbach, maréchal de camp, par le Conseil secret de Berne, sur les différents articles que la République le charge de traiter avec M. Barthélemy, ambassadeur de France, sur le prompt et sûr retour du régiment d'Ernest dans sa patrie. »

Vol. 426, f° 454, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

Vol. 427, f° 72, copie, 4 p. 3/4 in-f°.

244. — Baden, 9 mai. — Barthélemy au comte d'Affry en faveur de M. de Diesbach, capitaine, qui vient de quitter le régiment d'Ernest.

Vol. 426, f° 459, copie, 1/2 p. in-f°.

245. — Bâle, 9 mai. — MM. de Bâle à Barthélemy. Extradition du nommé Joseph Gabriel.

Vol. 426, f° 460, copie, 2/3 p. in-f°.

246. — Oberhagenthal, 9 mai. — Custine à Barthélemy pour le prier de faire savoir à l'assemblée des États

helvétiques que les mouvements qu'il a fait exécuter à ses troupes n'ont été dictés par aucune vue hostile.

Vol. 426, f° 466 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — Oberhagenthal, 9 mai. — Custine à MM. de Soleure relativement à la nécessité où il s'est trouvé de faire occuper Saint-Ursanne et Goumoy. Les troupes françaises observeront dans ces nouveaux postes la plus sévère discipline.

Vol. 426, f° 467, copie, 1 p. in-f°.

b. — Oberhagenthal, 9 mai. — Custine donne au prince-évêque de Bâle l'assurance que les troupes françaises qui occupent en vertu des traités les défilés du pays de Porentruy ne se permettront pas la plus légère atteinte contre les propriétés.

Vol. 426, f° 467 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

247. — [Bienne], 9 mai. — Relation des motifs qui ont obligé le prince-évêque de Bâle à abandonner sa résidence. — (En allemand.)

Vol. 426, f° 420, imprimé, 15 p. in-f°.

248. — Paris, 9 mai. — Dumouriez à M. Michaud, relativement aux réclamations de ce dernier contre l'État de Fribourg.

Vol. 424, f° 116, minute, 1 p. in-f°.

249. — Neuchâtel, 9 mai. — J. B. Spiell, ci-devant curé de Saint-Pierre, au ministre des Affaires étrangères, relativement à ses affaires privées et aux affaires de Suisse.

Vol. 427, f° 75, original, 2 p. in-4°.

250. — Zurich, 9 mai⁶⁴. — Le bourgmestre Kilchsperger au ministre des Affaires étrangères pour le prier de ne pas

rappeler Bacher.

Vol. 427, f° 77, original, 3 p. in-f°.

251. — Paris, 9 mai. — Roland à Dumouriez. Arrestation de quatre domestiques de Barthélemy à Chavanne (Haut-Rhin).

Vol. 427, f° 80, original, 1 p. in-f°.

252. — Baden, 10 mai. — Barthélemy à MM. de Berne. Régiment d'Ernest.

Vol. 426, f° 455 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

253. — Berne, 10 mai. — MM. de Berne à Barthélemy pour le remercier de leur avoir communiqué les lettres de Custine.

Vol. 426, 1° 480, copie, 3/4 p. in-f°.

Pièce jointe. — Berne, 7 mai. — MM. de Berne remercient Custine des ordres qu'il a donnés pour le respect de leurs frontières. De leur côté, les troupes bernoises observeront les règles du bon voisinage.

Vol. 426, f° 480 v°, copie, 1 p. in-f°.

254. — Baden, 11 mai. — Barthélemy remercie MM. de Bâle de leur lettre du 7.

Vol. 426, f° 459 v°, copie, 1 p. in-f°.

255. — Soleure, 11 mai. — MM. de Soleure remercient Barthélemy de sa lettre du 7.

Vol. 426, f° 468, copie, 1/2 p. in-f°.

256. — S. l., 11 mai. — Billet anonyme. L'auteur transmet une lettre du bourgmestre Kilchsperger au Ministre et se plaint qu'une de ses lettres ait été communiquée à l'Assemblée nationale.

Vol. 427, f° 79, original, 1/4 p. in-4°.

BARTHÉLEMY A DUMOURIEZ 65

POLITIQUE N° 33.

Fuite de l'évêque de Bâle.

257. — Baden, 12 mai. — « J'apprends, Monsieur, que M. le prince-évêque de Bâle qui s'est retiré à Bienne, s'est absolument refusé à l'invitation que M. de Custine lui a faite de retourner à Porentruy. Il me paroît que la principale raison de ce refus provient de la rentrée dans cette dernière ville de M. Rengguer, neveu de M. l'évêque de Paris. Vous connoissez, Monsieur, tout ce qui est arrivé à M. Rengguer précédemment dans l'évêché de Bâle. Le prince foncièrement bon, mais très foible, s'est laissé aller à Bienne à faire composer un manifeste violent et capable d'irriter les esprits tant des habitants de l'évêché que des troupes qui y sont stationnées. Les magistrats de Bienne, instruits qu'il avoit l'intention d'y faire imprimer et publier cette pièce, lui ont fait de très fortes représentations contre l'inconvenance et le danger de faire paroître dans leur ville un écrit plein d'invectives et de faussetés contre la Nation françoise, l'amie et l'alliée de leur République. L'évêque n'ayant tenu aucun compte de leurs observations, le peuple biennois s'est soulevé et a menacé de détruire la maison de l'imprimeur, s'il osoit imprimer le manifeste du prince. Celui-ci alors a été obligé de s'arrêter. Il parle de quitter la ville de Bienne qui sera charmée de le voir partir. Sans doute ce fameux manifeste paroîtra, il aura soin de le faire

imprimer dans quelque autre lieu. En attendant il fait circuler la pièce ci-jointe. »

Berne a envoyé le professeur Tscharner, membre de son Grand conseil, auprès du prince-évêque. Les conseils que M. Tscharner peut donner à l'évêque sont « enveloppés d'un grand mystère à Bienne », mais Barthélemy s'étonne que l'envoyé bernois ne dirige pas le souverain dans une voie plus sage et plus modérée. M. de Diesbach a en effet dit à l'Ambassadeur que Berne commençait à sentir qu'il s'était un peu trop laissé aller à partager l'espoir et les égarements des émigrés français et qu'il cherchait à revenir sur ses pas.

Le prince-évêque de Bâle envoie des députés à la Diète pour solliciter la neutralisation de ses États. « Il seroit à désirer qu'elle pût s'effectuer, mais il est des circonstances qui la rendroient peu praticable de notre part.

« La principauté de Neuchâtel enverra aussi des députés à la Diète pour renouveler un vœu qu'elle ne cesse d'exprimer à toute occasion et qu'elle fait déjà connoître dans ce moment-ci par l'envoi de ces mêmes Députés auprès de chaque Canton en particulier, savoir celui d'être comprise dans l'alliance de 1777 et de se trouver de cette manière renfermée dans l'enceinte de la Confédération helvétique. Nous nous sommes dans tous les temps opposés à cet arrangement qui ne pouvoit nullement nous convenir. La grande majorité des Cantons désirent qu'il pût s'effectuer ; les cantons d'Uri, d'Unterwald le haut, de Zug et d'Appenzel catholique d'un autre côté s'y refusent, de sorte qu'il faut s'attendre que la chose sera fort débattue à la Diète. Les Cantons négatifs pourroient, il est vrai, bien être plus disposés aujourd'hui que par le passé à se réunir à une opinion favorable au vœu de la Principauté, parce qu'ils auroient intérêt d'éloigner nos troupes qui s'empresseront de s'emparer de Neuchâtel si le roi de Prusse se déclare contre nous. Comme il ne paroît pas douteux que ce Prince ne se joigne à la cour de Vienne, nos

troupes entrèrent dans la principauté de Neuchâtel, avant que la Diète n'ait eu le temps de former une délibération, et ce sera pour quelques Cantons un surcroît d'inquiétudes.

Diète.

« J'envoie aujourd'hui M. La Quiante à la Diète de Frauenfeld..... J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie de la lettre que je lui ai remise pour la Diète. J'ai été d'autant plus porté à y prêcher l'union aux Magistrats, que vous verrez, Monsieur, par la lettre ci-jointe de M. le général Pfyffer que quelques Cantons sont toujours fort enclins à vouloir provoquer des conférences particulières qui occasionnent souvent des jalousies générales. Lucerne a bien sagement fait de rejeter l'impolitique demande de Fribourg et de Soleure.

M. de Caamaño.

Fournitures de sels.

« Différentes lettres de Lucerne me marquent que M. de Caamaño est plus occupé d'entendre des messes, que de faire des ouvertures dont nous pussions nous alarmer. On me mande de toutes parts que les petits Cantons ont été extrêmement tranquilles pendant les assemblées de leurs Communes générales, qu'ils attendent avec impatience le

moment de se rapprocher et de s'entendre avec la France pour le renouvellement des capitulations militaires, et que les dispositions des esprits y sont généralement bonnes pour nous. Un seul point les gêne beaucoup dans les petits Cantons, comme dans tous les autres, c'est l'article des sels..... Si d'ici au commencement de juillet il n'est point venu de sels, et si par conséquent nous n'avons point les moyens d'acquitter les pensions accoutumées, je ne balance pas à vous dire, Monsieur, qu'il est beaucoup mieux de retirer toute l'ambassade de Suisse, car assurément les Cantons croiront que c'est un système pris par la France de les tromper et de rompre tous les engagements.....

« Si vous voulez bien, Monsieur, vous faire représenter l'office que j'ai, d'après vos ordres, adressé à l'État de Fribourg et dont copie est jointe à ma dépêche n° 24 du 18 du mois dernier, je crois que vous ne serez pas peu étonné de la réponse que cette République a cru pouvoir y faire. J'en joins ici une copie.

« J'ai l'honneur, Monsieur, de vous faire passer une lettre que vous aviez écrite à l'État de Fribourg et qu'il m'a renvoyée en me marquant qu'elle lui a sans doute été envoyée par méprise... »

Vol. 427, f° 101, original, 9 p. 1/4 in-f°.

Vol. 426, f° 461, copie, 4 p. 1/2 in-f°.

Pièces jointes. — a. — Bienne, 7 mai. — Proclamation du prince-évêque de Bâle invitant ses sujets à ne pas profiter de son absence pour apporter des changements à la Constitution qui les régit.

Vol. 426, f° 428, imprimé, 1 p. in-f°.

Vol. 427, f° 57, imprimé, 1 p. in-f°.

b. — Baden, 12 mai. — Barthélemy à la Diète de Frauenfeld relativement à la neutralité du territoire helvétique que les Suisses sauront faire respecter et au

renouvellement des capitulations militaires que la France désire.

Vol. 426, f° 463, copie, 3 p. 1/4 in-f°.

Vol. 427, f° 97, copie, 6 p. 1/2 in-f°.

c. — Lucerne, 8 mai. — Le général Pfyffer à Barthélemy. Inconvénients qu'aurait l'établissement de l'ambassade à Lucerne. Les troupes suisses n'ont jamais servi quand la France et l'Autriche étaient seules en guerre. On ne leur a jamais fait passer le Rhin que quand le Roi était en personne à la tête de l'armée.

Vol. 426, f° 458, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 427, f° 59, copie, 2 p. 2/3 in-f°.

d. — Fribourg, 5 mai. — MM. de Fribourg à Barthélemy relativement à la réponse qu'ils ont faite à la lettre des princes émigrés. MM. de Fribourg ont toujours cru et croient encore que le respectueux dévouement qu'ils ont pour S. M. T. C. ne leur permet pas de laisser sans réponse une lettre que ses frères leur font l'honneur de leur écrire.

Vol. 426, f° 464 v°, copie, 1/3 p. in-f°.

Vol. 427, f° 35, copie, 1 p. in-f°.

e. — Dumouriez à l'État de Fribourg. — Voir ci-dessus p. 100.

f. — Mulhouse, 7 mai, — MM. de Mulhouse à Dumouriez. Procès intenté par le sieur Brobeque aux sieurs Dollfus et C^{ie}.

Vol. 426, f° 465, copie, 2 p. 2/3 in-f°.

g. — Lettre du lieutenant-colonel de Week à Dumouriez. — Manque.

h. — Zurich, 9 mai. — Le général Steiner à Barthélemy.
Affaires personnelles.

Vol. 427, f° 76, original, 2 p. in-4°.

258. — Baden, 12 mai. — Barthélemy envoie au Corps helvétique les lettres qu'il a reçues de Custine.

Vol. 426, f° 467 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

259. — Paris, 12 mai. — « Rapport sur la garde du Roi fait au nom du comité militaire par M. Carnot, député du département du Pas-de-Calais... »

Vol. 427, f° 107, imprimé, 18 p. in-12.

260. — « Observations sur le projet de décret relatif à la garde du Roi, en ce qui concerne le régiment des gardes suisses. »

Vol. 427, f° 117, minute, 1 p. in-f°.

261. — Paris, 13 mai. — Le Ministre annonce à M. Taulès sa nomination comme ministre plénipotentiaire près la Diète extraordinaire du Corps helvétique convoquée à Frauenfeld ⁶⁶.

Vol. 427, f° 118, minute, 2/3 p. in-f°.

INSTRUCTIONS DE M. TAULÈS

Régiments Suisses. Neutralité. Émigrés.

262. — « Mémoire pour servir d'instruction à M. Taulès allant en Suisse en qualité de Ministre plénipotentiaire à la Diète de Frauenfeld ⁶⁷.

« La guerre que la France a déclarée au roi de Hongrie et de Bohême est le sujet qui a donné lieu à la convocation de la Diète extraordinaire du Corps helvétique qui se tient actuellement à Frauenfeld.

« On assure que la crainte que l'on avoit conçue en Suisse que les régiments de cette nation qui sont attachés au service de France ne fussent employés dans cette guerre, est le principal motif de la convocation de la Diète. M. Taulès aura à rassurer le Corps helvétique à cet égard, et à le prévenir qu'en conformité des traités, les régiments suisses ne serviront pas contre la maison d'Autriche. Mais il observera qu'en retour de cette attention du roi des François à prévenir une occasion d'altercation entre la Suisse et le roi de Hongrie et de Bohême, Sa Majesté s'attend que le Corps helvétique de son côté prendra toutes les mesures nécessaires pour que la neutralité la plus exacte soit gardée pendant tout le cours de la guerre par tous et chacun des États de la Confédération helvétique. M. Taulès ne se bornera pas à demander qu'il soit pris à cet effet une résolution générale et vague dont l'exécution seroit laissée à l'arbitrage de chacun des États. Il demandera que la surveillance la plus active soit employée

pour prévenir toute atteinte directe ou indirecte à la neutralité. Il exposera que les premiers et les plus cruels ennemis de la France sont les François qui, traîtres à leur pays et conspirant pour sa ruine, errent depuis deux ans sur les rives du Rhin et dans tous les États voisins de la France, que plusieurs de ces François ont été accueillis dans la Suisse et y reçoivent encore des témoignages d'intérêt et de faveur. Il exigera que les François soient expulsés comme nos ennemis, et qu'il n'y ait à cet égard d'exception qu'en faveur de ceux qui seroient établis en Suisse depuis une époque antérieure à l'année 1789, ou qui produiroient des passeports en bonne forme. M. Taulès aura également à demander qu'il soit pris des précautions pour qu'il ne se fasse dans aucun des États de la Suisse des rassemblements d'hommes armés, ni aucune autre disposition qui puisse porter ombrage à la France dans les circonstances où elle va se trouver. Il insistera aussi sur la nécessité de prévenir par tous les moyens possibles toute levée d'hommes et tout approvisionnement de denrées pour le service de nos ennemis. Il observera à ce sujet qu'il ne suffit pas d'interdire à la maison d'Autriche les levées d'hommes et les approvisionnements, qu'il convient encore de prendre toutes les mesures pour déjouer les manœuvres qui tendroient à faire tolérer de pareilles opérations sous des noms empruntés.

« Il sera certainement question à la Diète du renouvellement des capitulations militaires. C'est surtout cet objet qui appellera la plus sérieuse attention de la part de M. Taulès. Il s'agit d'amener le Corps helvétique à consentir aux modifications que nécessitent à cet égard les principes de notre Constitution. Après avoir bien fait sentir à la Diète l'impossibilité de faire fléchir les principes, il lui sera aisé de démontrer au Corps helvétique que les articles des anciennes capitulations auxquelles il seroit question de déroger ne sont favorables qu'à quelques familles privilégiées intéressées à leur maintien, mais que l'intérêt

des Cantons, l'intérêt des Suisses en général est adopter notre régime militaire. M. Taulès est trop bien instruit des principes de ce régime et de tout ce qu'il offre de séduisant pour tout ce qui n'est pas de la caste privilégiée en Suisse pour ne pas trouver aisément les preuves de cette assertion. Mais il aura besoin à cet égard de se ménager des amis dans le parti populaire, et de disposer les choses assez adroitement pour forcer en quelque sorte les résolutions de la Diète à cet égard par l'influence de l'opinion publique.

« Au surplus, si après s'être aidé sur cet objet de tous ses moyens personnels, de ceux de ses connoissances et de tous les vrais amis de la France, M. Taulès n'apercevoit pas dans la Diète des dispositions favorables, et qu'il prévît l'impossibilité d'obtenir une détermination conforme à nos vues, son soin alors se porteroit à éviter qu'il fût pris aucune sorte de résolution à ce sujet. Dans ce cas, ce seroit de la guerre qu'il faudroit attendre le succès de cette négociation.

« M. Taulès voudra bien se concerter sur les différents objets de sa mission avec M. Barthélemy, en qui il trouvera l'expérience des affaires publiques jointe à des connoissances locales que son séjour en Suisse l'a déjà mis à portée de se procurer. Il entretiendra avec lui une correspondance suivie, et devra apporter la plus grande exactitude à informer le Ministre des Affaires étrangères du progrès successif et détaillé de ses négociations.

« Si M. Taulès a occasion de rencontrer à Frauenfeld ou dans quelque autre partie de la Suisse le sieur Endrion, commissaire général des Suisses et Grisons, il pourra conférer avec lui en toute confiance sur les intérêts réciproques des deux nations. Le sieur Endrion a des amis puissants en Suisse, son intérêt particulier et ses principes pour la constitution françoise lui font à la fois un devoir de nous aider de tous les moyens dont il peut disposer auprès des différents Cantons ; le sieur Taulès profitera des

renseignements qu'il recevra de lui et emploiera son entremise dans toutes les circonstances où le bien public l'exigera.

« Il est deux autres citoyens suisses dont le sieur Taulès recherchera avec empressement l'amitié et les conseils. Ce sont MM. Pierre Ochs et Georges Roll, dont les dispositions très prononcées en faveur de la nation françoise mériteront sa confiance entière. »

Vol. 427, f° 119, minute, 6 p. 1/2 in-f°.

263. — Berne, 14 mai. — MM. de Berne à Barthélemy. Extradition du nommé Joseph Gabriel.

Vol. 426, f° 460 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

264. — Baden, 14 mai. — Barthélemy remercie MM. de Soleure d'avoir fait arrêter le nommé Marquier.

Vol. 426, f° 472 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

265. — Baden, 14 mai. — Barthélemy envoie à MM. de Bâle un extrait d'une lettre qu'il vient de recevoir de Dumouriez.

Vol. 426, f° 472, copie, 1/3 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A DUMOURIEZ 68

POLITIQUE N° 34.

Renouvellement des capitulations.

266. — Baden, 15 mai. — Barthélemy accuse réception des lettres du 7 et du 9. Autant que le Ministre, il est convaincu que les premières ouvertures relatives au renouvellement des capitulations doivent venir de la Suisse ; aussi s'est-il borné à faire connaître les bonnes dispositions de la France à cet égard. Les Cantons n'ont fait jusqu'ici aucune proposition. Presque toutes leurs capitulations sont expirées, mais comme ils les réclament et s'y rapportent à chaque occasion, on doit être assuré qu'ils les regardent comme aussi obligatoires pour eux que par le passé.

« Puisque vous ne jugez pas convenable, Monsieur, de leur faire des ouvertures capables de les obliger de s'expliquer, il me semble que nous ne devons pas nous alarmer du principe de leur réticence. Nous la ferons finir quand nous voudrons et peut-être aurions-nous tort de le vouloir dans ce moment. Leurs troupes nous servent fidèlement, je les crois incapables d'une grande trahison qui les déshonorerait à jamais, qui serait incompatible avec les dispositions sages de la presque totalité des Cantons et qui amènerait une longue suite de scènes horribles entre les deux nations. Je remarque très bien que les Cantons sont flattés de la confiance que nous leur témoignons en chargeant presque uniquement leurs régiments de la garde

de plusieurs de nos principales places. L'humeur occasionnée par les événements des régiments de Châteaueux et d'Ernest a fait concevoir à quelques personnes atrabilaires la pensée que le Corps helvétique devroit nous retirer toutes ses troupes. Le peu de succès qu'elle a eu et mille autres circonstances servent à nous convaincre qu'on sent très bien ici qu'on ne peut pas se passer de nous, ni séparer ses intérêts des nôtres. Ainsi nous pouvons nous reposer sur cet impérieux besoin du soin de ramener les Suisses à nos vues, quand nous jugerons à propos qu'ils nous communiquent les leurs.

Conduite de divers Cantons.

« Je trouve, Monsieur, que quels que soient les reproches que nous étions dans le cas de faire depuis deux ans à quelques Cantons, il seroit possible de les justifier. D'une part, séduits par les illusions de tout genre dont nos émigrés ont su les entourer, de l'autre, trompés par l'extrême foiblesse qui a caractérisé l'administration de vos prédécesseurs, il n'est pas étonnant que les chefs de ces Gouvernements helvétiques, incertains de la route qu'ils avoient à tenir, se soient égarés dans leur marche et qu'ils n'aient plus su discerner ce qu'il falloit faire, ce qu'il falloit éviter. Aveuglés par la passion, ils n'ont pas pu apercevoir les principes de sagesse qui ont dirigé leurs co-États, ou s'ils les ont remarqués, ç'a été avec un sentiment de jalousie.

»Vous avez paru, Monsieur, et la fermeté de votre caractère et de votre langage a fixé sur-le-champ ce qui étoit indéterminé. La guerre a suivi de près vos explications, et dans un instant nos troupes se sont trouvées placées vers une partie des frontières suisses.

Une lettre sévère que vous aviez écrite à Berne a été suivie de propositions très satisfaisantes que vous m'avez chargé de lui faire. Toutes ces circonstances, Monsieur, ont rapidement changé l'état des choses et des esprits. La vigueur et la promptitude de nos démarches ont inspiré une crainte salutaire, en même temps que les forces considérables que la France alloit avoir à combattre ont laissé apercevoir aux Gouvernements helvétiques ce qu'ils auroient à redouter si elle venoit à succomber. Le bandeau de l'illusion est à peu près tombé de dessus tous les yeux. On a senti qu'on avoit été trop loin sur beaucoup de choses, et que si l'on s'étoit permis de faire des vœux, peut-être même quelques démarches secrètes contre une puissance qui seule peut soutenir la Suisse, on avoit tout sujet de s'en repentir et de faire aujourd'hui des vœux d'un genre différent. La malheureuse catastrophe de Châteaueux étoit presque entièrement oubliée, quoique j'aie reçu ces jours derniers une lettre du Corps helvétique dont vous trouverez ci-joint la traduction. Cette pièce, Monsieur, n'est qu'une affaire de forme. Si l'État de Berne persiste, par un sentiment de vanité, à rappeler son régiment, la manière franche et généreuse avec laquelle vous lui avez annoncé qu'il lui sera rendu a charmé ce Canton, et me paroît l'avoir singulièrement ramené vers nous. En supposant qu'il le retire, nous sommes assurés qu'il nous sera renvoyé incessamment, et nous acquérons de nouveaux droits sur cet État. Tout le monde sait dans la Suisse qu'il m'a envoyé M. de Diesbach, maréchal de camp, pour arranger cette affaire. Cet officier général, en m'exprimant la parfaite satisfaction de ses souverains, ne m'a pas laissé ignorer qu'il s'étoit fait à Berne un grand changement dans les esprits. Cette vérité m'a été confirmée avant-hier par M. Endrion, qui m'a dit aussi que ce changement avantageux étoit également très marqué à Fribourg et à Soleure. Si à Lucerne il y a encore des personnes opposées à nos intérêts, nous y avons aussi beaucoup de partisans, et

l'ensemble de ce Gouvernement, quoique fortement travaillé par les prêtres, est plus modéré que je ne l'ai cru pendant quelque temps. Vous connoissez, Monsieur, les bonnes dispositions des autres Cantons villes, qui n'ont pas varié. Les États populaires sont encore bien plus soumis à l'influence religieuse, mais tous les soins que les moines se donnent pour l'y exercer paroissent jusqu'ici être sans succès. Toutes les lettres que j'en reçois m'annoncent que les têtes sont calmes, que tous les regards se portent vers nous et que nous y trouverons dans le temps plus de facilités pour nos arrangements qu'on n'auroit peut-être dû s'y attendre. Soyez sûr, Monsieur, qu'il ne tiendra pas à moi que nous ne tirions un grand avantage dans cette partie de la Suisse de l'excellent article que l'une de vos lettres contient sur les dispositions où est la France de favoriser le service militaire dans les petits Cantons.

« C'est dans cette disposition tranquille et assez favorable des esprits, Monsieur, qu'une Diète extraordinaire vient de se rassembler à Frauenfeld. Son objet essentiel est d'assurer à la Suisse de la manière la plus efficace une parfaite neutralité, qui est aussi nécessaire au Corps helvétique qu'elle nous convient à nous-mêmes, et je suis bien sûr, Monsieur, que ce point essentiel sera rempli à notre satisfaction commune. Je crois avec la même confiance qu'aucun esprit ardent n'oseroit y ouvrir un avis qui pût nous être préjudiciable. Les dangers que nous courons d'un autre côté éclaireront suffisamment les Suisses sur ceux dont ils seroient bientôt menacés. La ferme persuasion où je suis, Monsieur, que le résultat de la Diète n'aura rien de désagréable pour nous, m'oblige de vous représenter que la lettre que vous me chargez d'envoyer au Corps helvétique produira dans toute la Suisse une fâcheuse sensation, parce que vous paraissez cumuler sur Berne des griefs qui concernent d'autres Cantons. Elle exciteroit assurément, à Frauenfeld, de la fermentation, et nos ennemis seroient empressés d'en

profiter pour égarer les Suisses, à qui ils feroient accroire que nous voulons les pousser à bout. Je vois qu'on cherche à les effrayer par l'énumération des forces qu'on déploie contre nous. M. Endrion sait par M. de Marval, député de Neuchâtel à la Diète helvétique, avec qui il est venu jusqu'ici, que ce député a ordre du roi de Prusse d'y annoncer qu'il réunira un corps d'armée considérable aux armées autrichiennes. Ces déclarations ne peuvent pas nuire à nos intérêts en Suisse, pour peu que nous voulions ménager la Nation helvétique. Les reproches que vous lui adressez, Monsieur, n'ont été et ne sont peut-être encore que trop bien fondés à beaucoup d'égards, mais quand vous les avez tous rapprochés, vous ne pouviez pas savoir que les opinions dont nous avons eu à nous plaindre sembloient depuis la déclaration de la guerre faire place à d'autres plus raisonnables et que la Diète alloit se rassembler dans des dispositions satisfaisantes et que nous ne voulons certainement pas rendre mauvaises.

« Au reste, Monsieur, si je me permets de désirer quelques changements dans votre lettre, ils sont très peu considérables. Mon vœu ne porterait que sur la suppression de trois ou quatre mots dont l'extrême sévérité envers Berne à l'occasion du rappel de son régiment contrasterait singulièrement avec les déclarations satisfaisantes que vous m'avez ordonné de lui faire peu de jours auparavant par vos lettres des 26 et 27 avril.

Rappel du régiment d'Ernest.

« Je répète que si Berne persiste à demander la sortie de son régiment, ce n'est qu'une affaire de gloriole de sa part..... Je n'ai pas eu l'honneur de vous mander, Monsieur, la fin de mes conversations avec M. de Diesbach. J'ai bien

vu que cet officier général s'attendoit que j'aurois des propositions à lui faire. Il a bientôt vu que son espoir n'étoit pas fondé. Il n'en a ouvert aucune non plus pour que le régiment restât dans le Royaume. Nous n'avons donc parlé que de sa sortie et des moyens de l'opérer ; je n'ai pu vous écrire aussi que sur ce ton, parce que la poste alloit partir, parce que le général étoit là qui m'a tant pressé de lui lire le rapport que je vous adressois et de lui en donner copie, que j'y ai consenti. Il m'a donc été impossible d'y ajouter que je croyois bien que Berne avoit la pensée secrète de nous laisser son régiment. L'arrivée seule du général me l'avoit fait concevoir. Au moment même de son départ il m'a dit rapidement en présence de M. Bacher que si les officiers du régiment demandoient eux-mêmes à ne pas sortir de France, il espéroit que toute cette malheureuse affaire s'arrangeroit bientôt. Il ne doit pas avoir pu m'exprimer ce désir, sans qu'il le partage avec ses souverains.

« Mais si à peine cet officier général qu'ils m'ont envoyé pour avoir des explications amicales fondées sur la communication de vos propres lettres m'a quitté satisfait et est de retour auprès d'eux, nous les dénonçons au Corps helvétique par des inculpations très amères, ce changement subit va soulever Berne, et nous remplissons la Suisse de haines et de jalousies, dans un moment où il nous importe plus que jamais d'y entretenir la bonne harmonie.

« Sans doute, Monsieur, la fin de votre lettre du 26 avril contenoit des observations aussi vraies que sévères pour l'État de Berne, mais celle du 27 m'annonçoit assez que je ne devois lui en mander que le commencement, puisqu'il s'agissoit de l'amener à un arrangement que nous désirons. Sans doute encore je devois, suivant vos ordres, faire savoir dans les différentes parties de la Suisse le contraste frappant de la conduite que Zurich et Berne ont tenue relativement à leurs régiments. Mais j'ai eu l'honneur de

vous instruire que les Magistrats de Zurich ont avec raison, attaché le plus haut degré d'importance à ce que je ne fisse connoître dans aucune partie de la Suisse des réflexions aussi flatteuses pour eux qu'elles sont désagréables pour Berne.

Émigrés.

« Si vous me permettez, Monsieur, quelques autres remarques sur votre lettre au Corps helvétique, j'observerai à l'article des émigrés et des émissaires qu'ils emploient en Suisse, que M. le Maréchal de Luckner écrivit à MM. de Bâle pour les inviter à les chasser de leur ville. Il fut promptement obéi. M. de Custine le seroit tout aussitôt par la ville de Soleure s'il adressoit une semblable lettre à ses magistrats. »

Soleure.

Si Berne et Soleure se sont engagés à fournir chacun 2000 sacs d'avoine au gouvernement du Brisgau, ç'a été avant que la guerre fût déclarée.

« Pour ce qui me regarde personnellement, je ne me plains point de l'État de Soleure. Peut-être ces messieurs ont-ils eu un moment la pensée de s'opposer en ce qui pourroit dépendre d'eux à la réception dans leur ville et en Suisse d'un ambassadeur constitutionnel. Mais je dois leur rendre la justice que toutes les conditions qu'ils mettent au loyer de leur hôtel, ne sont pas nouvelles.... Si l'on ne parvient pas à s'accorder, l'ambassadeur peut demeurer à

Soleure, sans habiter cet hôtel, ou bien il peut sans inconvénient demeurer dans toute autre ville de Suisse. »

Quant à l'article qui concerne Bacher, Barthélemy verra le lendemain M. Georges de Roll et tâchera « de lui faire sentir la nécessité que pour l'intérêt de sa République, il cherche à ramener à la raison et à la modération les magistrats qui la gouvernent.....

« Sans doute, Monsieur, si Berne et les Cantons qui ont partagé ses préjugés reviennent à manifester les mauvaises intentions que nous leur avons connues, nous ne retrancherons plus aucune des épithètes qui pourroient leur exprimer le mieux notre ressentiment. Mais dans l'état présent des choses, dans la disposition favorable dans laquelle les esprits paroissent être, et que vous ne pouviez pas connoître, Monsieur, quand vous avez fait votre lettre, lorsque la Diète est rassemblée, où il est si important que nous conservions la tranquillité et la confiance, lorsqu'il nous est permis de penser que le vœu secret de Berne est de nous laisser son régiment, en retour des bonnes dispositions que nous venons de lui témoigner, je ne crois pas que nous puissions sans danger nous livrer à tout notre mécontentement. Ma profonde conviction sur ce point a trouvé un grand soutien dans l'opinion de M. Endrion, avec qui j'ai raisonné pendant toute une journée sur votre lettre. Il m'a autorisé à vous dire, Monsieur, qu'il la jugeoit par quelques-unes de ses allégations si contraire à ce qu'il avoit remarqué dans sa tournée en Suisse et à l'ensemble et au calme qui alloient diriger la Diète de Frauenfeld, qu'assurément elle gêneroit et ruineroit toutes vos espérances sur la Suisse. La circonstance est si importante sous tous les rapports que je crois devoir consulter M. Ochs sur les modifications dont il me paroît que votre lettre est susceptible. Elles ne consistent qu'à marquer un peu plus de ménagement à MM. de Berne. Je prends même la liberté de lui envoyer un projet de lettre pour qu'il vous le fasse passer avec ses sages observations. J'y ai ajouté un article

qui, j'espère, vous paroîtra très à sa place sur la singulière conduite des officiers suisses qui, quand ils viennent dans leur pays en congé, n'y portent point la cocarde nationale avec leurs uniformes.

« Je sais très bien à quoi je m'expose de raisonner ainsi un ordre que vous me transmettez et d'en suspendre l'exécution, retard, au reste, qui ne fait rien périliter, mais je trahirois la confiance de la Nation et celle dont vous m'honorez, Monsieur, si je ne vous adressois pas des représentations sur les conséquences d'une démarche qui agiteroit vivement les esprits en Suisse.

Diète.

« J'avois le projet d'aller à la Diète de Frauenfeld. J'irai actuellement avec d'autant plus de satisfaction, que je suis assuré de me conformer par là à vos intentions. Je vous prie seulement d'observer, Monsieur, que l'étiquette, dont je ne fais pas le moindre cas, mais à laquelle les Suisses tiennent beaucoup, m'oblige d'y être incognito..... »

Démarches de M. de Caamaño.

La démarche que M. de Caamaño a faite auprès du gouvernement de Lucerne et qui avait un peu alarmé Barthélemy n'a pas eu la moindre suite. Le ministre d'Espagne sait maintenant le cas qu'il doit faire de M. de Castelnau, qui n'a plus le moindre crédit dans aucune partie de la Suisse. « Tout ce que nous avons à craindre, ce sont nos prêtres et nos paysans qui, dans cette saison de l'année, affluent au fameux pèlerinage de Notre-Dame des

Hermites dans le canton de Schwitz ; néanmoins, les habitants de ces contrées et des contrées voisines ne paroissent plus faire autant d'attention aux déclamations mensongères de tous ces vagabonds.

Conduite de l'évêque de Bâle.

« Je puis vous assurer, Monsieur, que celles de M. le prince-évêque de Bâle ne font qu'une bien foible sensation en Suisse, où l'on avoit prévu depuis longtemps que l'imprudence qu'il avoit commise et qui avoit été désapprouvée par une partie des Cantons de se faire entourer de troupes autrichiennes, amèneroit une explosion et lui attireroit des désagréments. On ne désire autre chose en Suisse, sinon que l'extrême proximité de nos troupes du territoire helvétique n'attire à celui-ci aucune violation. Je ne perds aucune occasion pour rassurer les Cantons et pour me réunir à cet égard aux promesses que M. de Custine leur renouvelle fréquemment. Comme je compte aller sous peu de jours à la Diète de Frauenfeld, permettez-moi de m'y concerter avec le banneret de Bienne, qui y assiste, sur le meilleur moyen de repousser les allégations de l'Évêque. J'aurai soin de m'en expliquer avec tous les députés, car je ne suis pas dans ce moment-ci en mesure d'écrire à ce Prince ; je lui avois répondu tout de suite par M. de Billieux, par des choses générales, ne sachant pas alors ce qui se passoit.

« M. le bourgmestre Walcker de Bienne, qui est un excellent homme et fort de nos amis, me mande le détail de ce qui s'est passé tout à l'heure dans sa ville à l'occasion de l'impression clandestine du manifeste de l'Évêque. Je joins ici copie de sa lettre et la traduction de la pièce qu'elle annonce. Il paroît que l'Évêque s'attachera à intéresser à

sa cause beaucoup plus l'Empire germanique que la Suisse. Il tâchera que celle-ci sollicite la neutralité de son Évêché.

Bonnes dispositions de Bienne.

« Cette petite république de Bienne est singulièrement enthousiasmée de notre nouvel ordre de choses. Aussi je lui dois, Monsieur, de vous demander intérêt pour elle ; la garde d'un passage fameux nommé Pierre-Perthuis lui est confiée comme se trouvant situé à l'extrémité de sa Bannière sur la route de Delémont. Elle ne craint rien des François qu'elle aime, mais comme il lui importe de se préserver du pillage des vagabonds, elle a posté vingt hommes au poste de Pierre-Perthuis. Cette précaution a engagé M. de Custine à en prendre de son côté, et pensant qu'elle provenoit de MM. de Soleure, il leur en a écrit, en leur témoignant quelque surprise de ce mouvement. M. de Custine m'a envoyé copie de sa lettre pour que j'en instruisse le Corps helvétique, ce que j'ai fait. Mais en lui répondant, je lui ai mandé tout ce que l'État de Bienne mérite de notre part. Veuillez, Monsieur, lui faire confirmer cette opinion.

« J'ai l'honneur de joindre ici une brochure allemande qui vient de paroître à Zurich. Elle a eu une grande vogue par la sagesse des vues qui ont dirigé la plume de l'auteur.

Neutralité.

« Je reçois une lettre de Zurich datée d'aujourd'hui où l'on me dit :

« Tout ce qui s'appelle nos alliés, confédérés,

combourgeois, bons voisins,
« etc., se réunissent chez nous pour être compris dans le système
« de neutralité. Il est très naturel que nous nous intéressions pour eux au
« possible. Nous espérons aussi de ne pas rencontrer de trop grandes
« difficultés. La neutralité de Porentruy sera la plus difficile à obtenir, et
« je ne sais qu'en espérer. Cependant les députés du Prince qui sont venus
« me voir à leur passage pour Frauenfeld, ont voulu me faire croire que
« nous réussirons aussi à leur égard, et que la France pourra consentir à
« ce que l'Évêché soit regardé comme neutre.
« Neuchâtel et Genève désirent également d'être compris dans la neutralité
« helvétique. Par le passé, ces villes et pays ont toujours été considérés
« sous ce point de vue. Il est à espérer qu'ils le seront aussi dans le
« cas présent, surtout Genève et Neuchâtel qui sont la sauvegarde des
« Cantons et qui n'ont point donné occasion d'en agir envers eux comme
« envers le Porentruy. »

« P.-S. — Je m'aperçois que je n'ai pas sous la main deux des pièces annoncées dans cette lettre. J'aurai l'honneur, Monsieur, de vous les adresser incessamment. »

Vol. 427, f° 134, original, 21 p. 1/2 in-f°.

Vol. 426, f° 472 v°, copie, 11 p. 1/2 in-f°.

Pièces jointes. — a. — Zurich, 9 mai. — Le Corps helvétique à Barthélemy. Protestation contre la grâce accordée aux soldats de Châteaueux.

Vol. 426, f° 478 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 27. f° 81, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

b. — Thierstein, 10 mai. — G. A. de Roll à Barthélemy pour lui donner rendez-vous à Arau le 16.

Vol. 427, f° 85, original, 2 p. in-4°.

c. — Bienne, 10 mai. — Le bourgmestre Walcker à Barthélemy. Il s'est opposé à la publication d'un manifeste que le ministère du prince-évêque de Bâle faisait imprimer clandestinement à Bienne.

Vol. 427, f° 83, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

d. — S. l., 8 mai. — Extrait du manifeste que le prince-évêque de Bâle se propose de faire imprimer pour l'envoyer à la diète de Ratisbonne, relativement aux excès commis par les Français dans ses États.

Vol. 426, f° 479 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

Vol. 427, f° 61, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

267. — Baden, 15 mai. — Barthélemy au Corps helvétique. Il va transmettre au Ministre la lettre du 9. De fortes agitations inséparables d'une grande révolution ont impérieusement amené des circonstances pénibles pour les deux Nations, mais il y a lieu d'espérer qu'elles auront désormais tout sujet de les oublier.

Vol. 426, f° 479, copie, 1/2 p. in-f°.

268. — Baden, 15 mai. — Barthélemy transmet à Clavières une réclamation formulée par deux habitants de Soleure.

Vol. 426, f° 468, copie, 1/2 p. in-f°.

269. — Baden, 15 mai. — Barthélemy remercie MM. de Berne de leur lettre du 10.

Vol. 426, f° 481, copie, 1/2 p. in-f°.

270. — Zurich, 16 mai. — Le Corps helvétique accuse réception de la lettre par laquelle Barthélemy lui a notifié la déclaration de guerre au roi de Hongrie.

Vol. 426, f° 481 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

271. — Paris, 16 mai. — Le comte d’Affry à Dumouriez. Lettre d’envoi.

Vol. 427, f° 152, original, 1 p. in-f°.

Pièce jointe. — Paris, 15 mai. — Le comte d’Affry au Roi, au nom du régiment des Gardes suisses qui demande à conserver ses prérogatives.

Vol. 427, f° 153, copie, 2 p. in-f°.

272. — Bâle, 17 mai. — Ochs à Barthélemy. Il approuve la lettre de Barthélemy à la Diète, propose quelques modifications à celle du Ministre au Corps helvétique et entretient l’Ambassadeur de diverses questions relatives à la neutralité de l’évêché de Bâle et au service militaire des Suisses en France.

Vol. 426, f° 490, copie, 2 p. in-f°.

273. — Baden, 17 mai. — Barthélemy à Dumouriez. Extradition du nommé Joseph Gabriel.

Vol. 426, f° 481 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

274. — Baden, 17 mai. — Barthélemy recommande à la bienveillance de Dumouriez une requête de M. de Flue, landamman du canton d’Unterwald le Haut.

Vol. 426, f° 482, copie, 1/2 p. in-f°.

275. — Baden, 17 mai. — Barthélemy au comte d’Affry. Même sujet. Vol. 426, f° 482, copie, 1/2 p. in-f°.

DUMOURIEZ A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 9.

Retour de Barthélemy à Soleure.

276. — Paris, 18 mai. — Dumouriez accuse réception des dépêches n^{os} 29 à 32. En faisant part à Barthélemy des dispositions de MM. de Soleure et du désir qu'ils avaient de voir l'Ambassadeur se fixer dans leur ville, le Ministre n'entendait nullement dire que Barthélemy dût prendre ce parti avant d'avoir obtenu pleine et entière satisfaction sur les trois points qui ont fait le sujet des instructions contenues dans la lettre du 9 avril. Barthélemy devra même s'abstenir de retourner à Soleure, comme Dumouriez le lui a déjà écrit, tant qu'on ne lui aura pas fait à cet égard les instances les plus vives.

Bâcher.

« Vous vous êtes aussi beaucoup étendu sur le compte de M. Bâcher. Je n'ai jamais douté de ses principes et de la pureté de ses intentions : mais il s'est fait de nombreux ennemis en Suisse, et il étoit à craindre que la malveillance dont il est l'objet ne nuisit au succès de vos négociations. Cette circonstance me paroissoit exiger son sacrifice. Vous en pensez autrement et vous jugez que ses lumières et ses

connoissances vont sont indispensables. Je n'insiste pas, et je me rends à votre désir et à celui de M. Kilchsperger, qui de son côté m'a écrit de la manière la plus favorable pour M. Bacher.

Emploi des régiments suisses contre la maison d'Autriche.

« Quand je vous ai mandé, Monsieur, qu'il seroit bon d'amener les États de la Suisse à fermer les yeux sur la destination que l'on pourroit donner pendant le cours de la guerre aux régiments helvétiques, mon intention n'étoit pas, et ne pouvoit pas être que vous donnassiez aux négociations à entamer à ce sujet le caractère de publicité et d'authenticité que vous y avez mis, en envoyant aux Cantons l'office dont vous m'avez adressé une copie. Il ne pouvoit être ici question que d'une négociation secrète à suivre avec les membres de chaque Etat connus par leur influence et leur attachement pour la France ; votre objet dans celte négociation ne devoit pas être de provoquer une résolution conforme à nos vues, mais seulement d'empêcher qu'il en fût pris aucune, ou que l'on donnât suite à celles qui pouvoient déjà avoir été prises par quelques Cantons. Mais l'office que vous avez adressé aux Cantons exigeoit une réponse formelle. Cette réponse étoit dictée par les traités et ne pouvoit être que négative ; autrement, la Suisse se seroit compromise avec la maison d'Autriche.

Diète.

« Quoi qu'il en soit, du moment où j'ai su que le directoire de Zurich s'occupoit de cet objet, j'ai prévu qu'il alloit être la matière d'une résolution générale, et qu'il falloit en conséquence renoncer à l'espérance de pouvoir employer les régiments suisses dans la guerre que nous avions déclarée au roi de Hongrie et de Bohême. Je vous ai écrit dans ce sens le 9 de ce mois. Aujourd'hui je vous autorise de la part du Roi à annoncer que l'intention de Sa Majesté est de n'employer dans cette guerre aucun des régiments suisses qui sont au service de la Nation.

« En faisant à la Diète, où je suppose que vous vous êtes rendu d'après ma dernière lettre, cette déclaration au nom du Roi, vous observerez qu'en retour de cette attention de Sa Majesté à prévenir une occasion d'altercation entre la Suisse et le roi de Hongrie et de Bohême, le Roi s'attend que le Corps helvétique prendra toutes les mesures nécessaires pour que la neutralité la plus exacte soit gardée par chacun des États de la Confédération. Vous ne vous bornerez pas à demander qu'il soit pris à cet effet une résolution générale et vague dont l'exécution seroit laissée à l'arbitraire des États. Vous demanderez que la surveillance la plus active soit employée pour prévenir toute atteinte directe ou indirecte à la neutralité. Vous exposerez que les premiers et les plus cruels ennemis de la France sont ces François conspirateurs qui depuis deux ans errent sur les rives du Rhin et dans tous les États voisins de la France : que plusieurs de ces François ont été accueillis dans la Suisse, et y reçoivent encore des témoignages d'intérêt et de faveur : vous exigerez que ces François soient expulsés comme nos ennemis, et qu'il n'y ait à cet égard d'exception qu'en faveur de ceux qui seroient établis en Suisse depuis une époque antérieure à l'année 1789, ou qui produiroient des passeports en bonne forme. Vous aurez également à demander qu'il soit pris des précautions pour qu'il ne se fasse dans aucun des États de la Suisse des rassemblements d'hommes armés ni aucune autre

disposition extraordinaire qui puisse porter ombrage à la France dans les circonstances où elle se trouve. Vous insisterez aussi sur la nécessité de prévenir toute levée d'hommes et tout approvisionnement de denrées pour le service de nos ennemis, et vous observerez à ce sujet qu'il ne suffit pas d'interdire à la maison d'Autriche ces levées d'hommes et ces approvisionnements ; qu'il convient encore de prendre toutes les mesures pour déjouer les manœuvres qui tendroient à faire tolérer de pareilles opérations sous des noms empruntés.

« Enfin, vous ferez, Monsieur, remarquer au Corps helvétique qu'il importe à la sûreté de la France comme à celle de la Suisse que le roi de Hongrie s'engage à son égard à la neutralité la plus absolue ; que la déclaration de M. Greiffenegg n'est nullement propre à le rassurer. En effet, M. Greiffenegg ne promet pas positivement la neutralité, et il réserve à son maître la faculté de le démentir ; la promesse que renferme sa déclaration ne s'étend qu'aux troupes de l'Autriche antérieure, en sorte que toute autre puissance alliée de l'Autriche se croira en droit de la violer. Enfin on promet bien de ne pas passer sur les terres du canton de Bâle dans des vues hostiles contre la France, mais on ne promet pas de n'y pas passer du tout, en sorte qu'il suffiroit au roi de Hongrie de déclarer aux Suisses qu'il n'a pas d'intentions hostiles contre la France pour qu'il pût se croire autorisé à exiger le passage. Il convient que le Corps helvétique apporte la plus sérieuse attention à l'examen de cette déclaration, et vous voudrez bien lui faire sentir la nécessité de prévenir toute équivoque à ce sujet.

Difficultés avec la Sardaigne.

« Il sera probablement question à la Diète du renouvellement des capitulations militaires. Mais il ne s'agira de votre part, Monsieur, que de préparer les esprits et de les amener à consentir aux modifications que nécessitent à cet égard les principes de notre Constitution.....

« Il paroît que l'on n'est pas sans inquiétude en Suisse sur les dispositions hostiles que manifeste la Sardaigne. Il est cependant très probable, et vous pouvez le laisser entrevoir, que notre querelle avec cette Cour n'aura pas de suite. Elle se réduit à une affaire de personnalité entre le ministre des Affaires étrangères de Sardaigne et M. de Sémonville. Il est à présumer que les choses s'arrangeront au moyen de quelques explications entre les deux Cours, et que, de part et d'autre, on cessera tout préparatif de guerre. »

Dumouriez prendra en considération le mémoire de M. de Zurlauben. Il a écrit au ministre de la Guerre en faveur de M. Steiner, et pour le prier de donner les ordres nécessaires pour que le départ du régiment d'Ernest s'effectue à l'entière satisfaction de MM. de Berne et dans le plus court délai possible.

Vol. 424, f° 118, original, 8 p. 1/4 in-f°.

Vol. 426, f° 502 v°, copie, 4 p. 2/3 in-f°.

Vol. 427, f° 155, copie, 18 p. in-f°.

Pièce jointe. — Paris, 18 mai. — Dumouriez au bourgmestre Kilchsperger. Il maintient Bacher dans ses fonctions.

Vol. 427, f° 160, minute, 1 p. in-f°.

277. — Paris, 18 mai. — Dumouriez à Servan. Régiment d'Ernest.

Vol. 427, f° 161, minute, 1 p. 4/2 in-f°.

278. — Soleure, 18 mai. — MM. de Soleure accusent réception de la lettre du 14 et prient Barthélemy de transmettre leurs remerciements au Ministre.

Vol. 426, f° 494, copie, 1/2 p. in-f°.

279. — Frauenfeld, 18 mai. — La Diète helvétique accuse réception de la lettre que Barthélemy lui a écrite le 12 relativement à l'occupation de Goumoy et de Saint-Ursanne par les troupes françaises.

Vol. 426, f° 515 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

BARTHÉLEMY A DUMOURIEZ⁶⁹

POLITIQUE N° 35. Diète.

280. — Baden, 19 mai. — Barthélemy envoie l'extrait d'une lettre que La Quiente lui a écrite de Frauenfeld. Quoique les députés à la Diète ne fissent que de s'y réunir, les vœux qu'ils ont assez universellement laissé apercevoir les portent d'une part à désirer et à vouloir assurer à leur pays une parfaite neutralité, et de l'autre à laisser passer la crise actuelle de nos affaires avant de vouloir renouveler leurs capitulations militaires avec nous. « Je pense bien au reste avec M. l'avoyer Pfyfier..... que la cour de Vienne cherchera à donner une si grande extension à l'observation de la neutralité, en vertu de son union héréditaire avec le Corps helvétique, qu'il pourra en résulter plus d'un embarras pour la Suisse.....

M. Barthez.

« M. Barthez, qui est nommé dans la lettre de M. La Quiente, a été autrefois secrétaire d'ambassade de France en Suisse. Il a été dans ce pays-ci, au commencement de notre révolution, un des agents employés par les émigrés. Depuis assez longtemps il vivoit retiré à Saint-Gall et ne faisoit plus parler de lui. Je ne sais quels motifs le portent à

Frauenfeld. Il y a quelques raisons de soupçonner qu'il est dans les intérêts du roi de Sardaigne. J'ai mandé à M. La Quiante de le surveiller. »

Barthélemy prie le Ministre de faire donner des appointements à La Quiante, qui, depuis près de cinq mois qu'il est en Suisse, n'a pas touché un écu.

Réponse de Soleure aux plaintes de la France.

L'Ambassadeur envoie la réponse de Soleure à la note du 18 avril. « Elle est si extraordinaire, cette réponse, qu'elle ne comporte pas de longs commentaires. » Barthélemy est de plus en plus convaincu que la France ne saurait sans lâcheté tolérer que le décret rendu contre Bacher subsiste sur les registres de Soleure.

Cantons démocratiques.

Barthélemy envoie une lettre que M. Godt, officier aux Gardes suisses et beau-frère de M. Muller, landamman d'Uri, lui a écrite. Il recommande M. Godt à la bienveillance du Ministre. « Soyez sûr, dit-il, que lorsque nous voudrons faire luire aux yeux des habitants des petits Cantons l'espoir et la certitude qu'ils obtiendront de l'avancement dans notre service, nous les verrons manifester une ferveur et une énergie pour la France que nous ne devons plus attendre des autres principaux Cantons qui sont blasés sur nos bienfaits et sur nos préférences et qui en général ne nous savent aucun gré de ce que nous faisons pour eux. J'excepte avec grand plaisir le canton de Zurich de cette juste censure.

Démission du chargé d'affaires de France en Grisons.

« Je crois devoir vous adresser la lettre que M. de Salis Marschlins vient de m'écrire, parce que je vois qu'il y expose les motifs qui l'ont déterminé à vous envoyer sa démission de sa place de chargé des affaires de France près des Liges grises. Je ne sais pas si réellement nous pouvions faire fond sur les affections de M. de Salis ; la nature de son caractère porte à concevoir ce soupçon : mais, d'un autre côté, j'ai lieu de penser que notre confiance le contenoit. Nous avons toujours cru jusqu'ici devoir le ménager, parce qu'il jouit d'un crédit personnel dans les Liges grises, et parce qu'il a une connoissance profonde de l'organisation de cette République et des moyens de mettre en jeu les différents ressorts qui font mouvoir les communes qui la composent. Il a été à différentes reprises très recherché par la cour de Vienne, qui lui a fait des offres considérables pour se l'attacher. Elle pourroit avoir un intérêt majeur de le gagner aujourd'hui, afin de diriger à son gré le résultat des conférences qui se tiennent actuellement à Milan entre le gouvernement de ce duché et les députés grisons au sujet des contestations relatives à la Valteline. La nécessité de se soumettre à ces conférences, qui a résulté de la parfaite indifférence que les Liges grises ont rencontrée, tant du côté de la France que du côté de la Suisse, a désespéré les bons citoyens grisons, parce qu'ils ont bien prévu qu'elle amèneroit l'asservissement de leur patrie au joug autrichien. Je dois rendre la justice à M. de Salis de dire qu'il m'en a toujours écrit avec l'expression de la plus vive douleur.

« J'ai souvent entendu blâmer que la place qu'il occupoit ne fût pas possédée par un François. Il peut y avoir de l'inconvénient à ce qu'elle soit entre les mains d'un homme du pays : mais quel est l'étranger qui seroit en état de se diriger au milieu de toutes les factions et divisions de familles qui rendent cette contrée un foyer brûlant d'agitations et d'intrigues ?

« J'ai l'honneur de vous envoyer trois lettres que M. de Noailles m'a adressées de Vienne pour vous.

Occupation des châteaux de Zwingen et d'Angenstein.

« P. S. — M. de Custine vient de m'écrire une lettre et de m'en envoyer une autre pour l'État de Soleure. J'en joins ici les copies, parce qu'il est possible que l'affaire dont il y est question fasse naître des difficultés. En écrivant aujourd'hui à Soleure, j'ai tâché de faire valoir aussi doucement qu'il m'a été possible les motifs du général françois. Les châteaux dont il est question défendent des passages qui servent de communication entre le canton de Soleure et une partie isolée de son territoire enclavée entre l'évêché de Bâle et le département du Haut-Rhin. J'assure que M. de Custine ne voudra jamais gêner ces communications. Je fais entendre que les châteaux étant dans l'Évêché, il étoit à désirer pour le maintien de la tranquillité qu'aucune troupe étrangère n'y prît poste à côté des troupes françoises qui n'y sont entrées qu'en vertu des traités. Nous ignorons ici à quel titre l'État de Soleure dit avoir le droit de garder les châteaux, puisqu'ils sont situés sur le territoire de l'évêché de Bâle. »

M. Ochs a engagé Barthélemy à ne rien négliger pour gagner Berne.

Vol. 427, f° 162, original, 10 p. 1/2 in-f°.

Vol. 426, f° 482 v°, copie, 5 p. 1/4 in-f°.

Pièces jointes. — a. — Frauenfeld, 15 mai. — La Quiente à Barthélemy relativement à la Diète. Berne demande que l'on « impose silence au sieur Greme, Genevois d'origine, depuis maire de Facconnay et maintenant libelliste virulent à Versoix ».

Vol. 427, f° 148, copie, 2 p. 3/4 in-f°.

b. — Bâle, 3 mai. — M. de Greiffenegg, Conseiller de régence, Résident de la cour de Vienne, à l'État de Bâle, relativement à la neutralité. Il exprime le ferme espoir que son souverain fera respecter la neutralité helvétique tant que de leur côté les Français la respecteront.

Vol. 420, f° 453, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

Vol. 427, f° 29, copie, 3 p. 1/4 in-f°.

c. — Lucerne, 15 mai. — L'avoyer Pfyffer à Barthélemy. Neutralité de la Suisse.

Vol. 42G, f° 487, copie, 3/4 p. in-f°.

Vol. 427, f° 147, copie, 2 p. in-f°.

d. — Soleure, 11 mai. — Réponse de Soleure à la lettre de Barthélemy du 18 avril. MM. de Soleure protestent contre l'accusation d'avoir cherché à éloigner l'ambassadeur de France de leur ville et de favoriser les émigrés. Quant à Bacher, la haine qu'il avait excitée parmi les bourgeois et « plusieurs aventures odieuses dans lesquelles il pouvoit être plus ou moins impliqué » faisant craindre qu'on ne se portât contre lui « à des voies de fait dont les suites auroient pu être désagréables », il ne restait plus d'autre mesure à prendre que de l'éloigner.

Vol. 426, f° 487 v°, copie, 3 p. in-f°.

Vol. 427, 1° 92, copie, 5 p. 1/2 in-f°.

e. — « Observations sur la réponse de l'État de Soleure du 11 mai 17U2 » [par Bacher].

Vol. 427, f° 95, copie, 3 p. 1/2 in-f°.

f. — Thierstein, 14 mai. — G. A. de Roll à Barthélemy, relativement à un rendez-vous.

Vol. 427, f° 123, original, 1 p. in-4°.

g. — Oberhagenthal, 11 mai. — Custine à Barthélemy relativement à l'occupation des postes de Zwingen et d'Angenstein. Il exhorte l'Ambassadeur « de faire jusqu'à l'impossible » pour que Soleure renonce à la prétention de les faire garder par ses troupes. Custine ne pourrait tolérer l'occupation du pont du Rhin entre le bourg de Moutier-Grandval et le village de Roc, qui prouverait de la part des Suisses des intentions hostiles. Il fermerait au contraire les yeux sur l'occupation de Pfeffingen.

Vol. 426, f° 491, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 427, f° 88, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

h. — Oberhagenthal, 11 mai. — Custine à l'État de Soleure relativement à l'occupation des châteaux de Zwingen et d'Angenstein qu'il lui est impossible de céder aux troupes suisses. Cette cession ne pourrait être que le résultat d'une négociation diplomatique.

Vol. 426, f° 492, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

Vol. 427, f° 90, copie, 2 p. 1/4 in-f°.

i. — Paris, 10 mai. — M. Godt de Grepplang, officier aux Gardes suisses, à Barthélemy, relativement à son congé de semestre.

Vol. 427, f° 86, original, 3 p. in-4°.

j. — Marschlins, 15 mai. — M. de Salis de Marschlins, chargé des affaires de France près les Liges grises, à Barthélemy. Il lui envoie copie de deux lettres qu'il a reçues de Dumouriez et de la réponse qu'il y a faite. Ne voulant

pas se prêter à une politique qui fournira des armes à la faction autrichienne pour écraser les familles qui jusqu'ici ont été fidèlement attachées à la France, M. de Salis a envoyé au Roi sa démission.

Vol. 426, f° 489, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

Vol. 427, f° 145, copie, 2 p. 1/4 in-f°.

k. — Trois lettres de M. de Noailles à Dumouriez. — Voir la Correspondance de Vienne.

281. — Baden, 19 mai. — Barthélemy à MM. de Soleure relativement à l'occupation de Zwingen, d'Angenstein et de Pfeffingen par les troupes françaises.

Vol. 426, f° 492 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

282. — Oberhagenthal, 19 mai. — Custine au Prince-Évêque de Bâle. Il ne peut faire occuper Porentruy, qui n'est pas un poste nécessaire à la défense des défilés. Il engage le Prince-Évêque à s'adresser au Roi.

Vol. 426, f° 507 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

283. — Samedi 19 mai. — N° 53 du journal la Gazette de France.

Vol. 426, f° 484, imprimé, 4 p. in-4°.

284. — Genève, 20 mai. — Châteauneuf, Résident de France à Genève à Barthélemy, relativement à une mission en Suisse dont a été chargé M. Rigaud, ancien syndic de Genève.

Vol. 420, f° 522 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

DUMOURIÉZ A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N. 10. Diète.

285. — Paris, 21 mai. — Dumouriez accuse réception de la lettre du 12 portant le n° 33. Barthélemy détruira facilement devant la Diète l'effet des insinuations du prince-évêque de Bâle. Le système de perfidie auquel ce souverain a été fidèle depuis le commencement de la Révolution a frappé tout esprit impartial, et si quelque chose doit surprendre, c'est la longue patience avec laquelle la France a supporté ses manœuvres.

Neutralité de Porentruy et de Neuchâtel.

Quant à la demande de neutralisation de la principauté de Porentruy et de l'État de Neuchâtel, il importe que Barthélemy expose à la Diète « qu'en incorporant ces deux États dans la Ligue helvétique, ce seroit une erreur de croire qu'ils seroient appelés par ce moyen à participer aux avantages du traité de 1777 et qu'en conséquence la France auroit à les considérer comme États neutres. Le traité dont il s'agit ne lie la France qu'avec les États qui composoient en 1777 la Confédération helvétique. Les princes de Porentruy et de Neuchâtel n'ayant pas été parties contractantes dans ce traité, ils ne pourroient en réclamer le bénéfice qu'autant que la France consentiroit à

ce qu'ils y accédassent. Or elle y consentira moins que jamais dans les circonstances présentes, surtout en ce qui concerne le roi de Prusse. »

Dumouriez approuve la lettre de Barthélemy à la Diète, mais il insiste sur la nécessité pour l'Ambassadeur de se rendre à Frauenfeld.

Le Ministre s'occupe activement de hâter les envois de sels et le départ du régiment d'Ernest. Il a demandé à Fribourg un sursis en faveur de MM. Michaud et recommandé au ministre de la Guerre la demande de M. de Zurlauben.

Vol. 424, f° 124, original, 6 p. in-f°.

Vol. 426, f° 517 v°, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

Vol. 427, f° 173, copie, 3 p. in-f°.

Pièce jointe. — Fribourg, 7 mai. — J. Veck, ancien lieutenant-colonel du régiment de Vigier, à Dumouriez, relativement aux dispositions des Cantons, à l'influence des émigrés, qui est moins grande que le Ministre ne parait le supposer, et aux régiments suisses.

Vol. 427, f° 55 original, 4 p. in-4°.

Vol. 424, f° 110, copie, 4 p. in-f°.

Vol. 426, f° 519, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

286. — Baden, 21 mai. — Barthélemy à MM. d'Uri. Sels.

Vol. 426, f° 493 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

287. — Romans, 21 mai. — Le lieutenant général Félix du Muy à Barthélemy. Régiment d'Ernest.

Vol. 428, f° 13, copie, 1 p. in-f°.

288. — District de Gex, 21 mai. — « La voix des volontaires de Clermont à leurs fidèles amis, voisins et alliés les peuples suisses, savoisiens et genevois.... A Saint-Claude, de l'imprimerie d'Antoine Dumoulin, 1792. »

Vol. 427, f° 179, imprimé, 8 p. in-12.

BARTHÉLEMY A DUMOURIEZ 70

POLITIQUE N° 36. Diète.

289. — Baden, 22 mai. — Barthélemy attendra jusqu'au surlendemain la réponse de Soleure relativement à l'occupation des postes de Zwingen, d'Angenstein et de Pfeffingen, puis il partira pour Frauenfeld, où il ne restera qu'un petit nombre de jours, car « il ne seroit sous aucun rapport ni utile, ni convenable, ni possible » qu'il s'y fixât, n'ayant aucune proposition à faire à la Diète et n'ayant aucun moyen de subvenir aux frais qu'entraînerait un séjour prolongé. Sa présence ne ferait qu'embarrasser les Députés et serait mal interprétée dans tous les Gouvernements helvétiques.

La réponse de la Diète à la lettre que Barthélemy lui avait fait remettre par La Quiante est satisfaisante, quoique conçue en termes généraux. « Il me semble, Monsieur, que nous ne devons pas nous étonner que le Corps helvétique ne veuille pas s'expliquer davantage. Dans la crise où sont nos affaires, il convient à ses intérêts et à sa position d'attendre la tournure qu'elles prendront, et jusqu'à ce moment de s'occuper des mesures qui peuvent le mieux consolider sa sécurité intérieure. C'est l'objet de la Diète, des délibérations de laquelle vous trouverez la suite dans l'extrait ci-joint d'une lettre de M. La Quiante. Il est très naturel que le mot de garantie effraye les États suisses ; il ne pourroit jamais être question que de celle de Genève, à laquelle la France, la Sardaigne et la république de Berne

se sont engagées en 1782. Genève a de plus des relations étroites par ses traités avec Zurich et Berne qui mettent son territoire à l'abri de toute invasion.

« La majorité des États helvétiques sera déjà assez embarrassée de faire comprendre dans la neutralité générale, ainsi qu'on en sollicite vivement la Confédération, Genève, Neuchâtel et la principauté de Porrentruy. Les Cantons démocratiques à qui leur extrême pauvreté ne laisse guère de moyens pour concourir à la défense commune des Cantons plus exposés qu'eux aux attaques extérieures, ne voudront jamais entendre à faire des frais pour étendre le bénéfice de la neutralité à des pays qui ne tiennent au Corps helvétique que par des rapports secondaires. Celle de la partie de la principauté de Porrentruy relevant de l'Empire seroit surtout très difficile à établir, parce qu'on sait en Suisse aujourd'hui que l'évêque de Bâle avoit un très grand tort d'appeler et de conserver dans son pays un corps de troupes autrichiennes, que le Corps helvétique aussi avoit eu tort de permettre qu'on leur livrât passage l'année dernière, et que la conduite que l'évêque de Bâle tient dans ce moment-ci n'est nullement faite pour lui concilier l'estime et l'intérêt public. Presque tous les Cantons paroissant reconnoître que nous avons été en droit d'occuper les défilés de l'évêché de Bâle, je ne crois pas que la cour de Vienne pût les amener facilement à demander que ce pays fût compris dans la neutralité, et dès lors elle aura autant d'intérêt à ne pas violer le territoire helvétique pour y arriver, que les Suisses en auront à s'opposer à une violation qui auroit des suites très graves pour eux. Au moins je suis persuadé que le canton de Bâle ne négligera aucun moyen pour frapper vivement l'attention et la prévoyance de ses co-États à cet égard.

« Notre conduite actuelle avec les Suisses est entièrement passive. Mais comme elle ne peut affaiblir en aucune manière des rapports qui devront nécessairement reprendre une grande activité, tout ce qui tend à

rapprocher ce moment et à fortifier l'estime et l'attachement des deux Nations mérite de nous intéresser. En conséquence, je crois, Monsieur, devoir vous mettre sous les yeux quelques observations qu'on m'envoie et qui me paroissent digne d'être lues.

Régiment d'Ernest.

« J'avoue, Monsieur, que l'envoi de M. Diesbach, maréchal de camp, par l'État de Berne, m'avoit disposé à croire que ses souverains chercheroient quelque moyen de nous laisser leur régiment, et quoique les explications que j'ai eues avec cet officier général ne m'aient point confirmé dans mon idée, cependant le dernier mot qu'il me semble qu'il m'a dit en partant et qui peut bien n'avoir été qu'un vœu particulier de sa part, m'y avoit ramené. En effet, si les officiers du régiment d'Ernest se décidoient à demander que leur corps restât en France, Berne devrait bien renoncer à sa vaniteuse résolution, et l'affaire s'arrangeroit à la satisfaction générale. Mais, en attendant que nous apprenions que les officiers ont pris cette détermination, Berne tient invariablement à la sienne, ainsi que vous en jugerez, Monsieur, par la lettre ci-jointe, que je viens à l'instant de recevoir de sa part. Cet État fait aussi trop le renchéri, et je ne puis m'empêcher de regretter que nous le mettions dans le cas de se donner de l'importance par la peine que nous avons l'air de nous faire de lui renvoyer son régiment. Puisqu'il le redemande, rendons-le-lui avec indifférence pour l'État et avec beaucoup de démonstrations de bienveillance pour le corps. Cette séparation peut devenir plus embarrassante pour Berne que pour nous. Au moins nous en finirons d'une affaire dans laquelle cet État pourroit se complaire à manifester

une grande dignité et à traiter de puissance à puissance. Au reste, Monsieur, je ne puis pas me repentir de vous avoir demandé quelques ménagements pour le Gouvernement bernois, dans un moment où je les croyois très nécessaires, surtout d'après le désir que je lui supposois qu'il se présentât des moyens de la prévenir. »

Barthélemy appelle l'attention du Ministre sur le manque absolu de sels où se trouve le canton d'Uri et lui transmet une nouvelle lettre de M. de Noailles.

Vol. 427, f° 183, original, 7 p. 1/2 in-f°.

Vol. 426, f° 494, copie, 4 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — Frauenfeld, 15 mai. — La Diète helvétique à Barthélemy. « La Nation suisse, pénétrée de la plus ardente gratitude, ne cessera jamais de reconnoître les sentiments de bonté de S. M. par son dévouement respectueux et une conduite confédérale. »

Vol. 426, f° 498, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 427, f° 150, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

b. — Frauenfeld, 17 mai. — La Quiente à Barthélemy relativement à la Diète et à la neutralité. La lettre de l'évêque de Bâle lui a fait un tort infini.

Vol. 427, f° 154, copie, 2 p. in-f°.

c. — « Mémoire sur les avantages que présentent à la France ses liaisons avec la Suisse et sur les moyens de les conserver. »

Vol. 426, f° 500, copie, 5 p. in-f°.

Vol. 427, f° 187, copie, 3 p. 3/4 in-f°.

d. — Berne, 21 mai. — MM. de Berne à Barthélemy. « Des longueurs et des délais ne pourront jamais ni sous aucun rapport » changer la résolution qu'ils ont prise de rappeler leur régiment d'Ernest.

Vol. 426, f° 498 v°, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

Vol. 427, f° 177, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

e. — Altorff, 12 mai. — MM. d'Uri à Barthélemy. Sels.

Vol. 426, f° 493, copie, 1/2 p. in-f°.

Vol. 427, f° 106, copie, 1 p. in-f°.

f. — Thann, 7 mai. — M. Marandet [à Barthélemy].
Reprise des fournitures de sels en Suisse.

Vol. 426, f° 189, original, 2 p. in-4°.

290. — Paris, 22 mai. — M.Koch, président du Comité diplomatique, au ministre des Affaires étrangères.
Impossibilité d'admettre dans les établissements pénitentiaires français les criminels condamnés par des tribunaux étrangers.

Vol. 427, f° 195, original, 1 p. 1/4 in-f°.

291. — Baden, 22 mai. — Barthélemy à MM. de Berne.
Retour du régiment d'Ernest.

Vol. 426, f° 499 v°, copie, 1 p. in-f°.

292. — Mardi 22 mai. — N° du journal la Gazette universelle.

Vol. 426, f° 496, imprimé, 4 p. in-4°.

BARTHÉLEMY A DUMOURIEZ 71

POLITIQUE N° 37.

Emploi des Suisses contre la maison d'Autriche.

293. — Baden, 23 mai. — Barthélemy accuse réception de la dépêche n° 9, du 18. Aucune passion, aucun préjugé n'a dicté les représentations qu'il a adressées au Ministre relativement à MM. de Soleure.

« J'avois bien réfléchi au désir que vous m'aviez témoigné sur l'utilité dont il seroit d'amener les États de la Suisse à fermer les yeux sur la destination que l'on pourroit donner à leurs régiments pendant le cours de la guerre. Il m'avoit paru également difficile de réussir sur ce point en exprimant notre vœu soit publiquement, soit secrètement. Je m'étois décidé pour la première manière, parce que d'une part elle nous étoit indiquée par des lettres écrites à M. le maréchal de Rochambeau par des chefs de corps suisses, et de l'autre parce que nous pouvions appuyer notre demande sur des exemples de ce qui s'étoit pratiqué précédemment. Je vais faire connoître au Corps helvétique les ordres que vous me donnez à ce sujet..... »

Diète.

Barthélemy partira le lendemain pour Frauenfeld. « Je ne crois point, dit il, qu'il soit question à la Diète du renouvellement des capitulations militaires. Les Suisses voudront attendre le développement des événements de la guerre, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le mander ; de sorte que mon unique affaire sera de faire connoître à propos dans les conversations particulières ce que vous me faites celui de me marquer sur cette matière. J'y ajouterai ce que vous prévoyez de la fin prochaine de nos difficultés avec le roi de Sardaigne.

« MM. de Berne verront, par le post-scriptum, de votre lettre qui concerne leur régiment, qu'ils sont aussi un peu exigeants. Je n'ai pas manqué de le leur faire apercevoir par ma réponse.

« Je joins ici un extrait d'une lettre que je viens de recevoir de M. de Custine. Je crois qu'il y a erreur sur le nom du bailliage et que sa plainte porte sur M. Georges de Roll. »

Vol. 427, f° 202, original, 4 p. 2/3 in-f°.

Vol. 426, f° 505, copie, 2 p. 1/3 in-f°.

Pièce jointe. — Oberhagenthal, 19 mai. — Custine à Barthélemy, relativement aux affaires de l'évêché de Bâle et à une lettre que M. de Roll, bailli de Thierstein, s'est permis de lui écrire « avec une hauteur intolérable ».

Vol. 426, f° 507, copie, 3/4 p. in-f°.

Vol. 427, f° 168, copie, 1 p. in-f°.

294. — Baden, 23 mai. — Barthélemy communique à MM. de Berne le post-scriptum de la lettre de Dumouriez du 18.

Vol. 426, f° 500, copie, 1/2 p. in-f°.

295. — Baden, 23 mai. — Barthélemy transmet à MM. de Fribourg une lettre de Dumouriez.

Vol. 426, f° 508, copie, 1/2 p. in-f°.

Pièce jointe. — Pans, 18 mai. — Dumouriez à MM. de Fribourg. Réclamation de MM. Michaud père et fils.

Vol. 424, f° 117, minute, 1 p. in-f°.

Vol. 426, f° 508, copie, 3/4 p. in-f°.

296. — Baden, 23 mai. — Barthélemy transmet à MM. de Bâle un paquet envoyé par Dumouriez.

Vol. 426, f° 508 v°, copie, 1/3 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — Paris, 12 mai. — Dumouriez à MM. de Bâle relativement à leurs créances.

Vol. 426, f° 508 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

b. — Paris, 12 mai. — M. Koch, président du Comité diplomatique, à Dumouriez. Même sujet.

Vol. 426, f° 509, copie, 3/4 p. in-f°.

297. — Paris, 23 mai. — Le comte d’Affry à Barthélemy relativement à la demande de mise à la retraite formulée par M. de Diesbach, capitaine au régiment d’Ernest.

Vol. 426, f° 521 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

298. — Paris, 23 mai. — Le comte d’Affry au Ministre. Envoi de la pièce suivante.

Vol. 427, f° 198, original, 1 p. in-f°.

Pièce jointe. — Neuchâtel, 14 mai. — L’État de Neuchâtel remercie le comte d’Affry des mesures prises en faveur des officiers suisses et l’assure de son dévouement à la France.

Vol. 427, f° 199, copie, 2 p. in-f°.

299. — Paris, 23 mai. — Le ministre des Affaires étrangères à M. de Steiner, relativement à des questions de finances.

Vol. 427, f° 197, copie, 1 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A DUMOURIEZ 72

POLITIQUE N° 33.

300. — Baden, 24 mai. — Barthélemy n'a reçu aucun avis qui le porte à penser que Berne se dispose à établir un camp à Rolle, sur le lac de Genève, comme on le craint dans le département de Gex. « Au reste, je ne m'éloigne pas de penser que l'État bernois n'ignore pas les dispositions et les mouvements du roi de Sardaigne. La malveillance de Berne envers nous n'est pas inconnue à ce Prince. Ce motif de rapprochement entre eux et leur intérêt commun sur le sort futur de la ville de Genève ont sans doute été l'objet du séjour qu'a fait à Berne dans ces derniers temps le commandant sarde de la ville de Carouge, près de Genève. »

Vol. 427, f° 209, original, 1 p. 3/4 in-f°.

Vol. 426, f° 509 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — Frauenfeld, 22 mai. — La Quiente à Barthélemy relativement à la Diète et à la neutralisation de Bâle, Neuchâtel et Genève.

Vol. 426, f° 509 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

Vol. 427, f° 190, copie, 2 p. 1/4 in-f°.

b. — Frauenfeld, 22 mai. — Extrait d'une autre lettre. Même sujet.

Vol. 427, f° 192, copie, 2 p. 1/4 in-f°.

c. — Soleure, 22 mai. — Extrait d'une lettre relative au renouvellement des capitulations militaires.

Vol. 427, f° 194, copie, 1 p. in-f°.

301. — Paris, 24 mai. — Le Ministre de la justice Duranthon à Dumouriez relativement au tribunal du régiment des Gardes suisses et à la succession de M. de Bezenval.

Vol. 427, f° 210, original, 2 p. 1/4 in-f°.

Pièce jointe. — Paris, 9 mars. — Le Président du tribunal du sixième arrondissement de Paris au Ministre de la justice. Même sujet.

Vol. 427, f° 212, copie, 3/4 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A DUMOURIEZ 73

POLITIQUE N° 39.

Diète.

302. — Frauenfeld, 25 mai. — « Je suis arrivé ici aujourd'hui, Monsieur, et la première chose que j'ai apprise c'est que la Diète se séparera dans trois ou quatre jours. Elle a réglé le contingent que les Cantons devront fournir pour veiller à la sûreté de l'État de Bâle. Ce contingent se montera en tout à 1300 ou 1400 hommes. Elle a décidé d'écrire aux Puissances belligérantes, pour leur annoncer la neutralité du Corps helvétique et le désir que l'évêché de Bâle, la principauté de Neuchâtel et la république de Genève y soient compris. Mais, Monsieur, ce qui m'engage à vous écrire rapidement un mot par une occasion pressée, c'est que la Diète veut adresser une nouvelle lettre au Roi relativement à la sûreté des régiments suisses en France. »

Vol. 427, f° 213, original, 1 p. in-f°.

Vol. 426, f° 510, copie, 1/2 p. in-f°.

303. — Baden, 25 mai. — Barthélemy au Corps helvétique pour lui notifier officiellement qu'au cours de la guerre actuelle les troupes suisses ne seront employées qu'à la défense intérieure du royaume.

Vol. 426, f° 506, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

304. — Fribourg, 25 mai. — MM. de Fribourg prient Barthélemy de transmettre une lettre qu'ils écrivent à

Dumouriez.

Vol. 428, f° 22 v°, copie, 1/3 p. in-f°.

305. — Paris, 26 mai. — Le ministre des Affaires étrangères à M. Carnot le jeune, député à l'Assemblée nationale, relativement au régiment des Gardes suisses et au projet de décret concernant le service de la garde du Roi.

Vol. 427, f° 217, minute, 3/4 p. in-f°.

306. — Paris, 26 mai. — Le ministre des Affaires étrangères au président du Comité militaire de l'Assemblée nationale. Même sujet.

Vol. 427, f° 218, minute, 1 p. 1/2 in-f°.

307. — Paris, 26 mai. — Servan à Dumouriez. Régiment d'Ernest.

Vol. 427, f° 222, original, 1 p. in-f°.

308. — Hoësinghen, 26 mai. — Custine à Barthélemy. Désir des Français de vivre en paix avec les Suisses et leurs alliés.

Vol. 428, f° 40, copie, 2/3 p. in-f°.

309. — Milan, 26 mai. — Extrait d'une lettre de Milan. Les Députés des Ligues grises sont repartis très mécontents. L'appui prêté ouvertement aux insurgés de la Valteline prouve que la cour de Vienne n'a pas renoncé à son projet de provoquer une révolution à la suite de laquelle la Valteline, les comtés de Chiavenna et de Bormio demanderaient à se soustraire à la sujétion des Ligues grises pour être incorporés au duché de Milan. On réclamerait en même temps les quatre bailliages ultramontains qui ont été démembrés de ce Duché après les guerres d'Italie, de même que Bellinzzone, Polenza et Riviera.

Vol. 428, f° 15, copie, 3/4 p. in-f°.

DUMOURIEZ A BARTHÉLEMY

310. — Paris, 27 mai. — M. Bréban se rend en Suisse, pour régler l'affaire des sels. Barthélemy communiquera à Berne la substance de la lettre ci-jointe du ministre de la Guerre. Dumouriez approuve la « retenue de la lettre au Corps helvétique, les circonstances exigent qu'elle soit modifiée ». Le traitement de La Quiante est fixé à 4000 francs. La présence de Barthélemy à Frauenfeld sera très utile aux intérêts de la Suisse aussi bien que de la France.

Vol. 424, f° 131, original, 3 p. in-f°.

Vol. 428, f° 23, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Pièce jointe. — Servan donne au lieutenant général du Muy l'ordre de reconduire en personne le régiment d'Ernest dans sa patrie.

Vol. 424, f° 130, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

Vol. 427, f° 223, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 428, f° 23 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

311. — Baden, 29 mai — Barthélemy envoie à Dumouriez une lettre du prince de Hohenlohe, commandeur de la commanderie de Tobel, près Schaffouse, ci-devant colonel au service de France à la suite du régiment de Salm-Salm, relative à une créance que cet officier a à répéter du Ministère de la guerre pour des approvisionnements fournis à l'armée.

Vol. 420, f° 517 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

Pièce jointe. — Lettre du prince de Hohenlohe. — Manque.

312. — [27 mai.] — « Observations sur les capitulations des régiments suisses au service de France », par M. Martin, officier suisse.

Vol. 427, f° 225, original, 10 p. 1/2 in-f°.

313. — 27 mai. « Tableau de la répartition actuelle du service des Suisses en France. »

Vol. 427, f° 232, original, grande feuille in-f°.

314. — [27 mai.] — « Etat des compagnies de fusiliers des régiments suisses et grisons affectés à chaque Canton ou Pays alliés de la Suisse, avec leur population. »

Vol. 427, f° 233, original, grande feuille in-f°.

315. — 27 mai. — « Essais de développement sur ce que pense M. Godt de Grepplang au sujet des capitulations à faire avec les Suisses. »

Vol. 427, f° 234, original, 4 p. in-f°.

316. — S. l. n. d. — Note résumant les opinions de M. Godt de Grepplang sur le renouvellement des capitulations militaires.

Vol. 427, f° 236, minute, 2 p. in-f°.

317. — Neuchâtel, 27 mai. — J.-B. Spiell, ci-devant curé de Saint-Pierre, renouvelle au ministre des Affaires étrangères ses offres de service et lui donne quelques renseignements sur les affaires de Suisse.

Vol. 427, f° 237, original, 2 p. 3/4 in-4°.

BARTHÉLEMY A DUMOURIEZ 74

POLITIQUE N° 40.

Diète.

Neutralité de la Suisse.

318. — Baden, 29 mai. — « La Diète de Frauenfeld, Monsieur, se sépare aujourd'hui. Elle devoit être d'une courte durée, puisqu'à l'avance tous les Cantons étoient à peu près d'accord sur le principal objet de sa convocation, savoir : la neutralité helvétique. Dans les délibérations qui ont traité le moyen de la bien assurer, les États démocratiques ont fait entendre qu'ils pensoient que c'étoit à chaque Canton à protéger ses frontières, et que c'étoit ensuite le devoir de tous les Cantons de marcher ensemble à la défense commune, si le Territoire helvétique venoit à être insulté. Mais bientôt, Monsieur, ils se sont réunis à une opinion générale ; si les députés de Schwitz avant de s'y soumettre se sont réservé de consulter leurs commettants, il n'y a pas de doute que ceux-ci n'y accèdent incessamment. En conséquence, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le mander, le Corps helvétique va annoncer sa neutralité aux Puissances belligérantes par une lettre ; il va faire avancer à Bâle un corps d'environ 1300 hommes armés qui sera formé du contingent de chacun des Cantons et qui sera chargé du soin de faire respecter la neutralité dans cette partie importante de la Suisse. Les deux représentants du Corps helvétique à Bâle y seront

conservés, excepté que de six semaines en six semaines les Cantons y en enverront de nouveaux à tour de rôle.

Neutralité de l'évêché de Bâle.

« Le prince-évêque de Bâle, autorisé par la cour de Vienne et par l'électeur de Mayence à solliciter que la partie de son État qui est soumise aux lois de l'Empire germanique fût comprise dans la neutralité helvétique, en a fait faire la demande à Frauenfeld par ses députés, l'appuyant de la certitude que cet arrangement devoit convenir autant à la France qu'à la maison d'Autriche. Il conviendrait trop aussi aux intérêts du Corps helvétique pour que celui-ci ne se soit pas empressé de partager ce vœu. Il sera consigné dans la lettre à écrire aux Puissances belligérantes. Je ne répéterai pas, Monsieur, que les déclamations que l'Évêque de Bâle s'est permises dans les premiers moments n'ont pas fait pendant longtemps un fâcheux effet contre nous. Il a cherché à les soutenir par une espèce de manifeste dont ses députés à la Diète n'ont remis aux autres députés qu'un nombre d'exemplaires si strictement exact que je n'ai pas pu m'en procurer un de ces derniers, qui avoient été obligés de les envoyer à leurs souverains respectifs. Mais M. La Quiante, qui en avoit obtenu la lecture, n'y a trouvé aucun de ces insultants passages que l'Évêque vouloit imprimer à Bienne. Malgré cette apparente modération du manifeste de ce Prince, les plaintes mensongères que ses députés à la Diète y exprimoient de sa part ont été entièrement détruites par les relations du député de Bienne, par le très bon usage que M. La Quiante a fait des arguments que vous m'aviez fournis, Monsieur, et par la certitude où l'on étoit en Suisse depuis longtemps que la présence d'un corps de troupes

autrichiennes à Porentruy y amèneroit nécessairement une explosion, de sorte que quand je suis arrivé à Frauenfeld, j'y ai trouvé presque toutes les opinions bien prononcées sur la conduite passée et présente de l'Évêque. Mais si ses torts sous ce double rapport étoient bien connus, je me suis facilement aperçu qu'ils ne pouvoient point faire oublier aux Cantons des intérêts qui tiennent nécessairement à la position des lieux. Les députés des principaux États se sont mis en avant pour me dire combien il seroit important pour la tranquillité du Corps helvétique que l'Évêché fût libre de troupes étrangères et confié à la bonne foi avec laquelle l'État de Bâle en défendrait l'entrée aux Autrichiens. Ils ont appuyé ce raisonnement de beaucoup d'autres auxquels j'ai toujours répondu par des assurances de la plus parfaite confiance dans cette même bonne foi, mais aussi par la réflexion que la présence des troupes françoises dans le Porentruy donneroit peut-être plus de force à leur neutralité, en empêchant le renouvellement d'une violation qu'ils ne doivent pas avoir oubliée. Ils objectent que rien ne pourroit leur attirer plus facilement ce malheur que la conduite qu'on prétendoit à Frauenfeld que M. Rengguer tenoit à Porentruy. En effet, Monsieur, si ce qu'on disoit est vrai que M. Rengguer traite l'Évêque de ci-devant prince, et annonce hautement son intention de changer la constitution du pays, il me semble que nous avons un grand intérêt à contenir un zèle dont les fruits justifieroient presque une irruption violente des Autrichiens, puisqu'ils auroient l'air de venir au secours de la constitution germanique en protégeant un des co-États. Une fois effectuée, quels moyens pourroient avoir les Suisses d'exiger le redressement de ce tort et d'arrêter ses fâcheuses suites, eux qui sont déjà très effrayés des préparatifs qui se font contre nous ?

« Un moyen qui eût tout concilié, Monsieur, eût été que nous eussions engagé les Suisses à garder l'Évêché. Mais l'état de nos finances ne nous permet pas cet arrangement.

Il ne nous reste donc qu'à attendre ce qu'ils auront à nous dire. C'est un simple vœu qu'ils exprimeront, ce sera une invitation à entrer en négociation. Nous resterons en mesure de ne consulter que nos intérêts.

Neutralité de Neuchâtel.

« M. de Marval, député de Neuchâtel, étoit porteur d'une lettre du roi de Prusse pour la Diète helvétique. Un comité a été chargé de l'entendre. Il a demandé au nom de ce Prince que Neuchâtel soit compris dans la neutralité de la Confédération, et, pour frapper davantage l'attention des députés des Cantons, il leur a annoncé que S. M. Prussienne d'accord avec la cour de Vienne alloit faire avancer 50 000 hommes du côté de la France, qui devoient n'agir que défensivement à moins que nos mesures ne provoquassent l'offensive. Je n'ai point négligé les moyens de chercher à détruire ou à diminuer l'effet de ces insinuations, mais elles devoient faire impression, puisqu'elles tendent à favoriser le désir qu'il est très naturel que les Suisses forment et expriment de voir les troupes étrangères ne pas s'établir sur leurs frontières et surtout dans des pays avec lesquels plusieurs Cantons ont des traités de combourgeoisie et tous des rapports d'amitié. Cependant les députés de quelques Cantons n'avoient d'abord montré aucune inclination à accueillir la demande prussienne, mais la pluralité est bientôt devenue majorité, et il a été aussi décidé que les Puissances belligérantes seront également invitées à comprendre la principauté de Neuchâtel dans la neutralité helvétique. Cette invitation n'est de même qu'un objet de négociation et ne nous empêche point du tout de nous emparer de cette

Principauté, si nous avons la guerre contre le roi de Prusse. Le Corps helvétique le prévoit bien.

Neutralité de Genève.

« Les relations étroites de Zurich et de Berne avec Genève pourront aussi engager le Corps helvétique à faire comprendre cette ville et son territoire ans la neutralité générale, malgré l'opposition qu'ont manifestée jusqu'à présent plusieurs États suisses qui n'ont pas plus d'intérêt que de propension à se mêler des affaires de cette République turbulente. Cet objet n'étoit pas terminé quand j'ai quitté Frauenfeld et ne le sera que par la correspondance des Cantons entre eux. Il a été pris ad referendum. Je croyois cette affaire plus avancée quand j'ai eu l'honneur de vous écrire de Frauenfeld.

« La lettre que j'attends de la Diète pour le Roi, et il en sera expédié une semblable au roi de Hongrie et de Bohême, annoncera donc la neutralité du Corps helvétique dans la présente guerre et le désir que les trois États dont je viens de parler soient compris dans cette même neutralité.

« Avant de partir pour Frauenfeld, j'avois adressé au Corps helvétique un office calqué sur les instructions que renferme, Monsieur, votre dépêche n° 9. Il aura été envoyé et lu à la Diète. Je n'ai pas manqué pendant mon séjour à Frauenfeld d'en commenter tous les articles dans mes conversations avec les députés et de leur exprimer tout ce que nos intérêts comme les leurs propres nous mettoient dans le cas d'attendre de leurs soins dans les circonstances où nous nous trouvons. Ils voient très bien à quel point il leur importe d'assurer leur neutralité de la manière la moins équivoque, et je ne doute point qu'à cet égard ils ne

nous laissent rien à désirer. J'ai été très content des dispositions que j'ai aperçues dans presque tous les esprits. Les dangers auxquels nous sommes exposés dans ce moment-ci ont dissipé bien des illusions et fait naître d'utiles réflexions. On sent que, si nous y succombions, ils deviendroient bientôt personnels à la Suisse. Je ne sais si l'on fait en général des vœux bien ardents pour notre nouvel ordre de choses, mais au moins j'ai pu m'apercevoir, et M. La Quiente aussi, qu'on en exprime pour notre liberté, pour notre bonheur, pour notre puissance, comme devant influencer sur le repos et sur la prospérité de la Suisse.

Dispositions de Berne.

« J'ai été très satisfait des députés de Berne et de tout ce qu'ils m'ont dit des intentions de leur République envers nous. Il n'est nullement question de la formation d'un camp à Rolle dans le pays de Vaud... Les députés, dont l'un est M. de Frisching, homme de beaucoup de mérite, qui nous est attaché et qui est appelé par la voix publique à devenir le premier magistrat de sa République, m'ont témoigné le plus vif intérêt pour le prompt retour du régiment d'Ernest dans sa patrie. On m'a exprimé ce même vœu de toutes parts. J'ai répondu par l'article de votre dépêche n° 9, qui a rapport à cette affaire. En effet, Monsieur, actuellement qu'il y a tout lieu de croire que ce que M. de Diesbach m'a dit à ce sujet ne tenoit qu'à son opinion personnelle, il me paroît que nous ne saurions trop nous hâter de faire passer nos frontières à ce régiment, dont l'indiscrétion des officiers a tant contribué au désagrément qu'il a essuyé. Je suis bien sûr que de cette manière nous ramènerons beaucoup l'État de Berne vers nous.

« J'ai vu de près, Monsieur, à Frauenfeld l'adresse avec laquelle cet État a l'habitude de traiter avec ses co-alliés, cherchant à les flatter et à les attirer par ses égards, par ses caresses, et à leur faire oublier par là la jalousie qu'ils nourrissent constamment contre la richesse et la prépotence de Berne. C'est surtout envers les députés des Cantons démocratiques qu'il exerce tous ces calculs de la politique. Nous aurions quelque intérêt à ne pas lui laisser trop étendre son influence sur les autres Cantons et particulièrement sur les Cantons démocratiques. La disette absolue de sels dans laquelle nous laissons ces derniers les porte à demander des secours à la république de Berne.....

Lord Fitz Gerald, résident d'Angleterre à Berne.

« Il m'a été facile d'apercevoir, Monsieur, que la vanité bernoise n'est pas médiocrement flattée de la nomination du lord Robert Fitz Gerald en qualité de ministre plénipotentiaire d'Angleterre à Berne. L'Angleterre n'est pas dans l'habitude de confier cette mission à des personnes d'une grande considération ; je ne sais quel motif peut la déterminer aujourd'hui à en charger un homme aussi distingué par sa naissance que l'est lord Robert Fitz Gerald.

Lettre du Corps helvétique au Roi.

« J'ai trouvé ici, Monsieur, à mon retour de Frauenfeld une lettre du Corps helvétique pour le Roi et une autre pour moi. J'ai l'honneur de vous envoyer l'original de la première et la traduction de l'une et de l'autre. Mes

rapports précédents vous avoient préparé depuis assez longtemps à cette démarche, comme aussi vos dépêches 8 et 9 m'ont fourni les moyens de répondre à l'avance au Corps helvétique. Mais cette même démarche n'a pas suffi à quelques Cantons. On a fait aller de Lucerne à Frauenfeld des lettres supposées qui annonçoient que le régiment de Sonnenberg alloit être traité comme celui d'Ernest l'a été à Aix et qu'il demandoit également à être rappelé. Les députés lucernois ont fait grand bruit sur ces lettres et ceux de Fribourg ont paru alors pour dire qu'ils étoient autorisés par leurs souverains à demander que tous les Cantons se réunissent pour retirer leurs troupes du service de France à cause des dangers dont elles sont sans cesse environnées. Cette proposition a été entendue avec indignation. Alors MM. de Fribourg se sont réduits à solliciter qu'une nouvelle lettre fût écrite au Roi pour invoquer sûreté pour les troupes suisses, vu qu'il n'étoit pas venu de réponse à la lettre que le Corps helvétique avoit écrite à Sa Majesté à l'occasion du régiment d'Ernest. Cette circonstance pourra peut-être aggraver à vos yeux, Monsieur, le tort que j'ai eu de suspendre l'envoi de votre lettre du 7 de ce mois, mais je me flatte toujours que mes motifs vous auront paru susceptibles de quelque indulgence. Quoi qu'il en soit, il a été décidé qu'une nouvelle lettre seroit expédiée.

Fribourg.

« Je n'ai jamais pu parvenir à joindre le premier député de Fribourg, quoique nous eussions un désir égal de nous parler. Il étoit constamment occupé, hors des heures des séances de la Diète, à des comités ou à des commissions. C'est un homme de mérite et qui a de l'influence dans sa

République. M. La Quiante a eu l'occasion de s'entretenir avec lui. M. Techtermann, c'est son nom, lui a avoué que la première proposition qu'ils avoient faite à la Diète ne pouvoit que produire un très mauvais effet, qu'ils l'avoient prévu, qu'ils ne l'avoient hasardée que pour mieux assurer le succès de la seconde ; que les Cantons étoient effrayés de la situation présente de leurs régiments en France depuis la déclaration de la guerre ; que, placés entre leurs devoirs qui ne leur permettent pas de servir au delà de nos frontières et les soupçons que cette circonstance peut inspirer contre eux au peuple crédule et changer même en persécution en cas de défaite, il seroit à désirer que notre Gouvernement voulût bien dans sa prévoyance et dans son affection pour la Nation helvétique les placer de manière qu'ils pussent nous être utiles sans être exposés à des dangers intérieurs, en ne les tenant pas par exemple dans les grandes villes, etc. M. La Quiante, qui s'est très bien acquitté de sa commission à Frauenfeld et qui y a montré autant d'énergie que de prudence, a répondu convenablement à M. Techtermann. Il l'a assuré que notre Gouvernement veilloit aussi attentivement sur le sort des régiments suisses que le Corps helvétique lui-même. Il ne lui a pas dissimulé que le danger auquel ils pouvoient être exposés devoit en grande partie être attribué aux préventions et aux aigreurs qu'avoient fait naître les principes qu'un nombre considérable de leurs officiers, à l'exemple de quelques Cantons, avoient manifestés depuis notre Révolution. Il en a appelé à M. Techtermann lui-même des dispositions que l'État de Fribourg avoit montrées à notre égard. M. Techtermann a franchement avoué les torts de son Canton et des officiers. Mais il a dit qu'il ne falloit cependant pas croire qu'à Fribourg la passion eût égaré tous les esprits, qu'on y reconnoissoit aujourd'hui qu'on avoit été trop loin et qu'on avoit eu tort de ne pas prescrire depuis longtemps aux officiers l'extrême circonspection que les circonstances

nécessitent ; qu'on venoit de leur adresser à cet égard des ordres si sévères qu'assurément ils n'oseroient plus s'écarter de la ligne qui leur étoit tracée. Le résultat de cette conversation, Monsieur, a été que M. La Quiante m'en instruiroit et que j'aurois l'honneur de vous en rendre compte, ainsi que de la confiance avec laquelle les Gouvernements helvétiques s'en rapportent au nôtre sur les moyens de préserver leurs régiments autant qu'il sera possible de tout accident.

« J'ai promis à M. le bourgmestre Kilchsperger, que j'ai vu à mon passage à Zurich, que je vous exprimerois, Monsieur, toute sa reconnaissance de la bienveillance qui règne dans la réponse que vous lui avez faite, et aussi son désir ardent que vous ne laissiez point connoître qu'il a eu l'honneur de vous écrire, parce qu'assurément il seroit perdu dans sa République. Ce seroit une véritable perte pour nous que l'éloignement d'un magistrat aussi respectable et aussi attaché à la France. »

Vol. 427, f° 243, original, 16 p. in-f°.

Vol. 426, f° 510 v°, copie, 9 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — Sarnen, 19 mai. — MM. d'Unterwald le Haut à Barthélemy. Sels.

Vol. 426, f° 515, copie, 2/3 p. in-f°.

Vol. 427, f° 169, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

b. — Zurich, 23 mai. — Le Corps helvétique prie Barthélemy de transmettre la lettre qu'il écrit au Roi.

Vol. 426, f° 516, copie, 3/4 p. in-f°.

Vol. 427, f° 205, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

c. — Zurich, 23 mai. — Le Corps helvétique au Roi pour le prier de ne pas employer les troupes suisses d'une manière contraire aux traités et capitulations et incompatible avec son système de stricte neutralité. — (En Allemand.)

Vol. 427, f° 208, original, 1 p. 3/4 in-f°.

d. — Traduction française de la pièce précédente.
Vol. 426, f° 516 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.
Vol. 427, f° 206, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

BARTHÉLEMY A DUMOURIEZ 75

POLITIQUE N° 41. Évêché de Bâle.

319. — Baden, 30 mai. — « J'ai reçu, Monsieur, la dépêche n° 10 dont vous m'avez honoré le 21 de ce mois. Je crois y avoir répondu à l'avance en vous rendant compte par la lettre ci-jointe des objets qui ont occupé la Diète helvétique. Vous y verrez que les fausses déclamations du prince évêque de Bâle se sont entièrement évanouies devant la vérité des faits et ont fait place à l'intérêt bien plus pressant dont est pour le Corps helvétique le sort futur de l'État de Porentruy.

« En considérant, Monsieur, et les rapports du voisinage et les liens politiques qui unissent quelques Cantons suisses et par conséquent indirectement toute la Confédération également à la principauté de Porentruy et à la principauté de Neuchâtel, il paroît qu'il est très naturel que le Corps helvétique exprime le désir que le bénéfice de la neutralité puisse s'étendre sur l'une et sur l'autre, particulièrement quand il est invité à la fois par la cour de Vienne et par le roi de Prusse à s'occuper d'une mesure qui, si elle pouvoit s'effectuer, établiroit le calme sur ses frontières. Mais, Monsieur, un vœu que tous ses intérêts le porteront à énoncer et à nous présenter ne peut nous lier en aucune manière. Nous sommes libres de l'agréer ou de le rejeter, de nous prêter ou de ne pas consentir à la négociation à laquelle on nous invitera, suivant que nous l'estimerons convenable. Il dépend de nous de laisser nos

troupes dans l'évêché de Bâle et d'en faire entrer dans le pays de Neuchâtel, si nous sommes forcés de soutenir la guerre contre le roi de Prusse. Le Corps helvétique n'a aucun moyen de nous obliger à entrer dans ses vues sur ces deux Principautés, qu'il voudroit bien admettre à partager sa neutralité, mais qu'il n'a ni la volonté, ni le pouvoir d'incorporer dans l'alliance de 1777. Je suppose, Monsieur, qu'il nous auroit déjà communiqué ses vues relativement à la neutralité, si l'admission de Genève, qui intéresse beaucoup les États de Zurich et de Berne, n'éprouvoit des difficultés de la part de quelques-uns des petits Cantons, difficultés qu'on va s'occuper de lever à Lucerne, où les députés de Berne se rendront en partant de Frauenfeld aussi bien que le député de Genève. En attendant, il a été décidé que les réponses sur cette matière devront être adressées à l'État de Zurich jusqu'au 7 juin, que les Cantons qui n'en feroient point seroient censés avoir consenti, et qu'alors les lettres seroient expédiées aux Puissances étrangères. »

Barthélemy s'est montré à Frauenfeld « comme un voyageur empressé de faire connoissance avec les députés, d'acquérir des droits personnels à leur confiance et de les inviter à l'accorder tout entière à notre nouveau Gouvernement. Cette manière simple de me présenter, dit-il, ne me paroît pas avoir du tout mal réussi, et je n'ai qu'à me féliciter de m'y être tenu. »

Les dispositions de Fribourg paraissant moins mauvaises, Barthélemy se propose d'y faire une course dès que les circonstances le permettront.

Émigrés.

« On me mande de Soleure que les émigrés françois qui y demeurent veulent se cotiser pour y recevoir un courrier de plus par semaine. Ils enverroient un homme à Bâle pour y recevoir les paquets qu'ils comptent demander à M. Bony, directeur de la poste d'Huningue, par un exprès. C'est bien assez qu'ils empoisonnent deux fois par semaine Soleure et toute la Suisse par les mauvaises nouvelles qu'ils y font circuler, sans que nous leur en fournissions les moyens plus souvent nous-même. Il seroit peut-être d'autant plus raisonnable d'empêcher M. Bony de se prêter à cet arrangement que Soleure, qui permet aux émigrés de faire venir tous les papiers publics qui flattent le plus leurs passions, prohibe sévèrement l'entrée de tous nos autres papiers que des François plus modérés qui habitent aussi Soleure voudroient se procurer.

Projet de lettre aux rois de France, de Hongrie
et de Prusse.

« P. S. — Au moment, Monsieur, de la séparation de la Diète, chaque députation a reçu, pour le soumettre à l'examen et à la décision de ses souverains, un projet de lettres à écrire par le Corps helvétique au Roi, au roi de Hongrie et de Bohême, et au roi de Prusse, touchant la neutralité, et un autre projet de lettre à écrire au Roi relativement à la sûreté du service des régiments suisses en France. Chaque Canton devra envoyer sa résolution à Zurich touchant ces lettres au plus tard le 7 du mois prochain. »

Vol. 427, f° 254, original, 7 p. 1/4 in-f°.

Vol. 426, f° 520, copie, 3 p. 1/2 in-f°.

320. — Paris, 30 mai. — N° 203 du « Journal des Débats et de la Correspondance de la Société des amis de la Constitution, séante aux Jacobins de Paris ».

Vol. 426, f° 525, imprimé, 4 p. in-4°.

321. — Bâle, 30 mai. — MM. de Bâle à Barthélemy. Accusé de réception des lettres des 30 avril, 14 et 23 mai. Prière de transmettre une lettre qu'ils écrivent à Dumouriez.

Vol. 428, f° 13 v°, copie, 1 p. in-f°.

DUMOURIEZ A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 11
Diète.

322. — Paris, 31 mai. — Dumouriez accuse réception des dépêches n° 34 à 37, des 15, 19 et 23 mai. Puisque l'usage n'est pas que les Ambassadeurs déploient leur caractère près des Diètes helvétiques, Barthélemy se conformera à ce qui s'est pratiqué jusqu'ici. Le Ministre voit avec plaisir qu'il n'y sera pas question du renouvellement des capitulations militaires. L'Ambassadeur s'attachera surtout à obtenir que la Suisse observe une stricte neutralité et prenne les mesures nécessaires pour la faire respecter. Il importe infiniment que la Diète ne se contente pas à cet égard des déclarations équivoques de M. de Greiffenegg.

Affaires diverses.

Dumouriez envoie pour le Corps helvétique la lettre à laquelle il avait été nécessaire d'apporter quelques changements.

Barthélemy annoncera à MM. de Soleure que les ambassadeurs de France ne résideront plus à l'avenir dans leur ville. Il exigera la radiation du décret porté contre Bacher et dressera un état des pensions et gratifications qui se payent dans ce Canton, en indiquant celles qu'il

pourrait être inutile ou dangereux de continuer. L'Ambassadeur préparera ensuite un travail analogue pour les autres États de la Suisse. C'est dans les Cantons démocratiques, jusqu'ici trop délaissés, que la France trouvera sans doute de bons et utiles amis. C'est là du moins qu'elle doit les chercher d'abord.

Le Ministre écrit à M. de la Morlière, qui ne verra sans doute aucun inconvénient à confier la garde de Pierre-Perthuis à la république de Bienne. Barthélemy profitera de son séjour à Frauenfeld pour terminer la discussion qui s'est élevée entre Custine et MM. de Soleure relativement à l'occupation des postes situés sur le territoire de Bâle. Dumouriez a écrit à M. de la Morlière pour l'engager à faire auprès de Soleure une démarche semblable à celle que le maréchal Luckner a faite auprès de Bâle relativement aux émigrés.

La démission de M. de Salis a été acceptée. C'est M. Hirsinger qui le remplace.

Vol. 424, f° 135, original, 8 p. in-f°.

Vol. 427, f° 259, copie, 7 p. 1/2 in-f°.

Vol. 428, f° 30 v°, copie, 4 p. in-f

Pièces jointes. — a. — Paris, 23 mai. — Servan à Dumouriez. Pensions et gratifications du régiment de Steiner.

Vol. 427, f° 196, original, 1 p. in-f°.

Vol. 424, f° 127, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 428, f° 34 v°, copie, 1 p. in-f°.

b. — Strasbourg, 5 mai. — Le directoire du Bas-Rhin au ministre de l'Intérieur. Rentes foncières appartenant à des sujets bâlois.

Vol. 424, f° 104, copie, 1 p. in-f°.

Vol. 428, f° 35, copie, 2/3 p. in-f°.

DUMOURIEZ AU CORPS HELVÉTIQUE

Suscription des lettres au Roi.

323. — Paris, 31 mai. — « Magnifiques Seigneurs, le Roi a reçu votre lettre du 14 avril. Il m'a chargé d'y répondre et de vous observer d'abord qu'il s'honorait trop du titre que lui confère la Constitution française pour ne pas le préférer à tout autre. Il désire en conséquence que les lettres qui lui seront désormais expédiées de votre chancellerie ne portent pour suscription que ces mots : à Sa Majesté le Roi des Français.

Régiments suisses.

« Sa Majesté voit avec peine que l'affaire du régiment d'Ernest soit devenue en Suisse un sujet d'alarme sur le sort des autres troupes de ce pays attachées au service de France. Elle a déjà pris des mesures et en prendra de nouvelles pour dissiper les inquiétudes que l'on a pu concevoir à ce sujet et pour assurer aux régiments suisses tranquillité et sûreté. Le Roi ne se dissimule pas non plus que ces inquiétudes peuvent avoir été augmentées par des insinuations de quelques esprits malveillants sur les intentions de la Nation. En effet, l'affaire du régiment

d'Ernest est un de ces événements de la Révolution qu'il étoit impossible de prévenir, puisqu'il n'appartenoit à personne de le prévoir. Il ne restoit donc au Roi qu'à s'occuper des moyens de procurer à ce régiment une prompte et juste satisfaction. Cette satisfaction alloit être déterminée, lorsque, sans aucune notification préalable, l'État de Berne a cru devoir rappeler son régiment. Le Roi s'étoit flatté qu'instruits de ses dispositions, Messieurs de Berne se départiroient d'une résolution prise peut-être avec trop de précipitation. Sa Majesté a été affectée de cette persévérance et regrette sincèrement un corps qui souvent a donné à la France des preuves de sa bravoure et de sa fidélité. Sans s'arrêter cependant à ce que cette persévérance a de pénible, elle a cru ne pouvoir mieux répondre au vif intérêt que le Corps helvétique a pris au sort du régiment d'Ernest qu'en donnant le commandement de ce corps à M. le major de Watteville avec le cordon rouge, ni marquer une plus grande confiance à la république de Berne qu'en s'en rapportant entièrement à sa loyauté sur l'emploi à faire de ce régiment, lorsqu'il sera rentré en Suisse.

Plaintes contre divers Cantons.

« Le Roi croyoit devoir s'attendre à un sincère retour de la part de tous les États helvétiques à ce sentiment de confiance qu'il se plaît à leur manifester dans toute occasion, mais il voit avec peine que quelques-uns d'eux n'y répondent que par des intentions équivoques.

« Ils ont accueilli les François rebelles à leur patrie ; ils reçoivent avec une faveur marquée leurs émissaires connus ; ils souffrent qu'ils remplissent la Suisse d'intrigues et de calomnies, tandis qu'ils auroient dû depuis

longtemps, pour leur propre tranquillité, éloigner de leur sein des hommes pervers qui n'agissent que pour susciter des ennemis à la France.

« On y tolère des recrutements pour une armée rebelle qui s'apprête à marcher contre les François.

« On y livre des avoines qui doivent servir à approvisionner l'armée ennemie.

« D'un autre côté, les conditions qui ont été imposées à l'ambassadeur de France pour prendre possession de l'hôtel affecté à ses prédécesseurs sembleroient laisser apercevoir un manque d'égards qui seroit très extraordinaire envers le représentant d'une grande Nation, la plus ancienne alliée du Corps helvétique.

« Il seroit difficile aussi de justifier le procédé dont on a usé envers M. Bacher. Ce premier secrétaire interprète est devenu l'objet d'une résolution qui l'exile de Soleure, résolution qui viole les premiers principes du droit des gens, et dont on n'a pas même daigné indiquer le prétexte.

« Enfin, lorsque le Roi a accepté la Constitution, lorsqu'il a notifié son acceptation au Corps helvétique et à chaque État en particulier, une gazette avouée fait circuler dans toute la Suisse les opinions les plus fausses sur cette Constitution, les assertions les plus calomnieuses sur le libre assentiment du Roi et les interprétations les plus insidieuses sur les opérations de l'Assemblée nationale et des autres autorités. Par elle se propagent les pensées que suggèrent à nos plus cruels ennemis la haine de notre Constitution et l'espoir d'une contre-révolution.

« Je ne vous dissimulerai pas, Magnifiques Seigneurs, combien Sa Majesté est sensible à une conduite aussi offensante pour la Nation française. Elle espère cependant et elle se persuade qu'il suffira d'en présenter le tableau au Corps helvétique pour le frapper lui-même et le déterminer à prendre incessamment les mesures nécessaires pour faire cesser de si justes sujets de plainte.

« Le Roi de son côté mettra le plus vif empressement à saisir toutes les occasions de convaincre le Corps helvétique, en général, et chacun des États en particulier, du désir qu'il a d'entretenir la plus parfaite harmonie entre les deux peuples. Il se flatte que cet empressement sera réciproque et que vous seconderez ses vues lorsque les circonstances exigeront votre concours. Il pense que ce concours seroit nécessaire en ce qui concerne les mesures à prendre pour soustraire à tout désagrément les régiments suisses qui servent en France. Il désireroit qu'en vertu d'une détermination que prendroit le Corps helvétique, il fût expressément enjoint aux officiers de ces régiments de se renfermer strictement dans les bornes de leurs devoirs, de porter respect à nos lois et à notre Gouvernement et de mettre dans leur conduite et leurs discours la plus grande circonspection.

« Le Roi n'a appris qu'avec une surprise infinie, Magnifiques Seigneurs, que les officiers suisses qui servent en France, quand ils vont dans leur patrie par congé, ne paroissent pas, étant en uniforme, avec la cocarde françoise. Le Roi leur fera témoigner son même sentiment d'une conduite qui, en nourrissant dans leur esprit des pensées erronées, peut influencer, quand ils retournent à leurs régiments, sur des événements fâcheux pour les deux Nations et qu'elles doivent l'une et l'autre s'occuper de prévenir. Sa Majesté ne croit point que les mesures de vos Gouvernements autorisent cette conduite. Ceux de vos officiers qui servent des Rois ne rougissent pas de porter leurs couleurs quand ils vont en Suisse : à plus forte raison ceux qui servent en France doivent-ils exposer à tous les regards et se glorifier de porter les couleurs d'une Nation libre.

« C'est par l'acquiescement au vœu du Roi sur la grande circonspection que Sa Majesté s'attend que vous prescrirez à vos officiers, c'est par le soin que l'on apportera en Suisse à dissiper les inquiétudes que des traîtres y ont

suscitées, que Sa Majesté se convaincra que des suggestions étrangères n'ont pas affaibli les principes de l'heureuse union qui subsiste depuis si longtemps entre les deux peuples ; et il ne restera plus alors au Roi qu'à se livrer sans relâche comme sans défiance au soin de serrer de plus en plus des nœuds chers à la Nation françoise et qu'il voudroit rendre à jamais durables. »

Vol. 428, f° 33, copie, 3 p. 3/4 in-f°.

324. — Paris, 31 mai. — Dumouriez annonce à Barthélemy qu'à l'avenir les agents politiques ne seront plus payés dans le lieu de leur résidence. Ils devront faire toucher directement leur traitement et leurs frais chez M. Bidermann, chargé du service pécuniaire du département des Affaires étrangères.

Vol. 424, 139, original, 1 p. in-f°.

Vol. 428, f° 53 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

325. — Baden, 31 mai. — Barthélemy à MM. d'Unterwald le Haut.

Vol. 426, f° 515, copie, 3/4 p. in-f°.

326. — Baden, 31 mai. — Barthélemy au Corps helvétique. Emploi des troupes suisses.

Vol. 426, f° 517, 2/3 p. in-f°.

327. — Baden, 31 mai. — Barthélemy à M. de Veck, ancien avoyer d'Estavayer. Poursuites exercées à Fribourg contre MM. Michaud père et fils.

Vol. 426, f° 521 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

328. — Juin 1792. — « Contre-déclaration de la cour de Vienne au sujet de l'agression de la France. »

Vol. 428, f° 43, imprimé, 8 p. 1/2 in-4°.

329. — Juin 1792. — « Observations de M. Robécourt, député du département de la Somme, sur le projet de décret du comité militaire sur la garde du Roi, relativement au régiment des Gardes suisses. »

Vol. 428, f° 68, imprimé, 4 p. in-8°.

330. — 1792. — « État des compagnies de fusiliers des régiments suisses et grisons au service de France affectées à chacun des Cantons ou Pays alliés de la Suisse, avec leur population. »

Vol. 426, f° 527 v°, copie, 2 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A DUMOURIEZ 76

POLITIQUE N° 42.

Diète.

331. — Baden, 1^{er} juin. — « Ce n'a été qu'après la séparation même de la Diète que j'ai pu être plus particulièrement instruit ici, au passage isolé de quelques députés, du ton d'aigreur qui a régné dans les dernières séances de cette assemblée.

« On aperçoit, Monsieur, à chaque occasion, dans la composition du Corps helvétique, l'existence de deux partis qui sont divisés par des opinions d'autant plus opposées qu'elles tiennent à des différences d'intérêts fondées en grande partie sur les situations locales. Les Cantons villes sont obligés de céder souvent à des considérations qui ne frappent nullement les Cantons populaires. Ceux-ci, relégués dans leurs montagnes, ne craignent aucun des dangers auxquels les premiers peuvent être exposés. Ils ne se croient pas compris dans le defensional, mot consacré à exprimer la mesure de faire respecter les frontières de la Suisse par des envois de troupes. Autant les uns attachent d'intérêt à assurer de cette manière la neutralité du territoire helvétique et à y faire comprendre quelques-uns des États étrangers qui les environnent, autant les autres s'en soucient peu, n'écoutant en cela que leur pauvreté et la sûreté que leurs rochers leur présentent ; cette désunion de vues peut plaire, Monsieur, aux Puissances de tout temps jalouses de la Suisse, parce qu'elle leur offre des

moyens d'en tirer parti. Elle est par conséquent fâcheuse pour nous, qui ne pouvons que former des vœux pour que l'intimité réciproque règne dans toutes les parties de la Confédération helvétique.

« Quand il a été question à la Diète, Monsieur, des secours que chaque État devra fournir pour la défense de la ville de Bâle comme place frontière..... les députés de Schwitz seuls ont déclaré ne pouvoir y consentir sans consulter leurs commettants. Cette opposition isolée a excité de grandes clameurs. » On craint que les petits Cantons ne profitent de l'occasion pour revenir sur leur première détermination. En attendant, les principaux Cantons font marcher leurs contingents vers Bâle, au nombre de 1375 hommes.

« MM. de Fribourg, appuyés par les députés de Lucerne et de Soleure, se sont abandonnés aux plus vives déclamations sur la nécessité de retirer de France toutes les troupes suisses. Ils ont dit que leur République regrettoit vivement de n'avoir en France que des compagnies séparées et que si elle y avoit un régiment il y a longtemps qu'elle l'auroit rappelé. Ils ont ajouté que si tous les Cantons ne vouloient point agir de concert sur ce point, ils devroient au moins consentir que chacun se conduisît comme il l'entendrait, et qu'alors Fribourg sauroit bien ce qu'il auroit à faire. M. le bourgmestre Ott, de Zurich, président de la Diète, étonné de tant d'emportement, a tâché d'en faire sentir les dangers. Il a dit qu'il ne lui sembloit pas que les troupes suisses fussent si positivement exposées à ceux que MM. de Fribourg apercevoient, qu'il ne restât d'autre moyen pour les y soustraire que celui qu'ils proposoient. Il a observé que son Canton ne craignoit rien pour son régiment et qu'il étoit parfaitement tranquille sur son sort comme sur sa conduite. Ces remarques, Monsieur, ont souverainement déplu aux trois Cantons que j'ai nommés. Ils n'ont pas eu plus de sujet d'être satisfaits des réflexions bernoises. M.

de Frisching a dit que si quelque Canton avoit raison de déplorer les mouvements inquiets du peuple françois, c'étoit Berne, mais que le triste événement d'Aix ne pourroit pas le porter à approuver des mesures violentes telles que celles que proposoient MM. de Fribourg et qui auroient sans doute les plus fâcheuses conséquences pour les troupes suisses et pour le Corps helvétique. Il n'a pas dissimulé que les officiers suisses avoient de grands reproches à se faire par leurs indiscretions : il a été même jusqu'à citer des exemples de celles que des officiers du régiment d'Ernest avoient commises à Marseille et qui avoient par là contribué à provoquer le déplorable traitement que ce corps avoit éprouvé.

« Alors MM. de Fribourg ont été obligés de battre en retraite. Après. avoir exprimé leur désir que les régiments suisses pussent être réunis dans de petites villes, ils ont demandé que la Diète s'adressât au Roi pour solliciter pour eux sûreté et protection, en faisant entendre dans la lettre que s'ils étoient encore exposés à des dangers, les Cantons se verroient forcés de les rappeler. Ils ont en même temps proposé que la Diète écrirait aux officiers pour les inviter à se conduire avec sagesse. Tous les députés ont consenti à cette double démarche. M. Bacher a vu le projet de lettre à écrire aux officiers. Il lui a paru très mal conçu. Mais cette condescendance pour MM. de Fribourg ne les a pas ramenés vers le but de la Diète ; ils ont dit à la fin de la séance qu'ils étoient obligés de prendre ad referendum, pour consulter leurs commettants, tous les autres objets qui avoient fait partie de ses délibérations. Ils n'avoient d'instructions positives que sur un point qu'ils n'ont jamais perdu de vue et qui n'a jamais cessé d'intéresser vivement l'animosité et les passions fribourgeoises.

« C'est au milieu de l'aigreur qu'elles ont provoquée, Monsieur, que la Diète s'est séparée. Des personnes sages prévoient qu'elle aura des suites fâcheuses et que Fribourg aura lieu de regretter un jour de l'avoir troublée par des

intrigues et détournée de peser froidement les intérêts sur lesquels elle étoit appelée à délibérer. Aussi le Président en la séparant a dit : « Messieurs, le résultat de cette Diète, qui a duré quinze jours, est
« l'expédition des réponses à trois lettres de créance, savoir : du roi de
« Prusse, du député de l'évêque de Bâle et du député de Genève.... »

Plaintes de l'évêque de Bâle.

« Je reçois dans l'instant une longue lettre de l'évêque de Bâle dont je joins ici une copie. Les conseillers de ce Prince ont certainement quelque mauvaise vue en me faisant provoquer de cette manière à une discussion qu'il me paroît que je dois éviter d'autant plus que sa conduite étant bien connue et bien jugée dans presque toute la Suisse, toutes ses déclamations ne méritent plus que mépris de notre part. Je me bornerai donc à lui mander que je vous transmets sa lettre et que j'espère que les premiers faits exposés par lui s'étant trouvés faux, il en sera de même des nouvelles allégations.

Neutralité de Neuchâtel.

« Quant à Neuchâtel dont parle M. Ochs, je vois par la correspondance que notre Gouvernement ne s'est pas du tout soucié, pendant la négociation du renouvellement de l'alliance de 1777, que cette principauté y fût comprise. Il évita de manifester ouvertement son opposition, il la fit connoître secrètement et se borna à exciter et à tirer parti

pour ses vues des dispositions de quelques petits Cantons qui par l'admission de cette principauté auroient cru donner une trop grande influence au Corps évangélique et contracter des engagements directs pour défendre ce pays de toute agression hostile.

Neutralité et importance du Frickthal.

« C'est avec bien plus de raison encore que M. Ochs s'étonne qu'on ne propose de neutralité qu'au désavantage de la France. Je doute que la Suisse pût proposer avec quelque apparence de succès de l'étendre sur tous les pays qu'il nomme. L'exemple du passé nous rappelle que le Frickthal, dont j'ai eu l'honneur, Monsieur, de vous parler quelquefois depuis la déclaration de guerre, y a été souvent compris, et sans doute nous ne manquerons pas de l'exiger encore dans cette circonstance, le Rhin étant la seule barrière qui puisse nous rassurer et donner de la solidité à la neutralité armée des Suisses. La cour de Vienne ne pourroit pas sans inquiétude pour nous vouloir tenir des troupes dans le Frickthal. Elle sait très bien qu'elle n'a rien à craindre des Suisses ; elle n'ignore pas qu'au contraire ils redoutent beaucoup sa puissance et les moyens qu'elle auroit de la leur faire ressentir ; ainsi je ne crois pas qu'elle ait l'intention d'avoir dans le Frickthal des troupes dont elle pourroit faire un meilleur usage d'un autre côté. Peut-être devrions-nous obéir à la même considération relativement à la principauté de Neuchâtel, si nous avons la guerre avec le roi de Prusse, d'autant plus que ses habitants sont fort portés pour nous.

Sagesse de Berne.

« Les députés de Berne ont particulièrement marqué dans cette Diète, Monsieur, un esprit de sagesse et de calcul qui mérite tous nos éloges et qui en général caractérise la conduite de leur République. Aussi j'ose espérer que l'exposé que j'ai l'honneur de vous adresser aujourd'hui vous disposera d'autant plus à excuser les ménagements que j'ai pris la liberté de vous demander envers elle pendant le courant du mois dernier. Mais autant j'aurois été fâché à cause de Berne et des rapports ou nous étions dans ce moment avec cet État que votre lettre du 7 mai au Corps helvétique eût été envoyée, autant j'aurois désiré, depuis ce qui vient de se passer à la Diète de la part d'autres Cantons, qu'elle fût parvenue à sa destination. Rien ne périlite encore. Je recevrai après-demain la poste de France. Elle doit m'apporter, si vous avez jugé à propos de me l'envoyer, une nouvelle lettre de vous pour le Corps helvétique. Elle viendrait fort à propos pour déranger l'intrigue de Fribourg et l'expédition de celle qu'il est question d'adresser au Roi relativement à la situation des troupes suisses.

« L'article des Bernois dans la lettre de M. Ochs me porte à vous assurer, Monsieur, que je ne me fais aucune illusion à leur égard. Mais comme il est reconnu et évident qu'ils ont plus de lumières que tous les autres Cantons, que tout ce qui flatte leur amour-propre et leur dignité a de grands droits sur eux, je ne puis pas douter qu'ils ne sentent mieux que leurs co-alliés tout ce qui peut résulter de sinistre pour la Suisse de la guerre actuelle si elle étoit malheureuse pour nous. Il m'a paru que cette perspective les avoit fortement frappés. Il m'a paru en même temps que, puisqu'ils ne cessoient de demander leur régiment, nous ne

pouvions que gagner dans leur esprit et faire une chose agréable à toute la Suisse, en le leur rendant promptement et de bonne grâce. C'est ce qui a fait, Monsieur, que je vous ai transmis fidèlement leurs instances. Vous en trouverez ici une nouvelle, et vous aurez bientôt remarqué que le vœu particulier de M. de Diesbach n'étoit pas le vœu de son État. M. du Muy, lieutenant général, vint de m'écrire de Romans. Je lui ferai connoître aussi combien je crois qu'il est convenable à tous égards et nécessaire pour nous-mêmes que le régiment d'Ernest soit rendu le plus tôt possible à ses souverains.....

Vues de l'Autriche sur la Valteline.

« Il paroît indubitable, Monsieur, que le Ministère autrichien se prépare à reprendre le système adopté par Joseph II, et qu'il se prévaudra de l'influence de ses nombreux partisans pour soutenir les mécontents de la Valteline et fomenter des troubles dans les comtés de Chiavenna et de Bormio. Le gouvernement des Liges grises ne pouvant plus, ainsi qu'autrefois, compter sur l'appui de la France et l'intervention des Cantons, va se trouver à la merci du nouveau roi de Hongrie et de Bohême.

« Il est aussi, Monsieur, dans le plan qui existe dans le cabinet de Vienne de rentrer dans la possession des quatre bailliages ultramontains gouvernés actuellement par les douze Cantons et qui ont été démembrés du duché de Milan après les guerres d'Italie : on n'ignore pas en Suisse que pendant les années 1776 et 1777 l'empereur Joseph II a su se procurer par ses émissaires des copies des documents qui existent dans les archives de plusieurs villes de la Suisse relatifs aux anciennes prétentions de la maison

d'Autriche sur différents districts de plusieurs Cantons. On prétend même qu'en 1780 un professeur à ses gages est parvenu à séduire le malheureux Waser de Zurich, qui a payé de sa tête différentes infidélités de ce genre et surtout l'enlèvement de l'acte original en vertu duquel la république de Zurich a fait l'acquisition du comté de Kibourg. Cet état de choses et la perspective qu'il présente doivent nécessairement, Monsieur, répandre une grande inquiétude dans tous les Gouvernements helvétiques. »

Vol. 427, f° 283, original, 15 p. 3/4 in-f°.

Vol. 428, f° 5, copie, 9 p. 1/2 in-f°.

Pièces jointes. — a. — S. l., 16 mai. — Répartition des contingents suisses envoyés à Bâle.

Vol. 427, f° 293, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

b. — Projet de lettre à adresser par la Diète aux rois de France, de Hongrie et de Prusse pour leur demander de respecter la neutralité que la Suisse est décidée à observer à l'égard des Puissances belligérantes.

Vol. 427, f° 291, copie, 3 p. 1/4 in-f°.

Vol. 428, f° 9 v°, copie, 2 p. in-f°.

c. — Baie, 20 mai. — Ochs à Barthélemy. Neutralisation de Bâle, Neuchâtel et Genève. Régiments suisses.

Vol. 427, f° 251, copie, 2 p. 1/4 in-f°.

Vol. 428, f° 10 v°, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

d. — Bienne, 26 mai. — L'évêque de Bâle à Barthélemy. Plaintes contre les agissements de Rengguer et de Demars, commandant du second bataillon du Bas-Rhin.

Vol. 424, f° 128, original, 3 p. in-f°.

Vol. 427, f° 220, copie, 3 p. 1/2 in-f°.

Vol. 428, f° 11 v°, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

e. — Berne, 28 mai. — Berne à Barthélemy. Régiment d'Ernest.

Vol. 427, f° 239, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

Vol. 428, f° 15 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

f. — Bâle, 30 mai. — Bâle à Dumouriez. Dîmes du Haut-Rhin.

Vol. 427, f° 258, original, 1 p. in-f°.

Vol. 428, f° 14, copie, 3/4 p. in-f°.

g. — Château de Bolhmar en Grison, 29 mai. — Salis Scevis, président de la ligue des Dix-Droitures, à Barthélemy. Conférence de Milan. Affaires de la Valteline.

Vol. 427, f° 253, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 428, f° 14 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°

332. — Paris, [1^{er} ?] juin. — Dumouriez au comte d'Affry. Régiments suisses.

Vol. 427, f° 267, minute, 1 p. in-f°.

333. — Paris, 1^{er} juin. — Dumouriez annonce au Président du comité diplomatique que la neutralité de la Suisse est décidée.

Vol. 427, f° 266, minute, 1/2 p. in-f°.

334. — Besançon, 1^{er} juin. — Le directoire du département du Doubs envoie le procès-verbal des mauvais traitements qu'a éprouvés dans le canton de Fribourg le sieur Philippe-Marie-Joseph Maillot ⁷⁷.

Vol. 427, f° 268, original, 1 p. in-f°.

335. — « Discours prononcé le 2 juin 1792, dans la cour des Cordeliers de Romans, au régiment suisse ci-devant Ernest, actuellement de Watteville, par M. du Muy, lieutenant général chargé de le conduire à Gex. »

Les Français voient avec douleur le départ du régiment. Ils ont désapprouvé les coupables mouvements qui en sont la cause, mais ils aiment à croire que cette séparation ne sera point longue. Ne pouvant récompenser tout le monde individuellement, le Roi a arrêté son choix sur le major de Watteville. Il l'a nommé colonel du régiment et a chargé du Muy de le décorer du cordon rouge.

Vol. 428, f° 57 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

336. — Baden, 3 juin. — Barthélemy au prince-évêque de Baie-Plaintes de l'Évêque contre les troupes françaises.

Vol. 428, f° 12 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A DUMOURIEZ⁷⁸

POLITIQUE N° 43.

337. — Baden, 5 juin. — On attend avec impatience la décision de Schwitz relativement aux troupes à envoyer pour la défense de Bâle. Les contingents des autres Cantons démocratiques sont déjà en marche. Barthélemy signale à l'attention du Ministre une note de Bacher relative aux officiers de ces Cantons dont les intérêts ont été jusqu'ici trop négligés en France. Le retard apporté au retour du régiment d'Ernest produit le plus mauvais effet à Berne.

Vol. 427, f° 305, original, 4 p. in-f°.

Vol. 428, f° 15 v°, copie, 2 p. 1/3-in f°.

Pièces jointes. — a. — « Observations sur le patriotisme des officiers des États démocratiques au service de France » [par Bacher].

Vol. 427, f° 307, copie, 3 p. 1/2 in-P.

Vol. 428, f° 17, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

b. — Sour, 1^{er} juin. — Frisching à Bacher. Régiment d'Ernest.

Vol. 427, f° 304, original, 2 p. in-4°.

Vol. 428, f° 18, copie, 1 p. in-f°.

338. — Bâle, 5 juin. — Lettre de Barthélemy à Dumouriez relativement à des questions de comptabilité.

Vol. 428, f° 18 v°, copie, 2 p. in-f°.

Pièce jointe. — Note de frais extraordinaires.

Vol. 428, f° 19 v°, copie, 1/3 p. in-f°.

339. — Paris, 5 juin. — Dumouriez à Servan. Occupation du passage de Pierre-Perthuis. Agissements des émigrés en Suisse. Le Ministre invite son collègue à faire adresser à Soleure, par le général commandant l'armée du Rhin, une réquisition semblable à celle qui a été faite à Bâle pour obtenir leur éloignement.

Vol. 427, f° 303, minute, 1 p. 2/3 in-f°.

340. — Paris, 5 juin. — Le comte d'Affry à Barthélemy. Pension accordée à la veuve du capitaine de Flue.

Vol. 428, f° 41, copie, 3/4 p. in-f°.

341. — Saint-Gall, 5 juin. — M. de Muller de Friedberg, ministre et grand maître de la cour de Saint-Gall, à Barthélemy. Il demande pour son fils la compagnie du feu capitaine Wetter.

Vol. 428, f° 39 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

342. — Bâle, 5 juin. — MM. de Bâle à Barthélemy. Lettre d'envoi.

Vol. 428, f° 20, copie, 1/3 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — Bâle, 5 juin. — MM. de Bâle à Dumouriez relativement à leurs créances.

Vol. 428, f° 20, copie, 2/3 p. in-f°.

b. — Bâle, 26 mai. — MM. de Bâle à Dufresne Saint-Léon, commissaire du Roi pour la liquidation générale. Même sujet.

Vol. 428, f° 20 v°, copie, 3 p. 3/4 in-f°.

RICHELIEU D'AIGUILLON A DUMOURIEZ

Influence de l'Autriche sur les Cantons.

343. — Quartier général d'Hoesingen, 6 juin. — « L'influence autrichienne est grande dans la plupart des Cantons. Celui même de tous qui a le plus à espérer et à craindre de la France, le canton de Bâle, paroît accorder plus de faveur aux Autrichiens qu'aux François, et l'on ne peut se dissimuler que l'agent du roi de Hongrie à Bâle a un véritable crédit dans cette ville. Il est certain au moins que les émigrés et toute cette horde de traîtres et d'embaucheurs y sont publiquement tolérés, ainsi que dans les autres Cantons. »

Malgré ces dispositions supectes, il n'est pas à croire que les Suisses rompent ouvertement avec la France et livrent passage aux Autrichiens, mais ils pourraient fort bien avoir l'air de se laisser forcer la main. Il est donc très important de ne pas leur confier la garde des gorges de Porentruy.

« Plusieurs personnes de Bâle, bien intentionnées pour la cause de la liberté françoise, pensent avec quelque raison qu'il seroit avantageux de contrebalancer le crédit du Ministre autrichien à Bâle par un agent de la Nation françoise..... »

Vol. 427, f° 310, original, 2 p. 1/2 in-f°.

344. — Baden, 7 juin. — Barthélemy envoie au Corps helvétique copie de deux lettres de Custine.

Vol. 428, f° 39 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

345. — Baden, 7 juin. — Barthélemy accuse réception des lettres que MM. de Bâle lui ont écrites le 30 mai et le 5 juin.

Vol. 428, f° 22, copie, 1/3 p. in-f°.

346. — Saint-Vallier, 7 juin. — Le général du Muy à Barthélemy. Prochain retour en Suisse du régiment de Watteville, ci-devant d'Ernest.

Vol. 428, f° 57, copie, 1 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A DUMOURIEZ 79

POLITIQUE N° 44.

347. — Baden, 8 juin. — Barthélemy annonce l'arrivée de MM. Bréban, Munier et de Bioncourt, directeurs des salines de Lorraine, chargés de régler avec les Cantons la question des sels. L'Ambassadeur s'est empressé de faire connaître à Berne la détermination prise à l'égard du régiment d'Ernest. Il demande que les appointements de La Quiante courent depuis le commencement de l'année et que la gratification qu'il réclame soit fixée à cent louis.

Vol. 427, f° 312, original, 5 p. in-f°.

Vol. 428, f° 24 v°, copie, 3 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — Fribourg à Dumouriez. Réclamation de MM. Michaud père et fils. — (En allemand.)

Vol. 427, f° 215, original, 1 p. in-f°.

b. — Traduction française de la pièce précédente.

Vol. 427, f° 214, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

Vol. 428, f° 22 v°, copie, 1 p. in-f°.

c. — Fribourg, 5 juin. — M. Week, ancien avoyer d'Estavayer, à Barthélemy. Réclamation de MM. Michaud.

Vol. 427, f° 309, copie, 1 p. in-f°.

Vol. 428, f° 27, copie, 2/3 p. in-f°.

d. — Note relative aux frais de voyage et à la gratification
à accorder à La Quiante.

Vol. 427, f° 315, copie, 4 p. 1/2 in-f°.

BARTHÉLEMY A DUMOURIEZ 80

POLITIQUE N° 43.

348. — Baden, 8 juin. — Barthélemy insiste sur les avantages qu'offrirait l'adoption du mode des capitulations particulières. Il y aurait danger en présence des menées espagnoles à repousser les propositions de l'abbé-prince de Saint-Gall contenues dans la note ci-jointe. Tout le monde est convaincu à Lucerne que le service de l'Espagne ne saurait convenir au Canton.

Vol. 427, f° 316, original, 4 p. 1/2 in-f°.

Vol. 428, f° 27 v°, copie, 3 p. 1/4 in-f

Pièces jointes. — a. — Saint-Gall, juin. — L'abbé-prince de Saint-Gall offre d'avouer trois nouvelles compagnies pour compléter le bataillon qu'il désire depuis longtemps avoir au service de la France.

Vol. 424, f° 140, copie, 2 p. in-f°.

Vol. 427, f° 319, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 428, f° 29, copie, 1 p. in-f

b. — Lucerne, 1^{er} juin. — Le chevalier de Caamaño à l'État de Lucerne relativement aux troupes suisses que l'Espagne désire prendre à son service.

Vol. 427, f° 295, copie, 3 p. 1/2 in-f°.

Vol. 428, f° 29 v°, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

349. — Paris, 8 juin. — Dumouriez enjoint à Barthélemy d'exiger une satisfaction éclatante pour les faits exposés dans les deux pièces jointes. Il vérifiera au préalable les allégations du sieur Maillot.

Vol. 428, f° 59, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Pièces jointes. — a. — Mémoire contenant l'exposé d'une violation du droit des gens dont deux citoyens français, Jacques Voisard et son frère Pierre-Joseph, vicaire épiscopal de l'évêque de Paris, ont été victimes dans la principauté de Porentruy.

Vol. 428, f° 59 v°, copie, 1 p. 2/3 in-f°

b. — Ornans, 30 mai. — Plainte portée devant le directoire d'Ornans par le sieur Philippe-Marie-Joseph Maillot, expulsé du territoire de Fribourg, contre le bailli de Romont.

Vol. 427, f° 269, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

Vol. 428, f° 60 v°, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

350. — Baden, 8 juin. — Circulaire de Barthélemy recommandant aux Cantons M. Bréban et ses compagnons, que la France a chargés de régler la question des sels.

Vol. 428, f° 26, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

351. — Baden, 8 juin. — Lettre analogue au prince-évêque de Bâle,

Vol. 428, f° 27, copie, 2/3 p. in-f°.

352. — Baden, 8 juin. — Barthélemy à MM. de Berne. Régiment d'Ernest. Mission de M. Bréban.

Vol. 428, f° 26 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

353. — Paris, 8 juin. — Servan à Dumouriez relativement aux mesures prises en faveur du général de Zurlauben.

Vol. 424, f° 144, copie, 1 p. in-f°.

Vol. 428, f° 71, copie, 1/2 p. in-f°.

354. — Paris, 8 juin. — M. Bonnacarrère, directeur général des Affaires étrangères, remercie Barthélemy, qui l'avait félicité de sa nouvelle décoration.

Vol. 428, f° 64 v°, copie, 1/3 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A DUMOURIEZ 81

POLITIQUE N° 46.

355. — Baden, 9 juin. — Barthélemy accuse réception de la dépêche n° 11 du 31 mai. Au moment de se séparer, la Diète a eu la faiblesse d'accéder à la proposition de Fribourg et de rédiger des projets de lettres au Roi et aux commandants des corps suisses où la possibilité d'un rappel est indiquée. On ne peut guère espérer que la lettre du 31 mai que l'Ambassadeur transmet au Corps helvétique triomphe de l'obstination de Fribourg.

Barthélemy veillera à la stricte observation de la neutralité. Tous les contingents, y compris celui de Schwitz, seront rendus sous très peu de jours à Bâle. Jusqu'à présent, le Corps helvétique ne paraît pas avoir d'autre garantie du côté du roi de Hongrie que la note de M. de Greiffenegg, mais le désir de voir les Français évacuer l'évêché de Bâle portera certainement les Suisses à faire des efforts pour obtenir des assurances plus tranquillissantes. Fribourg vient de consentir à ce que Genève soit compris dans l'enceinte de la neutralité helvétique.

L'Ambassadeur croit avec le Ministre que MM. de Soleure ne se montreront pas aussi dociles que MM. de Bâle en ce qui concerne l'éloignement des émigrés. Les princes émigrés ont écrit le 28 à la Diète une lettre qui a été remise au commencement de la semaine chez le bourgmestre de Zurich. Barthélemy en indique le contenu⁸².

Vol. 427, f° 320, original, 8 p. 2/3 in-f°.

Vol. 428, f° 35 v°, copie, 5 p. 1/4 in-f°.

Pièces jointes. — a. — Projet de lettre à adresser par le Corps helvétique au roi de France relativement aux régiments suisses.

Vol. 427, f° 325, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

Vol. 428, f° 38, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

b. — Projet de lettre du Corps helvétique aux commandants des régiments suisses au service de la France pour les exhorter à ne pas laisser employer leurs troupes d'une manière contraire aux traités et leur recommander la circonspection ⁸³.

Vol. 427, f° 327, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 428, f° 39, copie, 1 p. in-f°.

c. — Hesingen, 26 mai. — Lettre de Custine aux députés de Berne, Lucerne, Fribourg et Soleure relativement à la prochaine évacuation de Goumoy et de Saint-Ursanne et au désir qu'ont les Français de conserver l'alliance des Suisses.

Vol. 427, f° 219, copie, 2 p. in-f°.

Vol. 428, f° 40, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

356. — Baden, 9 juin. — Barthélemy à MM. de Zurich. Envoi de la lettre au Corps helvétique du 31 mai.

Vol. 428, f° 32 v°, copie, 1/3 p. in-f°.

357. — Delémont, 9 juin. — Le général de Ferrier à Barthélemy. Réclamations de l'évêque de Bâle.

Vol. 428, f° 84 v°, copie, 1 p. in-f°.

358. — Zurich, 9 juin. — MM. de Zurich à Barthélemy. Sels.

Vol. 428, f° 65, copie, 1 p. in-f°.

359. — 10 juin. — Note remise par M. Bréban au canton de Glaris et contenant des propositions pour le règlement des fournitures de sel.

Vol. 428, f° 200 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

360. — La Tour-du-Pin, 11 juin. — Le directoire du district de La Tour-du-Pin à Dumouriez. Démarche faite par le sieur Louis Comte, se disant porteur des ordres du Ministre. Nécessité d'armer les gardes nationales du district pour assurer la sécurité de la frontière.

Vol. 427, f° 330, original, 2 p. 3/4 in-f°.

361. — S. l., 42 juin. — Note remise par M. Bréban au canton de Schwitz et contenant des propositions pour le règlement des fournitures de sel.

Vol. 428, f° 199, copie, 2/3 p. in-f°.

362. — S. l. 12 juin. — Note analogue remise au canton d'Uri.

Vol. 428, f° 198 v°, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

363. — Baden, 12 juin. — Barthélemy transmet au général de la Morlière la lettre du Corps helvétique. Les Suisses prennent les mesures qu'ils annoncent pour assurer leur neutralité.

Vol. 428, f° 53, copie, 1/2 p. in-f°.

364. — Baden, 12 juin. — Barthélemy à Custine. Il accuse réception de la lettre du 26 mai.

Vol. 418, f° 53 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

365. — Strasbourg, 12 juin. — Le procureur général syndic du Bas-Rhin à Barthélemy. Il prie l'ambassadeur de solliciter en faveur du nommé Victor Ingold, de la commune

de Foudai, qui a une succession à recueillir dans le canton de Berne, l'exemption du droit de détraction qui n'est plus exercé en France.

Vol. 428, f° 229, copie, 3/4 p. in-f°.

366. — Baden, 12 juin. — Barthélemy à Dumouriez.
Accusé de réception de la lettre du 31 mai.

Vol. 428, f° 54, copie, 1/4 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A DUMOURIEZ 84

POLITIQUE N° 47.
Neutralité de la Suisse.

367. — Baden, 13 juin. — « Sans doute, Monsieur, le roi de Hongrie, lorsqu'il répondra à la lettre du Corps helvétique, lui donnera des assurances plus positives de respecter sa neutralité que ce prince n'a fait encore. Il s'est borné jusqu'à présent à une sorte de promesse provisoire qui ne devrait pas satisfaire ni tranquilliser les Cantons. Je ne laisse échapper aucune occasion pour provoquer leur attention et leur défiance à cet égard. Ils paroissent jusqu'ici être très portés à s'en contenter, parce que la cour de Vienne n'ayant vers leurs frontières qu'un petit nombre de troupes, ils espèrent qu'ils n'ont rien à craindre de sa part et que le théâtre de la guerre ne s'établira point près de leur territoire.

« Leur principale inquiétude, comme leur premier vœu, est dirigée vers les moyens d'obtenir de nous que l'évêché de Bâle soit compris dans la neutralité. Pour nous amener à évacuer un point aussi important, les Suisses auroient à demander à la cour de Vienne plusieurs stipulations du même genre qui en nous tranquillisant ainsi qu'eux-mêmes, si elles étoient accordées, nous permettroient de tirer d'un autre côté un service plus actif des troupes que nous y tenons, et d'ôter au Corps germanique un prétexte de s'armer contre nous : mais apparemment la cour de Vienne ne voudroit pas étendre la neutralité au delà du Frickthal,

et dès lors il sera difficile que nous abandonnions un pays dont l'occupation intéresse autant notre sûreté et que les Suisses seuls devraient garder si cet arrangement étoit compatible avec nos finances. Si nos troupes restent dans l'Évêché, le Corps helvétique en concevra une grande inquiétude, que nous calmerons un peu, je pense, Monsieur, si nous consentons à comprendre la principauté de Neuchâtel et la république de Genève dans la neutralité. Il semble que nous aurions beaucoup plus de motifs pour nous prêter que pour nous refuser au vœu que les Cantons nous expriment en faveur de ces deux derniers États.

« Presque tous les contingents de troupes suisses sont arrivés à Bâle. Il s'est déjà passé aux postes avancés quelques querelles avec nos gardes nationales qu'il seroit à désirer qu'on pût arrêter désormais, afin de ne pas laisser prendre racine à des sentiments d'aigreur qui amèneraient nécessairement des scènes fâcheuses. »

Régi suisses.

Barthélemy serait bien surpris si la lettre de Dumouriez au Corps helvétique du 31 mai n'embarrassait pas extrêmement les Cantons pour l'expédition de celle qu'ils se préparent à écrire au Roi relativement à leurs régiments de manière à les conduire jusqu'à l'époque de la Diète ordinaire de Frauenfeld, dont l'ouverture se fera dans les premiers jours du mois prochain.

« En combinant les mouvements emportés des députés de Fribourg et de quelques autres, dans les derniers moments de la Diète du mois dernier, les démarches de M. de Caamaño qui ont suivi de près, et la prochaine arrivée à Berne du lord Robert Fitz-Gérald dont la nomination m'étonne, je n'ai pu, Monsieur, me défendre du soupçon

que les Puissances étrangères étoient convenues d'un plan pour nous retirer les troupes suisses, tant celles qui sont avouées par les Cantons catholiques que celles qui le sont par les Cantons protestants. L'envoyé d'Angleterre parleroit au nom de l'électeur d'Hanovre. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on sait que le roi de Sardaigne ne seroit pas éloigné d'entretenir pendant quelque temps à sa solde le régiment du Valais qui est en France. Je ne voyois guère de difficulté qu'à amener l'État de Zurich à se séparer de nous. Je suis instruit, Monsieur, que les Magistrats zurichoïses pensent que les propositions espagnoles ne seront pas goûtées et que la mission du lord Robert Fitz-Gérald ne les inquiète pas. J'ai grande foi dans leur manière de voir : mais elle ne détruit pas mon opinion, dans laquelle au contraire je me trouve confirmé par d'autres circonstances dont la force tient tellement à la nature des choses, qu'il ne seroit pas en notre pouvoir de les changer. La situation passive des régiments suisses dans nos villes, lorsque tout le royaume est en agitation pour courir à la défense de sa liberté, les présente aux yeux de notre nation sous un point de vue si défavorable, ils sont tellement devenus l'objet de la défiance publique, tous les officiers, même ceux qui tiennent le plus à notre nouvel ordre des choses, sont si affligés de celle qu'on leur témoigne, ils écrivent à leurs souverains dans des termes si déplorables sur les embarras qui les environnent et sur la nécessité où ils disent qu'ils se verront bientôt de donner leur démission ; d'un autre côté, nos sociétés populaires établissent dans leurs délibérations comme dans leurs imprimés des motifs si plausibles de renvoyer les troupes suisses, que nous touchons peut-être de plus près que nous ne le croyons à la rupture de tous les intérêts qui ont uni les deux Nations pendant plusieurs siècles. Si Fribourg, Soleure et une partie de Lucerne n'y prennent garde, ils amèneront rapidement cet événement, qui seroit également fâcheux pour l'une et pour l'autre.

Lettre des princes émigrés.

« C'est le 4 de ce mois à neuf heures du soir qu'un inconnu remit au Bourgmestre en charge à Zurich deux lettres, l'une pour la Diète helvétique, l'autre pour l'État de Zurich. Le Bourgmestre, les voyant cachetées aux armes de France, crut qu'elles venoient de moi et parla en conséquence à l'inconnu en le chargeant même de compliments. L'inconnu, qui avoit l'air d'un valet de chambre, se pressa de se retirer. Il y a toute apparence qu'il avoit été envoyé pour faire cette commission par M. le cardinal de Rohan, qui dans ce même moment est venu se montrer au fameux pèlerinage de Notre-Dame des Hermites. Ce ne fut qu'après être rentré dans sa chambre que le Bourgmestre reconnut que les deux lettres d'une même teneur étoient datées de Coblenz et écrites par les princes françois. Il y est dit qu'on étoit assuré combien la situation présente du Roi et de la France peine les Cantons et combien ils désapprouvoient la nouvelle Constitution. On y applaudit à leur sagesse de ne s'être pas déclarés sur un parti à prendre avant que d'autres grandes Puissances se fussent manifestées.... mais que maintenant que le roi de Hongrie s'est mis en campagne, que le roi de Prusse va le suivre, que l'on connoît les dispositions favorables de l'impératrice de Russie, que le roi de Sardaigne se prépare et que le roi d'Espagne fait marcher ses troupes vers les frontières, on est très persuadé que les Cantons suivront ces exemples, ce qui ne pourroit que leur être fort avantageux... ⁸⁵.

« Le 6, la lettre aux Cantons fut luë dans le grand conseil de Zurich. La délibération ne dura qu'un quart d'heure. Il y fut décidé unanimement de la communiquer aux États du Corps helvétique et d'y joindre un projet de réponse, « afin,

me marque-t-on de Zurich, que l'on ne nous
« envoie pas des formulaires qui heurteroient trop votre
opinion et
« qui cependant pourroient être agréés. La réponse est
toute laconique,
« m'ajoute-t-on, elle dit que nos sentiments envers le Roi et
la Nation sont
« et seront toujours les mêmes, que nous souhaitons à la
France tout le
« bonheur... que dans les circonstances présentes nous
voulons être neutres
« qu'à cette fin nous en avons fait notre déclaration
aux deux
« Rois, espérant qu'ils approuveroient notre résolution.....
86 »

« Vous connoissez trop, Monsieur, la sagesse des
Magistrats de Zurich pour n'être pas persuadé que ces
lettres des Princes ne leur ont fait aucun plaisir. Ils
auroient bien voulu se dispenser de proposer qu'il y soit
répondu, mais si vous vous rappelez ce que j'ai eu
l'honneur de vous marquer de l'extrême jalousie que
beaucoup de Cantons manifestent contre Zurich et de la
précipitation avec laquelle ils se hâtent de le blâmer dans
toutes les occasions, vous reconnoîtrez que le Directoire a
pris le seul parti raisonnable qu'il eût à prendre pour
prévenir des scènes désagréables. Vous ne l'attribuerez,
Monsieur, à aucun mauvais sentiment pour nous, quand
vous saurez que l'année dernière le principal Magistrat de
Zurich eut une explication fort vive avec M. de Castelnau,
qui s'avisait de lui reprocher la conduite impassible de son
Canton, et qu'il le fit même sortir de chez lui.... »

Vol. 427, f° 344, original, 8 p. 1/2 in-f°.

Vol. 428, f° 41, copie, 5 p. 1/4 in-f°.

Pièces jointes. — a. — Zurich, 11 juin. — Le Corps helvétique notifie au roi de France la détermination prise à la Diète d'observer une stricte neutralité et de l'appuyer au besoin à main armée. Il exprime l'espoir que les principautés de Neuchâtel et Vallengin, la république de Genève et les États de l'évêque de Bâle seront, d'après l'ancien usage, compris dans l'enceinte de la neutralité helvétique. Le Corps helvétique demande le retrait des troupes françaises qui sont dans le pays de Porentruy et la promesse qu'elles ne remettront plus le pied sur le territoire helvétique. Il attend une déclaration semblable du roi de Hongrie en réponse à la lettre qu'il lui adresse le jour même. — (En allemand.)

Vol. 427, f° 334, original, 3 p. in-f°.

b. — Traduction de la pièce précédente.

Vol. 427, f° 332, copie, 3 p. 3/4 in-f°.

Vol. 428, f° 49, copie, 2 p. in-f°.

c. — Zurich, 11 juin. — Lettre analogue au général de la Morlière.

Vol. 427, f° 339, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

Vol. 428, f° 50, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

d. — Zurich, 11 juin. — Lettre analogue à Barthélemy.

Vol. 427, f° 336, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

Vol. 428, f° 50 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

e. — Baden, 11 juin. — Barthélemy annonce à MM. de Soleure que les ambassadeurs de France ne résideront plus dans leur ville. Il exige au nom du Roi la radiation du décret relatif à Bacher.

Vol. 427, f° 338, copie, 2/3 p. in-f°.

Vol. 428, f° 51 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

f. — Bâle, 12 juin. — M. Ochs à Bacher relativement à la Diète, aux régiments suisses, aux opinions de M. Hirsinger et à la neutralisation de l'Évêché de Bâle.

Vol. 427, f° 342, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

Vol. 428, f° 52 v°, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

DUMOURIEZ A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 12.

368. — Paris, 13 juin. — Dumouriez accuse réception des dépêches n^{os} 38 à 42. Il eût souhaité que la déclaration de neutralité du Corps helvétique fût plus précise. Barthélemy veillera à ce qu'on ne prête ni directement ni indirectement aucun concours aux belligérants.

Le fait d'insister pour que Neuchâtel et l'évêché de Bâle soient compris dans l'enceinte de la neutralité helvétique, et de ne pas parler de Genève, prouve la perfidie des cantons de Berne, Fribourg et Soleure. Le Ministre engage Barthélemy à ne pas se rendre à Fribourg, comme il paraît en avoir le dessein.

Il n'est pas question en ce moment de la réforme du régiment des gardes suisses. Barthélemy s'informerait des motifs qui ont amené l'envoi du lord Fitz-Gérald à Berne en qualité de ministre plénipotentiaire.

Vol. 424, f° 147, original, 7 p. 3/4 in-f°.

Vol. 427, f° 349, copie, 4 p. in-f°.

Vol. 428, f° 66, copie, 3 p. 1/2 in-f°.

Pièces jointes. — a. — Paris, 6 juin. — Clavière à Dumouriez. Envoi de la lettre suivante.

Vol. 424, f° 143, copie, 1 p. in-f°.

Vol. 428, f° 70, copie, 1/2 p. in-f°.

b. — Moyenvic, 2 juin. — Bréban à Clavière relativement aux fournitures de sels en Suisse.

Vol. 424, f° 141, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

Vol. 428, f° 78, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

c. — Paris, 15 juin. — Dumouriez au Corps helvétique. Il ne sera fait des troupes suisses aucun usage contraire aux traités. Le Roi se flatte que de son côté le Corps helvétique se renfermera comme il le doit dans les termes de la neutralité la plus rigoureuse ¹.

Vol. 424, f° 181, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

Vol. 427, f° 368, copie, 2 p. in-f°.

Vol. 428, f° 71, copie, 3/4 p. in-f°.

369. — Strasbourg, 13 juin. — Le sieur Martin, officier suisse, au Ministre des Affaires étrangères. Renouvellement des capitulations militaires.

Vol. 427, f° 352, original, 3 p. in-4°.

Pièce jointe. — « Textes des édits et traités qui paroissent avoir servi de bases fondamentales aux dernières capitulations des régiments suisses servant en France et qu'il seroit utile de consulter avant de renouveler aucun traité. »

Vol. 427, f° 353, copie, 13 p. in-4°.

370. — Baden, 13 juin. — Barthélemy à de Berville. Déménagement de l'ambassade de France à Soleure.

Vol. 428, f° 265, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

371. — S. l., 13 juin. — Note remise par M. Bréban au canton d'Unterwald le Haut et contenant des propositions pour le règlement des fournitures de sel.

Vol. 428, f° 199 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°

372. — S. l., 13 juin. — Note analogue remise au canton d'Unterwald le Bas.

Vol. 428, f° 200, copie, 1 p. in-f°.

373. — Baden, 13 juin. — Barthélemy à MM. de Soleure. Envoi de La Quiante pour exécuter les ordres du Roi.

Vol. 428, f° 52, copie, 1/3 p. in-f°.

1. Dans sa dépêche n° 49 du 19 juin, Barthélemy déclare n'avoir pas reçu cette pièce.

374. — Zurich, 13 juin. — MM. de Zurich à Barthélemy. Ils accusent réception de la lettre du 9, et de la lettre de Dumouriez du 31 mai.

Vol. 428, f° 65, copie, 1/3 p. in-f°.

375. — 13 juin. — MM. de Glaris catholique à Barthélemy. Sels.

Vol. 428, f° 65 v°, copie, 1 p. in-f°.

376. — Lucerne, 14 juin. — Bréban à Barthélemy. Il annonce son arrivée à Lucerne.

Vol. 428, f° 137 v°, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

BARTHÉLEMY A DUMOURIEZ 87

POLITIQUE n° 48.

377. — Baden, 15 juin. — Barthélemy exprime la crainte que la réquisition adressée au Corps helvétique par les princes émigrés ne se renouvelle de la part des Puissances qui les soutiennent quand leurs armées seront arrivées sur nos frontières.

On croit généralement que la négociation de M. de Caamaño ira fort lentement. Les dispositions prises en ce qui concerne le régiment d'Ernest ne peuvent que flatter infiniment l'État de Berne. Le régiment doit arriver le lendemain à Gex.

Berne a retiré une partie des troupes qu'il avait envoyées à Nydau. Bienne va également diminuer ses piquets.

Vol. 427, f° 367, original, 3 p. 1/4 in-f°.

Vol. 428, f° 54, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

Pièces jointes. — a. — Coblenz, 28 mai. — Les princes français émigrés à la Diète helvétique 88.

Vol. 424, f° 133, copie, 2 p. 1/2 in-4°.

Vol. 427, f° 240, copie, 3 p. 2/3 in-f°.

Vol. 428, f° 55, copie, 2 p. 1/3 in-f°.

b. — Projet de réponse du Corps helvétique aux princes émigrés.

Lorsqu'est arrivée la lettre du 28 mai, la Diète était déjà séparée et la résolution prise d'observer une exacte

neutralité et de l'appuyer au besoin à main armée. Le Corps helvétique ne peut donc qu'assurer les princes que son dévouement pour le Roi et la famille royale est toujours le même.

Vol. 427, f° 242, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

Vol. 428, f° 56 v°, copie, 1 p. in-f°.

c. — Lucerne, 12 juin. — Le général Pfyffer à Bacher, relativement à la mission de M. de Caamaño.

Vol. 427, f° 341, copie, 3/4 p. in-f°.

Vol. 428, f° 57, copie, 1/2 p. in-f°.

d. — Zurich, 13 juin. — Le Corps helvétique à Barthélemy relativement à la succession du feu général de Besenval.

Vol. 427, f° 351, copie, 2 p. in-f°.

Vol. 428, f° 58, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

Situation des Français en Suisse.

378. — Baden, 15 juin. — Barthélemy à Dumouriez, relativement aux affaires Maillot et Voisard.

« Nous nous trouvons, dit Barthélemy, envers la Suisse dans une singulière position. Chaque fois que la France a renouvelé ses liens politiques ou commerciaux avec les Cantons helvétiques et qu'elle s'est plu à combler de faveurs et de privilèges leurs sujets qui passaient et s'établissaient dans le royaume, notre gouvernement, pour prévenir les émigrations, a attaché sa politique à ne rien stipuler pour les François et a toujours vu avec un certain plaisir qu'ils fussent repoussés de la Suisse. Celle-ci ne s'en est pas fait faute. Non seulement elle n'accorde aucun avantage chez elle aux particuliers de notre nation, mais même elle ne leur permet pas de s'y établir. Si quelquefois

elle en tolère, c'est un acte de complaisance qu'il faut faire renouveler tous les ans et qu'elle est entièrement libre de révoquer pour y substituer l'ordre de sortir du pays, sans donner aucune explication et sans que nous ayons le droit de nous en plaindre. Quant aux mauvais traitements, ils rentrent dans le cours ordinaire des choses. »

Vol. 428, f° 61, copie, 5 p. 1/2 in-f°.

Pièce jointe. — Baden, 13 juin. — Barthélemy à MM. de Fribourg, relativement au sieur Maillot.

Vol. 428, f° 64, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

379. — Paris, 15 juin. — Dumouriez transmet à Barthélemy une lettre du Directoire du Tarn.

Vol. 428, f° 89 v°, copie, 1/4 p. in-f°.

Pièce jointe. — Castres, 29 mai. — Lettre du Directoire du Tarn à Dumouriez pour lui demander divers renseignements sur le sieur Desperandieu.

Vol. 428, f° 90, copie, 1 p. in-f°.

380. — Paris, 15 juin. — Dumouriez à Richelieu d'Aiguillon. Il a reçu la lettre du 6, qui lui a paru mériter la plus grande attention. Le gouvernement est bien décidé à n'accéder à aucune des propositions qui tendraient à écarter nos troupes de l'évêché de Bâle.

Vol. 427, f° 369, minute, 1 p. 1/4 in-f°.

381. — Baden, 15 juin. — Barthélemy à Dumouriez relativement à une créance du prince de Hohenlohe.

Vol. 428, f° 58 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

382. — Baden, 15 juin. — Barthélemy notifie aux républiques de Zurich, Berne et Glaris, co-régentes du comté de Baden, son installation à Baden.

Vol. 428, f° 52, copie, 1/2 p. in-f°.

383. — Baden, 15 juin. — Barthélemy au Prince Évêque de Bâle. Il demande satisfaction pour les violences dont le sieur Voisard a été victime.

Vol. 428, f° 88, copie, 1 p. in-f°.

384. — Lucerne, 15 juin. — Note remise par M. Bréban au canton de Lucerne et contenant des propositions pour le règlement des fournitures de sel.

Vol. 428, f° 197 v°, copie, 2 p. 1/4 in-f°.

385. — Sarnen, 16 juin. — MM. d'Unterwald le Haut à Barthélemy. Sels.

Vol. 428, f° 82 v°, copie, 1 p. in-f°.

386. — Zurich, 17 juin. — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Par suite de l'opposition de Glaris, l'expédition de la lettre au Roi projetée à Frauenfeld sera différée jusqu'à la réunion de la prochaine Diète.

Vol. 428, f° 75 v°, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

387. — Soleure, 17 juin. — MM. de Soleure à Barthélemy. Ils accusent réception de la lettre du 13 et s'en réfèrent à ce que La Quiante dira de vive voix sur l'exécution de la commission que l'ambassadeur lui avait confiée.

Vol. 428, f° 96 v°, 1/3 p. in-f°.

388. — Besançon, 17 juin. — Les administrateurs du département du Doubs à Barthélemy. Affaire Voisard.

Vol. 428, f° 87 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

389. — Berne, 17 juin. — Note remise par M. Bréban au canton de Berne, et contenant des propositions pour le règlement des fournitures de sels.

Vol. 428, f° 214 v°, copie, 4 p. 1/4 in-f°.

390. — Baden, 17 juin. — Barthélemy au Corps helvétique. Il accuse réception de la lettre du 13.

Vol. 428, f° 64 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

391. — Dimanche, 17 juin. — N° 1042 du journal le Patriote françois.

Vol. 428, f° 91, imprimé, 4 p. in-4°.

392. — Paris, 18 juin. — Note relative à la république du Valais et à l'exclusion de M. de Rivaz du régiment de Courten demandée par cet État.

Vol. 427, 1° 376, copie, 2 p. in-f°.

393. — Lundi, 18 juin. — N° 1043 du journal le Patriote françois.

Vol. 428, f° 93, imprimé, 4 p. in-4°.

BARTHÉLEMY A DUMOURIEZ 89

POLITIQUE N° 49.
Emigrés.

394. — Baden, 19 juin. — Barthélemy accuse réception de la dépêche n° 12. Il veillera à la stricte observation de la neutralité. Il envoie copie de la réponse qu'il a faite le 14 au Corps helvétique. Le résident autrichien à Bâle a fait des promesses absolument semblables.

La Quiante mande de Soleure que la ville est pleine d'émigrés, et que tout le monde s'y laisse sottement entraîner par les espérances contre-révolutionnaires qu'ils cherchent à répandre. Néanmoins, dit l'Ambassadeur, les résolutions que j'ai annoncées au nom du Roi ont frappé les esprits et semblent faire impression sur les chefs de l'État.

Neutralité de Genève, Bâle et Neuchâtel.

« Je ne crois pas, Monsieur, que Soleure et Fribourg se portent d'eux-mêmes à chasser les François qu'ils ont recueillis chez eux, et je ne sais pas comment nous parviendrons à les amener à ce sacrifice. » L'inclusion de Genève dans l'enceinte de la neutralité helvétique a été fortement appuyée à Frauenfeld par tous les principaux Cantons, mais particulièrement par Zurich et Berne. Il

paraît difficile que la France soit d'accord avec eux relativement à l'évêché de Bâle. Quant à Neuchâtel, M. de Marval a dit à La Quiante : « Notre principauté n'est d'aucun intérêt pour le roi de Prusse. Il a encore moins de volonté que de moyens pour la défendre contre vous, si la guerre a lieu. Mais si vous y envoyez des troupes, c'est un soufflet que vous lui donnerez sur votre propre joue. Vous n'y gagnerez rien, vous ne pouvez qu'y perdre. Nos habitants aiment votre Nation, mais ils aiment encore mieux leur tranquillité. L'arrivée de vos soldats pourroit changer leurs dispositions à votre égard. Songez d'ailleurs que nous avons des traités avec quatre des principaux Cantons et qu'indépendamment de cette considération vous devez attacher un très haut intérêt à ne pas mettre tout le Corps helvétique dans le cas de croire que vous voulez cerner toutes ses frontières de vos troupes. »

Régiments suisses.

Glaris s'est opposée à l'expédition de la nouvelle lettre que les Cantons voulaient écrire au Roi relativement à la sûreté de leurs régiments. Zurich, avec sa sagesse ordinaire, en a profité pour demander le renvoi de toute l'affaire à la Diète ordinaire qui doit se rassembler le 2 juillet à Frauenfeld.

« Au reste, monsieur, je suis trop attaché à la vérité et aux intérêts que vous m'avez confiés pour ne pas chercher à justifier à vos yeux ces inquiétudes même des Cantons auxquels nous pouvons supposer de mauvaises intentions. Le changement prodigieux survenu dans la politique des troupes suisses en France par le fait seul de notre nouvelle Constitution, celle dans laquelle les présente à notre Nation pendant la guerre actuelle la teneur de leurs traités,

les délibérations publiques dont elles sont l'objet dans plusieurs de nos assemblées, la position véritablement violente et embarrassée dans laquelle plusieurs de leurs régiments se trouvent, les provocations journalières que nos Gardes nationales font aux postes avancés de Bâle et au sujet desquelles des personnes très respectables et qui ne sont nullement guidées par la passion m'écrivent, sont des points que la raison et la justice exigent que nous prenions en considération. Nous ne faisons pas un pas, nous ne disons pas un mot, il ne se répand pas un bruit que les Suisses ne cherchent à l'interpréter. Encore hier j'ai reçu du plus chaud partisan que nous ayons dans le canton d'Uri une lettre par laquelle il me marque que s'il est vrai, comme on l'assure dans les petits Cantons, que nous allons former un camp à Delémont, il résultera un grand mouvement dans toute la Suisse. Je me suis pressé de dénier ce bruit, dont effectivement je n'ai aucun avis. Que seroit-ce donc, Monsieur, si nous entrions dans la principauté de Neuchâtel ?

« Dans cette situation violente des choses et des esprits déterminée par la force des circonstances, nous devons, ce me semble, être peu étonnés de l'anxiété que témoignent les Cantons. Mais ils seroient hautement coupables s'ils s'y abandonnoient aveuglément, et c'est une sage mesure que recommandent sans cesse aux plus passionnés ceux qui connoissent et jugent mieux des intérêts de toute la Confédération. Cette nécessité des ménagements nous est également imposée par ces mêmes circonstances. Car si les Suisses ont un très grand besoin, s'il est presque vrai de dire qu'ils ne peuvent pas se passer de nous, nous aussi nous avons besoin qu'ils restent nos amis et de les empêcher par les démonstrations de notre confiance de se livrer à des suggestions étrangères qui pourroient être aussi funestes pour eux que pour nous. C'est vous dire, monsieur, que je me défie vivement de la mission du lord R. Fitz-Gérald. Si le roi d'Angleterre n'a pas le projet d'avoir à

sa solde hanovrienne des troupes suisses protestantes, l'extrême intérêt qu'il prend au roi de Sardaigne et à son État et les moyens de le lui manifester si la guerre vient à éclater entre nous et la cour de Turin entrent sûrement dans les vues de Sa Majesté Britannique. Je suivrai cet important objet avec une grande attention. Malheureusement je crains beaucoup que nous ne perdions bientôt un excellent homme qui nous auroit servi à merveille par ses relations avec Berne. C'est le bourgmestre Walcker de Bienne, qui, demeurant près de Berne, sait toujours exactement ce qui s'y passe.....

« Fribourg, qui fait semblant d'attacher un grand intérêt aux propositions que M. de Caamaño lui a envoyées, a chargé une nombreuse commission de les examiner et d'en faire son rapport avant le 15 juillet... »

Vol. 427, f° 381, original, 15 p. 1/4 in-f°.

Vol. 428, f° 71 v°, copie, 7 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — Baden, 14 juin. — Barthélemy au Corps helvétique. « La bienveillance de la nation françoise et du Roi pour les Suisses ne peut laisser aucun doute sur la scrupuleuse observation de la neutralité du territoire helvétique. »

Vol. 427, f° 362, copie, 1 p. in-f°.

Vol. 428, f° 51 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

b. — Berne, 15 juin. — Berne à Barthélemy. Satisfaction causée par le retour du régiment ci-devant d'Ernest.

Vol. 427, f° 366, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

Vol. 428, f° 75, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

c. — Berne, 16 juin. — M. de Diesbach, maréchal de camp, à Barthélemy. Régiments suisses.

Vol. 437, f° 370, original, 4 p. in-4°.

d. — Note relative au même objet.

Vol. 427, f° 372, original, 3 p. in-4°.

e. — Lucerne, 17 juin. — Le général Pfyffer à Barthélemy. Régiments suisses.

Vol. 427, f° 374, copie, 3 p. 3/4 in-f°.

Vol. 428, f° 76 v°, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

395. — Paris, 19 juin. — Dumouriez à l'Assemblée nationale, relativement à sa démission de ministre des affaires étrangères.

Vol. 428, f° 90 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

396. — Baden, 19 juin. — Barthélemy au comte d'Affry en faveur de MM. Tillier et de Diesbach de Liebegg, officiers suisses.

Vol. 428, f° 86, copie, 3/4 p. in-f°.

397. — Baden, 19 juin. — Barthélemy à Dumouriez. Frais de voyage de La Quiante.

Vol. 428, f° 77 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

398. — S. l., 19 juin. — Note remise par M. Bréban au canton de Fribourg et contenant des propositions pour le règlement des fournitures de sel.

Vol. 428, f° 201, copie, 2 p. 1/4 in-f°.

399. — Paris, 20 juin. — « Scipion Chambonas ⁹⁰ » notifie à Barthélemy qu'il vient de prendre possession du ministère des Affaires étrangères.

Vol. 424, f° 152, original, 2/3 p. in-f°.

Vol. 428, f° 98, copie, 1/3 p. in-f°.

400. — Paris, 20 juin. — Chambonas à Barthélemy. Affaire Voisard.

Vol. 428, f° 99 v° copie, 2/3 p. in-f°.

Pièce jointe. — Colmar, 7 juin. — Hénin, procureur général syndic en remplacement du Haut-Rhin, à Dumouriez. Il y a lieu de douter que les sieurs Voisard et Crétin jouissent de la qualité de Français.

Vol. 428, f° 99 v°, copie, 1 p. in-f°.

401. — Strasbourg, 20 juin. — La Morlière à Barthélemy. Accusé de réception.

Vol. 428, f° 137, copie, 1/2 p. in-f°.

402. — Lucerne, 20 juin. — MM. de Lucerne à Barthélemy. Sels.

Vol. 428, f° 81 v°, copie, 1 p. in-f°.

403. — Altorf, 21 juin. — MM. d'Uri à Barthélemy. Sels.

Vol. 428, f° 88 v°, copie. 1 p. 1/4 in-f°.

404. — Baden, 21 juin. — Barthélemy à MM. de Lucerne. Il accuse réception des deux lettres de la veille.

Vol. 428, f° 82, copie, 1/2 p. in-f°.

405. — S. l., 21 juin. — Note remise par M. Bréban au canton de Soleure et contenant des propositions pour le règlement des fournitures de sel.

Vol. 428, f° 202, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

406. — Paris, 22 juin. — Chambonas à Barthélemy. L'Ambassadeur fera savoir au plus vite ce qu'il y a de vrai dans la mesure que Berne aurait prise contre les Français.

Vol. 427, f° 392, minute, 1 p. 1/4 in-f°.

Vol. 428, f° 101, copie, 1 p. in-f°.

Pièce jointe. — Moudon, 40 juin. — Lanjuinais, principal du collège de Moudon, oncle du Constituant, obligé de quitter sa résidence par suite de l'ordre envoyé à tous les

Français de quitter le territoire bernois, implore la protection du ministre.

Vol. 427, f° 328, original, 4 p. in-4°.

Vol. 428, f° 101 v°, copie, 2 p. in-f°.

407. — Paris, 22 juin. — Chambonas à Barthélemy. Plainte de M. Demars, lieutenant-colonel du second bataillon du régiment des volontaires du Bas-Rhin, contre le conseil de l'évêque de Bâle.

Vol. 428, f° 100, copie, 3/4 p. in-f°.

Pièce jointe. — Goumoy, 11 juin. — Demars au ministre des Affaires étrangères. Même sujet.

Vol. 428, f° 100 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

408. — Paris, 22 juin. — Dumouriez à Lanjuinais, principal du collège de Moudon. Affaires particulières de ce dernier.

Vol 427, f° 393, minute, 1 p. 1/4 in-f°.

409. — Soleure, 22 juin. — MM. de Soleure à Barthélemy. Sels.

Vol. 428, f° 144 v° copie, 3/4 p. in-f°.

410. — Vendredi 22 juin. — N° du journal la Gazette de France.

Vol. 428, f° 97, imprimé, 4 p. in-4°.

BARTHÉLEMY A DUMOURIEZ 91

POLITIQUE N° 50.

411. — Baden, 23 juin. — L'inquiétude des Suisses au sujet de leurs troupes est à son comble, particulièrement en ce qui touche le régiment de Sonnenberg. Le colonel de ce régiment est à Lucerne, où il ne fait que cabaler depuis le commencement de la Révolution. L'Ambassadeur insiste sur la nécessité d'entretenir les excellentes dispositions de Zurich et de faire quitter au régiment de Sonnenberg la garnison de Saarlouis.

Le résident autrichien a promis que les troupes de souverain respecteraient le territoire helvétique, tant qu'il ne serait pas violé par les Français. Si nous n'évacuons pas l'évêché de Bâle, il serait d'une bonne politique de chercher à amener l'évêque de Bâle à rentrer à Porentruy.

« Une personne, monsieur, qui vient de visiter le Brisgau, me marque que tout y est tranquille et sur la simple défensive. Il n'y a jusqu'ici que très peu de troupes. Les régiments de Ferdinand Toscane, de Neugenbauer, Schröder, Hohenzollern cuirassiers et les cheveau-légers sont cantonnés depuis Rheinfelden jusqu'à Kehl, c'est-à-dire sur une étendue de trente lieues. On attend incessamment d'autres troupes, mais elles n'arrivent que très lentement, de manière que rien n'annonce jusqu'à présent que le roi de Hongrie veuille agir offensivement sur le Rhin... »

Vol. 427, f° 396, original, 11 p. in-f°.

Vol. 428, f° 77 v°, copie, 5 p. 3/4 in-f°.

Pièces jointes. — a. — Lucerne, 20 juin. — MM. de Lucerne à Barthélemy. Régiment de Sonnenberg.

Vol. 427, f° 390, copie, 3 p. in-f°.

Vol. 428, f° 80 v° copie, 2 p. in-f°.

b. — Zurich, 18 juin. — MM. de Zurich à Barthélemy. Ils réclament le paiement d'une créance hypothéquée sur l'évêché de Strasbourg.

Vol. 427, f° 379, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 428, f° 83, copie, 1 p. in-f°.

c. — Mémoire joint à la lettre de MM. de Zurich.

Vol. 427, f° 380, copie, 2 p. in-f°.

Vol. 428, f° 83 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°

d. — « Calcul géométrique de la proportion des terres de France et de celles de l'Empereur et de l'Empire qui doivent entrer dans le projet de sécurité ou neutralité proposé par le Corps helvétique pour éloigner les armées respectives de leur voisinage. Fait à la Diète générale assemblée à Baden le 25 mai 1734. »

Vol. 427, f° 216, copie, 1 p. in-f°.

Vol. 428, f° 84, copie, 2/3 p. in-f°.

e. — Soleure, 18 juin. — La Quiente à Barthélemy. Nouvelles de Soleure.

Vol. 427, f° 377, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

f. — Lucerne, 19 et 22 juin. — Le général Pfyffer à Bacher. Mission de M. Caamaño. Emigrés. Régiments suisses.

Vol. 427, f° 389, copie, 1 p. 1/2 in-f°. o.

Ibid., f° 394, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol 428, f° 85, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

g. — Bâle, 14 juin. — M. de Greiffenegg au Corps helvétique. « Autant, dit-il, que ma cour m'a fait connoître des sentiments de mon très haut monarque », Sa Majesté Royale et Apostolique ne refusera pas son approbation à la résolution prise par la Suisse d'observer la neutralité, aussi longtemps que cette neutralité ne sera pas violée par la France.

Vol. 427, f° 363, copie, 3 p. in-f°.

Vol. 428, f° 86, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

412. — Baden, 23 juin. — Barthélemy à Dumouriez. Affaire Voisard.

Vol. 428, f° 87, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

413. — Baden, 23 juin. — Barthélemy à MM. de Zurich. Il transmet la lettre de Dumouriez au Corps helvétique.

Vol. 428, f° 70 v° copie, 1/4 p. in-f°.

414. — Berne, 23 juin. — MM. de Berne à Barthélemy. Sels.

Vol. 428, f° 89, copie, 1 p. in-f°.

415. — Colmar, 24 juin. — M. Reubell, procureur général syndic du département du Haut-Rhin, à Chambonas. Lettre d'envoi.

Vol. 127, f° 407, original, 1 p. in-f°.

Pièce jointe. — « Résultats des conférences que j'ai eues à Bâle les 14, 15, 16 et 17 juin 1792 avec des personnes en place de différents partis et des renseignements que j'ai pris pendant le cours de ma mission comme commissaire du département par suite de l'affaire de Neuf-Brisach. Signé : Reubell. »

Vol. 427, f° 408, original, 13 p. in-f°.

416. — Dimanche, 24 juin. — N° du journal la Gazette universelle.

Vol. 428, f° 103, imprimé, 4 p. in-4°.

417. — Baden, 25 juin. — Barthélemy accuse réception de la lettre que MM. de Zurich lui ont écrite le 18.

Vol. 428, f° 84, copie, 1/2 p. in-f°.

418. — Baden, 25 juin. — Barthélemy aux quatre ministres et conseil de la ville de Neuchâtel. Demande de renseignements sur le sieur Desperandieu.

Vol. 428, f° 90 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

419. — Zurich, 25 juin. — Le Corps helvétique à Barthélemy. Évacuation par les troupes françaises des postes de Saint-Ursanne et Goumoy.

Vol. 428, f° 142 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

420. — Paris, 25 juin. — « Décret de l'Assemblée nationale, du 25 juin 1792, l'an IV de liberté, concernant la réclamation de la république des Grisons sur le mode d'avancement aux grades d'officiers et état-major du régiment de Salis-Marchelins ; précédé du rapport fait le même jour au nom du Comité diplomatique, par Charles André Pozzo di Bergho (sic), député du département de Corse. Imprimé par ordre de l'Assemblée nationale. »

Vol. 428, f° 118, imprimé, 11 p. in-8°.

421. — S. l., 25 et 26 juin. — « Adresses présentées par l'armée du centre au général La Fayette les 25 et 26 juin 1792 et ordres donnés par le général à cette armée. »

Vol. 428, f° 126, imprimé, 16 p. in-4°.

BARTHÉLEMY A CHAMBONAS

POLITIQUE N° 51.

422. — Baden, 27 juin. — Barthélemy accuse réception de la lettre du 20.

Vol. 427, f° 426, original, 2 p. 1/2 in-f°.

Vol. 428, f° 95 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

Pièces jointes. — a. — Berne, 22 juin. — MM. de Berne à Barthélemy. Le régiment de Watteville, ci-devant Ernest, est arrivé le 17 à la frontière et s'est rendu à Nyon.

Vol. 427, f° 395, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 428, f° 96, copie, 3/4 p. in-f°.

b. — Baden, 25 juin. — Bréban au général de Ferrier. On a essayé d'incendier les magasins de sel qui se trouvent dans la principauté de Porentruy. Bréban invite le général à prendre des mesures pour la sûreté des sels qu'on expédie en Suisse.

Vol. 427, f° 421, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 428, f° 99, copie, 1 p. in-f°.

423. — Baden, 27 juin. — Barthélemy au ministre. Accusé de réception des lettres du 20 et du 22. Affaires Voisard, Demars et Lanjuinais.

Vol. 428, f° 102 v°, copie, 1 p. in-f°.

424. — Baden, 27 juin. — Barthélemy à MM. de Berne. Il accuse réception des lettres du 15 et du 22.

Vol. 428, f° 96 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

425. — Baden, 27 juin. — Barthélemy au prince-évêque de Bâle. Affaire Voisard.

Vol. 428, f° 105, copie, 1/2 p. in-f°.

426. — Paris, 27 juin. — Décret réglementant l'exportation du tan par les habitants des municipalités de Champigny, de Planchebas et du district de Lure.

Vol. 427, f° 428, copie, 1 p. in-f°.

427. — Jeudi 28 juin. — N° du journal la Gazette universelle.

Vol. 428, f° 109, imprimé, 4 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A CHAMBONAS 92

POLITIQUE N° 52.

428. — Baden, 30 juin. — L'inquiétude causée par la situation des régiments suisses et particulièrement du régiment de Sonnenberg a gagné les petits Cantons. Il serait à désirer qu'on pût retirer de Saarlouis les Suisses qui y sont.

Barthélemy insiste de nouveau sur la nécessité de mettre les officiers suisses qui sont en France « dans le cas d'assurer leurs souverains qu'ils trouvent sûreté pour eux et pour leurs soldats à leur garnison..... »

« Je sais très bien que nous avons de grands reproches à faire à plusieurs Corps suisses et surtout aux chefs et aux officiers qui les commandent, qui, sans égard pour notre nouvel ordre de choses, ont souvent par leurs indiscretions provoqué des haines et des événements également fâcheux pour les deux nations. Nous aussi nous avons à nous reprocher de n'avoir pas depuis longtemps fait positivement ordonner à ces messieurs par leurs souverains la circonspection que les circonstances commandent impérieusement. Nous aurions dû enjoindre aux chefs de ces corps d'aller pour quelque temps se mettre à leur tête, prêter le serment ordonné par la loi et donner à leurs troupes l'exemple de l'obéissance et de cette même circonspection, au lieu de souffrir qu'ils restent en Suisse, occupés de cabaler contre les intérêts de la Nation qui les paye. Cette réflexion porte particulièrement,

Monsieur, sur M. de Sonnenberg, dont la conduite a toujours été très blâmable à Lucerne et du régiment duquel il s'agit aujourd'hui. Mais en partant du point où nous sommes et de la situation générale de nos affaires, il me semble qu'il nous importe dans ce moment-ci, pour ne pas augmenter nos embarras, d'ôter au Corps helvétique tout prétexte pour nous retirer ses troupes.....

Neutralité de Bâle et du Friekthal.

« M. Bacher, que j'avois envoyé à Huningue prendre quelques papiers qui y étoient en dépôt et qui appartenoient à la chancellerie de l'ambassade, a rencontré chez un de ses amis à Bâle M. de Greiffenegg, qui demeure dans cette ville en qualité de résident de la cour de Vienne auprès du Corps helvétique. Je connois très bien ce M. de Greiffenegg, qui est un homme fort estimable. En raisonnant avec M. Bacher sur les circonstances de notre guerre, il lui a dit qu'il lui sembleroit également avantageux pour les deux Puissances belligérantes de comprendre dans la neutralité d'une part l'évêché de Bâle et de l'autre le Frickthal et les villes forestières, de manière que tous ces pays fussent entièrement dégarnis de troupes. M. Bacher lui en a laissé apercevoir le danger pour nous. Le résident autrichien a rejeté fort loin cette pensée. « Il n'y auroit plus de soupçon à concevoir, a-t-il dit ; quand ma Cour auroit contracté des engagements, on ne peut pas croire qu'elle voulût les violer, mais en admettant cette supposition elle ne pourroit faire entrer des troupes dans le Frickthal sans que vous n'en (sic) fussiez avertis par les Suisses avec lesquels elle se compromettroit et sans que vous n'eussiez beaucoup de temps pour prendre vos précautions. D'ailleurs les Suisses pourroient prendre sous

leur protection les gorges du Porentruy. » A ces considérations, Monsieur, j'en ajoute une autre qui me paroît mériter quelque attention. Berne étant sûrement assez embarrassé de son régiment de Watteville, ne seroit-il pas d'une sage politique de notre part, comme moyen de renouer avec ce Canton et de préparer la rentrée de son régiment en France, de faire en sorte que l'État de Berne fût amené à proposer qu'il placeroit un bataillon du régiment de Watteville dans le pays de Porentruy pour en garder les passages ?

« Assurément, Monsieur, si nous prenions le parti d'évacuer l'Évêché sous ces conditions, nous donnerions un grand motif de sécurité aux Suisses et sous aucun rapport, à ce qu'il me semble, nous ne gênerions nos affaires. Mais en attendant que le conseil du Roi ait prononcé sur ce point important, je dois dire que je me persuade de jour en jour que nous devrions absolument, pour l'intérêt de notre réputation, obtenir de M. le prince-évêque de Bâle qu'il retourne se fixer dans sa résidence accoutumée..... »

Vol. 427, f° 433, original, 8 p. in-f°.

Vol. 428, f° 100, copie, 5 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — Lucerne, 26 juin. — Le général Pfyffer à Barthélemy. Régiments suisses.

Vol. 427, f° 422, copie, 2 p. 1/4 in-f°.

b. — Zug, 25 juin. — MM. de Zug à Barthélemy. Régiments suisses.

Vol. 427, f° 420, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 428, f° 108 v°, copie, 1 p. in-f°.

c. — S. l., juin. — Un des principaux magistrats d'Uri à Barthélemy. Lettre de Dumouriez au Corps helvétique. Régiments suisses.

Vol. 427, f° 440, copie, 16 p. 3/4 in-f°.

d. — Bienne, 24 juin. — Le prince-évêque de Bâle à Barthélemy. Inquiétudes que lui causent les nouvelles qu'il reçoit de ses États.

Vol. 424, f° 153, original, 2 p. in-f°.

Vol. 427, f° 406, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 428, f° 125 v°, copie, 1 p. in-f°.

e. — Baden, 30 juin. — Barthélemy à la Diète. Vœux à l'occasion de son ouverture.

Vol. 427, f° 437, copie, 5 p. in-f°.

Vol. 428, f° 117 v°, copie, 2 p. in-f°.

f. — Zurich, 28 juin. — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Plaintes de Lucerne. Diète. Lettre de umouriez au Corps helvétique.

Vol. 427, f° 430, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 428, f° 124 v°, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

g. — Porentruy, 23 juin. — Les administrateurs de la régence de Porentruy au lieutenant général de La Morlière. Plaintes contre les désordres occasionnés par le nommé Rengguer, auquel des officiers et soldats français, notamment MM. Martin, l'un des commandants de Saint-Ursanne et Péridieux, officier de la garde nationale, prêtent leur concours.

Vol. 427, f° 402, copie, 6 p. 1/2 in-f°.

Vol. 428, f° 134, copie, 5 p. 1/4 in-f°.

429. — Paris, 30 juin. — Lajard à Chambonas. Envoi d'une lettre du lieutenant général La Morlière au canton de Soleure, en date du 11 juin, relativement aux émigrés.

Vol. 427, f° 450, original, 1 p. in-f°.

430. — Baden, 30 juin. — Barthélemy à MM. de Zug. Il accuse réception de la lettre du 25.

Vol. 428, f° 111, copie, 2/3 p. in-f°.

431. — Baden, 30 juin. — Barthélemy au prince-évêque de Bâle. Sels. Vœux pour la tranquillité de l'Évêché. Affaire Demars.

Vol. 428, f° 136 v°, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

432. — Nyon, 31 juin (sic). — Le général Du Muy à Barthélemy. Régiment de Watteville.

Vol. 428, f° 170 v°, copie, 2 p. in-f°.

433. — S. l. n. d. [juin]. — M. Muller, landamman du canton d'Uri, à Barthélemy. Lettre de Dumouriez au Corps helvétique. Griefs de la Suisse contre la France. Régiments suisses.

Vol. 428, f° 111 v°, copie, 12 p. 1/2 in-f°.

434. — Juin. — Mémoire politique sur le Corps helvétique.

Vol. 427, f° 415, copie, 10 p. in-f°.

435. — Paris, 2 juillet. — Le ministre des Affaires étrangères envoie diverses pièces au président du Comité diplomatique.

Vol. 429, f° 3, copie, 2/3 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — Paris, 2 juillet. — « Observations sur la lettre du Corps helvétique au Roi, concernant la neutralité de la Suisse. »

Vol. 429, f° 4, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

b. — « Observations sur le renouvellement des capitulations des régiments suisses. »

Vol. 429, f° 6, copie, 2 p. 1/3 in-f°.

c. — « Observations sur la proposition faite par l'abbé-prince de Saint-Gal d'avouer trois nouvelles compagnies

pour le service de France. »

Vol. 429, f° 8, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

436. — Paris, 2 juillet. — Chambonas à M. Michaud.
Réclamation de ce dernier contre l'État de Fribourg.

Vol. 424, f° 156, minute, 1/2 p. in-f°.

437. — Baden, 3 juillet. — Barthélemy à Chambonas.
Affaire Voisard.

Vol. 428, f° 138 v°, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

Pièces jointes. — a et b. — Bienne, 27 et 30 juin. — Deux
lettres du prince-évêque de Bâle à Barthélemy. Même sujet.

Vol. 428, f°s 139 v° et 140 v°, copies, 2 p. 1/4 et 2/3 p. in-f°.

438. — Baden, 3 juillet. — Barthélemy au Directoire du
Doubs. Affaire Voisard.

Vol. 428, f° 141 V°, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

CHAMBONAS A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 13.

Neutralité de Bâle, Genève et Neuchâtel.

439. — Paris, 4 juillet. — « On m'a mis sous les yeux, Monsieur, les lettres numérotées 43-49 que vous avez adressées à mon prédécesseur.

« J'ai déferé au Corps législatif la proposition du L. Corps helvétique tendant à demander que Genève, l'évêché de Bâle et les principautés de Neuchâtel et Vallengin soient compris dans l'enceinte de la neutralité helvétique ; j'attendrai la décision de l'Assemblée nationale pour répondre au Directoire de Zurich.

« Je vais cependant vous exposer mon opinion particulière sur cet objet.

« La Ligue helvétique considérée en masse n'a pas un intérêt direct à ce que la République de Genève, les principautés de Neuchâtel et Vallengin et l'évêché de Bâle soient compris dans la neutralité de la Suisse, soit parce que ces États ne sont pas membres de la Confédération, soit parce que les relations particulières de chacun de ces États leur donnent une existence politique distincte à laquelle il ne convient peut-être pas que le Corps helvétique s'identifie.

« La déclaration de neutralité que vient de proclamer le Corps helvétique est une conséquence immédiate et nécessaire du traité de 1777. Ce traité est étranger aux

États auxquels on voudroit aujourd'hui en appliquer le bénéfice.

« Les craintes que l'on témoigne sur la violation du territoire confédéral et qui ont déterminé la demande de la diète sont injurieuses à la Nation françoise. Elles le sont d'autant plus que cette Puissance paroît en être seule l'objet, puisqu'en prenant contre elle des mesures de précaution on n'en prend aucune contre les troupes autrichiennes et sardes qui investissent plusieurs parties du territoire de la République.

« Mais ces craintes ne sont pas réelles, elles sont commandées par l'influence et les insinuations des Cours de Vienne, de Prusse et de Sardaigne. C'est dans l'intérêt de ces cours bien plus que dans celui de la Suisse que le Corps helvétique agit ; il suffit pour s'en convaincre de jeter un coup d'oeil sur chacun des États en faveur desquels il réclame la neutralité.

« J'observe d'abord que la ville et république de Genève est à l'égard de la France un État neutre ; sa neutralité sera respectée si elle en observe avec fidélité les conditions. En vertu du traité de 1579, la France a le droit de faire défilér ses troupes par Genève. C'est un avantage qu'il nous est essentiel de conserver dans le cas d'une guerre contre la Sardaigne et le Corps helvétique ne peut sans mauvaise intention avoir intérêt à ce que nous y renoncions.

« A l'égard de Neuchâtel, si le Corps helvétique eût attaché quelque importance à la neutralité de cette Principauté, comme il dépendoit de lui de la faire comprendre dans le traité d'alliance de 1777, il n'en auroit pas négligé l'occasion. Au reste, M. de Marval parviendroit difficilement à nous persuader que c'est au moment où le roi de Prusse se présente aux François avec les intentions les plus hostiles, qu'il convient de donner à ce Prince l'assurance que nous respecterons la seule de ses possessions qui soit à notre convenance. La France n'aspire

à aucune conquête, les habitants de Neuchâtel ne sauroient concevoir aucune inquiétude sur nos dispositions, qui ne nous feront jamais voir des ennemis dans les peuples trompés.

« Quant à ce qui regarde l'évêché de Bâle, M. Ochs a observé avec beaucoup de raison que le Prince-Évêque n'étoit plus l'allié des Cantons catholiques ; qu'il n'avoit plus avec la Suisse que des rapports indirects nécessairement affoiblis depuis que, sans la consulter, il s'étoit permis d'appeler sur son territoire des troupes autrichiennes, qu'ainsi l'on pouvoit suspecter le motif du grand intérêt que témoignoit pour lui le Corps helvétique. En effet, si l'on considère que ce Prince étoit particulièrement lié à la France lorsque devenant infidèle à ses engagements il a compromis la sûreté du Royaume et nous a forcés de prendre à son égard des mesures sévères qu'autorisoient nos traités et l'intérêt de l'État, on ne peut qu'être surpris de voir le Corps helvétique s'interposer entre ce Prince et la France et sous le prétexte frivole de maintenir la sûreté du territoire confédéral nous proposer de retirer nos troupes du point le plus essentiel que la France ait à conserver dans les circonstances présentes. Si quelque chose pouvoit ajouter à la surprise que doit causer un pareil procédé, ce seroit que le Corps helvétique ait pu se croire assez assuré du succès de sa proposition pour inviter les officiers qui commandent dans l'armée du Rhin à faire évacuer le pays de Porentruy sans savoir quelle seroit la réponse du Roi à la lettre qui contenoit cette proposition. Le Corps helvétique ne peut pas ignorer que des commandants militaires ne peuvent agir qu'en vertu d'ordres émanés du Roi et sa démarche à cet égard est au moins inconsidérée. Tel est le résultat de mes observations sur la neutralité que demande le Corps helvétique en faveur de l'évêché de Bâle, de Neuchâtel et de Genève. Aussitôt qu'il aura été pris un parti définitif à cet égard, je

vous en informerai et vous ferai passer la réponse à la lettre du Directoire de Zurich.

Relations avec la Suisse.

« Quelle que soit cette réponse, le Corps helvétique, cédant aux insinuations des princes françois et à celles des Puissances qui les soutiennent, ne se portera sûrement pas à renoncer à l'alliance de la France, l'intérêt de la Suisse nous garantit sa fidélité. Au surplus, il est à présumer que la crainte qu'elle ne se déclarât en notre faveur, si elle avoit à figurer d'une manière active dans nos débats, ne permettra pas à nos ennemis de la forcer à prendre un parti décisif.

« Mais sans redouter une rupture de la part du Corps helvétique, nous avons de justes sujets de craindre qu'il ne se détermine du moins à interrompre ses relations militaires avec la France. C'est, à ce qu'il paroît, le but des Puissances liguées contre nous, c'est l'objet principal des efforts des malveillants que la haine de notre Constitution réunit en Suisse. On est déjà parvenu à inspirer aux Cantons des méfiances réelles sur les dispositions des François à leur égard et à les alarmer sur l'existence de leurs régiments dans le Royaume : on cherche à les familiariser avec l'idée de nouvelles relations à former en même temps qu'on leur suggère celle du rappel de leurs troupes. Il ne seroit donc pas surprenant qu'avant peu plusieurs États ne suivissent l'exemple que leur a offert l'État de Berne. Le seul moyen de déjouer le projet de nos ennemis est de rassurer le Corps helvétique et de le bien convaincre de l'intention où nous sommes de conserver en France des troupes suisses et de renouveler les capitulations militaires qui sont expirées. Mais pour donner

cette assurance à la Suisse, il m'a paru nécessaire que le pouvoir exécutif y fût autorisé par le Corps législatif. J'ai en conséquence écrit à ce sujet à l'Assemblée nationale. Je lui ai exposé les motifs qui rendoient une capitulation générale impraticable dans les circonstances présentes et je lui ai demandé de déterminer les bases sur lesquelles pourroient être établies les capitulations à renouveler. » Le Ministre invite Barthélemy à lui faire connaître les dispositions des Cantons et ses propres idées relativement au même objet.

Si, comme Chambonas l'espère, l'Assemblée nationale approuve le mode des capitulations particulières, ce sera avec les Cantons démocratiques que l'Ambassadeur aura d'abord à traiter. L'offre faite par l'abbé de Saint-Gall d'entretenir au service de la France huit compagnies au lieu de cinq a été déferée à l'Assemblée nationale. Il y a lieu de croire qu'elle n'éprouvera aucune difficulté.

« Les observations que vous m'avez adressées sur la nécessité de s'occuper de l'avancement des officiers des Cantons démocratiques m'ont paru très justes. Je les ai adressées au ministre de la Guerre en l'invitant à proposer au Roi, pour les premières places de lieutenant-colonel ou de major qui viendront à vaquer, ceux de ces officiers qui y ont le plus de droit par l'utilité et l'ancienneté de leur service.

« Je vois avec peine par la lettre de Lucerne dont vous m'avez envoyé copie que l'on s'affecte des diatribes dont la Suisse a pu être l'objet dans quelques-uns de nos clubs, dans quelques-unes de nos feuilles périodiques ; les écrits des folliculaires, les discours des orateurs ne parviendront pas à affaiblir l'estime et l'attachement de la Nation françoise pour les Suisses. Les écrits, les discours dans un pays libre n'ont d'autorité que celle que leur donnent les principes et la raison. Or les principes et la raison justifient les rapports qui nous unissent à cette Nation. Au surplus, si les sorties que l'on peut s'être permises dans des feuilles publiques qui ne sont avouées que de leurs auteurs

pouvoient être pour les Suisses un motif de suspecter les intentions de la France à leur égard, nous serions fondés à leur opposer avec plus de raison une gazette avouée par l'État de Berne dans laquelle on ne ménage nullement ni les François, ni leurs autorités, ni leur constitution.

« Il paroît, d'après ce que vous m'avez marqué à l'égard de Soleure, que cet État auroit l'espoir de conserver l'ambassadeur de France. Je ne consentirois à accéder à son vœu, à cet égard, qu'à la condition expresse que dans un délai très court il auroit expulsé MM. Vérac, Monjoye, Castelnau et tous les émigrés réfugiés à Soleure..... »

Vol. 429, f° 45, minute, 16 p. in-f°.

Vol. 424, f° 457, original, 10 p. 3/4 in-f°

Vol. 427, f° 297, copie, 12 p. in-f°.

Vol. 428, f° 154 v°, copie, 6 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A CHAMBONAS 93

POLITIQUE N° 53.

440. — Baden, 4 juillet. — L'ouverture de la Diète a eu lieu l'avant-veille. La réponse de Soleure à la lettre du 11 juin ne parle pas des émigrés et ne donne aucune satisfaction relativement au décret rendu contre Bacher.

Vol. 420, f° 39, original, 5 p. 2/3 in-f°.

Vol. 428, f° 143, copie, 2 p. 2/3 in-f°.

Pièces jointes. — a. — Soleure, 26 juin. — MM. de Soleure à Barthélemy. Hôtel de l'ambassade. Décret rendu contre Bacher. « Il ne dépendra que de lui à tous égards de vaquer ici comme ailleurs aux commissions officielles dont il pourra être chargé. »

Vol. 427, f° 424, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

Vol. 428, f° 144 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

b. — Neuchâtel, 30 juin. — Les quatre ministres de la ville de Neuchâtel à Barthélemy, relativement au sieur Jean-Louis Desperandieu, ancien cheveu-léger de la garde du Roi.

Vol. 427, f° 449, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

c. — Paris, 29 juin. — M. d'Erlach à Barthélemy. Il demande le commandement d'une compagnie vacante aux Gardes suisses.

Vol. 427, f° 431, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

d. — Frauenfeld, 3 juillet. — La Quiante à Barthélemy.
Diète.

Vol. 429, f° 37, copie, 3 p. 3/4 in-4°.

FINANCES N° (5.

441. — Baden, 4 juillet. — Barthélemy à Chambonas.
Sels.

Vol. 428, f° 145 v°, copie, 4 p. 1/4 in-f°.

442. — Paris, 4 juillet. — Chambonas à Barthélemy.
Accusé de réception des lettres du 15 et du 23 juin. Affaires
Maillot et Voisard.

Vol. 428, f° 171, copie, 1 p. 2/3 in-f°

443. — Baden, 4 juillet. — Barthélemy au prince-évêque
de Bâle. Affaire Voisard.

Vol. 428, f° 141, copie, 1 p. in-f°.

444. — Baden, 4 juillet. — Barthélemy à M. Voisard.
Affaire Voisard et Crétin.

Vol. 428, f° 142, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

445. — Mercredi, 4 juillet. — N° du journal la Gazette
universelle.

Vol. 428, f° 150, imprimé, 4 p. in-4°.

446. — Baden, 4 juillet ⁹⁴. — Barthélemy à Chambonas.
Affaire Lanjuinais. Il n'a été rendu aucun décret expulsant
les Français de Berne.

Vol. 429, f° 42, original, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 428, f° 147 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

447. — Berne, 6 juillet. — Sentence par contumace condamnant à être décapité, pour crime de haute trahison, Amédée-Emmanuel-François de la Harpe, des Ubins, seigneur de Yens, citoyen et membre du conseil des Deux-Cents de la ville de Lausanne, un des premiers auteurs des mouvements séditieux qui se sont produits dans le pays de Vaud.

Vol. 428, f° 158, imprimé, 1 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A CHAMBONAS 95

POLITIQUE N° 54.

448. — Baden, 7 juillet. — On écrit de Lucerne, en date du 3, qu'on n'a reçu aucune nouvelle plainte du régiment de Sonnenberg. Les projets de lettre ci-joints prouvent que le parti de la sagesse a triomphé à la Diète.

Personne ne paraît disposé à accepter les offres espagnoles. La commission chargée par Lucerne d'examiner le projet de capitulation de M. de Caamaño n'a pas commencé ses travaux. Fribourg même vient de décider qu'on ne pouvait prendre en ce moment aucune détermination à cet égard.

Quelques magistrats clairvoyants commencent à être frappés de la teneur de la note de M. de Greiffenegg jointe à la dépêche n° 50, et attendent avec autant d'inquiétude que d'impatience la réponse de la cour de Vienne sur le point de la neutralité. Ils ne doutent pas qu'elle ne soit accordée, mais ils craignent que le roi de Hongrie ne veuille y mettre des conditions qui attirent sur la Suisse le danger d'être impliquée dans la guerre.

Vol. 429, f° 61, original, 4 p. in-f°.

Vol. 428, f° 152 v°, copie, 2 p. 1/4 in-f°.

Pièces jointes. — a. — Projet de lettre à écrire par chaque État suisse à ses officiers au service de France.

Vol. 429, f° 65, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

b. — Projet de lettre de la Diète à l'ambassadeur de France.

Vol. 429, f° 63, copie, 2 p. 3/4 in-f°.

c. — Frauenfeld, 5 juillet. — La Quiente à Barthélemy. Diète.

Vol. 429, f° 53, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 428, f° 153 v°, copie, 1 p. in-f°.

449. — Paris, 7 juillet. — Chambonas à Barthélemy. Comptabilité. Pensions payées en Suisse. Suppression du trésorier et du commis chargés de ce service.

Vol. 424, f° 164, original, 2 p. in-f°.

Vol. 428, f° 256, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

Pièce jointe. — Note des paiements ordonnés pour le traitement de l'Ambassadeur et des autres agents politiques en Suisse.

Vol. 424, f° 165, copie, 1 p. in-f°.

Vol. 428, f° 257, copie, 1 p. in-f°.

450. — Baden, 7 juillet. — Barthélemy à Chambonas. Affaire Demars.

Vol. 428, f° 148, copie, 3/4 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — Bienne, 2 juillet. — Le prince évêque de Bâle à Barthélemy. Même sujet.

Vol. 428, f° 148, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

b. — « Signalement d'un archicoquin chargé par le sieur Kellermann de prêcher l'insurrection en Allemagne..... Son nom est Demars..... »

Vol. 428, f° 149 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

c. — Goumoy, 11 juin. — Demars, lieutenant-colonel en chef du 2^e bataillon du Bas-Rhin, commandant les troupes à Goumoy, au prince-évêque de Bâle. Plaintes violentes au sujet de l'affichage de la pièce précédente.

Vol. 428, f° 140, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

d. — Besançon, 16 juin. — Le général de Wimpffen au prince-évêque de Bâle. Il blâme la conduite de Demars.

Vol. 428, f° 152, copie, 2/3 p. in-f°.

451. — Paris, 7 juillet. — Le comte d'Affry à Barthélemy en faveur du sieur Troette.

Vol. 428, f° 174, copie, 2/3 p. in-f°.

452. — Paris, 7 juillet. — Le comte d'Affry à Chambonas. Même sujet.

Vol. 428, f° 174 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

453. — Baden, 7 juillet. — Barthélemy au prince-évêque de Bâle. Il accuse réception des lettres du 30 juin et du 2 juillet.

Vol. 428, f° 152, copie, 1/2 p. in-f°.

454. — Baden, 7 juillet. — Barthélemy à MM. de Soleure. Il accuse réception de la lettre du 26 juin.

Vol. 428, f° 154, copie, 3/4 p. in-f°.

455. — Soleure, 7 juillet. — Reçu de meubles appartenant à l'ambassade de France. Signé : BERVILLE.

Vol. 429, f° 123, copie, 1 p. 1/2 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A CHAMBONAS 96

POLITIQUE N° 55.
Neutralité.

456. — Baden, 9 juillet. — Barthélemy accuse réception de la dépêche n° 13 du 4 de ce mois. Les Suisses voient avec peine que le Roi ne leur fait plus l'honneur de leur répondre en personne.

L'Ambassadeur convient que le Corps helvétique a manqué hautement de prudence et d'égards envers la France en paraissant ne prendre des précautions que contre elle et en ne proposant pas d'admettre dans la neutralité la partie du territoire autrichien qui est entre la Suisse et le Rhin. « Mais, poursuit-il, en blâmant, Monsieur, le tort que le Corps helvétique a eu de ne pas faire mention du Frickthal, ne pourroit-on pas le disculper sur la nature des craintes qu'il témoigne sur la violation du territoire confédéral et qui a déterminé la demande de la Diète du mois de mai dernier ? Ce n'est jamais par nous que la neutralité du territoire helvétique peut être enfreinte, les Cantons le savent très bien ; ce qu'ils redoutent véritablement, c'est que les événements ne conduisent les Autrichiens à le violer, c'est qu'il ne se passe dans l'évêché de Bâle de telles choses qui n'engagent nos ennemis à renouveler l'invasion de 1709. A l'inconvénient près de blesser les droits du Corps helvétique, les Autrichiens auroient un très grand intérêt à forcer le passage du canton de Bâle, puisque nous n'avons presque pas de

forces dans le pays de Porentruy, et à venir nous attaquer de ce côté-là, qui est si important. Nous, au contraire, nous n'aurions dans l'état actuel des choses aucun avantage solide à nous promettre de forcer le canton de Bâle pour chercher les Autrichiens. Ainsi, Monsieur, les précautions prises dans l'État de Bâle sont bien plus défavorables à la cour de Vienne qu'à nous. Les troupes autrichiennes ne sont d'aucun autre côté sur les frontières suisses, et, quant aux troupes du roi de Sardaigne, la Suisse n'est accessible pour elles que par un point presque imperceptible, du côté de Carouge, et séparé du territoire de Genève par la rivière de l'Arve.

« Il ne faut point nous tromper sur les dispositions du Corps helvétique, et nous persuader facilement qu'il cède à l'influence et aux insinuations des cours de Vienne, de Prusse et de Sardaigne. Ce seroit croire qu'il voit volontiers l'horrible ligue que presque toutes les Puissances ont formée contre nous, tandis qu'il est vrai de dire que la grande majorité des Cantons en est bien plus effrayée que nous ne le sommes peut-être nous-mêmes. Ils connoissent trop bien et leur position et leurs intérêts et tous les avantages qu'ils retirent de leurs rapports avec nous, pour ne pas mesurer dans toute son étendue la grandeur des dangers qui, en nous menaçant, les menacent eux-mêmes. Ils savent que si nous périssons, ils seront les premiers à périr avec nous. Ils n'ont pas renoncé à leur haine contre la maison d'Autriche. Ils n'ont pas oublié que la plus belle partie de leur territoire consiste en conquêtes faites par eux sur elle et que cette ambitieuse Maison, qui a toujours l'intention de les récupérer et que notre puissance seule a retenue, pourroit se voir bientôt à la veille de ne plus rencontrer aucun obstacle. Ils n'ignorent pas que de semblables dangers les menacent d'un autre côté. Le pays de Vaud, une partie du canton de Fribourg et Genève sont toujours des objets de regrets pour le roi de Sardaigne, et il feroit facilement celui de ses entreprises au milieu d'une

convulsion générale qui nous priveroit de tous nos moyens de force et de protection.

« Il est difficile, Monsieur, que l'intérêt d'un peuple soit plus déterminé que l'est celui du peuple helvétique pour sa propre conservation dans le succès de tous les efforts que nous faisons pour parvenir à raffermir notre nouvelle Constitution et à surmonter tous les périls qui nous environnent. Aussi M. La Quiante, qui est revenu hier de la Diète de Frauenfeld, laquelle se sépare aujourd'hui ou demain après avoir donné l'exemple de la plus parfaite union dans les affaires de peu d'importance dont elle s'est occupée, n'a entendu et ne m'a rapporté avec la lettre ci-jointe que l'expression la plus unanime de la douleur de notre pénible situation et de tous les vœux les plus ardents pour nos avantages. Tous les magistrats gémissent du malheur de nos divisions et de la force qu'elles donnent à nos ennemis. « Ayez donc enfin, lui disoient-ils,

« un gouvernement ferme et puissant qui vous donne à vous toute la

« force dont vous avez besoin, et à vos alliés et surtout à nos troupes toute

« la tranquillité qui leur est si nécessaire ! »

« Mais tel est le malheur des temps, Monsieur, que nous avons perdu par notre propre faute le fruit de la crainte salutaire que les funestes projets des puissances étrangères avoient inspirée aux Suisses. Les tentatives faites pour troubler et renverser leurs Gouvernements intérieurs ainsi que pour débaucher leurs troupes, toutes les manœuvres qui ont été pratiquées à cet égard de manière à leur persuader qu'elles tiennent à un système formé, non par la partie saine de la Nation qui le désapprouve en secret, mais par une multitude nombreuse qui a pu agir impunément, tout en égarant et effrayant les têtes, ont altéré la confiance. On a oublié un plus grand danger pour ne s'occuper que d'un qui, par ses conséquences, paroît plus redoutable aux Conseils

helvétiques. On craint notre voisinage, on redoute nos gardes nationales et nos écrivains. Et véritablement, Monsieur, les personnes qui ont concouru à inspirer cette extrême défiance aux Suisses sont bien coupables, puisque si les autres gouvernements de l'Europe pouvoient avoir des raisons et des moyens de nous traverser dans l'établissement de notre Constitution, les gouvernements suisses n'avoient ni raisons, ni moyens de nous inquiéter.

« Voilà, Monsieur, ce qui a essentiellement contribué à plusieurs des mesures qui ont été prises à la Diète du mois de mai. C'est contre les principes de plusieurs de nos écrivains, bien plus encore que contre nos soldats, que le Corps helvétique désire de mettre ses frontières en sûreté, et son vœu à cet égard s'accorde avec ses traités. Ils l'autorisent à s'identifier avec les États pour lesquels ils sollicitent la neutralité.

« Nous ne devons pas être étonnés qu'il la réclame en faveur de Genève et qu'il s'occupe à cet égard plus encore de ses propres intérêts que des nôtres. Cette République a une alliance défensive avec Zurich et Berne de l'année 1584, qui la met sous la protection immédiate de ces deux États, ce qui en cas de guerre pourroit compromettre indirectement tout le Corps helvétique. Nous avons bien le droit ainsi que Berne, par le traité de 1579, de faire passer nos troupes par Genève : mais le canton de Berne a de plus celui d'y mettre garnison que la France s'est même engagée de payer dans le cas où elle seroit jugée nécessaire. Je ne rappelle pas ici les inquiétudes que tout le Corps helvétique est dans le cas de concevoir des vues du roi de Sardaigne relativement à Genève, qui est une des clefs de la Suisse.

« A l'égard de Neuchâtel, nous aurions tort de reprocher au Corps helvétique d'avoir négligé de faire comprendre cette principauté dans le traité d'alliance de 1777. Si cet arrangement n'a pas eu lieu alors et depuis, c'est nous-mêmes qui sans nous montrer en sommes la cause. Les

correspondances en font foi. La grande majorité des Cantons le souhaitoit ardemment : trois des États populaires s'y sont constamment opposés, et nous avons aussi constamment attaché notre politique à suivre leur opposition.

« Le pays de Neuchâtel, Monsieur, est le pays le plus heureux de la terre. Le peuple n'y paye presque aucun impôt. Quoique soumis à la souveraineté éloignée du roi de Prusse, il n'est nullement à portée de ressentir les effets du despotisme prussien. Il est régi par ses magistrats et par les lois presque républicaines du pays auxquelles le souverain lui-même est obligé de se soumettre. Ainsi donc, si nous entrons dans la principauté de Neuchâtel, nous ne faisons aucun mal au roi de Prusse, nous alarmons excessivement les Suisses, nous faisons en cela une chose très agréable aux cours de Vienne et de Berlin, nous nous exposons à aliéner de nous le peuple neuchâtelois, qui n'a pas la moindre raison de désirer que nos troupes entrent chez lui, et enfin nous perdons l'usage de quelques troupes qui pourroient nous être plus utiles ailleurs.

« M. de Marval s'est rendu la semaine dernière à Frauenfeld pour savoir si nos réponses y étoient arrivées. Rien au moins n'annonce que son voyage ait eu un autre objet.

« Quant à ce qui regarde l'évêché de Bâle, je ne puis m'empêcher de vous dire, Monsieur, que M. Ochs, dont j'admire plus que personne les qualités du cœur et de l'esprit et avec qui j'entretiens une correspondance intime, porte aux prêtres une extrême aversion que je conçois fort bien. L'évêque de Bâle, quel qu'il soit, a toujours été constamment l'objet de ce sentiment qu'il a consigné dans des écrits très savants qu'il a publiés. Il y a dans cette opinion de sa part passion d'auteur et passion d'homme public, puisqu'en sa qualité de chancelier du canton de Bâle, il a eu à discuter des intérêts des deux États voisins aujourd'hui fort distincts. mais qui autrefois n'en faisoient

qu'un. Ainsi j'estime, Monsieur, que nous devons, sur tout ce qui regarde l'évêque de Bâle, nous tenir un peu en garde contre les préventions de M. Ochs.

« Par exemple, quand il dit que le Prince-Évêque n'est plus l'allié des Cantons catholiques, qu'il n'a plus avec la Suisse que des rapports indirects, c'est une opinion qu'il faut expliquer. Il est vrai que son traité avec ces États n'a pas été renouvelé, mais il est si peu anéanti qu'il entretient et paye à tour de rôle dans chacun des Cantons catholiques un conseiller d'État qui est son agent et chargé de veiller à tout ce qui a rapport à ce traité. Les deux parties reconnoissent donc que leurs anciens liens politiques ne sont pas dissous. D'ailleurs, dans tous les temps, lorsque nous avons été en guerre avec la maison d'Autriche, les Suisses nous ont demandé que l'évêché de Bâle et la principauté de Neuchâtel fussent compris dans leur neutralité.

« Votre lettre, Monsieur, observe encore que c'est sans consulter le Corps helvétique que M. l'évêque de Bâle a appelé des troupes autrichiennes sur son territoire. Le fait certain est que le Directoire de Zurich a été chargé par tous les États de la Suisse d'autoriser le canton de Bâle à accorder le passage demandé par une lettre très pressante de l'Empereur auquel l'État de Bâle ne s'est conformé qu'avec le plus vif regret. Notre situation seule engagea le Corps helvétique à se montrer favorable aux désirs du chef de l'Empire.

« M. l'évêque de Bâle sans doute s'est porté à une démarche très coupable envers nous, en appelant ces troupes autrichiennes ; mais aujourd'hui il ne nous reste plus qu'à nous occuper du présent et de l'avenir et à tâcher de combiner notre intérêt avec celui des Suisses. L'extrême importance des gorges de Porentruy, qui nous fait une loi de les garder, a dû leur faire craindre qu'elle n'attirât l'attention et les forces autrichiennes, et par conséquent qu'elle ne compromît la sûreté du territoire helvétique. Par

conséquent aussi, comme assurément ils ne veulent pas ouvrir le Royaume à nos ennemis, il est naturel de penser qu'il aura entré dans leurs vues de faire de ce point un objet de négociation entre nous et les Cantons. Je conçois très bien que nous ne soyons disposés à en entamer aucune sur un article aussi jaloux, mais alors mettons-nous donc dans le pays de Porentruy et dans la proximité de nos frontières voisines sur un pied de forces en y tenant un nombre considérable de troupes, et de décence en amenant l'Évêque à y retourner, en même temps que nous prendrons des mesures pour n'avoir rien à craindre des très mauvaises dispositions de son chapitre. Au lieu de cela, M. de Ferrier ne cesse de me mander qu'il est dépourvu de tout moyen de résister presque à la moindre attaque à laquelle il seroit exposé, et que M. de La Morlière ne lui permet d'espérer aucun renfort. Voilà, Monsieur, la véritable manière d'appeler les Autrichiens. Ils trouveront facilement, si cela leur convient, quelques faux citoyens françois qui se chargeront de commettre des excès dans le pays de Porentruy, et ils prétexteront pour forcer le canton de Bâle des raisons d'ordre public que les principes effrayés des Suisses et notre défiance envers eux les engageroient peut-être à peu déplorer. Je reviens, Monsieur, au régiment de Watteville, que je regarde comme un moyen de tout concilier. Je me trouve même fortifié dans mon opinion par ce que me mande M. du Muy, de Nyon, dans le pays de Vaud, le 1^{er} de ce mois. Il se rend à Berne pour solliciter le retour du régiment en France. J'avoue que ce voyage ne me plaît pas. Il me paroît comporter peu de dignité, d'autant plus que je ne crois pas qu'il soit heureux dans son objet dans ce moment-ci, uniquement à cause de notre situation intérieure. Mais puisque nous attachons avec raison tant d'intérêt au retour de ce régiment, quel moyen plus simple, plus convenable, plus honorable et plus utile à la fois de renouer avec Berne, que de lui proposer la

garde du pays de Porentruy ? Ce projet pourra être censuré par des déclamations contre les intentions bernoises : si elles étoient mauvaises, ce que je ne crois pas, nous les neutraliserions par la confiance de l'honneur et de l'amitié.

« Je ne crains point, Monsieur, de vous présenter les motifs qui déterminent aujourd'hui la marche du Corps helvétique, parce que, malgré la faute qu'il a faite de ne pas proposer que le Frickthal fût compris dans la neutralité, je ne pense pas que nous devions suspecter les sentiments de la grande majorité des États qui le composent. Je sais bien que votre prédécesseur m'a accusé de m'être laissé tromper par des paroles d'amitié. Mon rôle étoit de les entendre avec plaisir, et si elles n'ont pas toutes été suivies de bons effets, ce n'est certainement pas ma confiance qui les a éloignés. Aujourd'hui peut-être pourroit-on soupçonner encore davantage que je me laisse prendre aux compliments que les Cantons m'adressent. Les personnes qui m'entourent comme celles de qui je suis connu savent si des compliments et des mots ont de tels droits sur moi qu'ils puissent m'égarer. Mais je pense, Monsieur, que dans la position où nous sommes, il faut que nous comptions pour quelque chose la force des intérêts qui nous attachent invariablement la Suisse et que nous la rendions encore plus indissoluble par celle de la confiance et de l'amitié, ainsi que par notre extrême attention à écarter tout ce qui pourroit sans fondement aigrir les esprits. J'ose vous avouer que j'ai lu avec une véritable peine l'interprétation que vous donnez à la lettre du Corps helvétique à M. de La Morlière. Je l'ai lue et relue avec la plus grande attention. Jamais je n'ai pu y voir une invitation adressée à nos généraux de faire évacuer le pays de Porentruy. Je regretterois amèrement qu'en même temps que nous ferions connoître aux Cantons cette interprétation, nous eussions à leur annoncer le refus d'admettre dans la neutralité aucun des trois États pour lesquels ils la demandent, au lieu de faire de ce dernier

point un objet de négociation. Ils verroient dans l'ensemble de ces dispositions de grandes raisons de se défier des nôtres à leur égard.

« Les deux Nations ont depuis notre Révolution des reproches mutuels à se faire : mais soyons assez justes pour convenir qu'elle a apporté des torts incalculables aux Suisses sous tous les rapports de commerce, de militaire, de tranquillité intérieure. Convenons que leurs troupes ont essuyé de grandes calamités et qu'il en résulte pour elles une source non interrompue d'inquiétudes et de tribulations. Croyez, Monsieur, qu'elles n'ont pas altéré la confiance des Cantons autant qu'on paroît disposé à le penser, autant que nos ennemis le désireroient. Quel est le cri continuel de leur douleur comme de leur espoir : « Sûreté pour nos troupes ! » Voilà tout ce qu'ils nous demandent. Procurons-leur donc sûreté pour leurs troupes et leur foi sera inébranlable, et les projets de nos ennemis seront déjoués, et les propositions de l'Espagne, qui ne leur présentent jusqu'ici aucun attrait, s'évanouiront. Si nous ne pouvons point, Monsieur, leur procurer cette première sûreté, la plus cruelle nécessité les obligera à abandonner notre service.

Renouvellement des capitulations.

« Dans la position actuelle des choses, on ne peut se dissimuler que les Cantons sont en général peu disposés à entrer en négociation pour le renouvellement de leurs capitulations et qu'ils préfèrent de continuer à servir sur l'ancien pied, quoique leurs capitulations soient expirées, jusqu'à ce que l'intérieur de la Monarchie françoise soit moins agité et qu'ils puissent se flatter que leurs officiers et soldats jouiront à l'avenir de toute la tranquillité et sûreté

convenables sous la protection des pouvoirs reconnus en France.

« Une considération qui mérite, Monsieur, toute votre attention, c'est que les Suisses qui servent en France ont été élevés dans les principes des différents Gouvernements qui les avouent à ce service ; ils sont dans la persuasion que les opinions politiques doivent être libres tant que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public, et que du moment où ils se vouent à la défense de l'Empire françois contre toute agression hostile sans se mêler d'aucune manière de nos affaires intérieures et qu'ils sont d'ailleurs obligés en vertu de leur serment de prêter force à la loi et de maintenir la police à la première réquisition, leurs devoirs militaires sont remplis et que nous ne pouvons par conséquent rien exiger d'eux au delà.

« L'exercice de la justice civile et militaire tel qu'il a été assuré aux troupes suisses sans interruption par les plus anciens traités et capitulations, est l'article que les Cantons ont le plus à cœur et auquel ils attachent la plus haute importance, surtout depuis la Révolution. Ils ne consentiroient jamais à confier leurs troupes à une puissance étrangère quelconque qu'à la condition expresse qu'elles resteront subordonnées aux lois, usages, et à la discipline de leurs pays..... »

La nomination d'un des anciens capitaines des Cantons populaires à une place de lieutenant-colonel disposerait très favorablement ces Cantons, « l'avancement par ancienneté ayant toujours été un des projets auquel ils ont tenu le plus fortement, et sous ce rapport la hiérarchie militaire décrétée pour l'armée françoise leur plaît infiniment.

« Hier le magistrat de la ville de Baden et le Bailli qui représente les trois Cantons co-régents du Comté sont venus me féliciter sur mon établissement ici. Ils ont mis à cette petite cérémonie les formes les plus satisfaisantes pour nous.

« Rien n'égale les excellentes dispositions de l'État de Zurich pour la France. Il mérite que nous nous occupions de lui rendre service dans toutes les occasions. Si vous voulez bien, Monsieur, prendre quelque intérêt à ce qu'il demande dans la lettre ci-jointe, accompagnée de deux pièces, les nôtres près du Directoire s'en trouveront bien. »

Vol. 429, f° 68, original, 20 p. 1/4 in-f°.

Vol. 428, f° 157 v°, copie, 16 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — Zurich, 7 juillet. — Le Corps helvétique à Barthélemy. Il espère recevoir bientôt du roi de Hongrie une réponse qui tranquillisera l'Ambassadeur relativement à la neutralité.

Vol. 428, f° 166 v°, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

Vol. 429, f° 66, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

b. — Frauenfeld, 3 juillet. — La Diète remercie Barthélemy de la lettre qu'il lui a écrite à l'occasion de son ouverture.

Vol. 428, f° 168, copie, 2 p. in-f°.

Vol. 429, f° 30, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

c. — Zurich, 4 juillet. — MM. de Zurich à Barthélemy. Sels.

Vol. 428, f° 169, copie, 1 p. in-f°.

d. — Note de Bréban au canton de Zurich. Sels.

Vol. 428, f° 169, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

e. — Réponse de la chambre des sels de Zurich aux propositions de Bréban.

Vol. 428, f° 170, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

457. — Paris, 9 juillet. — Chambonas à Barthélemy. L'Ambassadeur communiquera au Corps helvétique la pièce

ci-jointe où le Roi désavoue les actes faits en son nom par les princes émigrés.

Vol. 429, f° 79, minute, 1 p. in-f°.

Vol. 424, f° 166, original, 1 p. in-f°.

Vol. 428, f° 177, copie, 1/2 p. in-f°.

Pièce jointe. — « Notification aux Puissances de l'Europe. »

Vol. 428, f° 176, imprimé, 2 p. in-4°.

Vol. 429, f° 80, imprimé, 2 p. in-4°.

458. — Baden, 9 juillet⁹⁷. — Barthélemy à Chambonas. Affaires Maillot, Voisard et Demars.

Vol. 429, f° 81, original, 3 p. in-f°.

Vol. 428, f° 172, copie, 2 p. in-f°.

459. — Stanz, 9 juillet. — MM. d'Unterwald-le-Bas à Barthélemy. Sels.

Vol. 428, f° 227 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

460. — Baden, 11 juillet. — Barthélemy au Corps helvétique. Il accuse réception de la lettre du 7.

Vol. 428, f° 167 v°, copie, 1 p. in-f°.

461. — Baden, 11 juillet. — Barthélemy au prince-évêque de Bâle. Affaire Voisard.

Vol. 428, f° 173, copie, 1/2 p. in-f°.

462. — Jeudi 12 juillet. — N° 107 du journal la Gazette de France.

Vol. 428, f° 185, imprimé, 4 p. in-4°.

463. — Baden, 13 juillet. — Barthélemy au Corps helvétique. Il ne doute pas que les mesures les plus

efficaces ne soient prises pour donner satisfaction au vœu que contient la lettre du 9.

Vol. 428, f° 181 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

464. — Camp de Plobsheim, 13 juillet. — Le général de La Morlière à l'État de Zurich. Il doute que le Roi donne l'ordre d'abandonner les postes occupés en vertu des traités sans avoir consulté sur ce point les représentants de la Nation. Cette occupation, d'ailleurs, en rapprochant la France et la Suisse, ne peut que cimenter leur union. La conduite des troupes n'a donné lieu à aucune plainte fondée. Il ne faut pas se laisser effrayer par les discours de « quelques hommes exagérés qui sont loin des principes adoptés par la Nation françoise ».

Vol. 428, f° 173, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

465. — Baden, 13 juillet. — Barthélemy à Chambonas. Payement des pensions de retraite.

Vol. 428, f° 175, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

BARTHÉLEMY A CHAMBONAS 98

POLITIQUE N° 56.

466. — Baden, 14 juillet. — Barthélemy accuse réception de la lettre du 9. La Diète, qui vient de se séparer, s'est fait remarquer par la tranquillité de ses séances et l'unanimité de ses opinions. L'Ambassadeur rappelle les motifs d'inquiétude et de mécontentement qu'a le Corps helvétique. Il importe d'essayer de les dissiper, « et ce sera très inutilement que M. de Castelnau parcourra la Suisse ainsi qu'il le fait... pour prêcher le rappel des troupes. Ce sera avec tout aussi peu de succès que l'envoyé d'Espagne fera des offres. » Après être revenu sur ce qu'il a dit dans ses dépêches précédentes sur la neutralité de Genève et du Frickthal et sur la conduite de l'évêque de Bâle, Barthélemy insiste sur la nécessité d'empêcher les suites de la contestation survenue entre M. Bachmann, lieutenant-colonel du régiment de Salis-Samade, et les trois officiers dont parle la lettre de M. Ochs.

Vol. 428, f° 177, copie, 5 p. 1/2 in-f°.

Vol. 429, f° 94, original, 7 p. 3/4 in-f°.

Pièces jointes. — a. — Frauenfeld, 9 juillet. — La Diète à Barthélemy. La promesse de n'employer les régiments suisses qu'à la défense intérieure du royaume « a été très tranquillissante et agréable » pour tous les Cantons. La Diète demande que des mesures soient prises pour la sûreté des troupes suisses, auxquelles la plus grande

circonspection va encore être recommandée dans leurs actes et leurs paroles. La Diète regarderait comme une marque très précieuse de la bienveillance du Roi l'ordre de ne pas séparer les régiments en détachements, « de manière que chacun d'eux reste actuellement réuni dans toute sa force ».

Vol. 428, f° 180, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

Ibid., f° 373, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

b. — Lucerne, 10 juillet. — L'avoyer Pfyffer à Barthélemy. Régiments suisses.

Vol. 428, f 183 v°, copie, 2 p. in-f°.

Vol. 429, f° 86, copie, 3 p. in-f°.

c. — Frauenfeld, 10 juillet. — La Diète à Barthélemy. Indemnité aux officiers de Châteauvieux. Pensions de retraite.

Vol. 428, f^{os} 182 et 379, copies, 2 p. in-f°.

Vol. 429, f^{os} 25 et 83, copies, 2 p. 1/2 in-f°.

d. — Bâle, 10 juillet. — Ochs à Barthélemy. Régiments suisses. Évêché de Bâle.

Vol. 428, f° 184 v°, copie, 1 p. in-f°.

Vol. 429, f° 85, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

e. — Bienne, 2 juillet. — Extrait d'une lettre relative au régiment de Watteville.

Vol. 429, f° 9, copie, 1 p. in-f°.

467. — Baden, 14 juillet. — Barthélemy à Chambonas. Affaire Voisard. Dangers courus par les magasins de sel.

Vol. 428, f° 191, copie, 2 p. 1/3 in-f°.

Pièces jointes. — a. — Belfort, 29 juin. — Le Directoire de Belfort à Barthélemy. Affaire Voisard.

Vol. 428, f° 192 v°, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

b. — Delémont, 15 juillet. — Le général de Ferrier à Barthélemy. Évêché de Bâle. Magasins de sels.

Vol. 428, f° 194, copie, 4 p. in-f°.

c. — Bienne, 2 juillet. — Le prince-évêque de Bâle à ses « amés et féaux » relativement aux agissements de M. de Rinck.

Vol. 428, f° 196, copie, 1 p. 3/4 in-f°

468. — Baden, 14 juillet. — Barthélemy à Chambonas. Réclamation du prince de Hohenlohe.

Vol. 428, f° 197, copie, 1/2 p. in-f°.

469. — Baden, 14 juillet. — Barthélemy à Chambonas. Requête de diverses familles influentes de Bâle.

Vol. 428, f° 197, copie, 1/2 p. in-f°.

470. — Baden, 14 juillet. — Barthélemy envoie au Corps helvétique la Notification aux Puissances où le Roi désavoue les actes faits en son nom par les princes émigrés.

Vol. 428, f° 180, copie, 1/2 p. in-f°.

471. — Baden, 44 juillet. — Barthélemy au Directoire du district de Belfort. Affaire Voisard et Crétin.

Vol. 428, f° 193 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

472. — Baden, 14 juillet. — Barthélemy à M. Voisard. Même sujet.

Vol. 428, f° 192 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

473. — Baden, 15 juillet. — Barthélemy au Corps helvétique. Il accuse réception de la lettre de la Diète en date du 10.

Vol. 428, f° 183, copie, 1 p. in-f°.

474. — Dimanche 15 juillet. — N° 110 du journal la Gazette de France.

Vol. 428, f° 187, imprimé, 4 p. in-4°.

475. — Paris, 16 juillet. — Le comte d’Affry à Chambonas. Succession de M. de Bezenval.

Vol. 429, f° 98, original, 2 p. 1/2 in-f°.

476. — Moyenvic, 16 juillet. — Bréban à Barthélemy. Sels.

Vol. 428, f° 221, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

477. — Fribourg, 16 juillet. — MM. de Fribourg à Barthélemy. Sels.

Vol. 428, f° 228, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

478. — [Paris], 17 juillet. — Koch à Bonnacarrère. Neutralité de la Suisse.

Vol. 429, f° 104, original, 1 p. in-f°.

479. — Mardi 17 juillet. — N° 112 du journal la Gazette de France.

Vol. 428, f° 189, imprimé, 4 p. in-4°.

BARTHÉLEMY A CHAMBONAS 99

POLITIQUE N° 57.
Régiments suisses.

480. — Baden, 18 juillet. — « Les offres espagnoles ne font pas fortune en Suisse. » M. de Greiffenegg a été appelé à Francfort par le roi de Hongrie. Il sera prochainement remplacé par M. de Buol comme Ministre résident autrichien à Bâle.

L'avant-dernier article d'une lettre de M. Ochs, dont l'Ambassadeur envoie copie 100, lui paraît être « extrêmement sévère..... Je ne croirai pas facilement, poursuit-il, au moins sans en avoir la preuve, que chaque régiment suisse est secrètement destiné à effectuer une contre-révolution. »

Vol. 429, f° 109, original, 2 p. in-f°.

Vol. 428, f° 202 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Pièces jointes. — a. — S. l., 1^{er} juin. — « Projet de capitulation que le soussigné [le chevalier don José Caamaño], envoyé et Ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Catholique, soumet au Louable État de Lucerne pour la création d'un régiment ou au moins d'un certain nombre de compagnies que le L. Canton accorderoit pour le service de Sadite Majesté. »

Vol. 427, f° 270, copie, 23 p. 2/3 in-f°

Vol. 428, f° 203 v°, copie, 17 p. 1/2 in-f°.

b. — Observations de Barthélemy sur le projet précédent.
Vol. 427, f° 282, copie, 2 p. in-f°.
Vol. 428, f° 212, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

FINANCES N° 7

481. — Baden, 18 juillet. — Barthélemy à Chambonas.
Fournitures de sels. Créances de Bâle.
Vol. 428, f° 213 v°, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

Pièces jointes. — a. — Berne, 12 juillet. — Note de Berne
relative aux fournitures de sels.
Vol. 428, f° 216 v°, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

b. — Observations de Barthélemy sur la note précédente.
Vol. 428, f° 217 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

c. — Bâle, 13 juillet. — Ochs à Barthélemy. Créances de
Bâle. Régiments suisses.
Vol. 428, P 213, copie, 1 p. 1/2 in-f°.
Vol. 429, f° 92, copie, 2 p. 1/4 in-f°.

d. — Note sur les créances de Bâle.
Vol. 428, f° 218, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

482. — Baden, 18 juillet. — Barthélemy à Chambonas.
Affaire Lanjuinais ¹⁰¹.
Vol. 429, f° 110, original, 1 p. 1/4 in-f°.
Vol. 428, f° 220, copie, 2/3 p. in-f°.

Pièce jointe. — Frauenfeld, 17 juillet. — Le trésorier
Frisching à Barthélemy. Il n'a été rendu aucun décret
expulsant les Français du territoire bernois.

Vol. 429, f° 111, original, 2 p. in-4°.

Vol. 428, f° 220 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

483. — Baden, 18 juillet. — Barthélemy à Chambonas.
Affaire Voisard.

Vol. 428, f° 219, copie, 2/3 p. in-f°.

Pièce jointe. — Bienne, 14 juillet. — Le prince-évêque de
Bâle à Barthélemy. Même sujet.

Vol. 428, f° 219 v°, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

484. — Paris, 18 juillet. — Chambonas au Président de
l'Assemblée nationale. Neutralité de la Suisse.

Vol. 429, f° 105, minute, 1 p. in-f°.

485. — Paris, 19 juillet. — Décret relatif à l'exportation
des bois.

Vol. 429, f° 113, copie, 2 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A CHAMBONAS 102

POLITIQUE N° 58.

486. — Baden, 21 juillet. — Après avoir entretenu le Ministre de la dernière Diète et de la neutralité de l'évêché de Bâle, Barthélemy appelle son attention sur la nécessité de faire promptement payer de leurs pensions les officiers et invalides retirés en Suisse. L'Ambassadeur est accablé de réclamations pécuniaires qui viennent surtout des États démocratiques. Si on ne leur donne satisfaction, il est à craindre qu'ils finissent par se jeter dans les bras de l'Espagne.

Relativement aux instructions contenues dans la dépêche n° 14 du 31 mai, Barthélemy fait observer « qu'il ne conviendrait sous aucun rapport que l'Ambassadeur fût chargé de dresser et d'envoyer des listes de proscription ». Mais, étant donnée la conduite de Soleure, l'Ambassadeur propose la suppression de toutes les pensions à volonté payées jusqu'ici dans ce Canton. On les restituerait ensuite par mesure individuelle à certaines personnes dévouées à la France. « Il est peut-être un autre Canton qui mériterait une semblable punition. »

Barthélemy envoie une lettre fort extraordinaire du prince de Hohenlohe.

Vol. 429, f° 114, original, 5 p. 3/4 in-f°.

Vol. 428, f° 221 v°, copie, 4 p. 3/4 in-f°.

Pièces jointes. — a. — Frauenfeld, 21 mai. — Mémoire adressé par les députés de l'évêque de Bâle à la Diète relativement à l'inclusion des États de ce Prince dans l'enceinte de la neutralité helvétique.

Vol. 427, f° 175, copie, 3 p. 1/2 in-f°.

Vol. 428, f° 240 v°, copie, 3 p. 2/3 in-f°.

b. — Frauenfeld, 19 mai. — M. de Marval à la Diète. Neutralisation de l'évêché de Bâle et de Neuchâtel.

Vol. 427, f° 170, copie, 5 p. in-f°.

Vol. 428, f° 242 v°, copie, 3 p. 1/2 in-f°.

c. — « Précis de la proposition prononcée le 23 mai 1792 par les députés de la république de Genève à l'assemblée de LL. EE. les seigneurs députés.... à Frauenfeld » relativement à la neutralité de Genève.

Vol. 427, f° 200, copie, 3 p. 1/2 in-f°.

Vol. 428, f° 244, copie, 2 p. 2/3 in-f°.

d. — Altorff, 11 juillet. — MM. d'Uri à Barthélemy. Pensions militaires.

Vol. 429, f° 88, copie, 1 p. in-f°.

e. — Zug, 19 juillet. — M. Landwing, vice-président de la république de Zug, à Barthélemy. Pensions. Régiments suisses.

Vol. 429, f° 112, original, 2 p. in-f°.

Vol. 428, f° 224, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

f. — Altorff, 16 juillet. — Godt de Grepplang à Barthélemy. Régiments suisses.

Vol. 429, f° 100, copie, 3 p. in-f°.

Vol. 428, f° 225, copie, 2 p. in-f°.

g. — « Tableau de la répartition actuelle du service des Suisses en France. » Vol. 428, f° 220, copie, 2 p. in-f°.

Vol. 429, f° 117, copie, 1 feuille in-f°.

h. — Fribourg, 3 juillet. — Le prince de Hohenlohe au Corps helvétique relativement à la neutralité.

Vol. 428, f° 227, copie, 1 p. in-f°.

Vol. 429, f° 32, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

487. — Schwitz, 21 juillet. — Le conseil d'État de Schwitz à Barthélemy. Sels.

Vol. 428, f° 228 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

488. — Paris, 22 juillet. — Le comte d'Affry à Barthélemy. La compagnie vacante aux Gardes suisses par la promotion de M. de Diesbach a été donnée à M. Charles d'Erlach, de Berne, premier sous-lieutenant.

Vol. 428, f° 317, copie, 1/2 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A CHAMBONAS 103

POLITIQUE N° 59.

489. — Baden, 23 juillet. — Barthélemy fait connaître l'état de l'opinion à Bâle. Les deux tiers du Grand Conseil se sont prononcés pour la Constitution française. La bonne bourgeoisie de Bâle s'intéresse aux affaires de France, tant par ses relations mercantiles que par son aversion pour l'aristocratie. La petite bourgeoisie et les artisans sont pour la maison d'Autriche. L'Ambassadeur signale les inconvénients qui résultent pour Bâle des entraves apportées par la France au commerce des blés et des sels. L'Autriche, au contraire, donne toutes facilités aux Bâlois. La situation des Liges grises est très critique, abandonnées qu'elles sont par la France.

Vol. 420, f° 118, original, 7 p. in-f°.

Vol. 428, f° 229 v°, copie, 4 p. 1/2 in-f°.

Pièces jointes. — a. — « Extrait de l'abscheid ou recès de la Diète extraordinaire tenue à Frauenfeld en Turgovie par les XIII Cantons et États coalliés de la Suisse, dont l'ouverture s'est faite le 14 mai 1792. »

Vol. 427, f° 124, copie, 13 p. 1/4 in-f°.

Vol. 428, f° 232, copie, 14 p. 1/2 in-f°.

b. — Zurich, mai (sic). — « Instructions données à MM. Hirzel, conseiller d'État de Zurich, et Balthazar, conseiller

d'État de Lucerne, représentants du Corps helvétique à Bâle. »

Vol. 427, f° 131, copie, 2 p. 3/4 in-f°.

Vol. 428, f° 368, copie, 2 p. in-f°.

c. — Zurich, mai (sic). — « Lettres de créance des XIII Cantons et États coalliés de la Suisse données à leurs représentants à Bâle, » Jean-Gaspard Hirzel et François-Louis Balthazar.

Vol. 427, f° 133, copie, 2 p. in-f°.

Vol. 428, f° 369, copie, 4 p. 2/3 in-f°.

d. — Coire, 3 juillet. — Salis Scevis à Barthélemy. Affaires des Grisons.

Vol. 428, f° 240 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

e. — Coire, 3 juillet. — « Remarques générales sur la république des Grisons » [par M. de Salis Scevis].

Vol. 428, f° 424o v°, copie, 9 p. 1/2 in-f°.

Vol. 429, f° 33, copie, 7 p. 1/4 in-f°.

f. — Coire, 17 juillet. — Salis Scevis à Barthélemy. Même sujet.

Vol. 428, f° 250, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

Vol. 429, f° 102, copie, 2 p. 1/4 in-f°.

g. — Coire, 6 juillet. — Les Liges grises au prince de Kaunitz. Négociations de Milan.

Vol. 428, f° 251 v°, copie, 7 p. 1/2 in-f°.

Vol. 429, f° 54, copie, 8 p. in-f°.

h. — Coire, 6 juillet. — Les Liges grises au baron de Cronthal, chargé d'affaires de la cour de Vienne à Coire. Affaires de la Valteline.

Vol. 428, f° 255, copie, 2 p. 1/4 in-f°.

Vol. 429, f° 58, copie, 3 p. in-f°.

CHAMBONAS A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 11.

490. — Paris, 23 juillet. — Chambonas accuse réception des dépêches n^{os} 50 à 55. Il est probable que l'Assemblée déférera au moins en partie au vœu de la Suisse relativement à la neutralité de l'évêché de Bâle, de la république de Genève et des principautés de Neuchâtel et de Vallengin. « Mais je me persuade, dit le Ministre, que ce ne sera pas sans quelques conditions propres à nous assurer que la condescendance de la France ne lui deviendra pas préjudiciable. »

L'évêque de Bâle a reconnu lui-même que rien ne l'obligeait à quitter ses États. L'inviter aujourd'hui à venir reprendre sa résidence ordinaire serait donner à supposer que nous avons rendu son éloignement nécessaire. Si d'ailleurs la crainte seule de voir la présence des Français attirer la guerre dans ses États le tient éloigné, il ne tardera pas à être rassuré ; car si les troupes françaises restent dans l'Évêché, elles y seront renforcées et mises sur un pied propre à en imposer aux Autrichiens.

Chambonas a invité le ministre de la Guerre à lui signaler les officiers suisses qui par leurs propos ou leurs démarches auraient contribué à provoquer des troubles. Son intention est de les dénoncer sans ménagement à leurs souverains. Il a demandé également des renseignements particuliers sur le régiment de Sonnenberg, en faisant sentir à son collègue qu'il conviendrait d'obliger les

colonels suisses, et spécialement M. de Sonnenberg, à rejoindre leurs corps.

Le renouvellement des capitulations a déjà été l'objet d'un rapport présenté à l'Assemblée nationale le 20 de ce mois.

Chambonas ne voit pas d'autre moyen de mettre Soleure à la raison relativement à Bacher et aux émigrés, que de menacer cet État de rompre avec lui toutes relations. Mais ce parti extrême ne serait pas sans danger. Avant de prendre aucune détermination, le Ministre invite Barthélemy à consulter le Directoire de Zurich et les principaux membres des Cantons. Il y a lieu d'ailleurs d'attendre la réponse de Soleure à la réquisition de M. de La Morlière touchant les émigrés.

Après avoir entretenu l'Ambassadeur de diverses affaires particulières, le Ministre déclare qu'il n'a nullement autorisé M. du Mui à négocier le retour du régiment de Watteville en France.

Vol. 424, f° 175, original, 9 p. 1/2 in-f°.

Vol. 428, f° 268, copie, 5 p. 1/4 in-f°.

Vol. 429, f° 124, copie, 10 p. 3/4 in-f°.

Pièces jointes. — a. — Strasbourg, 11 juin. — M. de La Morlière requiert l'État de Soleure de faire sortir de son territoire « ceux des François qui s'y trouvent et qui s'y comportent en ennemis déclarés de la nation française, et notamment MM. Montjoye, Castelnau et Vérac, ancien ambassadeur ».

Vol. 421, f° 145, copie, 4 p. in-f°.

Vol. 427, f° 451, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

Vol. 428, f° 105 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

b. — Paris, 4 juillet. — Beaulieu à Chambonas. Poste de Huningue.

Vol. 424, f° 163, copie, 1 p. in-f°.

Vol. 428, f° 302, copie, 1/2 p. in-f°.

c. — Lons-le-Saulnier, 28 juin. — Le Directoire du Jura au ministre des Affaires étrangères. Le gouvernement suisse vient d'envoyer un détachement de 80 à 100 hommes et 4 canons au village de Saint-Sergues.

Vol. 424, f° 155, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 428, f° 303, copie, 1/2 p. in-f°.

d. — Colmar, 28 juin. — Reubell, procureur général syndic du Haut-Rhin, à Chambonas. Expéditions de riz.

Vol. 427, f° 429, original, 1/2 p. in-f°.

Vol. 424, f° 154, copie, 1 p. in-f°.

Vol. 428, f° 303, copie, 1/3 p. in-f°.

e. — Paris, s. d. — Réclamation contre M. de Mohr, ancien officier aux Gardes suisses.

Vol. 424, f° 168, copie, 4 p. in-f°.

f. — Paris, 13 juillet. — Chambonas au général du Muy. Régiment de Watte ville.

Vol. 424, f° 167, original, 1 p. 2/3 in-f°.

Vol. 428, f° 303 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

g. — Paris, 23 juillet. — Chambonas prie M. Ochs de continuer avec lui la correspondance qu'il entretenait avec Dumouriez.

Vol. 429, f° 130, minute, 1 p. in-f°.

Vol. 428, f° 303 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

FINANCES N° 8.

491. — Baden, 23 juillet. — Barthélemy à Chambonas. Comptabilité. Pensions.

Vol. 428, f° 207, copie, 7 p. 3/4 in-f°.

Pièce jointe. — « État des meubles appartenant au département des Affaires étrangères, tels qu'ils existent à Soleure au 1^{er} juillet 1792.

« Neuf pièces de tapisserie de Beauvais. Trois..... représentant la toilette de Vénus. Trois..... le lever de Vénus. Trois..... les forges de Vulcain. Dix pièces de très anciennes tapisseries représentant le manège de Louis XIII..... »

Vol. 429, f° 122, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

Vol. 428, f° 266, copie, 3/4 p. in-f°.

492. — 23 décembre 1786. — « Arrêt du Conseil d'État du roi portant règlement pour les sels à fournir aux Suisses. »

Vol. 428, f° 260, imprimé, 8 p. in-4°.

493. — Baden, 23 juillet¹⁰⁴. — Barthélemy à Chambonas. Affaire Maillot.

Vol. 429, f° 132, original, 2/3 p. in-f°.

Vol. 428, f° 266 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

Pièce jointe. — Fribourg, 17 juillet. — MM. de Fribourg à Barthélemy. Même sujet.

Vol. 428, f° 266 v°, copie, 1 p. in-f°.

Vol. 429, f° 133, copie, 1 p. in-f°.

494. — Paris, 23 juillet. — Le ministre des Affaires étrangères au ministre de la Guerre. Avancement des officiers suisses des Cantons démocratiques.

Vol. 429, f° 131, minute, 3/4 p. in-f°.

495. — Paris. 23 juillet. — Le baron d'Erlach à Barthélemy. Il annonce sa promotion au grade de capitaine.

Vol. 428, f° 318, copie, 1/2 p. in-f°.

496. — Mardi 24 juillet. — N° 119 du journal la Gazette de France.

Vol. 428, f° 310, imprimé, 4 p. in-4°.

497. — Bâle, 26 juillet. — MM. de Bâle à Barthélemy. Ils se plaignent de la « manière fâcheuse et offensante avec laquelle M. Bachmann, lieutenant-colonel au régiment de Salis-Samade, a traité MM. Buxtorff et Bourcard, capitaines de ce régiment, de même que leurs compagnies à leur entrée à Rouen. »

Vol. 428, f° 315, copie, 3/4 p. in-f°.

498. — « Mémoire expositif de la conduite de MM. Buxtorff, Bourcard et Salis, capitaines au régiment de Salis-Samade. »

Vol. 429, f° 138, copie, 3 p. 3/4 in-f°.

499. — Baden, 27 juillet. — Barthélemy à Chambonas. Recommandation en faveur de M. de Lentzbourg, membre du Conseil souverain de Fribourg.

Vol. 428, f° 267, copie, 3/4 p. in-f°.

500. — Baden, 27 juillet. — Barthélemy à Dufresne de Saint-Léon. Même sujet.

Vol. 428, f° 267 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

501. — Baden, 27 juillet. — Barthélemy à Chambonas. Recommandation en faveur de M. Mayenfisch, officier général en retraite.

Vol. 428, f° 267 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

502. — Paris, 27 juillet. — Le ministre des Contributions au ministre des Affaires étrangères. Sûreté des sels en Suisse.

Vol. 424, f° 179, copie, 1 p. in-f°.

Vol. 428, f° 389 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

503. — Pièce jointe. — Delèmont, 16 juillet. — Le général de Ferrier au ministre de la Guerre. Même sujet.

Vol. 424, f° 170, copie, 1 p. in-f°.

Vol. 428, f° 390, copie, 3/4 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A CHAMBONAS 105

POLITIQUE N° 60.

504. — Baden, 28 juillet. — Barthélemy accuse réception de la dépêche n° 14, du 23.

Neutralité du Frickthal et de l'évêché de Bâle.

« Ayant témoigné à un magistrat suisse fort éclairé et qui nous est très dévoué une grande surprise de ce que le Corps helvétique, pour éviter tout soupçon de partialité, n'avoit pas cherché à faire inclure le Frickthal dans la neutralité, il m'a répondu que les temps étoient bien changés, puisque c'étoit toujours la maison d'Autriche qui précédemment poussoit les Cantons à demander à la France la sûreté du Frickthal dont ils étoient garants en vertu de l'union héréditaire, traité qui subsistoit alors entre la maison d'Autriche et les Cantons et qui ne subsiste plus aujourd'hui. Quoiqu'en effet, Monsieur, ce traité ne soit plus en vigueur, quelques-unes de ses stipulations sont encore observées, celle, par exemple, qui nous prive de l'utile secours de nos troupes suisses au delà de nos frontières quand nous avons la guerre contre la maison d'Autriche. Les mesures relatives au Frickthal ont également continué d'être observées. Ç'a toujours été la

cour de Vienne qui a fait proposer par les Cantons la neutralité de cet espace de son territoire : celle de l'évêché de Bâle se négocioit toujours en même temps. C'est de cette manière que les frontières des deux puissances belligérantes de ce côté-là jouissoient d'une sûreté qu'elles faisoient partager de même au territoire helvétique. Mais alors les quatre villes forestières étoient gardées par des troupes suisses à la solde de la maison d'Autriche, qui n'auroit plus les mêmes raisons aujourd'hui pour faire cette dépense. Le point de Rheinfelden, qui est une de ces quatre villes, étant donc occupé dans la guerre actuelle par des troupes ennemies qui peuvent même devenir nombreuses d'un instant à l'autre, il sera nécessaire, si les nôtres restent dans l'Évêché, qu'elles soient à portée d'être appuyées d'une manière capable de prévenir toute pensée d'invasion par le territoire suisse à l'exemple de ce qui s'est passé en 1709.

« Au reste, Monsieur, je suis persuadé que toutes les précautions que nous estimerons convenable de prendre du côté des Suisses ne leur déplairont pas, pourvu qu'elles n'aient pas l'air d'être dictées par la défiance de leurs sentiments et de leurs vues. Ils sont actuellement presque aussi accoutumés à nous voir établis dans l'Évêché qu'édifiés de la parfaite discipline que nos troupes observent et de la tranquillité qu'elles y maintiennent. Aussi il semble qu'ils ne devraient peut-être avoir aucun sujet de s'alarmer pour l'avenir si elles y sont conservées. Je ne sais, Monsieur, si je me trompe, mais je vous prie, Monsieur, de me permettre de vous en dire ma pensée. Quoiqu'il seroit très naturel que, pour nous venger autant qu'il seroit en nous de l'horrible conduite du roi de Prusse à notre égard, nos troupes entrassent dans la principauté de Neuchâtel, je me persuade que nous ne pourrions rien faire qui inspirât aux Cantons autant d'inquiétude.

Neutralité de Genève.

« J'ai lu une lettre d'un syndic de Genève qui témoigne de l'étonnement et de la douleur de la manière dont est présentée la neutralité de sa République dans le mémoire que vous avez, Monsieur, adressé à l'Assemblée nationale le 10 de ce mois. Il est dit que le ministre de Genève à Paris a ordre de vous exposer la vérité des faits dans toute leur pureté. Il est dit, de plus, dans cette lettre, que le roi de Sardaigne n'est pas décidé à agir contre la France, malgré les instances de l'archiduc de Milan, et que ses troupes ne font d'autre mouvement du côté des frontières genevoises que de se mettre pour une partie sous la toile. »

L'évêque de Bâle.

Barthélemy sent bien aujourd'hui qu'il serait contraire à la dignité nationale d'inviter l'évêque de Bâle à retourner dans sa résidence accoutumée. C'est désormais aux habitants de Porentruy, non à la France, qu'il appartient de chercher à ramener leur souverain dans la principauté.

Régiment de Diesbach.

« Vous n'ignorez sûrement pas, Monsieur, que les capitaines du régiment de Diesbach, en garnison à Lille, ont pris au commencement de ce mois la détermination la plus étrange comme la plus contraire aux lois et traités

sous la sauvegarde desquels les troupes suisses servent en France. Je joins ici une copie de cette résolution, qui a été désapprouvée par M. d’Affry, ainsi que vous le verrez par la copie ci-jointe de la lettre qu’il a adressée au Directoire de Zurich. Cette copie est défectueuse ; je tâcherai de vous en faire passer une correcte une autre fois. L’État de Zurich a hautement blâmé la conduite des officiers de Diesbach. Il est impossible de n’y pas reconnoître la suite des intrigues fribourgeoises qui ont troublé les séances de la Diète du mois de mai. Si ces capitaines ont agi de leur propre mouvement, ils doivent être punis et dénoncés à leurs souverains. Si la faute vient essentiellement de Fribourg, elle est si grave qu’en la réunissant à d’autres griefs nous pourrions fort bien nous en autoriser pour priver cet État des bienfaits qui ne dépendent que de la munificence de la France.

Soleure.

« Cette même privation des pensions à volonté et des fournitures des sels d’alliance est la punition la plus simple à infliger à l’État de Soleure, tant à cause de son décret contre M. Bacher qu’à cause de sa conduite à l’égard des émigrés...

« Je connoissois, mais pas par M. de La Morlière, la lettre qu’il a écrite à l’État de Soleure au sujet des émigrés et dans laquelle il désigne nommément MM. Montjoye, Castelnau et Vérac, ancien ambassadeur. Soleure, à ce qu’on m’a mandé, a dû lui répondre que M. de Vérac y demeurait par permission expresse du Roi, que M. de Castelnau étoit un simple particulier auquel on avoit accordé l’hospitalité et qu’on ne connoissoit en aucune manière M. de Montjoye. Ce dernier point de la réponse ne

seroit qu'un mensonge. Soleure, comme à l'ordinaire, ne désemplit pas d'émigrés. »

Barthélemy appelle l'attention du Ministre sur le passage de la lettre du grand tribun Buxtorff relatif à l'établissement d'un camp français à Binningen. Ce camp ne saurait être formé sans inspirer de graves inquiétudes aux Cantons dans un moment où rien n'annonce une invasion autrichienne par le territoire bâlois.

Barthélemy n'a pas reçu de nouvelles de M. du Muy. Cet officier aura été sûrement trop sage pour rien énoncer relativement au retour du régiment de Watteville en France.

Vol. 429, f° 146, original, 14 p. 1/2 in-f°.

Vol. 428, f° 304, copie, 10 p. 3/4 in-f°.

Pièces jointes. — a. — Lille, 6 juillet. — Arrêté pris par les capitaines du régiment suisse de Diesbach. Entièrement convaincus qu'ils ne peuvent être employés dans la guerre actuelle qu'à la défense des places où ils se trouvent en garnison, « ils déclarent qu'ils refuseront tout service extérieur hostile contre les puissances réservées par les Capitulations, et ne sortiront que pour l'escorte des convois dans l'intérieur du royaume et pour la sûreté de l'ordre public. »

Vol. 428, f° 312, copie, 3/4 p. in-f°

Vol. 429, f° 60, copie, 1 p. in-f°.

b. — Paris, 11 juillet. — Le comte d'Affry au Directoire de Zurich. Il ne doute pas que le Corps helvétique ne désavoue l'interprétation donnée par les capitaines de Diesbach à l'art. 45 de la capitulation générale.

Vol. 428, f° 309 v°, copie, 1 p. in-f°.

Vol. 429, f° 89, copie, 1 p. in-f°.

c. — « Observations sur le mode d'avancement et sur la composition des troupes suisses qui sont au service de

France » [par Barthélemy].

Vol. 428, f° 312 v°, copie, 2 p. 3/4 in-f°.

Vol. 429, f° 154, copie, 3 p. 1/2 in-f°.

d. — « Observations sur les liaisons de la France avec la Suisse et sur le service militaire qui en est la base » [par Barthélemy].

Vol. 428, f° 314, copie, 2 p. 1/4 in-f°.

e. — Bâle, 26 juillet. — MM. de Bâle au ministre des Affaires étrangères. Ils demandent que la démission de MM. Buxtorff et Bourcard, capitaines au régiment de Salis Samade soit pas acceptée. — (En allemand.)

Vol. 429, f° 136, original, 4 p. in-f°.

f. — Traduction de la pièce précédente.

Vol. 428, f° 315 V, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

Vol. 429, f° 134, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

g. — Bâle, 27 juillet. — Le grand tribun Buxtorff à Barthélemy. Même sujet.

Vol. 429, f° 145, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

h. — Bâle, 26 juillet. — L'État de Bâle au comte d'Affry. Même sujet.

Vol. 428, f° 316, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

Vol. 429, f° 140, copie, 2 p. 1/4 in-f°.

i. — Carte du canton de Bâle en 1792 avec les divisions militaires.

Vol. 428, f° 233, imprimé, 1 p. in-4°.

505. — Baden, 28 juillet. — Barthélemy à M. Voisard. Plaintes de ce dernier contre l'évêque de Bâle.

Vol. 428, f° 309 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

506. — Baden, 28 juillet. — Barthélemy à MM. de Zurich.
Il envoie un extrait de la dépêche du Ministre.

Vol. 428, f° 317, copie, 1/2 p. in-f°.

507. — Paris, 28 juillet. — Le ministre des Affaires
étrangères au ministre de la Justice. Succession du baron
de Bezenval.

Vol. 424, f° 180, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

DU BOUCHAGE A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 15.

Neutralité de Genève, Bâle et Neuchâtel.

508. — Paris, 30 juillet. — Du Bouchage envoie copie des observations que Chambonas a adressées au Comité diplomatique relativement à la neutralité de Genève, de l'évêché de Bâle et des principautés de Neuchâtel et de Vallengin.

Barthélemy voudra bien demander incessamment au Corps helvétique « s'il est fondé à croire que les États pour lesquels il demande la neutralité en observeront les devoirs avec exactitude, quels sont les moyens qu'il se propose d'employer pour s'assurer qu'à cet égard sa confiance ne sera pas trompée, et surtout quelles sont les mesures qu'il a prises ou qu'il doit prendre pour prévenir toute violation du territoire de ces États et du sien propre par les rois de Sardaigne, de Prusse et de Hongrie.

« Vous observerez au Corps helvétique que la neutralité ne pourroit s'étendre à la portion de l'évêché de Bâle qui fait partie de la Confédération germanique et qui est comprise dans le cercle du Haut-Rhin qu'avec l'acquiescement formel de l'Empire et de l'Empereur et après que la maison d'Autriche se seroit engagée à ne point attaquer la France ni par l'Evêché, ni par le Frickthal ; que sans cette précaution l'Empereur et l'Empire, usant de leur droit, pourroient se porter de ce côté et forcer le passage, ainsi qu'il est arrivé en 1735, malgré la résistance des

Suisses ; que cet article mérite d'autant plus d'attention que la guerre est prête à éclater avec l'Empire et que dans ce cas l'évoque, loin de pouvoir se déclarer neutre, seroit obligé de fournir son contingent pour la guerre contre la France.

« Vous sentez, Monsieur, combien il importe, dans les circonstances présentes, de mettre de célérité dans la suite de vos démarches près le Corps helvétique..... »

Vol. 424, f° 182, original, 3 p. 1/2 in-f°.

Vol. 428, f° 323 v°, copie, 2 p. in-f°.

Vol. 420, f° 142, copie, 4 p. 1/2 in-f° 106.

Pièce jointe. — Paris, 1 8 juillet. — Le ministre des Affaires étrangères au président du Comité diplomatique. Neutralité de la Suisse.

Vol. 429, f° 106, minute, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 424, f° 173, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

Vol. 428, f° 324 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

DU BOUCHAGE A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 16.

509. — Paris, 30 juillet. — Le Ministre demande des renseignements au sujet des pensions des militaires retirés en Suisse, dont le payement est en retard.

En attendant qu'une détermination soit prise, Barthélemy annoncera que les dispositions de la commission extraordinaire de l'Assemblée Nationale sont favorables aux réclamations formulées par lui en faveur de ces militaires.

Vol. 424, f° 183, original, 3 p. 1/4 in-f°.

Vol. 428, 1° 328 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 429, f° 156, copie, 3 p. 1/2 in-f°.

510. — « Note communiquée amicalement par M. Barthélemy aux députés des trois Cantons, à Baden, relative à la demande faite par le L. Corps helvétique de comprendre l'évêché de Bâle, Neuchâtel et Genève dans l'enceinte de la neutralité de la Suisse. »

Vol. 428, f° 320, copie, 1 p. in-f°.

511. — Paris, 30 juillet. — Le comte d'Affry à Dabancourt. Gardes suisses.

Vol. 429, f° 158, original, 3 p. 1/3 in-f°.

512. — Baden, 30 juillet. — Barthélemy à MM. de Bâle. Il accuse réception de la lettre du 26.

Vol. 428, f° 317, copie, 3/4 p. in-f°.

513. — S. l. n. d. — Lanjuinais, principal du collège de Moudon, [au Ministre]. Affaires personnelles.

Vol. 429, f° 43, original, 3 p. in-f°.

514. — Moyenvic, juillet. — « Tableau des obligations en sels envers les L.L. Cantons, avec les quantités que M. Bréban.... ordonne provisoirement de faire acquitter en 1792 par les salines de Lorraine. »

Vol. 428, f° 319, copie, 2 feuilles grand in-f°.

515. — [Juillet.] — « Fournitures des sels aux Suisses. — Situation des traités au 1^{er} janvier 1792. Fournitures des traités existants, comprises pour ladite année. » [Sous forme de tableau.]

Vol. 428, f° 321, copie, 2 feuilles in-f°.

516. — « Rapport et projets de décrets concernant les relations militaires de la France avec la Suisse, présentés à l'Assemblée nationale au nom du Comité diplomatique, par M. Ramond, député du département de Paris, le 20 juillet 1792. »

Vol. 428, f° 270, imprimé, 64 p. in-8°.

517. — « Note relative au droit de détraction dans les États protestants de la Suisse. »

Vol. 428, 1° 229, copie, 1 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A CHAMBONAS 107

POLITIQUE N. 61.
Neutralité

518. — Baden, 1^{er} août. — Depuis le commencement de la guerre, la France a plusieurs fois demandé au Corps helvétique de prendre des mesures pour prévenir qu'il ne se fît sur son territoire aucun approvisionnement de denrées pour le service de l'ennemi. Le résident impérial à Bâle a adressé au Corps helvétique une semblable réquisition. « Je n'ai aucun sujet de penser, Monsieur, que les Cantons ne tiennent pas exactement la main à l'accomplissement de ces demandes dans leurs mesures générales. Si ensuite l'abandon de leurs frontières présente à l'intérêt particulier des facilités de spéculations secrètes, c'est un inconvénient inévitable dont nous profitons autant que nos ennemis.

« On me mande de Bâle qu'on y est assuré que l'Empereur accepte la neutralité du Corps helvétique aussi bien que celle du territoire de l'évêché de Bâle, et que les réponses de ce prince arriveront incessamment. »

Les députés des trois Cantons co-régents du comté de Baden sont arrivés l'avant-veille. Le trésorier Frisching, premier député de Berne, a déclaré à Barthélemy que sa République fait garder depuis deux ans le poste de Saint-Sergues.

Si dans ce moment elle y a établi quelques hommes de plus, ce n'est que dans la vue de conserver la tranquillité

sur ses frontières. Il a ajouté que l'État de Berne ne cherchait et ne désirait, comme tout lui en fait une nécessité, que de vivre en bonne intelligence avec nous.

M. Walcker.

M. Walcker, bourgmestre de Bienne, vient de mourir. C'est une véritable perte pour la France. Barthélemy demande qu'une pension soit accordée à ses enfants et à sa veuve.

Vol. 429, f° 162, original, 3 p. 1/2 in-f°.

Vol. 428, f° 318, copie, 2 p. 1/3 in-f°.

519. — Delémont, 1^{er} août. — Le général Ferrier à Barthélemy. Il est impossible de faire le plus petit reproche fondé sur la conduite des troupes françaises. Le général se plaint de l'insuffisance des forces mises à sa disposition.

Vol. 428, f° 335 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

Discipline des troupes françaises.

Pièces jointes. — a. — Delémont, 19 juillet. — Le général de Ferrier au général d'Harambure.

« Mon général, j'ai l'honneur de vous rendre compte que le bataillon de volontaires nationaux de la Corrèze, que j'ai fait camper depuis quelque temps à la tête des vallées de Delémont et de la Lucelle, s'étant persuadé que l'ordre de M. La Morlière du 17 du mois dernier étoit applicable à la situation dans laquelle il se trouve et croyant que rien ne pouvoit mettre obstacle à son empressement d'arborer

devant le front de son petit camp le signe de la liberté, [l']ya effectivement placé le jour de la fédération, sans en avoir reçu l'ordre de ma part. Aussitôt que j'en ai été informé, j'ai fait venir ici le commandant de ce bataillon, auquel j'ai observé que le signe de la liberté ne pouvoit être arboré par le fait des troupes françoises qu'en France même ; que non seulement nous n'avions pas le droit de le planter et de le mettre en évidence dans une terre étrangère, surtout dans un pays allié, mais encore que les malveillants, féconds en calomnies, ne manqueroient pas de nous accuser d'avoir voulu présenter aux habitants de ce même pays un signe d'insurrection pour les inviter à s'y rallier, ce qui seroit évidemment contraire au droit des gens et à tous les principes de justice et de raison. J'ai fini par lui donner l'ordre de le faire disparaître.

« Arrivé à son camp, le commandant y a annoncé mon ordre, qui a occasionné beaucoup de gémissements et fait répandre beaucoup de larmes ; mais enfin les braves citoyens soldats du bataillon de la Corrèze ont prouvé, par leur assentiment unanime qu'ils étoient autant les soldats de la loi que ceux de la liberté, qu'ils étoient également dévoués à verser tout leur sang pour le maintien de la Constitution et à remplir strictement tous les devoirs qu'elle leur prescrit, enfin qu'il n'étoit rien qu'ils ne fussent disposés à faire pour témoigner leur attachement inviolable à la discipline et à la subordination militaire. Tous se sont décidés dans l'instant même à obéir. Après plusieurs réflexions et observations, il a été résolu de mettre l'arbre en pièces, d'en brûler les débris rassemblés sans mélange d'aucune autre partie de bois et d'en conserver les cendres. Il y a été procédé sans retard ; et les cendres, religieusement recueillies, ont été partagées entre tous les individus qui composent le bataillon de la Corrèze et qui tous se sont promis de les porter avec un saint respect. Le bonnet a été placé sur un caisson de munitions, en attendant des ordres ultérieurs. Je vous avoue, mon

général, que c'est avec la plus grande émotion que j'ai entendu tout ce dont je viens de vous rendre compte, et quoique je dusse regarder comme un événement très simple ce qui avoit été fait en exécution de mon ordre, j'ai senti néanmoins tout le prix d'une marque d'obéissance qui ne pouvoit être donnée que par un sacrifice aussi pénible. J'ai ordonné de conserver précieusement le bonnet, et j'ai promis que, dans le cas où j'aurois en même temps occasion d'employer le bataillon de la Corrèze et d'attaquer l'ennemi dans un poste, le bonnet dont il s'agit y seroit lancé et que je marcherois à la tête de ce bataillon pour aller l'y reprendre, ce qui a suffi pour le consoler et le satisfaire. Je ne doute pas, mon général, que vous ne partagiez l'impression qu'a faite sur moi la bonne conduite que le bataillon de la Corrèze a tenue dans l'affaire dont je viens de vous donner les détails, et je vous prie instamment de proposer à M. La Morlière de lui donner un témoignage authentique de satisfaction. Je désire on ne peut pas plus vivement qu'il lui soit accordé le plus tôt qu'il sera possible.

»

Vol. 428, f° 336, copie, 2 p. 1/4 in-f°.

b. — Au quartier général de Plobsheim, 23 juillet. — Le maréchal Luckner au général Ferrier. « M. d'Harambure m'a communiqué, Monsieur, la lettre que vous lui avez adressée pour l'informer de l'acte méritoire d'obéissance et de dévouement par lequel les volontaires de la Corrèze se sont honorés en sacrifiant à la prudence et au respect pour le droit des gens le signe de la liberté auquel leur patriotisme leur avoit fait attacher un si juste prix. La conduite des volontaires de la Corrèze dans cette occasion est digne du dévouement dont ils ont déjà donné à la patrie des témoignages si utiles ; il honore leur général par la confiance qu'il a su leur inspirer, et c'est avec autant de joie que d'empressement que je vous charge, Monsieur, de

transmettre à ces braves défenseurs de la patrie l'expression de ma satisfaction.

« P.-S. — Je vous charge, Monsieur, d'embrasser en mon nom tous les officiers, sous-officiers et volontaires du bataillon de la Corrèze. »

Vol. 428, f° 337, copie, 2/3 p. in-f°.

520. — Zurich, 1^{er} août. — MM. de Zurich remercient Barthélemy de sa lettre du 28 juillet.

Vol. 428, f° 317 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

521. — [Paris, 1^{er} août.] — Le ministre des Affaires étrangères 108 à Président du Comité diplomatique. Gardes suisses.

Vol. 429, f° 160, minute, 1 p. 1/2 in-f°.

522. — [Paris, 1^{er} août ?] — Le ministre des Affaires étrangères au comte d'Affry. Gardes suisses.

Vol. 429, f° 161, minute, 2 p. in-f°.

523. — Vendredi, 3 août. — N° 128 du journal la Gazette de France.

Vol. 428, f° 382, imprimé, 4 p. in-4°.

BARTHÉLEMY A DU BOUCHAGE 109

POLITIQUE N° 62.
Neutralité.

524. — Baden, 4 août. — Barthélemy accuse réception de la dépêche n° 15 du 30 juillet. L'État de Berne a imaginé de charger ses députés qui sont à Baden de se consulter avec ceux de Zurich pour savoir s'il ne conviendrait pas que les Cantons écrivissent à S. M. pour la prier de vouloir bien leur faire connaître ses dispositions au sujet de la neutralité. Les députés zurichois ont facilement senti et fait sentir aux députés bernois, dont le chef est également sage et éclairé, que cette démarche serait absolument déplacée ; ceux-ci ont répondu à Berne de manière à la faire entièrement rejeter. Elle le sera encore plus sûrement après l'office que le Ministre ordonne à Barthélemy d'adresser au Corps helvétique. « Il est vrai qu'un digne magistrat qui connoît bien tous les ressorts qui font agir chacun d'eux [des Cantons] s'attend que nos explications vont mettre en mouvement la pétulance inconsidérée de l'État de Fribourg, d'autant plus qu'il a quelques raisons de craindre que cet État, toujours occupé d'embrouiller les choses et les esprits, pense à fatiguer encore le Corps helvétique par la demande d'une nouvelle Diète. Surtout s'il étoit vrai, comme le soupçonne ce magistrat, que les cours de Vienne et de Berlin ont le projet d'inviter les Cantons de retirer (sic) leurs troupes de France, invitation qui ne tendroit qu'à répandre beaucoup de trouble et de

désunion en Suisse. C'est pour prévenir autant qu'il est possible tout embarras que, comptant comme je fais sur la haute sagesse ainsi que sur l'attachement pour nous de cinq des six députés qui sont ici, je leur ai remis mon projet de lettre au Corps helvétique avant de l'envoyer au Directoire de Zurich. Ils en délibéreront mûrement entre eux, et après que les députés de Zurich et de Berne auront arrêté ici une opinion, nous ne devons guère douter qu'elle ne soit adoptée par leurs Gouvernements et par les autres Cantons. Au reste, Monsieur, les formes sont nécessairement très lentes dans ce pays-ci ; il se passera bien un mois avant que nous puissions avoir une réponse...

« L'expédient de faire garder l'évêché de Bâle par des troupes suisses... plairait singulièrement aux Cantons. Je ne verrois d'embarras que dans la demande qu'ils nous feront sans doute de payer les troupes qu'ils y tiendroient. J'observe, Monsieur, que si nous avons la guerre avec l'Empire et si la neutralité de l'évêché de Bâle est admise par toutes les parties, le Prince-évêque, à l'exemple de ce qui s'est pratiqué dans d'autres circonstances, pourra, d'après une résolution de la Diète, être exempt de fournir son contingent.

Déclaration du duc de Brunswick.

« La Suisse est inondée d'exemplaires de la déclaration de M. le duc de Brunswick. Le résident impérial qui est à Bâle en a adressé plusieurs au Corps helvétique en les accompagnant d'une note dans laquelle on me dit qu'il a inséré des réflexions qui semblent appeler l'attention des Suisses sur le sort de leurs troupes en France. Je vais tâcher d'avoir bientôt cette pièce. »

Régiments suisses.

On est entièrement rassuré à Bâle sur ce qui s'était dit de l'établissement d'un nouveau camp français près des frontières de ce Canton, mais Barthélemy insiste sur la nécessité de terminer l'affaire des capitaines de Salis Samade. La « mauvaise affaire du régiment de Diesbach » est presque généralement blâmée en Suisse, sauf à Soleure. M. Hirsinger, arrivé l'avant-veille, est reparti le lendemain pour Coire.

P. S. — Il serait essentiel que le Roi prît la peine de répondre lui-même au Corps helvétique relativement à la neutralité.

Vol. 421), f° 166, original, 5 p. 1/2 in-f°.

Vol. 428, f° 325 v°, copie, 4 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A DU BOUCHAGE 110

525. — Baden, 4 août. — Barthélemy accuse réception de la dépêche no 16 du 30 juillet. Il donne les renseignements que le Ministre lui a demandés au sujet des pensions des militaires retirés en Suisse.

Vol. 429, f° 169, original, 4 p. in-f°.

Vol. 428, f° 329, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

FINANCES N° 9.

526. — Baden, 4 août. — Barthélemy à du Bouchage. Fournitures de sels.

Vol. 428, f° 333 v°, copie, 4 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — Paris, juillet. — Les commissaires du Roi pour la liquidation de la ferme générale à Barthélemy. Fournitures de sels en Suisse.

Vol. 428, f° 330 v°, copie, 3 p. 3/4 in-f°.

b. — Baden, 4 août. — Réponse de Barthélemy à la lettre précédente.

Vol. 428, f° 332 v°, copie, 2 p. 1/4 in-f°.

527. — Zurich, 4 août. — Le Directoire de Zurich adresse aux Cantons le manifeste du duc de Brunswick. Il propose de faire à M. de Greiffenegg une réponse obligeante pour la communication d'un document aussi important.

Vol. 428, f° 358, copie, 2/3 p. in-f°.

Vol. 429, f° 165, copie, 1 p. in-f°.

528. — Paris, 4 août. — Le ministre des Contributions, Leroulx, à Barthélemy. Réclamation d'une dame Frölicher, de Soleure, contre les douanes françaises.

Vol. 428, f° 349, copie, 1/2 p. in-f°.

529. — Samedi 4 août. — N° 128 du journal la Gazette de France.

Vol. 428, f° 384, imprimé, 4 p. in-4°.

530. — Paris, 6 août. — Sainte-Croix à Barthélemy. Il accuse réception de la dépêche Finances n° 8 du 13 juillet. Il autorise provisoirement M. de Berville à continuer ses fonctions et demande à l'Ambassadeur de

nouveaux renseignements relativement aux pensions.

Vol. 424, f° 186, original, 3 p. in-f°.

Vol. 428, f° 349, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

531. — Paris, 6 août. — Le ministre de la Justice au ministre des Affaires étrangères. Différend entre MM. de Roll et de Ségur au sujet de la succession de M. de Bezenval.

Vol. 424, f° 185, copie, 1/2 p. in-f°.

BARTHÉLEMY AU CORPS HELVÉTIQUE

532. — Baden, 7 août. — « Magnifiques Seigneurs, le Roi a pesé dans sa sagesse et avec les sentiments du tendre intérêt que Sa Majesté ne cesse de prendre au bonheur et à la tranquillité de vos Républiques, le vœu que vous lui avez manifesté d'étendre le bénéfice de la neutralité à l'évêché de Bâle, aux principautés de Neuchâtel, Vallengin et à la république de Genève. L'Assemblée nationale partage cette bienveillance affectueuse de Sa Majesté pour vous, M. S., parce qu'il est impossible qu'elle ne dirige pas dans tous les temps les autorités qui régissent l'Empire françois. Mais l'intérêt national ne leur permet pas de s'y livrer dans ce moment avant de s'être consulté avec autant d'intimité que de franchise avec le Corps helvétique et d'avoir confié à son amitié quelques inquiétudes dont il n'est point l'objet et que cependant il peut par ses mesures concourir à dissiper.

« Le ministre des Affaires étrangères par intérim, après avoir pris les ordres du Roi et consulté le Comité diplomatique de l'Assemblée nationale, me charge, M. S., de vous faire savoir que si le Gouvernement françois accède au vœu que vous lui avez manifesté, ce ne seroit pas sans quelques conditions propres à lui assurer que sa condescendance envers vous ne tourneroit pas à son préjudice. Il pense que le L. Corps helvétique doit en quelque sorte se rendre garant qu'il n'y aura aucun danger pour la France à acquiescer à sa demande et lui offrir à ce sujet des motifs suffisants de sécurité.

« En conséquence, M. S., il m'est prescrit de vous demander si vous êtes fondés à croire que les États pour lesquels vous réclamez la neutralité en observeront les

devoirs avec exactitude ; quels sont les moyens que vous vous proposez d'employer pour vous assurer qu'à cet égard votre confiance ne sera pas trompée, et surtout quelles sont les mesures que vous avez prises ou que vous devez prendre pour prévenir toute violation du territoire de ces États et du vôtre propre, par les rois de Hongrie, de Prusse et de Sardaigne.

« Vous observerez, M. S., que la neutralité ne pourroit s'étendre à la portion de l'évêché de Bâle qui fait partie de la Confédération germanique et qui est comprise dans le cercle du Haut-Rhin, qu'avec l'aquiescement formel de l'Empire et de l'Empereur et après que la maison d'Autriche se seroit engagée à ne point attaquer la France par le Frickthal et l'évêché de Bâle ; que, sans cette précaution, l'Empereur et l'Empire, usant de leur droit, pourroient se porter de ce côté et forcer le passage, ainsi qu'il est arrivé en 1709, malgré la résistance de vos troupes ; que cet article mérite d'autant plus d'attention qu'il est possible que l'Empire germanique soit bientôt entraîné à prendre part à la guerre contre la France, et que dans ce cas M. le prince-évêque de Bâle, loin de pouvoir se déclarer neutre, seroit obligé de fournir son contingent pour cette guerre..... »

Vol. 428, f° 327 v°, copie, 2 p. in-f°.

533. — Soleure, 8 août 111. — Lettre de Troette à du Bouchage relativement aux pensions des officiers et invalides retirés en Suisse.

Vol. 429, f° 179, original, 1 p. in-f°.

Pièce jointe. — Soleure, 8 août. — Mémoire sur les pensions des Invalides retirés en Suisse, par Troette.

Vol. 429, f° 180, original, 2 p. 3/4 in-f°.

Vol. 428, f° 348 v°, copie, 3 p. 1/2 in-f°.

BARTHÉLEMY A DU BOUCHAGE¹¹²

POLITIQUE N° 63.
Neutralité.

534. — Baden, 9 août. — « La réponse de l'Empereur, Monsieur, au Corps helvétique, touchant la neutralité, que son résident à Bâle avoit annoncé devoir être très prochaine, n'est pas encore arrivée. Ce retard afflige les députés des trois Cantons corégents du comté de Baden qui sont au moment de partir d'ici, parce qu'ils espèrent qu'elle concourroit d'autant plus tôt à établir une négociation entre les deux Cours d'après les explications que vous m'avez chargé, Monsieur, de demander au Corps helvétique, elle seroit susceptible des plus grandes difficultés, ou plutôt il seroit à peu près impossible d'en préparer les bases, s'il étoit vrai, ce que disent quelques lettres arrivées hier ici de Bâle qui, quoique très suspectes, ne laissent pas que d'inquiéter les députés, savoir que les Autrichiens, pour se tenir en mesure contre nos troupes qui sont dans l'évêché de Bâle, vont former un camp de 25 000 hommes à une très petite distance de la ville de Bâle. Je n'ajoute, Monsieur, aucune foi à cet avis, qui, s'il avoit de la réalité, nous auroit été annoncé de la manière la plus positive. Les Autrichiens ont des forces très peu considérables dans le Brisgau, surtout dans le voisinage de la Suisse, et l'on n'apprend pas qu'ils aient l'intention de les augmenter. Il me semble qu'ils cherchent et qu'ils sentent la convenance politique de se conduire avec les

Cantons helvétiques d'une manière plus calculée que ne l'indiqueroit le mouvement militaire dont on parle. Je crois que la cour de Vienne entend trop bien ses intérêts pour qu'elle pense à les alarmer et qu'elle travaille bien plutôt à augmenter les inquiétudes que leur cause le voisinage de nos troupes, et à accroître par là son influence. Je vais au reste écrire à Bâle pour savoir s'il y a quelque réalité à cet avis d'un camp autrichien. »

Intérêts qui lient la Suisse à l'Autriche.

Depuis que M. Frisching est à Baden, Barthélemy n'a rien négligé pour entretenir ses excellentes dispositions à l'égard de la France. Ce magistrat a encore parlé avec douleur de l'événement d'Aix, ajoutant que Berne nous aurait déjà rendu son régiment si le calme régnait en France. « M. de Frisching m'a fait quelques détails, Monsieur, poursuit l'Ambassadeur, qui ne donnent pas peu de force à ceux que j'ai consignés sur cette matière dans mes dernières lettres. Il est bien reconnu que le produit des récoltes en Suisse ne suffit pas à beaucoup près pour la consommation de ses habitants. Aussi je vois par la correspondance que sous notre ancien gouvernement, lorsque nous nous trouvions presque toujours dans l'impossibilité de vendre des blés aux Cantons, nous leur accordions au moins à chaque instant des passeports pour s'en procurer du Palatinat par l'Alsace et de la mer Méditerranée par Marseille. Depuis trois années entières nos agitations intérieures ont entièrement privé les Gouvernements helvétiques de ces moyens faciles de pourvoir à la subsistance de leurs peuples. La crainte de mourir de faim étourdit nécessairement sur les considérations de la politique. Pourrions-nous donc nous

étonner qu'ils se soient en quelque sorte jetés dans les bras de la maison d'Autriche, quand nous-mêmes nous leur en faisons une nécessité ? La Souabe, qui toujours leur a fourni des approvisionnements, est alors devenue leur unique ressource. Mais l'étendue considérable des besoins de la Suisse avoit déterminé les États du Cercle à défendre la sortie de leurs grains. Berne s'est vu obligé d'employer les plus vives sollicitations à Vienne et à Berlin pour obtenir la levée de cette défense. Il y est parvenu et depuis trois ans il a tiré de cette partie de l'Allemagne de très grandes quantités de grains qui, devant être voiturées jusqu'aux extrémités du pays de Vaud, ont coûté à l'État plusieurs millions. « Et chaque million est pour nous, me disoit M. de Frisching,

« ce qu'est pour la France chaque centaine de millions. » Les autres États de la Suisse ont suivant leur position et leurs moyens éprouvé dans une égale proportion les mêmes embarras, les mêmes dépenses et la même dépendance.

« M. de Frisching ajoute encore que l'État de Berne ne se dissimule pas ce que la République et tous les autres Cantons ont à craindre de l'ambition héréditaire de la cour de Vienne, du besoin qu'elle a toujours d'établir un grand nombre d'archiducs, de l'avidité avec laquelle il est vraisemblable qu'elle convoite sans cesse de belles provinces que la valeur des Suisses lui a arrachées, de l'ardeur avec laquelle elle poursuit la précieuse acquisition de la Bavière, d'où les Cantons tirent des sels en abondance, autre denrée qui leur est presque aussi nécessaire que les grains, enfin des moyens plus ou moins indirects par lesquels la maison d'Autriche, aidée de nos autres ennemis et de nos trop funestes divisions, peut effectuer le démembrement de la Monarchie françoise et parvenir à cerner la Suisse de la manière la plus effrayante. M. de Frisching reconnoît très bien ce que ce dernier malheur auroit de désastreux pour la Suisse.

« Je n'ignore pas que quelques ambitieux de l'État de Berne ont des rapports particuliers avec nos ennemis et que depuis le temps qu'on parle d'une contre-révolution en France par des moyens extérieurs, il y a quelques raisons de soupçonner qu'ils ont peut-être travaillé sourdement à y faire concourir la République par l'acquisition du pays de Gex. D'un autre côté Soleure, toujours passionné, toujours stupide, ne dissimule point les vœux par lesquels il appelle les Autrichiens contre nous. Mais que signifient les égarements d'un petit nombre d'individus, quand ils sont mis en balance avec les intérêts et avec les intentions de toute une nation ? Les Cantons voient très bien qu'ils sont destinés par la nature des choses à partager notre bonne comme notre mauvaise fortune. Ils sentent de même le danger dans lequel nous les mettons de ne pouvoir se passer à quelques égards des secours de la maison d'Autriche. Notre Révolution a apporté d'immenses préjudices à leur commerce et à leur militaire. Ils les supportent en gémissant, mais ils les supportent tranquillement ; ils vivent dans l'espérance de temps plus heureux, et n'attendent le retour de leur prospérité que de la nôtre même.

« J'ai voulu, Monsieur, vous présenter dans ces réflexions la politique qui agit dans ces circonstances difficiles sur la presque totalité des Gounements helvétiques, et vous porter à penser que leurs intérêts les plus essentiels bannissent nécessairement de leurs conseils comme de leurs vues toutes les mauvaises dispositions contre nous que quelques personnes leur attribuent. C'est à nous à les maintenir dans leurs bons sentiments par tous les ménagements compatibles avec l'extrême embarras de nos affaires.

« J'en étois à ce point de ma lettre, Monsieur, lorsque j'en reçois une de M. Legrand, conseiller de l'État de Bâle, que j'attendois depuis quelque temps et dont je joins ici une copie. M. Legrand est un homme très éclairé, qui nous est

fort attaché et qui a beaucoup d'influence dans son Canton. Vous serez sûrement frappé de la justesse de ses observations et vous ne permettrez pas qu'elles restent sans effet. Nous n'avons pas un médiocre intérêt à nous conserver l'affection des États de la Suisse, surtout de celui de Bâle, et d'empêcher que le Gouvernement autrichien n'acquière sur eux tous les droits de la reconnaissance, et tous ceux de la puissance et de la crainte.....

Riz.

« La surveillance autrichienne ne pourra pas empêcher la sortie des riz de Bâle pour passer en France, parce qu'il lui sera impossible d'obtenir qu'on établisse une différence entre ceux qui arrivent d'Italie et ceux qui viennent des États soumis à la domination de la cour impériale. »

Régiment de Diesbach.

Les magistrats réunis à Frauenfeld ont refusé de présenter à la Diète « l'étrange prétention » des officiers de Diesbach. Il y a lieu de croire que c'est de leur propre mouvement que ces officiers ont pris « une résolution aussi bizarre. »

Lettre des princes émigrés.

Barthélemy insiste sur le mauvais effet que vont produire les nouvelles dispositions relatives au paiement des pensions militaires. Si ces mesures sont nécessaires, du moins ne devraient-elles pas avoir d'effet rétroactif.

« L'inconnu, Monsieur, qui remit au bourgmestre en charge à Zurich la lettre que les princes françois écrivirent à la Diète helvétique à la fin de mai, est M. Tillier, celui qui sollicitoit dans le régiment des Gardes suisses la compagnie que le Roi vient de donner à M. d'Erlach. Il arrivoit alors de Coblenz. En partant de Zurich, il alla rendre compte de sa commission à quelques magistrats de Berne qui, jugeant que cette démarche étoit déplacée, le renvoyèrent sur-le-champ à Zurich pour demander que la lettre des princes ne circulât pas dans les Cantons. Il n'étoit plus temps.

« Je joins ici un paquet que M. d'Assigny m'a adressé pour M. de Chambonas et la traduction d'une note que le résident impérial à Bâle a écrite il y a peu de temps au Corps helvétique.....

« P.-S. — Je reçois dans ce moment, Monsieur, des lettres de Bâle de très bonne part qui, ne faisant aucune mention de la formation d'un camp autrichien dans le voisinage de ce Canton, me donnent la certitude que cette rumeur n'a pas le moindre fondement.

« Je remets mon paquet à un courrier de M. d'Assigny qui m'arrive à l'instant. »

Vol. 429, f° 182, original, 11 p. 2/3 in-f°.

Vol. 428, f° 337, copie, 7 p. 3/4 in-f°.

Pièces jointes. — a. — Bâle, 6 août. — M. Legrand, conseiller de l'État de Bâle, à Barthélemy. Décret prohibant l'exportation des grains de France.

Vol. 428, f° 343, copie, 7 p. in-f°.

Vol. 429, f° 172, copie, 7 p. 1/2 in-f°.

b. — Lucerne, 7 août. — Le général Pfyffer à Bacher.
Pensions des invalides retirés en Suisse.

Vol. 429, f° 176, copie, 3/4 p. in-f°.

c. — Bâle, 12 juillet. — M. de Greiffenegg au Corps helvétique. Il l'invite à prendre des mesures pour éviter la contrebande de guerre.

Vol. 428, f° 341, copie, 3 p. 2/3 in-f°.

Vol. 429, f° 90, copie, 4 p. in-f°.

d. — Lucerne, 6 août. — Joseph-Célestin de Mohr, conseiller d'État et ancien bailli de Ruswihl, [à Barthélemy]. Affaires personnelles.

Vol. 429, f° 171, original, 1 p. in-4°

Licenciement des Suisses.

535. — Quartier général de Weissembourg, 9 août. — Le général de La Morlière au ministre de la Guerre. « Est-il possible que sur un avis d'un voyageur françois donné à M. de Maisonneuve, ministre plénipotentiaire à Stuttgart, on statue sur le sort de la nation suisse, sur des bavardages de quelques émigrés à Coblenz ? »

Le général insiste sur l'utilité des troupes suisses. Il énumère les faits qui prouvent leur fidélité et la confiance qu'on doit avoir en elles.

Vol. 428, f° 361 v°, copie, 2 p. 3/4 in-f°.

536. — Vendredi 10 août. — « Procès-verbal de l'Assemblée nationale. Séance permanente du vendredi 10 août..... »

Vol. 428, f° 397, imprimé, 26 p. petit in-4°.

537. — Paris, 10 août. — « Acte du Corps législatif du 10 août soir 1792, l'an 4 de la liberté. »

Vol. 428, f° 411, imprimé, 4 p. in-8°.

BARTHÉLEMY A DU BOUCHAGE 113

POLITIQUE N° 64.

538. — Baden, 11 août. — C'est M. Dufresne de Saint-Léon et non le ministre de la Guerre qui a écrit à M. Troette au sujet des nouvelles formalités exigées des officiers suisses retraités et retirés dans leur pays. Tous ces retards produisent un très mauvais effet. L'Ambassadeur transmet un nouveau paquet de M. d'Assigny.

Vol. 428, 1° 347, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

Vol. 429, f° 190, original, 2 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — Coire, 7 août. — M. de Salis Scevis à Barthélemy. Affaires des Grisons. Émeute de Sondrio. Négociations de Milan. Les démarches de M. de Caamaño pour obtenir des troupes semblent n'avoir pas grand succès dans les Grisons.

Vol. 428, f° 347 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 429, f° 177, copie, 2 p. in-f°.

b. — Vienne, 20 juillet. — Le prince de Kaunitz au baron de Buol. Négociations de Milan.

Vol. 428, f° 348, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

539. — Paris, 11 août. — « Acte du Corps législatif sur la formation de la Convention nationale. Du 11 août 1792, l'an 4 de la liberté. »

Vol. 428, f° 413, imprimé, 7 p. 1/4 in-8°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

Événements du 10 août.

540. — Paris, 13 août — Le Brun ¹¹⁴ notifie la suspension du pouvoir exécutif et la constitution du nouveau ministère. Il annonce l'envoi de détails sur les événements du 10.

« Ce détail vous convaincra de l'existence d'un nouveau projet de contre-révolution qui a fait couler le sang du peuple françois, mais que celui-ci a fait échouer par une résistance aussi courageuse qu'imposante.

« Ce n'est plus le temps des ménagements politiques. C'est au nom de la Nation, au nom d'une nation qui veut être libre, qu'il faut que ses agents prononcent son vœu dans toute l'Europe. C'est à eux à donner par leur fermeté et leur attention à faire respecter sa dignité une idée de la détermination où est la France de maintenir la liberté et l'égalité et de ne poser les armes que lorsque toutes les puissances auront reconnu son indépendance. Cette profession de foi n'admet ni équivoque ni détour. Il faut la faire sans restriction. Il faut une conduite franche et décidée qui ne trahisse aucun secret retour vers l'ancien régime, aucun espoir de le voir revenir. Aux yeux du Conseil du Gouvernement national, ce sera là la règle de son estime et la mesure de l'avancement.

« Je vous prie, Monsieur, de continuer avec moi la même correspondance que vous entreteniez avec mon prédécesseur et de me transmettre avec votre exactitude ordinaire tout ce que vous recueillerez d'intéressant et

d'utile pour le service et les intérêts de la nation et de la chose publique.

« Ne doutez pas, monsieur, de mon empressement à faire valoir auprès du Corps législatif votre zèle et votre patriotisme. »

Vol. 424, f° 199, original, 2 p. in-f°.

Vol. 428, f° 391 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 17.
Régiments suisses.

541. — Paris, 13 août. — Le Ministre accuse réception des dépêches n^{os} 56 à 59. M. Chambonas a prévenu les désirs de la Diète relativement aux désordres dans les régiments suisses en écrivant au ministre de la Guerre une lettre dont copie est ci-jointe. Le Ministre attend les renseignements demandés par son prédécesseur au sujet du paiement des pensions militaires. Il a communiqué au Comité diplomatique le projet de capitulation de M. de Caamaño. L'aversion des Suisses pour le service d'Espagne permet d'espérer que ces tentatives n'auront pas de succès, à moins que la France ne renonce à ses relations militaires avec les Cantons.

Pensions.

Le Ministre se range à l'avis de Barthélemy touchant la suppression de toutes les pensions à volonté, sauf à faire ensuite les exceptions nécessaires. Mais cette mesure lui paraît devoir être prise à l'égard de Fribourg aussi bien que de Soleure. Avant de soumettre cette question au Roi,

il attendra la réponse de l'Ambassadeur à la dépêche du 23 juillet.

Le Ministre prie Barthélemy de développer son opinion relativement à la suppression des trésoriers politique et militaire de la Suisse. Il l'entretient de diverses questions relatives aux fournitures de sels.

Liges grises.

Il est urgent de soustraire les Ligues grises à l'influence et au despotisme de la cour de Vienne. Barthélemy est prié de faire connaître les moyens qui lui paraissent le plus propres à atteindre ce résultat. Il fera part de ses vues à M. Hirsinger, qui doit être rendu à son poste.

Bâle.

Il est également important d'empêcher que la cour de Vienne ne contre-balance à Bâle l'influence française. Le Ministre s'empressera d'aller au-devant de tout ce qui pourra être agréable à cet État. Barthélemy le lui fera savoir. Le Ministre a recommandé de la manière la plus pressante à son collègue de la Guerre l'affaire des officiers du régiment de Salis Samade. Il a également écrit pour hâter la vérification des créances bâloises.

Le Ministre invite Barthélemy à faire officieusement de nouveaux efforts pour obtenir l'élargissement de M. Voisard. Il regarde comme terminées, en ce qui le concerne du moins, les affaires Demars, Lanjuinais et Maillot. Il a écrit au ministre de la Justice au sujet de la succession de M. Bezenval et à M. d'Affry au sujet de la demande de M.

Godt de Grepplang, qui ne paraît pouvoir être accueillie que si le Roi, renonçant au droit que lui confère le règlement sur la formation du régiment des Gardes suisses, se déterminait à accorder la compagnie vacante au plus ancien officier.

Vol. 424, f° 190, original, 10 p. in-f°.

Vol. 428, f° 381, copie, 5 p. 1/2 in-f°.

Vol. 429, f° 192, copie, 5 p. 3/4 in-f°.

Pièce jointe. — Paris, 18 juillet. — Chambonas à Lajard. Mesures à prendre pour la sûreté des régiments suisses. Surveillance à exercer sur les officiers et particulièrement sur ceux du régiment de Sonnenberg, qui pourraient bien avoir provoqué les vexations dont ils se sont plaints avec tant d'affectation. Chambonas demande que l'ordre soit envoyé au colonel de Sonnenberg de rejoindre son corps. Peut-être même serait-il bon d'étendre cette mesure à tous les autres colonels suisses.

Vol. 429, f° 107, minute, 4 p. in-f°.

Vol. 424, f° 171, copie, 3 p. 1/2 in-f°.

Vol. 428, f° 388, copie, 3 p. 1/4 in-f°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 18.

Événements du 10 août.

542. — Paris, 13 août. — « Vous n'ignorez pas, Monsieur, combien, dans les dangers qui nous environnent, la conduite de la Cour étoit devenue suspecte. Tout le Royaume, et particulièrement la capitale, étoit dans une agitation qui annonçoit une crise prochaine et terrible. Cette crise vient d'éclater à Paris. Le 10 de ce mois le peuple tout entier s'est porté au château des Tuileries dans le dessein de séparer le Roi et sa famille des conseillers perfides et des traîtres dont il étoit entouré. Le Roi, pour prévenir le danger dont il se croyoit menacé, se rendit à l'Assemblée nationale avec la Reine, ses enfants et sa sœur. Le Corps législatif lui assura protection. Bientôt le peuple fut instruit de cette démarche, qui remplissoit son objet. Les citoyens armés qui s'étoient réunis autour du château paroisoient vouloir se retirer dans leurs sections respectives, lorsqu'une partie du régiment des Gardes suisses qui se trouvoit sous les armes autour du château et dans son enceinte même, se présenta aux citoyens et se mêla avec eux, leur protestant amitié, fraternité et leur jurant de ne pas trahir la cause du patriotisme. Les citoyens s'abandonnoient sans défiance à ces témoignages, à ces protestations d'amitié ; ils étoient sortis de leurs rangs, la plupart avoient même déposé leurs armes, lorsque les Suisses qui étoient restés au château firent sur eux une

décharge de mousqueterie dont le feu roulant prolongé fort longtemps coûta la vie à un grand nombre de citoyens. On se rallia promptement ; on riposta aux Suisses, qui se défendirent avec opiniâtreté : l'action dura plus d'une heure. Le régiment y perdit plus de moitié de ses soldats, le reste prit la fuite. Le peuple avoit été trahi indignement, sa fureur étoit au comble, il ne connut plus de mesures. Je ne puis encore savoir combien d'officiers et de soldats ont péri dans cette journée désastreuse ; mais le nombre, tout considérable qu'il soit, l'est infiniment moins que celui des citoyens qui sont tombés sous leurs coups. Le lendemain 120 hommes du régiment, qui s'étoient dérobés à la vengeance publique, furent découverts : il étoit à craindre que le peuple, encore profondément irrité de toutes les pertes qu'il avoit essuyées la veille, ne se portât à de nouvelles extrémités : mais l'Assemblée nationale recueillit ces infortunés dans son sein et, après avoir pris dans sa sagesse toutes les mesures propres à calmer la colère du peuple, les fit conduire hier soir au palais Bourbon : le maire de Paris étoit à leur tête : un grand nombre de députés à l'Assemblée nationale les ont accompagnés et la pitié a été le seul sentiment qu'ils ont inspiré aux citoyens qui les voyoient passer.

« Telles sont, Monsieur, les principales circonstances d'un événement qui va porter la désolation dans un grand nombre de familles de la Suisse et qui n'auroit pas eu lieu sans la résistance qu'a opposée M. d'Affry à l'exécution du décret de l'Assemblée nationale qui avoit ordonné que ce régiment, à 300 hommes près, seroit éloigné de la capitale. Cette résistance d'une part, et de l'autre la conduite qu'a tenue l'état-major après que le Roi eut quitté le château pour se rendre à l'Assemblée nationale, ne permettent guère de douter que les chefs de ce corps n'aient la plus grande part à l'affreuse trahison dont les Gardes suisses ont été agents et victimes. Au surplus, la procédure qui s'instruit va répandre le plus grand jour sur cette affaire.

Le procès-verbal des faits vous sera envoyé aussitôt qu'il aura été rédigé, et l'on connoîtra les coupables. En attendant, M. le lieutenant général d'Affry, tous les officiers et soldats qui ont survécu à la fatale journée du 10, resteront dans les lieux où ils ont été transportés pour leur sûreté.

« Il importe, Monsieur, que vous ne perdiez pas un moment pour informer le Corps helvétique des détails que je viens de vous donner, afin de le prémunir contre les rapports qui pourroient lui être faits par des malintentionnés. Employez tous les moyens que vous offrent l'estime et la confiance dont vous jouissez pour empêcher qu'il ne soit prise aucune mesure dictée par un premier mouvement. Obtenez qu'avant de prendre aucune résolution on attende que l'on soit parfaitement instruit de toutes les causes, de toutes les circonstances du malheureux événement du 10. Assurez-le que le Corps législatif prendra en grande considération le sort des familles de ceux qui ont péri innocents. Marquez-lui qu'il est dans la confiance que l'union et l'amitié des deux peuples ne seront pas altérées, et qu'il est disposé à ne négliger aucun des moyens propres à le convaincre de tout le prix qu'il attache à nos relations avec la Suisse.

« P.-S. — Ce sont des membres de l'Assemblée nationale qui, en vertu d'un décret rendu hier, doivent dresser le procès-verbal des faits de la journée du 10. Je vous réitère l'assurance que ce procès-verbal vous sera adressé aussitôt qu'il aura été rédigé.

« Le ministre de la Guerre a senti la nécessité de renforcer dans les circonstances présentes les troupes qui occupent les gorges de Porentruy ; il a dû donner des ordres à cet effet.

« Le Corps législatif paroît être dans l'intention d'écrire au Corps helvétique lorsqu'il aura recueilli sur tous les faits une entière certitude. »

Vol. 424, f° 195, original, 6 p. 1/4 in-f°.
Vol. 428, f° 390, copie, 3 p. in-f°.

FINANCES N° 10.

543. — Baden, 13 août. — Barthélemy à Sainte-Croix. Il accuse réception de la lettre du 6, entretient le Ministre de diverses questions de comptabilité et présente des observations relatives à la suppression des pensions à volonté.

Vol. 428, f° 352, copie, 7 p. in-f°.

544. — Paris, 13 août. — Le ministre des Affaires étrangères au ministre de la Guerre. Indemnité aux capitaines de Châteaueux. Pensions militaires.

Vol. 429, f° 191, minute, 1 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A SAINTE-CROIX

POLITIQUE N° 65.

Déclaration du Roi aux puissances.

545. — Baden, 14 août. — La communication au Corps helvétique de la notification du Roi aux Puissances étrangères n'a donné lieu à aucune circonstance remarquable. « Elle a été reçue par les Cantons avec le calme qui règne dans la réponse qu'ils viennent de me faire et dont j'ai l'honneur, Monsieur, de vous envoyer ci-joint la traduction ; il m'a paru que, dans tous les Conseils helvétiques où la notification du Roi a été lue, elle a excité les plus sincères vœux pour la satisfaction personnelle de Sa Majesté, comme pour le bonheur de la Monarchie.

Déclaration du duc de Brunswick.

« C'est, Monsieur, une démarche d'un bien autre caractère que celle que M. de Greiffenegg, résident impérial à Bâle, vient de faire auprès du Corps helvétique en lui adressant la déclaration de M. le duc de Brunswick. Je joins ici la note de ce résident. L'esprit qui l'a dictée ne sauroit être plus perfide et ne peut se comparer qu'à la sagesse parfaite avec laquelle le Directoire de Zurich, dans le projet de lettre qu'il a adressé aux autres Cantons, évite de faire la moindre attention à ce que l'insinuation de

l'agent autrichien présente de méchant pour nous et d'embarrassant pour les Suisses. Vous trouverez ci-joint, Monsieur, le projet de réponse. Le Canton de Bâle s'est hâté d'y accéder et je suis porté à croire que tous les autres finiront par faire de même.

Considération sur la politique des Cantons.

« Il me semble que ces deux courtes pièces nous donnent bien exactement la mesure des intentions et des vues à la fois de nos ennemis et du Corps helvétique. Elles manifestent d'une part le projet des premiers de nous priver des secours des régiments suisses, et de l'autre la détermination des Cantons de se refuser à une trahison et de ne pas s'écarter de leur antique fidélité aux intérêts de la nation françoise unie avec son Roi. Je ne crois pas m'égarer ni vous induire en erreur, Monsieur, en présentant à votre entrée dans le ministère le Corps helvétique comme la seule Puissance sur laquelle il ne tient qu'à nous de pouvoir compter, et en vous invitant à mettre confiance en son attachement déterminé par les plus puissants motifs. Les préventions, les intrigues d'un très petit nombre de Cantons, de quelques officiers, d'un plus grand nombre d'autres individus, n'altèrent point la mienne dans la sagesse qui dirige l'ensemble de tous les États helvétiques, dans la prévoyance avec laquelle ils savent très bien calculer la prodigieuse influence que notre destinée doit avoir sur la leur, dans la crainte salutaire que leur inspirent la présence et les conséquences de tous les dangers tant intérieurs qu'extérieurs dont nous sommes menacés, et dans le soin avec lequel ils sont occupés de concilier leurs vœux et leurs intérêts avec ce que les circonstances ont d'infiniment difficile. Après les épreuves

cruelles auxquelles nous les avons mis, nous pouvons juger si le penchant qui les porte vers nous et qui a presque fermé des plaies bien douloureuses n'est pas fortement prononcé. »

Barthélemy insiste sur la nécessité de témoigner des égards aux Suisses pour les maintenir dans leurs bonnes dispositions. Il appelle notamment l'attention du Ministre sur le paiement des pensions et les fournitures de sels. Il entre ensuite dans diverses considérations au sujet de la neutralité, et revient une fois de plus sur la nécessité de terminer l'affaire des capitaines de Salis Samade.

« Les enfants de M. d'Artois, arrivant de Turin, viennent de traverser la Suisse incognito pour se rendre à Coblenz. »

Vol. 429, f° 197, original, 7 p. 1/4 in-f°.

Vol. 428, f° 355 v°, copie, 5 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — Zurich, 8 août. — Le Corps helvétique remercie Barthélemy de lui avoir communiqué la déclaration du Roi relative à son attachement à la Constitution et à la désapprobation de la démarche des princes émigrés.

Vol. 428, f° 361, copié, 1/2 p. in-f°.

Vol. 429, f° 178, copie, 2/3 p. in-f°.

b. — Bâle, 1^{er} août. — M. de Greiffenegg envoie au Corps helvétique dix-huit exemplaires de la déclaration du duc de Brunswick, « afin que le L. Corps helvétique, ayant pesé dans sa sagesse cet objet, qui est de la plus haute importance pour les régiments suisses qui sont au service de la France, puisse juger provisoirement dans sa pénétration profonde de l'emploi qu'il croira devoir en faire. »

Vol. 428, f° 358 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

Vol. 429, f° 164, copie, 2/3 p. in-f°.

c. — S. l. n. d. — Projet de réponse du Corps helvétique à l'Empereur. Il expose les motifs qui le font persévérer dans sa résolution d'observer la neutralité.

Vol. 429, f° 306, copie, 3 p. 1/2 in-f°.

d. — S. l. n. d. — Projet de réponse du Corps helvétique à la lettre par laquelle M. de Greiffenegg avait accompagné l'envoi de la pièce précédente.

Vol. 429, f° 307 v°, copie, 2 p. in-f°.

e. — « Note sur les moyens à employer pour sortir les compagnies de Buxtorff et de Bourcard du régiment de Salis Samade. »

Vol. 428, f° 360 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

Vol. 429, f° 203, copie, 1 p. in-f°.

546. — Baden, 14 août. — Barthélemy à Koch en faveur des capitaines Bourcard et Buxtorff du régiment de Salis Samade.

Vol. 429, f° 201, original, 2 p. 1/2 in-f°.

Vol. 428, f° 361, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

547. — Paris, 15 août. — Le Brun envoie plusieurs exemplaires d'une adresse de l'Assemblée nationale à la Nation française. Barthélemy ne saurait donner trop de publicité à cette pièce.

Le Ministre s'occupe activement des intérêts des officiers et invalides retirés en Suisse. Il va faire rectifier les termes d'un article du Patriote français relatif à la démission des officiers du régiment de Salis Samade, article dont la rédaction pourrait faire croire qu'il émane de Barthélemy. Le Brun envoie copie des lettres écrites à ce sujet par son prédécesseur.

Vol. 424, f° 200, original, 1 p. 1/4 in-f°.

Vol. 428, f° 430 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — Paris, 19 août. — « Adresse de l'Assemblée nationale aux François..... »

Vol. 428, f° 418, imprimé, 4 p. in-8°.

b. — Paris, 9 août. — Le ministre des Affaires étrangères au ministre de la Guerre. Démission des capitaines Buxtorff, Bourcard et Salis Scevis du régiment de Salis Samade.

Vol. 429, f° 188, minute, 2 p. 1/4 in-f°.

Vol. 424, f° 189, copie, 2 p. in-f°.

Vol. 428, f° 431, copie, 2 p. in-f°.

c. — Paris, 9 août. — Le ministre des Affaires étrangères au Président de la commission extraordinaire des Vingt et un de l'Assemblée nationale. Même sujet.

Vol. 42, f° 188, copie, 2/3 p. in-f°.

Vol. 428, f° 431, copie, 1/2 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A SAINTE-CROIX

POLITIQUE N° 66.

M. de Bouillé à Soleure et à Berne.

548. — Baden, 17 août ¹¹⁵. — « On me mande de Soleure, Monsieur, en date du 15, que M. de Bouillé père vient de s'y arrêter pendant deux jours et qu'il s'est ensuite rendu à Berne..... On suppose à Soleure qu'il va demander à l'État de Berne pour les princes françois ou de l'argent, ou le régiment de Watteville, ou bien qu'il s'agit des affaires de l'évêché de Bâle..... »

Vol. 429, f° 205, original, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 428, f° 363, copie, 1 p. in-f°.

Pièce jointe. — Coire, 14 août. — M. de Salis Scevis à Bacher. Affaires des Grisons et de la Valteline. Négociations avec l'Autriche.

Vol. 428, f° 363 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 429, f° 204, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

549. — 17 août. — « Observations de P.-L. Røederer, sur des réponses faites par des officiers suisses dans leurs interrogatoires. »

Vol. 428, f° 392, imprimé, 7 p. 1/2 in-4°.

550. — Baden, 17 août. — Barthélemy à Dufresne Saint-Léon. Pensions militaires.

Vol. 428, f°, 364, copie, 3/4 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN 116

[POLITIQUE N° 67.]

La suspension du Roi met fin à la mission de Barthélemy.

551. — Baden, 18 août. — « Au moment, Monsieur, où la poste va partir, je reçois les deux lettres n^{os} 17 et 18, et celle sans numéro dont vous m'avez honoré le 13 de ce mois. Le changement très important dans notre situation, dont la dernière contient la notification, ne peut point [ne pas] dénaturer notre manière d'être précédemment établie avec les Puissances étrangères. C'est le Roi qui m'a accrédité auprès du Corps helvétique. Le Roi étant suspendu, mes pouvoirs le sont également, et les Cantons ne me reconnoîtront plus comme ambassadeur. Ils ne regarderont les personnes attachées à l'ambassade que comme de simples particuliers, jusqu'à ce qu'il soit rétabli. La politique des nations n'a pas une autre marche. Je ne m'en rapporte pas d'ailleurs uniquement au principe qui l'établit. Comme la suspension du pouvoir exécutif pouvoit se prévoir, il m'a été facile de faire sonder l'opinion des députés des cantons de Zurich, de Berne et de Glaris qui sont venus il y a peu de jours tenir ici le syndicat du comté de Baden, et de savoir qu'ils étoient assurés que si la suspension des fonctions du Roi étoit décrétée, le Corps helvétique ne pouvoit plus correspondre avec moi, ni moi avec lui. Ainsi, Monsieur, n'étant plus dans le cas d'employer auprès de lui un titre qui est paralysé et ne

voulant cependant pas lui dérober les circonstances d'un événement qui va répandre la désolation dans les familles et dans les Cantons, j'ai envoyé particulièrement à la chancellerie du Directoire de Zurich une copie presque entière de votre dépêche n° 18.

« Depuis qu'on parle de la suspension du Roi, Monsieur, j'ai eu le temps d'être prévenu par mes nombreux correspondants en Suisse que, si elle avoit lieu, ils ne pourroient plus m'écrire. Ainsi, quoique mon attachement pour ma patrie animera dans tous les temps mon empressement à la servir, je vais me trouver hors d'état de pouvoir vous instruire de ce que les Cantons décideront dans la crise actuelle.

« Des lettres de créance au nom de l'Assemblée nationale expédiées à un agent quelconque ne remédieront pas à l'état des choses que j'expose. J'ai rencontré par l'effet de nos nouvelles circonstances des difficultés à être reconnu par les Cantons lorsque je suis arrivé en Suisse, quoique la lettre qui m'accréditoit auprès d'eux fût écrite au nom du Roi : à plus forte raison je crois pouvoir affirmer qu'ils n'admettroient pas des lettres qui ne seroient pas signées par le Chef du pouvoir exécutif, avant que les autres Puissances de l'Europe leur en aient donné l'exemple. Je ne crains pas de parler à l'avance d'une manière aussi positive de la non-admission de celle que vous me faites l'honneur de me dire dans votre dépêche n° 18, que le Corps législatif pourroit être dans l'intention d'écrire à la Confédération helvétique. Je sens qu'il est possible qu'on soit porté à blâmer l'opinion que j'énonce. Mais je sens encore bien plus fortement qu'elle ne m'est dictée que par la vérité, la réflexion et l'expérience.

« J'étois persuadé, Monsieur, qu'il n'eût pas été difficile de nous conserver l'attachement et l'amitié des Cantons. A présent, il est aisé de voir que tout concourt à faire succéder à ces sentiments aussi aimables qu'utiles des sentiments de fureur et nous faire peut-être trouver un

ennemi de plus dans un peuple à qui il auroit dû paroître impossible de faire prendre ce caractère. Vous saurez sans doute par Huningue que les magistrats de Bâle n'ont trouvé d'autre moyen pour empêcher les soldats des différents Cantons qui y sont rassemblés de se porter contre les nôtres à des actes de désespoir, en ressentiment de tout ce qui s'est passé à Paris envers les Suisses, que de prier nos commandants d'empêcher nos soldats d'entrer à Bâle. De semblables dispositions vont sans doute se manifester dans tous les Cantons, en même temps qu'il est assez vraisemblable que les chefs de ceux-ci se rassembleront promptement en Diète pour décider de rappeler toutes leurs troupes du service de France.

« C'est là, Monsieur, un ordre de choses bien important pour nous dont vous désirerez de connoître les développements. La situation où je me trouve et que je viens de vous exposer ne m'en fournira aucun moyen. »

Vol. 429, f° 206, original, 3 p. 1/2 in-f°.

Vol. 428, f° 396 v°, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

552. — Quartier général de Weissembourg, 18 août. — Le général Biron au ministre de la Guerre. Mesures prises pour la défense du Haut-Rhin et l'occupation du château de Porentruy et de la Pierre-Perthuis.

Vol. 428, f° 410 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

553. — Paris, 18 août. — Le ministre des Affaires étrangères au ministre de la Guerre. Pensions de retraite aux Suisses.

Vol. 429, f° 208, minute, 1 p. in-f°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

Licenciement des régiments suisse.

554. — Paris, 20 août. — « On m'a prévenu, Monsieur, qu'on doit proposer à l'Assemblée nationale le licenciement des régiments suisses qui sont au service de France. Quel que soit le décret qui sera rendu à ce sujet, je vous l'adresserai aussitôt par un courrier extraordinaire. »

Vol. 424, f° 201, original, 1 p. in-f°.

Vol. 428, f° 435 v°, copie, 1/4 p. in-f°.

555. — Paris, 20 août. — « Rapport fait au nom de la commission extraordinaire des Comités diplomatique et militaire, le 20 août 1792, sur le licenciement des régiments suisses au service de la France, par J.-P. Brissot, député..... »

Vol. 428, f° 447, imprimé, 10 p. in-8°.

556. — Paris, 20 août. — « Projet de déclaration de l'Assemblée nationale aux Puissances étrangères, rédigé par J.-P. Brissot, député... »

Vol. 428, f° 452, imprimé, 7 p. in-8°.

557. — Paris, 21 août. — Les commissaires liquidateurs de la Ferme générale à Barthélemy. Sels.

Vol. 428, f° 444 v°, copie, 3 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN

[POLITIQUE N) 68.]

558. — Baden, 22 août. — Barthélemy accuse réception de la lettre du 15. Il a envoyé à la chancellerie du Directoire de Zurich les imprimés qu'elle renfermait avec une copie de la dépêche n° 18 de Le Brun. Cette forme non officielle était la seule qu'il pût employer, le Corps helvétique ne lui reconnaissant plus aucun caractère public. La douleur et l'irritation causées par les événements du 10 sont au comble. Barthélemy agirait peut-être sagement en se retirant à Huningue. Les dangers qu'il courrait en traversant le territoire de Bâle, où se trouvent des soldats de tous les Cantons, et le manque d'argent l'en empêchent.

Diète.

« Le Corps helvétique doit se rassembler en Diète extraordinaire à Arau le 2 du mois prochain. Vous ne devez pas douter, Monsieur, que l'objet de cette prompte convocation ne soit de rappeler incessamment toutes les troupes suisses qui sont au service de la France. Rendons au moins à un allié estimable, qui pendant tant de siècles s'est voué si honorablement au soutien de la puissance et de la gloire de la monarchie, le dernier service qu'il va

attendre de nous. Faisons en sorte que ses régiments, à mesure qu'ils seront rappelés, traversent et sortent du Royaume en sûreté. »

L'indemnité aux capitaines de Châteaueux ne devrait pas éprouver plus de retard que les pensions des officiers et invalides suisses. L'Ambassadeur voit de graves inconvénients à la suppression des trésoriers politique et militaire de la Suisse. Il entretient le Ministre de diverses questions relatives aux fournitures de sels.

Grisons.

« Le pays des Grisons fonde sur nous et sur nous seuls l'espoir de ne pas succomber sous les entreprises de l'ambition autrichienne. M. Hirsinger vous dira bien mieux que moi que nos divisions, que nos malheurs, qui vont avoir une si funeste influence sur l'existence de la Suisse, auront pour les Ligues grises des suites non moins déplorables. Tous nos alliés doivent périr, puisque nous n'avons aucun moyen de les secourir. »

Bâle.

Ne pouvant écrire officiellement à l'Etat de Bâle, Barthélemy a envoyé à M. Ochs l'extrait de la lettre du Ministre qui concerne sa République. Un des principaux magistrats bâlois qui a toujours été très attaché à la France vient d'écrire à l'Ambassadeur que son Canton ne pourrait que se prononcer en faveur du rappel des troupes suisses, « quoique nous prévoyons, » dit-il, dans la profonde douleur de notre cœur, qu'en

signant

« l'ordre de leur rappel nous signerons peut-être l'arrêt de mort de tant

« de braves soldats et d'officiers que l'on tentera sans doute de désarmer

« dans leurs garnisons..... »

Vol. 429, f° 209, original, 10 p. 1/4 in-f°.

Vol. 428, f° 432, copie, 7 p. in-f°.

559. — Paris, 23 août. — Servan à Le Brun. Indemnités dues au régiment de Watteville, ci-devant Ernest.

Vol. 429, f° 215, original, 1 p. 1/4 in-f°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 20.

560. — Paris, 24 août. — Le Ministre accuse réception de la lettre sans numéro du 18. Quelles que soient les opinions qu'on lui a manifestées, Barthélemy doit continuer à déployer le caractère dont il est investi jusqu'au moment où le Corps helvétique lui aura notifié officiellement qu'il ne reconnaît plus l'ambassadeur de France et interrompt en conséquence ses relations avec lui. Même dans le cas où le Corps helvétique ferait cette notification, Barthélemy devrait rester à son poste jusqu'au moment où il serait rappelé.

Barthélemy attendra son rappel.

« Le Corps helvétique est trop éclairé pour ne pas sentir qu'une nation a le droit imprescriptible de changer la forme de son gouvernement et que, quelle que soit la forme du nôtre, nos intérêts respectifs exigent que la Suisse et la France restent étroitement unies.

« Ainsi, en supposant que le Corps helvétique, cédant à des impulsions étrangères, ou méconnoissant le droit des peuples, se portât à interrompre ses relations avec nous, il est à présumer qu'il ne tarderait pas à revenir de son erreur et à donner lui-même aux autres puissances de

l'Europe l'exemple qu'il paroîtroit vouloir en attendre avant de se déterminer. »

Barthélemy notifiera au Corps helvétique le décret de licenciement des régiments suisses que le Ministre lui envoie.

« P.-S. — On annonce comme un fait positif que M. d'Affry, inculpé dans l'affaire du 10, vient d'être acquitté honorablement. »

Vol. 429, f° 224, minute, 2 p. 1/2 in-f°.

Vol. 424, f° 205, original, 2 p. 1/2 in-f°.

Vol. 428, f° 446, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

Pièce jointe. — Paris, 20 août. — Loi relative au licenciement des régiments suisses.

Vol. 424, f° 202, copie, 5 p. in-f°.

Vol. 428, f° 446 v°, 2/3 p. in-f° (Extrait).

DUMOURIEZ A LE BRUN

Régiments suisses.

561. — Au quartier général de Valenciennes, le 24 août.
— « Parlons de la Suisse, mon cher Le Brun. Je vous adresse M. Rouillé, volontaire au 2^e bataillon de Paris, qui peut vous donner tous les renseignements sur le régiment des Gardes et notamment sur le canton de Fribourg. Il est le fondateur du Club helvétique, auquel il convient à l'avenir de donner la plus grande consistance.

« Je trouve que l'Assemblée a été trop vite sur le licenciement des régiments suisses. Nous n'avons plus cette branche majeure de politique à traiter avec les différents États, et c'est fâcheux. Mettez de la justice et de l'honnêteté, surtout de la générosité dans la liquidation de la facture d'honneur que vous avez à solder. Vos pensionnaires seront vos avocats auprès des Cantons respectifs. Surtout traitez bien les petits Cantons et ceux de Bâle et de Zurich.

« Punissez Soleure et Fribourg, qui ont été insolents ; traitez Berne avec dignité et assez bien Lucerne et Schaffouse ; surtout caressez les Grisons, parce qu'un jour ils donneront l'entrée de la Valteline sur le Milanais, si la guerre continue, ou ils fermeront à l'Empereur cette porte de l'Italie.

« Faites peur à Genève ; c'est le moyen de sauver Lyon. Ménagez Neuchâtel par égard pour le roi de Prusse, qu'il faut chercher à détacher de la cour de Vienne, ce qui

deviendra de jour en jour plus aisé dès qu'il verra que ses coffres se vident et que rien n'y rentre. Je vous annonce qu'avec ce système la maison d'Autriche est perdue, comme le traître La Fayette.

« D'ailleurs établissez un plan révolutionnaire lié entre les sujets de Berne et les Allobroges, entre les sujets de l'évêque de Bâle et les Alsaciens, entre les Gruériens et les indomptables habitants du Jura ; que ce plan soit méthodique et simple ; que ces différents peuples limitrophes, pour acquérir leur liberté, s'amalgament avec les gardes nationales de l'Ain, du Jura et du Haut-Rhin. Établissez des régiments grisons sur le pied françois et donnez-leur la même paye et les mêmes droits de citoyen. Choisissez un homme fort, bien révolutionnaire, d'une éloquence simple et mâle, d'une grande activité, pour être le principal agent de ce plan sous votre direction. Carra, qui [est] dans ma chambre, vous propose Doppet, et comme je le connois beaucoup, je juge que personne n'est plus propre que lui à remplir cette mission.

« Entamez un traité de commerce de bonne foi, sur les bases de l'égalité, qui lie à vous les Cantons, surtout limitrophes, d'après leurs besoins, par un grand intérêt politique, pendant que votre plan révolutionnaire les liera par un grand intérêt moral.

« Il n'y a que Berne de dangereux, parce qu'il n'y a que lui de puissant : si vous détachez le pays de Vaud et le Valais, haut et bas, par l'affranchissement, Berne, réduit à son territoire, devient un des plus foibles Cantons ; il en est de même de Fribourg.

« J'avois devancé le licenciement de droit des régiments suisses par le débandement de fait. J'ai annoncé la formation d'un bataillon franc, pour lequel je me suis fait autoriser par les commissaires : aussitôt le régiment de Diesbach tout entier sort de Lille et accourt à Saint-Amand : voici Courtin, qui est à Valenciennes, qui s'ébranle ; Reynack, qui est à Dunkerque, en fera autant ;

Salis Samade, qu'on me fait venir à Arras, va aussi tomber dans la souricière. Alors les régiments seront licenciés de fait et les officiers pourront s'en retourner chez eux par le coche avec quelques natifs qui ne voudront pas se dépayser. Tel étoit mon plan. J'y mettois un peu de mystère. A présent, au lieu d'un bataillon franc je vais en faire deux ou trois, ce qui me procurera 2400 hommes d'excellente infanterie, sans prétention et sans prérogative. Je vous embrasse, et je n'ai pas le temps d'entrer dans les détails.

« DUMOURIEZ. »

Vol. 429, f° 230, original, 2 p. in-f°.

562. — Bâle, 24 août. — M. Müller, laudamman du canton d'Uri, représentant du Corps helvétique, à Barthélemy. M. Müller exprime dans les termes les plus vifs l'indignation que lui causent les derniers événements qui se sont passés en France. Il insiste énergiquement pour que Barthélemy n'abandonne pas son poste, comme on lui en prête l'intention. M. Müller est convaincu que le Corps helvétique ne rendra pas l'Ambassadeur responsable d'événements dont il n'est nullement complice. »

Vol. 428, f° 437 v°, copie, 2 p. 1/4 in-f°.

563. — Paris, 24 août. — Loi fixant le mode d'incorporation pour les Suisses qui voudront rester au service de la France.

Vol. 429, f° 226, imprimé, 8 p. in-f°.

564. — S. l., 25 août. — Extrait d'une lettre de Suisse. Le canton de Berne vient d'envoyer un courrier à l'Empereur pour lui demander des troupes à l'effet de se mettre en mesure de déclarer la guerre à la France. Il est pleinement décidé que les Suisses livreront passage aux Autrichiens et se joindront à eux pour faire évacuer l'évêché de Bâle et

envahir la France. « Pour copie conforme à l'original. Signé
: BIRON¹¹⁷. »

Vol. 428, f° 438 v°, copie, 1 p. in-f°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 21.

565. — Paris, 27 août. — « Je vous envoie, Monsieur, de nouvelles lettres de créance. En les présentant au Corps helvétique, vous lui ferez le récit des événements qui ont déterminé la suspension du Roi et lui remettrez les pièces que je vous ai fait passer et qui prouvent jusqu'à l'évidence que le Roi étoit d'intelligence avec les ennemis de la France¹¹⁸. »

La fin de la lettre est relative au licenciement des régiments suisses et à la liquidation des créances de Bâle.

Vol. 429, f° 241, minute, 2 p. in-f°.

Vol. 424, f° 207, original, 3 p. 1/2 in-f°.

Vol. 428, f° 456, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

Pièce jointe. — Paris, 27 août. — Lettre des membres du Conseil exécutif provisoire accréditant Barthélemy en qualité d'ambassadeur de la Nation française près le Corps helvétique.

Vol. 429, f° 242, original sur parchemin, 1 p. in-f°.

Vol. 424, f° 209, copie, 1 p. in-f°.

Vol. 428, f° 466 v°, copie, 1/4 p. in-f°.

566. — Paris, 27 août. — Lemarchand-Caligni à Le Brun. Régiments suisses.

Vol. 427, f° 235, original, 12 p. in-4°.

567. — Analyse de la lettre précédente.
Vol. 429, f° 234, copie, 1 p. 2/3 in.4°.

568. — [Bienne], 27 août. — MM. de Bienne aux commissaires de l'Assemblée nationale près l'armée du Rhin. Ils accusent réception de la lettre de la veille et accréditent leur bourgmestre Moser et le chancelier Neuhaus avec plein pouvoir de traiter.

Vol. 428, f° 509, copie, 1/2 p. in-f°.

569. — Quartier général de Delémont, 27 août. — Les commissaires de l'Assemblée nationale à l'armée du Rhin à MM. de Bienne. MM. Moser et Neuhaus ayant donné l'assurance que les Suisses ne souffriraient pas que l'ennemi violât leur territoire pour attaquer « l'Empire françois », les Commissaires ont « requis du général Ferrier qu'il prît toutes les mesures nécessaires pour que la Nation helvétique ne puisse concevoir aucune inquiétude sur la position de nos troupes ». Ils lui ont ordonné de ne les porter sur aucun point des États confédérés et combourgeois de la Suisse, notamment à Pierre-Perthuis, ni même sur le territoire de Moutier-Grandval.

Vol. 424, f° 210, copie, 2 p. in-f°.

Vol. 428, f° 509 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 429, f° 244, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Ibid., f° 294, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

570. — « A l'auberge de Delémont, le 27 août. » — Les députés de Bienne aux commissaires de l'Assemblée nationale. Les députés expriment leur reconnaissance pour « la manière obligeante et flatteuse » dont les Commissaires ont accueilli leurs représentations. Ils renouvellent l'assurance « que certainement aucune mesure hostile contre la France n'a lieu en Suisse » et que leurs commettants resteront fidèles à leurs engagements d'alliance et de parfaite neutralité.

Vol. 428, f° 510, copie, 3/4 p. in-f°.

Vol. 429, f° 245, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

LES COMMISSAIRES A L'ARMÉE DU RHIN A LA COMMISSION DE CORRESPONDANCE

Mesures à prendre pour la défense des frontières.

571. — Delémont, 27 août. — « D'après les avis multipliés que nous recevons de la Suisse, nous ne pouvons douter que les ennemis n'aient le dessein de nous attaquer au premier moment. Ils se rassemblent aux environs de Rheinfelden, territoire de l'Empire près de Bâle. Cette dernière ville annonce des dispositions beaucoup plus favorables pour nous que la plupart des autres Cantons de la Suisse, mais il est possible que ces dispositions soient moins réelles qu'apparentes... Il faut que les ennemis passent sur son territoire pour venir à nous, mais la supériorité de leurs forces surmonteroit aisément la résistance des Bâlois, quand même on supposeroit qu'elle dût être bien sincère. Leur projet paroît être de se porter vers Belfort et sur les rives du Doubs entre Belfort et Besançon pour pénétrer par la ci-devant Franche-Comté. C'est donc vers cette partie de la frontière qu'il faut se hâter d'envoyer des secours. Cette même partie de frontière est couverte par le pays de Porentruy et par Blamont. Il faut mettre Blamont en état de défense et établir de bons cantonnements dans le pays de Porentruy pour retarder la marche des ennemis. Le pays qui couvre la

frontière depuis Belfort jusqu'à Besançon seroit de la plus haute importance dans le moment actuel s'il étoit possible que M. Ferrier s'y maintînt avec les foibles moyens en tous genres qui lui sont confiés. Mais les gorges qu'on regarde peut-être chez vous comme un défilé facile à garder deviendront au contraire accessibles de toutes parts dès le moment que les Suisses voudront en abandonner les divers débouchés aux ennemis. Or vous savez que leurs dispositions nous sont très peu favorables. »

Il y a tout lieu de croire que M. d'Aiguillon est « aussi mauvais que M. Victor Broglie... Au reste, pour le dire en passant, presque tout l'état-major est détestable, les commissaires des guerres surtout, et si nous avions eu de quoi remplacer, nous aurions suspendu tous les gens plus que suspects. Biron, Custine, Kellermann et Ferrier sont des points d'appui excellents et qui contiennent le reste ; autrement l'armée seroit infailliblement livrée à l'ennemi. Nous nous proposons, avant de quitter, de prendre des mesures pour éloigner M. d'Aiguillon, qui est d'autant plus dangereux qu'il sait se faire aimer des soldats lorsqu'il se dispose probablement à les trahir....

« Il est à croire que le général Ferrier ne pourra recevoir à temps les secours qui lui sont nécessaires pour se maintenir dans les gorges, et qu'il sera obligé de se replier au premier moment sur les rives du Doubs. Il ne faut donc rien négliger pour arrêter les ennemis à cette barrière, qui est bonne, étant soutenue en avant par le poste de Blamont et sur les flancs par Belfort et Besançon. C'est là qu'est le salut de la France. Nous pensons qu'on devrait donner à ce général, qui a beaucoup de talents et sous les ordres immédiats de Biron, c'est-à-dire en le débarrassant des chefs intermédiaires, d'Aiguillon et d'Harambure, du commandement (sic) entier des rives du Doubs, c'est-à-dire de la 6^e division militaire, avec Belfort et le Porentruy, qui est le poste avancé dans lequel il placeroit des troupes

légères pour retarder la marche des ennemis et harceler leurs armées... »

Ne pouvant occuper le poste de Pierre-Perthuis, comme il en a reçu l'ordre, le général Ferrier a pris une mesure à peu près équivalente et qui a paru sage, « en bloquant le défilé de Pierre-Perthuis par un cantonnement établi à quelque distance sur notre territoire, en attendant que par le moyen d'une négociation entamée avec la république de Bienne, à laquelle appartient particulièrement le passage de Pierre-Perthuis, négociation dont le succès est très probable, il puisse sans aucune violation de traité, et de concert même avec les habitants, occuper ce poste. Nous aurons probablement ce soir nous-mêmes à ce sujet une conférence avec les députés de la république de Bienne.

« L'argent manque tellement à M. Ferrier qu'il n'a pu établir un pont qui lui est on ne peut plus nécessaire et qui ne devoit coûter que 120 fr.

« Le commissaire des guerres, qui, par exception, est patriote, a les bras liés, parce qu'il ne peut rien faire sans les ordres du commissaire général qui est à Strasbourg. »

Les commissaires de l'Assemblée nationale lui ont attribué provisoirement les fonctions de commissaire ordonnateur, pour remédier à cet état de choses.

Ils ont également autorisé les officiers de santé à se faire payer en argent, comme les officiers militaires.

« Les commissaires de l'Assemblée nationale envoyés à l'armée du Rhin : C.-A. PRIEUR, L. CARNOT, F.-J. RITTIER, A.-P. COUSTARD. »

Vol. 4295, f° 250, copie, 4 p. in-f°.

572. — Delémont, 27 août. — Les commissaires de l'Assemblée nationale à l'armée du Rhin requièrent le général de Ferrier de maintenir autant qu'il sera en son pouvoir la tranquillité du pays de Porentruy occupé par ses troupes.

Vol. 429, f° 243, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN 119

POLITIQUE N° 69.
Licenciement des Suisses.

573. — Baden, 28 août. — Barthélemy accuse réception de la lettre du 20. Le décret relatif aux régiments suisses ne lui étant pas encore parvenu, il n'a eu aucune communication à faire à ce sujet au Corps helvétique.

L'Ambassadeur déplore la forme que l'Assemblée nationale donne à leur licenciement. Elle ne peut que produire le plus vif ressentiment. « Je vois bien, dit-il, que les Cantons abandonnés à eux-mêmes seroient dans l'impuissance de le manifester. Cette nation, jadis si belliqueuse, a, par l'effet du luxe et du commerce, nécessairement perdu de son humeur guerrière, et la pauvreté des gouvernements auxquels elle obéit ne leur permet point de lever une armée. Les impôts qu'il seroit indispensable d'établir pour en former une renverseroient ces mêmes gouvernements. Mais si les armées ennemies qui sont sur nos frontières parvenoient à les franchir et à inonder le territoire françois, alors je ne doute guère, Monsieur, que le peuple suisse, que nos derniers événements ont prodigieusement irrité, ne fût facilement amené à se rassembler et à faire une irruption dans ceux de nos départements qui l'avoisinent. Vous observerez, Monsieur, qu'actuellement chacune de nos démarches tend à exciter la défiance et l'aigreur entre les deux nations. Le renforcement de nos troupes dans l'évêché de Bâle y

contribuera beaucoup, ainsi que le message menaçant que le département du Haut-Rhin a fait faire au canton de Bâle. Ce Département a écrit à MM. de Bâle que M. de Bouillé, après avoir fait un tour par toute la Suisse, avoit divulgué que les Autrichiens, d'accord avec les Cantons, pénétreront dans l'Alsace par l'État de Bâle. Le Département espère que ce bruit ne sera pas fondé, mais il annonce que s'il se vérifioit, on useroit de représailles. Je ne blâme nullement, Monsieur, cette démarche du Département, mais je dis que nous ne pouvons point sans injustice ne pas avoir égard à la position des Cantons en général, et particulièrement à celle du canton de Bâle, qui, inquiet d'un côté sur les mouvements des troupes allemandes, et de l'autre sur l'augmentation des nôtres dans l'Évêché, n'auroit pu trouver que dans la suite de notre amitié pour le Corps helvétique les moyens de faire respecter sa neutralité et par conséquent de nous rassurer sur cette partie de notre frontière. Au lieu qu'aujourd'hui qu'il semble que nous voulons absolument nous brouiller avec les Cantons, nous les forcerons peut-être, par la considération de leur propre sécurité, à appeler les Autrichiens, quelque monstrueux que leur paroîtra à tous ce recours que nous aurons rendu nécessaire. Rien, Monsieur, ne peut davantage précipiter cet événement que l'avis que je reçois à l'instant que nos troupes se sont emparées du poste de Pierre-Perthuis, qui, quoique dépendant de l'évêché de Bâle, est situé dans l'enceinte de la bannière de Bienne et fait par conséquent partie intégrante de la Suisse. Cette occupation est donc, de notre part, une violation de la neutralité, c'est une attaque hostile du territoire helvétique.

« Je suis persuadé, Monsieur, que ces mouvements de nos troupes auront été occasionnés par tout ce qui se sera dit sur nos frontières du voyage de M. de Bouillé en Suisse. Il a été d'une courte durée, parce qu'un courrier a bientôt rappelé cet officier général auprès de M. de Condé. On m'a mandé de Berne qu'on auroit pu me donner des

renseignements utiles sur le séjour que M. de Bouillé y a fait, si l'état de nos affaires n'avoit pas entièrement changé ma position en Suisse.

« Il en est de même de la réponse que le Corps helvétique auroit dû faire à la lettre que je lui ai adressée d'après la dépêche de M. du Bouchage, n° 15, du 30 juillet. Je suis instruit que cette réponse, vu l'état actuel des choses, restera en suspens, quoiqu'elle ait pour objet un point très important pour la tranquillité des Cantons. »

M. de Marval vient de faire un voyage à Zurich.

« Ceux qui ont des compagnies dans le régiment des Gardes suisses en France sont convenus d'avoir des conférences entre eux avant la prochaine assemblée de la diète d'Arau.

« J'apprends que M. le général du Muy doit arriver de Berne ici aujourd'hui ou demain. »

Vol. 420, f° 252, original, 5 p. 1/4 in-f°.

Vol. 428, f° 435, copie, 3 p. 3/4 in-f°.

LES COMMISSAIRES PRÈS L'ARMÉE DU RHIN A LA COMMISSION DE CORRESPONDANCE

Évêché de Bule.

574. — Quartier général de Delémont, 28 août. — « Nous vous avons déjà annoncé, Messieurs et chers collègues, dans la lettre que nous vous avons écrite hier, mais qui vous parviendra à peine avant celle-ci, la nécessité où nous nous trouvions : 1° de statuer sur l'exécution de quelques articles du traité de 1780 entre la France et le prince de Porentruy ¹²⁰ ; 2° de négocier avec les magistrats de la république de Bienne relativement à l'occupation par nos troupes d'un lieu situé sur le territoire de cette République. Je vais tâcher de vous faire connoître les faits les plus essentiels et les principaux motifs qui nous ont dirigés, en attendant les autres développements ou explications que nous pourrons vous donner à [notre] retour à Paris.

« Sur le premier objet, il est bon que vous sachiez que le général Ferrier, pour sa propre sûreté dans le pays, s'étant emparé des ville et château de Porentruy ainsi que des armes qui y étoient et qui consistoient principalement en quelques pièces de canon, les magistrats de la ville de Delémont, où nous sommes actuellement, et ensuite le procureur général du prince de Porentruy envoyé exprès vers nous, nous ont représenté que les François ayant maintenant dans leurs mains tous les moyens de force par

lesquels les magistrats pouvoient pourvoir précédemment soit à la police du pays, soit à l'exécution des lois et des jugements rendus, il en résultoit que toute autorité constituée se trouvoit par là absolument paralysée dans le pays et que les plus grands désordres pouvoient être commis impunément. Ces magistrats nous ont fait la peinture la plus vive de leurs inquiétudes à cet égard, et ils ont réclamé instamment de nous l'exécution du traité qui porte en substance que lorsque les François occuperont le Porentruy, ils seront tenus de maintenir la tranquillité publique et même d'arrêter, pour remettre entre les mains des magistrats, les perturbateurs et autres personnes coupables de crimes contre l'État, quand même ils se seroient réfugiés sur les terres de France.

« Nous devons vous dire, Messieurs, sans déguisement, quel est particulièrement l'objet qui tourmente si fort en ce moment MM. les magistrats. Il y a dans le pays un nommé Rengguer, neveu de l'évêque actuel de Paris ¹²¹, qui est venu depuis peu de temps de cette ville avec trois ou quatre personnages dont on ne connoît pas bien l'acabit, et qui est parvenu à réunir une trentaine d'hommes du pays à l'aide desquels il espère produire une révolution en mettant en insurrection générale les habitants de Porentruy. Ce personnage compte, pour cela, s'appuyer des baïonnettes françoises ; il se dit autorisé de l'Assemblée nationale et sur des intentions favorables du général Ferrier ; enfin il menace des plus grandes violences les habitants, surtout ceux de Noirmont, qui en portent leur plainte et qui nous ont même hier envoyé des députés à cet effet.

« Tel est, au vrai, l'État de choses sur lequel tous les témoignages s'accordent, et notamment celui du général. Il y a bien eu encore quelques petits actes qui ont fait de la peine aux magistrats, comme par exemple la plantation de l'arbre de la liberté par quelques soldats, mais, à cet égard, le général a pris des mesures conciliatrices pour que l'on

ne pût pas accuser les François d'une propagande par la voie des armes dans un pays ami et allié, et ce n'est plus sur cet objet que se portent maintenant les réclamations.

« Nous avons pesé attentivement les différentes considérations qui devoient diriger notre conduite dans ces circonstances. Nous avons d'abord mandé M, Rengguer, en lui envoyant une escorte pour sa propre sûreté, afin de l'entendre préalablement à tous, et comme, par l'effet d'autres circonstances, nous avions d'ailleurs d'autres négociations très délicates à suivre qui sembloient devoir exiger beaucoup de temps et que notre mission ne pouvoit pas se prolonger ainsi indéfiniment, nous étions résolus à demander à l'administration du département du Haut-Rhin et à celle du Doubs d'envoyer à l'instant chacune un commissaire civil pour prendre les mesures convenables en attendant les ordres de l'Assemblée nationale. Mais depuis, les affaires se sont beaucoup simplifiées, comme vous le verrez par la suite de cette lettre, de sorte qu'aujourd'hui nous nous bornons à donner au général Ferrier une autorisation provisoire pour protéger la sûreté des personnes et des propriétés jusqu'à ce que de nouvelles instructions arrivent de l'Assemblée nationale, et cependant, en passant à Besançon, nous instruirons des faits l'administration du Département, afin qu'elle soit en mesure de pourvoir aux difficultés qui pourroient survenir inopinément. Nous joignons la copie de notre réquisition.

« Nous devons encore vous faire remarquer que, dans tous les cas, nous nous garderions bien de nous opposer en aucune façon à l'impulsion d'un peuple vers la liberté. Nos principes personnels sont assez connus, nous le croyons, pour que nous n'ayons pas à craindre d'être soupçonnés à cet égard, mais ce n'est pas de cela dont il s'agit ici. Ce qu'il y a de certain, c'est que le peuple de Porentruy est si endormi et si nul qu'il n'y a pas la plus petite probabilité de révolution en ce moment. D'ailleurs, cela ne produiroit aucun avantage à nos armes et au contraire, tandis qu'une

fois la guerre finie, notre liberté assurée, celle du Porentruy suivra nécessairement sans qu'il y ait aucun inconvénient à craindre. »

Négociation avec Bienne relativement à l'occupation de Pierre-Perthuis.

Après diverses considérations sur la situation du passage de Pierre-Perthuis et les inconvénients qu'aurait eu son occupation, les Commissaires concluent en ces termes : « Ainsi, en exécutant à l'instant l'ordre donné, le général de Ferrier auroit commis une agression manifeste, inutile, même très nuisible, et cela est si vrai qu'aussitôt que le bruit s'en est répandu, les Biennois ont été dans les plus grandes alarmes, qu'ils ont demandé sur-le-champ des secours puissants à la république de Berne, qui leur a envoyé d'abord le régiment d'Ernest avec du canon, et qu'enfin nous touchions hier au moment de voir le combat s'engager, la guerre se déclarer entre nous et les Suisses, et ces derniers livrer passage aux Autrichiens qui s'assemblent à Rheinfelden en ayant un beau prétexte pour nous accuser d'avoir été les agresseurs. Et de tout cela qu'en seroit-il résulté ? Que le général Ferrier, avec l'exiguité de ses moyens, auroit été obligé de se replier bientôt sur Blamont et d'évacuer le pays de Porentruy. Le général, qui prévoyoit à l'avance tous ces fâcheux effets, a donc cru devoir prévenir la république de Bienne dans l'intention de convenir à l'amiable avec elle que le poste de Pierre-Perthuis fût occupé en commun et par les Suisses et par les François. Déjà une conférence entre deux députés de cette République et le général avoit eu lieu lorsque nous sommes arrivés.

« Les circonstances devenoient tellement pressantes et critiques que nous avons cru devoir prolonger notre séjour ici et écrire nous-mêmes aux magistrats de Bienne pour les engager à nous envoyer de nouveaux députés. Notre lettre partit avant-hier soir, et il est bon de remarquer qu'hier, pendant toute la journée, des avis arrivèrent de toutes parts au général pour lui annoncer la marche des ennemis. Le commandant d'Huningue écrivoit notamment qu'il avoit des renseignements certains que les Bâlois ne croyoient plus pouvoir empêcher le passage sur leur territoire, de sorte qu'il fallut songer sérieusement aux préparatifs de la résistance. Les députés de Bienne arrivèrent ici à la nuit. Nous nous expliquâmes de part et d'autre avec la franchise et la loyauté qui conviennent aux représentants des peuples libres. Vous verrez, Messieurs, es copies des lettres que nous nous sommes données réciproquement.

« Au surplus, notre communication nous a procuré des renseignements très rassurants sur l'état actuel de la Suisse, considérée sous divers aspects.

« Ces députés nous ont promis formellement de faire connoître à tous leurs co-États la loyauté de nos intentions. Ils nous ont assuré que, dans la Suisse, le peuple étoit généralement porté pour nous, que ce n'étoit que la coalition des familles en possession du gouvernement qui nous étoit défavorable ; que l'opinion générale étoit bien formée pour la neutralité, et que ce ne seroit que bien difficilement que l'on pourroit faire sortir les Suisses de chez eux pour une guerre dont l'objet leur étoit étranger ; que quoique les nouvelles de notre pays ne parvinssent que par des voies infidèles et que notamment on répandît le bruit que, dans l'événement du 10 août, ce sont les François qui ont tiré les premiers, les habitants n'en sont pas très indisposés contre nous et qu'ils verroient sans peine le licenciement de nos régiments suisses ; que les Suisses savoient fort bien que, dans le cas où la France seroit victorieuse, leur liberté n'auroit rien à craindre,

tandis que, dans le cas contraire, ils n'avoient pas la même espérance par rapport à l'Autriche ; enfin que les Bâlois, qui sont sous le canon d'Huningue, ne s'exposeront sûrement pas à être foudroyés en livrant le passage chez eux.

« Pour achever de vous faire connoître tout ce qui s'est passé, nous ajouterons, Messieurs, que, dans des conversations particulières, nous avons eu l'occasion de reconnoître que ces députés étoient aussi patriotes que nous, bien plus, dans le même genre, comme s'ils étoient aussi François, sans la moindre différence. Nous leur avons raconté ce qui se passe à Paris, et ils en ont été enchantés. Ils font des vœux pour nos succès, et l'un d'eux nous a dit qu'il ne doutoit pas que dès que l'on verroit que la France a des forces considérables pour faire tête à l'orage, bientôt tous les Suisses, loin de vouloir la combattre, se rangeroient de son côté. Il nous a confirmé enfin l'efficacité de cette mesure, dont il a déjà parlé sans doute à la Commission extraordinaire, qui consisteroit à renvoyer dans leur pays avec des bienfaits les Suisses que l'Assemblée nationale a sauvés et recueillis dans son sein, afin qu'ils publiassent partout la générosité de la Nation françoise Signé : CARNOT, PRIEUR, COUSTARD. »

P.-S. — Les commissaires vont partir à l'instant pour se rendre à Belfort, par Porentruy. Les députés de Bienne ont formellement promis que le pays serait complètement évacué le jour même. « On ne diminue cependant rien des précautions de surveillance. »

Vol. 429, f° 26, copie, 8 p. in-f°.

Négociation relative à Pierre-Perthuis.

575. — Delémont, le 28 août. — Les commissaires de l'Assemblée nationale à l'armée du Rhin au président de l'Assemblée nationale. Ils font connaître les résultats de la négociation qu'ils viennent de suivre avec les députés de Bienne, relativement à Pierre-Perthuis.

« Les François sont très aimés dans le pays de Porentruy, grâce à la conduite sage et conciliante du général Ferrier, dont le patriotisme et les talents militaires sont au-dessus de tout éloge. Nous croyons pouvoir assurer qu'on peut, avec des moyens doux, gagner entièrement l'affection de ce peuple paisible, mais que toute violence ou précipitation par lesquelles on voudroit le pousser à des mouvements extraordinaires pourroient l'aliéner sans retour. Signé : Anne-Pierre COUSTARD, PRIEUR, CARNOT. »

Vol. 428, f° 510 v°, copie, 3 p. 1/2 in-f°.

576. — Au camp de Waltredimus, 28 août. — Le comte d'Artois annonce au Corps helvétique qu'en sa qualité de colonel général des Suisses il a donné au régiment de Châteaueux l'ordre de joindre sans délai l'armée du Roi commandée par les princes ses frères.

Vol. 429, f° 287, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

577. — Projet de réponse à la lettre précédente. Le Corps helvétique exprime son regret de ne pouvoir revenir sur l'ordre donné au régiment de Châteaueux de rentrer dans sa patrie.

Vol. 429, f° 288, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

Evénements du 10 août.

578. — Paris, 29 août. — En attendant le procès-verbal que l'Assemblée nationale prépare en ce moment, Le Brun envoie à Barthélemy un précis « très exact » des événements du 10 août, « afin qu'il puisse répondre à toutes les calomnies ».

Vol. 424, f° 211, original, 1 p. 3/4 in-f°.

Vol. 428, f° 471 v°, copie, 1 p. in-f°.

Pièce jointe. — « Précis des faits relatifs à la journée du 10. — Dans la nuit du 9 au 10, la garde nationale arrêta dans les Champs-Élysées une fausse patrouille de vingt-sept hommes. La défiance étoit déjà extrême. Cet événement y mit le comble. Un tribunal se forma dans la cour des Feuillants, et les prisonniers furent jugés, condamnés et exécutés dans la matinée.

« Ce jour devoit être consacré à la discussion de la question importante de la suspension. Tous les indices annonçoient qu'il se préparoit une grande explosion. Les Suisses étoient suspects, et le ministre de la Guerre, requis plusieurs fois par le Corps législatif d'exécuter le décret qui les éloignoit de la capitale, malgré ses promesses formelles, avoit toujours éludé sous différents prétextes. Depuis longtemps on étoit instruit que des émissaires adroits cherchoient à diviser la garde nationale, et plusieurs faits prouvoient qu'on n'y avoit que trop réussi. La gendarmerie

et les canonniers étoient travaillés dans le même sens et étoient restés incorruptibles. Cependant le château étoit devenu une espèce de fort. Les postes étoient donnés. Il y avoit un commandant. Depuis plusieurs jours il se remplissoit d'hommes armés, et de tous côtés étoient des lits destinés pour eux. Cette nuit même ils s'y étoient rendus en foule. Les Suisses étoient restés sous les armes, et le Roi les avoit passés en revue. Ce fait est attesté par trop de témoins pour qu'il puisse être révoqué en doute. Le jardin avoit retenti de cris de vive le Roi. Le Maire, attiré dans l'endroit le plus obscur, avoit vu le poignard levé sur sa tête, et un décret seul de l'Assemblée, informée du danger qu'il couroit, avoit pu l'arracher à ses assassins.

« Le peuple étoit instruit de tous ces mouvements ; son inquiétude, sa défiance, ses soupçons étant extrêmes, le tocsin sonna, toute la nuit on avoit battu la générale, les citoyens avec les fédérés, attirés de toutes parts par l'intérêt de l'ordre du jour et tourmentés de l'idée d'un grand danger, se pressaient en foule autour du château, dans le carrousel et dans les rues voisines. La présence des Suisses aigrissoit leurs soupçons et irritait leur ressentiment. Quelques preuves touchantes de fraternité commençaient à les calmer, lorsque tout à coup un feu terrible et non provoqué parti des croisées du château renverse une foule de victimes. Les Marseillois, les Brestois et un peu de gendarmerie soutiennent ce feu par une intrépidité étonnante. Pendant que les citoyens étonnés de cette explosion perfide se rallient, on tire sur eux des fenêtres et de tous côtés. Cependant le cri Aux armes retentissoit dans toute la ville, et tout le monde s'armoit comme dans la journée du 14 juillet. Le canon et la mousqueterie se répondent avec fureur et la bravoure des Suisses laisse quelque temps la victoire indécise. Enfin le peuple l'emporte. Ce qui reste des Suisses devient la victime de sa première fougue. Quelques personnes suspectes tombent également dans cette journée, et le Roi,

qui avant l'action s'étoit réfugié dans le sein de l'Assemblée nationale avec la Reine et sa famille, y passe la nuit suivante, d'où (sic) il est conduit au Temple, où il restera jusqu'à la Convention nationale convoquée pour le 1^{er} octobre. Pendant tout le combat, l'Assemblée nationale, sous le feu des combattants, ignorant de quel côté penchoit la victoire, a délibéré tranquillement et donné à l'Europe le grand spectacle d'une Assemblée d'hommes libres déterminés à périr à leur poste plutôt que d'abandonner un instant les grands intérêts qui leur sont confiés. On acquiert tous les jours de nouvelles preuves qui ne laissent aucun doute sur l'existence d'un grand complot préparé de longue main. J'aurai soin de vous faire passer toutes les pièces que l'Assemblée nationale fait successivement imprimer et qui, répandues dans toute l'Europe, acquitteront la Nation françoise des reproches et des sarcasmes dictés par la haine et la calomnie.

« Cet événement attestera de nouveau la ferme détermination où est le Peuple françois de faire triompher la liberté et l'égalité de tous les ennemis du dedans et du dehors.

« Son courage et sa résolution ne seront pas trompés. Déjà les généraux, les armées, les corps administratifs manifestent leur adhésion au mouvement qui a sauvé la patrie et à la suspension d'un pouvoir qui ne méritoit plus aucune confiance. C'est aux agents extérieurs à répondre à cette généreuse unanimité et à faire respecter la dignité d'une Nation qui veut être libre et que tous les efforts combinés des despotes ne remettront pas sous le joug.

« Tous les yeux se tournent maintenant vers la Convention nationale. Ce grand événement mérite également l'attention des Puissances étrangères et doit suspendre leurs résolutions. C'est une porte ouverte à toutes les espérances, excepté celles qui seroient fausses et chimériques. C'est le creuset où doivent se fondre et

s'épurer toutes les opinions, tous les partis ; mais il faut que toutes les puissances se persuadent bien qu'il n'en sortira d'autre résultat que la Liberté et l'Égalité. »

Vol. 424, f° 212, copie, 3 p. 3/4 in-f°.

Vol. 428, f° 471 v°, copie, 3 p. 1/4 in-f°.

579. — Berne, 29 août. — Frisching à Bacher. Impression douloureuse que les événements du 10 août produisent en Suisse.

Vol. 428, f° 443, copie, 3/4 p. in-f°.

580. — Bienne, 29 août. — La ville de Bienne fait connaître à l'État de Berne l'heureuse issue des négociations entamées avec les commissaires de l'Assemblée nationale à l'armée du Rhin relativement à l'occupation de Pierre-Perthuis.

Vol. 420, f° 294 v°, copie, 2 p. 1/4 in-f°.

581. — Bienne, 29 août. — Bienne insiste pour que Berne retire les troupes et l'artillerie qu'il a envoyées à Sonceboz.

Vol. 429, f° 296, copie, 1 p. in-f°.

582. — Huningue, 30 août. — Le quartier général de Huningue à MM. de Bâle. L'arrivée d'une avant-garde ennemie à Kaiseraugst paraît annoncer des vues hostiles sur le territoire suisse, et l'on annonce la venue très prochaine d'une colonne considérable. Bâle saura faire respecter la neutralité promise. Mais si, contre toute attente, les Autrichiens passaient sur son territoire sans éprouver la plus forte résistance, le quartier général se verrait forcé « , de regarder l'alliance comme rompue et la République comme ennemie ».

« Le maréchal de camp commandant de Huningue : Signé : THEVET DE LESSER.

« Le lieutenant général commandant : MARTIGNAC.

« Le maréchal de camp employé à l'armée du Haut-Rhin :
RICHELIEU D'AIGUILLON. »

Vol. 428, f° 464 v°, copie, 2 p. in-f°.

583. — Porentruy, 30 août. — Le général de Ferrier donne les ordres les plus sévères pour qu'aucune patrouille française ne pénètre sur le territoire suisse et notamment dans la prévôté de Moutier-Grandval.

Vol. 128, 1° 512, copie, 3/4 p. in-f°

BARTHÉLEMY A LE BRUN¹²²

POLITIQUE N° 70.

Nécessité de ménager les Suisses.

584. — Baden, le 31 août. — « La république de Berne, Monsieur, ne pouvant plus m'écrire, non plus qu'aucun autre canton de la Suisse, a chargé un de ses principaux magistrats avec lequel je suis lié de m'adresser quelques observations sur l'état présent des choses entre les deux Nations. Je dois m'empresser de vous transmettre, Monsieur, une copie de cette lettre, qui, comme il est facile de le voir, est de commande.

« Je manquerois à mon devoir si jusqu'au dernier moment je ne m'occupois de recommander auprès du Gouvernement françois, avec tout le zèle qui peut dépendre de moi, les intérêts d'un peuple qui nous a été longtemps utile, avec lequel il seroit contraire à toute politique que nous cherchassions à nous brouiller à jamais et que le souvenir de ses services, de sa fidélité, la reconnaissance et l'estime que nous lui devons, nous obligent de traiter avec justice, avec considération, à plus forte raison avec humanité, en nous séparant de lui. La manifestation de ces sentiments ne peut jamais être infructueuse pour nous, et en portant nos regards sur l'avenir, nous verrons qu'en brisant aujourd'hui tous les liens qui nous ont attaché ce peuple pendant tant de siècles, il ne cessera point d'être notre voisin, d'occuper une longue frontière importante pour nous, et dès lors nous avons plus d'un motif de tâcher

que l'époque qui va rompre des rapports précédemment si précieux ne soit marquée par aucun genre d'animosité et de ressentiment, par aucun désir de vengeance.

« Ainsi donc, Monsieur, je ne puis que vous prier instamment de prendre en considération les vœux exprimés dans la lettre ci-jointe et d'y être favorable.

Événements du 10 août.

« Nous parlons de la trahison du régiment des Gardes suisses. Vous pensez bien, Monsieur, que tous les Cantons sont très éloignés de qualifier de cette manière la conduite que ce corps a tenue le 10 de ce mois, et qu'ils ne verront jamais que des victimes de leur devoir, de leurs serments, de leurs obligations, dans les officiers et soldats suisses qui sont détenus dans les prisons de Paris ; toute la Nation helvétique ne verroit qu'atrocité dans ces exécutions et elles contribueroient singulièrement à l'animer à des actes de fureur vers lesquels nous allons, si nous n'y prenons garde, la précipiter à grands pas. Il n'a déjà coulé que trop de sang dans les rues de Paris le 10 août. Tirons le rideau, s'il est possible, sur toutes ces scènes tragiques. N'écoutons plus que l'humanité, et que ce sentiment nous porte à rendre aux vœux de leur patrie désolée tous les individus qui restent du régiment des Gardes suisses. »

Barthélemy partage l'opinion du magistrat bernois relativement au licenciement de tous les régiments suisses.

« La Diète helvétique va se rassembler à Arau après-demain. Pourquoi, dit-il, ne concerterions-nous pas avec elle les moyens d'effectuer sans désordre et à la satisfaction commune la sortie de France de toutes les troupes suisses ? Si les chefs de quelques-unes d'elles ont eu des torts, n'ont-elles pas presque toutes bien mérité de

notre part depuis la Révolution ?.... Des services si signalés ne peuvent cependant pas dans un instant être oubliés par nous. Encore moins pouvons-nous renvoyer ces troupes d'une manière vraiment déshonorante et qui les expose à recevoir des insultes et des outrages, peut-être pis encore.....

« Notre nouvelle situation peut nous porter à penser que nous n'avons plus besoin des Suisses, mais rien ne peut nous dispenser de nous occuper des moyens de prévenir de nouveaux événements sanglants, et vous voyez, Monsieur, que plus d'une circonstance peut à chaque instant en amener de ce genre. Mais puis donc que notre politique avec les Suisses n'a plus à porter ses douloureux regards que vers des massacres, apparemment que nous ne perdrons pas de vue que nous nous exposons à provoquer les plus cruelles représailles. Nous ne nous dissimulerons pas que les François qui sont dans ce moment en Suisse courent de très grands périls. J'habite une partie de la Suisse qui n'a aucun intérêt direct au sort du régiment des Gardes et des autres régiments suisses ; cependant je vois très bien que le peuple, surtout celui de la campagne, s'est excessivement aigri au récit de tout ce qui s'est passé en France contre ses compatriotes, particulièrement du massacre qu'on l'assure avoir été fait des Suisses de porte après l'affaire des Tuileries, et qu'il dit assez hautement que puisque le peuple françois traite les Suisses avec cette férocité, il ne reste plus au peuple suisse que de se venger sur tous les François sans distinction qui lui tomberont sous la main. La vue du danger personnel et imminent auquel je suis exposé, lequel s'accroîtra encore du mauvais effet que j'apprends que produit contre moi la très fausse allégation du Patriote françois du 15 de ce mois, allégation qu'il est pressant que vous fassiez contredire, Monsieur, ainsi que vous avez eu la bonté de me le promettre, ne me fera point quitter mon poste avant d'en recevoir l'ordre, au moins aussi longtemps que la place sera tenable. Mais il

m'autorise à vous presser, Monsieur, d'employer vos soins pour que le Corps helvétique soit satisfait sur les trois points qu'expose le magistrat de Berne dans sa lettre. Si cela n'est pas possible, s'il faut encore du sang, je demande ce que notre Nation gagnera à pousser le peuple suisse au désespoir et à provoquer sur notre frontière orientale toutes les fureurs et les vengeances d'un peuple belliqueux.

« P.-S. — J'apprends, Monsieur, que la république de Berne a envoyé un détachement au poste de Pierre-Perthuis, vers lequel M. de Ferrier se proposoit de faire avancer des troupes. »

Vol. 429, f° 259, original, 7 p. in-f°.

Vol. 428, f° 439, copie, 5 p. in-f°.

Pièce jointe. — Berne, 28 août. — Frisching à Barthélemy. Il l'invite à s'employer en faveur des vingt et un officiers suisses prisonniers à l'Abbaye.

« L'autre point essentiel regarde les régiments suisses qui sont encore en France. Il semble que le nouveau décret du 20 de ce mois, qui ordonne le licenciement de tous les régiments suisses, doit nous tirer de peine ; mais je vous avoue que la manière comme on veut les faire retourner dans leur patrie par 20 ou 25 hommes ensemble est un moyen bien dangereux pour leur vie, surtout pour ceux qui sont dans l'intérieur du Royaume, comme Rouen, etc. ; ne seroit-il pas mieux que l'Assemblée nationale les fit accompagner par un Commissaire au nombre de 200 ou 300 hommes ?.... Nous avons encore la crainte que l'on se hâte trop vite à licencier ces troupes et à les vouloir désarmer ; cela pourroit causer quelques scènes sanguinaires parmi quelques régiments. Ne seroit-il pas mieux de différer ce licenciement jusqu'à ce que les Cantons qui vont s'assembler à Arau le 2 septembre aient pu donner à leurs troupes des directions de conduite ?.... » Frisching prie Barthélemy d'intervenir pour empêcher l'occupation de Pierre-Perthuis par le général Ferrier.

Vol. 428, f° 441 v°, copie, 3 p. in-f°.

Vol. 429, f° 255, copie, 4 p. in-f°.

585. — Berne, 31 août. — Berne exprime la surprise que lui a causée la lettre de Bienne du 29.

Vol. 429, f° 297, copie, 2/3 p. in-f°.

586. — Paris, 31 août. — Le Directeur général de la liquidation, Dufresne, à Barthélemy. Pension du S^r Moyenfisch.

Vol. 428, f° 477 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

587. — Baden, 31 août. — Barthélemy à la municipalité de Rouen. Il proteste contre le langage que lui prête le Patriote françois du 15, relativement au régiment de Salis Samade.

Vol. 428, f° 444, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

588. — Baden, 31 août. — Barthélemy aux administrateurs du Doubs et du Jura et au général de Ferrier. Tranquillité des frontières bernoises.

Vol. 428, f° 443 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

Vol. 429, f° 344, copie, 1 p. in-f°.

589. — Paris, 31 août. — Extrait du procès-verbal de la séance de l'Assemblée nationale, relatif aux affaires de Suisse.

Vol. 428, f° 512, copie, 1/2 p. in-f°.

590. — « Copie des pièces adressées par le directoire du district de Saint-Claude au conseil du département du Jura relatives à la situation de nos frontières du côté de la Suisse. »

Vol. 429, f° 216, copie, 15 p. in-f°.

591. — « Exposition des motifs d'après lesquels l'Assemblée nationale a proclamé la convocation d'une Convention nationale, et prononcé la suspension du pouvoir exécutif dans les mains du Roi. Imprimé par ordre de l'Assemblée nationale. Paris, de l'imprimerie nationale, 1792. »

Vol. 428, f° 420, imprimé, 17 p. in-8°.

592. — Août 1792. — « Supplément au [n° 122 du] Journal de Paris. »

Vol. 428, f° 350, imprimé, 4 p. in-4°.

593. — Paris, août. — Servan à Barthélemy. Pensions militaires.

Vol. 428, f° 197 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 22.

594. — Paris, 3 septembre. — Barthélemy avertira le Corps helvétique que les retraites militaires seront prochainement réglées. Il fera tous ses efforts pour prévenir de la part de la Diète « toute résolution qui tendroit à rompre ou seulement à affaiblir les liens qui nous unissent à la Suisse. L'intérêt du Corps helvétique lui commande impérieusement de prévenir une rupture qui ne tarderoit pas à amener son asservissement à la maison d'Autriche. »

Vol. 429, f° 320, minute, 1 p. in-f°.

Vol. 424, f° 217, original, 1 p. in-f°

Vol. 428, f° 478, copie, 1/2 p. in-f°.

Pièce jointe. — Paris, 1^{er} septembre. — Servan à Le Brun. Ordres donnés pour le payement des pensions de retraite aux officiers et soldats suisses retirés dans leur patrie.

Vol. 429, f° 264, original, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 424, f° 216, copie, 2 p. in-f°.

Vol. 428, f° 478, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 23.

Connivence de Berne, Fribourg et Soleure avec l'Autriche.

595. — Paris, 4 septembre. — « On vient de me transmettre, Monsieur, un avis important, que l'Empereur a demandé passage aux Bernois pour 18 000 hommes de troupes autrichiennes et qu'il a presque certitude que le passage sera accordé.

« La personne qui a donné cet avis et celle qui l'a transmis étant également dignes de confiance, je ne puis guère douter qu'il n'ait quelque fondement..... Quelles que soient à cet égard les intentions réelles de Berne, il nous est permis de ne pas les croire favorables jusqu'à la preuve contraire. J'en dis autant, et à plus forte raison, en ce qui concerne Fribourg et Soleure.

« Dans ces circonstances, Monsieur, vous voudrez bien notifier à la Diète actuellement assemblée l'intention où est la Nation françoise de maintenir l'heureuse harmonie qui a subsisté jusqu'à présent entre les deux peuples et même de resserrer les liens qui les unissent : que la Nation est dans la ferme confiance qu'elle trouvera les mêmes dispositions dans le Corps helvétique et que si quelques-uns des États de la Confédération, dont la malveillance envers la France est connue, manifestaient des dispositions contraires, le Corps helvétique déploieroit les moyens qui sont en lui pour prévenir de leur part non seulement tout acte qui

seroit évidemment contraire aux intérêts de la France, mais encore toute intelligence avec nos ennemis. Vous lui exposerez que, dans les circonstances où nous nous trouvons, il nous est indispensable d'avoir une déclaration formelle et authentique des dispositions du Corps helvétique et des mesures qu'il croira devoir prendre pour assurer qu'aucun des États de la Confédération ne violera sa neutralité ouvertement ou tacitement, directement ou indirectement. »

Régiments suisses.

En désavouant ceux des Suisses qui retourneraient dans leur pays, « l'intention du Corps législatif n'a été évidemment que de soustraire ces Suisses au danger qu'ils auroient pu courir en traversant en armes les parties de l'Empire par lesquelles ils avoient à passer pour se transporter aux frontières de la Suisse.....

« Quant à ce qui concerne l'intérêt des capitaines propriétaires, il a été mis à couvert par l'article de la loi du 20 août qui leur assure une juste indemnité.....

« Vous serez sans doute informé aujourd'hui de la négociation qui a lieu à l'occasion de ce poste [Pierre-Perthuis] entre la république de Bienne et les commissaires de l'Assemblée nationale près l'armée du Rhin ; le résultat de cette négociation doit être également satisfaisant pour le Corps helvétique et pour nous, qui n'avons pas à nous reprocher la violation de son territoire.

« P.-S. — M. d'Affry est acquitté : il est rentré chez lui et s'occupe de concert avec le ministre de la Guerre des dispositions relatives au licenciement des troupes suisses.

« J'ai remarqué avec peine, Monsieur, que dans vos dernières dépêches vous évitez de vous souscrire ambassadeur de France. Cette affectation est, je vous l'avoue, inconcevable et si elle étoit connue ici pourroit vous assurer (sic) des désagréments. Je vous prie, pour votre propre intérêt, d'y faire une sérieuse attention, et de ne pas tarder à m'envoyer votre nouveau serment de maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir à votre poste. »

Vol. 429, f° 321, minute, 4 p. in-f°.

Vol. 424, f° 218, original, 3 p. 3/4 in-f°.

Vol. 428, f° 493, copie, 3 p. in-f°.

596. — Besançon, 4 septembre. — Les administrateurs du conseil général du département du Doubs à Barthélemy. Ils espèrent que leurs concitoyens des districts frontières répondront aux dispositions pacifiques des Suisses.

Vol. 428, f° 491, copie, 1/2 p. in-f°.

597. — Mardi 4 septembre. — N° 163 du journal la Gazette nationale de France.

Vol. 428, f°473, imprimé, 4 p. in-4°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN 123

POLITIQUE N° 71.

598. — Baden, 5 septembre. — « J'ai reçu à la fois, Monsieur, les deux dépêches n^{os} 20 et 21, dont vous m'avez honoré le 20 et le 27 du mois dernier.

« A mesure que la nouvelle de la suspension du Roi a été répandue dans la Suisse, tous les magistrats et les particuliers avec lesquels j'étois en correspondance se sont empressés (j'en appelle au témoignage de M. La Quiante et de M. Bâcher) de me manifester leurs regrets de ce que cet événement les empêcheroit de la continuer plus longtemps avec moi, au moins comme homme public... Les chefs du gouvernement de Berne, outre plusieurs lettres que moi ou les personnes qui sont avec moi en avons reçues, ont annoncé dès les premiers moments à M. du Muy, qui se trouvoit auprès d'eux, que le Corps helvétique ne pouvoit plus me reconnoître. Ces opinions sont aussi les miennes, parce qu'elles sont fondées sur un principe incontestable, fondé lui-même sur les lois qui établissent les rapports politiques des Nations entre elles : c'est que mes fonctions ont cessé du moment que le pouvoir constitué qui m'avoit accrédité auprès du Corps helvétique est suspendu. Vous m'ordonnez, Monsieur, par votre lettre du 24, de continuer à déployer le caractère dont je suis investi, jusqu'au moment où le Corps helvétique m'aura notifié officiellement qu'il ne reconnoît plus l'ambassadeur de France. Jamais le Corps helvétique n'auroit fait cette

notification officielle : il eût assurément été bien étrange que j'eusse attendu qu'il m'eût écrit pour m'apprendre ce que mon devoir et les lois des Nations me prescrivent. Si je n'avois tenu aucun compte des explications d'amitié qui m'avoient été données à cet égard, avant et aussitôt après l'arrivée de la nouvelle de la suspension du pouvoir exécutif, j'aurois présenté au monde le spectacle vraiment ridicule et honteux d'un Ambassadeur qui se butte à se croire revêtu de ce caractère lorsqu'il sait que la Puissance auprès de laquelle il étoit accrédité ne peut plus reconnoître en lui ce titre. Je me serois obstiné à lui écrire, lorsque je savois qu'elle ne me répondroit pas, qu'elle ne pouvoit pas me répondre. La Nation auroit eu à me demander un compte sévère, Monsieur, de tant d'ignorance comme aussi de tant d'indécence... »

Le Ministre reconnoît lui-même la vérité et la force du principe que Barthélemy vient d'alléguer, puisqu'il lui envoie de nouvelles lettres de créance.

« Je les ai reçues au moment même où je me trouvois avec plusieurs députés qui se rendoient à la Diète. C'étoient des gens sages, influents parmi les Cantons et qui ont toujours été fort attachés à nos intérêts. La connoissance que j'ai de leurs dispositions ne m'a pas permis d'hésiter à m'ouvrir à eux de ce nouvel ordre de choses : « Nous reconnoissons,

« m'ont-ils dit, que la Nation françoise a le droit imprescriptible de changer

« la forme de son gouvernement. Mais pourquoi exigeroit-elle que

« chaque fréquent changement qu'elle jugera à propos de faire fût à l'instant

« reconnu par les Puissances étrangères ?.... Ces fréquentes altérations

« dans votre Constitution, ces fréquentes notifications nous mettent

« dans l'impossibilité la plus absolue de recevoir vos

nouvelles lettres de

« créance..... Vous pensez bien que nous ne donnerons pas l'exemple

« aux autres Puissances de l'Europe, d'autant plus qu'il est impossible

« qu'aucune d'elles admette encore des lettres d'une autorité qui, quoique

« représentant toujours la souveraineté nationale, convient elle-même

« qu'elle s'en rapporte à ses successeurs du soin de prononcer sur des

« arrangements qui, pouvant être altérés par eux, ne sont pas encore

« fixés et doivent l'être pour obtenir l'assentiment de la Nation françoise.

« Nous vous conjurons donc de prier le ministre des Affaires étrangères

« de ne rien précipiter à notre égard, d'attendre que la Convention nationale

« ait prononcé et d'être assuré que nous emploierons tous nos

« moyens et tous nos efforts pour calmer les esprits et pour rétablir

« aussitôt qu'il se pourra des rapports et communications qui ne nous

« furent jamais plus nécessaires et dont l'interruption est inévitable. »

« Je reconnois, Monsieur, comme tout bon citoyen doit faire, que la puissance souveraine réside dans la Nation. L'amour de la liberté et de l'égalité est gravé dans mon cœur, comme l'amour de ma patrie, et en faisant serment d'être fidèle à la Nation et de mourir en les défendant, je ne fais qu'exprimer la vérité de mes sentiments. Je reconnois de même qu'en bon citoyen je dois respecter et me soumettre invariablement et sans exception aux lois de ma patrie. Mais quand il s'agit de rapports avec les Puissances

étrangères, il peut exister telle circonstance où les intentions les plus pures et les plus droites peuvent être arrêtées dans l'exécution des ordres qu'un agent reçoit de ses supérieurs. C'est la situation où je me trouve. Comme elle étoit facile à prévoir et aussi qu'elle pourroit être d'une longue durée, je ne doutai pas que je ne reçus (sic) l'ordre d'aller à Paris. Je vous en aurois demandé, Monsieur, la permission si d'une part je n'avois pas considéré que mon départ augmenteroit les inquiétudes déjà si fortes des Cantons et si de l'autre les décrets de l'Assemblée nationale n'eussent mis obstacle à mon vœu. Je me serois rendu à Paris pour y remplir fidèlement tous mes devoirs de citoyen, ainsi que je suis toujours déterminé de faire. Mais les lois de la puissance législative me défendant de quitter mon poste, mon sentiment et ma bonne foi m'obligent de dire que si, comme particulier, il ne m'est permis pas plus que je ne veux interpréter (sic) aucune de celles qui émanent de l'autorité souveraine que la Nation lui a confiée, je pense comme homme public et chargé d'une grande responsabilité que vous deviez dans ce moment délicat rappeler tous ses agents politiques employés au dehors, ou au moins les laisser à leur poste dans un état passif, pour s'occuper ensuite des moyens de les accréditer auprès des Nations étrangères quand la Convention nationale se sera expliquée ; qu'il y a injustice et cruauté à renouveler leurs pouvoirs dans l'instant présent, parce qu'il est évident que, par les lois invariables des Nations, qu'il n'est point en nous de changer, ils ne peuvent pas encore être reconnus : parce qu'en même temps que l'ordre que vous les chargez d'exécuter tend à les rendre les instruments de nouveaux malheurs pour leur patrie, vous les déshonorez, s'ils l'exécutent, aux yeux des Nations auprès desquelles ils résident, pour ensuite les représenter, s'ils ne l'exécutent pas, aux yeux de leurs concitoyens comme criminels et traîtres à leur patrie. Au lieu de me rappeler, Monsieur, vous m'envoyez des lettres

de créance. Je répète que je suis soumis avec toute sincérité au gouvernement qui me les envoie, mais je déclare que mon attachement pour mon pays et ma conviction me défendent de les adresser au Corps helvétique, parce que je sais par les principaux magistrats de la Suisse que jamais ils ne pourront les recevoir, dans un moment où elles sont pour ainsi dire encore teintes du sang de leurs concitoyens ; parce que je vois que la rage qui est prête à éclater de toutes parts ne nous permet point de penser à les présenter avant la réunion et le prononcé de la Convention nationale, et parce que l'acte que vous me chargez de remplir devant nécessairement finir promptement par une guerre terrible entre la France et la Confédération helvétique, je trahirois mon devoir, ma patrie, ma conscience, si j'acceptois d'être l'agent entre les mains duquel doivent se briser des liens dont tant de siècles célèbrent la gloire.

« Il est en votre pouvoir, Monsieur, de faire l'essai de ce que j'avance. Envoyez un autre agent en Suisse. D'abord je ne sais quelle ville le recevra dans ce moment-ci. Il écrira au Corps helvétique ; on ne lui répondra pas. Il multipliera en vain ses lettres. L'état de guerre résultera de ce silence. Les Cantons admettront nos lettres de créance quand nous les aurons soumis.

« Je sens, Monsieur, qu'il sera très facile de mal interpréter, d'empoisonner ce que je fais, ce que je dis. Que sais-je si des assertions fondées sur l'ordre très simple des lois des peuples ne pourront pas être attribuées à des vues coupables ? Si ma conduite méritoit que je fusse proscrit, déshonoré dans ma patrie, réduit à la misère après vingt-cinq années de service, je prouverois en me retirant auprès de mes parents à Paris que je ne crains rien, parce que ma conscience ne me reproche rien.

« Si ma conviction n'étoit pas aussi forte qu'elle l'est, bien plus forte que la peur que d'autres auroient pu vous alléguer, je vous dirois, Monsieur, que ces lettres de

créance deviennent l'arme par laquelle vous me feriez égorger en Suisse ainsi que les personnes qui sont attachées à l'ambassade. Il me semble que quand on a été témoin de tout ce qui s'est, fait à Paris contre les Suisses et qu'en réfléchissant qu'il y a encore des scènes sanglantes à craindre contre eux, il eût été naturel de porter un moment sa pensée sur les François qui se trouvent en Suisse et sur les dangers auxquels ils sont exposés. La fureur et la douleur générale augmentent chaque jour. Le peuple suisse, naturellement pesant, se meut difficilement, mais une fois mis en mouvement il ne le cède en excès à aucun autre peuple. On voit actuellement les François de très mauvais œil dans les Cantons ; on les insulte ; on les chasse de partout, et pour peu qu'il survienne encore en France le moindre acte de persécution contre les Suisses, ainsi que peut y donner lieu par exemple la résolution du régiment de Steiner approuvée par son souverain de ne pas livrer des armes et de ne pas se séparer pour sortir du Royaume, vous apprendrez bientôt qu'il se commettra de terribles représailles en Suisse. Les murmures redoublent autour de moi ; j'ai déjà reçu des billets anonymes très menaçants ; M. La Quiante et M. Bacher en ont aussi reçu. Quoique mes domestiques soient fort sages, cependant étant plus que nous en vue du peuple, par conséquent plus exposés, je n'ai pas pu différer de les mettre presque tous en sûreté. Je les ai renvoyés en France. Je reste par devoir ainsi que les personnes attachées à l'ambassade : mais je ne balance pas à vous dire, Monsieur, qu'après y avoir bien et longtemps réfléchi entre nous, nous pensons que, vu la disposition actuelle des esprits en Suisse, la présentation des lettres de créance que le Corps helvétique n'auroit certainement pas admises, mais qu'il lui auroit été bien facile de faire envisager au peuple sous le jour le plus défavorable, auroit attiré sur nos têtes un orage terrible, sans aucun avantage pour notre patrie.

« Je reste donc à mon poste jusqu'à ce que vous disposiez de moi. Vous avez bien vu, Monsieur, que je ne refuse pas le service. Si je n'ai pas numéroté mes lettres, si je ne les ai pas terminées comme à l'ordinaire, je ne l'ai fait que pour me conformer à ma position et tout au plus pourroit-on me taxer d'enfantillage à cet égard. Je vous ai instruit de tout ce que j'ai pu savoir et je n'ai pas su grand'chose, parce que personne ne m'écrit plus sur les affaires publiques. Ce silence, dont vous connoissez les causes, Monsieur, est vraiment fâcheux dans ce moment-ci, où la Diète extraordinaire a commencé ses séances depuis le 2 de ce mois. Elles ne pourront être marquées que par la douleur et par le désespoir de tout ce qui se passe aujourd'hui entre les deux Nations, surtout par le regret des détails de la loi du 20 août relative au licenciement des régiments suisses. Je l'ai envoyée au Directoire helvétique dans la forme que ma situation présente me permet, ainsi que les papiers qui étoient joints à votre dépêche n° 21. Je n'ai pas négligé d'y joindre une déclaration conforme à l'article 9 de cette loi. Si j'avois été dans le cas d'écrire officiellement au Corps helvétique, je n'aurois pu envoyer une expédition de cette loi à chacun des Cantons en particulier, parce que j'aurois empiété par là sur les droits et les fonctions du Directoire de Zurich. Vous pensez bien que les assurances d'amitié que nous leur donnons par l'article 9 ne feront pas une profonde impression lorsque tant de causes sont venues à la fois froisser de la manière la plus cruelle les sentiments et les intérêts respectifs.

Armements de Berne.

« Vous ne devez pas douter, Monsieur, que la loi du 20 août n'ait produit le plus douloureux effet parmi tous les

Cantons...

« On m'assure qu'un des principaux Cantons a invité quelques-uns de ses co-alliés à délibérer sur la proposition de rompre tout de suite avec la France. Je doute beaucoup de cette assertion. Les instructions des députés de Zurich à la Diète sont fort modérées : elles leur recommandent de travailler à calmer les esprits et à prêcher la conciliation. Si nous voulons réellement tâcher de ramener les Cantons, ce qui sera bien difficile, nous n'avons que des principes de cette nature à observer. Berne, si je suis bien informé, met quelque activité dans ses mesures. Il doit avoir ordonné une levée de cinq mille hommes et commandé à un plus grand nombre de se tenir prêts. Mais vous remarquerez, Monsieur, que cet État a une très longue frontière à couvrir et qu'il auroit plus à perdre que tout autre à la guerre. D'ailleurs la conduite du régiment de Watteville peut donner à penser au conseil de Berne. Les officiers ont écrit à l'État au nom de tout le régiment que « la reconnoissance ne lui permettroit jamais de porter les armes contre la France ». Le colonel de Watteville a fait une déclaration non moins énergique.

« C'est à Berne qu'a eu lieu la conférence des députés des Cantons qui avoient des compagnies dans le régiment des Gardes suisses. Je ne sais pas ce qui s'y est passé. Lucerne a refusé d'y assister pour ne pas déplaire, j'imagine, aux petits Cantons qui voient toujours avec la plus forte jalousie ces assemblées des Cantons villes...

« Je ne dois pas oublier de vous marquer, Monsieur, qu'on assure que le gouvernement de Fribourg en Brisgau doit avouer une personne de marque à la diète d'Aarau. Sans doute le roi de Prusse y fera aller de Neuchâtel M. de Marval. Nos ennemis ne manqueront pas de faire tous leurs efforts pour entraîner le Corps helvétique vers leur cause. Je n'ai pas besoin de dire que je n'ai envoyé personne à la Diète.

Régiment de Châteaueux.

« En cherchant à excuser le régiment de Châteaueux de sa sortie de France, je ne prétends point ne pas le blâmer sur le fait même de son départ. J'y suis bien moins porté aujourd'hui que j'apprends de Bâle qu'on croit que ce régiment a cédé aux caresses de M. de Condé et s'est réuni à son armée. La république de Bâle, qui a deux compagnies dans Châteaueux, s'est hâtée de prévenir autant qu'il est en elle ce désordre en décrétant unanimement qu'il seroit adressé des ordres très formels aux capitaines, officiers et soldats de ces compagnies de se rendre sur-le-champ à Bâle sous peine de la perte de leur bourgeoisie et de la confiscation de leurs biens.

« Il y a dans ce moment près de Rheinfelden 8000 Autrichiens. Comme ces troupes ont fait mine de vouloir traverser le canton de Bâle, les Bâlois ont mis toutes leurs milices sous les armes pour s'opposer à ce passage. On croit que ce n'est qu'une démonstration pour empêcher qu'on ne garnisse davantage l'évêché de Bâle de troupes françoises. Si la lettre que les généraux employés à Huningue ont écrite à Bâle le 30 du mois dernier a contribué à l'amener à prendre ces précautions, je dois vous dire d'un autre côté que la teneur menaçante de cette lettre a choqué le sénat bâlois. »

Le dernier paragraphe de cette lettre est relatif aux créances de Bâle.

P.-S. — Barthélemy revient sur la situation que les derniers événements lui ont créée. La suspension du Roi qui l'avait accrédité auprès des Cantons a nécessairement suspendu ses fonctions. Il se défend d'avoir eu aucune

intention répréhensible en agissant et en écrivant comme il l'a fait.

« Des personnes très bien intentionnées et qui reviennent de Bâle me disent que les soldats des différents Cantons qui y sont rassemblés reçoivent continuellement des insultes et des outrages de la part des nôtres en face desquels ils se trouvent pour la garde des frontières. Il y a longtemps que ce désordre règne : j'en ai prévenu vos prédécesseurs..... »

Vol. 429, f°326, original, 20 p. in-f°.

Vol. 428, f° 457, copie, 15 p. in-f°.

599. — Paris, 5 septembre. — Servan prie Barthélemy de faire figurer sur l'état des pensionnés Balthazard Rothin, ancien cent-suisse.

Vol. 428, f° 498, copie, 1/3 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN 124

POLITIQUE N° 72.

Trahison du régiment de Châteauvieux.

600. — Baden, 6 septembre. — Barthélemy signale à l'attention du ministre les pièces ci-jointes que l'Etat de Bâle lui a fait parvenir indirectement. Elles contiennent « les preuves de la trahison du régiment de Châteauvieux, d'autant plus frappante qu'il ne peut en aucune manière essayer de la justifier auprès de ses souverains par sa douleur de la loi du 20 août, dont il n'avoit aucune connoissance au moment de son départ..... Il fait presque une obligation de croire qu'il aura existé et qu'il existe plus d'un complot de ce genre. » L'Ambassadeur fait remarquer par contre la conduite loyale de l'Etat de Bâle : « Rien n'est plus estimable que ce qu'il fait dans ce moment. Je suis instruit d'ailleurs que la conduite des officiers de Châteauvieux y a inspiré une indignation universelle, que le décret qui a été porté contre eux a passé avec la plus rapide unanimité. Aussi j'estime, Monsieur, que nous devrions dans toutes les occasions marquer des ménagements à ce Canton, dont la position est singulièrement fâcheuse..... L'événement du régiment de Châteauvieux va jeter la diète d'Aarau dans un grand désordre. Je vois que M. de Castelnau s'est pressé de s'y rendre. Quelles que puissent y être ses intrigues, il est bien difficile que le Corps helvétique ne prenne pas quelque prompt mesure pour désavouer la conduite de ce régiment

et pour nous rassurer sur celle du même genre que pourroient tenir les autres troupes suisses. Car sans doute les Cantons sentiront qu'un fait de cette nature et les exemples qu'il rencontreroit précipiteroient la guerre entre nous et le Corps helvétique. Quand même des circonstances aussi extraordinaires viendroient à forcer les Cantons de reprendre leur correspondance avec moi, ce retour ne pourroit jamais déposer contre les principes qui ont dirigé ma conduite dans ces derniers temps..... »

Vol. 429, f° 338, original, 4 p. 1/2 in-f°.

Vol. 428, f° 465 v°, copie, 3 p. 1/3 in-f°.

Trahison du régiment de Châteaueux.

Pièces jointes. — a. — Bâle, 4 septembre. — Buxtorff communique à Barthélemy les pièces relatives au régiment de Châteaueux. « La députation et la correspondance à M. le comte d'Artois et le prince de Condé ont indigné hier le grand Conseil, de manière que la lettre qui fut envoyée aux deux capitaines de notre État a été décidée unanimement.....

« On parlera à la Diète de la façon de continuer la correspondance avec la France, et nos députés ne demanderoient pas mieux que d'opiner pour l'Ambassade ; mais malheureusement il n'existe dans les circonstances actuelles aucune possibilité. Je regarderois comme un vrai bonheur pour la Suisse si elle pouvoit vous conserver pour représentant de la France.....

« Les chefs de l'Etat de Bâle ont eu ce matin une visite bien inattendue, celle de M. de Castelnau, qui a voulu sous main parler en faveur de nos compagnies dans le régiment de Châteaueux. Je sais qu'on lui a répondu que notre résolution est prise irrévocablement. Je n'ai jamais connu

M. de Castelnau : on m'a dit qu'il parle bien, mais qu'il ne persuadoit personne. Il paroît qu'il va faire une apparition à Arau, et M. de Châteaueux viendra d'Arau ici.

« On s'étonne de la méfiance des généraux d'Huningue ; mais les dispositions du contingent, les propos de certains officiers et autres circonstances ont pu en inspirer. Ce qui me fait de la peine, c'est qu'on confond notre ville avec d'autres Cantons. Je voudrois que les généraux eussent écrit aux représentants et non à nous. Au reste, je ne suis pas pour l'augmentation du contingent. »

Vol. 428, f° 467 v°, copie, 1 p. 3/4 in-f°

Vol. 429, f° 324, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

b. — Liedolsheim, 31 août. — Les officiers bâlois du régiment de Châteaueux à l'Etat de Bâle : « Souverains seigneurs, après vous avoir annoncé le 25 de ce mois de Landshut notre sortie de France et notre arrivée dans le pays des Deux-Ponts, et vous avoir déclaré que nous continuerions notre route vers notre patrie avec tout le régiment, nous avons reçu du prince royal comte d'Artois et du prince de Bourbon condé des lettres dont nous joignons ici la copie et dont le contenu nous a engagés à arrêter notre marche à Liedolsheim, dans le margraviat de Bade, jusqu'à ce que nous avons reçu vos ordres pour notre destination ultérieure. Nous vous prions de nous les faire passer le plus tôt possible.

« Nous sommes avec respect, etc. — MÉRIAN, lieutenant-colonel ; GEYMULLER, capitaine ; BOURCARD, capitaine des grenadiers. »

Vol. 428, f° 468, copie, 2/3 p. in-f°.

Vol. 420, f° 263, copie, 2/3 p. in-f°.

c. — Camp de Stad, 27 août. — Le comte d'Artois aux officiers et soldats du régiment de Château vieux. « Vous venez de donner, Messieurs, un grand exemple de fidélité et de dévouement ; je m'empresse de vous en témoigner

toute ma vive satisfaction et le bonheur que j'éprouverais de combattre à votre tête les ennemis de tous les gouvernements.

« Les Cantons approuveront sûrement la conduite qui vous a été dictée par l'honneur et par le devoir. L'officier de votre nation qui vous remettra cette lettre est chargé de vous amener le plus promptement possible près des frères du Roi que vous servez avec tant de zèle ; jugez avec quel empressement vous serez reçus par votre colonel général. Ne doutez jamais, Messieurs, de tous les sentiments que vous méritez si bien de m'inspirer. Signé : CHARLES-PHILIPPE. »

Vol. 428, f° 468 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

Vol. 421), f° 231, copie, 1 p. in-4°.

d. — Ordre joint à la lettre du comte d'Artois. — « Au nom du Roi et en vertu du pouvoir que nous donne notre charge de colonel général des Suisses et Grisons,

« Nous, Charles-Philippe, fils de France, frère du Roi, colonel général des Suisses et Grisons, ordonnons au régiment suisse de Châteaueux de venir se rendre sans délai à l'armée du Roi commandée par les princes ses frères, et nous allons sur-le-champ faire parvenir copie du présent ordre aux louables Cantons et alliés de la Suisse. Ledit régiment dirigera sa marche jusqu'à Trèves, où il trouvera des ordres ultérieurs pour continuer sa marche route (sic). Signé : CHARLES-PHILIPPE. »

Vol. 428, f° 469, copie, 1/2 p. in-f°.

Vol. 429, f° 231 v°, copie, 1/2 p. in-4°.

e. — Liedolsheim, 31 août. — Réponse à la lettre et à l'ordre du comte d'Artois. « Monseigneur, nous avons été si sensibles à tout ce que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire d'obligeant et nous sommes tellement flattés de l'espoir de coopérer sous vos ordres au rétablissement de la monarchie, que nous avons immédiatement suspendu

notre marche et fait une réquisition au margrave de Bade pour obtenir de lui un cantonnement. Il nous l'a accordé à... (sic), et nous y attendrons avec, impatience l'effet des négociations que V. A. R. nous annonce avoir entamées avec nos souverains. Nous leur envoyons un exprès ce même jour pour solliciter un arrêté conforme au vœu que nous avons manifesté et que nous voyons avec un extrême plaisir être celui de tout le régiment. Nous sommes avec respect, etc. »

Vol. 428, f° 469, copie, 1/2 p. in-f°.

Vol. 429, f° 231 v°, copie, 1 p. in-4°.

f. — Quartier général de Buchl, 28 août. — Le prince de Condé au commandant du régiment de Châteaueux. Il le félicite du parti « juste, noble et plein d'énergie » qu'il vient de prendre avec son « brave régiment ». Il lui transmet la lettre du comte d'Artois. Vous ferez, ajoute le prince, de cette lettre l'usage que vous croirez convenable. Peut-être vous portera-t-elle à ne point presser votre marche pour dépasser l'armée que je commande avant que vous ayez reçu des ordres de vos souverains, qui vont avoir connoissance de ce que-je vous envoie. Au reste, vous ferez ce que vous jugerez à propos ; s'il vous est agréable de prendre, soit à demeure, soit en attendant, un cantonnement parmi nous, je vous prie de me le mander tout de suite, et vous le trouverez prêt. Signé : Louis-JOSEPH DE BOURBON. »

Vol. 428, f° 469 v°, copie, 1 p. 1/4in-f°.

Vol. 429, f° 232, copie, 1 p. 1/2 in-4°.

g. — Bingen, 29 août. — Ordre du comte d'Artois mentionné dans la lettre du prince de Condé. « En ma qualité de colonel général des Suisses, j'ordonne au commandant du régiment de Châteaueux de se prêter à tout ce qui lui sera prescrit par mon cousin le prince de Condé pour contribuer à remettre entre ses mains la place

où ce régiment est en garnison... Signé : CHARLES-PHILIPPE. »

Vol. 428, f° 470, copie, 1/2 p. in-f°.

Vol. 429, f° 233, copie, 1 p. in-4°.

h. — Oberhausen, 29 août. — Réponse à la lettre du prince de Condé. Ayant annoncé à leurs Cantons leur prochain retour, les capitaines de Châteauvieux ne peuvent suspendre leur marche. Très sensibles aux bonnes intentions de S. A., ils « la supplient très instamment de faire toutes les démarches auprès des Cantons » pour les mettre sous ses ordres.

« Les capitaines du régiment suisse de Châteauvieux et au nom de tous. Signé : MÉRIAN, lieutenant colonel. »

Vol. 428, f° 470, copie, 2/3 p. in-f°.

Vol. 420, f° 233 v°, copie, 1 p. in-4°.

i. — Baie, 3 septembre. — L'État de Bâle aux compagnies bâloises du régiment de Châteauvieux. — « Déjà le premier pas que vous avez fait et dont nous avons été instruits par votre lettre datée de Landshut du 25 août, comme notre réponse vous l'aura annoncé, n'a pu que nous inspirer le plus grand étonnement ; mais maintenant que nous apprenons, par une lettre du 31 août datée de Liedolsheim qui nous a été apportée par le lieutenant Grob avec les pièces jointes, la suite de votre démarche et de votre conduite, nous ne différons pas un instant de vous témoigner notre chagrin et notre mécontentement, en vous ordonnant positivement de prendre sans retard le chemin de votre patrie et d'y revenir le plus tôt possible sous peine d'être privés de votre droit de bourgeoisie et de la confiscation de tous vos biens. Nous voulons en conséquence que notre ordre soit lu aux compagnies rassemblées, et afin qu'il vous arrive le plus tôt possible, nous vous l'envoyons par le capitaine Richiner en vous

enjoignant son exécution ponctuelle et en vous recommandant à la garde de Dieu. »

Vol. 428, f° 470 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

Vol. 429, f° 200, copie, 3/4 p. in-f°.

j. — Bâle, 3 septembre. — L'État de Bâle à ses officiers de Salis Samade. « Dans le Conseil tenu le 30 août, nous avons déjà pris la résolution, vu la position pénible des régiments suisses, de vous mander d'annoncer à vos subordonnés de revenir ensemble dans leur patrie en assurant tous nos concitoyens et sujets que nous étions prêts à les recevoir ; mais la conduite du régiment de Châteaueux, qui nous cause le plus sensible déplaisir, nous obligeant de veiller à votre sûreté, nous ne différons point de vous faire parvenir l'ordre de revenir avec vos subordonnés dans votre patrie aussitôt que vous obtiendrez votre retraite. Nous vous recommandons à la protection du Tout-Puissant. »

Vol. 428, f° 471, copie, 1/2 p. in-f°.

Vol. 429, f° 267, copie, 1/2 p. in-f°.

k. — Baden, 6 septembre. — La Quiante à Le Brun. Affaires personnelles.

Vol. 429, f° 347, original, 3 p. in 4°.

601. — Bâle, 6 septembre. — « Richelieu d'Aiguillon aux troupes qu'il a commandées. » Il expose dans cette proclamation les raisons qui lui font quitter la France.

Vol. 428, f° 484, imprimé, 3 p. pet. in-8°.

602. — Lons-le-Saunier, 6 septembre ¹²⁵. — Les administrateurs du département du Jura au ministre des Affaires étrangères. Envoi.

Vol. 429, f° 342, original, 1 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — « Copie de la proclamation faite dans toutes les églises du bailliage de Nyon telle qu'elle a été adressée à l'administration du district de Saint-Claude. »

Vol. 429, f° 343, copie, 1 p. in-f°.

b. — Nyon, 2 septembre. — Lettre du bailli de Nyon aux administrateurs du district de Saint-Claude relativement à la sécurité des frontières.

Vol. 429, f° 345, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

603. — Lons-le-Saunier, 6 septembre. — Les administrateurs du Jura à Barthélemy. Ils feront tout ce qui sera en leur pouvoir pour répondre au désir qu'ont les Suisses de maintenir la paix.

Vol. 428, f° 527, copie, 1/2 p. in-f°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 24.

604. — Paris, 7 septembre. — Le Brun transmet à Barthélemy un procès-verbal qui présente l'exposé des mauvais traitements que paraît avoir essuyés tant à Yverdon qu'à Villebœuf M. Sébastien-Louis Bienaimé, sculpteur français. Il appelle l'attention de l'Ambassadeur sur les mesures qu'il conviendrait de suggérer au Corps helvétique à l'effet de prévenir toute atteinte qui pourrait être portée à la sûreté des Français résidant ou voyageant en Suisse. Il l'invite également à ne rien négliger pour faire connaître sous leur véritable jour les événements du 10 août qui paraissent avoir été complètement dénaturés en Suisse.

Vol. 429, f° 350, minute, 2 p. in-f°.

Vol. 424, f° 220, original, 2 p. 3/4 in-f°.

Vol. 428, f° 505, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Pièce jointe. — Pontarlier, 29 août. — Extrait des minutes du secrétariat du district de Pontarlier.

Vol. 424, f° 214, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

Vol. 428, f° 506, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

605. — Paris, 7 septembre. — Le Brun demande à Danton copie des pièces qui établissent la complicité de l'état-major des Gardes suisses dans la conspiration du 10 août. Il importe en effet d'effacer les impressions défavorables

qu'ont pu produire les récits mensongers qu'on a faits en Suisse.

Vol. 429, f° 349, minute, 1 p. in-f°,

BARTHÉLEMY A LE BRUN 126

POLITIQUE N° 73.
Journée du 10 août.

606. — Baden, 8 septembre. — « J'ai reçu, Monsieur, la lettre sans n° dont vous m'avez honoré le 29 du mois dernier. Je ferai usage du précis des faits qui y est joint, pour continuer de tâcher d'éclairer les esprits sur les causes des événements du 10 août. Mais je ne vous dissimule pas que je serai obligé d'y mettre des ménagements quant à ce qui concerne le régiment des Gardes suisses. J'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, Monsieur, je dois le répéter. Jamais la Nation françoise et la Nation helvétique ne s'accorderont dans le jugement à porter sur la conduite que ce corps a tenue. Nous estimons en France que les soldats qui le composoient sont des traîtres, en Suisse on leur décerne avec enthousiasme tous les honneurs du dévouement le plus généreux. Le danger pour moi de chercher à changer cette opinion dans une circonstance aussi critique est facile à apercevoir.

« Un des premiers secrétaires de la Diète d'Arau vient d'adresser de la part de ses supérieurs à M. Bacher, pour me les remettre, les deux pièces ci-jointes : savoir une lettre de la Diète à M. d'Affry et une autre qu'elle écrit aux commandants des régiments suisses qui sont encore en France. On me demande en même temps d'en recommander instamment l'objet au gouvernement, je m'en

acquitte auprès de vous, Monsieur, avec tout l'intérêt que le Corps helvétique mérite de notre part.

« Vous voyez, Monsieur, par ce fait, que le Corps helvétique sent vivement le besoin de rétablir ses communications avec nous. Il y viendra insensiblement, pour peu que nous voulions lui marquer les ménagements que nous lui devons. Il ne tient qu'à nous de maintenir longtemps la paix sur nos frontières orientales. Ce n'est pas d'eux que nous devons craindre des tentatives, des entreprises contre notre indépendance, contre la souveraineté de la Nation françoise. Le moment de la reconnoître positivement est plus près qu'ils ne pensent eux-mêmes, ils lui rendent déjà un hommage qui ne peut que nous plaire dans la suite des soins qu'ils apportent pour prévenir tout ce qui pourroit donner lieu à des plaintes et troubler la bonne harmonie. Mais quand ils nous disent ce que m'ont exprimé quelques-uns de leurs principaux magistrats et ce dont je vous ai rendu compte, je me croirois hautement coupable aux yeux de ma patrie de ne pas faire tout ce qui dépend de moi pour lui conserver la paix avec un ancien allié, et si je n'attachois pas à cet acte la véritable dignité de la Nation au lieu de l'attacher à une démarche qui peut être très nécessaire ailleurs et qui seroit très impolitique dans ce moment auprès d'un peuple que le sentiment des malheurs dont nous l'abreuvons irrite chaque jour davantage. » Barthélemy insiste sur les dangers d'une rupture avec la Suisse.

« La Diète d'Arau s'est pressée d'ordonner au régiment de Châteaueux de revenir dans ses foyers..... »

Vol. 428, f° 475, copie, 4 p. 1/4 in-f°.

Vol. 429, f° 352, original, 5 p. 1/2 in-f°.

Pièces jointes. — a. — Arau, 5 septembre. — La Diète au comte d'Affry. Régiments suisses.

Vol. 429, f° 283 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Ibid., f° 336, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

b. — Arau, 5 septembre. — La Diète, ayant appris que les régiments suisses au service de la France allaient être licenciés et désarmés d'une manière contraire aux capitulations, enjoint aux officiers qui les commandent de les ramener le plus promptement possible dans leur patrie.

Vol. 429, f° 284, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

Ibid., f° 337, copie, 2 p. in-f°.

c. — Lucerne, 4 septembre. — Le général Pfyffer à Bacher. Indignation des Suisses. Craintes qu'ils conçoivent pour leurs troupes qui sont au service de France.

Vol. 428, 1° 477 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

Vol. 429, f° 323, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

607. — Paris, 8 septembre. — Le Brun au Président de l'Assemblée nationale. Coup de main contre Montbéliard qui aurait été exécuté par des gardes nationaux volontaires.

Vol. 429, f° 351, minute, 1 p. 1/2 in-f°.

608. — Delémont, 8 septembre. — Le général Ferrier à Barthélemy. Il se félicite du succès de sa négociation.

Vol. 428, f° 490 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

Pièce jointe. — Sonceboz, 1^{er} septembre. — M. de Burren, commandant les troupes bernoises sur la frontière de Bienne, annonce au général de Ferrier qu'il va se retirer le lendemain avec toutes ses forces.

Vol. 428, f° 491, copie, 3/4 p. in-f°.

609. — Bâle, 9 septembre. — « Richelieu d'Aiguillon, ancien membre du corps constituant et maréchal de camp, aux députés de la première législature. »

Il rend compte de ses principes et de sa conduite.

Vol. 428, f° 486, imprimé, 8 p. pet. in-8°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY.

POLITIQUE N° 25.

Journée du 10 août.

Relations avec les Suisses.

610. — Paris, 10 septembre. — Le Brun désire savoir les démarches auxquelles Barthélemy s'est livré pour montrer les événements du 10 août sous leur véritable jour, afin de pouvoir en rendre compte à l'Assemblée. Le Ministre rappelle à l'Ambassadeur la part de responsabilité qui incombe aux Gardes suisses dans les événements de cette « fatale journée ».

Le Conseil exécutif n'est nullement disposé à adopter un mode de correspondance indirecte dans ses relations avec le Corps helvétique et encore moins avec les États particuliers de la Suisse. « La Nation françoise est indépendante, souveraine, libre de faire dans son Gouvernement les changements qu'elle juge nécessaires. Sans doute, il est libre aux autres Puissances de ne pas reconnoître l'autorité substituée à celle du Roi, de ne pas communiquer avec les agents dont les pouvoirs émanent de cette autorité : mais nous ne devons rien supporter à cet égard. En partant de ce principe, vous devez, comme je vous l'ai déjà observé, Monsieur, continuer à correspondre soit avec le Corps helvétique, soit avec les États qui le composent, jusqu'à ce qu'on vous ait déclaré officiellement qu'on ne vous reconnoît plus. Alors seulement vous vous abstiendrez de toute communication non seulement

directe, mais même indirecte. Vous m'enverrez cette notification officielle, et vous attendrez à votre poste les ordres du Conseil exécutif. Dans le cas où, sans vous notifier la résolution qu'on auroit prise de ne plus vous reconnoître, on se borneroit à ne plus correspondre avec vous, vous auriez à demander, au nom de la Nation, qu'on déclarât positivement si l'on entend ou non interrompre les communications d'usage avec la France. »

Le Ministre répond aux observations contenues dans la lettre de Berne transmise par l'Ambassadeur relativement aux officiers des Gardes suisses, au licenciement des régiments suisses et au poste de Pierre-Perthuis.

« Les papiers nouvelles vous auront déjà instruit des nouveaux événements survenus à Paris le 2 et le 9 de ce mois. Les prisons ont été ouvertes de force. Tous les prisonniers prévenus de conspiration contre l'État ont perdu la vie. Parmi les neuf ou dix officiers suisses qui étoient détenus, M. d'Affry seul a été épargné et reconduit aux acclamations du Peuple dans son domicile. M. Bachman, major du régiment, condamné à mort par jugement du Tribunal criminel, a porté sa tête sur l'échafaud. On ne sait pas le nombre de ceux qui le 10 ont eu le bonheur de se soustraire à la vengeance du Peuple et ont trouvé asile chez des particuliers. Il restoit deux à trois cents soldats du Régiment, le Peuple n'a vu en eux que des frères et des amis égarés par leurs chefs ; ils ont été respectés ; la plupart se sont engagés dans les troupes destinées aux armées des frontières. Les Suisses de porte ont été mis sous la protection de la loi ; il n'en a péri aucun depuis le 12 et deux ou trois seulement avoient été sacrifiés la veille.....

« C'est dans la vue de soustraire à tout danger les soldats licenciés retournant dans leur Pays que l'Assemblée nationale a ordonné qu'ils partiroyent sans armes, et par détachements de vingt hommes au plus. »

Le Ministre envoie copie d'une lettre des Commissaires de l'Assemblée nationale près l'armée du Rhin, relative à Pierre-Perthuis. « Vous y verrez que les ordres donnés relativement à ce poste offrent la preuve du désir que nous avons d'éviter toute occasion d'altercation avec le Corps helvétique en général et en particulier.

« P.-S. — J'écris au rédacteur du Patriote pour la rectification de l'article qui vous concerne dans le n° du 15 août. »

Vol. 429, f° 355, minute, 4 p. in-f°.

Vol. 424, f° 222, original, 5 p. 2/3 in-f°.

Vol. 428, f° 506 v°, copie, 4 p. in-f°.

Pièce jointe. — Delémont, 26 août. — Les membres de l'Assemblée nationale de France, Commissaires envoyés par elle à l'armée du Rhin, aux maire, bourgmestre et conseil de la ville et république de Bienne. Le général de Ferrier a communiqué aux Commissaires la lettre où Bienne lui fait part de ses inquiétudes sur la nécessité où il pourrait se trouver de porter ses troupes en avant pour couvrir le pays qu'il est chargé de défendre. La Nation française n'oubliera jamais les égards qu'elle doit à un peuple ami et allié. Les Commissaires invitent la république de Bienne à envoyer de nouveau ses députés à Delémont pour arrêter de concert les moyens de pourvoir à la sûreté commune. Signé :

F.-J. RITTER, L. CARNOT, A.-P. COUSTARD, C.-A. PRIEUR.

Vol. 528, f° 408 v°, copie, 1 p. in-f°.

611. — Baden, 10 septembre. — Barthélemy à la municipalité d'Aubagne. Il demande la mise en liberté de son frère aîné, arrêté « à la suite des rigueurs qui ont été exercées à Aubagne envers MM. Jourdan ». Il rappelle à cette occasion les services rendus par lui et quelques membres de sa famille.

Vol. 428, f° 491 v°, copie, 2 p. in-f°.

612. — Baden, 10 septembre. — Barthélemy à la
municipalité de Marseille. Même sujet.
Vol. 428, f° 492 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN 127

POLITIQUE N° 74.

613. — Baden, 11 septembre. — Barthélemy accuse réception de la dépêche n° 22 du 3 septembre. Il communique à quelques membres de la Diète et aux principaux intéressés la lettre de Servan relative aux pensions militaires qui y était jointe.

Diète.

La Diète d'Aarau s'est rassemblée sous les plus fâcheux auspices. La douleur seule paraît présider encore aux séances.

Régiments suisses.

« A la lettre près qui a été écrite à M. d'Affry et dont j'ai eu l'honneur de vous adresser une copie, elle se borne à recevoir et à entendre les divers détails qu'on lui adresse au sujet du licenciement des troupes suisses. Quoique j'aie eu celui de vous mander qu'elle s'est hâtée d'envoyer l'ordre au régiment de Châteaueux de revenir en entier

dans sa patrie, je crois que j'ai anticipé de quelques jours sur une décision qui aura certainement lieu, parce que la Diète sent la nécessité de ne pas nous donner sujet de penser qu'elle n'est pas révoltée de la conduite de ce corps. Je suis d'opinion que cette Assemblée ne précipiteroit aucune résolution, qu'elle attendroit patiemment la suite des événements et la rentrée de ses troupes,..... si enfin nous voulions cesser de lui porter les coups les plus sensibles. Je ne néglige aucun moyen pour tâcher de calmer ses douleurs et ses inquiétudes.... Mais ai-je besoin de vous dire, Monsieur, que les cruels événements du 2 de ce mois, dont tant d'officiers suisses ont encore été les malheureuses victimes, en rendant ma position particulière chaque jour plus dangereuse, mettent aussi en très grand péril notre situation politique avec la Suisse ? Qui nous donne donc le droit de croire et de nous attendre que les Cantons supporteront toujours tant de malheurs et de massacres sans se porter enfin aux horreurs de la vengeance et des représailles ? Et c'est cependant au milieu de circonstances si désastreuses que vous me chargiez, Monsieur, d'un acte public qui les eût encore plus révoltés contre nous, puisqu'il attaquoit leur honneur et leur dignité comme puissance ! Ce seroit en vain que nous leur représenterions aujourd'hui les dangers de l'asservissement qu'ils pourroient craindre de la part de la maison d'Autriche. De tout temps ils ont eu devant les yeux cette crainte salutaire, qui nous étoit un gage assuré de leur attachement pour nous. Il semble que nous voulons qu'elle se dissipe entièrement et les forcer de ne voir que dans les progrès de nos ennemis les moyens de se soustraire aux violences qu'ils redoutent de notre part.....

Relations avec la Suisse.

« Vous avez vu quelque chose d'hostile dans ce que m'avoient dit d'amitié à l'avance quelques magistrats, que les Cantons ne me reconnoîtroient plus comme Ambassadeur si la déchéance ou la suspension du Roi étoit prononcée ; au moins j'en puis juger par quelques passages de votre dépêche n° 20. Ces magistrats, en s'exprimant comme ils ont fait, n'ont point prétendu révoquer en doute le droit imprescriptible d'une nation de changer la forme de son gouvernement : ils n'ont point cédé à des impulsions étrangères, ils ont tout simplement raisonné d'après des lois publiques que l'anéantissement seul de la Royauté peut faire changer. Les Cantons tiennent encore à ces lois avec la constance qui caractérise toujours les républiques. Il n'y a qu'à considérer leur position actuelle pour juger combien ils souffrent de l'interruption actuelle de nos communications. Plus elle contrarie leurs intérêts, plus elle justifie leurs intentions. Plus ils en souffrent, plus elle me justifie aussi : car sans doute on ne croira pas que, par égard pour moi, ils veuillent faire le sacrifice de leurs intérêts. Si en me livrant à cette interruption j'eusse fait une chose contraire à la fois à mon devoir et à ces intérêts, il se seroit élevé dans toute la Suisse un tel cri contre moi qu'il seroit parvenu jusqu'à vous. Au lieu de ce cri, quel est le sentiment qu'on m'exprime universellement ? On est désolé de ne pas correspondre avec moi, mais on ne le peut pas.....

« En rendant hommage à la souveraineté du peuple, en croyant fermement qu'il est le maître d'altérer le gouvernement qu'il s'est donné, en répétant que je pense que tout bon citoyen doit se soumettre sans examen aux lois de sa patrie, je crois qu'il est impossible que nous demandions aux puissances étrangères et que nous attendions de leur part une aussi promptre reconnoissance des changements qui surviennent dans notre Constitution, que de la part des citoyens françois. Comme elle ne peut se

former qu'au milieu des orages, quelques-unes d'elles s'en sont autorisées pour nous troubler dans notre intérieur, pour attaquer les droits du peuple. Il leur a, avec toute justice, déclaré la guerre pour les forcer à reconnoître son indépendance. D'autres, plus équitables et plus attachées à nos intérêts, parce que les leurs propres y tiennent presque invinciblement, ne forment des vœux que pour notre prospérité, quel que soit le régime sous lequel nous voudrions vivre, et n'entreprendront jamais de s'immiscer dans nos arrangements intérieurs. Telle est la Suisse. Quoique le temps des ménagements politiques de notre part envers toutes les autres nations soit passé, nous devons toujours nécessairement faire une exception en faveur du peuple helvétique à cause de ses sentiments, de ses dispositions, de sa situation locale. Quelle doit être, quelle est, dans ce moment-ci, l'opinion des Cantons à notre égard ? Elle m'est clairement démontrée par ce que m'ont dit des magistrats d'un mérite distingué qui ont passé ici pour se rendre à la Diète d'Aarau et par ce qu'on m'a écrit de plusieurs côtés de la Suisse, où l'on suppose bien le cas de nouvelles lettres de créance.

« Dans la situation violente où vous êtes en France, disent-ils, il ne vous reste d'autre parti à prendre que de vous isoler de toutes les nations. Vous ne pouvez pas prétendre que du premier jet elles reconnoissent les fréquents et notables changements que vous introduisez et que vous avez le droit d'introduire dans votre manière de vous constituer. Leur adhésion ne peut être que l'ouvrage du temps. » Ce serait « attaquer imminemment » l'honneur et la dignité du Corps helvétique que d'exiger qu'il souscrive à l'instant à vos désirs. « Faites dans votre intérieur tels arrangements que vous voudrez. Établissez un ordre de choses solide, ayez la paix, et la Suisse ne sera pas la dernière à retourner vers vous. »

Barthélemy revient sur les graves inconvénients qu'aurait entraînés la remise de ses lettres de créance. Il aurait

manqué à son devoir et à sa patrie en agissant autrement qu'il ne l'a fait. Il n'y a d'autre parti à prendre que de le rappeler ou de le laisser en Suisse dans son rôle passif.

« J'ose dire que les Cantons, qui m'accordent à un haut degré estime et confiance parce qu'ils connoissent la loyauté de ma conduite et mon zèle pour leurs intérêts en tant qu'ils sont intimement liés à ceux de la Nation françoise, me verront partir avec beaucoup de peine. La prolongation de mon séjour parmi eux soutient leur espérance, leur donne quelque consolation. Ils savent que je serai jusqu'au dernier moment le fidèle interprète des intentions des deux peuples ; ils désirent que le fil de communication qui subsiste encore d'une manière indirecte entre notre gouvernement et eux se soutienne jusqu'au moment où les besoins mutuels, mais surtout les leurs, qui sont devenus pressants par tous les derniers événements, devront rétablir les relations dans toute leur authenticité officielle. Ce conseil peut facilement être taxé de faiblesse, tandis qu'il pourroit bien n'être que le fruit de la raison et le seul expédient qui nous reste pour préparer le retour de la confiance et pour maintenir, autant que les circonstances actuelles le permettent, nos liaisons politiques avec la Suisse..... »

Vol. 428, f° 479, copie, 9 p. 2/3 in-f°.

Vol. 429, f° 359, original, 13 p. 1/2 in-f°.

Pièces jointes. — a. — Lucerne, 6 septembre. — Le général Pfyfler à Bacher. Régiment de Sonnenberg.

Vol. 428, f° 483 v°, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

Vol. 429, f° 341, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

b. — Ordonnance de l'Empereur publiée le 2 septembre 1792 dans l'Autriche antérieure.

« 1° Il est défendu à tous les ambassadeurs et magistrats de délivrer des passeports aux François pour passer sur terre autrichienne.

« 2° Il est défendu aux sujets de l'Empereur de commercer avec les François ou de leur envoyer des espèces.

« 3° Il est ordonné de fermer tous les passages par lesquels on pourroit communiquer avec la France.

« 4° Tout voyageur françois sera regardé dorénavant comme espion et doit être traité en conséquence. »

Vol. 428, f° 490, copie, 1/2 p. in-f°.

Vol. 429, f° 265, copie, 1/2 p. in-f°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

614. — Paris, 11 septembre. — « L'Assemblée nationale, Monsieur, dans la séance du 3 au 4 septembre, a décidé un nouveau serment civique, celui de maintenir la liberté, l'égalité, la sûreté des personnes et des propriétés, et de mourir, s'il le faut, pour l'exécution de la loi. Elle enjoint aux autorités constituées de prêter ce serment. Ainsi, Monsieur, je vous prescris, au nom de la loi, de m'en envoyer la prestation sans délai, faute de quoi vous seriez dans le cas d'être privé du poste que vous occupez. Vous trouverez ci-joint le décret de l'Assemblée nationale. »

Vol. 424, f° 225, original, 3/4 p. in-f°.

Vol. 428, f° 524, copie, 1/3 p. in-f°.

Pièce jointe. — Paris, nuit du 3 au 4 septembre. — Décret de l'Assemblée nationale.

Vol. 428, f° 522, imprimé, 4 p. in-8°.

615. — Paris, 11 septembre ¹²⁸. — « Discours à l'Assemblée nationale sur les moyens d'augmenter le nombre des défenseurs de la liberté et de garantir les frontières du côté de la Suisse, par François-Joseph Rey, homme de loi, secrétaire commis du Comité de législation. »

Vol. 429, f° 366, copie, 17 p. in-4°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 26.

616. — Paris, le 12 septembre. — J'ai reçu, Monsieur, vos numéros 71 et 72 sous les dates des 5 et 6 de ce mois....

La suspension du Roi n'a pas mis fin à la mission de Barthélemy.

« Je vous observe d'abord que le pouvoir exécutif n'a pas été suspendu, qu'il ne pouvoit pas l'être de droit, et qu'il ne l'a pas été de fait ; que le Roi, chef du pouvoir exécutif, n'est pas lui-même ce pouvoir et qu'il a pu être suspendu dans ses fonctions sans que la marche du pouvoir exécutif en fût arrêtée.

« Telle est mon opinion. Mais en supposant même qu'en aucune circonstance le Roi ne pût être séparé du pouvoir exécutif (ce qui n'est pas, puisque la Constitution elle-même prévoit des cas où les ministres sans le Roi sont tenus de faire les actes du pouvoir exécutif), il n'en resteroit pas moins vrai que les actes du Roi antérieurs à cette séparation doivent conserver toute leur valeur jusqu'à ce qu'une autorité légale les frappe de nullité. Les fonctionnaires publics nommés continuent l'exercice de leurs fonctions sans qu'ils aient besoin d'y être prorogés. Le motif en est simple, c'est que ces fonctionnaires ne sont

plus, comme autrefois, les agents d'un roi souverain, mais les agents d'une Nation souveraine préposés par le Roi, qui n'est plus ici qu'électeur....

« Ainsi, Monsieur, il est bien vrai de dire que la suspension du Roi n'a pas dû interrompre l'exercice de vos fonctions, et que si le Conseil exécutif a jugé néanmoins convenable de vous envoyer, comme aux autres agents diplomatiques, de nouvelles lettres de créance, c'est uniquement dans la vue de prévenir d'inutiles difficultés auxquelles l'ancien usage, l'ignorance ou le mépris des principes pourroient donner lieu. »

Le Ministre a peine à croire que le Corps helvétique refuserait de recevoir les nouvelles lettres de créance de l'Ambassadeur. Cependant, il ne peut que s'en rapporter à la sagesse de ce dernier « pour saisir la circonstance et le moment » où il pourra en faire la remise.

« En attendant, et j'insiste sur ce point que je vous ai déjà recommandé, ne perdez ni un moment ni une occasion de désabuser les Suisses de l'erreur dans laquelle les malveillants les ont fait tomber relativement aux événements de la journée du 10 août. Si l'on veut juger les événements et leur cause sans partialité, on ne tardera pas à se convaincre que c'est aux officiers des corps que doivent être attribués tous les désagréments et les malheurs que les régiments suisses ont éprouvés en France depuis quelque temps. Si ces officiers, renfermés dans leurs devoirs, fidèles à leurs souverains comme au serment qu'ils avoient prêté à la Constitution, ne se fussent pas laissés aller aux séductions des François rebelles et contre-révolutionnaires, le régiment des Gardes suisses n'auroit pas été anéanti, Châteaueux n'auroit pas honteusement déserté et le régiment d'Ernest n'auroit pas été exposé au désarmement qui a déterminé son rappel.....

« Pendant que vous vous occuperez de tous les moyens qui sont en vous de ramener ce pays à des sentiments plus justes à notre égard, je ne négligerai rien, de mon côté,

pour seconder vos efforts et concourir au rétablissement du calme et de la confiance. Je vais rappeler au ministre de la Guerre l'objet relatif aux pensions des officiers et soldats retirés en Suisse, et ce qui concerne le régiment de Watteville, dont la conduite mérite des éloges. Je vais également écrire au canton de Bâle pour lui faire connoître tout le prix que nous attachons aux témoignages non suspects qu'il nous donne en toute occasion de ses sentiments. J'apprends avec peine que cet État ait à se plaindre du ton menaçant que prennent à son égard nos généraux : j'écris à ce sujet à M. Servan.

« Je n'ai dit et pensé sur votre compte, Monsieur, que ce que je vous ai marqué. Mes sentiments pour vous sont ceux de l'estime et de la confiance. Vos principes me sont connus, et je suis bien persuadé que vous resterez toujours fidèle à la cause de la liberté et de l'égalité.... »

Vol. 429, f° 375, minute, 3 p. 3/4 in-f°.

Vol. 424, f° 226, original, 5 p. 1/4 in-f°.

Vol. 428, f° 512 v°, copie, 4 p. in-f°.

617. — [Neuchâtel], 13 septembre. — M. de Marval au roi de Prusse, relativement aux affaires de la principauté de Neuchâtel et aux émigrés français dont les bourgeois de Vallengin demandent l'expulsion.

Vol. 424, f° 229, copie, 6 p. 2/3 in-f°.

Vol. 429, f° 377, copie, 4 p. in-f°.

618. — Paris, 13 septembre. — Le Brun au Directoire du Jura. Situation des frontières.

Vol. 429, f° 379, minute, 1 p. in-f°.

619. — Paris, 13 septembre. — Le Brun à Servan. Régiment de Châteaueux.

Vol. 429, f° 380, minute, 1 p. in-f°.

620. — Paris, 13 septembre. — Le Brun à Servan.
Régiment de Watteville.

Vol. 429, 1° 381, minute, 2/3 p. in-f°.

621. — Paris, 13 septembre. — Le Brun au Président de
la commission extraordinaires des Vingt et un à
l'Assemblée nationale. Régiment de Châteaueux.

Vol. 429, f° 382, minute, 1 p. 1/4 in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN 129

POLITIQUE N° 75.

622. — Baden, 14 septembre. — « J'ai reçu, Monsieur, la dépêche n° 23 dont vous m'avez honoré le 4 de ce mois.

Dispositions des Cantons.

« Il y a bien apparence que l'avis qu'on vous a donné tient au voyage que M. de Bouillé fit à Berne au commencement du mois dernier et dont j'aurois pu apprendre des particularités si les événements du 10 août n'avoient pas arrêté les confidences de la personne qui s'étoit à peu près engagée à m'en transmettre les détails. Nous ne pouvons pas douter, Monsieur, que si le Corps helvétique en général voit de très mauvais œil la nouvelle révolution du 10 août, les républiques de Berne, de Fribourg et de Soleure n'y soient bien plus particulièrement contraires. Je ne serois même pas éloigné de croire qu'il n'y ait des rapports suivis entre elles et nos ennemis depuis longtemps.

« Mais de ce ressentiment aux moyens de le manifester par des effets véritables, si les Cantons sont abandonnés à eux-mêmes, il pourroit y avoir encore loin. Sans vouloir

m'arrêter à des conjectures sur l'avenir, je dois passer à quelques observations locales et du moment.

« Si l'État de Berne devoit livrer passage à 18 000 hommes de troupes autrichiennes, cette force devoit partir du Frickthal, où il paroît qu'il n'y a pas actuellement un rassemblement de troupes assez considérable pour effectuer ce projet. Cette force devoit entrer par Bruck sur le territoire bernois, qu'elle traverseroit pendant un espace de sept lieues, puis elle auroit à traverser la plus grande partie de l'État de Soleure pour arriver dans l'évêché de Bâle. Or cette marche assez longue pourroit donner à nos troupes le temps de se renforcer pour s'y opposer ; elle exposerait à leurs attaques immédiates le canton de Soleure ; elle exposerait de même d'un autre côté le pays de Vaud, et la conclusion de la négociation de M. de Ferrier relativement à Pierre-Perthuis sembleroit prouver que Berne ne veut rien précipiter contre nous. Cette marche enfin compromettroit tout le Corps helvétique, qui, tout ulcéré qu'il est, ne souffrira pas qu'un de ses co-alliés l'entraîne à des hostilités contre son gré avant qu'elles deviennent absolument inévitables. Berne préféreroit sans doute aussi bien que la cour de Vienne que le passage des Autrichiens pût avoir lieu par le canton de Bâle, et comme il déteste l'État bâlois, il ne verroit pas sans peine (sic) qu'il fût chargé particulièrement de tous les maux que cette invasion lui attireroit ; mais Bâle a un si grand intérêt de la prévenir, qu'il ne négligera vraisemblablement aucun moyen pour l'empêcher. Les préparatifs des Autrichiens ne semblent pas annoncer cette invasion. Leurs troupes paroissent se disposer à passer le Rhin entre Huningue et Neuf-Brisac. Si cependant le canton de Berne vouloit encourager leur passage par l'État de Bâle et y prêter les mains d'une manière offensante pour plusieurs de ses co-alliés, il devroit en résulter des dissensions intestines très vives qui feroient apparemment avorter ce projet, à moins que l'extrême animosité qui se manifeste dans toutes les

parties de la Suisse contre nous et dont la cause restera longtemps gravée dans le souvenir et dans les regrets de ce peuple, ne parvienne à réunir toutes les opinions et tous les vœux en faveur des Autrichiens, si nous ne nous empressons de témoigner les plus grands égards à la juste douleur qui règne dans tous les Cantons, comme aussi au sentiment de leur dignité nationale que nous avons été au moment d'attaquer d'une manière qu'ils auroient attribuée à bien plus que de l'exigence. Convenons que lorsque tant et tant de sang suisse a coulé au sein de la Nation françoise, l'impression qui résulte de tant d'exécutions et de tant de souffrances ne permet pas aux assurances de l'amitié d'en faire une bien profonde.

« Je me suis empressé, Monsieur, d'envoyer au Directoire de Zurich ainsi qu'à la Diète d'Aarau un extrait de votre dépêche, en observant seulement d'en retrancher tout ce qui auroit eu l'air d'inculper particulièrement Berne. La Diète ne me répondra pas, parce qu'elle ne reconnoît plus mon caractère public ; mais comme je la crois en général sincèrement animée du désir de maintenir la paix avec nous, il est à présumer qu'elle trouvera quelque moyen d'ajouter au renouvellement de ses promesses de neutralité contenues dans sa lettre du 5 de ce mois, et de vous faire parvenir, en réponse indirecte à la vôtre du 4, de nouvelles assurances de ses dispositions pacifiques.....

« On me dit que la réponse de l'Empereur à la lettre par laquelle la Diète du mois de mai dernier avoit notifié aux puissances belligérantes la neutralité du Corps helvétique est arrivée au Directoire de Zurich. Je vais tâcher de me la procurer. On me dit aussi qu'un des grands tribuns de Bâle et qu'un des deux représentants du Corps helvétique qui résident à Bâle depuis le commencement de la guerre se sont rendus ensemble à Fribourg en Brisgau. Ce voyage ne peut tenir qu'à un objet important. J'observe que ce représentant est un Bernois.

« Quand je me suis exprimé comme j'ai fait, Monsieur, sur la loi du licenciement des troupes suisses, je n'ai point prétendu vous entretenir de mon opinion particulière, mais j'ai dû vous transmettre tout de suite celle qu'on me manifestoit dans les lettres de Bâle. Aujourd'hui qu'elle est bien développée de tous les côtés, je crois pouvoir vous assurer que presque tous les détails de cette loi affligent sensiblement les Cantons comme les individus. La liberté rendue à M. d'Affry et les soins qu'il va prendre d'en concerter les dispositions avec le ministre de la Guerre rassureront sans doute un peu les esprits. » Mais Barthélemy insiste sur la nécessité absolue de marquer aux Suisses des ménagements.

« Une circonstance va sans doute se présenter, qui mérite toute notre attention et qui prouvera qu'il y auroit de l'imprudence à essayer de forcer les Cantons sur le point des lettres de créance. On doit s'attendre que si les troupes autrichiennes et prussiennes parviennent à prendre un pied assez solide dans quelques-unes de nos ci-devant provinces du Nord, les Princes françois, sous leurs auspices, institueront un Conseil de Régence en vertu duquel ils écriront au Corps helvétique au nom du Roi et prétendront accréditer auprès de lui un agent de leur part. Il est également à supposer que l'Empereur et le roi de Prusse s'intéresseront beaucoup pour l'admission de cet agent, ou qu'au moins ils la feront dépendre de la conduite que les Cantons tiendront envers le nôtre.

« Les États de la Suisse seront fort embarrassés, et cependant je crois qu'ils sont assez sages pour ne pas plus admettre les lettres de l'agent des Princes que de celui de la nation françoise. Leurs intérêts, leur position, tout leur fera un devoir d'observer aussi à cet égard une parfaite neutralité. Les mêmes motifs devroient aussi nous porter à ne pas les sortir de cet état : car il est évident que si nous voulions les obliger de recevoir les lettres de la nation françoise avant que sa destinée soit fixée par les grands

événements qui l'environnent, les puissances étrangères qui lui font la guerre auroient bien plus de moyens de les forcer à se joindre à elles contre nous, que nous n'en aurions pour les réunir à nous contre elles.....

« P.-S. — On me mande de Bâle que les Autrichiens ont fait, il y a peu de jours, transporter des bateaux par terre de Rheinfelden à Efringen, qui est à deux lieues au-dessous d'Huningue. Ils leur ont fait prendre cette marche parce que les Bâlois avoient pris la précaution de barricader pendant la nuit le pont qu'ils ont sur le Rhin. Le résident impérial à Bâle s'en est plaint en réclamant la liberté des fleuves. On lui a répondu que la route par la ville et le territoire de Bâle est libre aussi, mais que personne ne peut empêcher l'État d'en défendre le passage la nuit.

« Je crois, Monsieur, m'être déjà suffisamment expliqué relativement à ma soumission aux lois de ma patrie ; cependant si mes expressions n'étoient pas assez précises, j'ajoute ici que je fais serment de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir à mon poste. »

Vol. 429, f° 387, original, 8 p. 1/2 in-f°.

Vol. 428, f° 494 v°, copie, 6 p. in-f°.

623. — Paris, 14 septembre. — Le Brun au président de l'Assemblée nationale. Régiments suisses.

Vol. 429, f° 383, minute, 2 p. in-f°.

624. — Paris, 14 septembre. — Le Brun au comte d'Affry. Même sujet.

Vol. 429, f 384, minute, 2 p. in-f°.

625. — Baden, 14 septembre. — Barthélemy à Servan. Pensions militaires.

Vol. 428, f° 497 v°, copie, 1 p. in-f°.

626. — Paris, 14 septembre. — Décret relatif aux Gardes suisses et à l'affaire du 10 août.

Vol. 429, f° 302, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN 130

POLITIQUE N° 76.

627. — Baden, 15 septembre. — L'avoyer Pfyffer, de Lucerne, a écrit à Barthélemy pour le prier de s'intéresser en faveur du détachement du régiment des Gardes suisses, qui se trouve actuellement dans le département de la Seine-Inférieure. L'Ambassadeur revient une fois de plus sur l'indignation causée en Suisse par les derniers événements.

Mouvements des Autrichiens.

« L'avis qu'on vous a donné, Monsieur, touchant le passage des Autrichiens par le territoire helvétique, mérite immédiatement toute notre attention, et quoique je ne sois pas instruit précisément de la part que pourroit avoir dans cette mesure l'État de Berne, il est permis de croire qu'elle seroit grande en se rappelant combien il influa l'année dernière sur la détermination que prit le Corps helvétique de laisser entrer 450 soldats autrichiens dans l'évêché de Bâle par les terres de la république de Bâle. J'observe d'abord que si je me suis permis d'apercevoir quelque sévérité dans la lettre que les généraux commandant à Huningue ont écrite à l'État de Bâle le 30 du mois dernier,

j'ai eu tort de m'en rapporter, ignorant les circonstances, aux avis de quelques magistrats bâlois dont l'attachement à nos intérêts et la haine pour la maison d'Autriche doivent nécessairement influencer sur ma confiance en eux ; car il est certain qu'à cette époque les Autrichiens firent un mouvement capable d'inquiéter nos généraux et qui dut les forcer d'exiger que les magistrats de Bâle prissent des mesures solides pour en prévenir l'effet. Les Autrichiens se retirèrent.

Neutralité.

« On prétend que, par la réponse que l'Empereur vient de faire à la lettre du Corps helvétique du 11 juin dernier, ce Prince, ne s'expliquant pas sur le point de la neutralité, demande, au contraire, que les Cantons s'expliquent eux-mêmes relativement à celle de l'évêché de Bâle. Il paroît que cet État, faisant partie du Corps germanique, il avance qu'il ne peut le considérer comme étant compris dans l'enceinte de la neutralité que lorsqu'il sera évacué par les troupes étrangères qui l'occupent aujourd'hui. Il dit aux Cantons que-puisqu'ils sollicitent la neutralité pour ce territoire, c'est à eux à prendre les mesures les plus efficaces pour obtenir que ces troupes en sortent. On ajoute que M. de Greiffenegg a tenu un langage un peu plus sévère, en laissant apercevoir la possibilité que les Autrichiens se procurent par la force ce que les Cantons ne sauroient obtenir par eux-mêmes. Ces circonstances ont déterminé le voyage, auprès de la Régence de Fribourg, de deux magistrats de Bâle. On les dit chargés de s'expliquer sur les intentions qu'elles indiquent et de tâcher de prévenir toute violence de la part des troupes autrichiennes. Leur retour est attendu avec inquiétude.

« Cependant, Monsieur, il faut observer que jusqu'à présent les Autrichiens ne sont nullement en force suffisante pour tirer avantage de leur entrée dans l'évêché de Bâle par le territoire bâlois.....

Régiment de Châteaueux.

« Le régiment de Châteaueux est arrivé hier tout entier à Bâle.

« P.-S. — Au moment où mon messenger va partir, on m'instruit de détails certains que vous trouverez sur la feuille ci-jointe et qui confirment la vérité des avis qui vous ont été donnés. Il me paroît que l'État de Berne va chercher à entraîner tous les autres Cantons. Il y a tout à craindre qu'il n'y parvienne.

« J'écris un mot à M. de Ferrier pour le prévenir. »

Vol. 429, f° 393, original, 6 p. in-f°.

Vol. 428, f° 498, copie, 4 p. 1/3 in-f°.

Pièces jointes. — a. — Lucerne, 14 septembre. — L'avoyer Pfyffer de Heidegg à Barthélemy. Régiments suisses.

Vol. 429, f° 385, original, 3 p. in-f°.

Vol. 428, f° 500, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

b. — « L'Empereur accuse la réception de la lettre que le Corps helvétique lui a adressée le 11 du mois de juin pour déclarer sa neutralité ; il observe que les circonstances ont bien changé depuis cette époque par la suspension du Roi et le changement qui s'est opéré dans le gouvernement de France ; que comme chef de l'Empire il est appelé à rétablir le Prince-Évêque de Bâle dans sa résidence et à faire tous ses efforts pour déloger de ses États les troupes

françoises qui occupent les gorges et les défilés de la principauté de Porentruy ; qu'à cet effet il est intentionné d'y faire marcher un corps de troupes qui sera dans le cas d'emprunter pendant quelques lieues le territoire du canton de Bâle, et que vu les circonstances actuelles il espère que les Cantons n'y mettront point obstacle.

« On n'a rien statué sur cette demande à Zurich dans le grand conseil qui s'y est tenu le 14. On avoit mandé les deux députés qui sont à la Diète pour le 16, afin d'avoir leur avis ; mais sur la nouvelle reçue qu'on alloit tenir deux grands conseils extraordinaires à Berne, l'État de Zurich a remis à prendre sa résolution définitive jusqu'après qu'il aura connoissance de ce qui aura été décidé à Berne. On paroît être partout dans la plus grande perplexité. »

Vol. 429, f° 396, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

Vol. 428, f° 501, copie, 3/4 p. in-f°.

628. — Arau, 15 septembre. — M. Vyss, secrétaire de la Diète helvétique, à Bacher. La résolution vient d'être prise de rompre toutes relations diplomatiques avec la France.

Vol. 429, f° 397, copie, 2/3 p. in-f°.

629. — Paris, 15 septembre. — Le Brun au président de l'Assemblée nationale. Régiments suisses.

Vol. 429, f° 398, minute, 1 p. in-f°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 27.

630. — Paris, 17 septembre. — Le Brun accuse réception de la dépêche n° 73. Les observations de Barthélemy ont été parfaitement accueillies par l'Assemblée. « Il y a lieu de croire qu'il sera apporté quelque modification au licenciement des régiments : mais les circonstances ne permettront probablement pas qu'on leur laisse leurs armes. Le Corps helvétique entrera dans nos motifs : il sentira qu'il seroit à craindre que, sans son aveu et par l'effet de quelque trahison, ces armes ne servissent contre nous. D'ailleurs, la pénurie que nous éprouvons à cet égard pourra lui faire considérer dans le désarmement dont il s'agit moins une peine qu'une sorte de prêt ou de vente tacite..... »

Régiments suisses.

Vol. 429, P399, minute, 1 p. 1/4 in-f°.

Vol. 424, f° 233, original, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 428, f° 527, copie, 1 p. in-f°.

631. — Paris, 17 septembre. — Loi relative au licenciement des troupes suisses au service de la France.

Vol. 424, p 234, copie, 2 p. in-f°.

632. — Zurich, 17 septembre. — Le bourgmestre Ott, de Zurich, à Barthélemy. Bien que la lettre du ministre des Affaires étrangères que Barthélemy a envoyée « ne puisse être regardée comme ministérielle », elle a été communiquée à la conférence d'Arau et le sera aux Cantons.

Vol. 428, f° 504, copie, 1/2 p. in-f°.

633. — Colmar, 17 septembre. — Lettre de B. Bosts au ministre de la Guerre relativement à l'Alsace.

Vol. 429, f° 400, copie, 6 p. 1/2 in-f°.

634. — Paris, 17 septembre. — Loi relative aux régiments suisses. Vol. 429, f° 404, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN 131

POLITIQUE N° 77.

Les Autrichiens demandent à passer sur le territoire helvétique.

635. — Baden, 18 septembre. — « Il me parôît, Monsieur, d'après ce que j'apprends de quelques voyageurs, que c'est M. le Prince-Evêque de Bâle qui est l'occasion ou le prétexte de la demande que l'Empereur vient de faire au Corps helvétique. Ce Prince doit avoir représenté à l'Empereur qu'étant persécuté par des troupes étrangères qui l'ont forcé d'abandonner ses États qu'elles occupent, sa qualité de co-État de l'Empire l'oblige de recourir au chef du Corps germanique et de réclamer son assistance pour être délivré de la violence dont il est la victime et pour être rétabli dans ses États. L'Empereur s'est fondé sur cette réclamation et sur les devoirs qu'elle lui impose pour demander au Corps helvétique de lui accorder le seul passage par lequel ses troupes puissent aller accomplir ce que sa qualité de chef de l'Empire met au premier rang de ses obligations.

« Dans une circonstance aussi importante pour nous et aussi critique pour le Corps helvétique, on ne m'a pas écrit un seul mot d'aucune partie de la Suisse, pas même de Bâle..... On ne m'a pas envoyé la copie de la lettre de l'Empereur. Ce silence très remarquable..... me porte à croire que je pourrois bien m'être fait illusion en pensant qu'ils verroient volontiers que je reste encore au milieu

d'eux dans un état passif. » Barthélemy revient sur ce qu'il a déjà dit de la situation faite aux agents politiques par les événements du 10 août. « En insistant pour mon compte, comme j'ai fait, sur cette dernière considération, je n'ai pas voulu parler de démission, d'abord pour ne pas aller contre le décret de l'Assemblée nationale, ensuite parce que la partie de ce décret qui concerne les fonctionnaires publics m'a paru être de toute justice. Mais je n'en ai pas moins été persuadé que vous verriez à travers mes expressions, et bien plus clairement encore dans l'impérieuse nécessité des choses, l'impossibilité de la durée de ma mission. Nous ne pouvons pas nous dissimuler cette vérité, parce que la marche des Cantons à notre égard est aussi évidemment tracée que l'est la nôtre envers eux. Leur honneur, leur dignité, leur ressentiment et aussi les ménagements qu'ils doivent aux Puissances qui nous font la guerre ne leur permettent pas encore de reconnoître notre nouvel ordre de choses. Si nous voulons les y forcer, nous les précipiterons dans les bras de ces Puissances, et alors vous avez bien plus besoin auprès d'eux des arguments de nos généraux qui sont sur la frontière, que des miens, dont la conciliation et la confiance, faisant la base, ne seroient plus du tout de saison. Si nous les abandonnons à eux-mêmes et à la détermination qu'ils devraient nous manifester de ne pas nous inquiéter, il ne nous convient pas de leur témoigner de l'empressement à continuer nos relations avec eux. Le temps, leurs besoins, leurs intérêts nous les ramèneront.

« J'ignore si les Députés qui ont été envoyés de Bâle auprès de la régence de Fribourg en sont revenus. Tout ce que je sais, c'est que l'effroi est général à Bâle

« Je ne suis pas assez instruit de tout ce qui se passe pour bien démêler le plan de l'Empereur. Je ne vois pas que ce Prince ait une force suffisante dans le Frickthalet dans le Brisgau pour, en violant le territoire du canton de Bâle, obliger le Corps helvétique à se déclarer pour lui contre

nous, ni pour pouvoir se maintenir quand il sera entré dans l'Évêché..... J'incline donc à penser, Monsieur, que cette réquisition impériale pourroit bien n'être encore qu'une feinte.....

« Quant aux Cantons, je vois bien pour eux la nécessité de mettre incessamment sur pied toutes leurs milices et de prendre toutes les mesures de sûreté que les circonstances leur recommandent. Mais je ne suis pas encore persuadé que, quoiqu'ils soient tous également ulcérés contre nous, ils soient tous également portés à se laisser entraîner à un parti aussi extrême, aussi dangereux pour le présent et pour l'avenir que le seroit celui de prendre les armes contre la France. Ils délibèrent beaucoup, ils sentent de toute manière les embarras considérables de leur position, et je ne fais pas de doute que le passage des Autrichiens ne leur déplût à presque tous. Jusqu'à ce que je voie le contraire, je croirai que le vœu secret de la grande majorité des Cantons est de gagner du temps, de voir venir les événements et de se tenir jusqu'à la dernière extrémité à la neutralité qu'ils ont promis d'observer..... »

Vol. 429, f° 416, original, 7 p. in-f°.

Vol. 428, f° 501 v°, copie, 5 p. in-f°.

Pièce jointe. — Coire, 26 août. — Hirsinger à Le Brun. Il donne sa démission de Chargé d'affaires du Roi près les Ligues grises.

Vol. 428, f° 504, copie, 3/4 p. in-f°.

636. — Paris, 18 septembre. — Le comte d'Affry à Le Brun. Gardes suisses.

Vol. 429, f° 405, original, 1 p. 3/4 in-f°.

637. — Genève, 18 septembre. — M. de Gruyère, agent du canton de Berne, [à Le Brun ?]. Affaires personnelles.

Vol. 429, f° 406, original, 2 p. in-f°.

638. — Ilantz, 18 septembre. — Résultats de la conférence tenue à Ilantz entre le chargé, d'affaires de l'Empereur et roi et les Députés des Ligues grises au sujet des affaires de la Valteline et de Chiavenna. — (Texte allemand et italien.)

Vol. 429, f° 407, imprimé, 18 p. in-f°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 28.
Régiments suisses.

639. — Paris, 19 septembre. — Le Brun accuse réception de la dépêche n° 74 du 11 septembre. Puisque les circonstances ne permettent pas à Barthélemy de rester en Suisse avec un caractère public, il se bornera « au rôle d'agent indirect près le Corps helvétique ».

« Je vois sans surprise les moyens employés par nos ennemis pour indisposer les Cantons contre la France. Mais j'espère toujours que, par l'effet de vos soins, l'on ne tardera pas à reconnoître la fausseté de leurs rapports et le véritable objet de leurs manœuvres.

« Il ne vous sera pas difficile de persuader, aux gens que la passion ne dirige pas, que quels que soient les torts que nous reprochons aux officiers des Gardes suisses et à ceux des autres régiments, le Gouvernement n'a pu voir sans une peine extrême les malheurs qui en sont résultés pour ces corps, et qu'il partage à cet égard la douleur et les regrets que l'on éprouve en Suisse. Mais on ne doit pas perdre de vue qu'il étoit hors de tout pouvoir de prévenir ces malheurs. Qu'il peut être possible de prévenir une Révolution, mais qu'il ne l'est jamais de prévoir et d'empêcher les événements qu'elle doit entraîner dans son cours, et qu'il y auroit de l'injustice à rendre la Nation responsable de ces événements auxquels elle est elle-même soumise, sans pouvoir y résister. Rien ne sera oublié pour

convaincre la Suisse que nous voulons maintenir avec elle nos liaisons. Déjà l'Assemblée nationale a autorisé le pouvoir exécutif à apporter dans le licenciement des régiments suisses les modifications que les circonstances peuvent rendre possibles : elle entend qu'il soit pourvu aux indemnités de tout genre auxquelles ce licenciement donne lieu de prétendre. Toutes les réclamations que les particuliers, les Cantons et le Corps helvétique en général seront dans le cas de former seront entendues avec intérêt et accueillies avec empressement, à moins que des obstacles insurmontables ne s'opposent à leur succès. Voilà, Monsieur, les assurances que je suis autorisé à donner, et vous ne doutez pas qu'en mon particulier je ne sois très disposé à en accélérer l'effet en toute occasion.

« Je vous recommande, avec instance de me faire part des mouvements militaires qui peuvent et pourront avoir lieu en Suisse ou sur les frontières des États voisins. On me mande que l'État de Berne a ordonné le 11 de ce mois une levée de troupes dans le pays de Vaud, et que le lendemain 12 elles devoient se mettre en marche. Informez-moi exactement de la destination de ces troupes et de toutes celles qui sont actuellement sur pied dans l'État de Berne. »

Vol. 429, f° 421, minute, 2 p. 1/2 in-f°.

Vol. 424, f° 235, original, 2 p. 1/2 in-f°.

Vol. 428, f° 531, copie, 2 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN 132

POLITIQUE N° 78.
Évêché de Bâle.

640. — Baden, 19 septembre. — « On me mande, Monsieur, qu'on tâchera de me procurer par le premier ordinaire une copie de la réponse de l'Empereur, qu'elle est conçue dans des termes flatteurs et rassurants pour le Corps helvétique, que S. M. se réserve seulement de venir au secours de l'évêque de Bâle en sa qualité de chef de l'Empire, sans cependant qu'il soit question jusqu'ici de violer le territoire helvétique.

« Il y a 600 hommes des différents États du Corps helvétique en garnison à Bâle, 500 hommes de volontaires, 1400 hommes de la bourgeoisie, 1400 habitants ou sujets, ce qui, avec l'artillerie, porte la garnison de cette ville à 4000 hommes en cas de besoin, pour défendre la neutralité. « Il y a en outre 1000 hommes placés pour défendre le passage du Rhin, près Kayseraugst, à deux lieues de Bâle. On n'a donc dans ce moment aucune crainte à Bâle. Mais on s'attend que les Autrichiens passeront dans peu le Rhin entre Neuf-Brisach et Huningue ; mais comme il vient d'arriver depuis peu un renfort de troupes nationales dans cette partie du département du Haut-Rhin, ce passage deviendra difficile, sinon impossible.

« On a fait partir de Bâle toutes les femmes et enfants des émigrés auxquels on avoit permis par humanité de prolonger leur séjour dans cette ville. »

Vol. 429, f° 420, original, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 428, f° 504 v°, copie, 1 p. in-f°.

641. — Bâle, 19 septembre. — Les représentants du Corps helvétique communiquent au général de Ferrier la lettre qu'ils écrivent à M. de Harambure.

Vol. 429, f° 423, copie, 1/2 p. in-f°.

Pièce jointe. — Bâle, 19 septembre. — Les représentants helvétiques à M. de Harambure, lieutenant général commandant les troupes du Haut-Rhin et du Porentruy. Ils demandent l'évacuation de l'évêché de Bâle, qui, comme allié de plusieurs Cantons suisses, doit être compris tout entier dans l'enceinte de la neutralité helvétique.

Vol. 428, 1° 526 v°, copie, 1 p. in-f°.

Vol. 429, f° 424, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

M. DE MARVAL AU ROI DE PRUSSE

133

Dispositions contre la France.

642. — Neuchâtel, 20 septembre. — « Je crois ne devoir pas différer de faire connoître à Votre Majesté le précis des nouvelles instructions qui viennent d'être données par LL. EE. de Berne à leurs députés à la Diète. Elles sont, à la réserve de l'article 2, que j'aurois voulu plus marqué, conformes aux représentations répétées dans mes lettres aux magistrats de la Suisse les plus distingués :

« 1° Cesser toute communication avec l'ambassadeur de France et lui insinuer qu'on verra avec plaisir que lui, les secrétaires d'ambassade et tous ses gens ne tardent pas à quitter le territoire helvétique.

« 2° Requérir les François d'évacuer complètement et promptement le Porentruy, sans quoi l'on donneroit passage aux troupes autrichiennes.

« 3° Et comme ces résolutions pourroient exposer la Suisse à quelque insulte de la part des François, il convient que l'on ordonne un armement général pour garantir les frontières helvétiques.

« 4° Informer sans délai V. M. et S. M. I. des résolutions ci-dessus.

« Plusieurs Bernois voudroient que l'on ne tergiversât plus et qu'au lieu de donner simplement passage aux troupes autrichiennes, on annonçât dès à présent à V. M. et

à S. M. I. que les Suisses sont prêts à se joindre à elles, moyennant qu'elles concourent aussi à la défense de la Suisse. Ils estiment avec raison, ce me semble, que les Suisses chercheroient vainement à défendre soixante lieues de frontière et que le seul moyen de les préserver est d'attaquer les François chez eux. J'avance cependant, Sire, que je crains que le Corps helvétique ne reconnoisse trop tard cette vérité, et que, quelque sage que soit ce système, Zurich, Bâle, Schaffouse, Appenzel intérieur, la ville de Saint-Gall et peut-être Lucerne, qui craint la dépense, ne l'adoptent qu'à l'extrémité.

« La lettre de l'Empereur a pourtant donné beaucoup à penser.

« Une lettre du sieur Barthélemy, et surtout celle du ministre des Affaires étrangères, qu'elle accompagnoit, a déplu assez généralement. Elle demande avec hauteur aux Suisses une déclaration de leurs sentiments, et annonce savoir que si quelques États n'étoient pas disposés à la donner convenable à la France, d'autres s'y opposeroient et prendroient un parti différent.

« Je persiste à croire, Sire, que je ne dois point me rendre à Arau, à moins de nouvelles circonstances, et que je travaille plus efficacement pour le service de Votre Majesté, sous main et par des remontrances et des insinuations multipliées dans mes lettres, que par des démarches plus connues, et je continue à me diriger d'après cette opinion.... »

Vol. 424, f° 237, copie, 3 p. in-f°.

Vol. 429, f° 425, copie, 3 p. in-f°.

Vol. 431, f° 198, imprimé, 11 p. in-8°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN¹³⁴

POLITIQUE N° 79.

643. — Baden, 21 septembre. — Barthélemy accuse réception des dépêches n^{os} 24, 25 et 26 des 7, 10 et 12 septembre. Il insiste une fois de plus sur l'indignation des Suisses et les craintes qu'elle fait concevoir pour la sécurité des Français qui se trouvent sur leur territoire.

« En vous mandant que les officiers et soldats suisses morts dans la journée du 10 août sont des traîtres à nos yeux, des victimes de leur devoir et de leur obéissance aux yeux de leurs concitoyens, je n'ai point eu l'idée de faire parler les Cantons d'après mes pensées : j'ai recueilli cette opinion dans tout ce qu'on m'avoit écrit, dans les conversations que j'avois eues ici...

Attachement des Suisses pour la personne des rois de France.

« On se feroit difficilement une idée de la force des sentiments de soumission et d'attachement par lesquels tous les gouvernements et tous les individus des Cantons tenoient à la personne de nos Rois, avec lesquels seuls ils avoient traité pendant plusieurs siècles. Ce dévouement approchoit d'un véritable culte. Il ne s'étoit pas affoibli par

notre nouvelle Constitution, puisque le Roi en faisoit une partie essentielle. Quoique les troupes suisses eussent prêté le serment qu'elle prescrivait, elles et leurs souverains avoient continué de n'attacher leurs regards que vers le chef de la Nation françoise. Ils continuoient de ne voir qu'en lui le pouvoir suprême avec lequel ils avoient contracté leurs engagements politiques et militaires, puisque nous avons commis la faute de ne pas les renouveler au nom de la Nation ou de ne pas congédier beaucoup plus tôt ces troupes étrangères, qui étoient évidemment incompatibles avec notre nouveau régime. Dès lors on devoit s'attendre que les Cantons, restant fidèles à leurs engagements, se porteroient, autant qu'il pourroit dépendre d'eux, au soutien et à la défense du Roi, s'il survenoit des circonstances orageuses, et que les officiers, même sans ordres nouveaux de leurs souverains, croiroient ne remplir que leurs devoirs en suivant cette même ligne. C'est sous ce point de vue, Monsieur, que les Cantons jugent la conduite des officiers du régiment des Gardes suisses. Ils déplorent les malheurs de la journée du 10 août, ils gémissent sur tout le sang françois et suisse qui a coulé, mais ils croient que les premiers serments de ces officiers, leurs premières obligations fondées sur les traités toujours existants de leur patrie, sur les Capitulations toujours observées dans leur esprit et dans leur teneur, quoique expirées pour la plupart, leur imposaient la loi de défendre le Roi et sa résidence ; et que la connoissance des détails qui ont amené le combat et qui pourroient constater de quel côté ont été les torts qui l'ont fait commencer est à peu près impossible à constater elle-même entre les intentions du peuple qui venoit pour attaquer et celles de ceux qui pensoient avoir quelque chose à défendre. »

Barthélemy a déjà fait et fera encore tous ses efforts pour amener les Suisses à une plus juste appréciation des événements du 10 août, mais on ne peut se flatter de les

faire revenir complètement sur l'opinion qu'ils en ont conçue.

L'Ambassadeur insiste ensuite sur le mécontentement causé par le mode adopté par l'Assemblée nationale pour le licenciement des régiments suisses et sur la situation faite aux agents diplomatiques par la suspension du Roi.

« Je reconnois avec toute sincérité la vérité des principes que vous avez la bonté de me développer dans les deux premières pages de votre dépêche n° 26 J'invoque encore la pureté de mes vues pour vous assurer cependant que c'est avec la même sincérité que je crois qu'il est absolument indispensable que nous fassions une distinction entre les fonctionnaires publics exerçant leurs fonctions dans l'intérieur de la France et ceux qui, employés au dehors, sont obligés de les combiner avec les lois et les usages des autres Nations auprès desquelles ils résident. Du moment que nous établissons, relativement à nos rapports extérieurs, un nouveau code que quelques-unes d'entre elles veulent renverser par la force des armes, je pense qu'il est de la justice, et, par conséquent, d'une saine politique, que nous n'exigions rien de celles qui veulent rester tranquilles spectatrices de nos combats et de nos efforts, surtout quand nous ne pouvons pas douter que tout ce qu'il est possible que nous obtenions d'elles, c'est la neutralité. Il ne me paroît pas que la Nation françoise compromette sa souveraineté en suivant ce système,* en s'isolant parce que les circonstances lui en font une loi, parce que si elle exigeoit que son nouveau code fût à l'instant adopté par toutes les autres Nations, son exigence la mettroit véritablement en état de guerre avec elles toutes. Elle ne fait que suspendre ses communications et ses relations publiques avec les peuples que cette interruption ne porte point à troubler les lois du voisinage. Elle les reprendra lorsque ses destinées seront fixées par la force de sa volonté et de ses armes. Voilà, Monsieur, les motifs qui, selon moi, auroient dû nécessiter le rappel des

agents politiques aussitôt après les événements du 10 août. Voilà aussi ceux qui ne m'ont pas permis de présenter les lettres de créance que vous m'avez adressées. Par tout ce que je remarque, je ne crois pas que le moment soit favorable de sitôt.

Marche à suivre avec les Cantons.

« J'ai eu l'honneur de vous exprimer la possibilité que je restasse ici dans un état passif pour l'avantage des deux Nations. Cette mesure n'a pas laissé que de tranquilliser beaucoup les Cantons... Cependant les individus m'ont tellement oublié, soit par crainte soit par foiblesse, que je ne reçois presque aucun avis qui puisse me mettre en état de me diriger et de vous en transmettre d'utiles..... Dès cet instant mon plan ne vaut plus rien... Je ne dois donc pas hésiter à vous prier instamment, Monsieur, de m'auriser sans délai à prendre congé du Corps helvétique. Vous me rendrez personnellement un grand service, et nos affaires, si je ne me trompe, n'en périlcliteront en aucune manière. Permettez même que j'ose vous en dire ma pensée. Je ne serois pas d'avis que vous donniez des pouvoirs à un autre agent, parce que je suis d'opinion que ce seroit l'occasion d'une contestation avec les Cantons qu'il me paroît au moins inutile de provoquer. Nous serions à leur égard dans le même état passif que nous sommes avec d'autres puissances, avec cette différence que nous pourrions compter davantage sur leur résolution de ne pas nous inquiéter ; car je crois toujours qu'ils se tiendront à l'observation de la neutralité. Pour peu qu'on ait traité avec les Suisses, on reconnoit bientôt qu'on ne peut que gagner à ne pas trop les rechercher, à avoir l'air de les abandonner à eux-mêmes et à les voir venir. Je suis persuadé que cette

marche ne pourra qu'être fort utile dans ce moment. Avec une augmentation de force telle qu'il vient d'en arriver près d'Huningue et dans l'évêché de Bâle, nous n'avons plus rien à leur dire. Les commandants à Huningue écriront dans l'occasion à l'État de Bâle ; le général en chef de l'armée du Rhin écrira au Corps helvétique ; l'un et l'autre leur répondront, tandis qu'ils ne me répondroient jamais. De cette manière, les communications indispensables seront conservées ; les besoins des Suisses feront le reste avec le temps. En attendant, vous ne négligerez, Monsieur, aucun moyen de leur rendre service. Vous vous intéresserez à faire arriver sans délai à sa destination l'argent qui doit opérer le paiement des pensions des officiers et soldats invalides : cet acte de justice feroit un très grand effet. Vous vous intéresserez de même à faire continuer autant qu'il sera possible le service des sels. Le moment approche d'acquitter comme il est d'usage, dans les derniers mois de l'année, les différentes pensions que la France fait à un grand nombre de Cantons. Il sera inutile de s'en occuper cette année, parce qu'il est certain qu'ils ne consentiroient pas encore à les recevoir sans donner comme précédemment des quittances au nom du Roi.....

« Il paroît indispensable que le pouvoir exécutif charge incessamment le général de l'armée du Rhin de notifier au Corps helvétique, au nom de la Nation françoise, qu'elle accepte la déclaration faite de la neutralité par les États qui composent le Louable Corps helvétique le 11 juin dernier, ainsi que l'intention de maintenir les relations de bon voisinage.....

« Ce seroit la répétition, mais plus officielle, de votre lettre du 4 de ce mois, qui a fait un très bon effet.

Lettre de l'Empereur.

Diète d'Arau.

« Je suis enfin en état, Monsieur, de vous envoyer la traduction de la lettre de l'Empereur au Corps helvétique et de celle par laquelle son résident à Bâle l'a accompagnée. Ces deux pièces vous feront voir combien la cour de Vienne cherche à entraîner le Corps helvétique. Il devra nécessairement faire une réplique à l'Empereur. C'est sur cette réplique que Berne a délibéré et pour laquelle il a fait prier les députés réunis à Arau de rester assemblés pendant quelques jours de plus. Ils se sont séparés hier. Je ne puis pas savoir encore, mais je tâcherai de savoir aussitôt qu'il me sera possible, quelle est cette réplique, qui sans doute a été agréée par la Diète, mais qui, avant d'être adressée à l'Empereur, doit circuler parmi les Cantons, et elle ne seroit certainement pas défavorable à ce Prince, s'il falloit en juger par une proclamation qui avoit été adoptée à Arau par presque tous les députés des Cantons villes et qui étoit destinée à être lue dans les paroisses. Elle renferme, à ce qu'on m'assure, un long exposé des griefs de la Suisse contre nous. Ce seroit un véritable manifeste. Cette démarche, qui n'a pu être dictée que par la rage, n'est certainement pas digne d'une assemblée composée de graves magistrats. Il eût été beaucoup plus simple de déclarer la guerre à la France, que d'adopter une mesure imprudente qui y auroit également conduit. Aussi le canton de Bâle s'est pressé de désapprouver et de désavouer hautement ses députés pour avoir souscrit cette pièce, qui, j'ai lieu de le croire, n'aura pas été adoptée ; c'est la seule circonstance que j'aie pu apprendre d'une Diète qui doit avoir fourni mille détails

qu'il nous eût été très important de connoître. Elle prouve sans doute le plus violent ressentiment, et cependant je ne puis penser que la réponse que le Corps helvétique devra faire à l'Empereur ne contienne une nouvelle adhésion de sa part à la neutralité. Je lui vois toutes sortes de motifs pour s'y tenir, presque aucun pour s'en écarter....

« Il me semble qu'il n'y a pas lieu, au moins pour le moment, d'apercevoir des traces du projet qu'on nous avoit dit être concerté entre l'Empereur et le canton de Berne et dont vous avez bien voulu me faire part dans votre dépêche n° 23. La lettre de ce Prince et la rumeur qui en est résultée que ses troupes alloient entrer dans l'évêché de Bâle ont répandu une alarme générale et déterminé l'envoi de deux magistrats du canton de Bâle auprès de la régence de Fribourg. Ils ont été chargés de représenter à M. le prince d'Esterhazy, qui commande les troupes, la situation dangereuse à tous égards dans laquelle la Suisse se trouve et de lui faire sentir qu'une invasion faite par le territoire de Bâle exposerait les cantons de Berne et de Soleure, la principauté de Neuchâtel et l'évêché de Bâle à des hostilités inévitables de la part de la France, et que cependant le roi de Prusse lui-même avoit désiré que Neuchâtel fût compris dans le district de la neutralité. Le commandant autrichien ne pouvoit pas donner des promesses formelles de renoncer pour toujours au passage ; cependant il a reçu les députés avec tant de dignité, de bienveillance, d'honnêteté, qu'on a été enchanté à Bâle du succès de cette mission. Or, comme on vient d'annoncer que bientôt après M. d'Esterhazy a marché avec une partie de ses troupes du côté de Rastadt, il est évident que tout ce bruit de passage par le territoire suisse n'est jusqu'ici qu'une feinte qui cependant deviendra à la fin une réalité. Vous observerez bien, Monsieur, par le dernier paragraphe de la lettre impériale, qu'on se donne une grande marge pour violer un jour le territoire helvétique, puisqu'on indique assez clairement que la

Savoie, la principauté de Neuchâtel, l'évêché de Bâle, la principauté de Montbéliard, chaque dime et droit féodal que possédoit quelque prince de l'Empire en Alsace pourront servir de prétexte à cette invasion.....

« M. Caillard vient d'arriver et continuera demain sa route pour Genève. »

Vol. 429, f° 428, original, 19 p. 1/2 in-f°.

Vol. 428, f° 514 v°, copie, 15 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — Vienne, 29 août. — Lettre de l'Empereur au Corps helvétique relativement à la neutralité de la Suisse. Dans le cas où le Corps helvétique croirait devoir persévérer dans sa résolution, l'Empereur se verrait « aussi obligé d'insister sur l'observation rigoureuse de la plus parfaite neutralité et de ne pas permettre que d'aucune manière on tolérât une connivence quelconque qui pourroit nous être préjudiciable, en même temps qu'en reconnoissant cette neutralité nous ne nous regarderions jamais comme liés de manière à ne pouvoir remplir les devoirs que nous avons contractés envers l'Empire en général et dans des cas semblables envers chaque État de l'Empire en particulier ».

Vol. 429, f° 257, copie, 3 p. 1/4 in-f°.

Ibid., f° 298 v°, copie, 3 p. 1/4 in-f°.

b. — Bâle, 10 septembre. — Lettre écrite par M. de Greiflenegg au Corps helvétique en lui transmettant la pièce précédente.

Vol. 429, f° 304, copie, 3 p. 1/4 in-f°.

Ibid., f° 357, copie, 2 p. 3/4 in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN 135

Serment de Barthélemy et de Bacher.

644. — Baden, 21 septembre. — « J'ai reçu, Monsieur, la lettre dont vous m'avez honoré le 11 de ce mois, ensuite de laquelle je fais serment de maintenir la liberté, l'égalité, la sûreté des personnes et des propriétés, et de mourir, s'il le faut, pour l'exécution de la loi. C'est en qualité de citoyen que je m'empresse de prêter ce serment, et non dans la vue de conserver un poste auquel je sens que je ne puis plus rester pour l'utilité de ma patrie. »

Vol. 429, f° 438, original, 1/2 p. in-f°.

Vol. 428, f° 524, copie, 1/4 p. in-f°.

Pièce jointe. — Baden, 21 septembre. — Serment de Barthélemy.

Vol. 429, f° 439, original, 1/2 p. in-4°.

645. — Baden, 21 septembre. — Serment de Bacher.

Vol. 429, f° 440, original, 1/4 p. in-f°.

646. — Bâle, 21 septembre. — Le landamman Millier, représentant helvétique à bâle, à Barthélemy. Il s'est empressé de faire connaître à la Diète les sentiments de la France et a hasardé la proposition d'entrer en négociation avec l'Ambassadeur pour obtenir l'évacuation de l'évêché de bâle. Cette proposition ne fut pas goûtée et l'on décida

au contraire de s'adresser aux généraux commandant dans le Haut-Rhin et à Porentruy.

Vol. 428, f° 526, copie, 3/4 p. in-f°.

647. — Paris, 21 septembre. — Clavière à Le Brun. Enregistrement des effets publics au porteur appartenant à des étrangers.

Vol. 429, f° 427, original, 1 p. 2/3 in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN 136

POLITIQUE n° 80.

Barthélemy demande son rappel.

648. — Baden, 23 septembre. — Un magistrat suisse ayant proposé il y a quelques jours d'entrer en négociation avec l'ambassade de France pour obtenir que les troupes françaises évacuassent l'évêché de Bâle, « la Diète a rejeté cette ouverture et a ordonné aux représentants du Corps helvétique qui résident à Bâle de s'adresser pour cet objet à nos généraux, à qui ils ont écrit les deux lettres dont je joins ici la copie. Vous en conclurez certainement, Monsieur, que je ne suis plus bon à rien ici et qu'il est instant de m'en tirer. »

Barthélemy a vu la veille divers magistrats qui revenaient d'Arau.

« Ils m'ont, dit il, parlé avec beaucoup de vivacité et assuré que la plus profonde aigreur s'est manifestée à la Diète, comme elle règne dans tout le pays, de manière même qu'il faudroit actuellement très peu de choses pour amener une explosion. Le sort du régiment des Gardes suisses et la forme du licenciement des autres régiments sont leurs principaux griefs... Ces magistrats ont continué en disant qu'à moins que la France ne veuille forcer le Corps helvétique à prendre part à la guerre, ils désirent qu'elle l'abandonne à lui-même et l'oublie pour quelque temps ; que les deux Nations, sans cesser d'observer les lois d'un bon voisinage, doivent désormais suspendre tous

les rapports d'intérêts et d'affection qui leur étoient réciproquement utiles et si précieux, jusqu'à ce que la Suisse ait pu guérir les blessures profondes qu'elle vient de recevoir. Ils m'ont protesté que, quels que fussent son ressentiment et sa douleur, elle étoit décidée à faire respecter la neutralité de son territoire par toutes les Puissances et qu'elle ne prendroit une autre contenance qu'autant qu'elle y seroit provoquée. Ils ont entremêlé dans leurs phrases quelques mots qui portaient personnellement sur moi. Ils m'ont fait entendre que les lettres que M. de Maisonneuve et M. Hirsinger vous ont écrites, Monsieur, ont été fort applaudies à la Diète, et ils m'ont conseillé de ne plus faire de communications d'aucune espèce au Corps helvétique. »

Barthélemy insiste donc vivement pour que le Ministre lui donne, « sans le moindre retard, l'autorisation de prendre congé du Corps helvétique.

« On n'a pas encore pris de parti, à ce qu'il me semble, relativement à la réplique à faire à l'Empereur. Cependant l'objet des deux lettres ci-jointes paroît bien s'y rapporter ¹³⁷. Je les crois dictées par l'intention qu'a le Corps helvétique de pouvoir prouver à ce Prince qu'il a fait ce qu'il a pu pour obtenir que les troupes françoises sortent de l'évêché de Bâle.

« Quoi qu'il en soit, je ne fais aucun doute que les Cantons tiendront fermement au système de la neutralité de leur territoire, à moins que nous les provoquions, ou à moins que l'Empereur ne les oblige par la présence d'une armée à se joindre à lui, en même temps qu'il s'en serviroit pour entrer dans le pays de Porentruy par le canton de Bâle. Elle pourroit aussi être troublée si nos troupes étant, comme on le dit, entrées dans la Savoie, la sûreté de la république de Genève, avec laquelle quelques-uns des États de la Suisse ont des traités, venoit à être compromise. »

Vol. 429, f° 442, original, 4 p. in-f°.

Vol. 428, f° 524 v°, copie, 3 p. in-f°.

649. — Paris, 23 septembre. — Servan à Le Brun.
Pensions militaires.

Vol. 429, f° 441, original, 1/2 p. in-f°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 29.
Licenciement des Suisses.

650. — Paris, 24 septembre. — Le Brun désire savoir quelles sont les demandes du Corps helvétique en ce qui concerne le licenciement et le désarmement des régiments suisses. « Peut-être seroit-il possible d'obtenir que le désarmement ne s'opérât que sur les frontières : mais la pénurie d'armes que nous éprouvons sera sans doute pour le Corps helvétique un motif de ne pas insister pour que les régiments conservent leurs armes en rentrant dans leurs pays. Elles leur seroient inutiles à moins qu'on ne voulût les employer contre nous, ce que nous ne devons prévoir ni craindre... »

Vol. 429, f° 445, minute, 1 p. 1/4 in-f°.

Vol. 431, f° 5, copie, 3/4 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — Paris, 14 septembre. — Loi relative aux réclamations des régiments suisses.

Vol. 431, f° 5, copie, 3/4 p. in-f°.

b. — « Lettre de M. Condorcet à M***, magistrat de la ville de ***, en Suisse. »

Vol. 431, f° 6, imprimé, 12 p. in-8°.

c. — Paris, 26 septembre. — « Compte rendu à la Convention nationale par le ministre des Affaires

étrangères... »

Vol. 431, f° 12, imprimé, 8 p. in-8°.

651. — Paris, 24 septembre. — Le Brun à Servan. L'Empereur a demandé le passage sur le territoire de Bâle pour un corps de troupes qu'il veut faire entrer dans l'Évêché.

Vol. 429, f° 444, minute, 3/4 p. in-f°.

652. — Bâle, 25 septembre ¹³⁸. — Koch [à Le Brun]. Craintes qu'éprouvent les Bâlois de voir les Autrichiens violer leur territoire pour s'établir dans le Sundgau. État des esprits en Suisse.

Vol. 429, f° 446, original, 4 p. in-4°.

653. — Paris, 25 septembre. — Les commissaires liquidateurs de la Ferme générale à Barthélemy. Sels.

Vol. 431, f° 22, copie, 1 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN 139

POLITIQUE N° 81.

Mouvements des Autrichiens.

654. — Baden, 26 septembre. — Barthélemy accuse réception de la dépêche n° 27 du 17 septembre. Il a fait savoir au Corps helvétique que certaines modifications seraient apportées au mode de licenciement des régiments suisses. L'Ambassadeur insiste de nouveau sur l'impossibilité où il se trouve de négocier avec les Cantons. Rien n'indique que ceux-ci doivent prochainement reconnaître la nouvelle forme du Gouvernement français, et Barthélemy supplie le Ministre de le rappeler promptement.

« Il me semble que le départ de M. le prince Esterhazy de Fribourg avec une partie de ses troupes n'a été qu'une feinte, car on commence à parler de nouveau de la vraisemblance que les Autrichiens tenteront bientôt de forcer le passage par le territoire de Bâle pour entrer dans l'Évêché. Vous serez bien mieux instruit par les généraux employés à Huningue des dispositions des ennemis, que je ne suis en état de faire de mon côté, par la rareté des avis qu'on me donne. Si les Autrichiens ont une force considérable, ils n'hésiteront pas à faire violence aux Bâlois, quoique je sois persuadé que ceux-ci se défendront de bonne grâce, s'ils voient M. de Ferrier derrière eux avec des moyens suffisants de résistance. Je crois de même que la grande majorité des Cantons voudroit pouvoir empêcher

l'exécution du projet des Autrichiens et ne la verra qu'avec douleur. Si quelques-uns d'eux la favorisoient de leurs vœux, il est impossible qu'ils n'aperçoivent pas bientôt à combien de dangers la Suisse va être exposée, lorsque l'Empereur annonce à l'Europe qu'il regarde le traité de Westphalie comme anéanti ; car dès cet instant la base sur laquelle reposent la sûreté, l'intégrité et l'indépendance de leur patrie, est totalement renversée. Un grand nombre de magistrats ont cette effrayante image devant les yeux ; mais tout ce qui se passe en France, les malheurs que les Suisses y ont éprouvés, la réunion de presque toutes les Puissances de l'Europe contre nous, ont tellement bouleversé les idées et les choses, que les Cantons sont à peu près sans moyens pour prévenir leur ruine totale. S'ils se laissent entraîner, ou s'ils sont forcés à sortir du rôle de la neutralisation que je pense toujours qu'ils n'abandonneront qu'à la dernière extrémité, et ils ne peuvent pas se dissimuler que cette tentative que l'Empereur paroît décidé à faire sur le territoire de Bâle a essentiellement pour objet de les obliger de renoncer à la neutralité et à prendre couleur dans la guerre actuelle, sans trop se soucier ensuite quelles en seront les conséquences pour eux. Cet aperçu nous les ramèneroit, s'ils n'étoient pas si violemment aigris et si nos embarras leur permettoient d'espérer le moindre soutien de notre part. »

Vol. 429, f° 452, original, 5 p. 1/2 in-f°.

Vol. 428, f° 527 v°, copie, 4 p. 1/4 in-f°.

FINANCES N° 11.

655. — Baden, 26 septembre. — Barthélemy à Le Brun.
Dépenses de l'ambassade.

Vol. 428, f° 529 v°, copie, 2 p. in-f°.

Pièce jointe. — État de frais extraordinaires.
Vol. 428, f° 530 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

656. — Bâle, 26 septembre 140. — Millin 141 à Le Brun.
Détails sur son voyage à bâle.
Vol. 429, f° 450, original, 4 p. in-f°.

657. — Bâle, 26 septembre 142. — Lettre de A.-L. Millin [à Le Brun] relativement à l'état du canton de Bâle.
« Mirabeau Tonneau vient de mourir à Fribourg, non en Suisse, mais en Brisgau. Pendant sa maladie il n'a voulu prendre aucun remède, disant qu'on l'empoisonneroit. » On dit qu'une armée du prince de Condé sera sous quelques jours à Bâle pour attaquer la Franche-Comté. Il ne faut pas compter sur les Bâlois pour s'opposer à ce projet. Leurs troupes ont à peu près le même esprit guerrier que notre ancien guet et ils se borneront vraisemblablement à protester pour la forme.

Vol. 429, f° 448, original, 2 p. 1/4 in-f°.

Protestation contre l'introduction des troupes suisses dans Genève.

658. — Genève, 27 septembre. — Note remise par M. de Châteauneuf, résident de France, aux syndics de la république de Genève pour protester contre l'introduction dans leur ville des 1600 hommes de troupes suisses qu'ils ont demandés aux Cantons. « Suivant l'édit de 1782, cette introduction ne peut s'effectuer que préalablement il ne soit nommé des Ministres plénipotentiaires par les Puissances garantes, à l'effet de se concerter à ce sujet.....

De plus, le résident de France a l'honneur d'observer aux seigneurs Syndics et au Magnifique Conseil que, d'après ledit article, il est bien entendu que la troisième Puissance garante soit décidée à observer la neutralité la plus exacte.

« D'après les armements extraordinaires qui se forment en Suisse et particulièrement dans le canton de Berne, il est permis de concevoir des inquiétudes sur les sentiments de cette République envers la France jusqu'à ce qu'elle se soit expliquée ouvertement sur la cause et la nature de ces armements, ou au moins jusqu'à ce que le résident de France ait reçu officiellement les arrêtés de la Diète helvétique tenue dernièrement à Arau et auxquels le canton de Berne a dû adhérer. Les seigneurs Syndics et le Magnifique Conseil penseront sûrement dans leur justice que, sans cette assurance préalable et nécessaire, toute introduction de troupes suisses et particulièrement du canton de Berne, loin d'être une mesure de prudence et de sagesse, ne pourroit plus être considérée que comme une mesure hostile. »

M. de Châteauneuf eût déjà adressé cette protestation « s'il eût été reconnu plutôt officiellement pour représentant de la Nation françoise d'après ses nouvelles lettres de créance..... »

Vol. 431, f° 30, copie, 2 p. 1/3 in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN 143

POLITIQUE N° 82.

Berne propose de rompre les relations diplomatiques avec la France.

659. — Baden, 28 septembre. — Barthélemy accuse réception de la dépêche n° 28 du 19 septembre. Il insiste de nouveau sur la situation qui lui est faite par les derniers événements.

« Berne propose au Corps helvétique de rompre toute communication diplomatique avec le Gouvernement actuel en France et de ne plus la reprendre avant qu'il n'y ait un Gouvernement reconnu de toute l'Europe ; que, par conséquent, l'ambassadeur de France ne puisse plus rester en Suisse et qu'il faut, malgré la grande estime qu'on a pour lui, le prier d'en sortir, d'intimer à M. le général Ferrier d'évacuer le pays de Porentruy, enfin de faire sortir de la Suisse tous les émigrés.

« Je ne devrais pas avoir besoin de m'arrêter sur cette démarche aussi passionnée qu'impolitique sous tous les rapports et imprudente de la république de Berne. Il est impossible de n'y pas reconnoître l'intention d'entraîner les Cantons hors de la neutralité, et la trace aussi bien que la suite du plan qu'on vous a dit avoir été concerté entre la cour de Vienne et elle. La personne qui m'a fait connoître ces démarches m'a assuré que plusieurs des Gouvernements helvétiques en jugeront plus sainement et qu'elle n'aura pas la pluralité des voix. Tout au plus l'article

qui concerne l'Ambassadeur seroit-il justifiable, si on le faisoit porter sur le motif de le soustraire aux effets de l'effervescence qui règne dans le pays, et apparemment on y mettra cet amendement, si la résolution doit être adoptée. Si avant qu'elle ne me soit notifiée, vous m'avez autorisé à prendre congé du Corps helvétique, je me féliciterai d'avoir pris les devants et de l'avoir empêché par là de commettre une grande erreur et de se donner un grand tort....

« Les dernières lettres de Bâle ne laissent presque aucun doute que les troupes autrichiennes vont très incessamment forcer le territoire de cette ville pour entrer dans l'Évêché..... La ville de Bâle est dans la désolation.....

« ... On n'a rien conclu à la Diète sur la lettre de l'Empereur. On y a dressé l'ébauche d'une réponse à y faire qui doit être communiquée aux Cantons. On ne me dit pas quel est l'esprit qui y règne. Cependant, à la manière dont on m'en parle, je n'ai pas lieu de supposer qu'elle soit conçue dans des vues hostiles. »

Après avoir donné quelques détails sur les forces militaires dont peuvent disposer les Cantons, Barthélemy insiste de nouveau sur la nécessité d'interrompre les relations diplomatiques avec eux.

Genève.

« P.-S. — On me mande de Zurich qu'il en doit partir après-demain 600 hommes pour se rendre à Genève sur la réquisition faite par cette République conformément aux traités. Berne aura vraisemblablement déjà fait partir son contingent. »

Vol. 429, f° 456, original, 11 p. 1/4 in-f°.

Vol. 428, f° 532, copie, 8 p. 3/4 in-f°.

660. — Bâle, 28 septembre 144. — Lettre de A.-L. Millin [à Le Brun]. L'ennemi qui rassemblait des forces près de Reinfelden s'est tout à coup retiré. Les dispositions des Suisses sont toujours peu favorables.

Vol. 429, f° 462, original, 5 p. 1/2 in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN 145

POLITIQUE N° 83.
Mouvements militaires.

661. — Baden, 29 septembre. — « Ce sont, Monsieur, nos dispositions contre la Savoie qui ont occasionné les levées et les mouvements militaires ordonnés par l'État de Berne.

« J'apprends que cette République aura à la fin de la semaine prochaine environ 20 000 hommes sur pied et qu'elle fait sortir la plus grande partie de son artillerie. Toutes ces troupes marchent pour couvrir les frontières du pays de Vaud, surtout du côté de Genève et le long du lac.

« On mande de Bâle que les Autrichiens se sont éloignés du territoire de cette ville. »

Vol. 429, f° 465, original, 2/3 p. in-f°.

Vol. 428, f° 536, copie, 1/2 p. in-f°.

662. — Nyon, 29 septembre. — Le bailli de Nyon au Directoire du district de Gex. L'invasion subite de la Savoie a décidé Berne et Zurich à envoyer des troupes à Genève pour défendre cette République, si besoin était, conformément aux traités.

Vol. 429, f° 466, copie, 2 p. in-f°.

663. — Nyon, 29 septembre. — Le bailli de Nyon au Directoire du district de Gex. Les troupes de Berne vont partir incessamment pour Genève sans attendre celles de Zurich.

Vol. 429, f° 467, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

Genève.

664. — Berne, 29 septembre. — Le trésorier Frisching à Barthélemy. L'invasion subite de la Savoie cause une vive émotion.

« Si les François attaquent Genève, Zurich et nous sommes obligés par un traité de 1584 de les secourir. Aussi, en vertu de cet acte, le conseil souverain de Genève nous a requis avant-hier de lui envoyer une garnison de 1600 hommes. On l'a mise ici à 1500 et aujourd'hui vendredi 500 hommes du pays de Vaud doivent se mettre en marche pour s'y rendre et le reste suivra sous peu de jours..... « Votre départ prochain que vous m'annoncez comme tel me peine pour ma part..... »

Vol. 431, f° 20 v°, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

665. — Genève, 29 septembre. — Réponse du conseil de Genève à la note du résident de France en date du 27 septembre. Le traité de 1782 n'exclut pas l'exécution de celui de 1584, qui y est au contraire expressé ment réservée. La disposition invoquée par le résident de France est uniquement applicable « aux troubles intérieurs qui nécessiteroient l'exercice de la garantie dans Genève pour rétablir la tranquillité lorsqu'elle auroit été troublée au point que le Gouvernement ne pourroit plus réprimer la licence et agir conformément aux lois.

« Aussi la république de Genève déclare ici de la manière la plus expresse qu'elle est inviolablement attachée à la neutralité et qu'aussi longtemps qu'elle sera laissée en paix, elle ne s'en écartera point ; mais que, fermement résolue d'après le vœu de tous les Genevois à repousser les

atteintes qui pourroient être portées à son indépendance, elle recevra dans cet unique but les secours que ses alliés, animés aussi des mêmes sentiments, se disposent à lui procurer. »

Vol. 431, f° 31 v°, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

666. — Paris, 30 septembre. — Le Brun envoie au président de la Convention copie de la lettre de l'Empereur au Corps helvétique relativement à la neutralité, et diverses autres pièces. L'Assemblée nationale a décrété qu'il serait rédigé une adresse au Corps helvétique. Il importe de ne pas différer cette mesure.

Vol. 429, f° 470, minute, 1 p. 1/2 in-f°.

667. — Genève, 30 septembre. — Note remise à M. le premier syndic de Genève par M. de Châteauneuf, résident de France. « L'arrivée et l'admission des troupes suisses dans les murs de la ville ne lui permettent plus que de protester contre cette démarche. »

Vol. 431, f° 32 v°, copie, 1 p. in-f°.

668. — Paris, 1^{er} octobre. — Le Brun à Servan. Régiment des Gardes suisses.

Vol. 430, f° 3, minute, 1 p. in-f°.

669. — Zurich, 1^{er} octobre¹⁴⁶. — Millin à Le Brun. Il s'embarquera le lendemain pour Coire, où il arrivera le jeudi. Il donne des détails sur l'état des esprits, toujours fort hostiles à la France, et fait ressortir les dangers de sa mission, étant donnée surtout la violence du caractère des Grisons.

Vol. 430, f° 7, original, 5 p. 1/2 in-f°.

670. — Lons-le-Saunier, 1^{er} octobre. — Le Conseil du département du Jura au ministre de la Guerre.

Rassemblement considérable de troupes suisses sur la frontière. Menaces et insultes faites aux citoyens français.

Vol. 430, f° 4, original, 1 p. in-4°.

Pièce jointe. — Lons-le-Saunier, 1^{er} octobre. — « Extrait du procès-verbal de la surveillance permanente du conseil du département du Jura. » Même sujet.

Vol. 430, f° 5, copie, 3 p. in-f°.

671. — Zurich, 2 octobre. — Le bourgmestre Ott à Barthélemy. Il est heureux que l'Ambassadeur se décide à rester encore quelque temps en Suisse.

Vol. 431, f° 22, copie, 2/3 p. in-f°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 30.

672. — Paris, 3 octobre. — Le Brun accuse réception des dépêches n^{os} 75 à 80.

Barthélemy doit rester à son poste.

« Quoique vous soyez par l'effet des circonstances sans aucune sorte de relation avec le Corps helvétique, et que les personnes de votre connoissance aient même cessé de correspondre avec vous, j'estime que vous devez rester à votre poste et attendre des ordres qui vous parviendront sous peu de la part du Conseil exécutif.

« J'attache d'autant plus d'importance à ce que vous ne quittiez pas encore votre résidence que je suis informé que les émigrés françois et les malveillants du pays en attachent eux-mêmes beaucoup à ce que vous vous retiriez.

« Il est de votre patriotisme de ne point vous montrer affecté du désagrément de votre position au point de prendre un parti auquel nos ennemis font tous leurs efforts pour vous amener et dont ils pourroient tirer des inductions fâcheuses et même nuisibles à nos intérêts.

« Je rends assez de justice à vos sentiments et à vos principes pour ne pas douter que vous n'ayez su apprécier

les motifs que l'on a eu en vous citant l'exemple de la conduite tenue par MM. Maisonneuve ¹⁴⁷ et Hirsinger. Au surplus, j'ai tout lieu de croire que ces deux agents auront à se repentir de leur manière de procéder et des intentions perfides qu'ils ont manifestées en publiant les motifs de leur retraite.

Neutralité.

« J'ai envoyé à la Convention nationale la réponse de l'Empereur au Corps helvétique et la lettre de M. de Greiffenegg. Je lui ai également adressé copie de la lettre par laquelle les représentants helvétiques demandent l'évacuation de l'évêché de Bâle.

« Si le motif qui a déterminé la demande de cette évacuation est la nécessité de prévenir toute violation du territoire helvétique, il n'est pas douteux que le meilleur et le plus sûr moyen de remplir cet objet ne soit de laisser à Porentruy les troupes que nous y avons, sauf à les y renforcer si celles qui y sont cantonnées ne sont pas suffisantes pour en imposer à l'armée ennemie.

Genève.

« Vous savez ce qui se passe à Genève. Nous sommes évidemment l'objet des mesures que l'on y a prises. Ces mesures tendent à compromettre la sûreté de nos frontières ; nous avons dû nous opposer à leur exécution. M. Montesquiou a reçu l'ordre de porter 10000 hommes sur Genève pour en empêcher l'accès à des troupes

étrangères : mais il est vraisemblable que l'assurance donnée par le ministre de France à cette ville qu'il ne seroit porté par nous aucune atteinte à la sûreté des personnes et des propriétés ni à l'indépendance de la République fera révoquer la réquisition faite aux États de Berne et de Zurich de fournir les 1600 hommes qu'on leur demandoit. »

Vol. 430, f° 10, copie, 3 p. in-f°.

Vol. 431, f° 23 v°, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

673. — Paris, 3 octobre. — Le ministre des Affaires étrangères au président de la Convention nationale pour lui faire connaître les résolutions prises par le Conseil exécutif à l'égard de Genève.

Vol. 431, f° 74 v°, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

674. — S. l. n. d. — « Lettre de M. Le Brun, ministre des Affaires étrangères, à la Convention nationale..... » Même sujet ¹⁴⁸.

Vol. 431, f° 75, imprimé, 11 p. in-8°.

675. — Mercredi 3 octobre. — Bulletin de la Convention nationale.

Vol. 431, f° 24, imprimé, 1 p. in-f°.

Protestation contre l'entrée des troupes bernoises dans Genève.

676. — Genève, 3 octobre. — Déclaration faite à la république de Genève par le résident de France. « Le résident de France a l'honneur de prévenir officiellement M. le Premier Syndic et par son organe le Magnifique Conseil que l'introduction dans les murs de Genève d'un corps de troupes de l'État de Berne au mépris des traités et

contre la foi d'une neutralité publiquement et solennellement jurée, n'a pu paroître au Conseil exécutif suprême qu'une atteinte aux traités et à la bonne harmonie qui avoient jusqu'ici si heureusement existé entre la ville de Genève et la France, et l'effet d'une coalition avec les Puissances liguées contre la liberté des François, que le devoir sacré de conserver cette même liberté fait une loi au Conseil exécutif suprême de repousser une mesure aussi hostile par tous les moyens qui sont en son pouvoir, et qu'il déclare, par l'organe du résident de France, les magistrats auteurs des divisions qui vont séparer deux Nations jusqu'à présent toujours amies, responsables de tous les événements qui vont suivre. »

Vol. 431, f° 33, copie, 2/3 p. in-f°.

677. — Genève, 3 octobre. — Le conseil de Genève au général Montesquiou. « Nous ne saurions douter que, considérant nos rapports avec la nation françoise et la parfaite neutralité que nous n'avons cessé de professer, V. E. voudra bien pourvoir efficacement à ce que la tranquillité, la sûreté et l'indépendance de notre ville soient mises à couvert de toute atteinte et à ce que nos traités avec S. M. Sarde soient observés ainsi qu'ils le furent dans tous les cas où la Savoie passa sous la domination de quelque puissance étrangère..... »

Vol. 431, f° 83, copie, 1 p. in-f°.

678. — Nyon, 3 octobre. — M. de Muralt, général commandant les troupes de la république de Berne, au général de Montesquiou. Les contingents placés sous les ordres de M. de Muralt ne seront employés en aucune manière contre les Français tant que ceux-ci n'agiront point hostilement contre la république de Genève et contre le territoire bernois.

Vol. 431, f° 92, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

Neutralité de la Suisse.

Pièce jointe. — Zurich, 27 septembre. — Le Corps helvétique au général Montesquiou. « D'après la déclaration de guerre faite à S. M. Sarde par la Nation françoise et l'approche des troupes des Puissances respectives vers nos frontières, Nous, les Cantons helvétiques et leurs alliés, avons formellement et solennellement déclaré qu'à l'exemple de nos ancêtres, nous avons pris l'unanime et ferme résolution d'observer fidèlement envers les Hautes Puissances impliquées dans cette guerre une parfaite et exacte neutralité et de la soutenir à main armée si les circonstances l'exigent ; à quelle fin nos frontières seront garnies des troupes nécessaires pour les garder.

« De plus, nous nous attendons à ce que les principautés de Neuchâtel et Vallengin, la république de Genève, le Munsterthal et les autres parties de l'évêché de Bâle, pays qui tous tiennent par des liens plus ou moins étroits à quelques-uns de nos États, seront, suivant l'ancien usage, compris dans la neutralité helvétique, et à cette considération seront respectés comme anciennement.

« En conséquence, nous avons fait d'une manière pressante les réquisitions nécessaires pour que les troupes placées dans le pays de Porentruy s'en retirent, afin que le territoire helvétique soit d'autant plus en sûreté et réciproquement que les Hautes Puissances belligérantes n'aient aucune invasion à craindre de ce côté-là.

« D'après cette déclaration, nous attendons de vous, monsieur le général, que les troupes qui sont sous votre commandement n'entreront, ne prendront poste, ne parcourront ou passeront en aucune manière sur notre territoire helvétique. C'est de quoi nous vous prions, ainsi

que nous l'avons fait sous la date de ce jour à M. le général en chef des troupes sardes, de nous faire parvenir une assurance convenable et satisfaisante.

« Vous donnant de notre côté celle de faire et d'observer fidèlement tout ce qu'exige une vraie, sincère, exacte et parfaite neutralité..... »

Vol. 431, f° 93, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN 149

POLITIQUE N° 84.

679. — Baden, 4 octobre. — Barthélemy accuse réception de la dépêche n° 29 du 24 septembre. Il entretient le Ministre de diverses questions relatives au licenciement des régiments suisses et insiste longuement sur la nécessité de ménager le Corps helvétique et d'interrompre les relations diplomatiques avec lui. Barthélemy constate cependant que, bien que l'abolition de la royauté ait profondément affligé les Cantons, « leur douleur n'a jusqu'ici provoqué aucune résolution dont nous aurions à nous plaindre.....

« Vous trouverez sur la feuille ci-jointe un extrait des instructions que l'État de Berne a adressées le 17 du mois dernier à ses députés à la Diète d'Aarau. Il est accompagné de quelques observations. Je n'apprends point que les autres Cantons se pressent d'accéder au vœu de Berne. Celui d'eux tous est d'observer la neutralité et de ne rien faire qui les en éloigne.....

« L'État de Zurich vient d'intimer à M. Dietrich, ci-devant maire de Strasbourg, l'ordre de sortir de son territoire.

« Il est bien prouvé aujourd'hui que nos ennemis.... se sont fort agités pour que ceux de leurs partisans qui étoient à la Diète d'Aarau se missent en avant pour.... amener le Corps helvétique à prendre quelque détermination éclatante contre la France. Quelques-uns des Cantons ont eu un moment cette pensée. Je crois qu'elle est dissipée

aujourd'hui, qu'elle ne se représenteroit qu'autant que nous éprouverions de grands revers et qu'il ne dépendra que de nous qu'elle ne se renouvelle pas. La retraite des Autrichiens qui s'étoient approchés de Bâle livre ces Cantons mal disposés à l'impuissance de leur mauvaise volonté. Les Autrichiens n'ont fait un mouvement inquiétant que dans l'espoir d'entraîner la Suisse à se déclarer. Leur tentative ayant été inutile, ils sont retournés dans leurs anciens quartiers. On croit à bâle qu'ils s'en rapprocheront bientôt ; mais nous entrons dans la mauvaise saison et elle deviendra pour ce Canton comme pour nous un motif de sécurité. »

Barthélemy enverra le surlendemain la traduction du projet de réponse à faire par le Corps helvétique à l'Empereur et à son résident à Bâle et sur lequel la Diète a délibéré. Le Corps helvétique persiste dans le système de la neutralité.

« Si l'Empire germanique, comme il n'y a pas à douter, prend part à la guerre contre nous, l'évêché de Bâle va se trouver à notre égard dans une situation nouvelle qui nous donnera encore plus de titres pour nous y maintenir. Mais elle ne doit jamais nous faire oublier que cette occupation sera toujours un objet de la plus grande jalousie pour les Cantons et que nous ne saurions apporter trop de soin pour que nos troupes ne confondent jamais le territoire de l'Évêché avec celui du Corps helvétique.

« Vous vous rappellerez peut-être qu'un magistrat de Berne m'avoit demandé d'écrire à quelques-uns de nos départements voisins pour les inviter à la modération et à la tranquillité. Celui du Jura m'ayant fait une réponse fort amicale, je l'ai adressée à ce magistrat bernois qui vient de m'écrire une lettre dont je joins ici la copie. Elle renferme l'exposé très exact des mouvements militaires qui se sont faits en Suisse dans ces derniers temps, et elle corrige ce qu'il y a d'exagéré dans ce que j'ai eu l'honneur de vous mander le 29 du mois dernier d'après les rapports d'un

officier très éclairé qui vient de traverser tout le canton de Berne. Il n'est pas vrai que l'État doive avoir dans ce moment-ci sur pied environ 20 000 hommes. Il se confirme seulement qu'indépendamment du contingent de 1500 hommes qu'il a envoyés à Genève, il n'y a qu'un cordon de 6000 hommes le long de la frontière et une réserve de 12 000 hommes qui est avertie de se tenir prête à marcher au premier ordre. Le contingent que Zurich a fait passer à Genève est de 750 hommes et il a fait avertir en même temps un corps de 6000 hommes de se préparer à la première réquisition.

« Vous avez sans doute prévu que l'entrée des troupes françoises en Savoie répandroit d'un autre côté l'alarme dans toute la Suisse. Les frais énormes qu'elle occasionne aux deux premiers Cantons, la vue de leurs troupes qui marchent vers Genève, les conséquences qui en peuvent résulter pour la tranquillité publique, sont des événements qui alimentent la douleur que tant d'autres ont déjà fait naître. Si Genève, défendue par une garnison suisse, venoit à être attaquée par nous, cette hostilité, qui exposerait nécessairement le pays de Vaud, amènerait successivement la guerre avec toute la Suisse à cause des liens qui enchaînent de proche en proche tous les Cantons ; ou bien si la pauvreté de quelques-uns les empêchoit d'y prendre part, il en résulterait une scission dans la Confédération helvétique. J'espère que nous préviendrons l'un et l'autre de ces malheurs en ne faisant aucun tort à la république de Genève. Berne étoit en droit dans ces circonstances de faire part à ses coalliés de ses inquiétudes tant sur Genève que sur ses propres possessions et de requérir en cas d'attaque leur assistance. L'État de Lucerne, qui par précaution a ordonné à 3000 hommes de se tenir prêts, a répondu que si la république de Berne venoit à être attaquée, il observerait avec exactitude ses devoirs confédéraux, mais qu'il n'étoit point l'allié de la ville de

Genève. J'imagine que tous les Cantons auront donné cette réponse. »

Vol. 430, f° 14, original, 10 p. 1/4 in-f°.

Vol. 431, f° 5 v°, copie, 8 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — S. l. n. d. — Note relative au licenciement du régiment de Steiner.

Vol. 430, f° 20, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

Vol. 431, f° 19 v°, copie, 1 p. in-f°.

b. — Berne, 17 septembre. — Extrait des instructions données par la république de Berne à ses députés à la Diète d'Aarau.

Vol. 431, f° 20, copie, 2/3 p. in-f°.

c. — Berne, 29 septembre. — Extrait d'une lettre d'un magistrat de Berne à Barthélemy, relativement à l'émotion causée par l'invasion de la Savoie et aux mesures prises en conséquence.

Vol. 429, f° 468, copie, 2 p. in-f°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 31.

Barthélemy doit rester à son poste.

680. — Paris, 5 octobre. — « Je ne vous écris aujourd'hui, Monsieur, que pour vous accuser la réception de vos dépêches des 26 et 28 septembre numérotées 81 et 82, et pour vous inviter de nouveau à rester à votre poste ; notre intérêt et celui même de la Suisse l'exigent. Le succès de nos armes ramènera infailliblement et sous peu de temps le Corps helvétique à procéder à notre égard d'une manière plus juste et plus convenable. L'estime dont vous jouissez s'accroîtra de la persistance que vous aurez mise à ne pas prendre un parti qui, en nécessitant une rupture, auroit pu préparer la ruine et la subversion du Corps helvétique, et vous aurez retiré de votre persévérance la satisfaction précieuse pour un ami de la liberté, d'avoir peut-être prévenu le scandale de deux peuples libres en guerre l'un contre l'autre. »

Vol. 430, f° 21, minute, 3/4 p. in-f°.

Vol. 431, f° 100 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

681. — Bâle, 5 octobre ¹⁵⁰. — Millin à Le Brun. Le mauvais temps l'a empêché de se rendre à Coire, comme il en avait l'intention. Les habitants de Schwitz maltraitent et rançonnent les Français. Il insiste sur l'inutilité de la mission qui lui a été confiée auprès des Liges grises et sur les dangers qu'il courroit en essayant de la remplir.

Vol. 430, f° 22, original, 8 p. in-f°.

Neutralité de la Suisse.

682. — Carouge, 6 octobre. — Le général Montesquiou au général de Muralt. Il accuse réception de la lettre du 3. « Je vous dirai avec la franchise qui nous convient à tous deux que je vois avec douleur que votre Nation ait conçu des inquiétudes sur l'approche des troupes françoises du territoire de Genève. La France n'a fait que poursuivre ses ennemis sans cesser de respecter ses amis. Ceux qui cherchent à inspirer des méfiances que repoussent également les principes de notre liberté et ceux de notre gouvernement, ceux qui cherchent à persuader aux Genevois que la France pourroit jamais vouloir attenter à leur indépendance et à la nation helvétique qu'elle doit prendre des précautions contre nous, ceux-là sont nos ennemis.

« Je m'estime très heureux, Monsieur, que le soin de conserver les liens de fraternité qui doivent nous unir soit confié à une personne de votre mérite, et j'ose vous assurer que de ma part vous n'avez à craindre ni subterfuge, ni explication équivoque. Je désire que le gouvernement de Genève, plus juste envers nous, ne mette aucune distinction entre les degrés de confiance qu'il doit à la République helvétique et ceux qu'il doit à la République françoise. »

Vol. 431, 1° 94, copie, 1 p. in-f°.

Neutralité de la Suisse.

683. — Carouge, 6 octobre. — « Le général Montesquiou au Conseil général de la Diète helvétique à Zurich. J'ai reçu la communication, dont vous m'avez honoré, de la déclaration des Cantons helvétiques d'observer fidèlement la neutralité envers les Puissances impliquées dans les guerres actuelles. En qualité de citoyen d'une Nation qui à votre exemple a conquis sa liberté, je fais les vœux les plus ardents pour que les liens les plus étroits unissent à jamais deux peuples qui n'ont pour ennemis que les ennemis de la liberté. Je m'honorerai toujours de professer cette doctrine, et je voudrais pouvoir contribuer à établir entre votre respectable nation et la mienne cette confiance intime qui rendrait toutes les précautions inutiles. »

Vol. 431, f° 94 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

684. — Carouge, 7 octobre. — « Note adressée aux citoyens et habitants de la ville de Genève » par le résident de France Châteauneuf conformément aux ordres du Conseil exécutif ¹⁵¹.

Vol. 431, f° 96, imprimé, 2 p. in-f°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 32.
Genève.

685. — Paris, 8 octobre. — « Vous n'ignorez pas, Monsieur, que depuis l'époque de la Révolution le gouvernement de Genève s'est constamment attaché à décrier nos principes et à intimider les habitants sur les suites des projets qu'il nous supposoit. Profitant de la vaine terreur qu'il avoit su inspirer, il s'est servi du prétexte de l'invasion de la Savoie pour attirer à Genève des troupes étrangères. La réquisition qu'il a faite à ce sujet à deux cantons de la Suisse a été évidemment concertée avec le cabinet de Turin et surtout avec l'État de Berne, qui depuis longtemps cherche à entraîner le Corps helvétique dans la ligue des Puissances en guerre contre la France. Cet État a prévu que si nous opposions de la résistance à ce que ses troupes occupassent Genève, il en résulteroit de la part du Corps helvétique une rupture qui ne pourroit qu'ajouter infiniment à nos embarras ; que, dans le cas contraire, il s'assuroit à Genève une prépondérance utile à ses vues et à celles du roi de Sardaigne.

« Comme il est de notre intérêt et de celui de la Suisse que le Corps helvétique ne sorte pas des termes de la neutralité qu'il a embrassée et que Genève, conservant son indépendance, ne devienne pas une place forte à la disposition de l'État de Berne et du roi de Sardaigne, notre objet a dû être d'amener, s'il étoit possible, cette ville à

écarter de son territoire les troupes de Zurich et de Berne qu'elle y a appelées et de n'employer la force nécessaire pour les expulser que dans le cas, très peu probable, de la persistance du gouvernement à conserver les troupes de ces deux Cantons. C'est le sens des instructions données à M. de Châteauneuf et c'est dans le même sens qu'agira M. de Montesquiou.

« Il importe, Monsieur, que les Cantons soient instruits de l'état des choses. C'est pour vous mettre à portée de leur faire connoître la pureté de nos intentions et la perfidie de celles de l'État de Berne et du parti aristocratique de Genève que je joins ici copie des dernières lettres écrites à M. de Châteauneuf, ainsi que de l'arrêté qu'a pris à cet égard le Conseil exécutif provisoire.

« Je m'en rapporte à votre zèle et à votre patriotisme des soins et des moyens à prendre pour désabuser les Cantons de l'erreur où ils peuvent être sur les intentions et les projets qu'on nous attribue. La République françoise n'aspire à aucune conquête. Elle respectera et fera respecter la liberté et l'indépendance des peuples libres. Elle veut être l'amie de ces peuples et elle attache en particulier le plus grand intérêt à rester unie au Corps helvétique. Elle se persuade que de son côté la Suisse partage la même volonté, qu'elle sentira le piège où l'État de Berne est au moment de la faire tomber, et qu'elle portera toute son attention et tous ses soins pour éviter une scission funeste aux deux peuples.

« P.-S. — Quoiqu'il ne soit pas d'usage que l'Ambassadeur corresponde directement avec les Cantons, et que vous n'ayez pas même de correspondance directe avec le Corps helvétique, l'importance de l'objet exige que vous adressiez et au Corps helvétique et aux divers États de la Confédération, par les moyens les plus sûrs et les plus prompts, la notification que vous aurez à faire d'après cette lettre et les pièces qui y sont jointes.

« Aussitôt après avoir fait cette notification, vous aurez à vous rendre à Carouge près Genève, où vous trouverez M. de Montesquiou et M. de Châteauneuf. Vous vous concerterez ensemble sur les mesures qu'exigent les circonstances. »

Vol. 430, f° 353, minute, 2 p. 2/3 in-f°.

Vol. 431, f° 73 v°, copie, L2 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — Paris, 28 septembre. — « Le Conseil exécutif arrête qu'il sera donné ordre au général Montesquiou de faire marcher contre la ville de Genève un corps de troupes suffisant pour s'opposer à l'introduction de troupes étrangères sur son territoire et pour les en expulser si elles y étoient déjà entrées ; qu'il sera donné par le résident de France à Genève l'assurance positive aux habitants de cette ville et de son territoire qu'il ne sera porté aucune atteinte à la sûreté des personnes et des propriétés, non plus qu'à la liberté et à l'indépendance de la République ; mais que l'on exigera la punition de magistrats pervers et traîtres à leur patrie qui par leurs manœuvres auront provoqué la réquisition faite aux Etats de Berne et de Zurich..... »

Vol. 431, f° 81, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

Genève.

b. — Paris, 1^{er} octobre. — Le Brun à Châteauneuf. « L'objet essentiel de vos soins, en ce moment, doit être de prévenir l'effet de la résolution prise d'appeler 1600 hommes sur le territoire de Genève. »

L'article 2 du traité de 1782 ne s'applique pas parfaitement aux circonstances actuelles. C'est sur l'article 5 qu'il faut se fonder.

« Il résulte de la disposition de cet article que, quoique nous soyons en guerre avec la Sardaigne, l'une des Puissances garantes, et que déjà la Savoie soit occupée par nos troupes, la République, forte du traité qui la déclare neutre, des liens qui l'unissent à la France et des principes que nous avons consacrés en faveur des peuples libres, ne pouvoit concevoir à notre égard aucune inquiétude fondée pour sa sûreté et son indépendance.

« Si cependant elle prend des mesures dont nous sommes évidemment l'objet, si elle invoque l'appui d'un État dont la malveillance envers la France est manifeste, nous ne pouvons pas voir dans une pareille conduite de simples précautions, mais l'effet d'un concert qui doit exciter toute notre défiance et nous porter à user de tous les moyens propres à déjouer des manœuvres dont nous ne sommes que trop fondés à supposer l'existence.

« Ainsi donc la République, en nous donnant en cette occasion la preuve la plus certaine d'une défiance injuste, nous met dans le cas de nous méfier nous-mêmes de ses motifs, et elle ne doit pas trouver extraordinaire que la France se porte à prévenir et empêcher l'effet d'une démarche dont les suites pourroient être très funestes à nos intérêts dans les conjonctures présentes.

« Voilà ce que je vous autorise à déclarer aux syndics et conseils de la République, me référant au surplus à ce que je vous ai mandé dans mes précédentes dépêches relativement à l'assurance à donner aux habitants de Genève, qu'en aucun cas il ne sera porté la moindre atteinte à leur sûreté, à leurs propriétés et à l'indépendance de la République.

« Vous n'aurez à quitter Genève que dans la supposition où, sans égard à vos observations, on persisteroit à ouvrir les portes aux Suisses de Berne et de Zurich. Vous attendrez même le moment de leur entrée pour effectuer votre retraite..... »

Vol. 431, f° 82, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

Genève.

c. — Paris, 8 octobre. — Le Brun à Châteauneuf. « Il est aisé de voir par la justification du Conseil [de Genève] que sa démarche auprès des cantons de Zurich et de Berne pour en obtenir des secours n'est que le résultat d'une conduite oblique, dont les instigateurs sont liés au système de coalition entre les puissances qui veulent détruire la liberté françoise, système où chaque associé joue un rôle plus ou moins astucieux selon sa position intérieure et les dangers auxquels son degré de force ou sa foiblesse l'exposent.

« Si cette misérable politique, dont le résultat sera toujours malheureux pour les peuples, n'eût pas été le mobile secret des résolutions du petit Conseil, il se fût trouvé heureux de la position où le plaçoit l'article 5 du traité fait en 1782 entre la France, Berne et la Savoie, article bien suffisant pour garantir à Genève la neutralité de son territoire et le mettre à l'abri de toute invasion.....

« Ce que Genève n'a pas fait envers le roi de Sardaigne, peut-elle le faire à notre égard sans manifester une inimitié dont les bornes n'existent que dans sa foiblesse ?..... »

Lorsque les Genevois ont demandé un secours de 1600 hommes, ils n'étaient dans aucun des cas prévus par le traité de 1584. D'ailleurs, même en cas d'attaque, ils ne pouvaient les requérir que du consentement de la France, en vertu des articles 5 et 6 du traité de 1579. Les précédents invoqués par le petit Conseil sont sans valeur, car les Puissances dont il s'agit n'avaient pas de traité avec Genève. La résolution par laquelle Genève s'est fait comprendre dans l'enceinte de la neutralité helvétique n'a pu changer la situation de cette République à l'égard de la

France, dont le consentement était indispensable pour modifier les traités.

L'entrée des Suisses dans Genève ne pourrait être considérée « que comme une démarche propre à rompre ses liens avec la France, si un sage retour sur les principes ne détruisoit pas cette mesure de malveillance.

« Mais le Conseil exécutif, persuadé que ce désir est celui du plus grand nombre des Genevois, s'est déterminé sur vos nouvelles dépêches à une résolution qui tend à ramener le gouvernement de Genève aux traités avant d'avoir recours à la force, que la République françoise n'emploie jamais qu'avec regret, parce que les effets tombent encore plus sur les peuples dont elle soutient les droits que sur les membres des gouvernements qu'elle outrage.

« En conséquence, le Conseil vous enjoint de communiquer la présente au petit Conseil, d'exiger l'éloignement des troupes suisses dans le délai de trois jours, et dans le cas où le gouvernement de Genève s'y refuseroit, de vous retirer vous-même sans prendre congé, mais en notifiant au gouvernement que la République françoise rendra tous les membres personnellement responsables des calamités que leur refus pourra entraîner pour le peuple de Genève, que la France ne regarde point comme complice de cette manœuvre, évidemment inspirée par des liaisons secrètes avec les Puissances coalliées contre elle.

« Vous aurez soin de donner la plus grande publicité à cette lettre tant à Genève que par toute la Suisse. »

Vol. 431, f° 83 v°, copie, 5 p. in-f°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

CIRCULAIRE.

Abolition de la royauté.

686. — Paris, 8 octobre. — « Je vous envoie, Monsieur, l'extrait du procès-verbal de l'ouverture de la Convention nationale. Vous y verrez qu'elle a décrété l'abolition de la royauté en France et vous apprendrez sans doute avec l'intérêt du patriotisme la proclamation solennelle d'un décret mémorable qui met enfin la Nation françoise à la place qui lui appartenait par sa puissance et qu'avoient usurpée les rois. La royauté constitutionnelle a duré trois années, et pendant trois années elle a conspiré contre la souveraineté du peuple. Nos ministres dans les Cours, parlant jusqu'à ce moment au nom d'un pouvoir royal derrière lequel la Nation sembloit cachée, ne pouvoient agir et parler que d'après la volonté d'un seul homme, lorsqu'ils avoient cependant à parler et à agir pour l'intérêt de tous. Alors peut-être les réclamations que vous portiez, les propositions que vous étiez autorisé à faire, étoient contrariées par des réclamations opposées, par des propositions secrètes ; alors la royauté protestoit d'avance à la Cour des rois contre la justice que la Nation devoit demander par votre bouche. Aujourd'hui que le peuple a brisé en France toute autorité qui n'est pas la sienne, aujourd'hui que la République françoise s'élève, vos opérations seront moins pénibles et vous trahiriez votre devoir si vous n'annonciez pas hautement et par vos

paroles et par vos actions que toute dissimulation, que toute intrigue, que tous ménagements frivoles seront bannis des négociations d'un peuple qui saura se faire distinguer parmi les Nations par sa franchise, sa droiture et son courage. Prenez donc, Monsieur, l'attitude ferme d'un négociateur qui, parlant au nom d'un peuple en armes, ne peut rien sacrifier de ce qui sera juste et ne connoît d'autre intérêt que celui de la liberté. Attachez-vous surtout à prouver aujourd'hui que la volonté nationale n'a plus d'entraves ; que la République françoise ne veut demander jamais que ce que le bonheur et la souveraineté du peuple réclament ; qu'elle ne sauroit consentir à rien de ce qui seroit contraire à l'un et à l'autre, et qu'elle rendra à toutes les Puissances la considération qu'elle exige et la justice qu'elle demande. Dans toutes vos négociations l'éclat de la probité doit être le seul appareil qui vous environne. Soyez fier et simple comme un républicain, et que les hommes chez lesquels vous représentez la République françoise reconnoissent à votre loyauté sévère que vous n'êtes plus l'organe et le ministre des volontés d'un Roi. »

Vol. 431, f° 94 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Pièce jointe. — a. — Paris, 21 septembre. — Extrait du procès-verbal de la séance de la Convention nationale.

Vol. 431, f° 96, imprimé, 8 p. in-8°.

KOCH A LE BRUN 152

687. — Zurich, 8 octobre. — Le département du Haut-Rhin, à ce qu'il semble, ne court plus aucun danger en ce moment. « Le prince Esterhazy, qui devoit commander l'attaque des Autrichiens, après avoir examiné par lui-même le local et la position du général Ferrier, jugea que les Condé lui en avoient imposé et que la prudence ne lui permettoit pas de tenter un passage qui auroit exigé de plus grands moyens et une saison moins avancée. »

Koch donne ensuite de longs détails sur les difficultés qui ont été élevées à l'occasion de son séjour à Bâle. « Au propre dire des Bâlois éclairés, conclut-il, l'on doit envisager, dans ce moment-ci, M. de Greiffenegg comme le vrai commandant de Bâle. » La raison de cet état de choses est la faiblesse de l'armée du Rhin, hors d'état de s'opposer à une invasion autrichienne, et la nécessité où sont les Bâlois de s'approvisionner de grains dans le Brisgau depuis que l'Alsace leur est fermée.

Après avoir confirmé les renseignements contenus dans les dernières dépêches de Barthélemy sur les dispositions des Suisses, notamment en ce qui concerne la résolution qu'ils paraissent avoir prise de ne plus communiquer qu'avec nos généraux « Ferrier, Biron et autres dont on se loue généralement beaucoup, » Koch continue en ces termes :

« S'il y a des motifs puissants qui nous invitent à entretenir avec les Suisses cette bonne intelligence qui n'a plus été troublée depuis la paix perpétuelle de 1516, durant l'espace de deux cent soixante-seize ans, il est également certain que ni l'influence du parti aristocratique, ni les sujets de brouillerie survenus dans ces derniers temps,

n'engageront jamais les Cantons à accéder à la ligue des Puissances conjurées contre nous. Sans entrer ici dans le développement des différents liens qui attachent irrévocablement les Suisses à la France, il suffira de remarquer que, tant par leur position topographique et l'étendue de la frontière qu'ils ont à défendre, que par la modicité même de leurs moyens et la nature du système fédératif qui les lie, ils sont dans la parfaite impuissance de concevoir aucun plan d'attaque, et forcés dès lors à observer la plus stricte neutralité dans la guerre présente, ainsi qu'ils en ont fait eux-mêmes l'aveu formel dans la réponse qu'ils viennent de faire à la dernière lettre de l'Empereur adressée au Corps helvétique.

« Comme il est démontré que les Suisses persistent à ne point reconnoître notre gouvernement actuel et à ne communiquer avec aucun de nos agents politiques, qu'ils poussent même leur ressentiment si loin que de ne vouloir souffrir dans leur pays aucun François patriote, il me paroît être de la dignité de la Nation et même dans les vues d'une sage politique de rappeler indistinctement de la Suisse tous nos agents diplomatiques, en ne traitant dorénavant avec les Cantons que par l'entremise de nos généraux, et en n'employant auprès d'eux, soit pour nous procurer des avis utiles, soit pour ménager les esprits ulcérés, que des Suisses nationaux affidés à notre Révolution et assez éclairés pour être convaincus qu'en servant notre cause ils serviront également celle de leur patrie. Il existe un grand nombre de ces bons esprits dans la Suisse, et il sera facile à notre Ambassadeur ainsi qu'à M. Bâcher, secrétaire interprète, qui tous les deux ont de fortes liaisons dans la Suisse, de vous indiquer, Monsieur, des sujets qui soient tels à mériter toute votre confiance.

« Un moyen infailible de faire revenir les Suisses de leur égarement sera de s'attacher à faire respecter notre gouvernement par une attitude imposante qu'il s'agira de prendre sur notre frontière et celle surtout du Haut-

Rhin..... L'armée de M. Ferrier est trop foible ; pour garantir le Haut-Rhin de toute insulte de la part de l'Autriche, il faudra porter cette armée à 25 000 hommes et assigner à M. Ferrier une artillerie de cent pièces de canon..... Cette mesure me paroît d'ailleurs, sous un autre point de vue, être de la plus haute importance, attendu qu'elle assureroit la communication des deux départements du Rhin avec l'intérieur de la République par Belfort et par Huningue, la seule qui nous restera si, contre toute attente, les ennemis trouvoient moyen de se maintenir dans la Lorraine et dans la Champagne. Enfin cette même mesure feroit passer jusqu'à l'envie aux Autrichiens de réparer la faute énorme qu'ils ont faite de ne pas profiter de notre foiblesse et de notre négligence pour nous entamer par le Haut-Rhin et par la pointe de Huningue. »

Koch voudrait également que l'on portât à 6000 hommes le corps de troupes qui occupe l'évêché de Bâle et que l'on évitât de donner aux Suisses de nouveaux sujets de mécontentement.

« Un objet qui doit exciter surtout votre attention, Monsieur, c'est la nouvelle généralement répandue dans la Suisse de l'arrivée prochaine de l'évêque de Paris dans l'évêché de Bâle et l'intention qu'on lui suppose de vouloir faire dans ce pays une révolution analogue à la nôtre et d'en préparer, ainsi que cela s'est pratiqué pour Avignon, la réunion avec la République françoise. Vous sentez bien, Monsieur, que cette nouvelle, vraie ou fausse, est bien de nature à devoir causer de vives alarmes soit en Suisse, soit aussi en Empire, dont cet Évêché, comme vous ne l'ignorez pas, forme une partie intégrante. Que les habitants de Porentruy profitent du séjour des François dans leur pays pour obtenir le redressement de leurs justes griefs, rien de plus raisonnable sans doute ; mais ce seroit mal servir notre cause et la leur propre peut-être, que de se presser trop à vouloir altérer leur gouvernement ou à le changer même de fond en comble. J'ai déjà eu soin de faire cette

observation aux députés de Porentruy chez le ministre de la Guerre, où je les ai accompagnés au nom du Comité diplomatique, au sujet de l'introduction de nos troupes dans leur pays.

« Enfin, pour mieux faire connoître leurs torts aux Suisses et pour les mettre dans la nécessité de nous rechercher par le sentiment même de leurs besoins, il seroit non seulement essentiel de rappeler nos agents politiques de la Suisse, ainsi que je l'ai déjà remarqué, mais il faudroit suspendre dès à présent tout paiement de subside qui se faisoit aux Cantons, en se bornant simplement à le leur faire espérer ; il faudroit suspendre également l'envoi des sels d'alliance pour ne leur fournir dorénavant que ceux de commerce. Le refus des sels d'alliance qui leur sont livrés à Bâle à raison de 4 l. 10 s. le quintal tandis que les sels de commerce leur reviennent tout au moins à 9 l. jettera dans le plus grand embarras les chefs de la régence des différents Cantons qui, forcés alors de hausser le prix du sel, exciteront infailliblement contre eux les plaintes et les murmures des habitants de la campagne. Enfin il conviendrait aussi, ce me semble, de retirer de la Suisse ceux même de nos agents dont l'unique destination étoit de payer les pensions des invalides et des officiers de retraite. Ces agents, on pourroit les établir à Huningue ou dans telle autre ville du département du Haut-Rhin qu'on désigneroit à cet effet. En obligeant ainsi les Suisses de venir chercher chez nous leurs pensions, ceux parmi eux qui s'aviseroient de se plaindre de cette innovation faite aux traités et aux usages reçus n'auroient qu'à s'en prendre à leurs magnifiques seigneurs, qui ne veulent plus permettre aux François patriotes de demeurer dans leur pays.....

« Si vous désiriez, Monsieur, de me faire passer quelques avis, vous voudrez bien vous servir de l'enveloppe que je vous ai indiquée en partant et qui est celle de M. Mechel, célèbre graveur et membre du Conseil souverain de Bâle. »

Koch a été voir Barthélemy, Bacher et La Quiante. Il envoie l'original d'une lettre que le « jeune Gaudin » lui a écrite de Constantinople.

Vol. 430, f° 30, original, 8 p. 3/4 in-f°.

688. — Paris, 8 octobre. — Le Brun à Barthélemy. « Je vous ai mandé, Monsieur, par une dépêche de ce jour, de vous rendre à Carouge, mais réfléchissant sur l'importance dont il est que vous restiez à Baden dans les circonstances présentes, je vous écris pour vous inviter à ne pas vous éloigner de votre résidence. MM. de Montesquiou et de Châteauneuf traiteront l'affaire de Genève et j'espère qu'ils parviendront à prévenir les funestes effets de la démarche à laquelle le gouvernement de cette République s'est porté sans nécessité et très probablement à l'instigation de Berne et du cabinet de Turin. »

Vol. 431, f° 74 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

689. — Paris, 8 octobre. — « Extrait tel qu'il a été envoyé au Directoire de Zurich d'une lettre du ministre des Affaires étrangères à M. Barthélemy. »

Vol. 431, f° 87, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

690. — Paris, 8 octobre. — Le Brun au ministre de la Guerre. Régiments suisses.

Vol. 430, f° 29, minute, 2 p. in-f°.

691. — Paris, 9 octobre. — Le comte d'Affry à Barthélemy. Il va se retirer à Lausanne.

Vol. 431, f° 105, copie, 1 p. in-f°.

692. — Paris, 9 octobre. — Décret ordonnant la levée des scellés apposés sur la caisse et les effets du ci-devant régiment des Gardes suisses.

Vol. 430, f° 41, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN 153

POLITIQUE N° 85.

693. — Baden, 10 octobre. — « J'ai reçu, Monsieur, la dépêche n° 30 dont vous m'avez honoré le 3 de ce mois.

« Je crois bien avec vous que ce sont les émigrés françois et les partisans qu'ils peuvent avoir en Suisse qui ont cherché à provoquer la proposition inconsidérée qui a été faite à mon sujet à la Diète d'Arau. J'ignorois absolument cette démarche lorsque je me suis déterminé à vous demander, Monsieur, la permission de me retirer d'ici... Vous estimez qu'il est nécessaire, Monsieur, que je reste encore au milieu d'eux [des Suisses], mais si, en même temps, j'ose vous soumettre quelques observations, ne les attribuez, je vous prie, qu'à la pureté de mon zèle pour l'avantage de la France....

« Je ne sais par quel accident de la poste une lettre écrite à M. Bacher le 15 de ce mois dernier pendant la tenue de la Diète d'Arau par M. Wyss, secrétaire de légation de l'État de Zurich à cette Diète, n'est parvenue que depuis trois jours à sa destination. J'en joins ici une copie. Cette pièce, qu'on peut envisager à quelques égards comme officielle, auroit servi à éclairer ma marche et m'auroit mis sur la voie des propositions qui ont été faites par Berne. Elle m'auroit préparé au ton véritablement chagrin et repoussant avec lequel les députés de Zurich à la conférence d'Arau qui passèrent ici peu de jours après et

qui m'avoient toujours donné les plus précieuses marques de confiance s'expliquèrent avec moi...

« Il semble, Monsieur, que toutes les circonstances concourent à gêner nos affaires avec les Suisses. Celle de Genève est survenue très mal à propos, puisqu'elle compromet au plus haut degré l'honneur et la réputation de leurs deux premiers Cantons et qu'elle les met dans une situation singulièrement désagréable. Un député de Zurich a dû se rendre à Berne pour en délibérer. C'est heureusement un homme très sage et qui, pendant qu'il a résidé à Bâle en qualité de représentant du Corps helvétique, nous a donné des preuves de ses bons sentiments. On m'a fait lire une lettre qu'un des principaux magistrats de Zurich vient d'écrire sur ce nouvel incident. J'en joins ici une copie. Je crois bien qu'elle a été écrite avec l'intention qu'elle me fût communiquée. Vous me faites l'honneur, Monsieur, de me marquer que nous sommes évidemment l'objet des mesures que l'on a prises à Genève. Il ne m'appartient pas de parler des vues de cette République, mais comme l'inculpation porte nécessairement sur les deux Cantons ses alliés, j'ose vous assurer que la Confédération helvétique sera bien étonnée de nous entendre dire que l'État de Zurich est entré dans un complot formé contre nous par les puissances étrangères. Quant à Berne, sans en avoir la preuve, je ne m'éloigne pas du tout de penser que ce Canton ainsi que Soleure et Fribourg étoient dans le secret de la tentative menaçante que M. le prince Esterhazy vient de faire auprès de Bâle et qui n'a tourné qu'à la honte de ceux qui l'ont conseillée. Il en est à peu près de même de l'effet qu'a produit la proposition que Berne a portée à la dernière Diète relativement à notre situation : je ne crois pas qu'elle soit adoptée par les autres Cantons et qu'ils cessent d'y voir le cachet de l'intrigue des émigrés. Mais, relativement à la position actuelle de Genève, les deux autres Cantons ont cru ne pouvoir se dispenser de remplir leurs anciens

engagements et de donner dans cette circonstance un nouvel exemple de la fidélité qui a toujours caractérisé le Peuple suisse, étant dans la persuasion que les stipulations du traité de garantie de 1782 ne peuvent avoir rapport qu'au cas où des troubles intérieurs nécessiteront l'intervention des trois Puissances et non à une guerre étrangère à la ville de Genève, qui a demandé à être comprise dans la même neutralité que le reste de la Suisse. En vous soumettant ici, Monsieur, mon opinion sur les intentions apparentes des deux Cantons, je vous prie de croire qu'elle ne m'est inspirée que par le désir et le devoir de vous rendre compte de toutes les combinaisons qui peuvent contribuer à maintenir la bonne harmonie entre les deux Nations.

« La situation violente dans laquelle les Cantons se trouvent depuis quelque temps est incompatible avec leur manière d'exister, avec leurs intérêts. Le foible contingent qu'ils ont à Bâle les dérange infiniment. Ceux d'entre eux qui sont obligés de garnir leurs frontières de notre côté vont être ruinés par cette seule précaution. Berne a plus de ressources pécuniaires, mais Berne a infiniment plus de morgue que d'argent et de moyens de s'en procurer d'une manière durable. On ne se fait pas assez d'idée de la répugnance avec laquelle les deux Cantons se sont portés à lever ce nouveau contingent pour Genève et de la douleur qu'ils ont éprouvée d'être obligés de se porter à cette nouvelle dépense. J'aurois supposé à Berne de la persévérance dans quelque arrière-vue, si la Savoie avoit été en état de défense et les troupes du roi de Sardaigne sur un pied considérable. Ni l'un ni l'autre de ces cas n'existe. Je n'imagine pas que Berne soit assez imprudent pour aller se manifester par des démonstrations éclatantes lorsqu'il est évident qu'elles ne pourroient pas être soutenues par nos ennemis.

« Il ne doit pas être assez imprudent non plus pour vouloir entraîner ses coalliés à une guerre contre nous et

s'exposer à être abandonné par eux, ce qu'ils feroient certainement si sa conduite ainsi que celle de Zurich envers Genève ne pouvoient être motivées sur l'intérêt général de la conservation de la Suisse. Il me paroît, Monsieur, que nous faisons beaucoup trop d'attention à Berne et que nous flattons excessivement son amour-propre par les inquiétudes ou le mécontentement que tous nos écrits publics témoignent de ses opinions ; en traitant cet État de la Suisse comme une Puissance particulière, nous exaltons son orgueil, qui véritablement n'est pas médiocre. Mais, dans le fond, que nous fait Berne, son orgueil, sa mauvaise volonté ? Qu'est-ce que sa force isolée quand il nous est démontré qu'un effort un peu extraordinaire de sa part renverseroit tout son gouvernement et que nous sommes assurés que tous les autres Cantons, avec lesquels il faut cependant bien qu'il compte et qui le jalouent excessivement, ne manqueront jamais de le contenir ? Nous ne manquerons pas non plus jamais de moyens particuliers de le mortifier et de le punir quand il s'écartera trop à notre égard. Mais notre politique et nos intérêts nous font un devoir de nous occuper bien plus de tout le Corps. helvétique en général, que de celui de ses coalliés qui est le plus puissant. Je suis bien loin de penser que nous devons nous livrer à une fausse sécurité sur ses dispositions ni fermer les yeux sur ses torts ; je dis seulement qu'en les ressentant, nous devons éviter que les autres Cantons ne se croient intéressés à intervenir pour sa défense. C'est en considération de la totalité de la Confédération qu'il faut qu'il nous ait l'obligation de notre modération. Or, Monsieur, il est impossible que nous croyions que le Corps helvétique ou aucun de ses membres, même les plus malveillants, aient la pensée de vouloir avoir la guerre contre nous, surtout lorsque nos troupes sont établies à la porte des deux clefs de la Suisse. S'ils regardent que la France est perdue pour eux pour quelque temps, si, privés aujourd'hui du point d'appui, de la

protection qu'ils trouvoient en elle, ils sentent vivement le malheur de leur situation, ce seroit de notre part une erreur de croire qu'ils seroient capables de s'abandonner à leur ressentiment au point de provoquer la guerre contre elle. Ce malheur ne pourroit jamais venir que de notre fait : or, comme notre intérêt nous le défend de même, j'espère, Monsieur, qu'on trouvera des moyens pour empêcher que l'affaire de Genève ne produise des hostilités et qu'elles ne résultent d'aucun autre incident qui pourroit survenir. Le système de la Suisse est si clairement développé dans les réponses ci-jointes que le Corps helvétique a dû faire à l'Empereur et à son résident à Bâle, que nous devons en tirer un parti immense non seulement pour nous maintenir en paix avec les Cantons, mais même pour nous diriger dans les moyens qui doivent rétablir la confiance. Ne précipitons rien à leur égard. Traitons-les avec ménagement, respectons leurs malheurs et aussi leurs préjugés, qui sont très forts et très enracinés dans les têtes d'un peuple lent, lourd, obstiné dans ses usages et dans ses opinions. Livrons-les à leurs réflexions. On ne s'égare jamais en se conduisant d'après le caractère et les intérêts des Nations. Faisons-nous rechercher ; le besoin nous les ramènera bien plus tôt que ne pensent les gens qui croiroient obtenir un grand triomphe s'il s'établissoit un moment une interruption de relations entre les deux peuples par une autre voie que celle de nos généraux. Il nous suffit d'être assurés, et nous devons l'être, que les Cantons ne prendront jamais les armes contre nous, si nous observons quelques ménagements. D'un autre côté, nous ne perdrons jamais de vue que si les circonstances amenoient une rupture, les Cantons se diviseroient entre eux ; la Confédération seroit détruite ; nous y perdriions de grands avantages ; la maison d'Autriche seule en profiteroit pour rentrer en possession de territoires que son ambition n'a cessé de regretter et de convoiter. Quand elle n'y verroit que l'occasion facile de soumettre sans aucun

obstacle le pays des Grisons, avec lequel vous savez, Monsieur, qu'elle est toujours en contestation, ce seroit une acquisition que nous aurions à déplorer de lui avoir fourni les moyens de faire. Je joins ici la copie d'une lettre écrite par un magistrat de Coire.

« Le lord Robert Fitz-Gerald, ministre d'Angleterre près le Corps helvétique, a passé ici avant-hier pour se rendre à Berne, où il résidera. Sa venue exaltera sans doute les idées, peut-être même les espérances du Sénat bernois, mais je compte cependant que celui-ci ne s'aveuglera pas au point de ne pas apercevoir l'imminence du danger dans lequel il pourroit facilement précipiter toute la Suisse.

« J'ai trouvé un moyen, sans me compromettre le moins du monde, de faire passer dans plusieurs Cantons des copies du précis des faits du 10 août.

« Je joins ici, Monsieur, l'extrait d'une lettre qui m'a été écrite de Bâle, aussi bien que la traduction d'un discours prononcé par M. Ochs. Il est très essentiel que cette dernière pièce ne sorte pas de vos mains et qu'elle ne paroisse imprimée dans aucun de nos papiers publics. M. Ochs me le demande avec les plus vives instances. »

Vol. 430, f° 43, original, 8 p. 2/3 in-f°.

Vol. 431, f° 25 v°, copie, 6 p. 2/3 in-f°.

Pièces jointes. — a. — Arau, 15 septembre. — M. Wyss, secrétaire de légation de l'État de Zurich, à Bacher. « La Diète, regardant toute liaison diplomatique avec la France comme suspendue, vient de décider que le Directoire ne répondra plus aux lettres que le patron ¹⁵⁴ ou un agent quelconque du pouvoir actuel pourroit lui adresser, sans renvoyer cependant ce qu'on lui communiquera inofficiellement..... »

Vol. 431, f° 28 v°, copie, 1 p. in-f°.

b. — Lettre d'un des principaux magistrats de Zurich. — Manque.

c, d. — Réponses du Corps helvétique à l'Empereur et à son résident à Bâle. — Voir ci-dessus, p. 246 et 247.

e. — Coire, 30 septembre. — M. de Salis Scevis à Barthélemy. Les négociations relatives à la Valteline prennent une tournure plus satisfaisante.

Vol. 431, f° 33 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

f. — Bâle, 9 octobre. — Extrait d'une lettre sans nom d'auteur. « Le prince Esterhazy a défendu aux émigrés de Condé de venir ici à moins d'être porteurs d'une lettre de lui..... Comment croire qu'on se batte de bon cœur en faveur de gens qu'on traite avec autant de mépris ? »

Vol. 430, f° 42, copie, 1/2 p. in-f°.

g. — [Bâle] 27 septembre. — « Discours du conseil secret de bâle adressé à Messieurs les députés de Schwitz et de Fribourg, représentants du Corps helvétique, par le conseil secret de Bâle (sic) et prononcé par M. Ochs, chancelier, le 27 septembre 1792. »

Vol. 431, f° 33 v°, copie, 1 p. in-f°.

694. — S. l., 10 octobre. — Déclaration relative à Genève, signée DE ROCHEMONT.

Vol. 431, f° 85, imprimé, 2 p. in-8°.

Genève.

695. — Genève, 10 octobre. — Le conseil de Genève au général Montesquiou. « Vous êtes trop juste et trop éclairé

pour envisager comme un outrage à la Nation française une mesure purement défensive, prise souvent par notre petit État dans des circonstances moins orageuses, sans que la France en conçût le moindre ombrage.

« Nous ne pouvons, sans manquer à nos devoirs les plus sacrés, nous séparer de nos anciens alliés et combourgeois, et au moment même où ils envoient des députés pour se concerter avec nous, repousser leurs troupes que nous venons d'appeler.

« Vous croyez sans doute à la bonne foi helvétique, qui ne se démentit jamais. Un militaire tel que vous a été à portée de connoître le caractère national, et il ne se persuadera point qu'il y ait quelque accord secret, quelque traité concerté entre nous et les ennemis de la France, tandis que nos alliés et nous professons la plus exacte neutralité.

« Non, monsieur le général, vous n'attaquerez point Genève. Vous épargnerez à la France une rupture avec la Suisse et vous nous laisserez le temps de détruire les malheureuses impressions qu'on a données au Pouvoir exécutif.

« C'est avec douleur que nous persistons dans des mesures contre lesquelles vous vous élevez avec tant de force : mais l'orage dont on nous menace nous en fait une loi, jusqu'au moment où nos alliés et nous, pleinement rassurés par la Nation française, nous pourrions nous livrer à la douce espérance de n'avoir dans les Français que les amis d'une des Républiques qui a le plus apprécié et honoré la liberté.

« Nous vous réitérons en conséquence, Monsieur le général, l'assurance que vous donna notre député, que nous ne pouvions traiter de l'objet des secours suisses sans nous concerter avec nos alliés de Zurich et de Berne, dont les représentants vont arriver au milieu de nous.

« Nous allons vous envoyer une lettre pour M. le ministre des Affaires étrangères, que nous vous prions instamment de lui faire passer par extraordinaire.

« Nous espérons qu'elle servira à dissiper tous les nuages qui se sont élevés contre nous, et que nous aurons bientôt le bonheur de ne vous considérer que comme un ami de la République. »

Vol. 431, f° 105 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

696. — Carouge, 10 octobre. — Le général Montesquiou au premier syndic de Genève. « J'ai l'honneur de faire passer à M. le premier Syndic un mémoire qui, mieux qu'une simple lettre, lui expliquera mon opinion. mes sentiments et le désir que j'ai de voir adopter le seul moyen d'écarter le fléau de la guerre.

« Je ferois passer volontiers ses dépêches au ministre des Affaires étrangères ; mais comme je ne peux supposer qu'elles contiennent d'autres propositions que celles que j'ai reçues, je ne dois pas lui dissimuler que je regarde cet envoi et tous les autres moyens dilatoires comme insuffisants pour arrêter et suspendre les opérations dont je suis chargé. C'est dans Genève même et dans la volonté de ses magistrats que sont tous les moyens de salut.

« Je supplie M. le premier Syndic de vouloir bien supprimer, dans la correspondance qu'il veut bien avoir avec moi, les formules diplomatiques et le titre d'Excellence. L'honneur d'être François et simple citoyen d'un pays libre est le seul auquel je prétende, et je ne suis revêtu d'aucun caractère de négociateur auquel l'usage attribue ces sortes de dénominations. »

Vol. 431, f° 106, copie, 3/4 p. in-f°.

Genève.

Pièce jointe. — Carouge, 10 octobre. — Mémoire. « Le général de l'armée françoise a l'honneur de répondre à la

lettre officielle qu'il vient de recevoir de MM. les syndics et conseil de Genève, que c'est avec une extrême douleur qu'il voit le gouvernement de la République persister dans des mesures funestes pour un bon peuple, qui connoîtra trop tard l'abîme dans lequel ses magistrats l'auront précipité. Il est trop évident que le prétendu péril que présente à Genève l'invasion de la Savoie par les troupes françoises n'est qu'un vain prétexte qui couvre d'autres desseins. Genève ne sera jamais plus libre ni plus heureuse que la France ne veut qu'elle le soit. Genève n'aura jamais d'alliés plus utiles et plus désintéressés que les François. L'invasion qu'ils ont faite de la Savoie écarte de ses murs ces rivalités de pouvoir et ces usurpations de la puissance sur la foiblesse, jeux ordinaires du despotisme. L'invasion de la Savoie ne présente donc à Genève que sécurité, tranquillité, bonheur, et c'est malgré ces déclarations franches et authentiques que le gouvernement genevois persiste dans des dispositions qui dans tous les temps n'ont eu pour motif que le danger de la République. Oui, sans doute, la République est en danger, mais, si elle y est, c'est par le fait même de ses magistrats. Lorsqu'ils parlent du droit que leur donne le traité de 1584 d'appeler à leur secours les troupes de Berne et de Zurich, ils en parlent comme si ce droit étoit pour eux un devoir. Ils disent qu'en exigeant le renvoi des troupes étrangères du sein de leur ville, la France exige la violation de leurs traités les plus solennels. Un semblable argument n'a pas même besoin d'être réfuté, et sans entrer dans la discussion des anciens traités, sans opposer celui de 1579 à celui de 1584, sans même rien conclure des dispositions précises du traité de 1782, il est assez évident que ce n'est point violer un traité que de ne point user ou de cesser d'user du droit qu'il donne dans un cas qui n'existe point, ou qui n'existe plus. Si Genève a pensé de bonne foi qu'elle étoit en péril lorsque le pays qui l'avoisine pouvoit être le théâtre de scènes sanglantes entre les armées françoises et celles du

despote de Savoie, Genève, avec la même bonne foi, doit cesser de se croire en péril et de se conduire comme étant en péril lorsque la France l'environne de toutes parts, lui tend des bras amis et ne demande que la confiance et la fraternité pour prix de son amitié désintéressée. Le général de l'armée françoise ne fait que répéter les paroles de paix de la République françoise, lorsqu'il déclare que la France ne veut attenter en rien à la liberté du peuple genevois, qu'elle respectera ses droits autant qu'elle respecte les siens, mais qu'elle entend que Genève soit ce qu'elle doit être, un État libre, indépendant, et non une ville soumise par la force des armes à un autre État quelconque. Aucun État voisin de Genève ne réclame comme un droit qui lui soit particulier, celui de tenir garnison dans cette ville ; ainsi la France ne viole aucun droit des Nations ; elle ne s'élève même contre aucune prétention des États voisins de Genève, lorsqu'elle demande que la liberté du peuple genevois, liberté dont elle est garante à plus d'un titre, ne soit entravée par aucune influence étrangère. Telles sont les considérations puissantes et décisives qui doivent déterminer le gouvernement de Genève à adhérer sans délai à la réquisition formelle de faire cesser immédiatement des mesures dans lesquelles la France ne peut apercevoir que des vues suspectes et dangereuses, soit pour elle-même, soit pour le peuple genevois son allié. Vainement objecteroit-on que le renvoi des garnisons suisses seroit une insulte envers les anciens alliés et combourgeois de Genève. Ce n'est point insulter un auxiliaire que de lui déclarer qu'on n'a plus besoin de son secours. C'est simplement rétablir les choses dans leur ordre naturel, et l'auxiliaire qui persisteroit à entretenir une armée dans des murs où elle seroit inutile, cesseroit d'être un allié et ne pourroit plus être considéré que comme un tyran. Il n'existe donc aucun prétexte au gouvernement de Genève pour refuser la juste satisfaction que la France lui demande, surtout lorsque cette demande

est accompagnée de la déclaration la plus franche qu'il ne sera point attenté ni à la liberté du peuple, ni à la sûreté des personnes et des propriétés.

« Seroit-il possible encore que le gouvernement genevois, sans crainte légitime, sans motif qu'il ose avouer, voulût livrer un peuple innocent et bon aux horreurs de la guerre, à la dévastation, au carnage ! Le général chargé de ces ordres rigoureux espère qu'il ne sera pas réduit à la dure nécessité de les exécuter et qu'il ne sera pas contraint de vaincre par la force une résistance qui ne pourroit faire regarder les magistrats de Genève que comme les plus cruels ennemis de cette République. Le général, en exprimant dans cette note toutes les vérités qui tiennent au fond de la question, s'est flatté de dissiper les nuages qui pourroient encore les obscurcir à certains yeux. En peignant le danger dans toute son horreur, il s'est flatté que le sentiment d'humanité dont il est pénétré agiroit également sur le cœur de ceux qui peuvent détourner encore Forage ; mais il déclare en même temps que le moment approche où le mal seroit sans remède, où toute considération céderoit à la loi du devoir qui lui est imposé, et il atteste le ciel que les magistrats de Genève seroient les seuls coupables du malheur de leur pays. Signé : A. P. MONTESQUIOU.

Vol. 131, f° 106 v°, copie, 3 p. in-f°.

Genève.

697. — Berne, 11 octobre. — Lord Robert Fitz-Gerald, ministre plénipotentiaire d'Angleterre près le Corps helvétique, envoie à MM. de Genève les lettres qui l'accréditent auprès de leur République.

« Je ne doute pas que Sa Majesté n'approuve les mesures que vous avez prises..... de concert avec vos alliés de Zurich et de Berne, puisqu'elle s tendent à vous maintenir dans la neutralité helvétique.....

« Si mon intervention, soit auprès de ces États, soit auprès du Corps helvétique, pouvoit vous être de quelque utilité dans cette conjoncture, je m'y emploierai avec d'autant plus de zèle que je me conformerai en cela au vœu de Sa Majesté, dont le désir est de voir fortifier et resserrer les liens qui vous unissent au Corps helvétique..... »

Vol. 430, f° 15, copie, 2 p. in-f°.

Vol. 431, f° 174 v°, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

Genève.

698. — Genève, 11 octobre. — Les syndics de Genève au général Montesquiou. « C'est en vain qu'on s'efforce de présenter le gouvernement de Genève comme ayant des intérêts différents de ceux de la Nation genevoise et comme prenant à lui seul la résolution d'exposer la République aux hostilités préparées contre elle. Le Conseil, qui n'a de véritable force que dans l'estime et le dévouement de ses concitoyens, ne s'est permis aucune mesure qu'ils n'eussent autorisée et qu'il ne sût être dans leur cœur. Il a plus fait encore : il s'est hâté de communiquer hier matin à tous les Genevois assemblés sous les armes la note de M. le résident de France et la déclaration y jointe, et il a eu la satisfaction d'apprendre, peu de temps après, qu'à la presque unanimité tous les individus de la République demandoient par acclamation à être admis auprès de leurs Magistrats pour leur exprimer leurs sentiments, en appuyant individuellement l'adresse que le Conseil a l'honneur de vous envoyer.

« Le Conseil, vivement pénétré de ce dévouement généreux, le justifiera toujours par sa conduite, et il ne négligera rien de ce qui peut, sans compromettre notre patrie, détourner l'orage dont elle est menacée.

« La résidence des troupes de nos alliés dans nos murs étant onéreuse pour nous et pour eux, on ne sauroit douter que le Conseil ne s'empresse d'y renoncer dès que notre État n'aura plus aucun des motifs de crainte que les discours et la lettre d'un des ministres du Pouvoir exécutif ont justement autorisés, et l'on doit être d'autant moins surpris de voir les Genevois réclamer des sûretés suffisantes pour se mettre à l'abri de toute inquiétude sur la liberté et l'indépendance de leur patrie, que dans la même note où M. de Château neuf donne au nom de la France l'assurance de les respecter, il y porte l'atteinte la plus formelle par une réquisition sur laquelle nous ne croyons pas devoir arrêter nos regards ¹⁵⁵. Ne soyez donc pas surpris si, quelque confiance que méritent les paroles données par un homme aussi délicat que vous sur tout ce qui tient à l'honneur, nous estimons que les protestations de respect pour la liberté et l'indépendance de la République que vous avez bien voulu nous adresser exigent quelque explication pour être pleinement satisfaisantes.

« Le Conseil ne peut donc prendre un parti décisif sur ce point dans l'état actuel des choses ; mais, animé du désir de la paix et convaincu que nos alliés de Zurich et de Berne ne sont pas moins désireux d'éviter toute hostilité entre la Suisse et la France, le Conseil est persuadé qu'il pourra, de concert avec eux et avec l'approbation de nos Conseils supérieurs, prendre les arrangements nécessaires pour la retraite des secours qu'ils en ont reçus, pourvu que Genève obtienne de telles promesses de la part de la France et que la position des troupes de cette puissance soit telle que la République ne puisse en conserver aucun ombrage..... »

Vol. 431, f° 108, copie, 2 p. 2/3 in-f°.

Genève.

699. — S. l. n. d. — Réponse du général Montesquiou à la lettre des syndics de Genève en date du 11 octobre. Il voit avec peine que les assurances qu'il a déjà données relativement aux intentions de la France n'aient pas paru suffisantes, et il les renouvelle. « La question se réduit, d'après la lettre même du conseil de Genève, à lui donner des sûretés contre l'invasion des François. Or ces sûretés se trouvent toutes dans des déclarations solennelles que la France a faites en conquérant sa liberté, de n'attenter jamais à la liberté d'aucun peuple et de ne faire aucune conquête, et relativement à Genève elle présente encore d'autres garants dans une suite de traités et d'actes d'intérêt et d'amitié non interrompus.

« Quant à la position des troupes françoises, la cause actuelle de leur rassemblement aux portes de Genève n'est pas équivoque. Au moment où Genève, rendant justice aux intentions pures et loyales de ses plus fidèles alliés, cessera de présenter un amas de troupes étrangères, l'armée françoise ne sera plus employée qu'à l'occupation des postes nécessaires pour assurer la possession de la Savoie. Le général qui fait cette déclaration se flatte que son caractère personnel est assez connu pour que l'on ne suppose aucune intention perfide cachée sous les expressions franches dont il se sert..... Les moments sont précieux : la question ne changera pas de face ; les ordres qu'a reçus le général sont précis ; il insiste en conséquence sur une réponse prompte et catégorique. »

Vol. 431, f° 108 v°, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

Genève.

700. — Genève, 11 octobre. — Extrait des registres du Conseil. « Le Conseil, fermement résolu de conserver à tout prix l'indépendance et la liberté de la République, ainsi que les liens de combourgeoisie qui nous unissent aux louables cantons de Zurich et de Berne, n'est pas moins désireux d'entretenir avec la Nation françoise les relations d'amitié et de bon voisinage que les traités et une heureuse expérience lui ont fait contracter avec elle.

« C'est dans ce but qu'il a fait tous ses efforts pour détruire la mésintelligence et dissiper les nuages qui s'élevoient entre la Nation françoise et nous, et il ne négligera rien pour y parvenir encore. Il a déjà manifesté au général françois et il atteste à ses concitoyens l'empressement avec lequel il embrassera toutes les mesures de paix qui ne compromettront la République ni dans sa sûreté, ni dans son honneur, ni dans ses devoirs envers ses alliés. Mais l'incertitude des événements, des préparatifs hostiles à nos portes et la possibilité de dangers pressants pour la République qui exigeroient des mesures promptes et efficaces, imposent au Conseil chargé de la sûreté de l'État et du salut du peuple l'obligation de s'occuper de nouveaux moyens d'y parvenir.

« En conséquence, il arrête en deux tours ce qui suit :

« Le petit Conseil sera autorisé à appeler et introduire, soit dans nos murs, soit sur notre territoire, à mesure que les circonstances lui paroîtront le requérir, les secours des L. Cantons nos chers et fidèles alliés, qui pourroient être nécessaires à la défense de l'État, le tout sous les conditions et réserves portées dans l'édit du 24 septembre dernier. »

« Lequel avis sera, vu son urgence, porté au magnifique conseil des Deux-Cents demain 12 du présent mois à huit heures du matin, pour, s'il l'approuve, être porté le lendemain samedi 13 du courant au magnifique et souverain Conseil, pour savoir s'il l'approuve et y donne son consentement.

« Du 12 octobre 1792 au magnifique conseil des Deux-Cents.

« Lecture faite de l'avis du Conseil ci-dessus et en étant opiné en deux tours, ledit avis a été approuvé. Signé : DE ROCHEMONT. »

Vol. 431, f° 110, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

701. — Paris, 11 octobre. — Le comte d'Affry sollicite pour son secrétaire, nommé Ausson, une place dans les bureaux des Affaires étrangères.

Vol. 430, f° 158, original, 1 p. in-4°.

702. — Zurich, 12 octobre. — Le bourgmestre Ott à Barthélemy. Régiment de Steiner.

Vol. 43-1, f° 72 Y0, copie, 1/2 p. in-f°.

703. — Note sur Genève.

Vol. 431, f° 73, copie, 1 p. 4/4 in-f°.

704. — Paris, 12 octobre. — Le comte d'Affry à Le Brun. Licenciement des troupes suisses.

Vol. 430, f° 59, original, 1 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN 156

POLITIQUE N° 86.

705. — Baden, 13 octobre. — « En considérant toutes les circonstances tant intérieures qu'extérieures de la Suisse, je ne puis me résoudre à voir dans ce que ses deux premiers Cantons viennent de faire pour Genève autre chose qu'un témoignage fort onéreux pour eux du respect pour les traités, qui a toujours caractérisé les Républiques helvétiques. Si la suite des événements vous porte, comme je l'espère, à partager cette opinion et s'ils peuvent concourir à modifier nos premières déterminations, vous ferez cesser un nouveau sujet de profonde affliction pour les Cantons, et vous acquerrez de grands droits sur leur reconnaissance en dissipant les inquiétudes qu'ils sont aujourd'hui dans le cas de concevoir pour la conservation de la tranquillité de leur patrie. »

Vol. 430, f° 60, original, 1 p. in-f°.

Vol. 431, f° 70 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

Occupation de Genève par des troupes Suisses.

Pièce jointe. — Zurich, 11 octobre. — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Il s'étonne que le résident de France à Genève ait pu voir une mesure hostile dans l'envoi

de troupes suisses dans cette ville. « Nous ne souhaiterions rien de plus que de n'être point obligés de prendre aucunes mesures défensives ; mais tout ce qui se passe autour de nous exige pour le moins les précautions que nous prenons et qui ne tendent qu'à conserver notre neutralité. Berne surtout ne pourra point être suspect en gardant ses frontières comme il le fait. Mais Berne ne commencera pas plus que nous autres des hostilités qu'on cherche à lui imputer.

« Demain il partira d'ici un représentant de notre État pour se rendre à Genève, si on lui permet d'aller par le lac ; c'est M. le tribun Pestalozzi, homme fort intelligent et de beaucoup d'esprit. »

Kilchsperger exprime la crainte que, malgré les promesses faites, le régiment de Steiner ne soit licencié conformément au décret du 20 août.

Lord Fitz-Gerald.

« Le lord Fitz-Gerald, nouveau ministre d'Angleterre, a été ici ces jours derniers uniquement pour remettre à M. le bourgmestre Ott sa lettre de créance. Il a évité toutes les cérémonies autant que possible. Il n'a pas même voulu qu'on lui donnât un repas. Quant aux affaires, il n'en a pas été question du tout.

Départ de Barthélemy.

« Si vous veniez à nous quitter, soyez assuré que votre nom restera ici en bénédiction parmi nous : mais j'espère plutôt que vous resterez encore auprès de nous. Personne

ne sait mieux que moi combien votre présence a été utile pour toute la Suisse.....

« Vous me dites que le Corps helvétique vous rendrait service s'il adoptait l'avis qui a été proposé à Arau à votre sujet ; mais j'ose dire sans balancer que cet avis sera rejeté presque unanimement..... »

Vol. 430, f° 56, copie, 3 p. 1/4 in-f°.

Vol. 431, f° 71, copie, 3 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN 157

POLITIQUE N° 87.

706. — Baden, 14 octobre. — Barthélemy accuse réception de la lettre du 8. Elle a fixé ses idées sur l'affaire de Genève. « Je n'aurois pas cru, dit-il, que cette petite République, dont j'ai suivi scrupuleusement les démarches à la Diète de Frauenfeld du mois de mai dernier et qui me parut alors resserrer ses liens avec tous les Cantons sans exception ni distinction, eût été assez imprudente pour s'abandonner aujourd'hui à des vues qui ne pouvoient que la compromettre au plus haut degré avec la France. Il me semble que l'État de Berne, que je soupçonne d'avoir concerté les siennes avec les Autrichiens uniquement du côté du Rhin pour les attirer dans l'évêché de Bâle, auroit outrepassé la mesure de ses moyens en exposant aussi la tranquillité de la Suisse du côté de Genève. Mais les détails que vous voulez bien me communiquer, Monsieur, rendent plus frappant à mes yeux ce que me marque un magistrat de Bâle qui m'écrit : « Berne veut nous engager dans une guerre dont il ne prévoit point les suites. » Le sénat de Zurich, en croyant ne s'abandonner qu'à sa fidélité à remplir ses traités, auroit-il sans le vouloir concouru à favoriser des passions dont il ne soupçonnoit pas l'intrigue.... ?

« J'ai écrit hier au soir au bourgmestre en charge de l'État de Zurich. Je lui ai adressé une copie de votre dépêche, dont j'ai modifié quelques passages. J'y ai joint la

copie de toutes les pièces qui l'accompagnent. Je l'ai invité à en donner connoissance à tous les Cantons : ce que j'aurai d'ailleurs soin de faire de mon côté.....

« L'éclat que va faire dans toute la Suisse notre dénonciation de la conduite des deux premiers Cantons, et particulièrement de Berne, va les mettre dans un très grand embarras et compromettre leur considération aux yeux de leurs co-alliés. Il en résultera d'autant plus immanquablement cet effet, que Genève et ses intrigues et ses tracasseries déplaisent souverainement à tous les autres Cantons qui n'ont aucun rapport direct avec cette République. Berne surtout va se trouver d'autant plus humilié qu'il ne peut pas se dissimuler que la conduite qu'il a tenue pendant la dernière Diète d'Aarau n'ait extrêmement blessé les esprits et ne les frappe davantage aujourd'hui sur les conséquences fâcheuses auxquelles la Suisse seroit exposée en adoptant les propositions bernoises telles que vous les avez vues dans ma dépêche n° 84. Les membres de la Diète étoient pressés de se retirer, Berne les a fait inviter à ne pas se séparer encore de quelques jours. Ils attendent avec impatience et inquiétude le résultat des résolutions importantes que va prendre le grand conseil de Berne, constamment assemblé nuit et jour. Enfin ce résultat, paroît-il, n'est véritablement autre chose qu'une espèce de manifeste contre la France. Cette manière de traiter la Diète et cette prétention de vouloir l'entraîner à un parti aussi désespéré ont, je crois, Monsieur, mal réussi dans l'opinion publique, et Berne n'est peut-être pas à se repentir de s'être écarté dans cette circonstance au point qu'il l'a fait du calcul et de l'habileté qu'il sait mettre ordinairement dans sa conduite envers ses co-alliés, surtout quand il s'agit des rapports extérieurs de la Suisse. Une aussi grande erreur de sa part pourra nous être utile. Je ne m'éloigne pas de penser qu'aidés de la sagesse et de la modération de l'État de Zurich, ces deux Cantons ne se hâtent de prendre de promptes mesures

pour se tirer du mieux qu'ils pourront du pas dans lequel ils viennent de s'engager et qu'ils n'amènent facilement le magistrat de Genève à les inviter à retirer leurs secours. J'espère que M. de Montesquiou et M. de Château neuf parviendront sans peine à obtenir le succès de cet arrangement, particulièrement s'ils veulent marquer à Zurich et à Berne quelques ménagements qui leur servent à sauver leur honneur. Cette considération, Monsieur, m'a fait voir avec un très grand plaisir que vous avez révoqué l'ordre que vous me donniez de me rendre à Carouge. Mon déplacement auroit fait une très grande sensation dans toute la Suisse aux dépens de ces deux Cantons ; il auroit augmenté leur humiliation, et j'ose vous assurer que nous ne gâterons pas nos affaires, en leur témoignant quelques égards dans ce moment, même à l'État de Berne. Il ne faut pas que nous oublions que nous y avons un parti assez considérable, que certaines circonstances de notre Révolution ont refroidi et rendu immobile, mais qui se manifestera aussitôt qu'il s'apercevra que les chefs actuels auront perdu de leur crédit. S'il est bien que nous renversions les manœuvres sur lesquelles ils l'ont peut-être établi, nous avons cependant intérêt à éviter ce qui pourroit aigrir la masse de la République bernoise et à voir toujours en elle un membre de la Confédération helvétique qu'il nous convient de tenir réunie.

« Mon déplacement, qu'on auroit considéré comme un départ, auroit encore servi à fortifier des idées qu'on se plaît à nourrir en Suisse, contraires à nos intentions. Il me paroît qu'on se défie de l'objet qui a fait rassembler des forces françoises aux deux principales extrémités du territoire helvétique. Les dernières délibérations de la Convention nationale vont augmenter ces soupçons. J'ai vu avec peine que les citoyens de Pontarlier lui ont annoncé que la Diète d'Arau avoit décidé la levée de 20000 hommes pour s'emparer des gorges du Porentruy, qu'ils lui ont manifesté leurs craintes d'une invasion des troupes suisses

en France, et qu'en conséquence la Convention a ordonné l'envoi de commissaires pour examiner l'état de nos frontières du côté de la Suisse. Il faut, Monsieur, que les habitants de Pontarlier soient bien mal instruits de ce qui se passe parmi les Cantons pour avoir fait un pareil rapport. Ils ignorent certainement combien l'entretien du foible contingent qu'ils ont à Bâle leur est onéreux ; s'ils l'avoient su, ils n'auroient pas supposé que le Corps helvétique a le projet de faire une incursion sur notre territoire. La Diète n'a pas ordonné la levée d'un seul homme. Si quelques mouvements des Bernois pour couvrir leurs longues frontières ont inquiété la ville de Pontarlier, elle peut se rassurer sur les suites de ces mesures que l'État de Berne ne prend qu'avec une extrême douleur, puisqu'elles vident son trésor déjà fort diminué par toutes les défenses extraordinaires qu'il a été obligé de faire depuis quelques années, et nous n'avons pas besoin de nous mettre beaucoup en frais pour réparer nos places voisines : car personne ne pense à nous attaquer de ce côté-ci ; du moins je n'y vois pas la moindre disposition. J'en aperçois au contraire d'un tout autre genre. Mon rôle passif calme les esprits ; les Cantons y voient une preuve sensible de nos ménagements pour eux. Les douleurs commencent à s'apaiser. Zurich revient. On répond fort exactement à mes lettres lorsque j'ai occasion d'en écrire. On me demande d'autres parties de la Suisse si je suis toujours ici et on me témoigne le désir que j'y reste. On m'invite à ne rien presser pour que je sois reconnu formellement ; on m'observe que plus cette question délicate sera différée, plutôt nous avancerons le moment qui devra lever toutes les difficultés. En effet, je crois qu'on sent de plus en plus le besoin de relations avec nous. Il va se faire sentir bien davantage lorsque M. d'Affry aura quitté Paris. C'est en irritant ce puissant intérêt que nous parviendrons à nos fins et que nous triompherons des préjugés invétérés des Suisses, bien plus sûrement que par

tout autre moyen. La politique et la raison paroissent nous commander envers le Corps helvétique seul cette conduite prudente, puisqu'elle est la seule Nation dont le sort est invariablement attaché au nôtre. Il est bien essentiel que nous cherchions à ranimer toute la confiance du directoire de Zurich. Nous le pouvons en traitant bien les officiers du régiment de Steiner qui ont des réclamations à faire et en faisant parvenir à l'État des sels dont il a un grand besoin et qu'il paye presque au prix marchand. Je vous supplie, Monsieur, de prendre sans délai ces deux objets en considération, surtout le dernier, vu que la saison est fort avancée.

« Au reste, les démarches auxquelles l'exposé de la ville de Pontarlier a décidé la Convention nationale, en inspirant quelque crainte à l'État de Berne, feront, j'imagine, terminer plus promptement l'affaire de Genève.

« La Convention nationale se propose de faire une adresse au Corps helvétique dans laquelle on retracera les événements du 10 août. Si j'en étois cru, Monsieur, on ne parleroit plus aux Suisses de cette triste journée. Je sais qu'ils reprochent à la lettre de M. Condorcet de la leur trop rappeler.

« L'arrivée à Soleure de l'argent destiné à payer les pensions des officiers et soldats invalides produira un très bon effet dans tous les Cantons. »

P.-S. — Barthélemy reçoit à l'instant la publication ci-jointe, qui est répandue dans tout le canton de Berne. Il appelle l'attention du Ministre sur l'inquiétude que causent diverses dispositions militaires prises dans l'évêché de Bâle, et sur les graves inconvénients qu'entraînerait une guerre avec la Suisse si elle venait à éclater.

Vol. 430, f° 65, original, 8 p. 1/2 in-f°.

Vol. 431, f° 88, copie, 6 p. 3/4 in-f°.

Pièce jointe. — Berne, 6 octobre. — « Publication » de la république de Berne, adressée à ses « chers et féaux » relativement à l'affaire de Genève et aux « outrages réitérés fait à la Nation helvétique en France. »

Vol. 430, f° 28, imprimé, 1 p. in-f°.

Vol. 431, f° 91 v°, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN

Serment de l'Ambassadeur.

707. — Baden, 14 octobre. — « J'ai reçu, Monsieur, la lettre circulaire que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 8 de ce mois. J'adopte avec la plus intime conviction les principes qu'elle renferme. Ils étoient depuis longtemps dans mon cœur. Il a toujours repoussé et méprisé l'astuce qui faisoit l'essence de notre ancienne politique avec autant de vérité qu'il rendra désormais hommage à celle qui, en célébrant à l'avenir la gloire de la République françoise, assurera toujours les droits de la Nation.

« Je joins ici, Monsieur, les serments des deux personnes qui sont attachées à l'ambassade de Suisse. C'est absolument ma faute si ces pièces n'ont pas été envoyées plus tôt ¹⁵⁸. »

Vol. 430, f° 70, original, 3/4 p. in-f°.

Vol. 431, f° 100 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

Genève.

708. — [Carouge], 14 octobre. — Note adressée par le général Montesquiou aux syndics et conseil de Genève. « Le général de l'armée françoise a lu avec attention l'extrait des délibérations du conseil de Genève qui lui a été

communiqué. Il ne peut s'empêcher de témoigner sa surprise de ce que les précautions semblent se multiplier à Genève, à mesure que les déclarations de paix et d'amitié se multiplient de la part de la France. Les expressions du préambule présentent, il est vrai, des vues de conciliation ; mais le résultat n'offre qu'une résolution tendant à augmenter les mesures dont la France se plaint et qu'elle regarde, sinon comme hostiles, du moins comme contraires aux traités, en ce qu'elles mettent Genève dans une dépendance absolue des résolutions et de l'état politique de la république de Berne. Comment Genève peut-il s'aveugler sur sa position au point de ne pas sentir que l'état de neutralité absolue est le seul qui lui convienne, quels que soient les événements qui agitent les Puissances voisines ? Cette ville ne peut cesser d'être neutre sans se livrer pieds et poings liés à celle dont elle embrassera le parti et sans s'exposer au ravage du parti adverse. La France l'appelle donc au seul moyen qui puisse lui répondre de son indépendance, et la résolution du conseil de la République la livre au contraire de plus en plus à une influence étrangère que la France est résolue d'écarter à quelque prix que ce soit, non qu'elle se méfie des Suisses, mais au contraire parce qu'elle ne veut pas laisser subsister un sujet de discorde avec eux.

« Le général ne peut cesser de rappeler au conseil de Genève que la confiance dans les intentions pures et franches des François ses voisins est et sera toujours son plus ferme rempart ; que cette confiance un moment altérée ne peut que s'affermir par l'effet des protestations mutuelles auxquelles une erreur instantanée a donné lieu, et que si les conseils de la sagesse sont promptement écoutés, la France rendra autant de justice à la bonne conduite des magistrats de Genève qu'elle a paru irritée de leur voir adopter des mesures qui pouvoient troubler l'harmonie entre elle et le peuple genevois. »

Vol. 131, f° 111, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

709. — Strasbourg, 14 octobre. — M. Lindinner, Suisse, à Le Brun. Affaires de Suisse.

Vol. 430, f° 71, original, 2 p. 3/i in-f°.

Genève

710. — Genève, 16 octobre. — Les syndics de Genève au général Montesquiou. « Les syndics et conseil de la république de Genève, non moins désireux que vous pouvez l'être de dissiper les nuages qui peuvent s'être élevés en France sur les dispositions de Genève envers elle, et encore plus pénétrés que vous, s'il est possible, de la nécessité de détourner le fléau de la guerre par tous les moyens qui ne compromettront ni l'honneur, ni la sûreté de notre République, ont nommé à cet effet noble J.-F. Prévost, conseiller d'État, et M. Ami Lullin, ancien syndic, présentement membre du conseil des Deux-Cents, avec le sieur d'Ivernois pour secrétaire.

« Ces députés sont chargés, non seulement de vous réitérer l'assurance des principes invariables qui nous ont toujours dirigés et nous dirigeront toujours envers la France, mais aussi ils sont également chargés de vous exposer loyalement et sans réserve les doutes et les craintes qui nous agitent et que vous témoignez le désir sincère de lever.

« Dès demain après midi, ils seront prêts à aller conférer avec vous à l'heure et dans l'endroit que vous leur désignerez. Nous vous prions d'ajouter une entière créance à tout ce qu'ils vous diront de notre part, et en particulier à l'expression qu'ils vous présenteront des sentiments et de la considération très distinguée avec laquelle nous sommes, etc. »

Vol. 431, f° 123 v°, copie, 1 p. in-f°.

Genève.

711. — [Carouge], 16 octobre. — Note du général Montesquiou adressée aux syndics et conseil de Genève. « J'ai l'honneur de prier M. le premier syndic de vouloir bien faire passer au conseil de la République l'assurance que je suis invariable dans mon désir de prévenir les malheurs de la guerre, ainsi que dans la résolution de soutenir la dignité de la République françoise. Certain comme je le suis que je n'ai à exprimer en son nom que des volontés justes et des sentiments généreux, je m'empresserai de me rendre à la conférence indiquée. Je propose qu'elle ait lieu à midi à Carouge, dans la maison que je prierai aujourd'hui la municipalité de faire préparer à cet effet. J'inviterai M. le résident de France à s'y trouver. Ses intentions, qui me sont bien connues, m'assurent que sa présence n'y sera pas désagréable aux députés de la République. Je fais les vœux les plus sincères pour que la bonne foi entière de mes sentiments soit connue et que la confiance dont je me crois digne en soit la suite. »

Vol. 431, f° 124, copie, 3/4 p. in-f°.

712. — Paris, 16 octobre. — « Rapport et projet de décret concernant l'introduction dans la ville de Genève de 1600 Suisses des troupes de Berne et de Zurich, présentés au nom du Comité diplomatique par J.-P. Brissot, député du département d'Eure-et-Loir. »

Vol. 431, f° 176, copie, 9 p. 1/2 in-f°.

713. — S. l., 16 octobre. — Extrait d'une lettre des Alpes. Affaires de Suisse.

Vol. 430, f° 82, copie, 1 p. in-4°.

714. — Paris, 16 octobre. — Lettre sans nom d'auteur ni de destinataire, relative aux affaires de Genève. La Convention nationale ayant sanctionné la déclaration formelle que les troupes françoises n'entreront ni dans Genève ni sur son territoire, il ne reste plus aucune raison de maintenir les contingents suisses dans cette ville.

Vol. 131, f° 141 v°, copie, 1 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN 159

POLITIQUE N° 88.

715. — Baden, 17 octobre. — Barthélemy accuse réception de la dépêche n° 31 du 5 octobre. Des motifs purs l'avaient seuls porté à demander son congé. Ceux que le Ministre lui fait connaître aujourd'hui ne font que redoubler son empressement à se soumettre aux ordres qui lui sont donnés. Ce serait un grand bonheur pour lui si la prolongation de son séjour pouvait contribuer à entretenir la confiance qui doit constamment unir la France à la Suisse.

« J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint la copie d'une lettre que je viens de recevoir d'un des premiers magistrats de Berne et dont les intentions droites égalent l'énergie de son caractère. Si, comme je m'en flatte, tout espoir de conserver la paix avec la Suisse n'est pas perdu, je vous supplie, Monsieur, de prendre cette lettre en considération particulière. Je ne puis pas douter qu'elle n'ait l'assentiment et qu'elle n'exprime les intentions de la majorité du sénat de Berne. Quand on s'explique franchement sur ses griefs, on devrait n'être pas éloigné du moment qui doit les voir cesser. Si Berne a témoigné le plus de ressentiment des malheurs que les Suisses ont essayés en France, il seroit possible, en calculant les époques et les circonstances, de croire que ses démonstrations vers Genève n'aient eu aucun rapport avec les mouvements de nos ennemis. La tentative de M. le prince Esterhazy vers

Bâle, qui au fond n'a produit d'autre effet que de compromettre beaucoup toute la Suisse, étoit déjà faite, et Berne ne peut pas avoir ignoré dans quel état de foiblesse étoient les troupes du roi de Sardaigne en Savoie. L'État de Zurich, qui obéit à des principes très démocratiques, n'auroit jamais consenti à envoyer des troupes vers Genève et à seconder une intrigue bernoise s'il ne s'y étoit vu obligé par des traités.

« L'aigreur causée par les événements du 10 août se seroit assez promptement calmée en ne parlant plus de cette journée et en laissant au temps le soin de guérir les blessures particulières qu'elle a faites. On n'est peut-être pas éloigné de croire dans les Cantons que les infortunés officiers suisses, tant ceux qui ont péri que ceux qui ont perdu leur état, sont les victimes de nos aristocrates et de nos intrigants qui ont cherché à abuser de la loyauté et de la bravoure des régiments suisses pour préparer une contre-révolution. On commence à sentir qu'il ne faut attribuer les malheurs des uns et des autres qu'à la force des circonstances et que la Nation françoise, ayant renvoyé ses propres officiers, ne pouvoit voir qu'avec inquiétude des officiers étrangers qui étoient et devoient peut-être être aristocrates, ou au moins à qui elle devoit supposer les mêmes principes.

« Ce qu'on dit dans cette lettre des soins que quelques particuliers et même des clubs ont pris pour inquiéter et troubler le Gouvernement bernois, ne m'est pas nouveau. Il nous en a souvent témoigné sa douleur. Elle a été renouvelée, à ce que j'apprends par la teneur du dernier écrit publié par M. Condorcet. J'ai vu des lettres de Berne dans lesquelles, en même temps qu'on applaudit au mérite de l'ouvrage, on ne conçoit pas ce qui a pu porter l'auteur à dire autant de mal des Bernois et d'où lui vient ce grand désir de voir leur constitution changée. Il est vrai de dire que la bourgeoisie des villes municipales voudroit rivaliser avec celle de la capitale, dont elle envie les privilèges, mais

il est également vrai, Monsieur, qu'il n'y a pas en Europe de classe plus heureuse que celle des paysans bernois. Ils vivent pour la plupart dans l'aisance sous un gouvernement paternel et bienfaisant qui n'exige d'eux presque aucun impôt et qui use à leur égard des plus grands ménagements.

« Le reproche d'avoir donné asile aux émigrés ne doit pas porter sur le canton de Berne particulièrement. Ce n'est pas lui qui est vraiment coupable à cet égard. Au contraire, depuis le commencement de notre révolution il n'a permis à aucun émigré de se fixer à Berne, ni dans tout ce qu'on appelle le pays allemand. S'il en a toléré quelques-uns dans le pays de Vaud, c'est que cette partie de la Suisse a de tout temps été réputée en quelque manière neutre et destinée à recevoir des étrangers malades ou qui cherchoient à se dissiper (sic) sur les bords du lac de Genève.

« Quant à la gazette de Berne qui dans le principe de notre révolution professoit des principes très démocratiques et qui ensuite s'est livrée avec la plus extrême exagération à une croyance tout à fait opposée, je dois dire que plusieurs magistrats de l'État m'ont toujours parlé avec mépris du rédacteur de cette feuille, qui n'est qu'un folliculaire étranger et qui en général ne fait que copier d'autres papiers publics. Un de ces magistrats me disoit il y a quelques mois que sans doute cet homme avoit tort de se livrer à la passion, qu'il y avoit été entraîné par les publications odieuses qui avoient souvent été insérées dans plusieurs de nos papiers au désavantage de la République, et que nous ne faisons peut-être pas attention que celle que nous donnions aux opinions de ce particulier et que les plaintes que nous en portions en toute occasion sembleroient prouver que nous n'avions pas de grief plus grave à articuler contre l'État de Berne. »

A la manière dont on parle des six points présentés par Berne à la Diète d'Arau, « il est clair, Monsieur,

qu'aujourd'hui qu'on considère avec plus de calme cette démarche, on y a un grand regret.... Ce grief qui est un effet des circonstances pénibles où la Suisse se trouve, une fois oublié de part et d'autre, il restera encore à terminer l'affaire de Genève. Dans l'état d'impuissance absolue où le roi de Sardaigne se trouve réduit par les rapides progrès de nos armes, nous avons ce procès à vider avec la république de Genève et les deux premiers Cantons de la Suisse. Vous pouvez le décider facilement par les plus simples procédés de l'amitié et de la générosité. Ces sentiments seront toujours les plus dignes de la Nation française et de vous, Monsieur. Ils feront promptement tourner en mouvement de reconnaissance et d'attachement les cruelles alarmes qui agitent dans ce moment Zurich, Berne et Genève. Nous pouvons, nous devons d'autant plus nous abandonner à ces sentiments, que la pauvre et malheureuse Suisse, qui ne demande pas mieux que de nous rester attachée pourvu que nous voulions avoir quelques égards pour l'honneur des deux premiers Cantons compromis dans l'affaire de Genève, sera bien étonnée d'apprendre que nous la soupçonnons de préparer une invasion en France et que nous prenons des précautions pour nous y opposer. J'ose encore appeler votre attention sur les suites de la guerre monstrueuse qui pourroit s'établir entre nous et les Cantons. Ils ne seroient point en état de résister à notre immense population. Ils seroient écrasés. Qu'y gagnerions-nous ? Leur destruction ne seroit-elle pas au contraire accompagnée de très grands désavantages pour nous ?

« J'ai vu une autre lettre de Berne qui dit : « Le ministre d'Angleterre

« nouvellement arrivé ici s'intéresse de cœur à la paix et tranquillité de

« la Suisse. En arrivant à Berne, il a envoyé à Genève sa lettre de

« créance pour la République accompagnée d'une lettre

particulière analogue

« aux circonstances et aux sentiments que la Couronne britannique

« a toujours manifestés pour elle, en attendant qu'il s'y rende lui-même,

« ce qui sera en très peu de temps. »

« Il me semble, Monsieur, qu'il nous convient de terminer cette querelle avant que l'Angleterre y intervienne par ses intrigues ou par ses sollicitations. Si nous lui laissions le temps d'agir ou de parler, on ne manqueroit pas de lui attribuer le mérite de ce que nos intérêts nous recommandent de faire pour les trois foibles Républiques qui se trouvent être en contestation avec nous.

« Le lord Robert Fitz-Gerald, qui est venu me voir un instant en passant par cette ville, m'a dit qu'il régnoit la plus grande jalousie entre les Autrichiens et les Prussiens. »

Vol. 430, f° 84, original, 6 p. 1/2 in-f°.

Vol. 431, f° 101, copie, 5 p. in-f°.

Pièce jointe. — Berne, 13 octobre. — Frisching à Barthélemy. Il se réjouit de la prolongation du séjour de l'Ambassadeur. La majorité des Suisses fait des vœux pour le rétablissement de la bonne harmonie avec la France, mais toute agression serait repoussée avec fureur. Frisching s'étonne que l'on interprète comme le fait Clavière l'intervention de Zurich et de Berne à Genève. « Il n'existe aucune coalition d'aucun Canton avec les Puissances belligérantes, et si Berne a pris quelquefois des résolutions qui semblaient indiquer de l'humeur, ce fut toujours dans un moment d'effervescence, à la suite de quelque outrage subi par ses nationaux en France, et l'on est revenu si vite sur ses pas qu'on ne devroit vraiment pas en faire un grief à cette République..... »

Vol. 430, f° 61, copie, 3 p. 2/3 in-f°.

Vol. 431, f° 103 v°, copie, 3 p. in-f°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

POLITIQUE n° 32 bis.
Bâle.

716. — Paris, 17 octobre. — « Je vous envoie, Monsieur, une expédition d'un décret de la Convention nationale relatif à la demande de l'évacuation de l'évêché de Bâle par nos troupes. Je vous prie d'en faire la notification dans les formes ordinaires.

« Si ce n'est que dans la vue de mieux assurer l'inviolabilité du territoire helvétique que cette demande a été faite, on ne tardera pas probablement à se convaincre que la mesure qui en est l'objet n'étoit pas nécessaire pour remplir à cet égard l'intention du Corps helvétique.

Rétablissement des relations avec le Corps
helvétique.

« Comme il est autant de l'intérêt de la Suisse que du nôtre de mettre un terme à l'espèce de mésintelligence qui règne entre les deux Nations et de nous replacer respectivement dans la position qui convient à nos rapports et à nos liaisons, je vais proposer au Conseil exécutif d'entamer à cet égard une négociation avec le Corps helvétique. Cette négociation seroit confiée au général Montesquiou. Son esprit conciliant, ses lumières et vos

conseils me persuadent qu'il parviendra aisément à remplir notre objet et que du moins il résultera de ses soins le rétablissement de vos relations avec le Corps helvétique.

Genève.

« Ce que me mande le général de l'état actuel des choses à Genève nous permet d'espérer qu'il obtiendra sous peu l'évacuation de cette ville par les troupes suisses qui y ont été appelées. Au fait, l'appel de ces troupes n'ayant eu pour objet que d'assurer l'indépendance de Genève que l'on prétendoit menacée d'une invasion par nos troupes, il seroit assez étrange que l'assurance que nous donnons à cette République de ne porter aucune atteinte à ses droits et à son indépendance ne la déterminât pas à renvoyer les troupes dont elle avoit cru nécessaire de réclamer le secours.

« Nous rendons toute justice aux dispositions de l'État de Zurich à notre égard. Nous savons que si cet État a déferé à la demande de Genève, c'est sans mauvaise intention contre la France et parce qu'il a cru que le traité de 1584 lui en imposoit l'obligation. Nous sommes loin de concevoir la même opinion de l'État de Berne. Il nous est démontré que depuis longtemps son vœu et ses efforts avoient pour objet de provoquer la guerre entre la France et la Suisse. Nous aimons à penser qu'il se sera trompé dans ses espérances et qu'il ne recueillera de ses manœuvres que la honte de les voir déjouées. »

Vol. 430, f° 83, minute, 2 p. in-f°.

Vol. 431, f° 142, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Pièce jointe. — Paris, 3 octobre. — « Rapport fait à la Convention nationale au nom de la commission

extraordinaire et du Comité diplomatique sur les réclamations des cantons de Berne et d'Uri, relatives à l'évacuation des défilés de Porentruy, par J.-P. Brissot, député du département d'Eure-et-Loir. »

Suit le décret portant qu'il n'y a lieu à délibérer sur la réclamation des deux Cantons.

Vol. 430, f° 12, copie du décret, 2 p. 1/2 in-f°.

Vol. 431, f° 143, imprimé, 10 p. in-8°.

Ibid., 1° 148, extrait, 1/2 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN 160

POLITIQUE N°89.

717. — Baden, 19 octobre. — « En même temps, Monsieur, que j'ai adressé au bourgmestre en charge à Zurich copie de l'expédition dont vous m'avez honoré le 8 de ce mois, j'ai écrit sur l'affaire dont elle traite à un magistrat du même Canton sur la vertu et le dévouement duquel je compte beaucoup..... Partout, même dans les lieux où l'orgueil de Berne et la malveillance qu'il nous a manifestée dans ces dernières années sont le plus fortement censurés, on s'étonne qu'oubliant les constitutions des Cantons, la foiblesse de leurs moyens, l'étendue des malheurs qu'ils viennent d'éprouver et cependant la force des liens qui nous donnent toujours des droits sur leur attachement, nous les croyions assez impolitiques, sinon tous en commun au moins quelques-uns d'eux, pour aller se livrer à des projets qui seroient insensés..... On m'observe en même temps que par raison d'État ils ne peuvent jamais perdre de vue que la maison d'Autriche et le roi de Sardaigne sont les ennemis naturels de la Suisse, toujours occupés de récupérer les possessions patrimoniales que quelques Cantons leur ont successivement enlevés..... Plusieurs circonstances particulières m'induisent à soupçonner que si nous avions éprouvé tous les désastres dont la coalition des Puissances nous menaçait, Berne auroit peut-être pu être tenté de chercher à se ménager quelque acquisition de territoire.

Mais ses espérances, si réellement il s'en est bercé, étoient entièrement déçues quand l'affaire de Genève est survenue..... Ce Canton s'est trouvé dans la dure nécessité de tirer de son trésor de nouvelles sommes d'argent pour mettre en sûreté ses frontières et pour se disposer à remplir envers Genève les stipulations du traité de 1584. Zurich n'a pas été moins affligé de ce surcroît de dépense pour son compte... Toute dépense extraordinaire est une calamité pour les Cantons helvétiques, parce qu'ils n'ont pas de moyen de remplacement. Si Berne a plus de latitude à cet égard à cause des fonds considérables qu'il a placés en Angleterre et en Allemagne et à cause de la ressource de ses nombreux péages et droits de douane, cependant il n'est pas en état de soutenir longtemps des frais extraordinaires. Au moment où Zurich et Berne ont dû ouvrir leurs coffres, la situation respective de la France et de nos ennemis étoit telle qu'elle ne pouvoit leur présenter aucun espoir ni moyen de compensation ou de dédommagement des sommes qu'ils en tiroient.

« Je joins ici la copie de la réponse que le magistrat dont je vous parlois m'a faite : je l'accompagne d'une autre lettre de Zurich et aussi d'une nouvelle lettre de Berne. Ces trois pièces, Monsieur, qui viennent de très bonnes mains, contiennent des explications d'un grand sens et d'une grande force sur la position actuelle tant intérieure qu'extérieure de la Suisse, aussi bien que sur ses intentions réelles comme sur celles qu'on lui suppose. La lumière de la vérité y brille à chaque phrase et doit frapper quiconque connoît les dispositions, les moyens et la situation des Cantons : je joins aussi ici, Monsieur, la traduction d'une lettre que M. le prince Esterhazy, commandant les troupes autrichiennes dans le Brisgau, a écrite à la république de Bâle et la réponse qui y a été faite. L'État de Bâle a chargé un de ses magistrats de m'adresser ces pièces. J'ajoute qu'on me mande de Berne qu'un courrier de ce commandant autrichien y est arrivé le 16 apportant une

lettre de sa part pour demander que les Suisses renforcent leurs frontières du côté de Bâle et de l'Évêché pour empêcher le passage des François, et de Bâle en date du 17 que sous peu la rive droite du Rhin sera aussi bien garnie qu'elle l'étoit il y a quatre semaines, qu'on attend plusieurs régiments autrichiens dans les environs de l'État bâlois et que M. le prince de Cobourg doit être arrivé depuis peu de jours pour remplacer M. d'Esterhazy....

« J'espère, Monsieur, que vos lumières vous auront fait trouver des moyens de faire terminer la contestation relative à Genève d'une manière satisfaisante pour toutes les parties, après que vous aurez reconnu que les deux premiers Cantons suisses n'y ont pas porté d'aussi mauvaises vues qu'on auroit pu le croire. S'il en étoit autrement, si l'on en venoit à des voies de fait, nous nuirions nous-mêmes à nos propres intérêts, nous servirions ceux de la maison d'Autriche et nous fournirions des prétextes à l'Angleterre de s'interposer entre nous et les plus anciens alliés de la France. Tous les yeux comme tous les vœux des Suisses se portent vers son Ministre nouvellement arrivé à Berne pour que sa Cour les délivre par son intervention de la violence qu'ils croient tous que nous voulons leur faire. Le désir de punir M. l'avoyer Steiger et son parti de la malveillance qu'il nous a manifestée dans ces dernières années ne doit jamais nous faire oublier que ces sentiments ne sont pas les seuls qu'on professe dans l'État de Berne et que Berne n'est pas seul dans la Confédération helvétique. Je ne suis pas suspect, Monsieur, en cherchant à excuser les torts des Bernois. Ils m'ont fait plusieurs impertinences qu'ils ont bien su que j'ai méprisées, auxquelles ils ont bien su de même que je n'ai voulu répondre que par des marques de bienveillance pour l'État, parce que j'ai toujours considéré que le soin de maintenir l'union entre les Cantons devoit être un des premiers devoirs comme ce doit être toujours, je crois, une

des premières vues de notre système politique avec les Suisses.

« Je joins ici la copie des lettres de créance du lord Robert Fitz-Gerald.....

« Ce qu'on dit dans la lettre ci-jointe de Berne de demandes d'argent qui ont été faites à l'État et refusées par lui me porte à croire qu'elles ont fait l'objet de différentes apparitions que plusieurs agents des émigrés ont faites à Berne, particulièrement M. de Bouillé au mois d'août dernier.

« L'affaire de Genève une fois terminée, il est nécessaire que, pour notre propre conduite ainsi que pour notre propre tranquillité, nous arrêtions nos idées d'une manière précise sur ce que nous pouvons attendre de l'amitié et de la neutralité des Cantons..... Les premières impressions, qui ont été très vives, se calment ; elles feront place, et assez promptement si nous le voulons, à celles de l'affection pour la Nation françoise, qui est héréditaire parmi ce peuple, et nous ne devons craindre de sa part ni trahison ni mauvais procédés. Mais il a assez souffert par nous pour qu'il ait le droit d'attendre de notre part des ménagements..... La difficulté de leur position militaire s'accroît encore de la gêne de leur position politique : ils sont liés avec nous par les traités les plus solennels, et cependant leurs récoltes étant constamment insuffisantes pour leurs besoins, non seulement nous ne sommes plus du moindre secours à cet égard, mais même la France entière leur refuse le service de ses grands chemins pour le transport des grains étrangers, de sorte qu'il ne tient réellement pas à nous que les habitants de la Suisse ne meurent de faim. La maison d'Autriche seule les sustente, ainsi qu'il est prouvé dans les détails consignés dans mes lettres n^{os} 59 et 63 ; or comment refuser des ménagements à la main qui nous nourrit ?.....

« La manière honorable et généreuse dont s'est effectué le licenciement des régiments de Steiner et de Vigier » a produit une satisfaction générale dans les Cantons qui y sont intéressés. « Le premier de ces corps a passé ici. Son chef n'a pas su m'exprimer assez combien cette pénible séparation a été adoucie par les procédés des généraux françois. Tous les soldats, enchantés de la générosité avec laquelle la Nation françoise les a fait traiter, vont chanter ses louanges dans toute l'étendue du canton de Zurich. Vous pouvez compter, Monsieur, que les chefs de l'État ne négligeront pas les moyens de tirer parti de cette disposition. Il est seulement à désirer que nous la favorisions par la manière dont nous terminerons la contestation de Genève.

« Au reste, Monsieur, si cette contestation se termine à l'amiable, elle aura peut-être produit un bon effet en imprimant (sic) aux Cantons auxquels nous faisons une guerre terrible, en les obligeant de se constituer en dépenses pour garnir leurs frontières, une crainte salutaire. Elle les amènera à compter avec nous et à ne plus croire, comme on a cherché à le persuader aux Cantons populaires, que le sort de la France seroit bientôt entre les mains de la cour de Vienne. Au contraire, il pourra bien arriver que ces mêmes petits cantons, qui conservent pour la maison d'Autriche la haine la plus invétérée, lorsqu'ils vont être instruits du véritable état des choses, perdront de leur confiance dans ceux de leurs co-alliés qui ont cherché à leur inspirer des opinions erronées... »

Vol. 430, f° 97, original, 8 p. 3/4 in-f°.

« Vol. 431, f° 111 v°, copie, 6 p. 1/2 in-f°.

Pièces jointes. — a. — Zurich, 14 octobre. — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Zurich ne pouvait se refuser à envoyer à Genève les secours qui lui étaient demandés en vertu des traités. Les reproches qu'on lui

adresse lui sont d'autant plus sensibles que ses bonnes dispositions à l'égard de la France sont connues de tout le monde. Berne ne peut pas davantage être taxé d'hostilité pour avoir simplement rempli des engagements pris en vue de conserver le neutralité. « Du reste, poursuit le bourgmestre, il me paroît que s'il ne s'agit que d'une retraite honnête de nos troupes et si Genève peut obtenir garantie ou sûreté suffisante de n'être attaqué en aucune manière et de rester intact en tous sens, la chose pourra s'accommoder à l'amiable. Jamais je n'aurais cru que le ministère agiroit avec la force qu'il fait paroître, et jamais je ne croirai que Genève s'exposera à un bombardement, malgré toutes les bravades qu'on a faites. »

Vol. 430, f° 73, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 431, f° 114 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

b. — Zurich, 17 octobre 161. — Kilchsperger à Barthélemy. Même sujet. Il proteste énergiquement contre l'accusation d'une entente préalable avec les puissances ennemies de la France. « Le plénipotentiaire anglois s'intéresse vigoureusement pour Berne, Genève et pour toute la Suisse. » Le régiment de Steiner est arrivé à Bâle. Il a été traité très honorablement.

Vol. 430, f° 74, copie, 5 p. 3/4 in-f°.

Vol. 431, f° 115 copie, 4 p. 3/4 in-f°.

c. — Zurich, 19 octobre. — Kilchsperger à Barthélemy. Même sujet. Si une rupture entre la France et la Suisse a été évitée jusqu'ici, c'est à Barthélemy qu'on le doit. Il prie l'Ambassadeur de s'employer encore pour rétablir la bonne intelligence entre les deux républiques. Kilchsperger critique vivement la lettre de Condorcet que Barthélemy a bien voulu lui communiquer. Il doute qu'elle ait été écrite à un magistrat suisse. Elle lui paraît plutôt inventée pour faire tort à Berne.

Vol. 430, f° 93, copie, 7 p. 1/2 in-f°.

Vol. 431, f° 117 v°, copie, 5 p. 1/2 in-f°.

d. — Berne, 16 octobre. — Frisching à Barthélemy. Il ne peut imaginer ce qui a donné lieu de soupçonner une coalition entre la Suisse et les puissances ennemies de la France. Les Cantons ne prendront part à la guerre que si la France les y force. Si la France n'a pas l'intention de s'emparer de Genève, elle devrait être heureuse de voir des troupes suisses empêcher cette ville de tomber aux mains de la cour de Turin.

Vol. 430, 1° 80, copie, 2 p. 4/2 in-f°.

Vol. 431, f° 120 v°, copie, 2 p. in-f°.

e. — Fribourg, 13 octobre. — Le prince Esterhazy à l'État de Bâle. Il a appris avec autant d'étonnement que de mécontentement que les troupes françaises se réunissent en force dans les environs de Bâle dans la vue de passer en partie dans cette ville, et en partie par son territoire. Il est persuadé que la république de Bâle fera les plus grands efforts et prendra plutôt un parti extrême que de souffrir une violation aussi humiliante de son territoire. Mais il demande à cet Etat de se prémunir contre l'ennemi d'une façon telle qu'il puisse y voir une résolution ferme, claire, loyale, et ne pouvant prêter à aucun soupçon, de maintenir la neutralité de son territoire par tous les moyens qui dépendront d'un peuple libre.

Vol. 430, 1° 63, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

Vol. 431, 1° 121 v°, copie, 1 p. in-f°.

f. — Bâle, 17 octobre. — MM. de Bâle au prince Esterhazy. Ils n'ont reçu aucune nouvelle relative aux troupes françaises qui se rassembleraient près de leur frontière dans le but de violer leur territoire. Néanmoins ils n'hésitent pas à renouveler la déclaration de neutralité qu'ils ont faite au commencement de la guerre.

Vol. 430, f° 88, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 431, f° 122, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

g. — Palais de Saint-Jacques, 2 août. — Lettres de créance du lord Robert-Etienne Fitz-Gerald, ministre plénipotentiaire d'Angleterre près le Corps helvétique. — (En latin.)

Vol. 430, f° 103, copie, 1 p. in-f°.

Vol. 431, f° 122 v°, copie, 1 p. in-f°.

h. — Palais de Saint-Jacques, 2 août. — Lettres de créance du lord Robert-Étienne Fitz-Gerald, ministre plénipotentiaire d'Angleterre, adressées à la ville de Genève. — (En latin.)

Vol. 430, f° 103, copie, 1 p. in-f°.

Vol. 431, f° 123, copie, 1 p. in-f°.

718. — Baden, 19 octobre. — Barthélemy recommande à l'attention du ministre une lettre de Glaris relative à un établissement industriel que des citoyens de ce Canton désirent fonder dans le département de la Marne.

Vol. 431, f° 123 v°, copie, 1/3 p. in-f°.

Pièce jointe. — Lettre de Glaris. — Manque.

BARTHÉLEMY A LE BRUN 162

POLITIQUE N° 90.

719. — Baden, 21 octobre. — Barthélemy annonce l'envoi des diverses pièces jointes à sa dépêche.

« Après avoir lu les lettres de M. d'Esterhazy, on est bien tenté de soupçonner qu'elles lui ont été dictées par la peur que lui auront inspirée les bonnes dispositions et les renforts de nos troupes. Cependant, si j'en croyois les avis de Bâle du 17, il en seroit tout autrement : « M. le prince Esterhazy, me dit-on, met beaucoup de mouvement dans son armée. Tout passage entre notre canton et le Brisgau est interdit, on y médite un grand coup, et dans quelques jours nous verrons plus clair. » Je ne puis, Monsieur, concilier cette annonce ni avec les puissants moyens de défense que nous avons réunis dans l'évêché de Bâle, ni avec les difficultés que les Autrichiens auroient d'y pénétrer, encore moins avec l'impossibilité où ils seroient de s'y soutenir, ni avec la situation dans laquelle le Corps helvétique et particulièrement le canton de Berne se trouvent dans ce moment à notre égard.

« On n'a pas manqué d'observer à Bâle que M. de Biron et M. de Ferrier ont été faire une visite au bourgmestre en charge de la République, tandis que M. le prince Esterhazy, auquel elle a député il y a peu de temps à Fribourg un des représentants du Corps helvétique et l'un des chefs du Canton, n'a pas même rendu cette visite lorsqu'il a passé dernièrement très près de Bâle. »

Cette correspondance du commandant autrichien, « aussi sévère pour l'État de Bâle qu'elle est aimable pour le canton de Berne », semble à Barthélemy « de nature à embarrasser beaucoup MM. de Berne et à les compromettre éminemment avec leurs alliés.....

« Ce nouvel incident, Monsieur, me fortifieroit dans l'idée que je me suis formée depuis assez longtemps que si Berne a eu des pourparlers relativement à nos affaires avec quelqu'une des cours avec lesquelles nous sommes en guerre, ce seroit avec la maison d'Autriche, dans la vue d'obtenir de notre part l'évacuation de l'évêché de Bâle, objet qui a toujours singulièrement intéressé le Sénat bernois. Si cette spéculation a eu quelque fondement, elle devroit d'un autre côté le mettre à l'abri des soupçons d'en avoir formé sur la ville de Genève de concert avec le roi de Sardaigne. Quelle que soit la vanité de ce canton et son désir de jouer un grand rôle, cependant il est en général trop éclairé et trop calculé pour que nous devions croire qu'il ait voulu à la fois suivre deux entreprises qui l'auroient mené plus loin que ses moyens et l'assentiment de ses co-alliés ne lui auroient permis d'aller. Nous ne pourrions, Monsieur, sans injustice et sans ingratitude envers Zurich, à qui nous devons véritablement de la reconnaissance à un degré très étendu, lui refuser la confiance de croire qu'il est trop sage, trop éclairé sur les intérêts du Corps helvétique et sur les défauts de l'Etat de Berne pour s'être avili au point de se traîner honteusement à sa suite pour filer une intrigue politique. Ne perdons pas de vue encore que les considérations pécuniaires, qui ont tant d'empire sur l'esprit des hommes en général, approchent bien plus près encore du cœur des Suisses. Quand vous saurez que presque toute la fortune du canton de Zurich et une partie considérable de celle des Bernois sont à Genève, vous jugerez peut-être, Monsieur, que la conviction dans laquelle les deux Cantons paroissent être qu'ils n'ont fait en y envoyant des troupes que manifester

leur respect pour les traités, jointe à leurs égards pour leurs capitaux, ne leur auroit jamais permis de sortir du rôle de la neutralité dans le soin qu'ils auroient pris de garder Genève.

« J'incline donc à penser que c'est vers une autre direction que Berne avoit eu peut-être des pourparlers et des vues que les événements ont entièrement dérangés. Si même ce tort étoit aussi clairement prouvé qu'il est vraisemblable, l'embarras, la honte que ceux des chefs qui ont formé de faux calculs éprouvent sans doute aujourd'hui, la perte de leur crédit qui doit en résulter, l'impuissance absolue de leur malveillance, devroient peut-être suffire en quelque sorte à notre ressentiment. Il ne convient point, ce me semble, à nos intérêts que nous poussions Berne au désespoir, ni que nous égarions à jamais sa foi. Il nous convient plutôt de le ramener à nous et de lui tendre la main secourable de l'amitié aussitôt qu'il nous aura donné des témoignages de repentir. C'est une première marque bien foible à la vérité, mais enfin c'en est une que le changement de style et de ton de sa gazette. On l'a observé avec plaisir dans d'autres Cantons. »

Vol. 430, f° 108, original, 4p. 3/4 in-f°.

Vol. 431, f° 121 v°, copie, 3 p. 3/4 in-f°.

Pièces jointes. — a. — Fribourg, 13 octobre. — Le prince Esterhazy à l'État de Berne. Les Français se disposent à faire passer une partie de leurs troupes à travers l'évêché de Bâle. Il prie MM. de Berne de faire cause commune avec lui et de faire en sorte qu'un « corps considérable de troupes suisses » soit dirigé « le plus promptement possible » sur les frontières.

Vol. 430, f° 64, copie, 2 p. in-f°.

Vol. 431, f° 127, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

b. — Berne, 15 octobre. — MM. de Berne au prince Esterhazy. Ils ont communiqué sa lettre au Directoire de

Zurich et aux représentants du Corps helvétique à Bâle.

Vol. 430, f° 77, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

Vol. 431, f° 128, copie, 3/4 p. in-f°.

c. — Berne, 15 octobre. — L'État de Berne communique à l'État de Zurich la lettre qu'il a reçue du prince Esterhazy et la lettre qu'il a écrite à ce sujet aux représentants du Corps helvétique à Bâle.

Vol. 430, f°, 78, copie, 3/4 p. in-f°.

Vol. 431, f° 126 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

d. — Berne, 15 octobre. — L'État de Berne au landamman Weber, de Schwitz, et au conseiller Vonderweidt, de Fribourg, représentants du Corps helvétique à Bâle. Il leur communique la lettre qu'il a reçue du prince Esterhazy et la réponse qu'il y a faite. Il les invite à s'employer ainsi qu'ils le jugeront à propos près des généraux français pour empêcher que le territoire suisse ne puisse être violé.

Vol. 430, f° 79, copie, 3/4 p. in-f°.

Vol. 431, f° 127, copie, 2/3 p. in-f°.

720. — Genève, 21 octobre. — « Lettre [des Syndics et Conseil de Genève] à M. Le Brun, Ministre des Affaires étrangères. »

Vol. 431, f° 152, imprimé, 24 p. in-8°.

Genève.

721. — Quartier général de Landrecy, 21 octobre. — Note adressée par le général Montesquiou aux représentants de Zurich et de Berne. « La France ne conteste point le fait des secours fournis par ces deux Cantons à la république de Genève dans plusieurs circonstances périlleuses où elle

s'est trouvée ; mais on soutient : loque les circonstances actuelles ne sont point semblables à celles dont on cite l'exemple ; 2° que le cas du péril pour Genève est désormais absolument chimérique ; 3° que les traités exigent des formalités préliminaires à l'introduction des troupes étrangères dans Genève et que ces formalités n'ont pas été remplies. » La France requiert donc que les troupes étrangères se retirent de Genève, et le général donne l'assurance formelle qu'aucune atteinte ne sera portée à la liberté et à l'indépendance de Genève, et que son territoire ne sera pas violé par les Français.

C'est avec le plus grand empressement que Montesquiou fera passer au gouvernement de la République française les déclarations que les représentants le chargent de transmettre. Le moyen le plus efficace pour faire disparaître toute méfiance et tout sujet de discorde serait « la cessation des préparatifs militaires parfaitement inutiles sur les frontières de France, tandis que la France n'en a fait aucun sur les frontières de la Suisse, et surtout des préparatifs qui, par leur étendue et leur masse, présenteroient bien plutôt l'apparence d'un système offensif que celui d'une simple précaution..... »

Vol. 431, f° 140 v°, copie, 2 p. in-f°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 33.

Genève.

Rétablissement des relations diplomatiques
avec la Suisse.

722. — Paris, 22 octobre. — « Je vous envoie, Monsieur, avec un extrait de la lettre que j'ai écrite au général Montesquiou, les deux arrêtés du Conseil exécutif qui y sont mentionnés : l'un du 17, l'autre du 19 de ce mois.

« Le premier a pour objet une négociation à suivre avec le Corps helvétique à l'effet d'obtenir la convocation d'une diète extraordinaire dans laquelle on prendrait en considération les inconvénients qui résulteroient de l'interruption de nos relations avec la Suisse, si on ne se hâtoit de les reprendre et de les continuer par la voie ordinaire de l'ambassadeur.

« Le deuxième arrêté renferme une autorisation donnée au général Montesquiou de déclarer la guerre à l'État de Berne dans le cas où les troupes actuellement à Genève n'évacueroient pas incessamment cette ville et son territoire.

« Vous verrez dans ma lettre au général Montesquiou, ainsi que dans le considérant de chacun de ces deux arrêtés, les motifs qui ont déterminé le Conseil exécutif à les prendre.

« Ce qui est relatif à la déclaration de guerre contre Berne n'aura probablement pas son exécution, car je reçois

du général Montesquiou une lettre dans laquelle il paroît regarder comme sûr et prochain le succès de sa négociation pour l'évacuation de Genève.

« Vous trouverez ci-joint un extrait de cette lettre. »

Vol. 430, f° 113, minute, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 431, f° 148, copie, 1 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — Paris, 19 octobre. — Le Brun au général Montesquiou. « Il est nécessaire, Monsieur, pour nos intérêts comme pour ceux de la Suisse, de mettre un terme à cette mésintelligence qui tend à les compromettre. Le Conseil exécutif a pensé que, pour remplir cet objet, le parti le plus expédient étoit de demander au Corps helvétique la convocation d'une Diète extraordinaire ; que cette demande, appuyée sur des motifs puisés dans l'intérêt des deux nations et fondés sur la nécessité qu'elles restent unies, comme sur le désir que nous avons de faire oublier aux Suisses les malheurs qu'ils ont éprouvés par suite des événements de notre révolution, rappelleroit la confiance et serviroit probablement à déterminer la reprise de la correspondance directe et officielle avec notre ambassadeur.

« Tel est l'objet de l'arrêté du Conseil exécutif que je vous envoie et dont les dispositions doivent être la base de votre négociation.

« La principale difficulté qui pourra s'opposer à ce qu'on consente à communiquer avec M. Barthélemy sera la crainte de paroître, en le reconnoissant en sa qualité d'agent diplomatique, reconnoître aussi la forme actuelle de notre gouvernement. Il est inutile de vous rappeler, Monsieur, les principes par lesquels une semblable objection pourroit être combattue, et il ne vous seroit pas difficile d'en tirer parti. Mais, sans chercher à ramener l'opinion à ce qu'elle doit être sur ce point, surtout chez un peuple libre, il me semble que vous devez vous borner à faire sentir que, puisque l'on consent à reconnoître les

agents militaires du pouvoir exécutif de France, il seroit inconséquent de ne pas reconnoître les agents diplomatiques employés par la même autorité et à traiter avec eux ; que cette inconséquence seroit d'autant plus frappante que l'ambassadeur actuel n'a donné lieu à aucune plainte contre lui ; qu'il jouit en Suisse de l'estime et de la considération les mieux méritées et qu'on ne verroit pas pourquoi la médiation d'officiers généraux seroit préférée à la sienne, lorsqu'il est question de rapports et d'objets qui exigent une expérience et des connoissances ordinairement étrangères aux militaires.

« Au surplus, le Conseil exécutif s'en rapporte avec une entière confiance à vous du choix des moyens qui vous paroîtront les plus propres à remplir l'objet que nous avons en vue : celui de nous replacer à l'égard du Corps helvétique dans notre ancienne position.

« P.-S. — Je joins ici, Monsieur, un arrêté pris par le Conseil exécutif provisoire en conséquence de la dernière dépêche que vous avez adressée au Ministre de la guerre, dont il est bien entendu que vous n'aurez à faire usage qu'après avoir épuisé, soit à l'égard de Genève, soit à l'égard de Berne, toutes les voies de conciliation. »

Vol. 431, f° 148 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Négociations du général Montesquiou.

b. — Paris, 17 octobre. — Extrait du registre des délibérations du Conseil exécutif provisoire. « Tous les ministres présents, à l'exception de celui de l'Intérieur. Le Conseil exécutif, considérant que le Corps helvétique a interrompu ses relations avec l'ambassadeur de la République françoise en Suisse ; qu'il n'a été donné aucune

connoissance officielle à la France, en ce qui la concernoit, du résultat des délibérations de la dernière Diète tenue à Arau ; qu'il se fait dans plusieurs États de la Confédération des préparatifs militaires et des armemens considérables ; que ces circonstances réunies paroîtroient indiquer, de la part du Corps helvétique, ou des vues hostiles ou des inquiétudes sur les intentions de la République françoise à son égard ; que cependant les François sont et veulent rester les amis des Suisses ; qu'il convient en conséquence de prévenir tout sujet d'altercation et de rupture par des explications loyales et franches ;

« Arrête que le général Montesquiou sera chargé :

« 1° De renouveler au Corps helvétique l'assurance expresse du vœu de la République françoise pour le maintien de l'alliance qui subsiste entre les deux nations.

« 2° De lui faire comprendre que le régiment des Gardes suisses n'a dû le sort qu'il a éprouvé dans la journée du 10 août qu'aux efforts qu'il a faits pour servir les entreprises du despotisme royal contre la liberté du peuple ; que le licenciement des troupes suisses étoit un effet nécessaire du nouveau régime militaire de la France et des principes de son gouvernement ; qu'au surplus ces différentes circonstances ne doivent point faire supposer à la République françoise des intentions moins amicales envers les Suisses ; qu'elle n'en sera que plus disposée à resserrer par tous les moyens qui sont en son pouvoir les liens qui unissent les deux nations ;

« 3° Que, par une suite de ces dispositions, le général Montesquiou demandera la convocation d'une Diète extraordinaire, avec invitation aux députés qui la composeront de peser les intérêts et les rapports des deux nations et de faire connoître à la République françoise leur vœu sur les points qui peuvent intéresser le Corps helvétique en général, ou chacun de ses membres en particulier.

« 4° Le général Montesquiou notifiera en même temps au Corps helvétique les résolutions du Conseil exécutif provisoire en ce qui concerne le différend qui vient de s'élever entre la France et la République de Genève. Il fera observer que Genève ayant à l'égard de la France des rapports particuliers et indépendants de ceux qui peuvent la lier à la plupart des cantons de la Suisse, le Corps helvétique ne peut prendre aucune part au différend dont il s'agit ; qu'il le peut d'autant moins qu'il est en alliance immédiate et générale avec la France, tandis que Genève n'a avec lui de rapports que ceux qui résultent de l'alliance particulière de cette ville avec les États de Zurich et de Berne ; qu'au surplus il est à présumer que la République de Genève, qui n'a appelé les troupes de Zurich et de Berne sur son territoire que sous le prétexte d'une invasion dont elle se prétendoit menacée, n'insistera pas à conserver ces troupes après l'assurance positive et déjà plusieurs fois réitérée qu'elle a reçue que sa neutralité et son indépendance seroient respectées par la République française. »

Vol. 431, f° 149, copie, 2 p. in-f°.

Déclaration de guerre à Berne.

c. — Paris, 19 octobre. — Extrait du registre des délibérations du Conseil exécutif provisoire. Tous les ministres présents. « Le Conseil exécutif, considérant que la République de Genève n'a pu avoir et n'a allégué d'autre motif pour appeler sur son territoire les troupes de Zurich et de Berne dont elle a réclamé le secours, que celui de la crainte d'une invasion soit par nos troupes, soit par celles du roi de Sardaigne, avec lequel la France se trouve en guerre ; que cette crainte est aujourd'hui sans objet,

puisque d'une part la Savoie est occupée par les troupes françoises, et que de l'autre la république de France a déclaré à celle de Genève que son intention n'étoit pas et ne pouvoit pas être, d'après les principes qu'elle professe, de porter aucune atteinte à son indépendance ; qu'après cette déclaration et l'assurance donnée que nos troupes n'entreroient pas à Genève dans le cas où l'on éloigneroit de cette ville celles de Zurich et de Berne, il est vraisemblable que si Genève persistoit à vouloir conserver ces troupes dans ses murs, ce seroit parce que les États de Zurich et de Berne refuseroient de consentir à leur rappel ; que cette conjecture devient certitude lorsqu'on considère que les Syndics et Conseil de Genève ont appuyé la demande de la suspension des opérations du général Montesquiou, en alléguant qu'ils attendoient, pour se concerter à cet égard, des députés chargés de pleins pouvoirs de la part desdits États, et que la République ne pourroit, sans se compromettre, expulser les troupes dont il s'agit avant d'avoir obtenu leur agrément ; qu'il est donc évident que le refus qui seroit fait par la République de congédier les troupes qui occupent son territoire et dont la présence seroit pour elle une charge gratuitement onéreuse, puisqu'elle ne peut plus avoir d'inquiétude sur nos dispositions, ne pourroit être imputé qu'aux suggestions et à l'influence des États de Berne et de Zurich ; considérant enfin que si l'État de Zurich n'a jusqu'à présent manifesté envers la France que des intentions favorables qui sollicitent de notre part de justes égards, il n'en est pas de même de l'État de Berne, qui n'a cessé, depuis l'époque de la Révolution, de nous marquer en toute occasion une malveillance décidée ; que les dispositions militaires de cet État, augmentant tous les jours d'activité, indiquent de sa part des vues hostiles dont il importe de prévenir l'effet :

« Arrête que, dans le cas où les troupes suisses actuellement en garnison à Genève n'évacueroient pas

incessamment cette ville et son territoire, le général Montesquiou demeure autorisé à déclarer la guerre à l'État de Berne et à se porter en conséquence sur son territoire, après avoir néanmoins fait au Sénat de cette République les réquisitions préalables qu'il aura trouvé juste et convenable de lui adresser, et avoir également fait part de ses réquisitions et de leurs motifs tant au Corps helvétique en général, qu'à l'État de Zurich et à chacun des États alliés à celui de Berne. »

Vol. 431, f° 450, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

Genève.

d. — Camp devant Genève, 18 octobre. — Le général Montesquiou au Ministre des Affaires étrangères. La conférence avec les députés de Genève a eu lieu la veille à Carouge. « Je ne vous récapitulerai pas tout ce qui a été répliqué et dit dans cette conversation. Je vous dirai seulement que sous prétexte du grand nombre d'étrangers qui affluèrent à Genève, et particulièrement des Savoyards, qui, à la veille d'une révolution dans leur gouvernement, promèneroient chez leurs voisins l'agitation de leurs esprits, ils jugeoient nécessaire que la police intérieure de Genève employât plus de bras qu'à l'ordinaire et qu'ils demandoient de conserver à leur solde, pour cet objet seulement, 400 Bernois et 400 Zurichois. A ce mot de 800 hommes venu à la suite d'un long préambule, je me suis récrié que j'avois cru qu'ils alloient me parler d'un piquet de 50 hommes et que je me préparois à les en dissuader ; mais j'ai dit nettement que je ne voulois pas plus de 800 hommes que de 8000 et que s'ils avoient besoin d'une garnison étrangère, je la leur offrois. Je savois bien qu'on ne m'accepteroit pas. On a fini par me dire que les pouvoirs

donnés par le Conseil se bornoient à l'offre qui venoit de m'être faite et qu'ils alloient lui rendre compte de la conférence. J'ai répondu que mes contre-ordres étoient tout prêts pour la retraite des troupes et que j'allois les jeter au feu.

« Il résulte, ce me semble, de cette première conférence, que c'est uniquement pour donner un appui à l'aristocratie du gouvernement genevois que les Suisses ont été appelés et que ce n'est pas l'effet d'une coalition hostile des Bernois. Dès lors ce n'est pas une suite du projet arrêté de nous faire la guerre. Ainsi nous obtiendrons ce que nous voulons. La question se borne donc à savoir si vous consentiriez à quelques sacrifices, dans le cas où l'on proposeroit encore une réduction sur le nombre des Suisses que l'on voudroit garder dans Genève, par exemple 400. Je ne pose cette question que comme un moyen terme que je croirois propre à accélérer la conclusion, et qui ne me semble pas présenter de grands inconvénients. Le consentement de la France y étant donné, le droit qui résulte des traités se trouveroit confirmé plutôt que détruit.

« J'avois tellement écarté, dans les conversations précédentes, toute intervention de Berne et de Zurich, qu'il ne m'en a pas même été parlé dans la conférence. Il m'a seulement été dit que Berne désiroit plus que jamais de faire connoître à la France ses intentions pacifiques.

« A midi. — Les députés de Genève viennent de revenir chez moi : ils n'ont pas tout à fait abandonné la demande de réserver une petite garnison ; mais ils m'ont protesté de la part du Conseil la plus grande déférence aux désirs de la République françoise : ils m'ont prié de rédiger un projet de résultat de nos Conférences afin de terminer le plus tôt possible toute discussion. C'est demain que nous nous rassemblons pour donner suite à cette ouverture. Je crois à présent pouvoir vous répondre de l'heureuse et prochaine issue de la négociation. Je ne donnerai cependant encore aucun contre-ordre aux troupes ; mais je vais les faire

cantonner, et je bénis le ciel de pouvoir enfin prendre soin de leur conservation. »

Vol. 431, f° 1131, copie, 2 p. in-f°.

723. — Strasbourg, 22 octobre. — Le général Biron aux représentants du Corps helvétique à Bâle. Il renouvelle les assurances d'amitié et de bon voisinage de la République française.

Vol. 431, 1° 174, copie, 2/3 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN

POLITIQUE N° 91.

724. — Baden, 24 octobre. — « ... L'excellente réponse de M. de Ferrier aura suffisamment tranquillisé les Cantons helvétiques, en leur faisant voir que les troupes françoises n'ont aucun besoin de violer le territoire suisse pour arriver aux Autrichiens. Le général qui commande ceux-ci fait observer avec la dernière rigueur l'ordre qui a interrompu toute communication et tout commerce entre le canton de Bâle et le Brisgau et qui, s'il devoit durer même pendant un temps assez court, produiroit vraisemblablement des mouvements inquiétants sur le territoire allemand, d'autant plus que les paysans du margraviat de Bade, heureux sous l'administration du prince leur souverain, mais cruellement maltraités aujourd'hui par les Autrichiens, soupirent après les François et les attendent comme leurs libérateurs.....

« M. de Ferrier se conduit singulièrement bien, Monsieur, envers l'État de Bâle. L'offre qu'il vient de lui faire, à ce qu'on me mande, de lui céder des grains s'il est dans le cas d'en avoir besoin, et de lui restituer comme voleur un soldat du contingent helvétique qui s'est réfugié à Huningue emportant avec lui plusieurs fusils qu'il a enlevés à Bâle, a produit dans la ville et dans le canton le meilleur effet. Cette sage conduite, jointe au succès des armes de la République françoise et aux exigences des Autrichiens, a fait à Bâle une vive impression sur les esprits, même sur les partisans autrichiens....

« ... On m'assure que le Roi de Sardaigne vient d'écrire une longue lettre aux Bernois.... Il approuve ce qu'ils ont fait pour Genève et le pays de Vaud, il demande des conférences pour les précautions ultérieures qu'on veut prendre. Il compte reprendre la Savoie. Il ne doute pas que les Bernois ne l'aident à en venir à bout si la suite des événements le permet. Je copie les mots qu'on me mande, auxquels on ajoute : « ces dernières
« expressions font l'abrégé de la politique insidieuse qui, depuis quatre
« années, parle alternativement de paix et de démarches hostiles, de neutralité
« et de déclarations insolentes, de nation dans le vrai sens et de
« roi sans nation..... »

Barthélemy joint à sa dépêche diverses pièces relatives à Genève. Il revient sur les motifs qui expliquent la conduite de Zurich et de Berne dans cette affaire.

« Les rapides progrès de nos armes, l'attitude imposante de nos armées vers les deux clefs de la Suisse, la crainte salutaire qu'inspire cette situation au petit nombre des Cantons malveillants et le cas que nous devons faire des dispositions des autres nous offrent des moyens bien faciles et bien assurés de nous montrer généreux envers tout le Corps helvétique. Nous terminerons promptement quand nous voudrons cette contestation de Genève à la satisfaction de toutes les parties intéressées. Prévenons, pour notre réputation, que l'altière protection anglaise, vers laquelle tous les regards se tournent, n'y intervienne. Le roi de Sardaigne, Berne et Genève, malgré leurs rapports intimes avec la France, ont toujours considéré l'Angleterre comme leur soutien. J'ai été à portée pendant plusieurs années de reconnoître que le gouvernement anglois s'intéresse vivement à la cour de Turin, et je suis persuadé qu'il s'agitiera beaucoup pour persuader à ces trois États qu'il les protégera contre nous. Ce n'est pas au

reste que ce que j'apprends des premières démarches du lord Robert Fitz-Gerald ne soit fort sage. On me marque que la république de Genève lui ayant écrit, il lui a répondu : « Je ne doute pas que Sa Majesté Britannique
« n'approuve les mesures que vous avez prises suivant vos
« anciennes coutumes et vos traités de concert avec vos alliés de Zurich
« et de Berne, puisqu'elles tendent à vous maintenir dans la neutralité
« helvétique, dont je n'ai pas besoin de vous recommander la plus stricte
« observation. » Rompons, Monsieur, les mesures et les vues de l'Angleterre, de la maison d'Autriche et du roi de Sardaigne relativement à Berne. Arrachons ce dernier État aux calculs des trois autres. Oublions, pardonnons les erreurs de l'avoyer Steiger en faveur de tout le Corps helvétique et des partisans secrets que nous avons à Berne. L'affaire de Genève une fois finie, tranquillisons hautement et par tous les moyens possibles cet État sur la sûreté de son pays de Vaud qu'il croit que nous voulons lui arracher ; ne souffrons point qu'on nous répète plus longtemps ce que vous voyez dans la lettre ci-jointe de Berne, que nous ne cherchons que la perte de la République. Nous nous nuirions beaucoup trop à nous-mêmes si nous avions un aussi mauvais système. Assurez-vous, Monsieur, que la leçon que nous donnons dans ce moment-ci à tout le Corps helvétique et particulièrement à Berne est si forte que celui-ci s'en souviendra longtemps. Occupons-nous bien plutôt de l'espoir que nous présente le dernier article de cette même lettre, et en suivant dès aujourd'hui cette idée d'intimité fortifiée encore de la vérité profondément sentie par la Suisse que malgré tous les malheurs qu'elle a éprouvés elle ne peut pas se séparer de nous, je ne doute pas que de la présente dispute relative à Genève et de l'extrême habileté qu'elle vous a donné l'occasion de développer, vous n'en fassiez promptement éclore l'époque

qui devra attacher plus que jamais à la France Berne et tous les Cantons. Aujourd'hui qu'ils reconnoissent que tous les plans de contre-révolution dont on avoit bercé quelques-uns d'eux sont insensés, je crois qu'ils attendent non sans impatience que l'exemple de quelque puissance considérable de l'Europe leur trace la marche qu'ils ne demanderont pas mieux que de suivre aussitôt qu'ils pourront le faire sans danger et avec honneur. Je m'aperçois qu'un avis, venu de Londres en date du 9 et qui circule dans toute la Suisse, y dispose beaucoup les esprits à substituer des opinions nouvelles et plus saines à des préjugés fortement enracinés dans les têtes suisses. Il est ainsi conçu : « Nous pouvons dire avec certitude que notre « cabinet (britannique) consent à reconnoître la France comme République « et à traiter avec elle comme telle, dès que l'assentiment des « 83 départements lui sera connu, pourvu que le Roi et sa famille soient « saufs : cependant il paroît avoir les inquiétudes les plus vives sur son « sort. »

« Les extrêmes embarras de la maison d'Autriche ne permettront plus aux uns de diriger leurs vœux contre elle et aux autres de trop consulter la crainte qu'ils avoient de sa puissance. Ce sentiment ne peut point s'accroître du parti que prendra le Corps germanique de nous faire la guerre. On remarque que le résident impérial à Bâle est très abattu. Le ministre espagnol à Lucerne ne présente pas un visage plus triomphant. Il se tient fort tranquille et les Suisses d'aucune classe ne le pressent point de sollicitations pour entrer au service de sa Cour : ils le sont (sic) bien davantage pour retourner sous les couleurs françoises. Après avoir satisfait à l'obéissance qu'ils devoient aux ordres et à l'amour de leur patrie, beaucoup de bas officiers et de soldats repassent en France. Leur

nombre ne pourra qu'augmenter avec le temps, et ils ne tarderont pas à être suivis par des officiers. Ce sera l'effet de la nécessité comme des bons traitements qu'ont éprouvés les derniers régiments suisses licenciés et le détachement du ci-devant régiment des Gardes suisses qui étoit à Dieppe. L'État de Lucerne, qui m'avoit fait demander de solliciter vos bons offices en faveur de ce détachement, vient de me faire remercier de ce qu'ils avoient eu le meilleur effet.

« La diminution de la perte de nos assignats et l'amélioration de notre crédit influent sur la confiance de toute la partie commerçante de la Suisse et surtout des villes municipales qui, singulièrement attachées à nos intérêts et à notre révolution, tâchent de cacher un caractère d'exaltation que les gouvernements cherchoient en vain à réprimer.... Berne connoît très bien ces dispositions secrètes.... Des troubles, élevés l'année dernière dans le pays de Vaud au sujet de nos affaires, occasionnèrent de la part de l'État quelques démarches sévères qu'il s'est hâté de tempérer. » La vente des biens de M. de La Harpe a été renvoyée à une époque indéterminée, et l'on ne doute guère que l'évasion de MM. Muller et Tosset, prisonniers au château d'Arbourg, ait été favorisée sous main par le gouvernement bernois.

« Cependant, Monsieur, les inquiétudes que nous lui donnons en ce moment pour la sûreté du pays de Vaud l'obligent à continuer toutes les mesures de précaution par lesquelles il croit devoir se prémunir contre nos attaques. On complète le rassemblement de 8000 hommes qui doivent aller au secours de ce même nombre d'hommes qui sont distribués sur la frontière, et c'est pour cet effet que 600 hommes viennent de partir du cantonnement de la petite ville de Bruck, qui est à deux lieues de distance d'ici. Vous pouvez être assuré, Monsieur, que ces dispositions sont aussi désagréables au paysan qu'on tire du sein de sa famille qu'au souverain qui les appelle et qui les paye. Tous

ces mouvements, toutes ces marches, toutes ces dispositions de guerre ne sont plus du goût du peuple suisse, qui est devenu cultivateur et commerçant, et les gouvernements auxquels il obéit n'ont pas les moyens de soutenir les dépenses qui en résultent pour eux. Il nous convient donc sous tous les rapports de les abandonner à leur amour et à leur besoin de la paix et de la tranquillité, il nous convient de faire aimer la République françoise aux Républiques helvétiques et nous y parviendrons facilement, tandis qu'il ne nous convient pas d'arracher les Suisses aux habitudes actuelles de leur industrie, pour les forcer à se livrer à leur ancien goût pour les armes.

« Puissions-nous, Monsieur, en faveur des motifs que le magistrat de Berne m'allègue dans sa lettre, ne plus nous souvenir des propositions que son Canton avoit portées à la diète d'Aarau ! Mais Soleure a des torts dont je crois qu'il convient encore que nous nous ressentions ; ainsi lorsque l'affaire de Genève sera arrangée, peut-être trouveriez-vous qu'il seroit nécessaire que M. de Biron écrivît à ce Canton d'une manière à n'être pas refusé une seconde fois, pour exiger que M. de Vérac, M. de Castelnau et M. Lefebvre d'Amécourt, qui nous ont fait tant de mal en Suisse depuis la Révolution, soient renvoyés de l'État de Soleure. M. de La Morlière avoit écrit à cet effet au Canton. La copie de sa lettre est jointe à la dépêche n° 14 que j'ai reçue de M. de Chambonas. Je ne sais comment il est arrivé qu'il n'a pas été fait droit à sa réquisition. Cet objet une fois réglé, nous en aurons un autre à terminer avec Soleure qui n'intéresse pas moins la dignité de la France : c'est d'exiger qu'il efface de ses registres le décret par lequel il a osé prononcer que M. Bacher, premier secrétaire interprète, ne pourra jamais demeurer à Soleure que pendant l'espace de deux fois vingt-quatre heures.

« Il me paroît, Monsieur, qu'un grand nombre d'émigrés françois, éclairés aujourd'hui sur leurs erreurs, sont disposés à rentrer dans leur patrie. Il en a passé ici décidés

à effectuer cette résolution, quelque danger, ont-ils dit, qu'il en puisse résulter pour eux. Ils ont aussi dit qu'il vient d'arriver 1200 hommes de troupes croates dans le Brisgau, et qu'il ne paroît pas qu'on en attende un plus grand nombre.

« P.-S. — D'après les détails, Monsieur, que vient de me faire un émigré que je ne connoissois nullement et qui a quitté l'armée de M. de Condé pour retourner en France, je ne puis pas douter que ce ne soit la peur horrible que M. le prince Esterhazy a eue que M. de Ferrier n'allât l'attaquer qui l'a engagé d'écrire à Berne comme il a fait. Ce général autrichien paroît être dans une fort mauvaise situation. Il est très mécontent des émigrés, qui le lui rendent bien. Ceux-ci se dispersent sans trop savoir où aller. »

Vol. 430, f° 117, original, 11 p. in-f°.

Vol. 431, f° 128 v°, copie, 8 p. 1/4 in-f°.

Neutralité de la Suisse.

Pièces jointes. — a. — Bâle, 17 octobre. — Les représentants du Corps helvétique au général Biron.
« L'augmentation considérable de vos troupes sur nos frontières, suivie d'un avis que ces troupes prendroient leur passage par le territoire suisse et même par la ville de Bâle, y a de nouveau répandu la consternation.....

« C'est avec satisfaction que nous avons, Monsieur le général, l'honneur de réitérer au nom du Corps helvétique la déclaration la plus précise de l'observation d'une neutralité impartiale envers les hautes Puissances belligérantes, de maintenir la bonne harmonie et la confiance entre nos deux nations, sentiments purs et sincères que nous aurions eu l'honneur de vous exprimer

de vive voix, si votre départ fixé pour ce jour ne nous eût privés de cette satisfaction. En nous reposant sur l'équité et la générosité de la Nation françoise pour l'accomplissement des promesses sacrées réciproquement données, nous avons l'honneur, etc. »

Vol. 430, f° 89, copie, 2 p. in-f°.

Vol. 431, f° 132 v°, copie, 1 p. /4 in-f°.

Neutralité de la Suisse.

b. — Quartier général d'Huningue, 18 octobre. — Le général Ferrier aux représentants du Corps helvétique [à Bâle]. « J'apprends avec une véritable satisfaction, Messieurs, que vous avez jugé aussi sainement que je devois m'y attendre du bruit qui s'est répandu d'un projet formé de faire traverser le territoire du Canton et même la ville de Bâle par les troupes de la République françoise pour faciliter leur entrée dans le Brisgau.

« Votre justice éclairée vous a fait apprécier la valeur de ce bruit ridicule..... Les soldats de la liberté..... loin de penser à violer le territoire d'un État neutre tandis que celui de leurs ennemis présente un champ aussi vaste pour leurs opérations, se piqueront au contraire d'aller à eux par la route la plus courte et même de négliger toute ruse qui, en leur donnant quelque misérable facilité, pourroit affoiblir l'éclat de leur victoire..... »

Vol. 430, f° 90, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

Vol. 131, P 133, copie, 2 p. in-f°.

c. — Quartier général d'Hesingen, 19 octobre. — « Nous, lieutenant général des armées de la République françoise, ordonnons au citoyen Xaintrailles, colonel adjudant général des mêmes armées, de se rendre à Bâle pour y témoigner

et y donner de nouvelles assurances des dispositions où nous sommes de faire pour nos bons voisins les Suisses tout ce qui pourra leur être agréable et les convaincre de plus en plus du sincère désir de la République françoise de regarder comme ses amis, comme ses alliés, toutes les nations qui observeront une juste neutralité dans sa querelle avec les rois et la tyrannie, et comme ses ennemis déclarés tous les peuples qui oseront donner passage à ceux de sa liberté.

« En foi de quoi, nous avons signé la présente autorisation et y avons fait apposer le sceau de l'armée.

« Le lieutenant général : FERRIER. »

Vol. 430, f° 92, copie, 2/3 p. in-f°.

Vol. 431, f° 135 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

Genève.

d. — Berne, 20 octobre. — Frisching à Barthélemy.
« Le ministre des Affaires étrangères a la réputation d'un homme éclairé, intègre et qui a du crédit, de sorte qu'on peut espérer de sa part de l'adoucissement pour la crise qui tourmente Genève et ses alliés ; mais cette ville et le canton de Berne ont un ennemi bien redoutable dans le ministre des Contributions.... ¹⁶³ L'arrêt du Conseil provisoire du 13, qui a été porté à la Convention nationale mardi passé, ne nous laisse pas de grandes espérances pour une paix de quelque durée. »

Il a été décidé que les représentants de Berne et de Zurich à Genève feraient passer une nouvelle note au général de Montesquiou pour légitimer l'envoi d'une garnison suisse dans cette ville.

Résolutions proposées à la Diète contre Barthélemy.

« Votre Excellence fait mention des résolutions proposées à Arau. Elles ne sont nullement déshonnêtes pour elle ; on fit simplement la question aux autres Cantons, si, par la déchéance du Roi, malgré toute l'estime que tous les États ont pour l'Ambassadeur actuel, sa présence étoit encore nécessaire en Suisse ; et comme aucun Canton n'étoit instruit pour cette question, tous l'ont simplement prise ad referendum et nous, les députés de Berne, fîmes la même chose. Je suis sûr qu'aucun Canton ne pense d'y répondre aussi peu que le nôtre. Votre Excellence sent bien qu'un État ne peut pas écrire aux autres : « ne délibérez pas sur ce que j'ai proposé. » Ce serait dire : « j'ai eu tort.... »

Vol. 430, f° 106, copie, 2 p. 3/4 in-f°.

Vol. 431, f° 134, copie, 2 p. in-f°.

Neutralité. Genève.

e. — Genève, 20 octobre. — Note adressée au général de Montesquiou par les représentants des États de Zurich et de Berne. Ils légitiment l'envoi de troupes à Genève. « Les deux Cantons déclarent que, fidèles à la neutralité qu'ils ont embrassée avec le Corps helvétique et dans laquelle la ville de Genève se trouve comprise, ils n'ont pris ni ne prendront jamais aucune mesure qui soit directement ou indirectement contraire à la neutralité, et ne permettront jamais que les troupes qu'ils ont dans Genève et en général sur les frontières agissent dans aucun autre but que pour leur défense ou celle de leurs alliés.....

« Ils déclarent pour anéantir tout soupçon, tant en leur nom qu'en celui de la Confédération helvétique, qu'ils ne sont entrés ni engagés dans aucune coalition des Puissances qui sont en guerre contre la France, et que, fermement résolus à maintenir et à augmenter, s'il le faut, leurs préparatifs de défense, ils seront toujours prêts à donner franchement aux généraux françois sur les frontières les explications propres à détruire toute imputation de vues agressives, convaincus que les généraux françois, d'après leurs pleins pouvoirs, seront dans les mêmes sentiments et agiront en conséquence de même..... » Signé : PESTALOZZI, représentant de Zurich, et FRISCHING, représentant de Berne.

Vol. 430, f° 123, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

Vol. 431, f° 139 v°, copie, 2 p. in-f°.

f. — Zurich, 22 octobre. — Le bourgmestre Ott à Barthélemy. Le régiment de Zurich est arrivé. Il a été licencié « de la manière la plus honnête ». La lettre de Le Brun a produit « un effet surprenant ». Le bourgmestre se flatte que l'affaire de Genève s'arrangera au gré des deux parties. Dès que Genève déclarera ne plus avoir besoin de la garnison qu'il a demandée, Zurich retirera ses troupes, et Genève ne manquera pas de faire cette déclaration si, de son côté, M. de Montesquiou promet de se retirer à une certaine distance. Le bourgmestre se félicite que Barthélemy ait résolu de ne pas quitter son poste.

Vol. 430, f° 114, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

Vol. 431, f° 135, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

725. — Paris, 24 octobre. — Le Brun à Barthélemy. Envoi de M. Bréban, inspecteur des salines de la Meurthe, chargé de prendre une connaissance exacte de tout ce qui concerne le payement des sels.

Vol. 431, f° 225, copie, 1 p. in-f°.

726. — Paris, 24 octobre. — « Rapport fait au nom du Comité diplomatique sur la conduite à prescrire aux généraux françois en pays ennemi, par Marc David Alba Lasource, député du Tarn. »

Vol. 431, f° 162, imprimé, 14 p. in-8°.

727. — Baden, 24 octobre. — Barthélemy à Le Brun. M. Forestier, quartier-maître trésorier du ci-devant régiment des Gardes suisses, demande à ne pas être considéré comme émigré.

Vol. 431, f° 135 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

728. — Baden, 24 octobre. — Barthélemy à Roland. Pli adressé à M. Pestalozzi.

Vol. 431, f° 136 v°, copie, 1/3 p. in-f°.

729. — Baden, 24 octobre. — Barthélemy au général Biron. Excellent effet produit en Suisse par les mesures prises au moment du licenciement des régiments de Steiner et de Vigier. La visite faite au bourgmestre en charge de Bâle a également produit un très bon effet. Barthélemy engage le général à profiter de la première occasion pour faire une politesse au grand tribun Buxtorff.

Vol. 430, f° 125, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

730. — Carouge, 24 et 25 octobre. — Lettre sans signature ni adresse. « On ne comprend rien ici à la conduite du général Montesquiou. Il vient de compromettre de la plus étrange manière l'honneur de la République françoise par son traité avec les magistrats de Genève..... »

Vol. 431, f° 180 v°, copie, 3/4 in-f°.

Négociations avec la Suisse.

731. — Landecy près Genève, 25 octobre. — Note adressée par M. de Montesquiou à MM. Pestalozzi et Frisching, représentants des États de Zurich et de Berne à Genève. La France, voulant étouffer tous les germes de division qui peuvent exister entre elle et la Suisse, sa plus ancienne alliée, est disposée à resserrer par tous les moyens qui seront en son pouvoir les liens qui unissent les deux nations.

Montesquiou est autorisé à traiter directement au nom de la France avec les députés du Corps helvétique ou avec le Corps helvétique lui-même. « Il désireroit savoir..... quels seroient les intermédiaires ou les agents directs suffisamment autorisés avec lesquels il pourroit communiquer pour conduire à une heureuse fin une négociation aussi intéressante. Il s'estimerait heureux d'être à cet égard dans le cas de correspondre avec MM. Frisching et Pestalozzi..... »

Vol. 431, f° 212 v°, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 34.
Genève.

732. — Paris, 26 octobre ¹⁶⁴. — Le Brun accuse réception des dépêches n^{os} 81 à 89. Il constate que, comme il y avait lieu de s'y attendre, les personnes avec lesquelles Barthélemy était en relations commencent à se rapprocher de lui.

« Avec les intentions les moins favorables pour la France, on ne peut disconvenir que la conduite que nous avons tenue avec Genève ne soit loyale, généreuse et conforme aux principes. Nous n'avons laissé à cette République aucun prétexte de conserver les troupes qu'elle a appelées sur son territoire. Pleinement rassurée comme elle doit l'être sur nos intentions, il est surprenant qu'elle n'ait pas encore déterminé le renvoi de ces troupes. Son retard à prendre cette détermination devient un jeu indécent auquel la dignité de la Nation française ne permet pas de se prêter. Je suis résolu à proposer au Conseil d'envoyer l'ordre au général Montesquiou d'user enfin des moyens qui sont en son pouvoir pour écarter de Genève les troupes qui y sont, si dans un très court délai le territoire de cette ville n'est pas évacué. Je vous prie de prévenir les magistrats de Zurich et de Berne avec lesquels vous êtes en relation. Ce parti n'aura rien qui doive les surprendre lorsqu'ils sauront que tous les jours nous acquérons de nouvelles preuves que l'appel des troupes de Berne à

Genève est l'effet et l'ouvrage de la coalition des Puissances liguées contre la France. »

Le Brun envoie deux décrets de la Convention et invite Barthélemy à répandre l'Adresse dont il joint plusieurs exemplaires.

Du 29 octobre. — « L'affaire de Genève peut être regardée comme terminée. Il a été fait entre les députés de cette ville et le général Montesquiou une Convention dont le Conseil exécutif a jugé devoir modifier quelques articles. Aussitôt que l'acte aura été arrêté et ratifié par la Convention nationale, je vous en ferai passer une expédition.

« On a omis dans le titre de l'adresse aux XIII cantons d'y ajouter ces mots et aux États leurs alliés. En envoyant des exemplaires de cette adresse aux Grisons, vous aurez à faire remarquer que c'est une simple omission. »

Vol. 430, f° 133, minute, 3 p. in-f°.

Vol. 434, f° 195 v°, copie, 2 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — Neuchâtel, 20 septembre. — M. de Marval au roi de Prusse. — (Texte et traduction.) — Voir ci-dessus, p. 302.

b. — Paris, 17 octobre. — Décret de la Convention approuvant les ordres donnés par le Conseil exécutif provisoire pour faire évacuer Genève par les troupes de Berne et de Zurich, et déclarant que la France renonce pour sa part au traité du 12 novembre 1782 en ce qui concerne la garantie du gouvernement et de la Constitution de Genève.

Vol. 431, f° 204 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

c. — Paris, 9 octobre. — Décret de la Convention adoptant un projet d'adresse aux Suisses et en décidant l'impression.

Vol. 430, f° 37, copie, 1/2 p. in-f°.

Vol. 431, f° 204 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

d. — « Adresse de la Convention nationale représentant la République françoise aux Treize Cantons helvétiques. »

Vol. 430, f° 37, copie, 6 p. 3/4 in-f°.

Vol. 431, f° 205, imprimé, 4 p. in-8°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN 165

POLITIQUE N° 92.

733. — Baden, 27 octobre. — La nouvelle qu'une convention a été signée le 22 entre le général Montesquiou et Genève cause une joie bien vive.

Lucerne a refusé aux Autrichiens l'autorisation d'acheter des avoines sur son territoire. Ce Canton a également repoussé la demande d'émigrés qui désiraient passer l'hiver dans sa capitale.

Départ de M. Hirsinger,

« J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint l'extrait d'une lettre que j'ai reçue de Coire. On m'y ajoute que M. Hirsinger a disparu de cette ville le 17 sans faire part à qui que ce soit de son départ ni des motifs qui l'engageoient à se retirer, ni du lieu où il alloit se rendre. On me marque que beaucoup de personnes prétendent à Coire que son départ précipité a été occasionné par la crainte de quelque insulte populaire, et qu'en effet il auroit pu facilement être exposé à des périls de la part de la commune de Zizers ou d'autres communes dont quelques-uns des citoyens ont péri dans les journées du 10 août et du 2 septembre. Je crois bien plutôt que la réponse sévère qu'on m'a mandé de Paris

que vous deviez lui faire, les restitutions pécuniaires auxquelles vous l'aurez sommé de se soumettre et la frayeur qu'il aura conçue des suites de vos menaces, l'auront engagé à s'évader.

« Je reçois à l'instant deux lettres de Zurich dont je crois qu'il convient que je vous adresse des copies.....

Berne.

« Vous verrez dans ces lettres la confirmation de ce que j'ai eu l'honneur de vous marquer. La circonstance actuelle a porté un coup terrible à Berne au parti que des illusions mensongères avaient entraîné dans des mesures peu favorables à notre nouvel ordre de choses. On assure que M. l'avoyer Steiger et M. le conseiller de Watteville ont essuyé des reproches si vifs pour avoir exposé la République aux plus grands dangers, qu'ils n'ont point paru dans les Conseils pendant plusieurs jours. Leurs adversaires que de faux prestiges n'avaient jamais égarés ont repris un grand ascendant dans l'opinion et dans les délibérations. A présent donc, Monsieur, qu'il n'y a plus aucun prétexte pour soupçonner les intentions du Corps helvétique et particulièrement celles du canton de Berne, hâtons-nous de ramener les uns et les autres par la confiance, et de tranquilliser surtout Berne pour le pays de Vaud, qu'il a supposé que nous voulions lui faire perdre ou au moins bouleverser. Ses craintes et ses opinions sur nos vues ont présidé aux mesures extrêmes qu'il a prises pour se mettre en état de défense. Presque toutes ses ressources militaires ont été mises sur pied. Son administration sage, qui se distingue toujours particulièrement par la construction de bâtiments publics qui ont pour objet une utilité générale, a dû suspendre entièrement dans ce

moment plusieurs entreprises de ce genre qui sont destinées actuellement à demeurer imparfaites pendant un grand nombre d'années jusqu'à ce que de grandes économies aient remplacé dans les coffres de l'État le vide considérable que viennent d'y faire les armements qu'il va sans doute se presser de révoquer. On mande de Zurich que ce Canton va faire revenir tout de suite ses troupes de Genève. Je suis persuadé que Berne ne fera aucune disposition qui puisse laisser le moindre ombrage.

« Vous verrez encore dans une de ces deux lettres ce qu'on doit penser de la lettre que M. le prince Esterhazy a écrite à l'État de Berne il y a peu de jours. »

Vol. 430, f° 135, original, 3 p. 1/2 in-f°.

Vol. 431, f° 136 v°, copie, 2 p. 2/3 in-f°.

Pièces jointes. — a. — Coire, 23 octobre. — Extrait d'une lettre relative aux affaires de la Valteline, adressée à Barthélemy.

Vol. 430, 1° 116, copie, 1/2 p. in-f°.

b. — Zurich, 23 octobre ¹⁶⁶. — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. La Suisse est résolue à observer la neutralité ; la France seule en doute. Les représentants suisses ont ordre de déclarer que les Cantons retireront leurs troupes sans aucune difficulté aussitôt que Genève le désirera et que le général français aura conclu avec cette ville une convention convenable. Le bourgmestre entre dans divers détails relativement à cette affaire.

Vol. 430, f° 127, copie, 3 p. 2/3 in-f°.

Vol. 431, f° 138, copie, 2 p. 3/4 in-f°.

c. — Zurich, 24 octobre. — Kilchsperger à Barthélemy. L'Adresse de la République aux Cantons helvétiques lui

plaît dans son ensemble. Il l'eût souhaitée moins tranchante sur certains points.

« Genève est en pleine négociation avec M. de Montesquiou, qui continue d'être bien brusque. La conduite des deux Cantons dans cette fâcheuse affaire prouvera au général et au ministre que l'on a eu de fausses idées sur notre façon de penser et que nous n'avions d'autre but que la plus exacte neutralité..... »

Vol. 430, f° 129, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

Vol. 431, f° 139, copie, 2/3 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN 167

POLITIQUE N° 93.

734. — Baden, 28 octobre. — « J'ai reçu, Monsieur, les dépêches n^{os} 32 et 33 dont vous m'avez honoré le 17 et le 22 de ce mois.

« J'ai envoyé au directoire de Zurich une copie du décret de la Convention nationale relatif à la demande de l'évacuation de l'évêché de Bâle par nos troupes. Cet acte, qui sera notifié par le Directoire à tous les Cantons, les empêchera apparemment de nous parler plus longtemps de cette évacuation, que la politique nous défend. Ils devraient plutôt nous savoir gré, dans la situation où nous sommes avec l'Empire germanique, de ne pas occuper toute l'étendue de l'évêché qui en fait partie et de le traiter avec ménagement..... D'un autre côté, tout annonce que c'est bien à tort que le commandant autrichien a cherché à effrayer les Cantons sur la possibilité que M. de Ferrier violeroit leur territoire pour arriver à lui et qu'il n'ignoroit pas que le général françois sauroit facilement et promptement trouver un chemin plus direct pour l'atteindre. En même temps que sa frayeur l'a porté à écrire à Berne, comme vous savez, Monsieur, qu'il a fait, elle l'a déterminé à interrompre toutes les communications avec la Suisse, afin de pouvoir, sans être aperçu, faire transporter et mettre en sûreté dans les montagnes de la Forêt Noire la plus grande partie des magasins qui avoient été formés dans le Brisgau.

« Cette opération finie, il a rétabli les communications en faisant à l'État de Bâle la réponse douceuse ci-jointe. Personne ne paroît croire, Monsieur, que les renforts qu'il a reçus soient aussi considérables qu'il l'annonce.

« Je crois très fort aujourd'hui que Berne n'est nullement disposé à entendre aux ouvertures de ce prince [Esterhazy] ni à celles qui pourroient lui venir de tout autre côté pour l'engager à prendre part à des mesures offensantes pour nous. Je vois bien dans la copie ci-jointe des lettres de créance de lord Robert Fitz-Gérald auprès de la république de Genève des assurances particulières de l'intérêt que l'État de Berne inspire à l'Angleterre. En effet, dans tous les temps, la politique de ce Canton suisse le tenant, sous bien des rapports, éloigné de nous et des sentiments de ses co-alliés, lui a fait chercher des soutiens contre l'influence de la France dans les Puissances protestantes, et celles-ci, particulièrement la Hollande, avec laquelle Berne est lié par des traités, et l'Angleterre, avec laquelle il a des relations suivies, ont toujours attaché leur intérêt à tenir ce premier des Cantons collé à leur cause. Mais le temps, Monsieur, paroît venu pour Berne de renoncer à tous ces anciens préjugés qui ont tenu en grande partie au fanatisme de la religion..... Ç'auroit été un grand malheur pour la Suisse et aussi pour nous, si les prétentions de Genève eussent amené une rupture avec la France et l'État de Berne. Tous les autres Cantons auroient nécessairement été entraînés dans cette guerre, malgré leur extrême répugnance ; c'en étoit fait de la Confédération helvétique, et nous aurions eu souvent à regretter la subversion d'un peuple paisible, laborieux, lié à notre sort par tous ses intérêts et destiné par la nature à couvrir une partie de nos frontières comme il l'est à jouir tranquillement de sa liberté et de ses mœurs à l'ombre de la puissance de la Nation françoise. La sagesse de vos mesures, Monsieur, a écarté cette infortune, et en faisant tourner à la honte des aristocrates de Genève et de Berne

les combinaisons coupables qu'ils avoient peut-être conçues, je ne doute pas qu'elle ne décide promptement le développement d'un nouvel ordre de choses pour lequel le vœu des peuples se manifestera chaque jour davantage. La convention signée à Carouge a répandu une joie universelle en Suisse. Berne, qui n'ignore pas que la contestation relative à Genève a inspiré à quelques Cantons des soupçons pour ses vues.... ne jouit pas d'une médiocre satisfaction de voir cesser la cause de dépenses extraordinaires et intolérables pour lui. Zurich la partage aussi sous ce point de vue et sous plusieurs autres ; il n'est pas insensible aux reproches que Bâle, qui se prononce hautement pour nos intérêts, lui adresse de s'être hâté d'envoyer du secours à Genève au lieu de s'occuper des moyens de fortifier la sûreté et la neutralité du territoire de Bâle.

« Les soldats du régiment de Steiner, après avoir fait retentir les rues de Zurich de leurs chants d'allégresse en faveur de la Nation françoise, en partent successivement pour retourner sous nos drapeaux. J'apprends qu'il en sera bientôt de même de ceux du régiment bernois de Watteville.

« Dans cet état de choses, Monsieur, il est à présumer que la situation intérieure de la Suisse aussi bien que les événements et nos succès soutenus détermineront les Cantons à entendre et à recevoir successivement les propositions que M. le général Montesquiou est chargé de leur faire avec plus de reconnaissance qu'ils n'en témoigneront peut-être dans le premier moment..... La volonté unanime par laquelle la Nation françoise a prononcé sur son sort et les progrès de ses armes ne permettent plus que de fixer les regards sur son avenir et sur les hautes destinées auxquelles elle est appelée. Cette perspective doit nécessairement tracer aux Cantons la marche qu'ils ont à suivre pour le présent.... La sensation qu'a faite sur tous les esprits l'avis venu de Londres et que

je vous ai transmis, m'a fait juger que le combat entre l'intérêt et l'amour-propre n'étoit plus un obstacle insurmontable et qu'on profiteroit des premières ouvertures pour chercher à faciliter le rétablissement des communications. Je crois cependant qu'on auroit vu volontiers que ce moment eût été différé jusqu'à l'acceptation de notre nouvelle constitution par le Peuple françois, mais que pressés par nous et sur l'observation qui leur sera faite, que son organisation et ses détails sont étrangers aux autres Puissances, les Cantons représenteront peut-être à M. Montesquiou que si l'abolition de la royauté est bien décrétée en France et consentie par le vœu de la Nation, ce vœu n'est néanmoins pas encore connu aux autres États de l'Europe par une proclamation solennelle de ses représentants, ni par une notification officielle au nom de la République françoise. Je cherche, Monsieur, à aller au-devant des objections par lesquelles les Cantons voudront peut-être pour un moment se couvrir d'un voile de leurs anciens préjugés, afin d'éviter le blâme d'avoir promptement oublié leurs précédents engagements et afin de se ménager le moyen de passer avec honneur à la résolution d'en contracter de nouveaux. Si ce passage devoit être marqué par quelques doutes, par quelques incertitudes de leur part, peut-être ne faudroit-il pas que nous leur en sussions mauvais gré. La fidélité constante et devenue proverbiale avec laquelle ils sont restés attachés à la personne des ci-devant rois est un gage de celle qu'ils voueront avec encore plus d'empressement. à la Nation souveraine...

« Si j'avois eu le temps, Monsieur, de vous soumettre quelques réflexions et si je ne savois déjà par Berne depuis hier qu'on y avoit une connoissance vague des premières ouvertures que M. le général Montesquiou a faites,.... j'aurois pris la liberté de vous représenter que peut-être il n'auroit pas été nécessaire qu'il proposât la convocation d'une Diète extraordinaire, premièrement parce que ce

seroit à nous à faire les frais considérables de cette assemblée et secondement par la considération plus importante qu'elle ne nous conduiroit pas à nos fins. Les Diètes helvétiques ont des pouvoirs très bornés..... Il arrive presque toujours que les diètes qui n'ont véritablement d'autre objet et d'autre utilité que d'offrir aux députés l'occasion de se communiquer rapidement leurs idées respectives et de les transmettre de même à leurs commettants, ne restent assemblées que pendant un petit nombre de jours, qu'elles se séparent sans prendre de détermination..... Par conséquent la Diète qui seroit convoquée sur le vœu de M. Montesquiou ne pourroit que recevoir sa proposition et se séparer aussitôt après, parce que les Cantons, toujours lents dans leurs formes comme dans leurs communications réciproques, mettroient trop de temps dans leurs délibérations auxquelles elles donneroient lieu, pour que leurs députés fussent autorisés à en attendre le résultat. Ce seroit l'office du directoire de Zurich de l'obtenir, et d'après cela il eût été plus simple que M. Montesquiou eût adressé au Corps helvétique sa lettre contenant ses propositions..... Ce n'est pas au reste qu'il y ait, Monsieur, le moindre mal à demander une Diète extraordinaire ; au contraire cette invitation doit produire un très bon effet dans toute la Suisse. Il y a de la grandeur à mettre de la solennité, de l'éclat dans l'offre de l'amitié de la Nation françoise, et si, comme je l'imagine, les représentants disent à M. Montesquiou que la convocation d'une Diète n'est pas nécessaire, je suis persuadé que la proposition qu'il en aura faite flattera infiniment les Cantons...

« J'ai eu l'honneur de vous dire il y a peu de jours quelques mots sur Soleure. Il est nécessaire que j'y revienne.

« Ce Canton, qui s'est constamment distingué depuis 1789 par son antipathie pour la Révolution et par son dévouement servile aux princes et autres chefs des émigrés

françois, atterré par nos succès et par les événements du temps, vient de donner congé à M. Castelnau, agent en Suisse avoué par la confédération contre-révolutionnaire, qui étoit en résidence à Soleure. On assure même que M. de Vérac, que l'on s'est obstiné jusqu'aujourd'hui à appeler et à traiter dans cette ville par une suite des mêmes principes comme ambassadeur du Roi, qui y tenoit en cette qualité cercle de contre-révolution et dont l'hôtel étoit le bureau d'adresse de tous les chevaliers d'outre-Rhin, se dispose à vendre ses meubles ; et comme ce suppôt de Coblenz doit encore 20000 livres à la caisse de l'ambassade, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en prévenir, de même que M. Dumouriez, il devient urgent d'autoriser M. de Berville de faire saisir au nom de la République françoise les meubles et autres effets appartenant à M. de Vérac jusqu'à la concurrence de la valeur de 20000 livres, reliquat de celle de 50 000 qu'il auroit dû remplacer à ce caissier de l'ambassade dès 1789.

« M. Lefebvre d'Amécourt, ancien conseiller de grand'chambre, domicilié à Soleure depuis août 1789, qui avoit été appelé il y a quelques mois par les ci-devant princes françois à Longwi pour entrer dans leur Conseil de régence, est revenu à Soleure il y a quelques jours fort abattu de la courte durée de son ministère.

« Je joins, Monsieur, un paquet que me remet M. d'Assigny, qui est arrivé ici.

Vol. 430, f° 144, original, 9 p. in-f°.

Vol. 431, f° 160, copie, 7 p. 1/4 in-f°.

Pièces jointes. — a. — S. l., 22 octobre. — Le prince Esterhazy à l'État de Bâle. Il vient de donner des ordres pour le rétablissement des communications avec le Brisgau. Elles n'avaient été interrompues que pour tenir secrète la venue d'un renfort de 6000 à 7000 hommes, aujourd'hui arrivés à leur destination.

Vol. 430, f° 115 copie, 2/3 p. in-f°.

Vol. 131, f° 171 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

b. — Berne, 27 octobre. — Frisching à Barthélemy. Affaire de Genève. Négociations du général de Montesquiou.

Vol. 430, f° 137, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

Vol. 431, f° 172, copie, 2 p. in-f°.

c. — Turin, 10 octobre. — Le roi de Sardaigne au canton de Berne. Il croit devoir compter particulièrement sur l'amitié de Berne. Il est prêt à combiner avec cette république les moyens d'éloigner l'ennemi commun de toute l'Europe.

Vol. 430, f° 51. copie, 3 p. in-f°.

Vol. 431, f° 173, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

d. — Lettres accréditant lord Fitz-Gérald près la république de Genève. — Voir ci-dessus, p. 358.

e. — Strasbourg, 28 octobre. — Les administrateurs du département du Bas-Rhin au citoyen Barthélemy. Ils invitent l'Ambassadeur à demander la mise en liberté de trois officiers du régiment de Vigier, Grimm, Vallier et Brunner, arrêtés à Soleure sous prétexte de leur attachement à la Révolution française.

Vol. 431, f° 183, copie, 1 p. in-f°.

Pièce jointe. — Note relative à la même affaire.

Vol. 431, f° 183 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

Bâle.

735. — Strasbourg, 28 octobre. — Le général Biron à Barthélemy. Il donne des détails sur la visite qu'il a faite à Bâle à l'ancien bourgmestre Barri. S'il retourne à Bâle, il ira voir M. Buxtorff et ne négligera aucune occasion de lui témoigner « considération et reconnoissance ».

Biron invite Barthélemy à s'employer en faveur des trois officiers de Vigier arrêtés à Soleure, dont le seul tort est d'avoir montré respect et attachement à la République française.

Vol. 430, f° 141, copie, 2 p. in-f°.

Vol. 431, f° 184, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

736. — Strasbourg, 28 octobre. — Le général Biron à Le Brun. Envoi de pièces. Arrestation à Soleure de trois officiers du ci-devant régiment de Vigier pour cause d'attachement à la Révolution française.

Vol. 430, f° 140, original, 2 p. in-f°.

737. — Paris, 29 octobre. — Le Brun au citoyen Gobel. Envoi du décret qui le charge d'une mission auprès du général Biron.

Vol. 430, f° 143, copie, 2/3 p. in-f°.

738. — Winterthur, 30 octobre¹⁶⁸. — Koch à Le Brun. Il attend le résultat des démarches qu'il a faites pour savoir si on lui permettra de se fixer pour quelque temps à Ratisbonne. Il donne quelques détails sur la ville de Winterthur et sur l'état des esprits en Suisse.

Vol. 430, f° 149, original, 7 p. in-f°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 35.

739. — Paris, 31 octobre. — Barthélemy s'informerait sans perdre un instant des motifs qui ont amené à Soleure l'arrestation de trois officiers du régiment suisse de Vigier. Si ces officiers ne sont prévenus que d'attachement à la Révolution, l'ambassadeur emploiera tous les moyens pour les soustraire aux poursuites dirigées contre eux.

Vol. 430, f° 158, minute, 1 p. in-f°.

Vol. 431, f° 213, copie, 3/4 p. in-f°.

740. — Delémont, 31 octobre. — Le maréchal de camp Falk au général Biron. 11 envoie les deux pièces suivantes.

Vol. 430, f° 154, copie, 1 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — Nidau, 29 octobre. — Le bailli de Nidau, par ordre exprès de MM. de Berne, demande au maréchal de camp Falk de le rassurer sur le projet qu'on lui prête d'occuper pendant l'hiver la prévôté de Moutier Grandval.

Vol. 430, f° 155, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

b. — S. l. n. d. — Le maréchal de camp Falk au bailli de Nidau. Si l'on eût tenu compte des observations contenues dans sa dernière lettre, rien sans doute n'eût pu donner lieu aux craintes exprimées dans la lettre que le bailli lui a

adressée le 29. Toutefois Falk n'a reçu jusqu'ici aucun ordre qui doive exciter la sollicitude de Berne.

Vol. 430, f° 157, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

741. — Baden, 31 octobre. — Barthélemy se met en rapport avec le général Montesquiou relativement à la négociation à suivre avec le Corps helvétique dans le but de parvenir à un rapprochement. C'est au Corps helvétique, par l'intermédiaire du directoire de Zurich, non aux représentants qui sont à Genève, que le général doit adresser ses lettres.

BARTHÉLEMY

La convocation d'une Diète n'aurait dû être que le couronnement de la négociation ; mais même en ce moment, la demande d'en réunir une ne peut que plaire aux Cantons, qui y verront sans doute un témoignage de l'amitié de la Nation française.

Vol. 131, f° 175 v°, copie, 1 p. in-f°.

742. — Paris, 1^{er} novembre. — Le Brun au général Biron. Il accuse réception de la lettre du 28 octobre. Il connaissait déjà les ordres donnés par le général relativement au licenciement des Suisses et le bon effet qu'ils avaient produit. Le ministre invite Biron à joindre ses efforts à ceux de Barthélemy pour obtenir satisfaction de Soleure au sujet des trois officiers de Vigier arrêtés dans cette ville.

Vol. 430, f° 170, minute, 2 p. in-f°.

743. — Paris, [1^{er}] novembre¹⁶⁹. — Le ministre des Affaires étrangères au ministre de l'Intérieur. M. de Gruyère, agent du canton de Berne près la République française, demande qu'on lui restitue son épée et ses pistolets saisis à Nantua.

Vol. 430, f° 169, minute, 1 p. in-f°.

744. — Paris, 1^{er} novembre. — Le citoyen Castella, né de la Barillerie au Faucon, dénonce à Le Brun les menées des aristocrates suisses et proteste contre la convention conclue par le général Montesquiou avec Genève, qu'il qualifie de honteuse.

Vol. 430, f, 167, original, 3 p. 1/2 in-f°.

745. — Baden, 1^{er} novembre. — Barthélemy envoie à M. Glutz, avoyer de Soleure, copie des lettres qu'il a reçues des administrateurs du Bas-Rhin et du général Biron.

Vol. 431, f° 185, copie, 1/2 p. in-f°.

Genève.

746. — Landecy, 1^{er} novembre. — « Note de M. Montesquiou à MM. les syndics et conseil de Genève. Le général de l'armée française a l'honneur de faire part à MM. les syndics et conseil de Genève que les bases de la convention entre la République française et la république de Genève sont adoptées, mais le Conseil exécutif désire dans les termes de l'article II quelques modifications qui n'en altèrent cependant point le véritable sens. Il propose comme absolument inutile la suppression de l'article IV concernant le retour à Genève de M. le résident de France. Il pense que les réserves portées par l'article V des traités antérieurs de la République sont entièrement superflues dans un acte qui n'a pas pour objet de fixer un état de choses nouveau et qui n'est qu'une transaction sur une difficulté toute particulière et de circonstance. Il observe d'ailleurs que la Convention nationale, qui entend faire la revision de tous les traités passés par les rois de France, les observe cependant tous jusqu'à cette revision, mais qu'elle ne prend l'engagement ni de les valider, ni de les infirmer par la suite ; qu'en conséquence elle ne peut ni ne doit stipuler aucune réserve, et en cela elle ne prétend non plus changer ni l'état ni les rapports politiques de la république de Genève vis-à-vis de ses voisins. La discussion de ces changements de rédaction dans les articles de la convention exige des nouveaux pouvoirs de la part du Conseil, et le soussigné a l'honneur de le prier de vouloir

bien le mettre à même d'entamer promptement cette discussion, qu'il espère voir bientôt terminer à la satisfaction commune ¹⁷⁰. »

Vol. 431, f° 232 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 36.

747. — Paris, 2 novembre. — La Convention nationale a rendu un décret enjoignant au Pouvoir exécutif de vérifier les faits relatifs aux trois officiers de Vigier arrêtés à Soleure, et, si leur attachement à la Révolution française était la cause de leur détention, de réclamer leur élargissement. Un refus serait regardé comme une infraction aux traités qui unissent les deux nations. Le ministre invite Barthélemy à agir en conséquence, sans perdre un instant. Le général Biron interviendra de son côté, afin que Soleure ne puisse se retrancher derrière le parti pris par les Cantons de ne plus correspondre avec l'ambassade de France.

Vol. 430, f° 171, minute, 1 p. 3/4 in-f°.

Vol. 431, f° 213 v°, copie, 1 p. in-f°.

748. — Baden, 2 novembre ¹⁷¹. — Barthélemy à Le Brun. Réclamations de divers officiers suisses, notamment du colonel de Steiner et de Jean Marty, du canton de Glaris, qui a servi dans le régiment de Sonnenberg. Il n'est arrivé à Huningue qu'une petite partie de l'argent annoncé pour le paiement des pensions, et encore ne peut-on l'en tirer que par portions de 120 livres.

Vol. 430, f° 172, original, 3 p. 1/2 in-f°.

Vol. 431, f° 182, copie, 2 p. 2/3 in-f°.

Pièce jointe. — S. l., 25 octobre. — Extrait d'une lettre d'un officier au ci-devant régiment des Gardes suisses à Barthélemy. Il réclame pour les officiers la jouissance de deux des masses déposées dans la caisse du régiment.

Vol. 430, f° 131, copie, 2 p. 1/4 in-f°.

749. — Baden, 2 novembre. — Barthélemy à l'avoyer Glutz, de Soleure. Les meubles et effets de M. de Vérac constituent la garantie d'une somme de 20 000 francs que cet ancien Ambassadeur doit depuis 1789 à la caisse de l'Ambassade. « Le ministre des Affaires étrangères ne tardera pas à faire faire une réquisition formelle pour qu'il ne puisse être porté aucune atteinte à cette hypothèque spéciale et privilégiée, qui est la seule qui puisse présenter quelque sûreté..... »

Vol. 431, f° 193 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN 172

POLITIQUE N° 94.

750. — Baden, 3 novembre. — Informé par les magistrats de Zurich et de Berne avec lesquels il est en correspondance qu'on avait connaissance dans ces deux villes de la négociation que M. de Montesquiou est chargé de suivre avec le Corps helvétique, Barthélemy, assuré comme il l'est de leurs bonnes dispositions, a cru ne pas devoir leur laisser ignorer ce que l'amitié de la Nation française désirait et attendait de la part des Cantons dans les circonstances actuelles. Il envoie les réponses qu'il a reçues de ces magistrats.

« Un grand nombre de circonstances me portent à apercevoir que chaque jour les douleurs se calment, les regrets s'apaisent, les préjugés se dissipent. Les rapides progrès de la République française acquièrent chaque jour des droits aux vœux et à l'admiration des Suisses. Peu à peu l'idée de voir la France unie, heureuse, puissante par sa liberté, réveille et ranime en eux tous ces antiques sentiments d'affection que des circonstances passagères sont venues affliger et qui doivent toujours servir de base aux relations que la nature et l'intérêt ont établies de tout temps entre les deux nations.....

« Cependant, Monsieur, il sera toujours vrai, comme on le dit dans une des lettres de Zurich, que le tempérament froid et le génie lent des Suisses ne sont pas faits pour des négociations précipitées, et que d'un autre côté, comme on

l'observe dans la lettre de Berne, la Suisse est obligée d'user de grands ménagements envers la maison d'Autriche, qui la cerne presque de partout et qui lui fournit en grains et en sel des moyens de subsistance qu'elle ne pourroit se procurer d'aucune autre part. Cette base nécessaire de la politique helvétique envers la cour de Vienne une fois bien connue, il faut avouer que les Cantons n'ont que deux partis à prendre, ou de persévérer dans cette mesure politique, ou de se réunir à nous pour nous aider à rejeter au loin cette ambitieuse maison d'Autriche, l'ennemie naturelle des deux peuples. Je vois, Monsieur, ce dernier système indiqué dans deux pièces très bien faites dont l'une est l'Adresse au Corps helvétique que la Convention nationale vient de décréter, et l'autre la lettre de M. Condorcet. Il est très plausible, mais peut-être inexécutable. La Nation suisse, qui seroit terrible pour défendre ses foyers, n'est, sous aucun rapport, en mesure de lever des armées pour porter la guerre au delà de ses frontières..... L'organisation actuelle de la ligue helvétique me paroît devoir convenir à tous nos intérêts..... La France, en se bornant à la protéger avec bienveillance, recueillera certainement de plus grands avantages de sa neutralité bien rigidement et bien impartialement observée, que si elle l'amenoit à prendre parti avec elle contre la maison d'Autriche. Je suis bien assuré, Monsieur, que tous les Cantons reconnoissent chaque jour davantage la nécessité et le bienfait pour eux de la neutralité. Berne se repent, je crois, vivement de s'être abandonné aux idées ambitieuses de quelques-uns de ses chefs. Il n'est pas à s'apercevoir que plusieurs de ses co-alliés lui savent mauvais gré de toute l'affaire de Genève : on me l'écrit de plusieurs côtés..... L'opinion en faveur de Zurich a profité de tout ce que Berne a perdu dans l'estime et la confiance publiques.... La lettre de M. le prince Esterhazy que vous connoissez, Monsieur, a fait d'autant plus de tort à l'État de Berne qu'on soupçonne, particulièrement dans les petits

Cantons, qu'il n'ignoroit pas l'intention de la cour de Vienne d'entraîner le Corps helvétique dans la guerre.....

« La neutralité des Suisses une fois bien établie, ce seroit peut-être ce même roi de Sardaigne qui, devenant l'instrument de nos justes vengeance et renonçant à jamais à celles de ses possessions que nous venons de conquérir à la liberté, devroit trouver en nous les moyens de chasser d'Italie la maison d'Autriche et d'acquérir le territoire qu'elle y occupe. Au reste, ce roi ne cesse de se donner des mouvements inutiles pour attacher les Suisses à sa cause. En même temps qu'il a sollicité l'État de Berne, il a écrit au Corps helvétique une lettre dont copie est ci-jointe, aussi bien que le projet de réponse qui a dû lui être faite. D'un autre côté, j'apprends de Lucerne en date du 31 octobre que le nonce du Pape qui y réside a dit le même jour à l'Avoyer en charge qu'il avoit mission de la cour de Turin de lui demander si elle ne pourroit pas obtenir du Corps helvétique, ou bien du Corps catholique, ou bien encore de quelques cantons particuliers une levée de 4 000 ou 5 000 hommes. L'Avoyer lui a répondu qu'en son particulier il étoit persuadé que cette proposition venant à la suite de l'heureuse pacification de Genève et de la confirmation solennelle de la neutralité helvétique, choses qui préparent si bien le renouvellement de l'ancienne alliance entre la France et la Suisse, que cette proposition, dis-je, ne pourra jamais avoir lieu. »

Barthélemy compte beaucoup sur Zurich pour amener tous ses co-alliés à répondre convenablement aux bonnes dispositions de la France.

« Cependant, dit-il, comme il est très naturel que Zurich et Berne n'aient pas voulu que leurs représentants à Genève traitent avec M. Montesquiou, parce que les Républiques helvétiques tiennent invariablement à leurs formes autant par respect pour leurs usages que par leur constante jalousie entre elles, aussitôt que j'ai été instruit de ce qu'on pensoit à cet égard aussi bien que sur le point

de la convocation d'une Diète extraordinaire dans ce moment, j'ai cru devoir inviter ce général à s'adresser directement au Corps helvétique par le canal du Directoire et lui observer que peut-être la proposition de l'assemblée d'une Diète devrait terminer la négociation dont il étoit chargé.....

« Il est véritablement fâcheux que ce soit précisément au moment que les deux Nations vont s'occuper des moyens de se rapprocher que l'État de Soleure, qui est toujours en possession de faire des sottises, ait été assez malavisé pour se porter à la démarche dont le département du Bas-Rhin et M. le général Biron viennent de m'instruire en même temps qu'ils en ont rendu compte à la Convention nationale. Vous en aurez eu connoissance, Monsieur, par le Corps législatif. J'adresse aujourd'hui à l'avoyer en charge de Soleure copie des deux lettres que j'ai reçues de Strasbourg et je le prie d'engager sa République à en peser les conséquences. J'en ai en même temps instruit à Berne (sic) pour qu'on y fasse usage dans cette circonstance de l'influence qu'on a sur Soleure. L'affaire est réellement désagréable, parce que, malgré les autres torts de ce Canton envers nous, tous ses co-alliés nous accuseront peut-être de nous mêler de ses arrangements intérieurs, même d'attaquer les droits de sa souveraineté ; mais d'un autre côté, Soleure est coupable d'une haute imprudence de ne pas savoir mieux se prêter aux temps et de n'avoir pas eu l'adresse de fermer les yeux sur la conduite passée des jeunes gens en supposant qu'elle ait été blâmable au lieu de se porter à un éclat qui est insultant pour les principes de la République française. Au reste, Monsieur, il me semble que nous ne pouvons mieux les recommander dans toute la Suisse ces principes qu'en accueillant avec bienveillance les officiers de cette nation qui demanderont à rentrer au service de France. C'est l'intention des trois jeunes Soleuriens que leur souverain a fait emprisonner, et sans doute leur détention ne servira qu'à les fortifier dans

leur résolution de retourner sous les drapeaux de la liberté française, aussitôt qu'ils auront obtenu la leur par l'influence, j'espère, de notre intervention. »

Barthélemy a écrit à Soleure pour faire connaître les droits qu'a la France sur les biens de M. de Vêrac. Il paraît qu'enfin cette République veut se mettre en règle au sujet des émigrés français.

« M. d'Assigny désire, Monsieur, que j'aie l'honneur de vous représenter qu'il est dans un état d'expectation plus désagréable qu'inquiétant. Il vous prie, actuellement qu'il dit que vous avez tous les renseignements convenables sur sa conduite politique envers la cour de Munich, de vouloir bien lui donner vos ordres, il pense qu'avec de nouvelles lettres de créance en poche, à ne produire qu'en temps et lieu, il pourroit reprendre à Munich, sous le voile officieux de sa première existence, le fil des affaires. Il se flatte qu'il y seroit revu avec plaisir, ainsi qu'il en juge par la lettre de M. le comte de Vieregg du 22 octobre dont M. d'Assigny vous transmet l'extrait.

Vol. 430, f° 175, original, 9 p. 1/2 in-f°.

Vol. 431, f° 186 v°, copie, 7 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — Zurich, 30 octobre. — (Kilchsperger ?] à Barthélemy. Négociations de M. de Montesquiou.

Vol. 430, f° 153, copie, 2 p. in-f°.

Négociations avec la Suisse.

b. — Zurich, 31 octobre. — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Il fait diverses réflexions au sujet de l'affaire de Genève et des négociations dont est chargé M. de Montesquiou.

« Tout ce que vous me marquez sur la conduite de Berne depuis le commencement de la Révolution françoise est très fondé. On n'a pas observé la neutralité comme on devoit le faire, et l'on a fait bien des pas qui pouvoient irriter : mais entre des démarches inconsidérées et une coalition ou même une guerre offensive, la différence est trop grande pour qu'on puisse les confondre. Enfin j'espère que peu à peu tout se raccommodera, tout s'oubliera et l'ancienne harmonie se rétablira. Je souhaite seulement que l'on ne soit pas trop pressé et que l'on donne aux Suisses le temps de réfléchir. Vous savez qu'il leur faut cela ; leur tempérament froid et leur génie lent ne sont pas faits pour des négociations précipitées, et je pense qu'un général françois n'aura guère la patience de poursuivre une négociation avec nous.

« Quant au système de neutralité dont vous faites mention, il seroit très superflu de vous assurer que le Corps helvétique ne s'en détachera jamais ; vous en êtes assez persuadé vous-même, et vous connoissez surtout les principes de Zurich à ce sujet.

. « Pendant bien du temps on a méconnu la justice, la fidélité et les bonnes intentions qui nous ont guidés..... mais aujourd'hui généralement on nous rend justice, et il y en a qui par trop de bonté disent que notre façon de penser a sauvé la patrie. »

Vol. 430, f° 162, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

Vol. 431, f° 190, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

c. — Berne, 31 octobre. — Le trésorier Frisching à Barthélemy. L'affaire de Genève pouvant être considérée comme terminée, il n'y a plus de prétexte pour conserver de part et d'autre un appareil militaire inquiétant.

Frisching remercie l'Ambassadeur de lui avoir communiqué le décret du Conseil exécutif en date du 17 octobre. Mais « il ne comprend pas sous quel titre la France demanderoit connoissance officielle du résultat des

conférences tenues à Arau. Cela ne s'est jamais pratiqué..... »

Après avoir présenté diverses réflexions sur le projet de négociation de M. de Montesquiou et sur la résolution prise par le Corps helvétique de ne plus avoir de rapports qu'avec les généraux français, Frisching conclut en ces termes :

« Je crois bien que l'on passeroit ici sur toutes les considérations envers un Ambassadeur qu'on aime et qu'on estime, si nous n'avions pas, depuis les bailliages italiens jusqu'au Frickthal, la maison d'Autriche pour voisine, qui, sans nous faire la guerre, peut nous faire grand mal, là où la France, dans ce moment, ne nous peut être d'aucun secours par rapport aux grains que nous tirons de ces contrées..... »

Vol. 430, f° 163, copie, 3 p. 3/4 in-f°.

Vol. 431, f° 190 v°, copie, 2 p. 1/4 in-f°.

d. — Turin, 10 octobre. — La France menaçant « de miner tous les États en bouleversant tous les gouvernements », le roi de Sardaigne propose au Corps helvétique de prendre de concert les mesures protectrices qui seront jugées nécessaires. Il lui demande en particulier de l'aider à délivrer la Savoie du joug des Français.

Vol. 430, f° 53, copie, 2 p. in-f°.

Vol. 431, f° 191 v°, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

e. — S. l. n. d. — Projet de réponse du Corps helvétique au roi de Sardaigne. « La position et les circonstances dans lesquelles se trouve le L. Corps helvétique, de même que l'assurance qu'il a donnée en conséquence, exigent qu'il demeure fidèle au système qu'il a adopté et qu'il s'attache scrupuleusement à l'observation de la neutralité annoncée à toutes les Puissances belligérantes..... »

Vol. 430, f° 54, copie, 3/4 p. in-f°.

Vol. 431, f° 192 v°, copie, 1 p. in-f°.

f. — Soleure, 31 octobre. — Berville à Bacher. M. de Vêrac paraît se disposer à quitter Soleure. Il a obtenu l'autorisation de vendre ses meubles, à condition que l'argent serait déposé en main tierce, sans doute à titre de garantie pour les deux années du loyer de l'hôtel de l'Ambassade qu'il doit encore.

Berville a signifié à l'avoyer Glutz que M. de Vêrac devant encore 20 000 livres à la caisse de l'Ambassade, il ne tarderait vraisemblablement pas à recevoir des ordres pour faire mettre sous séquestre les effets de cet ancien Ambassadeur.

« Il doit être question aujourd'hui au conseil de Soleure des émigrés françois. On pourroit bien signifier aux plus marquants de la bande de chercher asile ailleurs : il me paroît du moins que l'on est bien décidé à Soleure de n'en plus recevoir, parce que le prix des denrées augmente tous les jours et que la récolte des blés n'a point été abondante cette année.

« L'arrangement de l'affaire de Genève a produit un très bon effet en Suisse, où l'on commence à sentir la nécessité de s'allier avec la République françoise..... »

Vol. 430, f° 165, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 431, f° 193, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN 173

POLITIQUE N° 95.

751. — Baden, 3 novembre. — Barthélemy accuse réception de la dépêche n° 34 du 26 octobre. Il suit avec activité les relations que quelques magistrats suisses ont reprises avec lui et espère que l'affaire de Genève sera bientôt complètement terminée.

« J'enverrai aux magistrats zurichois et bernois avec lesquels je suis en correspondance, copie de la lettre de M. de Marval au Roi de Prusse. Plus Berne s'est manifesté contre nous, plus en dévoilant ses pratiques nous relevons notre cause aux dépens de son crédit et de son influence auprès des autres Cantons.... Ce n'est point l'État de Berne pris en masse qu'il nous faut poursuivre, car excepté les propositions envoyées à Arau auxquelles des événements cruels ont servi de prétexte, on pourroit peut-être dire qu'en général il n'a point commis d'acte public répréhensible. Si c'est de Berne que sont parties des intrigues de tout genre dirigées par la malveillance et par des vues coupables, on ne pouvoit les attribuer qu'à un parti que les circonstances et l'incertitude de nos affaires avoient rendu puissant. Un autre parti composé de personnes respectables a toujours détesté ces intrigues et prévu qu'elles seroient funestes à la République : mais il étoit sans moyen pour s'y opposer. C'est lui qui aujourd'hui doit la venger par les sages dispositions qu'il lui fera prendre. »

Barthélemy va envoyer au directoire de Zurich les deux décrets de la Convention. Il ne manquera pas de répandre l'excellente Adresse aux Suisses.

Vol. 430, f° 180, original, 4 p. 1/2 in-f°.

Vol. 431, f° 207, copie, 3 p. 1/3 in-f°.

Pièce jointe. — Zurich, 2 novembre. — Le bourgmestre Ott à Barthélemy. Négociations de M. de Montesquiou.

Vol. 430, f° 174, copie, 1 p. in-f°.

Vol. 431, f° 209, copie, 1 p. in-f°.

752. — Baden, 3 novembre ¹⁷⁴. — Barthélemy transmet à Le Brun des dons patriotiques pour les frais de la guerre : 2000 livres en son nom personnel ; 500 livres de la part d'un Suisse qui désire garder l'anonyme ; 200 livres de la part de La Quiante. Bacher envoie 200 livres et sa croix de Saint-Louis.

Vol. 430, f° 184, original, 3 p. in-f°.

Vol. 431, f° 194, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

Pièce jointe. — Horgen, sur le lac de Zurich, 28 octobre. — M. Stapfer, fabricant suisse, prie Barthélemy de transmettre à la Convention nationale un don patriotique de 500 livres qu'il demande la permission de renouveler une ou deux fois par an pendant la durée de la guerre.

Vol. 430, f° 186, copie, 1/2 p. in-f°.

Vol. 431, f° 195, copie, /2 p. in-f°.

Négociations avec le Corps helvétique.

753. — Landecy, 3 novembre. — Le général Montesquiou à Barthélemy. « L'affaire de Genève n'étant pas encore terminée, il n'est pas possible d'entamer d'une manière

absolue la négociation dont on m'a chargé. D'ailleurs je crois apercevoir dans la suite de ma correspondance quelque incertitude sur les déterminations du 19 octobre. Ainsi je ne me presserai pas de me mettre tout à fait à découvert. J'ai cependant communiqué à MM. les représentants de Zurich et de Berne une partie de la mission que j'avois reçue, en les priant de vouloir bien en faire part à leurs Souverains respectifs. J'ignorois alors les formes dont vous voulez bien m'instruire, par lesquelles on arrive directement au Corps helvétique ; j'ignore encore le protocole et je voudrois bien qu'en cela vous eussiez la bonté d'achever mon éducation..... »

Vol. 431, f° 233, copie, 1 p. in-f°.

Bâle.

Régiments suisses.

754. — Baden, 3 novembre. — Barthélemy au citoyen général Biron. Il est charmé de voir que le général se propose de témoigner une attention particulière au grand tribun Buxtorff, de Bâle.

« L'État de Soleure est toujours en possession de faire des sottises. » Barthélemy a écrit à Soleure et à Berne pour obtenir la liberté des trois officiers de Vigier.

« La manière honorable dont vous avez congédié le régiment de Steiner produit tout son effet dans le canton de Zurich. Un assez bon nombre des soldats de ce corps, après avoir satisfait à leur devoir envers leur Souverain, se hâtent de retourner sous les drapeaux françois..... »

Barthélemy recommande à Biron M. Jean Marty et ses deux fils qui demandent du service.

Vol. 431, f° 185 v°, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

755. — Baden, 3 novembre. — Barthélemy au directoire du Bas-Rhin. Il accuse réception de la lettre du 28 octobre dont il a envoyé copie à Soleure.

Vol. 431, f° 185, copie, 3/4 p. in-f°.

756. — Paris, 4 novembre. — Le ministre des Contributions publiques au ministre des Affaires étrangères. Mission du sieur Périquier, chargé de procéder à l'enregistrement et au visa des effets au porteur en Suisse.

Vol. 431, f° 263 v°, copie, 1 p. in-f°.

757. — Baden, 5 novembre. — Barthélemy à la municipalité de Strasbourg, en faveur du citoyen Dominique Drouin.

Vol. 431, f° 209, copie, 1/3 p. in-f°.

758. — Lundi 5 novembre. — N° 1183 du journal le Patriote françois.

Vol. 431, f° 196, imprimé, 4 p. in-4°.

759. — Berne, 6 novembre. — Frisching à Barthélemy. Mauvaise impression produite par l'intervention de la France en faveur des trois officiers de Vigier arrêtés à Soleure, et par le bruit qui court que M. de Montesquiou serait désavoué par le Pouvoir exécutif, mécontent de sa négociation de Genève.

Vol. 431, f° 218 v°, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN 175

POLITIQUE N° 96.

Négociations de M. de Montesquiou.

760. — Baden, 7 novembre. — Il serait impossible d'obtenir du Corps helvétique qu'il remît des pouvoirs à quelques députés pour traiter avec M. de Montesquiou. Quelques-uns des États qui le composent verraient dans cette délégation une atteinte portée à leurs droits de souveraineté. On se heurterait surtout à une opposition invincible de la part des Cantons démocratiques, toujours ombrageux parce qu'ils sont faibles. « La voie d'une Diète seroit plus praticable : mais elle ne conduiroit le général françois qu'à y faire entendre ses propositions. Comme il faudroit un temps infiniment long avant qu'elle fût en état de former un résultat, je suis persuadé qu'elle se sépareroit aussitôt après l'exposé des propositions : elles se traiteroient alors entre les Cantons par la voie ordinaire des communications respectives. Par conséquent je ne vois d'autre moyen pour M. Montesquiou que d'entamer une correspondance avec le Corps helvétique par le canal du Directoire et de lui faire connoître successivement les vues qui lui sont confiées. Je conviens que cette voie sera très lente, mais il n'y en a pas d'autre. Vous pourrez juger par les réflexions de la lettre de Zurich [ci-jointe] que nous n'arriverons pas promptement à notre but. Si cependant des longueurs considérables paroissent devoir résulter des réponses faites à nos premières ouvertures, et tout me

porte à penser qu'elles seront inévitables, il faudroit peut-être se borner à proposer au Corps helvétique de reconnoître un agent politique de la République françoise et remettre à d'autres temps la formation de liens dont ce préambule nous assureroit nécessairement le succès.

Lettre de M. de Marval.

« Je ne fais aucun doute que la lettre de M. de Marval qui a été interceptée ¹⁷⁶ ne lui fasse un très grand tort dans la principauté de Neuchâtel, où elle va être connue tout à l'heure, d'autant plus qu'en général les habitants et surtout ceux des montagnes sont très attachés à la France. Elle produira aussi un fort mauvais effet à Berne aux dépens des personnes qui nous étoient contraires et dont le crédit, déjà singulièrement ébranlé, va être tout à fait anéanti si le roi de Prusse, fatigué des revers auxquels il a été bien gratuitement s'exposer en France, se retire de la coalition des Puissances dont il a conduit les armées. Vous voyez dans la lettre de Zurich ce qu'on y dit du changement de système qui s'est opéré à Berne ; mais ce qui n'est pas moins vrai, c'est que quelques-unes des assertions de M. Marval sur ce qui s'est passé à la diète d'Arau étant évidemment fausses, il est permis de croire qu'il a cumulé et exagéré dans sa lettre tout ce qui, selon lui, pouvoit être le plus agréable au roi à qui il écrivoit. Par conséquent, il seroit injuste, dans la situation où sont aujourd'hui les esprits à Berne, de trop s'attacher à trouver dans cette lettre des torts qu'il faut plutôt attribuer à un parti qu'à la totalité du conseil de la République. Quand je dis que quelques-unes des assertions de M. Marval sont évidemment fausses, c'est qu'il me semble que nous en avons la preuve dans la comparaison à faire des différents

points des instructions qu'il affirme que l'État de Berne avoit adressées à ses députés à la diète d'Aarau avec les véritables propositions que ceux-ci présentèrent et dont j'ai eu l'honneur de vous informer quelque temps après la séparation de cette Assemblée. Nous n'y trouvons ni la seconde partie de l'article 2, ni rien qui s'accorde avec les articles 3 et 4 énoncés dans la lettre de M. Marval. Quelle qu'ait été l'aigreur qui s'est manifestée contre nous dans les esprits à cette diète d'Aarau, je ne crois pas que Berne eût osé proposer aussi ouvertement au Corps helvétique de se jeter entre les bras de nos ennemis ; ou s'il se fût porté à cette démarche violente, il n'y auroit pas réussi et dès lors il se seroit singulièrement compromis non seulement avec nous, mais aussi avec plusieurs de ses co-alliés qui certainement ne se seroient pas rangés à son avis. Il faut donc en conclure que cet avis aura été ouvert au sénat de Berne par quelques individus qui se seront empressés d'en instruire M. Marval, mais qu'il aura été rejeté par la majorité.

« J'ai aussi lieu de croire que tant à Zurich qu'à Berne, on regrette vivement et chaque jour davantage de s'être embarqué dans cette désagréable affaire de Genève et qu'on est très impatient de s'en retirer. »

Vol. 430, f° 192, original, 4 p. 3/4 in-f°.

Vol. 431, f° 209 v°, copie, 4 p. in-f°.

Négociations avec la France.

Pièce jointe. — Zurich, 4 novembre. — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. M. de Montesquiou montre la meilleure volonté de négocier. Kilchsperger souhaiterait fort que le ministère français se contentât des déclarations tant de fois réitérées de neutralité, de paix et d'amitié de la

Nation suisse. Tant que la République française ne sera pas entièrement constituée, il paraît en effet difficile qu'elle puisse contracter de nouvelles alliances.

Berne.

Berne voudrait introduire dans la réponse à faire par les représentants à Genève à la note de M. de Montesquiou quelques expressions qui ne sont guère du goût de Zurich, mais il y a lieu de croire que cet État finira par céder. « V. E. ne peut pas concevoir comment le système de Berne est changé. C'est au point que Zurich se trouve maintenant dans le cas de modérer du côté opposé et que les hommes les plus échauffés qu'il y avoit sont à présent ceux qu'il faut retenir pour éviter des extrémités.

Lettre de M. de Marval.

« La lettre de M. Marval au roi de Prusse fait beaucoup de bruit et même beaucoup plus qu'elle ne mérite. Il est vrai que tout ce qu'elle contient prouve que Berne n'étoit pas trop bien disposé pour la France et que quelques particuliers n'auroient pas eu grande difficulté de se mettre du côté prussien. Du reste, ces mêmes avis que M. Marval donne au roi et qui se rapportent à la diète d'Arau sont fort gauches et inexacts, en sorte qu'ils ne méritent aucun égard. Je sens néanmoins que de pareilles pièces ministérielles, tout insignifiantes qu'elles puissent être en elles-mêmes, suffisent pour faire ombrage ; je pense que cette lettre influe beaucoup sur la façon actuelle de penser

à Berne et sur le changement subit et étonnant qui y est arrivé.

Genève.

« Le projet de convention entre M. Montesquiou et Genève a été corrigé à Paris ; et quoique dans l'essentiel cette correction ne change rien, les Genevois y trouvent pourtant des difficultés. L'on a demandé sur cette correction les avis de nos représentants, et ils ont trouvé qu'elle n'est pas assez importante pour susciter des difficultés qui pourroient devenir fâcheuses. Je m'attends donc qu'on ira d'accord dans peu. »

Vol. 430, f° 187, copie, 2 p. 2/3 in-f°.

Vol. 431, f° 211 v°, copie, 2 p. 1/4 in-f°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 37.

Rétablissement des relations avec la Suisse.

761. — Paris, 7 novembre. — Le Brun accuse réception des dépêches n^{os} 90 à 93. Il les a communiquées au Conseil exécutif et au Comité diplomatique.

« Vos réflexions relatives à la Diète extraordinaire dont le général Montesquiou a été chargé de demander la convocation sont très justes. Le principal objet du Conseil exécutif en faisant demander cette convocation étoit de manifester au Corps helvétique le désir qu'on avoit de rétablir entre les deux peuples les communications officielles qui ont été interrompues à la suite des événements du 10 août et du 2 septembre. La cessation de cette correspondance étant en grande partie l'ouvrage de Berne influencé par nos ennemis, il est à présumer que la publicité qui va être donnée à la lettre de M. Marval et à celle de M. Mallet-Dupan servira à dessiller les yeux sur les projets et les intentions de cet État qui aspirait évidemment à provoquer une guerre entre le Corps helvétique et la France, et qu'on s'empressera à revenir sur des résolutions qui n'avoient été suggérées que dans des vues perfides aussi contraires aux intérêts des Cantons qu'aux nôtres.

« Je vais donc marquer au général Montesquiou de se borner à remettre aux députés de Zurich et de Berne qui se trouvent à Genève, l'arrêté du Conseil exécutif du 17 octobre, en lui observant que l'objet essentiel de cet arrêté

étant de rétablir entre vous et le Corps helvétique les communications ordinaires, le Conseil exécutif verroit avec plaisir que cet objet pût être rempli sans qu'il fût besoin de convoquer une Diète dont les résolutions nécessairement tardives prolongeroient un état de choses auquel on doit désirer respectivement de voir un terme.

« Le général sera également chargé d'écrire à l'État de Zurich une lettre dans le sens que vous indiquez.

« De votre côté, Monsieur, vous vous occuperez des moyens qui sont en vous et que vous donnent la considération et l'estime dont vous jouissez pour préparer et hâter le retour des anciennes dispositions à notre égard.

« Vous pourrez, si vous le jugez nécessaire, proposer l'envoi à Paris d'un agent qui seroit chargé de se concerter et de se concilier le Pouvoir exécutif sur tous les points qui peuvent intéresser le Corps helvétique dans ses rapports avec la République françoise. »

Genève.

Vol. 430, f° 195, minute, 2 p. 1/2 in-f°.

Vol. 431, f° 240 v°, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

762. — Paris, 7 novembre. — M. Colchen, chef des bureaux des Affaires étrangères, à Barthélemy. Il mettra incessamment sous les yeux du Ministre les réclamations de l'Ambassadeur.

Vol. 431, f° 340, copie, 2/3 p. in-f°.

763. — Landreci, 8 novembre. — « Lettre du général Montesquiou au rédacteur du Patriote françois. »

Vol. 431, f° 234, imprimé, 7 p. in-8°.

764. — Paris, 9 novembre. — Extrait d'une lettre sans signature ni adresse. Les révolutionnaires genevois, suisses, « et de tous les coins de la terre » intriguent pour empêcher la ratification de la convention conclue avec Genève. « Quant au général Montesquiou, je le tiens tout au moins pour destitué, et peut-être cela ira-t-il plus loin..... »

Vol. 431, f° 231, copie, 2 p. 3/4 in-f°.

765. — Vendredi, 9 novembre. — N° 227 du journal la Gazette nationale de France.

Vol. 431, f° 238, imprimé, 4 p. in-4°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN 177

POLITIQUE N° 97.

Affaire des officiers de Vigier.

766. — Baden, 10 novembre. — Barthélemy se disposait à exécuter les ordres du Ministre relativement aux trois officiers de Vigier arrêtés à Soleure, lorsqu'il a appris leur élargissement par la lettre ci-jointe de l'avoyer en charge de Soleure. Elle lui a été remise par le bailli Grimm, oncle de deux des trois officiers arrêtés ; elle est si louche que, malgré les prétextes allégués, elle prouve qu'on avait été bien informé à Strasbourg.

Barthélemy n'a pas laissé ignorer les ordres qu'il avait reçus au bailli Grimm, qui s'est efforcé de disculper son Canton de tous les reproches qu'on lui adresse : une partie des émigrés avait déjà été renvoyée, et on éliminerait successivement les autres ; on ne tarderait pas à biffer le décret rendu contre Bacher, enfin « on reconnoissoit aujourd'hui à Soleure qu'on ne devoit s'occuper que de ses affaires intérieures, du soin de maintenir la tranquillité, de celui surtout de bien observer la neutralité, sans se laisser entraîner à partager la passion des autres.....

Émigrés.

« Il passe ici un très grand nombre d'émigrés venant d'Allemagne. La plupart sont dans la misère, et presque tous témoignent le désir le plus vif de pouvoir rentrer dans leur patrie. Plusieurs d'entre eux sont venus me consulter. Je n'ai pu que déplorer leurs malheurs. Ils vont d'ici à Fribourg en Suisse. Je ne sais ce que ce Canton pourra faire de ces hôtes dans la situation où ils sont. Je ne puis voir en eux que l'intention de se rapprocher des frontières de France, dans l'espoir qu'il leur sera peut-être permis de rejoindre leurs familles. »

L'affaire de Soleure est venue fort mal à propos. Plusieurs des correspondants de Barthélemy y voient une ingérence dans les affaires intérieures des Cantons et une attaque à leurs droits de souveraineté. Le retard apporté à la ratification de la convention de Carouge fait naître des inquiétudes ; le bruit court que le plénipotentiaire français serait désavoué.

Négociation de M. de Montesquiou.

M. de Montesquiou rencontrera nécessairement de grandes lenteurs dans sa négociation. Une lettre de Berne insiste sur l'impossibilité « d'adopter une marche hors de la règle consacrée par la diplomatie helvétique ». Zurich particulièrement, dit cette lettre, est très décidé à n'admettre aucun changement à cet égard ; « quant à Berne, cet État pouvant avoir des objets distincts à régler avec le plénipotentiaire français, ce seroit une affaire à part ». L'opinion de Zurich, dit Barthélemy, ne vient pas d'un désir d'élever des difficultés, mais « il est naturel qu'il veille soigneusement à tout ce qui peut conserver en ses mains le dépôt des droits du Directoire helvétique, d'autant plus que l'intrigue s'agite quelquefois pour essayer de le lui

enlever. Vous n'ignorez pas qu'elle ne s'est pas épargnée pour parvenir à cette fin pendant la dernière diète d'Aarau dans la vue de punir Zurich de l'affection qu'il nous a constamment témoignée depuis l'époque de notre Révolution. Je crois bien que le canton de Berne, qui jalouse constamment Zurich, n'a pas été tout à fait étranger à cette tentative, qui ne nous convient sous aucun rapport. Il nous seroit, je crois, infiniment utile que les propositions dont le citoyen Montesquiou seroit chargé passassent par le Directoire, dont les vues sages autant que les bonnes intentions pour nous se montrent dans toutes les circonstances. La chancellerie de Zurich vient d'« écrire au citoyen Bacher pour demander que je lui envoie un grand nombre d'exemplaires de l'Adresse de la Convention nationale au Corps helvétique. J'attends avec impatience le ballot que vous avez bien voulu me faire envoyer par la messagerie. »

Trois pièces relatives à la demande faite par le citoyen Ferrier, que Barthélemy envoie, prouvent une fois de plus la bonne volonté de Zurich. Bâle a déclaré unanimement qu'il ne ferait aucune difficulté de répondre à la demande du général dès qu'elle lui serait faite officiellement. « La réponse de Lucerne est dilatoire, mais le chef de cette République me mande qu'il est instruit par des lettres particulières que d'autres Cantons seroient très disposés à accorder la titulature réclamée par le général françois, s'ils ne craignoient point de se compromettre avec d'autres Puissances auxquelles ils avoient promis comme à la France une parfaite neutralité. Il me demande s'il n'y auroit pas quelque moyen de concilier tous les intérêts. Je lui réponds que les autres Puissances ne pourroient sans la plus criante injustice chercher à punir la Suisse de traiter ouvertement avec la Nation françoise.

« Quoique les Cantons cheminent ainsi peu à peu vers notre but et qu'ils soient occupés des moyens de combiner tous les motifs de besoin et d'intérêt qui les portent vers

nous avec d'autres considérations qu'ils envisagent comme nécessitant de leur part des ménagements non moins impérieux pour la maison d'Autriche, il est des événements qui pourroient les décider à faire plus promptement ce que nous désirons de leur part, événements qu'ils désirent peut-être eux-mêmes et qu'ils présenteroient à cette même puissance comme une justification de leur conduite. Si le citoyen Biron, après avoir passé le Rhin, occupe les villes forestières et une partie du Brisgau, nous serons les maîtres de gêner ou de favoriser les approvisionnements en grains que plusieurs cantons tirent de la Souabe. Cette position les rendroit fort coulants.

« Je joins ici la traduction d'une lettre que le roi de Prusse a écrite au Corps helvétique à la fin de septembre, relativement à la neutralité, et copie de la lettre d'accompagnement de M. de Marval. La lettre du roi de Prusse est très curieuse, surtout si l'on fait attention à la date. Aussi le Corps helvétique la laissera sans réponse, estimant que toute réponse seroit déplacée. Au reste, on observe que le style de cette pièce est d'un ton beaucoup plus amical et obligeant pour la Suisse qu'à l'ordinaire.

« Le Canton d'Uri vient de s'engager fort indiscretement à adresser au Directoire de Zurich, pour qu'elle soit communiquée à tous les confédérés, une lettre très violente contre M. d'Affry. C'est la production d'un officier au ci-devant régiment des Gardes suisses, citoyen d'Uri. Vous en trouverez ci-joint une copie aussi bien que de celle que M. d'Affry m'a écrite depuis son arrivée en Suisse. »

Vol. 430, f° 200, original, 10 p. in-f°.

Vol. 431, f° 214, copie, 7 p. 1/2 in-f°.

Pièces jointes. — a. — Soleure, 7 novembre. — M. Glutz, avoyer en charge, à Barthélemy. C'est pour manquement à la discipline et aux ordres de leurs souverains que les trois officiers de Vigier ont été poursuivis. Le décret

d'arrestation a été levé après examen d'une commission nommée à cet effet.

Vol. 430, f° 197, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

Ibid., f° 198, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 431, f° 218, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

b. — S. l. n. d. — Note remise par M. de Vérac relativement à ses biens.

Vol. 430, f° 205, copie, 1/4 p. in-f°.

Vol. 431, f° 218 v°, copie, 1/4 p. in-f°

c. — Pièce relative au sieur Langlois. — Man ue.

d. — Bâle, 21 octobre. — Les représentants du Corps helvétique au directoire de Zurich. Le général de Ferrier a demandé que la qualification de commandant des troupes de la République françoise fût substituée à celle de commandant des troupes françoises dans les lettres qui lui seront adressées. Les représentants demandent conseil à ce sujet.

Vol. 430, f° 111, copie, 2 p. in-f°.

Vol. 431, f° 219 v°, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

e. — Zurich, 24 octobre. — Circulaire du Directoire aux Cantons. Il propose d'accorder au général de Ferrier la qualification de commandant des troupes de la République françoise qu'il demande.

Vol. 430, f° 130, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

Vol. 431, f° 220, copie, 1 p. in-f°.

f. — Lucerne, 31 octobre. — MM. de Lucerne au Directoire de Zurich. Ils se réservent de prendre une résolution relativement à la qualification de commandant des troupes de la République françoise réclamée par M. de Ferrier, lorsqu'ils connaîtront l'avis des autres Cantons.

Vol. 430, f° 161, copie, 1 p. in-f°.

Vol. 431, f° 220 v°, copie, 1 p. in-f°.

g. — Neuchâtel, 2.2 octobre. — M. de Marval transmet au Corps helvétique une lettre du roi de Prusse.

Vol. 430, f° 112, copie, 2/3 p. in-f°.

Vol. 431, f° 221, copie, 2/3 p. in-f°.

Neutralité de la Suisse.

h. — Quartier général de Seins, en France, 29 septembre.
— Le roi de Prusse accuse réception de la lettre par laquelle le Corps helvétique lui a notifié sa résolution d'observer la neutralité. « Nous avons d'autant plus justement applaudi à la résolution que vous avez prise, ainsi qu'à tout ce qui tend au bien-être des États de la Suisse, que nous connoissons la solidité des principes qui dans les circonstances actuelles vous y ont déterminés. » Le roi a vu surtout avec reconnaissance les égards qu'on a eus pour sa recommandation en faveur de l'évêque de Bâle, et les efforts faits pour obtenir l'inclusion dans l'enceinte de la neutralité helvétique des principautés de Neuchâtel et de Vallengin.

Depuis, des événements et des violences inouïs ont eu lieu à Paris. « Nous ne pouvons, dit le Roi, que nous en rapporter amicalement à l'examen mûr et réfléchi du L. Corps helvétique sur les résolutions et mesures que vous jugerez à propos de prendre, Messieurs, dans cet état de choses et au moment où les armées combinées poursuivent leurs succès en avançant continuellement dans l'intérieur du royaume. Nous ne doutons cependant nullement qu'elles ne soient conformes à ce qu'exigent l'honneur et la réputation de la nation helvétique, de même que le

maintien de sa respectable constitution et le rétablissement du bon ordre si violemment ébranlé en France. »

Vol. 431, f° 221 v°, copie, 2 p. 1/4 in-f°.

i. — Altorff, 27 octobre. — MM. d'Uri au Directoire de Zurich. Ils s'opposent à ce que M. d'Affry prenne sa retraite.

Vol. 430, f° 138, copie, 2 p. 2/3 in-f°.

Vol. 431, f° 222 v°, copie, 2 p. 1/4 in-f°.

j. — Saint-Barthélemy, 31 octobre. — Le comte d'Affry annonce à Barthélemy son arrivée. Son attachement pour la France, qu'il regarde comme sa seconde patrie, ne cessera qu'avec sa vie.

Vol. 430, f° 160, copie, 1/2 p. in-f°.

Vol. 431, f° 224, copie, 1/2 p. in-f°.

767. — Baden, 10 novembre. — Barthélemy à Le Brun. Demande formulée par des fabricants de Glaris dans le but de fonder un établissement en France dans le département de la Marne.

Vol. 431, f° 224 v°, copie, 1/2 p. in-f°

768. — Baden, 10 novembre. — Barthélemy au Directoire de la Marne. Même sujet.

Vol. 431, f° 224 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

769. — Baden, 10 novembre. — Barthélemy au directoire du Bas-Rhin. Les trois officiers de Vigier arrêtés à Soleure ont été remis en liberté.

Vol. 431, f° 224, copie, 3/4 p. in-f°.

770. — Genève, 10 novembre. — Note particulière de la république de Berne remise au général de Montesquiou par M. de Frisching. « Après le désir manifesté par M. le général Montesquiou que les armements et l'appareil

militaire du canton de Berne sur les frontières de la France fussent réduits et disposés de manière à faire cesser les défiances si contraires aux sentiments des deux nations et aux déclarations si précises qu'elles viennent d'en faire, le soussigné, représentant de la république de Berne à Genève, a été chargé par son souverain de faire connoître à M. le général Montesquiou que M. de Muralt, commandant les troupes de la République au pays de Vaud, a reçu le plein pouvoir nécessaire pour, conjointement avec le soussigné, traiter sur cet objet et se concerter avec M. le général Montesquiou sur les moyens les plus propres de parvenir au but qu'on se propose et dissiper et prévenir de part et d'autre, sans déroger à la neutralité adoptée par le Corps helvétique, tout sujet de mésintelligence et de soupçon qui pourroit à l'avenir troubler le bon voisinage qui subsiste depuis si longtemps entre les deux États et que le canton de Berne désire sincèrement de conserver..... »

Vol. 431, f° 229 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

771. — Genève, 10 novembre. — Note remise par MM. Pestalozzi et Frisching au général Montesquiou. Dès que la convention relative à Genève aura été ratifiée, Berne et Zurich ne feront aucune difficulté de rappeler leurs troupes. Berne en particulier « se fera un véritable plaisir de manifester ses dispositions pacifiques en retirant la majeure partie de ses troupes cantonnées sur la frontière, ne doutant pas que les troupes françoises ne se retirent de même de leurs frontières ».

Ne représentant que deux cantons et non le Corps helvétique tout entier, s'attendant d'ailleurs à être bientôt rappelés, MM. Pestalozzi et Frisching ne peuvent répondre aux ouvertures amicales que M. de Montesquiou leur a faites le 25 octobre. « Mais M. le général, qui a déjà correspondu avec toute la Suisse sur la neutralité, saura suivre cette correspondance selon qu'il le jugera à propos,

sur tous les objets qui n'exposent cette même neutralité à aucun danger. »

Les représentants terminent en réitérant les assurances des dispositions pacifiques de leurs souverains.

Vol. 431, f° 229, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

772. — Strasbourg, 10 novembre. — Proclamation du général Biron aux citoyens habitant le pays de l'évêché de Bâle faisant partie de l'empire d'Allemagne.

Vol. 431, f° 336, imprimé, placard in-f°.

773. — Baden, 10 novembre. — Barthélemy à Biron. Emprisonnement de trois officiers du ci-devant régiment de Vigier, à Soleure.

Vol. 430, f° 199, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

774. — Paris, 11 novembre. — M. Rassé, employé aux bureaux de la guerre, au général Steiner. Licenciement des régiments suisses. Dangers qui peuvent résulter pour la Suisse de l'interruption des relations avec l'ambassadeur de France.

Vol. 431, f° 252, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

775. — Paris, 12 novembre. — L'abbé de Courçay à Barthélemy son frère. M. Colchen n'est pas d'avis que Barthélemy doive insister pour être reconnu dans son caractère officiel, il aimerait tout autant que l'ambassadeur pût amener les Cantons à traiter avec lui « comme si de rien n'étoit, sans préliminaires, sans formalités préalables, comme ils traitent avec nos généraux ».

Barthélemy verrait-il quelque inconvénient à écrire pour demander la suppression du titre d'Excellence qu'on lui a donné jusqu'ici ? L'ambassadeur pourrait aussi demander s'il doit trouver bon que les officiers suisses se présentent chez lui avec la croix de Saint-Louis.

Vol. 430, f° 208, copie, 4 p. 1/4 in-f°.

Vol 431, f° 253, copie, 2 p. 1/4 in-f°.

776. — Strasbourg, 12 novembre. — M. Lindinner à Le Brun. Il proteste de son dévouement et recommande le sieur Orelli, major au ci-devant régiment de Steiner, membre du grand conseil de Zurich, et qui est « dans des bons principes ».

Vol. 430, f° 225, original, 1 p. in-f°.

777. — « Die Bürger von Frankfurt an den Fränkischen Burger und General Herrn Cüstine. »

Vol. 430, f° 226, imprimé, 4 p. in-4°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 38.

Reprise des relations avec Le Corps helvétique.

778. — Paris, 13 novembre. — Le Brun accuse réception des dépêches n^{os} 94 et 95. « J'ignore, dit-il, si le citoyen Montesquiou aura eu le temps d'écrire au Corps helvétique une lettre dans le sens que vous lui avez indiqué. Mais, qu'il l'ait fait ou non, il me semble que puisque le Corps helvétique a été instruit de la mission dont je l'avois chargé, notre objet est rempli, celui de donner aux Cantons une preuve du désir que nous avons de voir nos communications reprendre leur cours ordinaire. Les observations que présentent à cet égard vos dernières lettres et les preuves qui se multiplient chaque jour de l'intention où l'on est de se rapprocher de nous, me persuadent que sans le concours d'aucun agent étranger nous parviendrons bientôt à rétablir votre correspondance directe avec le Corps helvétique et les États en particulier.

« Je croirois que le moyen de parvenir plus tôt à ce but seroit d'éviter de présenter ce retour à l'ancien ordre des choses comme une reconnoissance de la forme actuelle de notre gouvernement. Je pense comme vous que la Suisse ne sera pas la première des puissances à nous reconnoître formellement : mais nous avons des intérêts à traiter et il est nécessaire que quelqu'un ait mission pour les suivre. On ne peut pas dire que le roi de Prusse ait authentiquement reconnu la République françoise, et

cependant il a traité avec des agents de la République. La distinction que l'on vous opposeroit entre des agents militaires et des agents revêtus de tout autre caractère ne seroit qu'une vaine subtilité.....

« J'approuve les ordres que vous avez donnés pour que la somme de 20 000 francs que doit M. Vêrac à la caisse de l'ambassade soit retenue sur le prix de la vente de ses meubles. Je vous demande de suivre cet objet avec vigueur près de l'État de Soleure.

« Je vous recommande également l'affaire des trois officiers que cet État a fait constituer prisonniers.....

« J'écris au Ministre de la Guerre sur l'objet de la fixation des retraites à accorder aux officiers suisses ; et quant à ceux des officiers des régiments licenciés qui désirent rentrer au service de la République, je vais exposer leur demande au Comité diplomatique. Je ne négligerai aucun des moyens propres à la faire accueillir. »

Vol. 430, f° 209, minute, 3 p. in-f°.

Vol. 431, f° 254, copie, 2 p. 1/3 in-f°.

Pièce jointe. — Paris, 31 octobre. — Décret relatif à l'élargissement des trois officiers de Vigier arrêtés à Soleure.

Vol. 430, f° 159, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 431, f° 255, copie, 1/2 p. in-f°.

779. — Paris, 13 novembre. — Colchen à Barthélemy. Le Ministre invite l'Ambassadeur à faciliter au sieur Périquier les moyens de remplir sa mission et le prie d'envoyer, si cela est possible, un extrait du recès de la diète d'Aarau.

« Le Ministre ne pense pas qu'il soit possible de renvoyer M. d'Assigny à Munich. Il croit que le meilleur parti qu'il ait à prendre est de rentrer en France, où il pourroit être employé en qualité d'Ingénieur.

« Quant à M. Hirsinger, n'ayant plus de mission, s'il restoit en pays étranger, il seroit nécessairement considéré

comme émigré.....

« M. d’Affry, avant son départ, a proposé au Ministre d’attacher à l’ambassade de Suisse le jeune Bournon ville, dont il fait cas... »

Vol. 431, f° 263, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

780. — Zurich, 13 novembre. — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Affaire de Genève. Zurich eût souhaité que la note à remettre par les représentants des deux Cantons au général Montesquiou fût moins positive.

Vol. 431, f° 228, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

POLITIQUE N° 98.

Désaveu de la lettre de M. de Marval.

BARTHÉLEMY A LE BRUN¹⁷⁸

781. — Baden, 14 novembre. — Le citoyen Bréban est arrivé. L'État de Berne et M. de Marval désavouent également la lettre que ce dernier a écrite au roi de Prusse le 20 septembre.

« Il me semble que le meilleur désaveu que Berne puisse faire de ce qui s'est passé précédemment et que le meilleur moyen qu'il ait à employer pour manifester ses dispositions actuelles, c'est le parti qu'il prend de licencier dès à présent une bonne partie des troupes qu'il avoit sur pied et l'engagement qu'il annonce de licencier le reste aussitôt que la convention de Carouge sera ratifiée, comme aussi de se laisser attaquer par les troupes françoises.....

Bâle.

« L'évêque de Bâle a écrit une lettre fort lamentable à l'État de Berne sur les excès qu'il dit qui se commettent dans l'évêché..... MM. de Berne ne lui ont répondu jusqu'ici qu'en termes vagues. Cet événement jettera de l'inquiétude parmi les Cantons, comme a fait notre intervention pour les trois officiers de Soleure.....

Saint-Gall.

Cantons démocratiques.

« L'abbé de Saint-Gall consent à ce qu'on qualifie nos généraux du titre de généraux de la République française. »

Les Cantons démocratiques semblent disposés à se soustraire aux dépenses qu'entraînent pour eux les mesures prises en vue de la défense des frontières.

Grisons.

« J'ai soin d'entretenir des correspondances utiles dans le pays des Grisons afin de pouvoir vous instruire des menées que la maison d'Autriche pratique constamment parmi ce peuple, sur lequel elle travaille toujours à appesantir son joug. Je joins ici la copie d'une lettre que je viens de recevoir de Coire. »

Vol. 430, f° 212, original, 4 p. in-f°

Vol. 431, f° 225 v°, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

Pièces jointes. — a. — Berne, 10 novembre. — Frisching à Barthélemy. M. de Marval désavoue la lettre qu'on lui attribue. Berne donne à la France une preuve de confiance en réduisant le nombre des troupes qu'il a sous les armes.

Il renverra le reste dès que l'affaire de Genève sera terminée.

Lorsque Genève fut menacé, Berne réclama de la Hollande le subsidé stipulé par le traité de 1712. « Les États généraux viennent de nous répondre fort obligeamment qu'ils sont fâchés d'apprendre nos soucis, mais qu'ils espèrent que les choses s'arrangeront à l'amiable ; sinon, qu'ils ne feront aucune difficulté de nous faire parvenir ces subsides pendant tout le temps que la guerre durera, à teneur du traité..... »

Vol. 430, f° 206, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

Vol. 431, f° 226 v°, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

b. — Neuchâtel, 4 novembre. — M. de Marval désavoue la lettre qui a été publiée comme ayant été écrite par lui au roi de Prusse. Cette pièce n'a vraisemblablement d'autre but que de rompre la bonne intelligence qui règne entre Berne, le Corps helvétique et la France et peut-être aussi de nuire aux Neuchâtellois dans l'esprit de leurs voisins.

Vol. 430, f° 183, copie, 1/2 p. in-f°.

Vol. 431, f° 227 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

c. — Berne, 6 novembre. — MM. de Berne à Frisching, leur représentant à Genève. Ils désavouent la lettre de M. de Marval au roi de Prusse.

Vol. 430, f° 189, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

Vol. 431, f° 227 v°, copie, 1 p. in-f°.

d. — Coire, 6 novembre. — Salis Scevis à Barthélemy. Il se félicite de la résolution prise par l'Ambassadeur de rester à son poste. Les dissensions intérieures sont loin d'être apaisées dans le pays des Grisons.

Vol. 430, f° 190, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

Vol. 431, f° 230 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

782. — Paris, 15 novembre. — Le Brun au Comité diplomatique. Il communique diverses pièces relatives aux négociations de M. de Montesquiou et à la reprise des relations avec le Corps helvétique. Barthélemy est d'avis que l'on doit admettre au service de la République les officiers suisses licenciés qui demandent à y rentrer. Le Brun estime que l'opinion de l'Ambassadeur est fondée. Il demande à ce sujet une décision du Comité, ou s'il est nécessaire un décret de la Convention.

Vol. 430, f° 216, minute, 4 p. in-f°.

783. — « Réflexions d'un citoyen sur la position de la République française relativement à la Suisse, Genève et le Piémont. »

Vol. 430, f° 218, copie, 10 p. 1/2 in-4°.

784. — Paris, 16 novembre. — Arrêté du Conseil exécutif portant « que le général commandant en chef les armées françaises dans l'expédition de la Belgique sera tenu de prendre les mesures les plus précises et d'employer tous les moyens qui sont à sa disposition, pour assurer la liberté de la navigation et des transports dans tout le cours de l'Escaut et de la Meuse ».

Vol. 431, f° 256, imprimé, 3 p. in-8°.

785. — Paris, 16 novembre. — Le Brun demande à Barthélemy des renseignements sur l'abbé Vanelli.

Vol. 433, f° 99, copie, 1/2 p. in-f°.

Pièce jointe. — Lugano, 20 octobre. — L'abbé Joseph Vanelli, rédacteur de la Gazette italienne de Lugano, à Le Brun. Il demande une récompense pour les services qu'il a rendus à la France et à la cause démocratique par ses publications.

Vol. 430, f° 104, original, 3 p. in-f°.

Vol. 433, f° 99, copie, 2 p. in-f°.

786. — Baden, 16 novembre. — Barthélemy recommande à Le Brun le citoyen Nettement, avec lequel il a travaillé plusieurs années à Londres.

Vol. 431, f° 233 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN 179

POLITIQUE N° 99.

Négociations avec le Corps helvétique.

787. — Baden, 17 novembre. — Barthélemy accuse réception de la dépêche n° 37 du 7 novembre. Il demande que des mesures soient prises pour éviter qu'en publiant des parties de ses rapports on le compromette gravement aux yeux des Suisses.

Malgré l'avis de M. Ochs, qui tient pour la convocation d'une Diète, Barthélemy persiste à croire qu'il n'y avait pas d'autre marche à suivre que celle que le ministre vient d'adopter. Barthélemy a fait connaître la détermination prise par le Ministre aux magistrats bernois avec lesquels il est en relation.

Barthélemy revient sur ce qu'il a dit précédemment du changement remarquable qui s'est produit dans les esprits à Berne et qui, en modifiant la politique de cet État, facilitera un rapprochement avec la France. Il se confirme « que plusieurs Cantons démocratiques voyoient avec beaucoup de jalousie toute l'affaire de Genève ».

Considérations sur la Suisse.

« Nous avons donc aujourd'hui dans toute son étendue la mesure du caractère, des moyens, des dispositions du peuple suisse. Ami de la paix et des arts utiles, occupant un sol naturellement stérile et que son industrie peut seule rendre productif, accoutumé comme il l'est actuellement à trouver dans les travaux de la culture et du commerce des ressources contre l'excessive pauvreté qui étoit le partage de ses pères, heureux de la modération des gouvernements auxquels il obéit, il n'est plus belliqueux que dans les pages de l'histoire. La guerre ne peut plus faire l'objet des spéculations que de quelques individus que leurs qualités militaires feront toujours rechercher par les nations étrangères. Elle est devenue absolument incompatible avec la constitution politique des Cantons. La défense de leurs foyers est le seul point qui fixera constamment leur attention. Ils les défendront toujours valeureusement.

« Il me paroît qu'un peuple ainsi organisé est précisément celui qu'il nous faut pour continuer de couvrir nos frontières orientales. Ce précieux service qu'il a fidèlement rendu à nos rois, il le rendra avec encore plus de fidélité et de zèle à la République françoise aussitôt que les circonstances nous auront permis de lui manifester toute la confiance, toute l'amitié dont il sera le prix. J'indiquerai ici quelques-uns des moyens que je crois les plus propres à le rapprocher de nous et à nous l'attacher. Un des plus efficaces sera toujours de ne pas troubler ses gouvernements et de le laisser jouir tranquillement de sa paix domestique. Nous pouvons le livrer à cet abandon sans cesser de surveiller la conduite de ses différents États, d'exiger d'eux la plus exacte observation de la neutralité et d'être en mesure de punir les manquements qui y seroient apportés.

Bâle.

« Je ne suis pas instruit de ce qui se passe dans l'évêché de Bâle. Je n'en parlerai donc que d'après l'inquiétude des Suisses. C'est d'après eux que j'observe que si nous permettions qu'on renversât le gouvernement de cette principauté,... nous manquerions à nos propres principes et nous répandrions l'alarme parmi les Cantons suisses.....

« On s'est permis dans la ville de Porrentruy quelques démarches qui sont très préjudiciables à nos intérêts. On s'est emparé des entrepôts de sels destinés à Berne et d'autres Cantons. Il est instant de faire cesser ce désordre. » Il est également important de ne pas céder aux tendances que l'on prête aux commis principaux de la guerre et de la trésorerie, et d'accorder des pensions de retraite aux officiers suisses qui sont dans le cas d'en recevoir.

« On me mande de Bâle que depuis peu de jours le citoyen Ferrier avoit annoncé à l'État l'établissement dans cette ville de deux officiers françois qui y résideroient pour veiller tant sur la conduite des officiers et soldats qui y venoient du camp d'Hesingen que sur celle du Magistrat envers les déserteurs autrichiens. M. Ochs, chancelier, fut chargé de porter le 13 des représentations au général françois sur cet arrangement ; mais à peine étoit-il parti de Bâle que deux officiers envoyés par le général et munis d'un passeport qu'ils présentèrent à la porte de la ville et sur lequel ces mots étoient écrits : pour surveiller à la (sic) neutralité promise du magistrat de Bâle, arrivèrent avec une sorte de lettre de créance adressée au chef en charge, à la fin de laquelle il est dit que cet arrangement n'est que provisoire, vu que la Convention nationale enverra un résident françois à Bâle. On a très souvent proposé cette

dernière mesure en l'appuyant du motif que la maison d'Autriche tient un résident dans celle même ville.....

« Je ne doute pas que la présence d'un agent particulier ne nuisît plutôt qu'elle ne seroit profitable à nos intérêts. Ce seroit une occasion d'intrigues dans la ville et dans les Cantons, de jalousie de la part du Magistrat que sa vanité porteroit à correspondre de préférence avec l'agent accrédité auprès de tout le Corps helvétique, et peut-être aussi de tracasseries avec l'ambassade qui ne conduiroient qu'à entraver le service et à présenter au Ministre des Affaires étrangères des rapports tout à fait différents.

« Quelques-unes de ces réflexions peuvent se rapporter à la demande que forme le général Ferrier. » Si la nécessité de cette mesure n'étoit pas bien démontrée, elle ne pourrait que produire un mauvais effet. « Si elle n'a pour but que de faciliter le rétablissement de la correspondance officielle de ce Canton avec l'Ambassade, elle peut, si elle est bien conduite, faire naître ce désir à Bâle et le justifier aux yeux des autres Cantons. Je dois au reste vous rappeler que les députés de Bâle à la Diète d'Aarau avoient pour instruction de ne pas voter pour l'interruption de la correspondance avec l'ambassade, dont cet État sentoit tout le prix. »

Soleure a envoyé les trois officiers de Vigier à la campagne, dans leurs familles. Cette mesure se justifie par la nécessité d'assoupir une affaire sur laquelle les esprits commençoient à s'échauffer.

Ce même État vient de décider qu'il ne renverrait aucun des émigrés français réfugiés sur son territoire. « J'apprends de bon lieu qu'on s'y repaît encore d'illusions de contre-révolution. M. Castelnau est retourné depuis peu de temps dans cette ville. Sa présence n'a fait aucun plaisir à la partie des habitants qui gémit des fautes de ses souverains et qui, s'ils n'y prennent garde, les en punira plus tôt qu'ils ne pensent. M. Castelnau est allé à Lucerne. Il s'est enfermé avec le Ministre d'Espagne, dont les

sollicitations viennent d'obtenir de l'État ce que vous verrez sur la feuille ci-jointe.....

« J'ai voulu savoir ce que l'Avoyer Glutz, dont la copie de la lettre qu'il m'a écrite est jointe à ma dépêche n° 97, entend par la dernière phrase de cette lettre où il parle d'une contestation de M. Vérac. J'apprends que ce mot se rapporte à la réclamation que fait ce ci-devant ambassadeur d'un quartier de ses appointements. Il mérite qu'en réponse vous ordonniez au citoyen Berville de poursuivre la saisie de ses meubles et ensuite au général Biron d'exiger de nouveau de l'État de Soleure qu'il chasse M. Vérac, M. Castelnau et M. Lefebvre d'Amécourt, tous chefs de parti, qui ont rempli et qui continueront de remplir la Suisse de leurs intrigues. Cette intervention de notre part est très naturelle et n'est point d'un genre à effaroucher aucun des Cantons, pour lesquels d'ailleurs elle n'est pas nouvelle.

« L'évêque de Spire a mandé à l'État de Bâle que les François le persécutent pour avoir laissé passer sur son territoire le régiment de Châteaueux. Il espère qu'à cause de cela le Canton lui accordera, en cas de besoin, asile et assistance. »

Barthélemy prie instamment le Ministre de prendre des mesures pour que deux capitaines aux Gardes suisses, MM. Durler et Pfyffer, de Lucerne, qui se tiennent cachés à Paris depuis le 10 août, puissent regagner sans danger leur patrie.

Vol. 430, f° 235, original, 19 p. 1/4 in-f° ;

Vol. 431, f° 241, copie, 11 p. 2/3 in-f°.

Pièces jointes. — a. — Lucerne, 15 novembre. — L'État de Lucerne a autorisé les officiers ses sujets à traiter directement avec M. de Caamaño, à condition que dans les engagements particuliers qu'ils contracteront il ne se trouve rien qui puisse porter préjudice aux droits et privilèges que les Suisses se sont toujours réservés dans les

capitulations étrangères. C'est à cette condition qu'ils leur accorderont la permission de faire des recrues pour compléter les bataillons et compagnies de la nouvelle levée.

Vol. 430, f° 214, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

Vol. 431, f° 248, copie, 2/3 p. in-f°.

b. — « Note relative à la levée des nouvelles compagnies pour le service d'Espagne » [par BARTHÉLEMY].

Vol. 430, f° 215, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

Vol. 431, f° 248 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

KOCH A LE BRUN

788. — Lindau, 17 novembre. — « Revenu ici de mon excursion à Augsbourg, que je vous ai annoncée par ma dernière datée de Winterthur le 30 du mois passé, je viens vous rendre compte de l'issue de ce voyage, ainsi que de l'entrevue que j'ai eue à Augsbourg avec mon frère, qui s'y est rendu de Ratisbonne pour s'aboucher avec moi.

« Avant tout, je dois vous observer que M. de Leykam, commissaire impérial à la Diète, instruit par mon frère de mon dessein de me rendre à Augsbourg, s'étoit adressé de son chef à M. de Sommerau, président de la Régence de Fribourg, pour lui demander un passeport pour moi ; et il eut, en même temps, l'attention de me prévenir de cette démarche. Loin d'attendre ce passeport, je me suis borné à en prendre un dans la Suisse, et en accélérant mon voyage en Empire, j'ai eu seulement la précaution de le diriger par le lac de Constance et par Lindau, de manière à éviter le territoire autrichien. J'ai eu tout lieu de m'applaudir du parti que j'ai pris, car vraisemblablement j'aurois été longtemps à attendre le passeport de Fribourg, puisque M. de Sommerau, d'après ce qu'il en a dit à M. de Leykam, n'a pas voulu prendre sur lui d'expédier ce passeport, mais qu'il a jugé nécessaire d'en demander au préalable les ordres de sa cour.

« J'ai appris depuis, par mon frère, ce que j'ignorois parfaitement, que les émigrés ont eu grand soin de déclamer contre moi tant à Vienne qu'à Ratisbonne. Comme j'y étois connu de longue date, ils m'ont fait l'honneur de mettre plus particulièrement sur mon compte tout ce qui, dans l'Assemblée nationale législative, s'est, dit-on, prononcé contre les puissances. A les entendre, les

députés qui en ont été les auteurs n'ont agi que par moi, n'ont été que mon organe.

« Les Autrichiens, guidés par leur animosité contre tout ce qui est dévoué à la Révolution française, se prévaudroient indubitablement de cette opinion, répandue dans le public, pour s'opposer de toutes leurs forces à ce que je vinsse me fixer soit à Ratisbonne soit dans quelque autre ville d'Empire située dans le voisinage.

« Une considération d'une plus haute importance achèvera de les décider contre moi et contre mon projet. Elle dérive de ce que les partisans de la cour de Vienne n'ont rien négligé jusqu'à présent pour représenter sous un faux jour à la Diète tout ce qui se passait en France, et afin d'y réussir d'autant mieux, ils n'ont pas reposé jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu, par leur influence, à faire (sic) proscrire indistinctement à la Diète tous les papiers de France, au point qu'il n'est plus permis à aucun des ministres comitiaux de les lire ni de se les procurer par la voie ordinaire de la poste. Mon frère, requis par plusieurs de ses collègues, vient de prendre des mesures avec moi pour recevoir dorénavant ces mêmes papiers par mon entremise. Les Autrichiens craindront dès lors que, si je m'établissais à Ratisbonne, il ne me fût facile de dessiller les yeux de la plupart des ministres et que je ne parvinsse même à y encourager le parti de l'opposition, qui ne peut que prendre ombrage de la coalition monstrueuse des deux Cours jusqu'à en redouter le bouleversement du système germanique.

« Cette considération semble d'autant mieux fondée que le mécontentement ne laisse pas d'être fort grand à Ratisbonne, que les esprits y sont aigris contre les deux Cours et contre le despotisme qu'elles affectent. Les Autrichiens surtout se plaisent à y parler en maîtres et déjà plus d'une fois ils ont insinué à la Diète qu'ils traiteroient en ennemis ceux des princes et états de l'Empire qui se

refuseroient à faire cause commune avec les puissances contre la France.

« Au milieu de cette disposition des esprits, rien moins que favorable aux Cours alliées, laquelle me paroît assez généralement répandue dans tout l'Empire, et notamment dans les villes libres, où le parti démocratique est partout prépondérant, j'ai pensé que ce seroit peut-être le moment de faire une déclaration, de la part de notre Conseil exécutif provisoire, tendant à éclairer les États d'Empire sur les dangers de leur position actuelle et sur les projets ambitieux des deux Cours qui, si elles parvenoient à leur but, finiroient par leur faire la loi, en disposant, à leur gré, du sort de tout l'Empire.

« Rien sans doute ne serviroit mieux à dévoiler l'ambition autrichienne que les conventions secrètes de Pilnitz, d'après lesquelles l'Electeur palatin abandonneroit la Bavière à la maison d'Autriche pour recevoir en échange l'Alsace et la Lorraine ; les Pays-Bas échoueroient (sic) à la France, et le pays de Juliers, de Berg, avec la Gueldre autrichienne, au roi de Prusse. J'ai de la peine à croire à l'authenticité de ces conventions, où tout est à l'avantage de la maison d'Autriche et où la Prusse seroit, à mon avis, bien complètement jouée. Cette authenticité cependant a été-attestée très positivement à mon frère, lors de son dernier séjour à la cour de Vienne par le prince de Galitzin et le comte de Razoumowski, les deux Ministres russes siégeant auprès de cette Cour. Le même arrangement d'ailleurs est rappelé dans un écrit qui vient de paroître à Ratisbonne et qui a tout l'air d'être sorti d'une plume autrichienne. On y propose le partage en question comme le vrai moyen de consolider la paix en Europe.

« Il est évident pour quiconque connoît tant soit peu la situation politique de l'Empire que la maison d'Autriche, en se faisant adjuger la Bavière et en conservant les États nombreux qu'elle tient déjà dans la Souabe, mettra dans sa dépendance tout ce qui compose les États de ce Cercle ;

que, dès lors, toute la haute Allemagne sera forcée de plier sous son joug et qu'elle gagnera une prépondérance absolue dans tout le reste de l'Empire. Cette considération, rappelée adroitement dans la déclaration dont je viens de vous parler, ne laisseroit pas de faire un grand effet ; elle serviroit à motiver l'invitation qu'on feroit aux États de l'Empire de se rallier à la France, leur alliée naturelle, qui, loin de nourrir aucun projet d'agrandissement, n'a pris les armes que pour le maintien de sa liberté et de son indépendance et qui, par là même qu'elle fera respecter les droits des Nations, deviendra le plus sûr garant de la liberté germanique contre la maison d'Autriche, dont la politique perfide a constamment abouti à mettre tout l'Empire dans ses fers. Peut-être ne seroit-il pas hors de propos de laisser entrevoir encore, par cette même déclaration, aux États d'Empire lésés par les décrets nationaux, quelque arrangement pour leurs indemnités au cas qu'ils s'avisassent de les attendre plutôt de la loyauté et de la générosité de la Nation que de la protection des Puissances conjurées contre elle.

« Mais ce qui achèvera de faire échouer les Cours alliées dans leur dessein d'entraîner le corps de l'Empire contre nous, c'est le succès même des armes de la République joint à la bonne conduite que nos troupes continuent à observer dans les places qu'elles occupent en Empire. Les ministres de Mayence avoient fait un étalage bien pompeux à la Diète de la défense vigoureuse que les citoyens de Mayence, de concert avec ceux du Rhingau, se proposoient de faire contre nous. L'événement ayant démontré le contraire, et ces citoyens ayant plutôt témoigné de l'empressement à accueillir nos troupes, la terreur s'est emparée de tous les esprits, et l'on craint généralement que l'exemple des Mayençois ne trouve de zélés imitateurs dans toutes les villes de l'Empire. Cette terreur est, en effet, si grande qu'on a tout de suite renoncé à Ratisbonne au projet d'en venir à une déclaration de guerre contre

nous, et que même on y a déjà mis en délibération s'il ne falloit pas transférer ailleurs la Diète.

« C'est ici le lieu de vous donner, Citoyen ministre, le précis de ce qui s'est passé, en dernier lieu, à la Diète touchant la proposition impériale pour la guerre contre nous.

« C'étoit à lundi (sic), cinquième du courant, que la délibération avoit été indiquée sur cet objet ; elle fut différée et renvoyée au lundi suivant, à cause des ordres que le ministre électoral de Saxe reçut de sa Cour pour la suspension du suffrage électoral. Cet incident, dont on ignore le vrai motif, nécessita un délai, parce que la suspension du suffrage électoral de Saxe rendoit la majorité, dans le collège électoral, tout à fait impraticable ; et cela voici comment :

« Dans une conférence secrète tenue quelques jours auparavant entre les principaux membres de la Diète, on étoit tombé d'accord de ne point en venir à une déclaration de guerre contre la France, mais de se borner simplement à voter sur le troisième chef de la proposition impériale, tendant à mettre sur pied, de la part des princes et États de l'Empire, le triple de leur contingent ordinaire.

« Ce fut dans cette même conférence que Mayence, Trèves et Cologne déclarèrent qu'ils s'abstiendroient entièrement de voter dans l'affaire de la guerre, et cela sans doute plutôt par la crainte qu'ils ont de leurs peuples, que par aucune sorte de ménagement pour nous.

« Le Ministre bavaro-palatin fit aussi connoître l'embarras de son maître à prendre aucun parti décisif dans la crise actuelle.

« Celui d'Hanovre, tout en admettant la délibération sur le triplum du contingent, donna néanmoins à considérer aux États les plus exposés, si cette mesure, quoique puisée dans les principes du système fédératif de l'Empire, étoit conforme aux règles de la prudence eu égard à la grande

différence qu'il y avoit entre voter le triplum et le mettre en activité.

« Sur ces entrefaites, le ministère électoral de Saxe, qui d'abord avoit paru disposé à voter au gré des cours alliées, ayant reçu des ordres contraires, il s'ensuivoit que les seules voix sur lesquelles on pouvoit compter dans le collège électoral étoient celles de Bohême, de Brandebourg et d'Hanovre et que par conséquent il n'y avoit plus lieu de former la majorité dans ce collège.

« Après tout ce que j'ai dit plus haut touchant les bruits qui ont été disséminés sur mon compte dans l'Empire et la haine que les Autrichiens semblent m'avoir vouée, vous sentez bien, Citoyen, que j'ai dû renoncer au projet que j'avois conçu, étant encore avec vous et ne connoissant pas au vrai l'état actuel des choses à Ratisbonne. Je me suis donc borné à tirer parti de l'entrevue que j'ai eue avec mon frère pour me concerter avec lui relativement à une voie sûre et certaine de recevoir, par son canal, tous les avis et informations qu'il nous importera d'avoir sur les affaires de l'Empire et les délibérations de la Diète.

« Un fait que mon frère m'a assuré comme bien positif et que je crois ne devoir pas passer ici sous silence, c'est qu'on doit envisager, non le prince de Kaunitz, mais le baron de Spielmann, comme le vrai auteur des entreprises de la maison d'Autriche et de celles de l'Empereur Léopold contre la liberté française.

« L'Empereur Joseph II avoit dispensé le Prince, à cause de son grand âge, d'assister aux délibérations du Conseil, et lui avoit permis de se servir du baron de Spielmann pour y exposer son avis.

« Aussi longtemps que vécut Joseph II, qui voyoit habituellement Kaunitz et qui avoit la plus grande confiance en lui, Spielmann n'étoit, dans le fait, que le simple organe du Prince.

« L'état des choses changea à la mort de Joseph II et à l'avènement de son frère, l'Empereur Léopold II. Ce prince,

livré à ses plaisirs et à la débauche des femmes qui servit à abrégé ses jours, ne pensoit qu'aux moyens de s'alléger le fardeau des affaires qui lui pesoit ; il ne vit plus familièrement le prince Kaunitz et le négligea bientôt tout à fait. C'est ce qui fit gagner en crédit le baron de Spielmann, qui se permit alors d'agir de son chef et de proposer ses propres vues au Conseil, sans communiquer, ainsi que cela s'étoit pratiqué auparavant, avec le prince de Kaunitz.

« Ce fut ce nouveau favori qui, gagné par les émigrés et par les Cours ennemies de la France, entraîna insensiblement l'Empereur dans des mesures que désapprouvoit le prince Kaunitz et qui tendoient ouvertement à engager la guerre avec la France.

« Mon frère, lors de son dernier séjour à la cour de Vienne, où il fut envoyé pour complimenter le nouvel Empereur sur son avènement au trône, et dans les entretiens particuliers qu'il eut avec le prince Kaunitz et avec d'autres hommes d'État, eut lieu de se convaincre de la vérité du fait dont je parle.

« Il croit même avoir remarqué que le prince Kaunitz le recherchoit et le distinguoit plus que ci-devant, parce qu'il le savoit affectionné à la France et à la Révolution française.

« Détenu ici, depuis plusieurs jours, par un vent contraire qui m'a empêché de traverser le lac, et décidé à ne point me servir de la route de terre par le comté de Bregentz et le territoire autrichien, j'ai profité de ce contretemps pour vous faire la présente dépêche. J'espère pouvoir m'embarquer dès demain pour la Suisse, où, après un séjour très court, je me propose de rentrer en Alsace par Bâle afin de retourner à mon poste à Strasbourg, désirant de me réconcilier enfin avec les Muses, que je n'ai négligées que trop longtemps.

« Je serois au comble de mes vœux si j'apprenois à mon retour que les efforts que j'ai faits pour servir mon pays et

la chose publique ne vous aient pas déplu. Je vous prie, d'ailleurs, d'être bien persuadé que je saisirai toujours avec empressement les occasions qui se présenteront à moi ou que vous me ferez naître, pour rendre mes foibles lumières utiles à la République et à la cause de la liberté contre les despotes conjurés contre elles.

« Agréez, Citoyen ministre, l'assurance de mon respectueux dévouement.

« P.-S. — Ci-joint encore une lettre que j'ai reçue de M. Gaudin de Constantinople. Elle servira à vous convaincre du bon esprit et des lumières de ce jeune citoyen, indépendamment qu'elle m'a paru renfermer quelques notions sur les affaires du Levant que vous ne serez pas fâché de lire de la propre plume du rédacteur. »

Vol. 430, f° 395, original, 6 p. 3/4 in-f°.

789. — Paris, 17 novembre. — Le Brun au président de la Convention nationale. Arrestation de trois officiers du ci-devant régiment de Vigier à Soleure.

Vol. 430, f° 234, minute, 1 p. in-f°.

790. — Samedi 17 novembre. — N° 235 du journal la Gazette nationale de France.

Vol. 431, f° 265, imprimé, 4 p. in-4°.

791. — Naples, 18 novembre. — Déclaration de M. de Mackau au général Acton. Rétablissement des relations diplomatiques entre la République française et Naples.

Vol. 431, f° 351, copie, 3/4 p. in-f°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 39.
Convention de Genève.

792. — Paris, 19 novembre. — « Vous savez, Citoyen, que les articles conclus le 22 octobre entre le général Montesquiou et les députés de Genève ayant été jugés inconvenants, le Conseil exécutif adressa au général des observations d'après lesquelles de nouveaux articles ont été arrêtés le 2 de ce mois et présentés à la ratification de la Convention nationale.

« En les soumettant à la Convention, le Conseil ne s'est pas dissimulé qu'une affaire aussi simple que l'étoit celle de Genève n'auroit jamais dû être la matière des longs et inutiles débats qu'elle avoit occasionnés ni devenir l'objet d'une sorte de traité. En effet, après avoir déclaré et démontré à la république de Genève qu'elle ne devoit avoir aucune inquiétude sur nos intentions, il ne s'agissoit plus que de la déterminer à renvoyer les troupes qu'elle avoit appelées, troupes dont la présence lui étoit également inutile et onéreuse. C'étoit à quoi se bornait la mission du général Montesquiou. Le Conseil étoit loin de penser que pour la remplir un traité deviendroit nécessaire.

« J'ignore quel est le parti que prendra la Convention nationale, mais il est vraisemblable, d'après l'opinion qui s'est manifestée sur la conduite du général Montesquiou dans cette affaire, qu'elle ne ratifiera pas ces articles conclus le 2 de ce mois et se bornera à faire demander à la

République de Genève que, rassurée sur nos dispositions comme elle doit l'être d'après les déclarations qui lui ont été faites, elle ait à écarter les troupes étrangères qui occupent son territoire.

« L'esprit de tracasserie qui règne à Genève peut faire présumer que ce ne seroit pas encore sans beaucoup de difficultés que l'on amènera les Genevois à terminer ainsi le différend dont il s'agit.

« Il seroit un moyen de prévenir ces difficultés. Nous sommes assurés que le vœu général des Cantons est que l'affaire de Genève n'ait aucune suite, que c'est particulièrement le vœu de Zurich, et qu'aujourd'hui l'État de Berne le partage lui-même. Ne seroit-il pas possible de profiter de l'influence de ces États sur le gouvernement de Genève pour amener cette République à nos vues ? Ils y ont eux-mêmes un intérêt direct, car les troupes qu'ils ont envoyées dans cette ville ne se sont déplacées qu'à regret, et leur retour paroît ardemment désiré dans les deux Cantons. Zurich et Berne pourroient dire aux Genevois : « La célérité avec laquelle nous vous avons envoyé le secours que vous avez réclamé lorsque vous aviez des inquiétudes pour la sûreté et l'indépendance de votre République vous prouve tout l'intérêt que nous prenons à ce qui vous concerne et notre fidélité aux engagements qui nous lient envers vous. Aujourd'hui que vos inquiétudes n'ont plus d'objet, puisque la France vous a déclaré formellement qu'elle vouloit respecter votre neutralité et votre indépendance et qu'elle a même renoncé au traité de 1782 qui l'autorisoit à se mêler en certains cas de votre gouvernement intérieur, vous n'avez plus de motifs pour retenir nos troupes. En les conservant plus longtemps, vous manifesteriez pour la République françoise une défiance injurieuse que nous ne voulons pas partager. Nous avons fait pour vous ce que l'amitié et nos traités exigeoient. Nous ne pouvons pas en faire davantage sans rendre nos sentiments et nos intentions suspects à la France, à l'égard

de laquelle nous avons des ménagements à observer, puisque nous lui sommes alliés comme à vous. Nous lui devons, nous devons à nos Cantons qui le demandent, de rappeler dans leur pays les troupes qui ont volé à votre secours et qui ne vous sont plus d'aucune utilité. »

« Il me semble que les Genevois n'auroient rien à répondre à ce langage, et je suis tellement persuadé qu'il produiroit son effet, que je vous engage à vous rendre successivement à Zurich et à Berne pour faire à cet égard des ouvertures à ceux des magistrats sur le dévouement et l'influence desquels il y a le plus à compter. Ce que vous m'avez mandé dans vos dernières dépêches du changement notable qui s'est opéré dans les dispositions à notre égard, m'autorise à penser qu'il ne vous sera pas difficile d'amener ces deux États à une démarche qui, sans les compromettre, sera l'occasion de nous prouver pour l'un la continuité de son attachement et pour l'autre le désir de nous faire oublier ses torts. »

Vol. 430, f° 248, minute, 3 p. 1/2 in-f°.

Vol. 431, f° 272, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

793. — Paris, 19 novembre. — Le Brun prie Barthélemy de lui faire savoir s'il est vrai qu'il existe encore un rassemblement de troupes considérables sur les frontières de la Suisse et si des mesures efficaces ont été prises pour la sécurité des Français qui voyagent ou habitent en Suisse.

Vol. 430, f° 247, minute, 3/4 p. in-f°.

Vol. 431, f° 281 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

794. — Paris, 19 novembre. — Le Brun à Barthélemy. Réclamation du sieur Mic, tailleur, créancier du prince de Hohenlohe.

Vol. 431, f° 345, copie, 1/2 p. in-f°.

795. — Naples, 19 novembre. — Post-scriptum de la lettre écrite au ministre des Affaires étrangères par le citoyen Mackau. Bon accueil qu'il a reçu du roi et de la reine de Naples.

Vol. 431, f° 351 v°, copie, 1/3 p. in-f°.

796. — Paris, 19 novembre. — Décret de la Convention portant que la Nation française accordera fraternité et secours aux peuples qui voudront recouvrer leur liberté.

Vol. 431, f° 280 v°, copie, 1/4 p. in-f°.

797. — Bienne, 19 novembre. — MM. de Bienne au ministre des Affaires étrangères en faveur de MM. Scholl et Moser, capitaines des deux compagnies que Bienne avait au service de France dans le ci-devant régiment de Reinach.

Vol. 431, f° 250 v°, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN 180

POLITIQUE N°100.

798. — Baden, 21 novembre. — Barthélemy envoie copie d'une lettre de Berne. Il n'a pas vu le général Montesquiou et n'a pas entendu dire qu'il soit passé par Baden. La disgrâce de ce général a inspiré des inquiétudes à Berne relativement à la convention de Genève, et amené quelques délais dans le licenciement de toutes les troupes bernoises. Une autre lettre de Berne porte que le général, avant de quitter l'armée, avait écrit au Corps helvétique relativement à la négociation qu'il avait été chargé d'entamer. Barthélemy supplie le Ministre de lui faire connaître ses intentions au sujet des deux capitaines au ci-devant régiment des gardes suisses dont il a parlé dans sa dernière lettre.

Vol. 430, f° 252, original, 2 p. in-f°.

Vol. 431, f° 249, copie, 1 p. in-f°.

Pièce jointe. — Berne, 17 novembre. — Frisching à Barthélemy. Lettre de M. de Marval au roi de Prusse. Fuite du général Montesquiou.

« Quant à la lettre de Mallet-Dupan, c'est un Genevois qui est connu à Paris pour chaud royaliste. Ce qu'un étranger bavarde sur notre compte et selon ses propres lunettes ne peut nous regarder....

« Il est derechef arrivé cet après-dîner un bataillon de l'armée de Nyon ici à Berne, qui sera licencié demain. On

vouloit congédier le reste de cette armée, mais l'histoire de Montesquiou a fait différer cette résolution de quelques jours..... Par la même raison on laisse encore le peu de monde que l'on a du côté de Nidau ; mais nous espérons que cela ne dérangera pas nos vues pacifiques.....

Vol. 430, f° 245, copie, 3 p. in-f°.

Vol. 431, f° 249 v°, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

799. — Paris, 21 novembre. — « Rapport fait à la Convention nationale au nom du Comité diplomatique sur la négociation entre Genève et la république de France et sur la transaction du 2 novembre 1792, par J.-P. Brissot..... »

Vol. 431, f° 300, imprimé, 24 p. in-f°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 40.

800. — Paris, 23 décembre. — « Il est vraisemblable que la république de Genève ne se déterminera pas sans beaucoup de difficultés à obtempérer à la réquisition qui va lui être faite. C'est pour prévenir ces difficultés et accélérer l'évacuation du territoire de cette ville que je vous ai prié par ma dernière lettre d'employer le crédit de vos amis à Zurich et à Berne pour amener ces deux États à rappeler les troupes qu'ils tiennent à Genève.

« Je vous demande de mettre dans les démarches que vous aurez à faire à ce sujet tout le zèle possible, mais aussi toute la prudence nécessaire. »

Vol. 430, f° 255, minute, 1 p. in-f°.

Vol. 431, f° 312, copie, 1/2 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — Paris, 21 novembre. — Décret de la Convention nationale qui charge le Pouvoir exécutif de requérir que l'évacuation des troupes suisses maintenant à Genève soit consommée le 1^{er} décembre prochain.

Vol. 431, f° 312, copie, 1 p. in-f°.

b. — Paris, 22 novembre. — Le Brun à Châteauneuf. Il notifiera sans perdre un instant à la république de Genève le décret du 21 novembre ainsi que celui par lequel la Nation française renonce au traité de 1782.

« Cette renonciation, qui assure à Genève, en ce qui nous concerne, le libre et entier exercice de ses droits politiques, doit nécessairement lever tout soupçon, bannir toute crainte sur toutes les intentions de la République françoise et laisser par conséquent sans objet la disposition qui avoit été exprimée par l'article 2 du 2 novembre.

« La suppression de l'article 3 de ce traité ne peut être sérieusement la matière d'une réclamation de la part des Genevois, puisque les habitants de la Savoie et des deux Républiques communiquent librement et qu'il y a liberté entière du transit de Genève en Suisse et de la Suisse à Genève.

« Quant aux réserves énoncées dans l'article 4 du même traité, on ne voit pas non plus quel motif raisonnable on pourroit alléguer pour insister à ce qu'elles fussent maintenues.

« La République françoise n'a porté aucune atteinte aux traités qui peuvent lier Genève à ses voisins. Si elle a demandé aux Genevois d'écarter les troupes étrangères qu'ils avoient appelées sur leur territoire, ce n'est pas parce qu'elle leur contestoit le droit de les appeler, mais parce qu'en requérant leur assistance, la République avoit annoncé hautement que c'étoit pour les opposer aux François sous le prétexte vain qu'elle redoutoit une invasion de leur part.....

« On vous objectera sans doute que ce droit est si essentiel à la sûreté et à l'indépendance de Genève que la République a toujours eu soin d'en exprimer la réserve dans ses traités. Mais la renonciation que nous faisons au traité de 1782 est sans doute la meilleure garantie que nous puissions lui offrir pour sa sûreté et son indépendance : elle équivaut bien à la stérile réserve de ce traité de 1584 qui nous est étranger et dont il ne nous appartient pas plus de garantir les dispositions qu'il n'est en notre intention de leur porter atteinte.

« Au surplus, observez aux Genevois qu'il n'est pas question ici d'un traité à conclure entre les deux États, mais d'une simple explication à la suite de laquelle Genève, rassurée sur nos intentions, doit révoquer les dispositions militaires dont la France étoit l'objet.

« Vous aurez à présenter ces réflexions aux Genevois. Ne négligez aucun des moyens propres à les déterminer à satisfaire enfin à notre juste demande. Une plus longue résistance à éloigner de leur territoire les troupes qu'ils y ont appelées ne pourroit se justifier sous aucun rapport. Il est temps de mettre un terme à ces vains débats, qui ne pourroient se prolonger sans compromettre à la fois la dignité de la République françoise et l'intérêt de celle de Genève..... »

Vol. 431, f° 312 v°, copie, 3 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN 181

POLITIQUE N° 101.

Établissement d'un résident français à Bâle.

801. — Baden, 24 novembre. — Barthélemy accuse réception de la dépêche n° 38 du 13 novembre. Le 21, le directoire de Zurich n'avait encore reçu aucun office du général Montesquiou. L'Ambassadeur va communiquer à quelques magistrats une partie de la dépêche à laquelle il répond. De cette manière cette pièce sera connue de tous les Cantons.

« Je n'ai pas de peine, dit-il, à en faire ressortir tous les bons sentiments qu'elle renferme pour eux. Ils n'en auront pas davantage, je pense, de leur côté à y reconnoître la nécessité d'y répondre par la bonne foi et la confiance que leurs intérêts et les événements leur commandent.....

« Quant à nous, Citoyen ministre, assurés, ainsi que nous le sommes actuellement, des bonnes dispositions des uns, de l'humiliation des autres et de l'impuissance de tous pour nous nuire, nous pourrions tranquillement les voir venir ; mais leurs propres besoins leur imposeront la nécessité de nous les confier incessamment. Notre générosité ira au-devant d'eux pour leur indiquer les moyens les plus simples de nous les faire connoître. C'est la teneur de l'instruction que vous me donnez. Je vais m'y conformer, Citoyen ministre, en la commentant par toutes les sages réflexions qu'elle présente. Je m'attends que de quelque partie de la Suisse on voudra peut-être m'objecter que les

ménagements indispensables dus par elle à la maison d'Autriche gênent nécessairement les mouvements des principaux Cantons. Cette considération est forte et vraie ; elle l'est d'autant plus que nos brillants succès, éloignant pour toujours de nos frontières septentrionales le voisinage autrichien, vont compromettre davantage celles de la Suisse. Nous sommes donc appelés et forcés à devenir la principale sauvegarde du Corps helvétique contre les entreprises ultérieures de cette ambitieuse Maison. Nous devons consolider la liberté et l'indépendance des Cantons en leur rendant ce précieux service ; leurs affections ne seront plus ni douteuses ni partagées ; elles seront uniquement dirigées vers nous. La sûreté de nos frontières orientales n'en sera que plus affermie. Je ne tarderai pas, Citoyen, à vous développer davantage ces rapides observations.

« Je vous ai souvent exprimé l'opinion que les besoins ramèneront les Cantons à la nécessité de chercher eux-mêmes les moyens de rétablir les communications. Nous en avons la preuve dans ce moment.

« L'avoyer en charge de Lucerne, qui nous est très attaché et qui a voulu mettre à profit les bonnes dispositions de son Canton, me mande que l'État a adressé le 16 à Zurich une lettre qui doit circuler parmi tous les Cantons, dans laquelle il propose de faire des instances auprès du gouvernement de France pour qu'il veuille bien exécuter le décret qui statue des dédommagements et récompenses pour les officiers suisses licenciés et qui a été communiqué par moi au bourgmestre de Zurich : Lucerne s'en rapporte à la sagesse de ses co-alliés du soin de choisir le canal par lequel ils voudront faire parvenir à sa destination cette réclamation. L'avoyer me marque qu'il pense qu'ils décideront de vous écrire directement, Citoyen ministre, et qu'il pense de même qu'il seroit à propos que vous leur répondiez qu'en faisant passer par moi cette sollicitation qui tient à beaucoup de détails, ils peuvent être

assurés que vous l'accueillerez avec empressement. C'est une semblable réponse qui devrait leur être faite s'ils s'adressent à nos généraux. L'avozer croit que cette circonstance doit tout naturellement rétablir le cours des relations précédentes. Il y a beaucoup d'adresse à ce magistrat d'avoir fait adopter ce moyen ; je serois bien trompé si l'expédient n'avoit pas été concerté avec ceux de Zurich et si, se rapportant d'ailleurs si bien avec le fond de votre lettre, il n'en résulteroit pas bientôt la reprise de la correspondance.....

« Une chose est véritablement à regretter dans ce moment-ci, c'est le retard de la ratification de la convention de Genève. Vous verrez, Citoyen, par la lettre ci-jointe de Zurich qui vient à la suite de celle de Berne que j'ai eu l'honneur de vous adresser par la dernière poste, que ce délai donne de l'inquiétude..... Le sort de Genève intéresse les Cantons en tant que c'est une clef de la Suisse.....

« J'ai oublié de vous observer sur le dernier article de votre dépêche n° 37 que si Berne pouvoit désirer beaucoup d'envoyer un agent à Paris comme il a souvent fait, ce ne seroit que pour ses intérêts particuliers, car le choix par les Cantons d'un agent qui devrait être chargé d'aller se concerter avec le Pouvoir exécutif sur les intérêts du Corps helvétique en général, les occuperoit peut-être pendant plusieurs années, ou plutôt leur excessive jalousie ne leur permettroit jamais d'arriver à un résultat.

« Les représentations de Zurich et de Bâle ont déterminé Unterwald le Haut à renoncer à retirer de Bâle les troupes qu'il a fournies au contingent helvétique.....

« J'écris au citoyen Berville de poursuivre vivement M. Vérac pour en obtenir la rentrée des 20 000 livres qu'il doit à la caisse de l'ambassade...

« Quant à M. de Castelnau, après s'être tenu renfermé pendant plusieurs jours à Lucerne chez l'envoyé d'Espagne, il a été se montrer pendant plusieurs autres jours à Berne avec M. Lenoir. Je suis instruit que la présence de ces deux

personnages dans un moment comme celui-ci a scandalisé beaucoup de monde à Berne. On ne les y a pas gardé longtemps. M. de Castelnau est retourné à Soleure, quoiqu'on lui eût signifié il y a peu de semaines de la part du Conseil secret d'en sortir... Il doit être question de lui dans le premier Grand Conseil, et l'on ne doute pas à Soleure que le grand Sautier ne soit chargé de lui annoncer de partir de Soleure pour n'y plus reparoître. Une telle résolution... dénoteroit que la peur et la diminution du crédit du parti de l'avoyer Steiger ont opéré un changement considérable dans les opinions.....

« Quant à M. d'Amécourt, on assure qu'il s'occupe d'acheter le droit de bourgeoisie dans un village de l'État de Soleure.

« Je suis entré dans ce détail relativement à ces trois particuliers, chefs de parti, parce qu'il paroît qu'il n'y auroit plus lieu à ce que vous chargeassiez le citoyen Biron de demander au gouvernement de Soleure leur éloignement.

« Un des trois officiers soleuriens dont vous me faites l'honneur de me parler, Citoyen ministre, est venu me voir pour me témoigner sa vive reconnaissance de l'intérêt que la République a pris à leur sort. Ils sont parfaitement libres et se proposent bien de retourner en France aussitôt que leurs affaires le leur permettront. En comparant ce que celui d'eux que j'ai vu, m'a dit, avec ce que l'avoyer Glutz m'a écrit, il est évident que celui-ci a honteusement menti. Car non seulement les jeunes gens n'ont pas comparu d'eux-mêmes à la barre du Conseil, mais on a constamment refusé de les entendre, et c'est sans avoir observé cette forme indispensable que l'État qui d'abord avait prononcé leur bannissement de toute la Suisse avait fini par leur donner les arrêts dans les maisons de leurs parents.

« Je joins ici, Citoyen ministre, copie du pouvoir que le citoyen général Ferrier a donné au citoyen Lufft, capitaine de son armée, pour s'établir dans la ville de Bâle.

« Le citoyen La Quiante vient de parcourir avec le citoyen Bréban quelques cantons de la Suisse. Il a aperçu dans quelques-uns des Cantons populaires des traces sensibles des intrigues passées de Berne et des prêtres pour y soulever les esprits contre nous ; mais les préjugés se dissipent, et chaque jour ne fait que confirmer la honte, les regrets et l'humiliation des prêtres et du parti bernois dont nous avons à nous plaindre. On se dit partout que ce parti a été au moment de perdre la Suisse. Ce reproche, la conviction du sentiment qui l'inspire, les besoins et nos succès ramènent promptement vers nous les opinions de ces habitants des montagnes. D'ailleurs Lucerne, qui a une très forte influence sur eux, en fera un excellent usage pour notre cause. Ce Canton a des chefs habiles et éclairés qui le dirigent bien et qui, s'élevant au-dessus des préventions desquelles d'autres magistrats dans d'autres Cantons ne peuvent pas encore se détacher, sentent fortement ce que les circonstances et ses intérêts exigent de la Suisse. Ils agissent en conséquence. La bienveillance que notre Gouvernement a manifestée pour l'État de Lucerne en lui faisant fournir des sels dans le courant de cette année et en ordonnant que le détachement du ci-devant régiment des gardes suisses qui étoit à Dieppe fût traité avec douceur, a fait impression sur les conseils de Lucerne. Le citoyen La Quiante a vu ces chefs ; ils lui ont manifesté les meilleures dispositions pour la France et l'espoir que le pas que leur État vient de faire auprès du Corps helvétique amènera nécessairement le rétablissement des communications officielles.

« De plusieurs côtés, mais particulièrement à Lucerne, on a demandé avec instance au citoyen La Quiante des exemplaires de l'adresse faite par la Convention nationale au Corps helvétique. Dès le premier instant j'ai envoyé tous ceux que j'avois : indépendamment de la communication faite au Directoire, j'en ai aussi fait tirer quelques copies, mais tout cela ne suffit pas, et d'ailleurs il est très essentiel

de faire connoître cette pièce par sa traduction. Malheureusement je n'ai encore aucun avis de l'arrivée de 300 exemplaires que vous m'avez fait expédier par la messagerie, et en attendant vous pourriez m'en faire adresser par la poste un paquet d'une douzaine d'exemplaires à la fois pendant trois ou quatre courriers consécutifs.

« Le citoyen La Quiante a rencontré à Altorf, canton d'Uri, deux négociants considérables de Neuchâtel qui lui ont appris que M. Marval aura à se repentir d'avoir écrit sa lettre du 20 septembre, l'authenticité de laquelle est encore mieux prouvée par le désaveu qu'il en a fait ; que le peuple qui habite les montagnes de la Principauté est très irrité et pourroit facilement se porter à des violences contre lui pour le punir de cette production, et que deux grandes communautés ont fait des adresses très fortes au roi de Prusse contre ce conseiller, dont la conduite ne tend à rien moins qu'à brouiller les habitants de la Principauté avec la Nation françoise qu'ils chérissent.

« Permettez-moi, Citoyen ministre, de vous remercier de la bienveillance que vous venez de faire éprouver au citoyen La Quiante.

« Le citoyen d'Assigny est parti ce matin pour Paris.

« P.-S. — Le citoyen Bréban adresse aujourd'hui au citoyen ministre Clavière la copie d'une lettre qu'il vient de recevoir du citoyen Bioncourt, écrite de Berne. Je vous prie de vous en faire donner la communication. Elle vous confirmera dans l'opinion que nous devons avoir aujourd'hui des sentiments et de la conduite de la République bernoise. »

Vol. 430, f° 260, original, 10 p. 1/4 in-f°.

Vol. 431, f° 255 v°, copie, 7 p. 1/4 in-f°.

Pièces jointes. — a. — Zurich, 21 novembre. — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Disgrâce du général Montesquiou. Inquiétude causée par le retard

apporté à la ratification de la convention relative à Genève. Bonnes dispositions de Zurich à l'égard de la France. Envoi d'un résident français à Bâle.

Vol. 430, f° 253, copie, 2 p. 3/4 in-f°.

Vol. 431, f° 261, copie, 2 p. in-f°.

b. — Quartier général d'Hesingen, 13 novembre. — Pouvoir donné au capitaine Lufft, par le général Ferrier, pour s'établir à Bâle.

Vol. 430, f° 211, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

Vol. 431, f° 262 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

802. — Baden, 24 novembre. — La Quiante à Le Brun. Remerciements pour l'envoi d'une somme de cent louis qu'il réclamait.

Vol. 430, f° 259, original, 1 p. in-4°.

803. — Baden, 24 novembre. — Barthélemy à l'avoyer Glutz, de Soleure, relativement à M. de Vérac.

Vol. 431, f° 262, copie, 2/3 p. in-f°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 41.

Lettre de M. de Marval.

804. — Paris, 26 novembre. — « J'ai reçu, Citoyen, vos deux dépêches 96 et 97 des 10 et 14 de ce mois.

« Il paroît, d'après ce que vous me rapportez dans la première de ces dépêches, que l'on prétend à Berne que la lettre de M. Marval au roi de Prusse est supposée.

« Je vous envoie ces lettres en original, vous priant d'en vérifier la signature et même de la communiquer à des gens experts qui, après l'examen de cette signature et sa comparaison avec d'autres de la même main, auront à déclarer s'ils la connoissent ou non pour fausse.

« Je joins à cette lettre copie de celle écrite le 13 septembre au roi de Prusse par le conseil de Neuchâtel, à la suite de laquelle est une note également signée par M. Marval et trouvée, comme la première, dans le portefeuille du frère aîné du ci-devant Roi. Vous jugerez, par les détails qu'elle contient et par l'identité de l'écriture de la note avec celle de la note de M. Marval, que celui qui auroit supposé ces lettres seroit au moins un homme fort instruit des affaires de Neuchâtel.

« Au surplus, pour douter de l'authenticité de ces lettres, il faudroit aussi douter de celle de toutes les autres qui ont été trouvées dans le même portefeuille, ce qui n'est pas possible.

« Après avoir reconnu la signature apposée au bas de ces deux lettres pour celle de M. Marval, vous voudrez bien désabuser les Bernois et tous autres de l'erreur où ils pourroient être.

Reprise des relations politiques.

« Je pense que vous continuez à vous donner les soins nécessaires pour ne pas laisser sans effet les bonnes intentions manifestées par Zurich au sujet de la demande faite par le général Ferrier. Il importe de disposer les choses de manière que les généraux et vous soyez incessamment reconnus et traités comme agents de la République françoise. On ne se montrera pas sans doute sur ce point plus difficile en Suisse qu'on ne paroît l'être à Naples. Je vous envoie la note dernière remise à ce sujet au général Acton par le citoyen Mackau et la réponse faite à cette note. »

Vol. 430, f° 275, minute, 1 p. 3/4 in-f°.

Vol. 431, f° 314, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

Pièces jointes. — a. — Original de la lettre de M. de Marval au roi de Prusse. — Voir ci-dessus, p. 302.

b. — Neuchâtel, 13 septembre. — Original de la lettre du conseil de Neuchâtel au roi de Prusse. — Manque.

Relations avec Naples.

c. — Naples, 28 octobre. — Réponse du général Acton, principal ministre du roi de Naples, à l'office que M. de

Mackau lui avait adressé le 26. « Comme S. M. n'a jamais considéré la Nation française dans un autre état et sous un autre aspect que celui de la paix et de la concorde avec sa personne royale et ses peuples ; de même, dans les circonstances qui se présenteront de renouveler et d'envoyer des ministres de la Nation française avec une nouvelle dénomination et un nouveau caractère dans toutes les cours de l'Europe, ne doutant pas qu'ils ne soient de même reçus, non seulement il ne se fera pas de difficulté, mais il ne lui est même jamais venu dans l'idée de ne pas les recevoir également et dans la même conformité..... »

Vol. 431, f° 314 v°, copie, 1 p. in-f°.

d. — Naples, 1^{er} novembre. — Note remise au général Acton par M. de Mackau. « La République apprendra certainement avec intérêt les sentiments qui attachent S. M. Sicilienne à la Nation française... M. de Mackau, arrivé à l'époque où de nouveau il va faire sa cour à Leurs Majestés Siciliennes, en ambitionnera toutes les occasions..... Et tandis que M. de Mackau sera sans doute admis comme Ministre nommé et non encore accrédité, le public saura que le citoyen digne de la confiance de la Nation française n'est point un homme souffert, mais un homme reconnu et considéré. »

Vol. 431, f° 315, copie, 3/4 p. in-f°.

805. — Porentruy, 27 novembre. — « Convention nationale. — Copie de la proclamation des députés des États libres du ci-devant évêché de Bâle, réunis en Assemblée constituante au château de Porentruy le 27 novembre 1792, l'an premier de la république de la Rauracie, précédée de la lettre du ministre des Affaires étrangères à la Convention nationale..... »

Vol. 431, f° 327, imprimé, 8 p. in-8°.

806. — Porentruy, 27 novembre. — « Procès-verbal de la séance de l'Assemblée composée des députés de la portion des citoyens qui ont proclamé le règne de la liberté au lieu de Boncour-lès-Piquerez et Bellefond, territoire du Noirmont, tenue au château de Porentruy le 27 novembre 1792. »

Vol. 431, f° 331, imprimé, 8 p. in-8°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN 182

POLITIQUE N° 102.

807. — Baden, 28 novembre. — « J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint des copies de lettres que j'ai reçues, savoir une de Berne et deux de Zurich.

« Ce qui est dit au commencement de la première de ces lettres, que les aristocrates françois, furieux de ce que l'État de Berne n'a pas entraîné la Suisse dans la guerre contre la France, se déchaînent ouvertement contre lui et cherchent tous les moyens possibles de lui nuire, est bien conforme à ce que j'apprends de différents côtés. Dans leur rage insensée, ils rapportent tous leurs calculs à leurs propres intérêts : ils trouvent injuste tout ce qui n'a pas concouru à la satisfaire.....

« Je crois qu'il convient à tous nos intérêts d'entrer dans les inquiétudes que les deux premiers Cantons conçoivent du retard de la ratification de la convention de Genève, de terminer entièrement cette affaire, de tranquilliser Genève, Zurich, Berne et avec eux toute la Suisse, de nous les attacher par la confiance après les avoir effrayés par nos menaces, de nous reposer avec sûreté, mais sans cesser de les observer, sur leur reconnaissance, et de porter nos forces vers des points où elles vont être plus nécessaires. Le licenciement des troupes bernoises s'effectue rapidement, et quand en même temps nous apprenons de plusieurs côtés et de la manière la plus positive que les principes de l'administration ne tendent plus à séparer les

intérêts de la Suisse de ceux de la République françoise, qu'il existe à Berne une société patriotique qui s'assemble publiquement et sans éprouver aucun obstacle de la part du Gouvernement pour s'instruire des suites et de la marche de notre Révolution, il paroît que nous ne devons plus avoir les mêmes raisons de nous défier des intentions de l'État de Berne.

« Un incident peut, il est vrai, contribuer à nous entretenir dans nos soupçons ainsi que dans notre ressentiment, c'est la découverte d'un traité qu'on dit avoir été fait à Padoue en juin 1791 ¹⁸³. Je ne sais point quelle opinion vous avez de cette pièce, ou même de son authenticité. Cette ignorance peut seule me faire prendre la liberté de vous exprimer quelques doutes à cet égard, fondés uniquement sur le caractère de Léopold II, qui n'a pas dû lui permettre de signer un traité de partage de la France entière avec cette même pétulance avide et inconsidérée qui étoit propre à son frère Joseph II. Je dirois aussi qu'il est difficile de croire qu'un pareil acte de brigandage, concerté depuis si longtemps entre presque tous les souverains de l'Europe, n'eût pas été promptement connu du public. Je désire pour Berne et pour nos intérêts avec toute la Suisse que cette pièce soit apocryphe. Si elle avoit cependant de la réalité et si elle avoit véritablement assuré au canton de Berne l'acquisition d'un territoire qu'il est certain qu'il a toujours convoité, il seroit digne de la sage politique de la République françoise d'oublier aujourd'hui quant à Berne une erreur qui auroit été commise par cet État il y a dix-huit mois. Au reste le magistrat qui m'écrit affirme positivement que sa République n'a jamais eu la moindre connoissance de ce traité. »

Un régiment autrichien ayant commis quelques violences sur le territoire bâlois, les représentants du Corps helvétique ont écrit tout de suite au comte de Wallis,

commandant des troupes autrichiennes dans le Brisgau. On attend sa réponse.

Barthélemy envoie une lettre de l'avoyer Glutz et d'autres pièces relatives à Bacher. Il rappelle à cette occasion ce qui s'est passé relativement au décret d'expulsion rendu contre cet agent à Soleure.

Vol. 430, f° 281, original, 5 p. 1/2 in-f°.

Vol. 431, f° 264, copie, 3 p. 3/4 in-f°.

Pièces jointes. — a. — Berne, 24 novembre. — Frisching à Barthélemy. Affaire de Genève. Intrigues des aristocrates français contre Berne, qui n'a jamais eu connaissance d'un prétendu traité signé à Padoue en 1791.

Avenir de la France.

« Je suis bien d'avis, dit Frisching à propos de la disgrâce de M. de Montesquiou, que les généraux et autres fonctionnaires publics sont comme les oiseaux sur les branches et seront l'un après l'autre sacrifiés aux vengeances, aux haines particulières, jusqu'à ce que la République ait reçu une base solide, qui sera bien difficile à trouver dans un Empire de cette étendue. Je crois que Paris culbutera tôt ou tard l'ordre de choses qui existe actuellement, cherchant à s'arroger le pouvoir suprême ; que les autres villes du Royaume du premier ordre ne voudront pas se soumettre et qu'alentour de ces grandes villes se formera un noyau de Républiques qui dans la suite formeront une Confédération qui se donnera un Sénat ou un Congrès comme les Américains, qui dirigera les affaires externes. Voilà ce qui manque à la Confédération suisse..... »

Vol. 430, f° 269, copie, 4 p. in-f°.

Vol. 431, f° 267 v°, copie, 3 p. 1/2 in-f°.

b. — Zurich, 24 novembre. — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Ratification de la convention relative à Genève. Négociations à entamer entre la France et la Suisse. Indemnités aux officiers suisses licenciés.

Vol. 430, f° 266, copie, 3 p. 1/4 in-f°.

Vol. 431, f° 269 v°, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

c. — Zurich, 24 novembre. — Kilchsperger à Bacher. Il se félicite des bonnes dispositions de Le Brun, mais regrette qu'on montre autant de rancune contre Berne.

Vol. 430, f° 267 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

Vol. 431, f° 270 v°, copie, 1 p. in-f°.

d. — Soleure, 24 novembre. — L'avoyer Glutz à Barthélemy. Le décret rendu contre Bacher le 21 mars a été levé.

Vol. 430, f° 271, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 431, f° 271, copie, 1 p. in-f°.

e. — Baden, 28 novembre. — Barthélemy à l'avoyer Glutz, de Soleure. Il ne peut être question de griefs en ce qui concerne Bacher, « et s'il étoit possible de se souvenir encore à l'avenir de la résolution du 21 mars dernier dont il a été l'objet, ce ne seroit que pour regretter que votre Grand Conseil se soit laissé aller à une surprise aussi contraire à la dignité, à la considération et à tous les intérêts de votre République souveraine... »

Vol. 430, f° 284, copie, 1 p. in-f°.

Vol. 431, f° 271 v°, copie, 1 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN 184

POLITIQUE N° 103.

808. — Baden, 29 novembre. — « J'ai reçu la dépêche n° 39 dont vous m'avez honoré le 19 de ce mois.

« Je craignois, d'après les diverses pièces qui ont accompagné mes dernières lettres, que la détermination qu'elle annonce relativement à Genève ne fût un sujet d'inquiétudes pour les deux premiers Cantons. J'espère qu'en y réfléchissant ils sentiront que l'opinion du Conseil exécutif est sage, que véritablement l'affaire de Genève ne paroissoit pas devoir être susceptible de tant de débats ainsi que d'une longue discussion diplomatique et que s'il est fâcheux que M. Montesquiou ne l'ait pas réduite d'abord au cercle le plus étroit et le plus simple, il n'y a pas néanmoins un grand inconvénient à l'y ramener aujourd'hui. Il est vrai qu'à Berne dans le premier moment on n'a pas envisagé cette résolution sous ce point de vue, ainsi que vous en jugerez par la lettre ci-jointe. L'effroi étant augmenté encore par diverses rumeurs qui sûrement sont destituées (sic) de tout fondement, Berne s'est pressé de faire part à ses co-alliés de ses inquiétudes et de solliciter leur secours si le danger devenoit imminent. Je joins ici sa lettre à l'État de Lucerne et la réponse qu'il en a reçue. Ces alarmes de Berne n'ont pas empêché les deux premiers Cantons de s'occuper des moyens de terminer l'affaire de Genève de la manière que nous pouvions le plus désirer. Vous verrez ce qu'on m'en écrit dans la lettre ci-

jointe de Zurich, et la note aussi ci-jointe que les représentants des deux Cantons ont remise au Conseil de Genève ne laisse, ce me semble, rien à souhaiter.

« Je n'étois pas encore instruit de cet état des choses lorsqu'ayant reçu hier au soir votre dépêche je me suis pressé ce matin d'écrire à Zurich et à Berne pour y faire savoir l'objet de la commission que vous me donniez. Les formes des Gouvernements suisses étant extrêmement lentes, il m'a paru convenable de mettre ces deux Sénats à l'avance en mesure de délibérer sur les vues du Conseil exécutif, et j'ai annoncé aux magistrats avec lesquels je suis en correspondance que j'irois demain à Zurich, puis à Berne pour m'en entretenir avec eux. Je leur ai ajouté que je ne doutois pas que mon voyage ne fît un bon effet, en démontrant que des formes aussi confiantes ne peuvent être dictées que par l'amitié. »

Barthélemy envoie trois pièces relatives à la proposition faite par Lucerne et dont il a entretenu le ministre dans sa dépêche n° 101. Si Zurich « feint de se refuser à des démarches dont il ambitionne plus qu'aucun de ses co-alliés le succès », c'est que cet État connaît l'excessive jalousie des Cantons entre eux. « Il veut surtout que Berne, qui a été le plus animé contre la France, reconnoisse la nécessité de faire des pas pour se rapprocher d'elle, et vous voyez en effet les ouvertures que présente la fin de la lettre du magistrat bernois. Si vous y joignez celles qu'offrent les lettres de Zurich et de Lucerne, il paroît que nous devons croire que nous parviendrons bientôt à notre objet. » Barthélemy insiste pour que la Convention nationale donne au « brave Suisse » qui lui a envoyé une souscription patriotique le reçu qu'il désire. L'Ambassadeur a accordé à La Quiente un congé de quinze jours pour se rendre à Strasbourg. M. de Vérac s'est enfui.

Vol. 430, f° 286, original, 4 p. in-f°.

Vol. 431, f° 373 v°, copie, 2 p. 3/4 in-f°.

Pièces jointes. — a. — Berne, 7 novembre. — Le trésorier Frisching à Barthélemy. L'augmentation du nombre des troupes françaises dans le pays de Gex cause de grandes inquiétudes. Le bruit d'une irruption des Français s'est répandu, et on a dû aviser aux moyens de se défendre. On se familiarise de plus en plus avec l'idée de reprendre la correspondance avec l'ambassade.

Vol. 430, f° 279, copie, 2 p. in-f°.

Vol. 431, f° 274 v°, copie, 3 p. in-f°.

b. — Berne, 24 novembre. — Le conseil secret de Berne au conseil secret de Lucerne. « La ratification que nous attendions de la convention projetée à Genève n'arrive pas, et d'après les derniers avis de Paris elle n'arrivera pas de sitôt. En attendant, il se rassemble une armée considérable dans le pays de Gex dont la destination ne peut plus être douteuse, surtout quand on fait attention au décret de la Convention nationale dont copie est ci-jointe ¹⁸⁵ et lorsqu'on ajoute à l'augmentation des armes sur nos frontières la circonstance que le général qui commande dans l'évêché de Bâle annonce qu'il veut occuper la vallée de Munster [Moutier-Grand val].

« Ce nouvel ordre de choses, l'incertitude des projets qui nous font craindre une irruption d'un moment à l'autre, nous ont engagé à vous prier de vous tenir prêts à tout événement et, si le cas y échoit, de vous joindre à nous, selon nos traités, avec force et énergie..... »

Vol. 430, f° 258, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 431, f° 280, copie, 3/4 p. in-f°.

c. — Lucerne, 26 novembre. — Le conseil secret de Lucerne au conseil secret de Berne. « Nous sommes en état, par les mesures prises dans notre pays, de venir avec nos alliés à votre secours avec force et énergie, dans le cas où vos propres États seroient effectivement attaqués. Nous

ne doutons pas d'ailleurs que vous n'ayez instruit nos co-alliés des raisons qui fondent vos nouvelles craintes ; car il n'échappera pas à votre pénétration que dans l'état actuel des choses toute attaque de votre territoire exige le secours prompt de toute la Confédération..... »

Vol. 430, f° 274, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

Vol. 431, f° 280 v°, copie, 1 p. in-f°.

d. — Genève, 25 novembre. — Note adressée au conseil de Genève par les représentants de Zurich et de Berne pour conseiller le renvoi des troupes auxiliaires suisses appelées en septembre.

Vol. 430, f° 273, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 431, f° 278 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

e. — Zurich, 29 novembre. — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Il regrette l'incertitude qui règne sur la ratification de la convention de Genève. Zurich a décidé la veille que ses troupes sortiraient de cette ville pour le 1^{er} décembre. On a trop de confiance dans la bonne foi de la Nation française pour attacher la moindre importance aux bruits d'une invasion de sa part.

Le général de Montesquiou n'a pas écrit aux Cantons, mais on espère que son départ n'empêchera pas de parvenir au rapprochement désiré entre la France et la Suisse.

Lucerne ayant écrit à Zurich au sujet des mesures à prendre pour qu'une indemnité fût accordée aux officiers suisses licenciés par la France, on lui a conseillé de ne rien précipiter à cet égard. Lucerne n'a rien répondu à cette lettre.

Vol. 430, f° 288, copie, 4 p. in-f°.

Vol. 431, f° 275 v°, copie, 5 p. 1/4 in-f°.

f. — Lucerne, 16 novembre. — MM. de Lucerne à MM. de Zurich. Négociations à entamer en vue d'une indemnité à accorder aux officiers suisses licenciés par la France.

Vol. 430, f° 224, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

Vol. 431, f° 278 v°, copie, 1 p. in-f°.

g. — Zurich, 19 novembre. — MM. de Zurich à MM. de Lucerne. Il pourrait être dangereux de soulever en ce moment la question des indemnités à accorder aux officiers suisses licenciés par la France.

Vol. 430, f° 250, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 431, f° 279, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

h. — Lucerne, 23 novembre. — MM. de Lucerne à MM. de Zurich. Ils insistent pour que leur lettre relative à l'indemnité à accorder aux officiers suisses licenciés par la France soit communiquée aux Cantons.

Vol. 430, f° 256, copie, 1 p. in-f°.

Vol. 431, f° 280, copie, 3/4 p. in-f°.

i. — Soleure, 28 novembre. — M. de Berville à Barthélemy. Il a fait apposer les scellés sur les meubles de M. de Vêrac, qui est en fuite depuis lundi ou mardi.

Vol. 430, f° 285, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 431, f° 281, copie, 3/4 p. in-f°.

Forces militaires de la Suisse.

809. — Baden, 29 novembre ¹⁸⁶. — Barthélemy à Le Brun. Il accuse réception de la lettre du 19. Berne a licencié les troupes qu'il avait sur la frontière de l'évêché de Bâle ; il licencie successivement celles qui se trouvent dans le pays de Vaud.

« L'État de Berne recrute le régiment de Watteville de soldats licenciés des autres Cantons ; il paroît qu'il veut le porter jusqu'à 1800 hommes pour l'offrir, à ce qu'on croit, à quelque Puissance étrangère, et en attendant il serviroit à veiller à la défense du pays au lieu de la milice, dont la levée occasionne toujours des murmures dans la campagne. »

Fribourg a licencié les 2500 hommes qu'il avait sur pied.

Situation des Français en Suisse.

Les Français qui voyagent en Suisse n'éprouvent aucune vexation, du moins Barthélemy n'a pas reçu de plaintes. « Il est bien vrai que des François qui voudroient faire un long séjour dans ce moment-ci dans quelque ville que ce fût, n'en obtiendroient pas la permission des magistrats. Cette mesure est commandée par le nombre prodigieux d'émigrés françois qui courent en Suisse, qui sont à charge partout où ils se présentent et qui ne trouvent d'asile qu'à Soleure et à Fribourg. »

Vol. 430, f° 291, original, 2 p. 1/2 in-f°.

Vol. 431, f° 282, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

810. — Baden, 29 novembre¹⁸⁷. — Barthélemy à Le Brun. Il envoie une lettre du comte d'Affry relative à ses pensions et insiste pour que le paiement des pensions aux officiers suisses pour l'année précédente soit effectué en numéraire.

Le citoyen Bournonville ne sachant pas l'allemand, Barthélemy demande au Ministre d'attacher à son ambassade, quand le travail sera devenu plus considérable, le jeune Marandet, de la ci-devant province d'Alsace, que le citoyen Bréban a amené avec lui. Ce jeune homme est plein

d'intelligence et d'application, et très au courant de ce qui concerne les finances et les fournitures de sels.

Vol. 430, f° 290, original, 2 p. in-f°.

Vol. 431, f° 282 v°, copie, 1 p. 2/3 in-f°.

Pièce jointe. — Saint-Barthélemy, 23 novembre. — Le comte d'Affry à Barthélemy. Il prie l'Ambassadeur de lui faire toucher ses pensions.

Vol. 430, f° 257, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

811. — Paris, 29 novembre. — Le Brun invite le ministre de l'Intérieur à donner les ordres nécessaires pour que les troupes suisses qui occupent Genève puissent se retirer par Versoix, voie plus commode que celle du lac en cette saison.

Vol. 430, f° 293, original, 1 p. 2/3 in-4°.

FINANCES N° 12.

812. — Baden, 30 novembre. — Barthélemy à Le Brun. Tableau de l'administration des finances de l'ambassade de France en Suisse.

Vol. 431, f° 283 v°, copie, 22 p. 1/2 in-f°.

813. — Paris, 30 novembre. — Le Brun au ministre de la Guerre. Mesures à prendre pour la protection des magasins de sels de Porentruy. Pensions de retraite des Suisses. Ordre donné par le général Ferrier à deux de ses officiers de s'établir à Bâle. Le Brun demande les motifs de cette mesure, qui a vivement troublé un État fort bien disposé pour la Révolution.

Vol. 430, f° 294, minute, 1 p. 1/2 in-f°.

814. — Porentruy, 30 novembre. — Le maréchal de camp Demars à Barthélemy. Sels.

Vol. 431, f° 32G6 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

815. — Porentruy, 30 novembre. — Rengguer au général Demars. Sels.

Vol. 431, f° 326 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN 188

816. — Baden, 1^{er} décembre. — « J'arrive de Zurich. J'ai vu les principaux magistrats. La chose dont il a été le moins question entre nous a été l'affaire de Genève, car elle se trouvoit à l'avance arrangée de la manière la plus conforme à nos désirs, par les mesures que les deux premiers Cantons avoient prises en commun pour amener le conseil de Genève à solliciter lui-même la sortie des troupes suisses, laquelle a dû s'effectuer aujourd'hui, si même elle n'a pas eu lieu hier. Je ne puis assez vous dire combien l'État de Zurich se félicite d'avoir prévenu nos vœux et terminé un épisode dont il étoit excessivement fatigué. Les magistrats m'ont dit qu'ils étoient bien assurés que Berne éprouvoit au même degré ces deux sentiments.

« J'ai rencontré à Zurich M. Rigaud, ancien syndic de Genève, qui avoit commission de sa République d'aller remercier les deux Cantons des secours qu'ils lui avoient fournis et de solliciter de Zurich de lui permettre de lever dans son territoire environ cent recrues pour compléter la garnison de Genève sur l'ancien pied de 720 hommes, non enrégimentés ni casernés. ce qui ne formera qu'une garde de police telle qu'elle a existé avant la malheureuse époque de 1782. Vous observerez bien que Genève ne demande point que ces recrues soient prises sur le contingent qui lui avoit été fourni par Zurich. Cette mesure, qui seroit

susceptible d'être mal interprétée, n'auroit pas obtenu le consentement de l'État zurichois.

« J'ai pu m'apercevoir de la manière la plus sensible que ma présence dans cette ville, les motifs qui vous ont déterminé à m'y envoyer et les sentiments qu'exprime l'instruction que vous m'avez adressée, ont fait la plus heureuse sensation sur les esprits. Je n'ai recueilli que les plus touchantes protestations d'attachement à nos intérêts et les vœux les plus ardents pour la prospérité de la République françoise. Ils sont universels dans l'Etat de Zurich. La ville de Winterthur, qui est une des plus considérables et des plus commerçantes du Canton, vient de donner une fête pour célébrer la victoire de Mons. Toutes ces assurances m'ont fait d'autant plus de plaisir que je suis à portée de connoître et d'apprécier les excellentes dispositions de cette République, de juger avec quelle adroite sagesse elle sait en faire usage pour influencer sur les opinions des autres Cantons par l'office du directoire dont les fonctions sont extrêmement délicates dans ces temps difficiles, et enfin de connoître combien il lui a fallu de prudence et de courage pour parvenir à triompher de la malveillance à laquelle elle a été exposée dans ces derniers mois.

« Les magistrats ont été les premiers à m'entretenir du point de la reprise des communications officielles. Cet objet les intéresse vivement : ils ne le perdent pas de vue, ils le suivent avec plus de zèle, m'ont-ils dit, que d'autres Cantons qui, d'une part, montrent de la bonne volonté, et de l'autre ne cherchent qu'à embarrasser le directoire. Ils iront par gradation. Ils nous prient d'être assurés qu'en ne précipitant rien ils amèneront sans beaucoup de délai les choses au résultat qui leur tient fort à cœur. Ils comptent sur Berne pour venir à l'appui de leurs soins.

« Au moment de mon départ de Zurich, quand j'ai voulu payer à l'auberge où j'étois descendu, j'ai appris que l'État avoit fait savoir à l'aubergiste qu'il me défrayoit. Il a bien

fallu que j'accepte cette politesse, que les gouvernements helvétiques font éprouver assez ordinairement aux personnes publiques. Elle peut n'être pas indifférente dans les circonstances présentes.

« Sous tous les rapports, mon voyage à Zurich auroit produit encore un bien meilleur effet si l'alarme excessive qui règne à Berne ne s'étoit pas répandue dans tous les Cantons. Les avis renfermés dans la lettre que vous connoissez des magistrats bernois, en date du 27 novembre, ont été, à ce qu'il paroît, confirmés par tant de détails, un comité de guerre institué à Nyon par le sénat de Berne depuis qu'il s'est cru obligé de prendre des mesures défensives sur les frontières du pays de Vaud, a tellement particularisé l'activité et l'augmentation de nos dispositions dans le pays de Gex et du côté de Carouge, différentes lettres qui annoncent qu'il s'agit d'arracher le pays de Vaud à Berne, que le citoyen général Kellermann a pris dans son armée M. de La Harpe et d'autres bannis du pays de Vaud, enfin le décret de la Convention nationale du 19 novembre, lequel a vivement frappé tous les esprits en Suisse, ont répandu un tel effroi dans la ville de Berne, que le Gouvernement s'y croit effectivement à la veille d'une invasion de notre part. C'est bien innocemment que j'ai contribué peut-être à augmenter cette frayeur en communiquant la lettre du citoyen Rassé dont fait mention le magistrat de Berne dans la sienne du 27 novembre. Elle ne devoit pas produire cet effet. Les Conseils de Berne sont continuellement assemblés pour délibérer sur les mesures à prendre pour se défendre en cas d'attaque. Le reste des troupes qui étoient encore dans le pays de Vaud, montant environ à 5000 hommes et qui revenoient vers la capitale pour être licenciées, ont eu ordre de s'arrêter. On ne lève pas un seul homme de plus, mais on a donné ordre à toute la milice, dans toute l'étendue du Canton, d'être prête à marcher au premier ordre. Les signaux par le feu, qui sont destinés à porter rapidement cet ordre, sont prêts à être

allumés. Berne a envoyé des exprès à tous les Cantons pour les instruire du danger qui le menace, pour les inviter à préparer leurs secours et pour leur annoncer qu'il ne tardera peut-être pas à leur demander d'envoyer chacun des représentants à Berne pour délibérer sur la situation de la République et par conséquent de toute la Suisse. Berne a demandé particulièrement à Zurich de consentir à ce que la partie de son contingent qui doit être sortie de Genève dans ce moment, s'arrête dans le pays de Vaud. Zurich est embarrassé de cette proposition, entre le désir de faire une chose agréable à son co-allié qui se croit en danger et la crainte de donner de l'ombrage à la France. Il doit en avoir délibéré aujourd'hui en grand conseil. Il m'a paru que le résultat seroit pour la négative, fondée sur l'espoir que Berne s'exagère ses appréhensions.

« Au milieu de l'agitation dans laquelle se trouvent les esprits à Berne, le parti dont nous avons à nous plaindre a perdu toute sa force. Celui qui a succédé à son influence a proposé de ne plus différer de reconnoître l'agent de notre nouveau gouvernement, de rechercher les moyens de rentrer dans la confiance de la Nation françoise et de députer quelqu'un à Paris pour s'expliquer avec le Ministère et savoir par quels moyens on pourra enfin parvenir à persuader que Berne n'a et ne peut plus avoir de vues inquiétantes pour la France et à faire cesser l'obligation de ces continuelles mesures défensives qui sont pour le canton de Berne un véritable état de guerre. Je ne sais pas encore ce qu'on aura prononcé sur ces ouvertures ; mais soyez bien persuadé que Berne est fortement corrigé, qu'il ne désire que le repos. En le lui rendant, nous assurerons celui de tous les autres Cantons et nous acquerrons de nouveaux droits à l'attachement de tout le Corps helvétique à la fois.

« M'étant déjà annoncé à Berne, je ne puis plus me dispenser d'y aller, ainsi que vous me l'avez ordonné. Je partirai demain pour m'y rendre. J'avoue que j'y serois fort

embarrassé de ma personne, si, en même temps que je dois y répéter les sentiments précieux que vos dernières lettres renferment, des frayeurs légitimes sur les dispositions de nos armées venoient en détruire l'effet. Mais je ne serai point exposé à une aussi désagréable situation. Ces frayeurs n'auront point de fondement, ou seront considérablement exagérées. Elles ne serviront même qu'à me recommander davantage aux Bernois. De même que mon voyage à Zurich a beaucoup tranquilisé et édifié ce premier Canton, je ne doute pas qu'il ne produise encore plus ce bon effet auprès du second. Les magistrats de Zurich y comptent infiniment. »

Vol. 430, f° 301, original, 6 p. in-f°.

Vol. 431, f° 294 v°, copie, 4 p. in-f°.

817. — Bâle, 1^{er} décembre. — MM. de Bâle certifient que la famille de Reichenstein jouit de la bourgeoisie honoraire dans leur Etat — (En allemand.)

Vol. 430, f° 297, original, 2 p. 1/2 in-f°.

818. — Traduction de la pièce précédente.

Vol. 430 f° 296, copie, 1 p. in-f°.

819. — « Note particulière pour le Ministre. » Nouvelles de Suisse. Projet de comprendre les villes forestières dans l'enceinte de la neutralité helvétique. — « De la main de Goësemann de Thurn. »

Vol. 130, f° 299, original, 2 p. 1/2 in-f°.

820. — Baden, 2 décembre. — Bacher [à Colchen ?]. Administration des fonds politiques. Mission de M. Bréban. Biens de M. de Vérac. Dons patriotiques.

Vol. 130, f° 305, original, 4 p. in-4°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 42.

821. — Paris, 3 décembre. — Le Brun accuse réception des dépêches n^{os} 98 à 101. Il espère apprendre bientôt que le Corps helvétique a renoncé à toute réserve envers la France.

« Je joins ici une expédition du décret de la Convention nationale du 2G novembre concernant les émigrés.

« Les mesures prises pour expulser les émigrés du territoire de la République doivent être connues de ceux qui, désirant rentrer en France, s'adresseroient aux agents diplomatiques employés à l'étranger pour avoir des passeports. C'est l'objet de l'envoi que je vous fais. La peine du bannissement perpétuel prononcée contre eux les fait sortir de la classe des François auxquels les agents diplomatiques sont autorisés à faire délivrer des passeports.

« Je n'ai pas encore vu MM. Pfyffer et Durler. Lorsqu'ils se présenteront, je leur offrirai tous les services qui pourront dépendre de moi. Vous pouvez en prévenir leur famille. »

Le Brun continue à s'occuper de ce qui concerne les Suisses licenciés. Il espère une solution satisfaisante et prochaine.

Vol. 130, f° 308, minute, 1 p. 2/3 in-f°.

Vol. 131, f° 335, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

Pièce jointe. — Paris, 26 novembre. — Décret de la Convention relatif aux émigrés.

Vol. 131, f° 335 v°, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

822. — Paris, 3 décembre. — Le Brun accuse réception des lettres que Koch lui a adressées et l'exhorte à continuer sa mission.

Vol. 430, f° 307, minute, 1 p. 1/2 in-f°.

823. — Paris, 3 décembre. — Le Brun à Barthélemy. Extradition du nommé Raymond Buffe, accusé d'avoir enrôlé pour l'armée des princes.

Vol. 430, f° 309, minute, 1 p. in-f°.

Vol. 431, f° 343 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — Paris, 27 novembre. — Le ministre de la Justice, Garat, au ministre des Affaires étrangères. Même sujet.

Vol. 430, f° 276, original, 2 p. 1/3 in-f°.

Vol. 431, f° 344, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

b. — Nyon, 6 octobre. — M. de Bonnstetten, bailli de Nyon, au directoire de Gex. Même sujet.

Vol. 430, f° 278, copie, 1 p. in-4°.

Vol. 431, f° 344 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

824. — Paris, 4 décembre. — Circulaire pour les agents en Suisse et en Italie. Envoi du décret rendu contre les émigrés le 26 novembre.

Vol. 430, f° 316, minute, 2/3 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN¹⁸⁹

POLITIQUE N° 105.

Berne.

825. — Berne, 5 décembre. — « J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint l'extrait d'une lettre que j'ai reçue en me rendant ici.

« Après avoir fait connoître aux magistrats de Berne votre dépêche du 19 du mois dernier, dont les sages dispositions s'accordent si bien avec celles que les deux premiers Cantons viennent de manifester, je n'hésite pas à vous dire que vous ne pouviez rien faire de plus utile pour nos intérêts que de m'ordonner de venir dans cette ville. Mon arrivée inattendue au milieu des extrêmes inquiétudes qui y agitoient les esprits depuis quelques jours, a produit les plus heureux effets, d'autant plus qu'on a appris en même temps que quelques-unes des troupes qui étoient dans le pays de Gex se sont retirées. On s'aperçoit qu'on s'est trop pressé de concevoir des frayeurs que divers avis ont concouru à inspirer. Je ne dirai pas cependant qu'elles soient entièrement dissipées et que ce qui reste de troupes sur nos frontières, que surtout le décret du 19 novembre et que le souvenir de la connoissance qu'on croit avoir que M. de Montesquiou avoit pendant quatre heures l'ordre positif d'attaquer Genève et même la Suisse, n'entretiennent encore les alarmes. Ces inquiétudes sont naturelles aux républiques. Loin de les blâmer, je suis persuadé que vous apprendrez avec beaucoup de satisfaction, par les détails

que j'aurai l'honneur de vous adresser de Baden où je retournerai dans trois ou quatre jours, que la République françoise a de nombreux partisans dans l'État de Berne, qu'ils manifestent hautement leurs bonnes dispositions pour nous, qu'on ne désire que paix et bonne harmonie avec la France. Je suis très content des explications que j'ai eues avec les chefs du Gouvernement et des sentiments qu'ils m'ont témoignés. Je ne le suis pas moins des conversations que j'ai eues avec plusieurs autres magistrats, aussi bien qu'avec un grand nombre de personnes. Quand vous saurez combien tous sont revenus à nous, et combien ils paroissent décidés de le marquer par des effets, quand vous saurez quelle salutaire impression vos derniers procédés ont faite sur leur esprit, je suis assuré que vous voudrez bien vous employer avec zèle pour que la Nation françoise s'occupe de tranquilliser efficacement la république de Berne et lui tende une main fraternelle. Vous reconnoîtrez que le temps est venu de lui rendre toute notre confiance. Vous verrez qu'on juge inutile d'envoyer un agent à Paris pour vous recommander les intérêts de la République et qu'on préfère hautement que ce soin passe par le canal de l'Ambassade. Il n'y a qu'une opinion et qu'un cri pour la reprise de la correspondance officielle, mais ceux mêmes qui la désirent le plus espèrent et attendent de l'amitié et de l'intérêt de la France pour le Corps helvétique qu'assurée qu'elle sera reprise incessamment, elle sentira la nécessité qu'elle le soit d'une manière qui, en n'ôtant rien à la publicité et à l'authenticité de nos rapports respectifs, puisse servir de moyen à la Suisse pour se mettre à l'abri du préjudice immense que la cour de Vienne peut lui occasionner relativement aux subsistances. Je vous développerai ce point important.

« J'en étois ici de ma lettre lorsque M. l'Avoyer Steiger m'apprend que le Conseil de Berne a décidé aujourd'hui qu'il falloit que ce fût pendant mon séjour dans cette ville qu'il prît des résolutions capables de nous prouver sa

confiance. En conséquence le courrier vient de partir portant les ordres de licencier dans le courant du mois quatre mille hommes des troupes qui étoient rassemblées dans le pays de Vaud et de faire retourner sur-le-champ pour leur Canton le contingent zurichois que la république de Zurich avoit permis à Berne de garder dans le pays de Vaud, dont il croyoit la sûreté menacée ; de sorte qu'il ne restera dans cette partie des possessions bernoises que 2400 hommes qui seront répartis loin des frontières de France dans toute l'étendue du pays de Vaud. On n'y conservera même cette troupe armée, pour quelque temps encore, que pour y maintenir la tranquillité et pour prouver au peuple qu'en cas de danger l'État ne pense point à l'abandonner, comme on en avoit fait courir le bruit. Il ne restera vers nos frontières qu'un cordon de police de 130 ou 140 hommes.....

« Le peuple de Porentruy paroissant décidé à prononcer incessamment la destitution de M. le prince évêque de Bâle, lequel vient de quitter Bienne pour se réfugier à l'abbaye de Creutzlingen, près de Constance, cette circonstance peut avec le temps compromettre le repos et les intérêts de quelques Cantons. Une considération plus prochaine et plus importante va occuper Berne. L'Erguel, qui est compris dans la bannière de Bienne, sans être partie intégrante du Corps helvétique, se trouve lié par un traité de combourgeoisie et de religion avec Berne. Les habitants, divisés d'opinion, s'agitent. Les uns parlent de se réunir à la République françoise, les autres de se donner à Berne. Berne n'accueillera jamais ce dernier vœu : il désirera que les paisibles habitants de cette contrée jouissent de leur heureuse position et du repos que leur assurent leurs relations indirectes avec le Corps helvétique. Il le désirera d'autant plus que leur agitation pourroit gagner la ville de Bienne, dont les sentiments pour la nation françoise ont toujours été très prononcés. Liée par des traités avec la république de Berne et membre du

Corps helvétique, elle va envoyer ici un député pour conférer avec elle sur le nouvel ordre de choses qui paroît devoir s'établir dans les États de l'évêque de Bâle, lequel exerce en même temps des droits d'une souveraineté honorifique sur Bienne. Berne pensera peut-être qu'il doit à ses traités et à sa sûreté de prendre quelques précautions sur ses frontières. Je puis vous assurer qu'il s'y porte avec une grande répugnance et qu'il sentira vivement le malheur de voir renaître quelques germes d'inquiétude, lorsqu'il ambitionne si vivement qu'il n'en subsiste plus aucun. Dans cette circonstance, nous ne pourrions pas être de la part de Berne l'objet de ce sentiment, puisque nous serions dans le cas de lui répondre qu'il ne nous convient pas d'influer sur les vœux des peuples de l'Erguel. Mais Berne croit que ce vœu devrait pouvoir se trouver en opposition avec l'intérêt que nous prenons à la tranquillité du Corps helvétique. Je suis surtout prié, par des magistrats des deux partis qui gouvernent Berne, de solliciter que vous veuillez bien vous intéresser à ce que le général Demars, qui commande les troupes françoises dans l'évêché de Bâle, soit invité à marquer moins de défiance à l'État de Berne. Je ne puis vous dire combien tous sont affligés des discours aigres et menaçants qu'ils prétendent qu'il trouve moyen de leur faire parvenir et qui, connus de tout le monde sur la frontière, produisent un effet fâcheux. Je n'ai pas cru, vu l'état actuel des choses et des dispositions favorables dans lesquelles on est ici pour nous, devoir me dispenser d'entrer dans cette particularité.

« Genève a renoncé à faire demander à l'État de Zurich des recrues pour sa garnison. »

Vol. 430, f° 317, original, 7 p. 1/4 in-f°.

Vol. 431, f° 296 v°, copie, 4 p. in-f°.

Genève.

Pièce jointe. — Berne, 30 novembre. — Frisching à Barthélemy. La garnison suisse est sortie de Genève le matin même par le lac. Les représentants de Zurich et de Berne ont aussi quitté cette ville. Le bruit que l'on envoyait de nouvelles troupes dans le pays de Gex a déterminé Berne à prendre quelques mesures de précaution. Frisching fait des vœux pour le maintien de la paix et insiste sur l'intérêt qu'a la France à la prospérité de Berne.

« Le fameux prétendu traité de partage de Pavie (sic) a paru maintenant dans tous les papiers publics. Il y est dit : si les Suisses accèdent..... ; or ce si rend la chose supportable, car comme il n'arrivera jamais, si on nous laisse en repos, nous ne partagerons non plus ce joli gâteau. C'est quelque mauvais plaisant qui aura fabriqué ce projet ; car si cette pièce eût été réelle au temps de Léopold II, on en auroit eu connoissance depuis longtemps..... »

Vol. 430, 1° 295, copie, 1 p. 4/2 in-f°.

Vol. 431, f° 298 v°, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

826. — Paris, 5 décembre. — Le Brun au citoyen Gobel. Affaires de l'évêché de Bâle. Proclamation du général Biron. Occupation de l'abbaye de Bellelay.

Vol. 430, f° 323, copie, 2 p. in-f°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 43.
Grisons.

827. — Paris, 7 décembre. — « L'esprit de parti, citoyen, qui règne dans le pays des Grisons, ne permettant pas d'espérer qu'un agent y conservât longtemps le caractère d'impartialité nécessaire pour que sa présence y fût utile, le projet du Conseil est de supprimer la place de chargé d'affaires à Coire et d'accréditer l'Ambassadeur en Suisse près de cette petite république. En attendant que le mode des lettres de créance à expédier aux agents diplomatiques ait été déterminé et que je puisse vous envoyer celles qui vous seront nécessaires, vous voudrez bien vous tenir au courant de ce qui se passe dans les Liges grises.....

« J'ai exprimé au ministre de la Guerre ma surprise sur l'envoi à Bâle des deux officiers chargés de surveiller la neutralité de ce Canton.....

Genève.

« Le consentement enfin donné par la réponse de Genève à l'évacuation de son territoire doit faire cesser les inquiétudes que l'on avoit conçues et dont vous me parlez sur les suites probables de notre différend avec cette république. Zurich et Berne auroient pu faire cesser plus

tôt ces inquiétudes. Rien en effet ne les obligeoit de laisser à Genève les troupes qu'ils y avoient envoyées, lorsqu'après les déclarations faites au nom de la République françoise il étoit manifeste qu'on n'avoit pas à craindre l'invasion dont le projet supposé avoit servi de prétexte pour réclamer l'exécution du traité de 1584.

« Par son empressement à rappeler ses troupes du moment où il devenoit inutile d'en prolonger le séjour à Genève, l'État de Berne nous eût prouvé qu'il vouloit dès lors se détacher de la coalition des puissances liguées contre la France, il n'auroit pas à désavouer, en ce qui le concerne, la lettre de M. Marval et le traité de Padoue, pièces authentiques, et nous ne serions pas forcés de n'attribuer qu'aux circonstances le désir qu'il nous témoigne aujourd'hui de se rapprocher de nous.

« Quoi qu'il en soit, nous voulons croire que Berne est dans ce moment bien convaincu que son intérêt, comme celui de tout le Corps helvétique, est de se maintenir en bonne intelligence avec la République françoise, et que, désormais mieux conseillé, il n'aura plus d'autre politique que celle qui convient à un peuple franc, loyal et fidèle à ses amis. »

Barthélemy appuiera autant qu'il dépendra de lui les démarches du citoyen Berville relativement à M. de Vêrac. Le Brun aura égard à la recommandation de Barthélemy en faveur du citoyen Nettement. L'Ambassadeur doit avoir reçu l'Adresse aux Suisses que le général Biron s'est chargé de lui faire parvenir.

Vol. 430, f° 324, minute, 2 p. 1/4 in-f°.

Vol. 431, f° 348 v°, copie, 2 p. in-f°.

828. — Porentruy, 7 décembre. — Le maréchal de camp Demars ordonne de publier la proclamation du général Biron, d'arrêter, partout où il pourra se trouver Joseph Roggenbach, prince évêque de Bâle, de donner les arrêts domestiques à tous les chanoines du chapitre de l'église

cathédrale de Bâle, et d'emmener au château de Birseck, comme otages, les chanoines Rosé, grand doyen, Gléresse, Rinck l'aîné et Maller.

Vol. 431, f° 338, imprimé, placard in-f°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 44.

829. — Paris, 10 décembre. — « J'ai reçu, citoyen, vos n^{os} 103 et 104.

« Rien n'est moins fondé que le bruit qui s'est répandu en Suisse que nous voulions entrer dans le pays de Vaud.

« Si nous avions eu ce projet, ce n'auroit été qu'à raison de la part que l'État de Berne a prise à l'affaire de Genève, et nous n'aurions pas attendu pour le mettre à exécution que cette affaire fût terminée.

« Nous avons assez manifesté le désir de rester unis à la Suisse pour que l'on dût être rassuré sur nos intentions. Si nous avions changé, nous aurions déclaré nos motifs, et cette déclaration auroit précédé toute disposition relative à des vues hostiles.

« Au surplus, s'il se trouve en ce moment dans le pays de Gex plus de troupes qu'il n'y en avoit précédemment, c'est accidentellement et par l'effet d'un mouvement militaire qui a pour objet de renforcer l'armée du Rhin d'une partie des régiments qui servoient dans l'armée des Alpes. La présence de ces régiments dans le pays de Gex ne peut y être de longue durée et n'a rien qui doive alarmer les Suisses.

« Nos dispositions militaires dans l'évêché de Bâle n'ont également rien qui doive les inquiéter. Vous en jugerez par l'arrêté du Conseil exécutif qui sert d'instruction au général Biron pour sa conduite dans ce pays. Je vous en

envoie copie. Vous y verrez que les troupes françoises ne peuvent occuper dans ce pays que les postes où elles pourroient s'établir sans donner lieu à aucune contestation avec le Corps helvétique.

« A l'égard du décret du 19 novembre, ce seroit mal en saisir le sens que de supposer que la République françoise y prend l'engagement de protéger toute insurrection étrangère dont la cause de la liberté seroit l'objet.

« Sans doute nous promettons fraternité et assistance aux peuples qui veulent secouer le joug des princes avec lesquels nous sommes en guerre, et c'est ici que le décret du 19 novembre s'applique dans toute son étendue.

« Mais il n'en seroit pas de même lorsqu'il s'agit d'un peuple neutre, d'un peuple qui s'est donné librement la constitution à laquelle il est soumis. Si une portion de ce peuple entroit en insurrection et vouloit rompre le pacte qui l'unit au corps social dont elle fait partie, ce seroit mal à propos qu'elle compteroit sur notre assistance. Nous ne verrions dans son projet qu'un vœu partiel en opposition avec le vœu général. Son insurrection ne seroit à nos yeux qu'une sédition à laquelle nous ne prendrions aucune part.

« D'après ces explications, il vous sera facile de désabuser les Cantons sur le bruit qui les a alarmés. Réitérez-leur l'assurance que la République françoise n'a rien tant à cœur que de rester en parfaite intelligence avec le Corps helvétique : mais observez-leur qu'il est temps enfin qu'ils répondent par la confiance aux sentiments que nous leur témoignons.

« Je vous envoie une note officielle du général Acton en date du 19 novembre. Vous y verrez que le roi de Naples reconnoît dans le citoyen Mackau le ministre de la République françoise. Donnez à cette pièce toute la publicité possible et faites sentir aux Suisses que s'ils n'ont pas été les premiers à reconnoître notre République, ils doivent au moins être les premiers à imiter l'exemple que

leur offre une Cour avec laquelle nous sommes loin d'avoir les rapports qui nous unissent au Corps helvétique. »

Vol. 430, f° 326, minute, 2 p. 2/3 in-f°.

Vol. 431, f° 319 v°, copie, 2 p. in-f°.

Pirces jointes. — a. — Paris, 28 octobre. — Arrêté du Conseil exécutif provisoire. Le citoyen Gobel, évêque de Paris, se rendra incessamment près du général Biron pour lui faire part de ses connaissances sur l'évêché de Bâle, lui communiquer ses idées sur les moyens de s'assurer que la destination des troupes françaises qui occupent ce pays sera remplie et se concerter avec lui sur les mesures à prendre à cet effet.

Il ne sera établi de nouveau poste dans la partie du territoire qui confine à la Suisse qu'autant qu'il ne pourrait en résulter aucune contestation avec les Cantons et États voisins.

Vol. 430, f° 142, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 431, f° 350 v°, copie, 1 p. in-f°.

b. — Naples, 19 novembre. — Réponse du général Acton à la note de M. de Mackau ¹⁹⁰. « Le général Acton a rendu compte au roi son maître du contenu du billet de M. de Mackau du 18 courant, et Sa Majesté y a vu avec plaisir qu'il prenoit sur lui de rester toujours à Naples et qu'il étoit revêtu du caractère de ministre de la République françoise, quoique non encore muni de lettres de créance. Il l'assure cependant qu'elles lui seront remises dès qu'elles s'expédieront aux autres ministres qui sont près les autres cours de l'Europe. Sa Majesté, confirmant la déclaration qu'elle lui a fait faire le 27 octobre et répéter le 14 novembre, admettra M. de Mackau chez elle avec le caractère mentionné dont il est revêtu, et à cet effet le verra ce matin à dix heures dans son appartement royal. Il en sera fait autant dans celui de Sa Majesté la reine. »

Vol. 431, f° 351 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

830. — Bienne, 10 décembre. — MM. de Bienne au directoire de Zurich. Ils demandent le concours du Corps helvétique dans la crainte que les changements politiques qui se sont produits dans l'évêché de Bâle ne s'étendent au pays d'Erguel.

Vol. 430, f° 334, 2 p. 3/4 in-f°.

Vol. 431, f° 417, copie, 2 p. in-f°.

831. — Porentruy, 10 décembre. — Le citoyen Gobel à Le Brun. Affaires de l'évêché de Bâle. Proclamation du général Biron.

Vol. 430, f° 328, copie, 7 p. 1/4 in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN¹⁹¹

POLITIQUE N. 106.

832. — Baden, 11 décembre. — « Citoyen ministre, j'ai reçu à Berne les dépêches 40 et 41 dont vous m'avez honoré le 23 et le 26 du mois dernier.

« Vous avez eu pleine satisfaction sur l'affaire de Genève ; Berne en a ressenti autant que Zurich d'avoir à l'avance rempli vos désirs. Les deux Cantons et surtout Zurich, qui est plus éloigné, se félicitent du retour de leurs troupes et de leurs représentants, et de s'être retirés aussi tranquillement d'un incident qui a pensé les précipiter dans de grands malheurs, ainsi que tout le Corps helvétique. Je crois que de longtemps ils ne seront fort pressés de se mêler des intérêts de Genève.....

« Vous avez vu, Citoyen ministre, par la lettre de Berne jointe à ma dépêche n° 103, que la personne qui me l'a écrite, en qualifiant de bourde venue de Genève toute la rumeur qui a bouleversé les têtes bernoises ces derniers jours, prévoyait le véritable état des choses qui, fortifié encore par mon arrivée inattendue à Berne, y a entièrement calmé les esprits pour le moment. Je dis pour le moment, parce qu'on y est assez généralement persuadé que les cris sans cesse répétés en France contre l'aristocratie bernoise et pesés par peu de personnes finiront par attirer de grands embarras à cet État. Je n'ai rien négligé pour tâcher de dissiper les craintes et de ramener la confiance. La manière obligeante avec laquelle

j'ai été reçu m'a fourni les moyens de chercher à opérer ces deux effets. Je ne crois pas y avoir inutilement travaillé.

« Le gouvernement de Berne m'a aussi défrayé à l'auberge où j'ai demeuré. Je n'ai pu me soustraire à cette politesse incommode.

« Les chefs de l'État, mais surtout M. l'avoyer Steiger, ont mis à mon égard les formes les plus aimables. J'ai eu avec celui-ci de longues conversations. Elles n'étoient pas exemptes d'embarras de sa part. Il a cherché à disculper sa République et lui-même des reproches graves que nous avons à leur faire. Il a pu s'apercevoir que ses excuses raisonnées ne me persuadoient pas. Il me semble que l'habileté et l'adresse de ce magistrat n'ont pas encore triomphé chez lui de ses anciens préjugés, et qu'il est trop vieux pour adopter de nouvelles idées ; cette obstination peut aussi être un effet des vives attaques qu'il essuie chaque jour sur ses erreurs passées. Mais en supposant que M. l'avoyer Steiger veuille continuer d'y persévérer, elles n'auront rien de redoutable ; il se gardera bien de chercher de nouveau à entraîner sa République dans des mesures dangereuses pour elle.

« Mon voyage à Berne m'a mis en état de connoître et de vous instruire avec exactitude, Citoyen ministre, des dispositions présentes de cet État et du nouvel ordre de choses qui s'y est établi.

« Les folles espérances de Coblenz avoient tourné les têtes de plusieurs magistrats bernois, et ceux-ci à leur tour s'en étoient autorisés pour subjuguier tyranniquement les divers conseils de leur République. Ils paroissoient si assurés du succès de leurs vues, et quelques circonstances malheureuses avoient tellement égaré la confiance à notre égard, qu'ils avoient presque entraîné toutes les opinions. Si un petit nombre d'autres magistrats aussi fermes qu'éclairés ne cessèrent point de présenter hautement et courageusement aux regards du calcul et de la réflexion tout le danger des illusions dont on les berçoit, le parti

dominant parvint facilement à étouffer leur voix et à attirer sur eux la défaveur publique. Il fit attribuer au Conseil secret, avec un abandon inconnu jusqu'ici, la direction presque absolue des affaires de l'État. Le Grand Conseil, en qui seul réside la puissance souveraine de la République et la suprême administration de ses intérêts, avoit consenti à la confier presque en totalité au Conseil secret, et encore les chefs de celui-ci seuls s'étoient emparés de l'autorité. Il y a véritablement à s'étonner que le conseil des Deux Cents de Berne, qui est en général distingué par ses lumières et sa sagesse, ait autorisé un pareil abus. On n'en peut trouver l'explication que dans l'embarras des circonstances publiques et dans la force des prestiges qu'offroient à la contenance incertaine du plus grand nombre quelques ambitieux plus hardis. Ils ont abusé de leur position et de leur pouvoir. D'abord les résolutions extravagantes présentées à la diète d'Aarau ont fortement frappé l'attention générale, surtout quand on a su qu'elles n'étoient pas seulement le fruit d'espérances coupables, mais aussi l'effet d'une vengeance particulière, car elles tendoient à décrier et à perdre M. le trésorier Frisching, premier député à cette Diète, homme plein de courage et de modération, et qui, quoique membre lui-même du Conseil secret, se soulevoit à chaque occasion avec indignation contre les erreurs des meneurs de l'Etat. Ces résolutions, les précautions de sûreté qui ont été prises vers les frontières de France, les mouvements des troupes bernoises, enfin l'événement de Genève, toutes ces diverses circonstances ont fait ouvrir les yeux. On a vu que le Conseil secret ne prenant pour guide que des illusions mensongères ou des passions dangereuses, et ne marchant que dans l'obscurité, étoit au moment de précipiter la République dans tous les malheurs d'une guerre contre la France et par conséquent d'opérer sa ruine entière. Un cri universel s'est élevé contre les auteurs de tant d'erreurs. Ils ont été cruellement censurés dans les délibérations de

l'État. Leur crédit est renversé, en proportion de ce qu'a acquis celui de leurs adversaires. Le Grand Conseil va rentrer dans ses droits. On s'occupe fortement d'ôter au Conseil secret les moyens de mettre désormais la chose publique en péril, beaucoup de personnes désirent et espèrent même qu'il sera réformé. Cet état des choses a permis à l'opinion de se manifester. La vue du danger de la guerre avec la France a fait connoître combien le maintien de la paix étoit nécessaire. Plus le gouvernement a cherché depuis assez longtemps à réprimer le sentiment d'amour qu'on portoit à la Révolution françoise, plus ce sentiment se développe avec force aujourd'hui qu'il lui est permis de se mettre en évidence.

« C'est dans ces circonstances que je suis arrivé à Berne. J'ai vu beaucoup de monde. J'ai vu des gens de tous les partis et d'état différent. Le résultat de mes conversations, de mes observations, comme aussi de celles du citoyen Bacher que j'avois avec moi, me porte à affirmer que Berne a à beaucoup d'égards pris une face nouvelle ; que la République françoise y a dans toutes les classes et dans tous les départements de nombreux et chauds partisans ; que la jeunesse patricienne et la bourgeoisie manifestent le plus grand zèle pour nos intérêts ; qu'on sent universellement que le salut de la république de Berne est attaché au maintien de tous les rapports de bon voisinage et de la plus intime amitié avec la Nation françoise. Si les circonstances particulières que j'expliquerai plus bas gênent un peu dans la reconnoissance d'un agent diplomatique, il n'en est pas moins certain qu'elle est désirée avec ardeur par presque tous les membres du Gouvernement et par tous les habitants. On sait très bien qu'elle est indispensable pour la communication des nombreuses affaires que les localités font naître à chaque instant. Berne ne peut y suppléer que par le canal du général qui réside dans le pays de Vaud ou bien de ses baillis. Cette voie lui déplaît souverainement. L'embarras

seul de se fixer sur le choix, et cet embarras tient aux jalousies naturelles aux petites Républiques, est cause qu'on ne s'est pas encore mis d'accord pour envoyer une personne à Paris avec l'ordre de s'expliquer avec vous, Citoyen, sur les sentiments et dispositions actuels de l'État de Berne. On doit en délibérer de nouveau. Ce n'est que dans ce voyage que j'ai remarqué que les officiers bernois qui ont servi en France ne portoient plus nos ci-devant ordres militaires et que j'ai appris qu'ils avoient effectué depuis quelque temps cette résolution qui m'a fait plaisir, puisqu'elle tient à un bon esprit de la part de l'État. Elle n'a pas encore été imitée dans les autres Cantons. Je me propose de vous demander des instructions à cet égard dans une autre circonstance. Nous avons divers objets d'intérêt à régler avec beaucoup d'officiers suisses, presque tous bien malheureux. L'humanité veut peut-être que nous fermions les yeux sur l'usage qu'ils font encore de ces hochets de la vanité, jusqu'à ce que nous les ayons satisfaits, d'autant plus que je suis assuré que le plus grand nombre d'entre eux désire de retourner au service de la Nation françoise.

« Beaucoup de personnes m'ont recommandé à Berne de ne pas me lier aux cajoleries de M. l'avoyer Steiger. L'avis étoit inutile. Ce magistrat se seroit trompé lui-même, ou plutôt se seroit égaré sur les intérêts de sa patrie, s'il avoit cru pouvoir m'induire en erreur à cet égard. Il sait aussi bien que moi que nos deux Pays n'ont qu'une ligne à suivre. Je n'ai répondu à ses cajoleries qu'en l'invitant à ne pas s'en écarter. Mais quand même il reviendrait à se conduire mal à notre égard, quand même il parviendrait encore à diriger contre nous l'opinion de son parti dans le Gouvernement et de ses créatures parmi la bourgeoisie, ce que j'ai peine à croire si nous voulons y mettre quelques soins, il n'en est pas moins vrai qu'il ne dépend que de nous de nous attacher ce Canton principal de la Suisse qui borde presque toute notre frontière, et avec lequel seul

presque nous sommes appelés par cette raison à avoir des affaires, depuis que le renvoi des régiments suisses a rendu nulles nos relations militaires avec les États helvétiques. Nous avons vu avec quelle chaleur le gouvernement de Berne prenoit précédemment les intérêts de l'Évêché de Bâle et de la ville de Genève. Il se tait aujourd'hui sur les changements que viennent d'éprouver ces deux pays. Il borne son attention à désirer qu'ils n'atteignent pas ses propres possessions. Il nous convient peut-être essentiellement qu'ils ne s'y introduisent pas de sitôt. Je vais, Citoyen ministre, presque prendre la défense des préjugés bernois. Je ne parlerai point d'après M. l'avoyer Steiger et ses amis, mais d'après ceux de ses ennemis qui sont en même temps d'ardents zélateurs et admirateurs de la Révolution françoise et des sublimes principes qu'elle appelle tous les peuples de la terre à adopter. Je parlerai aussi d'après mes propres observations.

« Rien ne répugne autant à ces principes au moins sous quelques rapports que l'aristocratie bernoise. Elle s'est rendue peut-être autant célèbre et odieuse par ses formes que par le fond des choses. Si les villes municipales ont à s'en plaindre à beaucoup d'égards, il faut convenir en même temps que la douceur paternelle du Gouvernement envers les habitants des campagnes n'a point de bornes et mérite la plus haute estime. Libres et dégagés de toute imposition, il suffit de voir leurs champs et leurs chaumières pour s'assurer de leur bonheur et de l'aisance dans laquelle ils vivent. Parmi un grand nombre de bâtiments utiles que le Gouvernement est toujours occupé à faire construire du fruit de ses économies, les magasins de blé sont les plus remarquables. C'est de là qu'il sort toutes les années des grains pour les céder au peuple à un prix inférieur à celui qu'il en a donné en les achetant sur terre étrangère. L'État de Berne a perdu sur ces distributions, depuis 1770, six millions de livres, ce qui est une somme énorme pour une petite République. Il n'y a

plus qu'un mot à ajouter sur la situation respective du Gouvernement bernois et du peuple. Le Gouvernement n'a ni armée, ni forteresse, ni moyens coercitifs contre la masse de ce qu'on appeloit ci-devant sujets. Il a 60000 hommes de milice ; ils sont tous armés. Un peuple dans une situation aussi formidable ne peut pas être supposé exister sous l'oppression de son souverain, puisque, s'il obéit, c'est qu'il lui convient d'obéir et qu'il y trouve son intérêt.

« Quoique tous les Gouvernements suisses soient également paternels, il y a dans ceux de Zurich et de Bâle, d'ailleurs fort démocratiques, des détails bien plus choquants considérés sous les rapports de la capitale avec les villes et villages de ces Cantons, que tout ce qu'on peut reprocher à l'aristocratie bernoise. Elle est enracinée, cette aristocratie, jusque dans les montagnes des Cantons populaires. Depuis la fondation de la Confédération helvétique les charges y sont conservées héréditairement dans les mêmes familles.

« On croit fortement dans toute la Suisse que nous désirons que ces Gouvernements soient changés. Berne surtout a cette idée : il y joint la persuasion que nous voulons lui faire perdre le pays de Vaud. Toutes ces craintes tiennent les Cantons dans la défiance et dans l'effroi. C'est depuis quelque temps l'objet de leurs délibérations les plus intimes. A Berne, les amis comme les ennemis de notre Révolution, ainsi que les chefs d'autres États suisses que j'y ai rencontrés, m'ont dit que cette crainte refroidissoit leur zèle pour nous, qu'ils croyoient qu'il seroit de notre intérêt de les rassurer à cet égard ; qu'ils étoient résolus de périr pour le maintien de leurs Gouvernements et de leur tranquillité intérieure, plutôt que d'en souffrir la désorganisation ; qu'une fois effectuée, la Suisse est trop pauvre et a trop peu de ressources en elle-même, pour qu'elle pût se relever ; qu'alors la France perdrait un solide rempart et que la maison d'Autriche, profitant de cette

situation, pourroit se présenter pour nous attaquer dans des points bien sensibles.

« J'ai repoussé ces terreurs ; je m'en suis rapporté à la sagesse des Cantons et particulièrement de Berne sur les moyens de tranquilliser les esprits ; mais il n'en est pas moins vrai que l'exposé qu'on m'a fait et que je vous rends, Citoyen ministre, est très exact. Vous en avez la preuve dans ce que Berne a décidé à la fin du mois dernier lorsqu'il craignoit une invasion de notre part. Il y a une unanimité dans cette extrême mesure. L'organisation actuelle des Cantons est vicieuse. Évitions d'y toucher, parce qu'en essayant de la réformer, nous courons risque de renverser l'utile boulevard que la nature nous a donné pour couvrir notre frontière orientale. Laissons au temps, à la force des principes de l'égalité et au zèle estimable des villes municipales de la Suisse et des sociétés patriotiques qui s'y sont établies, le soin de rétablir des droits imprescriptibles qui triompheront de tous les obstacles. Les gouvernements des Cantons sauront s'y plier bientôt. Nous aurons le mérite de n'avoir pas compromis leur existence et nos intérêts. D'ailleurs ils ne peuvent se dissimuler, et j'ai bien été à portée de le remarquer particulièrement à Berne, que les bases de ces Gouvernements sont fortement ébranlées ; et si j'en dois juger par ce qui m'a été confié ainsi qu'au citoyen Bâcher par diverses personnes bien instruites, la Révolution se prépare rapidement dans le pays de Vaud et dans quelques autres parties de la Suisse.

« Je me suis beaucoup entretenu à Berne du point de la reconnaissance d'un agent diplomatique de la République françoise. Elle y est désirée autant qu'en France. Je vais vous présenter à cet égard diverses considérations¹.

Reconnaissance d'un agent diplomatique de la

République française.

« J'ai communiqué les notes que vous avez reçues de Naples. Si cette Cour a l'air d'attendre ce que les autres feront, à plus forte raison, m'a-t-on dit, cette réserve conviendrait-elle au Corps helvétique. Elle peut sans danger se décider tout de suite. Les Suisses sont dans une situation bien différente. Prenons la carte. La maison d'Autriche les cerne depuis le mont Saint-Gothard jusqu'à Bâle sans interruption, ce qui forme un espace de 150 lieues et lui donne mille moyens de les tourmenter. A Zurich et à Berne on a la pensée que la présentation de lettres de créance de la République française pourroit être envisagée par la cour de Vienne comme une violation de la neutralité, puisqu'elle ne fait la guerre que pour renverser la République. Cette opinion est consignée dans la lettre circulaire ci-jointe du Directoire. Si donc l'Empereur adressoit au Corps helvétique, dont il est déjà si mécontent, une déclaration menaçante, dans quels cruels embarras nous mettrions les Cantons ! N'aurions-nous pas à nous les reprocher, quoique assurément l'injustice autrichienne seroit criante ? S'il les attaquoit, ne croyons pas qu'ils se jetteroient dans nos bras. Ils ne veulent pas plus de nous que des Autrichiens sur leur territoire. La Suisse n'a pas eu de guerre extérieure depuis 1516 ; elle ne veut ni ne peut en soutenir une dans sa situation présente. Tous ses soins se porteront à défendre ses foyers ; elle les défendra avec l'intrépidité qui est naturelle à ses habitants. Mais l'Empereur auroit bien des facilités de leur faire du mal sans s'exposer à en recevoir de leur part. Au moyen des troupes qu'il a actuellement dans le Milanais et dans les États du roi de Sardaigne, et de la saison qui enchaînera encore pendant quelques mois la valeur des armées françaises employées dans le midi, il s'empareroit aisément

des bailliages italiens, ce qui seroit surtout infiniment préjudiciable aux Cantons démocratiques. Il consommeroît du même coup l'acquisition de la Valteline, vers laquelle les intrigues et l'ambition autrichiennes se dirigent constamment, ainsi que vous le verrez, Citoyen, par les deux pièces ci-jointes. Le temps m'a absolument manqué pour faire traduire en françois l'imprimé. Puis, en remontant vers le nord, il peut inquiéter d'autant plus aisément le canton de Zurich, qu'une partie de son territoire s'étend au delà du Rhin et est enclavée dans la Souabe. Bâle ne seroit pas moins exposé aux effets de sa malveillance. Vous savez combien ces deux États sont mal notés à Vienne par une suite de leur attachement pour nous. J'ajoute que si l'Empereur faisoit entrer quelques troupes dans le Frickthal, qui lui appartient et qui avance beaucoup dans la Suisse, cette position incommoderoit singulièrement les Cantons.

« Mais des entreprises par la force sont le plus foible des moyens par lesquels la cour de Vienne peut jeter les Cantons au désespoir. L'article des subsistances est bien plus important : j'en ai souvent fait mention. Nous ne pourrions sans injustice perdre de vue cet objet majeur, sur lequel ma dépêche n° 63 et particulièrement la lettre de Bâle qui y est jointe donnent des détails vrais. La ci-devant province de Bourgogne nourrissoit autrefois la partie de la Suisse qui avoisine le mont Jura. S'il en étoit encore ainsi, le canton de Berne ne seroit pas réduit à se réunir au Corps helvétique pour chercher à ménager la cour de Vienne. Mais tous les Cantons y sont également obligés, parce que toutes leurs subsistances leur viennent actuellement et uniquement de la Souabe, laquelle est dominée par la souveraineté ou par l'influence autrichienne. Berne tire immensément de grains de cette partie de l'Allemagne pour nourrir le pays de Vaud. Zurich en tire deux mille sacs par semaine, Lucerne presque autant, et c'est aux marchés de Zurich et de Lucerne que les petits Cantons

s'approvisionnent. Bâle est encore à cet égard sous la férule autrichienne. Si donc la cour de Vienne venoit à fermer pour peu de semaines les passages de la Souabe, à l'instant les prix des subsistances seroient portés en Suisse à un taux intolérable, la disette suivroit de près. Nous désolerions les Gouvernements et les peuples.

« Observons encore que, sous d'autres rapports et par suite des événements, la France est devenue presque entièrement étrangère à la Suisse. Les relations militaires sont rompues. Celles du commerce diminuent chaque jour, au très grand désavantage des Cantons. L'introduction des marchandises suisses est soumise aujourd'hui à un droit de 30 pour 100, tandis que les produits de notre industrie que nous fournissons à la Suisse en très grande quantité n'acquittent que des droits d'entrée infiniment modérés. J'ajouterai encore un mot sur le fait important des subsistances. Non seulement le canton de Bâle depuis notre Révolution ne peut plus tirer de la ci-devant province d'Alsace les grains qu'il y récolte dans les possessions qu'il y a, mais même, par un raffinement de rigueur, nos généraux l'empêchent de faire sortir de la principauté de Porentruy les dîmes et rentes foncières qui lui appartiennent. Vous vous intéresserez certainement, Citoyen ministre, à faire redresser ce tort, qui, à ce que j'apprends, a produit à Bâle une sensation infiniment désagréable.

« D'après l'exposé que je viens de vous faire, il est impossible de ne pas avouer que le Corps helvétique est tenu à quelques ménagements avec la maison d'Autriche. Il peut dépendre de nous de les faire cesser. Si le citoyen Ferrier passe bientôt le Rhin, s'il dégage les passages de la Souabe, s'il concourt de son côté à l'exécution du grand plan que les circonstances présentent au génie hardi du pouvoir exécutif, savoir de détruire en Allemagne la tyrannie des grandes puissances qui l'écrasent, pour rendre aux puissances secondaires ainsi qu'aux États des

Cercles et aux Villes impériales leur crédit et leur énergie à l'exemple de ce qu'avoit commencé Gustave-Adolphe, si en un mot il peut parvenir à renverser en Souabe l'influence autrichienne, dès cet instant la Suisse est rendue à toute son indépendance et à tous ses anciens sentiments pour nous. Elle fera tout ce que nous demanderons de son amitié. Si le général Ferrier ne parvient pas à s'établir au delà du Rhin, peut-être devrions-nous, dans les calculs de notre justice et de notre intérêt pour les Cantons, différer de quelques semaines l'envoi de nouvelles lettres de créance, afin d'avancer d'autant vers la belle saison et de leur laisser le temps de faire leurs provisions pour l'hiver. En attendant, nos affaires ne péricliteront en rien, car dès cet instant vous pouvez regarder comme rétablies nos communications avec le Corps helvétique et avec chaque Canton en particulier. J'attends à tout moment une note relative à la sortie des troupes suisses de Genève, laquelle me sera adressée au nom des conseils secrets de Zurich et de Berne. Cette manière de s'entendre et de s'expliquer peut ne rien laisser à désirer quant au fond des communications. La forme seroit nouvelle ; mais que fait la forme, me dit-on, quand on va au but par un court détour et quand il existe un moyen de donner la plus grande latitude aux relations respectives ? Quelques-uns de nos amis influents à Berne pensent que, si elle est jugée insuffisante, on pourroit vous proposer, Citoyen, aussi bien qu'au Directoire helvétique, que je prisse dans mes lettres aux Cantons, pour quelque peu de temps, le titre de Plénipotentiaire françois. Cet expédient ou tout autre de ce genre leur serviroit peut-être de moyen pour arrêter la malveillance autrichienne à leur égard. Je n'ai pas eu de peine à faire sentir qu'il porteroit un caractère de lâcheté et qu'il seroit incompatible avec la dignité de la République françoise. « Nous en convenons, m'a-t-on dit, « mais que gagnera la République françoise aux dangers du ressentiment

« autrichien ? Sa dignité ne sera pas compromise ; elle s'honorera plutôt

« en marquant quelques ménagements nécessaires à une République

« amie, sa plus ancienne alliée, foible et malheureuse. Il ne faut [pas]

« qu'on dise que nous répugnons à reconnoître la République françoise.

« Nous voulons lui rendre tout hommage. On ne peut pas nous blâmer

« de chercher à concilier ce devoir avec notre sûreté. »

« J'ai insisté. Alors on m'a dit : « Si le Pouvoir exécutif persiste absolument

« à ce que vous soyez reconnu dans ce moment-ci, sollicitez donc

« de lui quelques mesures qui nous justifieront peut-être auprès de la

« cour de Vienne. Obtenez que la République françoise nous promette

« dans vos nouvelles lettres de créance de respecter nos Gouvernements,

« et qu'elles soient accompagnées d'une déclaration par laquelle elle

« acceptera notre neutralité et nous assurera la sienne. Nous les recevrons

« avec un grand plaisir, et la déclaration nous autorisera à en solliciter

« une semblable des autres Puissances belligérantes. »

« J'observe que le premier point n'engageroit en rien la République françoise. Elle ne feroit par là que renouveler la promesse solennelle qu'elle a déjà faite de respecter les Gouvernements étrangers. Les Cantons, il est vrai, sont en droit, par le traité de 1777, d'appeler la France au maintien de leurs constitutions. Mais nos sages principes leur défendront d'en user. Ils reconnoîtront que cette stipulation est contraire aux lois des Nations et que les

Gouvernements ne peuvent se soutenir que par la justice et par l'égalité. C'est une vérité que les souverains et les peuples n'ignorent plus.

« Quant à la déclaration de la neutralité, vous savez, Citoyen, que nous n'avons jamais répondu à la lettre que la Diète helvétique a écrite au ci-devant Roi à ce sujet le 11 juin dernier. Ce retard tient toujours les Cantons dans une sorte d'inquiétude.

« Cette manière de faire des conditions ne me plaisoit point. « Eh bien,

« m'a-t-on dit, si la République françoise ne veut absolument avoir

« aucun égard pour nous et notre fâcheuse position, qu'elle vous envoie

« des lettres de créance et nous croyons pouvoir vous assurer que, malgré

« le grand embarras où vous mettrez toute la Suisse, elles seront

« agréées par le canton de Berne. » L'avoyer Steiger lui-même m'a exprimé cette opinion. Je n'hésite pas d'affirmer qu'après quelques difficultés, elles seroient également admises par les autres États suisses. Les petits Cantons souhaiteroient que leur envoi fût précédé par l'arrangement des indemnités dues aux soldats et officiers qui ont servi en France.

« Les intérêts tiennent aux localités. Zurich a plus désiré qu'aucun de ses co-alliés la reprise des communications officielles avec l'ambassade, mais il la désiroit pour quelque peu de temps encore indépendante des lettres de créance. Ce Canton est circonspect, peut-être un peu timide : les fonctions du Directoire lui imposent la plus grande prudence. Il est bien plus exposé que Berne par sa position aux attaques, et par ses sentiments aux persécutions de la cour de Vienne. Quand j'ai été dernièrement à Zurich, les chefs m'ont parlé avec tout l'intérêt et la chaleur que cet État professe pour la République françoise, mais avec la

plus grande inquiétude que, sur le point de la reconnaissance, nous ne le compromettions, ainsi que le Corps helvétique, avec la cour de Vienne, bien gratuitement pour nous, particulièrement à cause des subsistances.

« Le résultat de ce long détail est que, quand nous voudrons, les nouvelles lettres de créance seront acceptées. Je crois qu'elles le seront sans peine aussitôt que le général Ferrier se sera établi au delà du Rhin. Si son expédition n'avoit pas lieu, il conviendrait peut-être par égard pour Zurich à qui nous en devons de nous en tenir pour six semaines ou deux mois au plus à la forme que va prendre notre correspondance avec les Cantons. Il est peut-être essentiel de les mettre en état de sortir sûrement de la partie la plus rigoureuse de l'hiver, pour leurs approvisionnements de grains ; et quoiqu'il soit véritablement ridicule de traiter avec des généraux et de ne pas reconnoître un agent diplomatique, si cependant cette absurdité de l'ancienne diplomatie devoit être préjudiciable aux Cantons auprès de la cour de Vienne, nous leur devrions d'avoir pour peu de moments égard à cette foiblesse. D'ailleurs il ne seroit plus nécessaire que la correspondance politique passât par les généraux. Rien n'empêche que je n'y serve de canal jusqu'au moment de la reconnaissance publique. Vous pouvez être assuré que les Cantons me répondront.

« J'ose vous supplier, Citoyen ministre, de me transmettre votre opinion sur cet état des choses et de m'autoriser à m'en entretenir ensuite d'amitié avec les chefs de l'État de Zurich. Nous leur devons ce témoignage de confiance ; je serai très aise de la leur exprimer de votre part, et qu'ils voient que nous voulons prendre le dernier mot d'eux plutôt que des Bernois. Mais je leur dirai, si vous le jugez nécessaire, qu'en réponse je ne puis plus que vous demander vos derniers ordres.

« Quand vous déciderez que l'agent politique doit être reconnu, j'espère que si vous faites tomber le choix de la République sur moi, vous serez bien persuadé que mon zèle pour ses intérêts et pour sa gloire ne fera aucune attention à tous les changements que vous pourriez juger convenable de faire dans ma situation. Je vous prierai aussi alors, Citoyen, de m'autoriser à demander aux Cantons de supprimer à mon égard le titre d'Excellence que mon amour de l'égalité rejette, et dont je n'ai pas besoin pour faire mon devoir, ni pour m'occuper de leurs intérêts auprès de la République.

Lettre de M. de Marval.

« J'ai montré à M. Steiger et à d'autres personnes à Berne les lettres de M. Marval que vous aviez bien voulu m'envoyer. Tout le monde est assez convenu qu'elles sont signées par lui, mais tout le monde ne convient pas que l'État de Berne doive souffrir pour quelques assertions passionnées et inexactes qui lui ont été transmises par quelques magistrats bernois non moins passionnés. Au reste M. Marval n'a pas à se louer des suites de sa correspondance. Les enfants lui couroient sus à Neuchâtel : des affiches l'ont menacé du pillage de sa maison, de la dévastation de ses biens et d'un grand danger pour sa personne. Il a été se cacher à Berne. Il logeoit dans la même auberge que moi. Vous croyez bien qu'il ne m'a pas cherché.

Erguel.

« J'ai vu à Berne presque au moment de mon départ un personnage d'une trempe différente ; c'est le nouveau bourgmestre de Bienne, homme de beaucoup de mérite et singulièrement dévoué, ainsi que sa petite République, aux intérêts et à la cause de la République françoise. Vous pouvez savoir, Citoyen, par nos généraux, quel est le zèle de cet État. C'est par devoir et par suite des traités, bien plus que par sentiment, que Bienne a député M. Moser pour consulter à Berne sur sa situation, ainsi que sur celle de l'Erguel, à l'occasion du nouvel ordre de choses qui s'est établi dans l'évêché de Bâle. M. Moser m'a dit qu'on a le projet de faire un nouveau département qui seroit composé de la principauté de Montbéliard, de la principauté de Porentruy, de l'Erguel et de la république de Bienne. Il affirme que celle-ci seroit très flattée de faire partie de la République françoise, mais que la nature s'y oppose ; séparée de la France par trois chaînes de montagnes et placée dans le bassin de la Suisse, il est impossible qu'elle cesse d'être membre du Corps helvétique. L'Erguel éprouve presque les mêmes obstacles pour sa réunion à la France. Ce petit pays, situé dans les montagnes, contigu à l'État de Bienne et compris dans ce qu'on appelle la bannière de Bienne, en même temps qu'il étoit soumis à l'évêque de Bâle, est lié avec Berne par un traité de bourgeoisie. Berne a toujours convoité ce pays : il y a même toute apparence qu'il lui est hypothéqué pour des sommes d'argent qu'il a avancées en différents temps à l'évêque de Bâle. Il lui importeroit donc qu'il ne fût pas dénaturé aujourd'hui. Aussi les chefs de l'Etat ont témoigné à M. Moser un grand désir que sa République y donnât tous ses soins. Ils lui ont dit que très certainement elle seroit appuyée par le roi de Prusse, par le canal de la principauté de Neuchâtel. M. Moser juge très bien les motifs de cet intérêt bernois.

« En considérant attentivement la position des lieux et des choses, vous serez, je crois, convaincu, Citoyen, qu'il est à peu près impossible que Bienne et l'Erguel fassent

partie du nouveau département qu'il s'agit de former, qu'il ne nous convient nullement que l'Erguel passe sous la domination bernoise et que la seule bonne et sage mesure à prendre est de le réunir à la république de Bienne. M. Moser m'a assuré qu'elle avoit décidé d'envoyer incessamment une personne vers moi pour me consulter sur cette situation. Ce message n'aura plus lieu, puisque j'ai rencontré le bourgmestre : mais l'État m'écrira avec détail. J'aurai l'honneur de vous adresser tout ce que je recevrai.

« J'ai témoigné mon étonnement à M. Moser de ce que, connoissant comme je fais l'affection de sa République pour la France, je n'avois reçu aucune lettre de Bienne pendant presque toute cette année. Il m'a appris que l'évêque de Bâle et le gouvernement de Berne ont tenu cette ville presque assiégée par le moyen du régiment de Watteville, ne laissant partir aucune lettre qu'ils pouvoient croire suspecte et exerçant une inquisition qui a révolté les Biennois. Lui bourgmestre m'a annoncé qu'il m'avoit écrit plusieurs lettres : aucune ne m'est parvenue. Le chancelier de l'Etat, qui s'en est douté, n'a trouvé d'autre moyen d'en adresser une il y a peu de temps au citoyen Bâcher, que de l'envoyer à Paris pour qu'elle lui arrivât sûrement.

« Je joins ici la copie d'une réponse que j'ai reçue de l'avoyer de Soleure relativement à la créance que nous avons à répéter de M. Vérac. Le citoyen Berville suit cet objet avec zèle.

« La lettre de cet Avoyer, jointe à ma dépêche n° 102, étoit louche ; je lui ai répondu avec un peu d'humeur ; mais je me suis empressé de lui en témoigner des regrets aussitôt que j'ai été instruit de ses intentions. On m'a écrit de Berne sur toute cette affaire : « J'espère que vous et

« M. Bacher en userez noblement envers Soleure. Il faut tranquilliser

« toute la Suisse pour qu'elle reste fermement attachée à la

neutralité. » Je suis très convaincu de la solidité de ce principe et je ne m'en écarterai jamais.

« Soleure a enfin chassé M. Castelnau, de manière qu'il n'y retournera plus. Il a passé ici pour sortir de Suisse.

« Un grand nombre de prêtres françois déportés se sont réfugiés dans les villages de l'État de Soleure. J'apprends que beaucoup d'hommes et femmes de nos départements voisins se rendent auprès de ces prêtres, qui les prêchent et les confessent. Vous trouverez peut-être, Citoyen ministre, qu'il est convenable que vous m'ordonniez de demander au gouvernement de Soleure qu'il défende expressément à ces prêtres d'exercer aucune fonction de ce genre. Je lui citerai l'ordonnance que le roi d'Espagne vient de rendre relativement aux prêtres françois arrivés dans ses États. »

Vol. 430, f° 336, original, 32 p. in-f°.

Vol. 431, f° 315 v°, copie, 19 p. in-f°.

Suisses licenciés.

Pièces jointes. — a. — Zurich, 5 décembre. — Circulaire du directoire de Zurich aux États du Corps helvétique. Il leur communique une lettre de Lucerne relative à une négociation à entamer au nom du Corps helvétique avec la France dans le but d'appuyer efficacement les réclamations des soldats et officiers suisses licenciés.

Dans les circonstances actuelles, toutes les démarches publiques doivent être bien calculées ; on doit surtout éviter soigneusement tout ce qui pourrait tendre par ses conséquences à s'écarter du système de neutralité adopté et si heureusement suivi jusqu'ici.

Le Directoire demande si, dans le cas où l'on voudrait dès à présent adresser à la France des représentations

communes au nom de tout le Corps helvétique, les Cantons ne trouveraient pas convenable qu'elles fussent comprises dans une note qui serait adressée à Barthélemy par le bourgmestre en charge de Zurich. C'est la voie par laquelle la communication du décret de l'Assemblée nationale a été faite.

Vol. 430, f° 321, copie, 2 p. 1/3 in-f°.

Vol. 431, f° 325, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Grisons.

b. — Coire, 3 décembre. — M. de Salis Scevis à Barthélemy. Le successeur de M. Hirsinger a bien fait de différer sa venue jusqu'à ce que la Constitution française ait été formellement reconnue par le Corps helvétique, ce qui ne paraît pas devoir tarder beaucoup.

. La fermentation n'est plus aussi forte ni aussi générale qu'on paraît le supposer à Zurich.

M. de Salis envoie le résultat des dernières conférences avec le baron de Cronthal, Ministre impérial en Grisons, relativement aux Valtelins et aux Chiavennois.

Vol. 430, f° 315, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 431, f° 325 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

c. — Imprimé relatif aux affaires des Grisons. — Manque.

d. — Soleure, 1^{er} décembre. — L'avoyer Glutz à Barthélemy. Saisie des biens de M. de Vérac.

Vol. 430, f° 304, copie, 1 p. in-f°.

Vol. 431, f° 326, copie, 2/3 p. in-f°.

833. — [Baden ?], 11 décembre. — Bacher [à Colchen ?]. Demande d'exemplaires de l'Adresse aux Suisses pour les

sociétés populaires.

Vol. 430, f° 352, original, 4 p. in-4°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN 192

POLITIQUE N° 107.

Reprise des relations avec la Suisse.

834. — Baden, 12 décembre. — « J'ai reçu la dépêche n° 42 dont vous m'avez honoré le 3 de cc mois.

« Je crois avoir épuisé dans ma lettre d'hier le point de la reprise de nos précédentes relations avec le Corps helvétique et de la reconnaissance d'un agent diplomatique.....

« Les choses sont actuellement amenées à un tel degré de clarté qu'il ne dépend plus que de vous d'aviser au parti que vous voudrez prendre.

« La note ci-jointe, qui m'est adressée officiellement au nom des conseils secrets de Zurich et de Berne par la chancellerie du Directoire et qui est accompagnée par une lettre aussi ci-jointe que m'écrit M. Ott, bourgmestre en charge de l'État de Zurich, rétablit sous une forme particulière toutes nos communications ministérielles avec le Corps helvétique, jusqu'au moment peu éloigné de la reconnaissance publique.

« Si cette forme momentanée et le court délai qui résulteroit de son adoption, ne nous conviennent pas, quelques phrases qui seroient insérées dans les nouvelles lettres de créance, ou qui les accompagneroient relativement à la sûreté extérieure et à la tranquillité intérieure des Cantons, les aideroient à travailler auprès de la cour de Vienne pour qu'à la suite du pas que nous leur

demandons de faire, elle ne les inquiétât ni pour les subsistances, ni pour le maintien de la paix qu'ils veulent conserver.

« En dernière analyse, des lettres de créance d'une teneur pure et simple causeront de l'embarras, de la crainte, mais elles seront acceptées.

« Puisque Zurich est plus tourmenté de ce sentiment de crainte à cause de sa position, je vous renouvelle ma prière de ne prendre un parti définitif qu'après que vous m'aurez autorisé à m'expliquer avec lui sur les idées que pourra vous inspirer ma présente expédition. Cette confiance sera très bien placée. »

Un grand nombre d'individus et notamment dix membres de la famille de Flue attendent avec impatience qu'il leur soit permis de reprendre du service en France.

Émigrés.

« Je me conformerai aux ordres que vous me donnez en conséquence de la loi qui concerne les émigrés.

Bâle.

« Des magistrats de Bâle qui m'envoient deux pièces dont copie est ci-jointe, m'écrivent avec une profonde douleur sur le mécontentement et la défiance que le citoyen Ferrier témoigne à leur République.... Je ne suis pas suffisamment instruit des faits pour avoir une opinion.... Je dis seulement que cette mésintelligence est fâcheuse ; que sinon tous les magistrats, au moins la majorité d'entre eux m'a toujours paru jusqu'ici partager les excellentes dispositions du

peuple bâlois envers la République françoise. J'ajoute encore que la position de l'État de Bâle, placé et serré entre deux armées ennemies et ne pouvant obtenir que des Autrichiens les moyens de nourrir le peuple, est véritablement difficile, qu'elle est telle qu'il est à peu près impossible qu'il ne déplaie pas aux deux partis et qu'il seroit à désirer que, d'après cette situation critique, les généraux des armées respectives pussent user à son égard d'une égale indulgence.....

« Vous connoissez par réputation l'ardeur des sentiments que M. Ochs, chancelier de Bâle, a voués à notre cause. Ils ne sont pas moins connus et de plus redoutés des Autrichiens. On assure même que si le commandant impérial avoit forcé il y a quelque temps le territoire de Bâle comme il en étoit question, pour entrer dans la principauté de Porentruy, son projet et un de ses premiers soins eussent été de faire enlever M. Ochs. Cette même personne qu'on trouvoit si redoutable, on estime aujourd'hui qu'elle pourroit être utile. J'ai appris au moment que je partoisi pour Berne que M. de Greiffenegg, résident autrichien à Bâle, a insinué à un des bourgmestres qu'il seroit avantageux d'engager M. Ochs à se mettre en avant pour proposer au pouvoir exécutif de France des ouvertures de paix. Un pareil langage ne peut provenir que de la connoissance bien certaine des dispositions de la cour de Vienne.

« La note des deux premiers Cantons se ressent de l'embarras de la position dans laquelle ils se trouvent..... Une réponse rassurante.... serviroit efficacement à calmer les inquiétudes que Berne a manifestées dans ces derniers temps, et qu'il a peut-être fait partager au reste de la Suisse. »

Vol. 430, f° 354, original, 8 p. in-f°.

Vol. 431, f° 337 v°, copie, 5 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — Zurich, 10 décembre. — Le bourgmestre Ott à Barthélemy. Envoi de la pièce suivante.

Vol. 430, f° 332, copie, 1 p. in-f°.

Vol. 431, f° 341, copie, 1/2 p. in-f°.

b. — Zurich, 10 décembre. — Note de la chancellerie de Zurich à Barthélemy pour lui notifier le retrait des troupes que Zurich et Berne avaient envoyées à Genève.

Vol. 430, f° 358, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

Vol. 431, f° 341 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

c. — Saxlen, 3 décembre. — M. de Flue à Bâcher. Il demande les conditions auxquelles il pourrait reprendre du service en France.

Vol. 430, f° 313, original, 3 p. in-4°.

Vol. 431, f° 342, copie, 1 p. in-f°.

d. — Bâle, 3 décembre. — Le capitaine Lufft et le lieutenant Gilbert Duclos, commissaires envoyés par le général Ferrier à Bâle, au conseil de Bâle. Ils se plaignent de n'avoir pas encore été reconnus.

Vol. 430, f° 312, copie, 2 p. in-4°.

Vol. 431, 1° 312 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

e. — Bâle, 5 décembre ¹⁹³. — MM. de Bâle reconnaissent MM. Lufft et Duclos comme commissaires du général Ferrier. Ils s'étonnent que ces officiers soient chargés de surveiller la neutralité, leur État n'ayant donné aucun sujet de méfiance à cet égard. S'il s'agit de la neutralité du Corps helvétique en général, MM. de Bâle n'ont pas qualité pour répondre.

Vol. WO, f° 310, copie, 2 p. 4/2 in-f°.

Vol. 431, 343, copie, 1 p. 4/2 in-f°.

835. — Baden, 12 décembre. — Barthélemy à l'avoyer Steiger. Extradition du nommé Raymond Buffe.

Vol. 431, f° 345, copie, 4/3 p. in-f°.

836. — Baden, 14 décembre. — Barthélemy au prince de Hohenlohe. Créance du tailleur Mie.

Vol. 431, f° 345, copie, 1 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN¹⁹⁴

POLITIQUE N°108.

837. — Baden, 15 décembre. — Barthélemy envoie copie de la réponse provisoire qu'il a faite à la lettre du bourgmestre en charge de Zurich, en attendant les ordres du Ministre. Il affirme que les Cantons répondent sincèrement aux bonnes dispositions de la France à leur égard. « Notre frontière du Jura, dit-il, sera parfaitement sûre aussi longtemps que nous le voudrons. La lettre ci-jointe de Berne vous apprendra que toutes choses vont reprendre dans le pays de Vaud une attitude paisible. Ce Canton n'a plus d'inquiétudes que du côté de l'Erguel. Vous voyez qu'on me parle encore du citoyen Demars. Les Bernois, dont on m'assure qu'il a eu à se plaindre précédemment, lui reprochent d'exprimer souvent et publiquement contre eux des menaces qui, rapportées ensuite aux baillis et répandues parmi les habitants des campagnes, occasionnent une alarme générale. J'ignore absolument si ce motif d'inquiétude est fondé..... J'ai eu il y a peu de jours occasion d'écrire au citoyen Demars. Je ne lui ai pas laissé ignorer le changement favorable survenu dans les esprits à Berne, où je lui disois que vous veniez de m'envoyer.

« Il est vrai que ce général se trouve dans une station et au milieu d'événements qui lui permettent d'apercevoir que les passions de Berne, peut-être même quelques-uns de ses intérêts sont assez fortement contrariés. Cependant je me

persuade que l'on parviendra à écarter tout sujet de querelles.

« Berne n'a rien à voir à ce qui se passe dans le ci-devant évêché de Bâle, ni à la nouvelle constitution que les Etats libres de ce pays viennent de se donner. Il s'en tiendra sans doute au mot exprimé dans la lettre du 10, que le bourgmestre de Zurich m'a écrite.

« Il est allié par un traité de combourgeoisie à la partie du ci-devant évêché appelée Munsterthal, ce qui pourroit devenir pour lui un titre et peut-être un devoir de témoigner de l'intérêt pour la destinée future de ce pays et même d'y intervenir s'il en étoit requis par les habitants ; mais il est à espérer que cette sollicitude ne donnera lieu à aucune difficulté. Quant à l'Erguel, sa situation et ses intérêts politiques l'appelant à être réuni à la ville de Bienne, il n'y auroit peut-être que l'intention de Berne de l'acquérir qui pourroit faire naître des embarras vers cette frontière de la Suisse ; mais je suis persuadé que Berne reconnoîtra facilement que cette extension de territoire lui attireroit des désagréments de plus d'un genre.....

« Quant au point de la reconnaissance, croyez, je vous prie, que les Cantons sont singulièrement familiarisés avec l'idée de l'admettre et que, sans les considérations que je vous ai présentées, elle auroit lieu à l'instant..... »

Vol. 430. f° 364, original, 5 p. 1/2 in-f°.

Vol 431, f° 345, copie, 2 p. 3/4 in-f°.

Pièces jointes. — a. — Baden, 14 décembre. — Barthélemy au bourgmestre Ott, de Zurich. Il accuse réception de la lettre du 10 qu'il s'est empressé de transmettre au Pouvoir exécutif.

Vol. 430, 1° 363, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

Vol. 431, f° 347, copie, 1 p. in-f°.

b. — Berne, 12 décembre. — Frisching à Barthélemy. Évêché de Bâle. Affaire de Genève.

Vol. 430, f° 360, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

Vol. 431, f° 347 v°, copie, 1 p. in-f°.

c. — S. l., 10 décembre. — M. Muller de Friedberg, bailli du Toggenbourg, à Bâcher. Vœux pour la paix et la reprise des relations politiques avec la France.

Vol. 430, f° 333, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 431, f° 348, copie, 1 p. in-f°.

838. — Paris, 15 décembre. — « Rapport et projet de décret sur la conduite des généraux françois dans les pays occupés par les armées de la République, présentés à la Convention nationale au nom des Comités des finances, militaire et diplomatique, par le citoyen Cambon, député du département de l'Hérault..... »

Vol. 431, f° 362, imprimé, 19 p. in-8°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 45.
Affaires diverses.

839. — Paris, 17 décembre. — Le Brun prie Barthélemy de vérifier l'authenticité des lettres de bourgeoisie accordées par la ville de Landeron, dans le comté de Neuchâtel, à M. Deville.

Malgré son absence, M. d'Affry continuera à être payé chez M. Duruey.

Le Brun écrit au ministre de la Guerre pour le prier d'inviter le général Demars « à adopter avec Berne et les autres Cantons une conduite plus amicale et plus conforme aux dispositions respectives des deux Nations ». Barthélemy pourrait écrire de son côté au général en chef.

Lettres de créance.

« Je vais adresser au citoyen Mackau des lettres de créance qui lui sont nécessaires pour être définitivement reconnu en qualité de Ministre plénipotentiaire de la République françoise près le roi des Deux-Siciles. Je me propose de vous envoyer en même temps les vôtres. Je me persuade qu'il ne vous sera pas difficile dans l'état actuel des choses de les faire accepter par le Corps helvétique. Au surplus je vous en préviens pour vous mettre à même de

disposer les choses de manière que toute difficulté puisse être levée à l'avance.

« Mon dessein est d'en envoyer aux agents diplomatiques employés à Florence, à Gênes et près d'autres Cours où il est vraisemblable que leur acceptation n'éprouvera nul obstacle. »

Vol. 430, f° 390, minute, 2 p. in-f°.

Vol. 431, f° 402, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Diète de Ratisbonne.

840. — Strasbourg, 17 décembre ¹⁹⁵. — Koch à Le Brun. Il enverra par le prochain courrier un duplicata de sa lettre du 17 novembre datée de Lindau qui paraît n'être pas parvenue à son adresse. « L'entrevue que j'ai eue avec mon frère m'a facilité les moyens de prendre de vive voix des arrangements avec lui pour recevoir par son entremise les avis et les notions qu'il vous importe d'avoir sur tout ce qui arrivera à la Diète.

« C'est à la suite de cette entrevue que je vous ai envoyé successivement les extraits des deux lettres de Ratisbonne que j'ai reçues dans ma route, touchant les délibérations de la Diète et les projets des deux Cours alliées, et je vous prie bien d'observer qu'avec l'espèce d'inquisition qui a lieu à Ratisbonne, où le bureau de poste dépend du prince de Taxis, qui est entièrement vendu à la cour de Vienne, des considérations importantes auroient empêché mon frère de se concerter par écrit avec moi sur l'objet en question. »

Bâle.

Grâce au succès de nos armes, les Suisses semblent maintenant disposés à reconnaître l'Ambassadeur de France. Il serait très important, dans les circonstances présentes, qu'il y eût dans la ville de Bâle quelque agent accrédité par le Conseil exécutif. « Le général Ferrier vient d'y suppléer en envoyant tout récemment deux commissaires militaires à Bâle.....

« Ce qui a engagé le général à adopter cette mesure, c'est qu'il a été instruit que le résident impérial, favorisé par quelques personnes en place, faisoit conduire chez lui les déserteurs autrichiens qui arrivent journellement dans la ville et qu'il les obligeoit, de gré ou de force, de retourner à leurs corps. Les commissaires nommés par le général ayant présenté leurs lettres de créance, MM. de Bâle, sans s'opposer à leur résidence, ont voulu continuer cependant à traiter, comme auparavant, avec le général, mais celui-ci les a obligés de reconnoître ses commissaires et de s'adresser, dans tous les cas, directement à eux. Je n'ai pas besoin de vous dire, Citoyen, que l'admission de ces commissaires a été un crève-cœur pour les Bâlois et qu'ils préféreroient maintenant d'avoir à faire à des agents politiques. »

Koch envoie plusieurs lettres que le citoyen Gaudin lui a écrites de Constantinople.

Vol. 430, f° 393, original, 3 p. 1/2 in-f°.

841. — Paris, 17 décembre. — Le Brun prie le ministre de la Guerre d'inviter le citoyen général Demars « à montrer plus de ménagements pour les Cantons, et surtout à ne pas les inquiéter par des mesures ou des procédés que ne comportent pas les dispositions respectives des deux peuples. »

Vol. 430, f° 388, minute, 1 p. in-f°.

842. — Paris, 17 décembre. — Le Brun aux commissaires de la Trésorerie nationale. Pensions de retraite des Suisses.
Vol. 430, f° 389, minute, 3/4 p. in-f°.

843. — Baden, 18 décembre. — Barthélemy à MM. de Bienne. Il va s'empresse de transmettre au Ministre leur lettre du 16.

Vol. 431, f° 375 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

844. — « Situation politique du pays d'Erguel. »

Vol. 431, f° 376, imprimé, 24 p. in-8°.

845. — « Avertissement que le Conseil provisoire de régence, pour le département d'Erguel, adresse aux Communautés du pays. Décembre 1792. » Signé : A. Wildermett, maire de Bienne ; Imer, bailli d'Erguel.

Vol. 431, f° 388, imprimé, 15 p. in-4.

846. — S. l., 18 et 19 décembre. — Interrogatoires relatifs à de faux assignats.

Vol. 430, f° 419, copie, 8 p. 1/2 in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN 196

POLITIQUE n° 109.
Grisons.

847. — Baden, 19 décembre. — Barthélemy accuse réception des dépêches n° 43 et 44 des 7 et 10 décembre, et de la lettre sans numéro du 3. Le Ministre verra par les pièces jointes que l'affaire de Berne est complètement terminée et que cette République a donné à la France entière satisfaction.

« Le pays des Grisons a éprouvé depuis des siècles une protection presque non interrompue de la part de la France ; nos relations avec ces anciens alliés étoient surtout infiniment précieuses pendant les guerres d'Italie, et elles peuvent sous ce rapport devenir encore de la plus haute importance en supposant que la République françoise veuille exécuter le projet qu'on dit qu'elle a formé d'opérer une révolution dans le Milanois, et que le sort favorise pendant le courant de l'année prochaine nos armées victorieuses au point de pouvoir se porter par le Tanaro sur le Pô entre le Tessin et l'Adda.

« Vous connoissez, Citoyen ministre, les vues ambitieuses de la maison d'Autriche sur l'Italie. L'acquisition de la Valteline dépendant des Liges grises est depuis cinquante années l'objet de ses intrigues et de sa politique tortueuse ; ne pouvant amener les communes souveraines des Liges grises à mettre un prix à cette possession, elle n'a cessé de leur river des chaînes par des conventions insidieuses sous

le nom de Capitulât. La nature du gouvernement des Grisons et la dépendance de ce pays, qui tire ses subsistances en blé et en sel par le Milanois et le Tyrol, ainsi que l'argent répandu annuellement par le ministère autrichien, lui ont procuré une influence prépondérante infiniment dangereuse, surtout depuis que les Grisons se sont persuadé que la France ne s'intéressoit plus que foiblement à leur indépendance et à la conservation de l'intégrité de leurs possessions, les ayant en effet depuis plus de vingt années presque entièrement abandonnés à leurs propres forces.

« L'empire que la cour de Vienne a su établir depuis quelque temps en Grisons est aujourd'hui tel que les chefs des Liges ont été obligés de se rendre en députation dans le courant de cette année à Milan, où le Gouvernement autrichien, qui fomenté toujours en secret l'esprit d'insurrection dans la Valteline, a dicté impérieusement un arrangement aussi illusoire que sa politique le prescrivait, pour s'attacher de plus en plus les habitants de ce pays, sujets des Liges : de manière qu'il ne dépendra actuellement que de l'Empereur d'y faire éclater le feu de la révolte, dès que les circonstances le mettront en position d'en profiter. Ce plan paroît être même si avancé que M. l'avoyer Steiger a laissé échapper dans la conversation qu'il regardoit la Valteline comme allant devenir la proie de l'Autriche, en même temps qu'il faisoit des réflexions sur le voisinage de cette Puissance qui cerne déjà la Suisse par une chaîne de possessions vraiment effrayante.

« Je dois vous observer, Citoyen, que les efforts des habitants de la Valteline tendent évidemment à se délivrer de la domination des Liges grises ; mais, comme ils sont dirigés par les émissaires du gouvernement de Milan, le peuple, qui croiroit recouvrer sa liberté, ne s'apercevrait que quand il seroit trop tard, qu'il n'a fait que changer de maître. L'intérêt de la France paroît donc être de soutenir les communes du pays des Grisons, dans leur droit de

souveraineté sur la Valteline, jusqu'à ce que le temps permette de leur faire comprendre que, conformément aux principes de la liberté et de l'égalité, le seul moyen de conserver cette fertile contrée est de se l'associer comme partie intégrante des Ligues grises et de renoncer par conséquent au droit d'y envoyer des baillis et autres officiers. Ces emplois lucratifs et quelques autres branches de revenus sont un point délicat qui intéresse essentiellement les communes et dont il sera très difficile de les engager à se détacher, parce que chaque citoyen peut y prétendre à son tour.

« J'ai cru, Citoyen, qu'il pouvoit se trouver utile de mettre sous vos yeux le démembrement dont le pays des Grisons paroît se trouver menacé et de vous représenter que si la République françoise ne cherche pas à regagner son ancienne influence parmi un peuple que nous devons toujours regarder comme compris au nombre de nos alliés, il faut s'attendre que la cour de Vienne finira par se frayer suivant le plan de Joseph II, par des acquisitions et autres arrangements, une route militaire pour communiquer par le Tyrol et le pays des Grisons jusque dans le Milanais.

« Le moyen de s'occuper efficacement d'un plan que la France a toujours eu un intérêt majeur de contrecarrer, seroit de commencer par procurer des retraites et dédommagements aux officiers et soldats grisons rentrés chez eux, conformément au décret de licenciement des troupes suisses au service de France. Cette plaie fermée, on pourroit parler aux Ligues grises de la bienveillance et de l'amitié de la France, de l'établissement des relations de fraternité entre le Peuple françois et les communes de ce Pays, promettre aux magistrats qui sont à la tête du Gouvernement appui et protection contre les entreprises vexatoires de la maison d'Autriche et les engager par là à former non seulement des vœux, mais à favoriser son expulsion de l'Italie.

« Si ces notions générales sur la situation actuelle des Ligues grises vous paroissent, Citoyen, mériter quelque attention, peut-être trouverez-vous que, si un agent à poste fixe n'y est pas essentiellement nécessaire dans le moment actuel, nos intérêts politiques exigent au moins que nous y ayons quelqu'un pendant les deux Diètes qui se tiennent dans l'année, pour être à portée d'observer ce qui s'y passera et de ranimer par ce témoignage d'égards et d'intérêt le zèle des principaux magistrats du pays. La connoissance de la langue allemande, de la constitution de la Suisse en général, est indispensable pour pouvoir servir utilement dans cette mission et à rallier à un centre commun nos anciens partisans, les meneurs du parti démocratique et les mécontents que le ministère autrichien fait nécessairement par la distribution inégale de ses faveurs. Sous tous ces rapports l'envoi momentané du citoyen Bacher aux Diètes des Ligues nous seroit fort utile, en même temps qu'il lui donneroît des titres pour obtenir le poste fixe de Coire, si jamais il devenoit important de le rétablir un jour après que le système politique de la République françoise aura été déterminé par la sagesse du Conseil exécutif et le sort futur de la maison d'Autriche réglé par nos victoires et par les événements. En attendant je me trouverai en position, par mes relations avec une des personnes les plus influentes du pays et les plus estimables par ses qualités et son attachement pour nous, de vous tenir exactement informé de ce qui se passera en Grisons. Le caractère dont je serai revêtu auprès des Ligues m'y donnera quelque crédit et le moyen d'y étendre mes relations ; j'en obtiendrai l'avantage de me mettre en état de vous présenter les mesures qui pourront tourner le plus à l'utilité réciproque de la République françoise et de la République des Grisons. Je suis assuré que la connoissance que je vais donner à Coire de vos dispositions y fera un très grand plaisir.

« Le poste de Coire, placé entre l'Allemagne et l'Italie, peut aussi devenir intéressant pour servir de point intermédiaire de la correspondance politique, et procurer des avis de ce qui se passe dans la partie de ces deux pays qui confine aux Liges grises.

Bâle.

« Je suis bien aise d'apprendre, Citoyen ministre, que vous vous occupiez d'éclaircir tout ce qui vient de se passer à Bâle..... Je joins ici copie d'une belle lettre qu'un magistrat de Bâle m'a écrite dans sa douleur. Vous aurez sûrement fait attention aux deux pièces jointes à ma dépêche n° 107 relatives à la mission de deux officiers chargés de surveiller la neutralité de Bâle. L'Etat n'a pas osé exprimer tout ce qu'il sent..... Il a toujours cherché à donner l'exemple de l'attachement à la cause et aux principes pour lesquels la France combat. Si elle croit pouvoir établir deux surveillants à Bâle, le général autrichien fera et obtiendra nécessairement la même demande. Quelles sont alors la situation et l'indépendance de cette ville ? Je sais qu'on se plaint amèrement des préférences que le magistrat de Bâle accorde, dit-on, à M. de Greiffenegg, résident impérial. Je réponds, Citoyen, pour le magistrat, que ce résident, que je connois très bien, est un vieillard infiniment respectable qui n'a point les préjugés de son pays, qui juge très sainement de la conduite et des erreurs de sa Cour, et qui surtout a le mérite d'avoir prédit depuis longtemps au ministère autrichien et au ci-devant évêque de Bâle tout ce qui arriveroit à celui-ci, s'il ne comptoit pas bien plus pour conserver son pays sur les sacrifices qu'il l'a toujours pressé d'accorder au peuple du Porentruy, que sur les

soldats que l'Empereur lui accorderoit. Ce sont véritablement les États autrichiens en Souabe qui nourrissent le canton de Bâle. Il est donc très simple que M. de Greiffenegg soit à Bâle l'objet de beaucoup d'égards.....

Genève.

« L'affaire de Genève est un événement dont les deux premiers Cantons se souviendront longtemps. A peine s'étoient-ils décidés à y prendre part, qu'ils se sont aperçus qu'ils s'étoient indiscrettement engagés dans une démarche fort périlleuse, et qu'ils auroient désiré pouvoir s'en retirer plus promptement encore, s'il n'étoit pas toujours beaucoup plus difficile de sortir d'un mauvais pas que de s'y embourber.....

Berne.

« Je ne parlerai plus de mon voyage, qui, j'ose le dire, a produit sur l'opinion et sur les dispositions le plus heureux effet. Vous y avez mis le comble, Citoyen ministre, par les sentiments nobles, généreux, confiants que renferme votre n° 44. Je les ai fait connoître sans délai, ainsi que les pièces jointes, au Directoire, à Berne et à plusieurs autres Cantons qui tous en recevront la communication par Zurich, où j'apprends que mon envoi a fait la meilleure sensation. Ce contraste parfait entre les précédentes inquiétudes de Berne et la franchise de nos explications amicales ramènera autant les esprits vers nous qu'il fera tort à l'influence de ce Canton, dont aujourd'hui tous les

pas, toutes les démarches tendent à nous faire oublier le passé et à adopter pour l'avenir un ordre de choses plus conforme à l'intérêt réciproque.....

« M. le colonel de Weiss, membre du conseil souverain de Berne, va passer quelques mois à Paris..... C'est un homme de talent. Il parle fort bien ; il a un caractère entreprenant et tout ce qu'il faut pour jouer un rôle dans une République. Il y parviendra dans la sienne. Son enthousiasme pour la nôtre anime tous ses moyens. Il s'est déclaré ouvertement contre toutes les dernières mesures de M. l'avoyer Steiger.... L'objet constant de ses soins est actuellement de parvenir de même à faire voir au Grand Conseil, en qui seul doit résider la puissance souveraine, combien il a eu tort de confier depuis peu d'années un pouvoir vraiment dictatorial au conseil secret... M. de Weiss vous dira qu'en général le conseil des Deux Cents est bien composé, la majorité bien intentionnée, qu'il mérite notre confiance ; il vous dira que, quelles qu'aient été les erreurs passées de quelques chefs du Conseil secret, il ne faut plus vous occuper que de l'avenir ; que notre politique doit être désormais d'accaparer et de nous attacher ce Canton, parce qu'il est le plus puissant, parce qu'il entraîne l'opinion de quelques autres, parce que, bordant une partie étendue de notre frontière, ce ne sera presque qu'avec lui désormais que nous aurons des intérêts à traiter, parce que la cessation de nos relations militaires se joignant à la position topographique des autres Cantons qui les met à une plus grande distance de nous, nous aurons nécessairement moins de rapports avec eux. Ces observations sont très vraies, mais je suis bien loin d'en conclure que nous soyons encore arrivés à l'époque qui pourroit nous permettre de perdre de vue ou même de négliger l'utilité que nous présente l'ensemble, la masse du Corps helvétique.

« L'exemple que la cour de Naples donne aux autres Nations fera une sensation avantageuse dans les Cantons

et contribuera à les amener à le suivre. Mais je suis assez assuré de leurs dispositions pour pouvoir affirmer qu'ils auroient prévenu Naples, si leur situation relativement à la maison d'Autriche n'étoit pas très embarrassante. Il est un calcul qui peut la rendre bien plus critique encore. Je suis bien loin de croire qu'il se réalisera, mais il faut cependant le prévoir, afin de le prévenir. Si les événements de la guerre permettoient à la cour de Vienne de s'emparer de la Bavière et de trouver dans cette précieuse acquisition, objet éternel de sa rapacité, une superbe compensation de la perte des Pays-Bas, nos intérêts et notre considération auroient cruellement à souffrir de cet échange, mais les Suisses seroient les plus à plaindre de toutes les nations voisines de l'Autriche. Pressant encore davantage sur la Souabe, elle tiendrait dans sa main et ne dispenseroit qu'à sa volonté non seulement le blé qui nourrit les Cantons, mais aussi les sels qu'ils tirent abondamment de la Bavière, car nos fournitures de cette dernière denrée vont fort mal. Il seroit véritablement désolant que nous n'eussions par les plus brillants succès éloigné de nos frontières l'avid et ambitieux Autrichien que pour lui fournir encore plus de moyens d'exercer sa tyrannie sur les peuples foibles qui l'environnent et qui ne peuvent compter pour leur délivrance que sur les armes de la République française. »

Il serait très important de chercher à dégager les passages de la Souabe pour rendre aux Suisses leur indépendance à l'égard de la cour de Vienne. Les Cantons sont très portés par leurs sentiments à reconnaître la République française. « Ils ne cherchent point à user de faux ménagements envers la maison d'Autriche, qu'ils détestent : ils désirent seulement d'éloigner les maux qu'elle peut leur faire sans aucune utilité pour nous. Votre lettre du 10, Citoyen ministre, a fort touché les magistrats de Zurich ; plusieurs m'en écrivent avec la plus vive reconnaissance. L'un des chefs m'adresse une lettre dont copie est ci-jointe. Je répète donc que, quand après avoir

bien pesé la position, les craintes et les scrupules de la Suisse, vous jugerez à propos de m'envoyer de nouvelles lettres de créance, elles seront acceptées. Seulement, je vous demande encore avec instance de me permettre de faire part aux magistrats de Zurich des vues que vous voudrez bien me communiquer à cet égard. Quel qu'en soit le résultat, je vous promets qu'il sera agréé et qu'ils travailleront à le faire agréer de même par les autres Cantons.

Affaire de l'Erguel.

« La république de Bienne vient de m'envoyer par un exprès une lettre qu'elle m'a écrite relativement à l'Erguel, accompagné d'un exposé. Je joins ici ces deux pièces, aussi bien que l'extrait d'une lettre que le bourgmestre de Bienne a écrite en même temps au citoyen Bacher. Vous verrez par cette dernière pièce que Berne est parfaitement raisonnable sur le fait de l'Erguel. Intérêts, considérations, rapports, local, tout s'accorde pour que ce petit pays soit réuni à Bienne. Cet arrangement concilie tout ; il ne contrarie rien. En le favorisant, nous donnerons une preuve sensible d'amitié à une petite République qui a bien raison de faire valoir auprès de nous le courageux attachement avec lequel elle nous est restée constamment fidèle, au milieu des plus difficiles circonstances. Il nous importe même de relever et de donner plus de consistance à un membre du Corps helvétique qui est allié de la France. Je désire vivement que vous m'autorisiez, Citoyen ministre, à lui répondre de la manière la plus satisfaisante et la plus conforme à ses vœux. J'observe que le conseil de Bienne m'a donné sur la suscription de sa lettre le titre d'Ambassadeur de la République françoise.

« Puisque Berne et tous les Cantons, suivant ce que marque le bourgmestre Moser, annoncent à Bienne qu'ils verront volontiers que l'Erguel soit réuni à cette République, ce vœu est un assentiment tacite du Corps helvétique à l'établissement de la république de la Rauracie ; c'est toujours un point de tranquillité.

« Le Corps helvétique se proposoit de m'écrire par le canal du Directoire sur la situation du pays de Porentruy : mais je suis instruit que les explications renfermées dans votre dépêche du 10 ont fait juger à l'État de Zurich qu'il convenoit de ne pas faire cette démarche et d'attendre les ouvertures que pourroit amener l'arrêté du Conseil exécutif du 28 octobre.

« Mais le Corps helvétique ne doit pas tarder de s'adresser à moi pour solliciter l'accomplissement des promesses qui ont été faites en faveur des officiers et soldats des régiments suisses licenciés.

« Je vous parle bien souvent, Citoyen ministre, des pensions arriérées des officiers suisses retirés dans leur patrie, c'est que véritablement ces longs retards font un mauvais effet.....

« Je puis vous assurer que le citoyen Berville suit avec beaucoup de zèle à Soleure la réclamation que nous avons à faire à la charge de M. Vérac.....

« Je n'ai point encore reçu l'Adresse aux Suisses.....

« P.-S. — J'ai en main depuis quelques jours le récit de la dernière Diète d'Arau. Cette pièce est longue ; j'aurai l'honneur de vous l'envoyer aussitôt qu'elle sera traduite. »

Vol. 130, f° 402, original, 24 p. in-f°.

Vol. 431, f° 352, copie, 12 p. 3/4 in-f°.

Pièces jointes. — a. — Berne, 15 décembre. — L'avoyer Steiger remercie Barthélemy de ses bonnes dispositions. Berne est animé des mêmes sentiments.

Vol. 130, f° 367, copie, 2 p. in-f°.

Vol. 431. f° 358, copie, 1 p. in-f°.

b. — Berne, 15 décembre. — Le même au même. Extradition du nommé Raymond Buffe.

Vol. 430, f° 368, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

Vol. 431, f° 358 v°, copie, 2/3 p. in-f°.

c. — Berne, 15 décembre. — Frisching à Barthélemy. Reconnaissance de Barthélemy comme agent diplomatique. Extradition du nommé Raymond Buffe. Affaires de Genève.

Vol. 430, f° 369, copie, 3 p. 1/2 in-f°.

Vol. 431, f° 359, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

d. — Bâle, décembre. — Le grand tribun Buxtorff à Barthélemy. Affaires de Bâle.

Vol. 430, f° 414, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

Vol. 131, f° 359 v°, copie, 2 p. in-f°.

e. — Quartier général de Fribourg en Brisgau, 20 novembre. — Le feld-maréchal lieutenant de Wallis regrette les faits dont les représentants du Corps helvétique à Bâle se sont plaints. Il a donné les ordres les plus sévères pour qu'ils ne se reproduisent plus, et pour que les coupables soient punis.

Vol. 430, f° 251, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

Vol. 131, f° 361, copie, 3/4 p. in-f°.

f. — Zurich, 18 décembre. — Le bourgmestre Kilchsperger à Barthélemy. Reconnaissance de Barthélemy comme agent diplomatique. Situation difficile du directoire de Zurich jalouxé par les autres Cantons. Danger de provoquer le ressentiment de l'Autriche en reconnaissant trop vite l'ambassadeur de France.

Vol. 430, f° 400, copie, 1 p. 3/4 in-f°.

Vol. 131, f° 361 v°, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

g. — Bien ne, 16 décembre. — La république de Bienne à Barthélemy, « ambassadeur de la République françoise » en Suisse. Craintes que les événements qui se passent dans l'évêché de Bâle font concevoir pour l'Erguel. Envoi de la pièce suivante.

Vol. 430, f° 378, copie, 2 p. in-f°.

Vol. 431, f° 372, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

h. — « Exposé diplomatique des droits anciens et actuels de la ville et république de Bienne en Suisse sur le vallon d'Erguel, qui fait corps et masse helvétique avec elle. »

Vol. 430, f° 379, copie, 10 p. in-f°.

Vol. 431, f° 373, copie, 4 p. 3/4 in-f°.

i. — Bienne, 15 décembre. — Le bourgmestre Moser à Bâcher, relativement à l'Erguel.

Vol. 430, f° 374, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

j. — Kaisersthul, 17 décembre. — Le sieur Mayenfisch Mâalde à Barthélemy. Il réclame sa pension.

Vol. 430, f° 399, original, 2 p. in-4°.

848. — Baden, 19 décembre. — Barthélemy recommande à Le Brun une réclamation de M. Mulinen, membre du conseil souverain de Berne.

Vol. 431, f° 375 v°, copie, 1/2 p. in-f°.

849. — Baden, 19 décembre. — Barthélemy à la municipalité de Soissons en faveur de Madame Vassan.

Vol. 431, f° 396, copie, 3/4 p. in-f°.

850. — Strasbourg, 20 décembre ¹⁹⁷. — Koch à Le Brun. Il envoie un duplicata de sa lettre de Lindau qui ne paraît pas être arrivée à son adresse. Il est fort alarmé d'être depuis quinze jours sans nouvelles de son frère de

Ratisbonne. Il approuve la résolution prise par le Ministre de ne pas nommer de chargé d'affaires à Coire ; mais il importe essentiellement d'empêcher les Grisons de livrer passage aux Autrichiens par la Valteline. Il insiste sur la nécessité de payer les pensions dues aux militaires en Suisse ; aucun moyen ne serait plus efficace pour resserrer les liens qui unissent la France à la Suisse.

Vol. 430, f° 424, original, 1 p. 1/2 in-f°.

851. — S. l. n. d. — Note de Koch. Les efforts prodigieux et ruineux que la France fait pour se maintenir dans ses possessions d'Allemagne et particulièrement à Mayence ont conduit à dégarnir de troupes et d'artillerie les deux départements du Rhin. Cette situation est grosse de périls. Le poste de la Birs est le seul qui puisse établir d'une manière solide la défense du Haut-Rhin. Le général Ferrier, qui partage les vues de Koch, a dressé un mémoire à ce sujet. Il serait bon de lui en demander communication.

Vol. 430, f° 425, original, 2 p. 1/2 in-f°.

852. — Soleure, 21 décembre. — Troette à Barthélemy. Pensions des invalides retirés en Suisse.

Vol. 431, f° 399 v°, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

Pièce jointe. — Paris, 10 décembre. — Le ministre de la Guerre au citoyen Troette. Pensions des invalides suisses.

Vol. 431, f° 400, copie, 1 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN 198

POLITIQUE N° 110.
Berne.

853. — Baden, 23 décembre. — « Citoyen ministre, M. le colonel de Weiss..... est venu me voir avant-hier. Il est parti le même soir pour Paris. Je lui ai remis une lettre pour vous. Je suis persuadé que vous serez fort content de lui. S'il est très attaché à son pays, il aime en même temps beaucoup la France et est ardent admirateur de notre Révolution. Nos principes actuels sont bien plus selon son cœur que ceux de notre précédent gouvernement, d'après lesquels feu M. de Vergennes obtint de la république de Berne son emprisonnement dans la forteresse d'Arbourg. Il va à Paris avec l'approbation de l'État de Berne, son souverain, dont il fait lui-même partie. S'il n'a pas de mission publique auprès de vous, Citoyen, au moins les motifs qui ont déterminé son voyage et le choix qu'on a fait de lui déposent en faveur des dispositions de son État..... M. de Weiss est autorisé à vous faire connoître dans le plus grand détail les sentiments de sa République envers nous, à vous dire combien elle ambitionne d'affermir la bonne intelligence entre les deux Nations.....

« J'ai bien pu m'apercevoir par les discours de M. de Weiss que peut-être sa République n'est pas entièrement rassurée sur les dangers dont elle s'est cru depuis quelque temps menacée par nous. Elle est néanmoins assez éclairée sur les faits aujourd'hui pour savoir à quoi s'en tenir. Si

cependant quelque reste de défiance n'est pas encore tout à fait dissipé, c'est peut-être pour le mieux. Il tendroit à contenir Berne dans le sentiment d'une crainte salutaire et surtout à empêcher quelques-uns de ses chefs, trop vieux et trop obstinés pour se dépouiller de leurs anciens préjugés, d'essayer de nouveau de faire triompher leurs coupables erreurs. M. de Weiss, en me rappelant que ces chefs ont été au moment de précipiter leur État dans tous les malheurs d'une guerre contre la France, ne dissimule pas qu'aigris par les événements de cette année et se flattant toujours de parvenir à leurs fins, il est très vraisemblable qu'au printemps, pour peu que les apparences y soient favorables, ils renouvelleront leurs dangereuses intrigues. Il avoue qu'il y a à Berne un parti autrichien formé par un certain nombre des premières familles de l'État, qui jusqu'ici n'est pas redoutable, mais qui peut le devenir suivant les circonstances. Ses trames sont difficiles à découvrir. Il m'a invité à employer les relations que je pourrois avoir en Allemagne pour tâcher de trouver quelque fil qui conduiroit à donner une grande force au Grand Conseil dont la majorité est bonne, ainsi qu'à la bourgeoisie de Berne dont les dispositions sont excellentes. J'ai dit à M. de Weiss que je n'étois pas en mesure de servir son État sur ce point. Je lui ai observé que le Grand Conseil seroit hautement coupable si une seconde fois il permettoit à quelques chefs malintentionnés de prendre des mesures funestes pour la République..... Ce sera donc en continuant nos bons procédés et en donnant à chaque occasion de nouveaux témoignages de notre volonté de maintenir la paix avec le Corps helvétique que nous fortifierons le parti puissant que nous avons à Berne.....

« M. de Weiss vous parlera, Citoyen ministre, du point très délicat de la reconnaissance. Il vous confirmera ce que je ne saurois trop affirmer, que les Cantons ne sont nullement arrêtés par leur sentiment pour faire à cet égard

tout ce que nous pouvons désirer, mais il vous dira ce qui les retient : la crainte d'une déclaration de la maison d'Autriche, qui voudrait faire envisager cette reconnaissance comme une violation de la neutralité, et la menace de sa part d'arrêter le transport des grains que la Suisse tire de la Souabe..... Si nos troupes passent le Rhin et entrent en Souabe, ainsi que j'en ai déjà fait l'observation, toutes les difficultés sont levées. Lorsque vous m'aurez donné vos instructions à cet égard, et autorisé à me consulter avec le directoire de Zurich, je vous promets bien, Citoyen ministre, que je ne négligerai rien pour que nous sortions d'embarras, et pour lui faire sentir que si nous compatissons à celui du Corps helvétique, d'un autre côté la dignité de la République françoise nécessite une résolution. Soyez assuré que les magistrats de Zurich reconnoissent déjà toute la force de cette considération et qu'ils emploieront tous leurs soins pour la faire triompher. J'espère que vous approuverez tous les puissants motifs qui nous font une loi de nous concerter amicalement avec eux pour parvenir à un résultat.

« Je joins ici la lettre que les représentants du Corps helvétique à Bâle écrivirent le mois dernier au commandant autrichien dans le Brisgau. Sa réponse accompagnoit ma dernière dépêche.

« Je sens que je ne devrois pas vous adresser la lettre ci-jointe que le citoyen Koch vient de m'écrire, puisqu'il me défend de faire connoître son opinion sur le séjour des deux officiers françois qui sont stationnés à Bâle ; cependant je ne puis me dispenser de vous mettre la lettre sous les yeux, vous priant seulement de ne le point nommer. Vous y verrez qu'il juge que le choix de ces officiers est tel qu'il peut provoquer des querelles. A cette circonstance près, le citoyen Koch loue beaucoup la mesure. Je suis bien éloigné d'être de son avis..... Ce n'est pas par des démarches de la plus offensante défiance que nous devons répondre à l'amitié des Cantons.....

« Voici, Citoyen ministre, la copie d'un bulletin de police qu'un magistrat de Bâle m'envoie en me disant qu'il ne sauroit comment concilier la mission de ce M. Mangeand et l'inquiétude qu'il dit que vous avez sur les dispositions des Suisses avec la confiance que vos lettres et vos sentiments leur ont inspirée, s'il y avoit de la réalité dans ce que ce voyageur a allégué. Je vais tâcher de savoir ce qu'il aura continué de dire et de faire. Je n'aime point les premières remarques auxquelles il a donné lieu, qui tendroient à faire croire aux Suisses que nous estimons qu'ils peuvent être redoutables pour nous. Vous devez être bien persuadé que l'avis qui m'est parvenu a déjà circulé parmi tous les Cantons, où il ne peut, ce me semble, que produire un mauvais effet. »

Vol. 430, f° 436, original, 10 p. 2/3 in-f°.

Vol. 431, f° 396, copie, 5 p. 3/4 in-f°.

Pièces jointes. — a. — Zurich, 21 décembre. — Le bourgmestre Ott à Barthélemy. Il accuse réception de la dépêche du 16.

Vol. 430, f° 431, copie, 1 p. in-f°.

b. — Bâle, 15 novembre. — Les représentants du Corps helvétique au comte de Wallis, général commandant les troupes autrichiennes dans le Brisgau. Ils se plaignent de diverses infractions à la neutralité du territoire helvétique.

Vol. 430, f 371, copie, 2 p. in-f°.

Vol. 431, f° 360 v°, copie, 1 p. 1/3 in-f°.

c. — Strasbourg, 17 décembre. — Christophe Koch à Barthélemy. Il accuse réception de la lettre du 12. Les Cantons sont très disposés à renouer leurs relations avec le Gouvernement français, Bâle surtout. Koch a applaudi à l'envoi de deux officiers dans cette ville par le général Ferrier. Il regrette seulement que cette mission ait été

confiée à des hommes aussi jeunes et inexpérimentés. Koch a dû renoncer à son projet de se fixer à Ratisbonne.

Vol. 430, f° 391, original, 2 p. 1/2 in-4°.

Mission de M. Mangeand.

d. — Bâle, 19 décembre. — M. Mérian, maître de l'auberge du Sauvage, au grand tribun Buxtorff. « J'ai l'honneur de vous prévenir qu'il vient d'arriver chez moi il y a une demi-heure un M. Mangeand, de Paris.

« Comme j'ai été à même de lui rendre service il y a treize ans, il m'a dit qu'il est envoyé en Suisse de la part du ministre des Affaires étrangères, qu'il travaille depuis dix ans dans ce Département et la plupart en missions.

« Autant que j'ai pu m'apercevoir, le Ministre est inquiet sur les Suisses et ne désire que la paix avec eux, et qu'une partie de sa mission est de s'en assurer et d'y travailler.

« Il ira demain chez M. de Greiffenegg. »

Vol. 430, f° 416, copie, 3/4 p. in-f°.

Vol. 431, f° 399, copie, 1/2 p. in-f°.

854. — Baden, 25 décembre. — Barthélemy à Le Brun. Inconvénients qu'il y aurait à supprimer l'emploi du citoyen Troette et à charger l'ambassade de payer les pensions aux Suisses.

Vol. 431, f° 400 v°, copie, 3 p. 1/4 in-f°.

855. — Baden, 25 décembre. — Barthélemy à Pache. Réclamation de M. Godt de Grepplang, officier au ci-devant régiment des Gardes suisses.

Vol. 431, f° 402, copie, 1/3 p. in-f°.

856. — « État actuel des dépendances de l'évêché de Bâle situées en Suisse. »

Vol. 430, f° 429, copie, 2 p. 3/4 in-f°.

Vol. 431, f° 410, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN 199

POLITIQUE

Berne.

857. — Baden, 25 décembre. — Barthélemy accuse réception de la dépêche n° 45 du 17 décembre. Bacher a reconnu l'authenticité du sceau apposé sur les lettres de bourgeoisie de M. Deville par la ville de Landeron dans le comté de Neuchâtel. Cependant il en a envoyé copie sur les lieux.

La dépêche du 10 a produit le meilleur effet à Berne. « Cette bonne disposition aura encore été fortifiée par la connoissance que j'ai donnée à un petit nombre de magistrats influents, avec prière de le garder pour eux, que vous vouliez bien vous employer pour faire inviter le citoyen Demars à être plus calme et plus modéré envers les Bernois. Mon avis sera venu d'autant plus à propos à Berne que vous voyez par les pièces qu'on me transmet qu'on y a conçu de nouvelles alarmes. Dans tout ce qu'on m'a dit pendant mon séjour dans cette ville, je vois qu'on ne reproche au général françois aucun acte capable de compromettre la tranquillité sur les frontières ; mais on se plaint de ce qu'il ne laisse passer aucune occasion de parler avec emportement et menace contre les Bernois. On prétend qu'il doit avoir dit publiquement plus d'une fois qu'il iroit prendre ses quartiers d'hiver à Berne. Tous ces discours, dit-on, circulent parmi le peuple, le tiennent dans

une perpétuelle inquiétude et dans la croyance qu'il entre dans les projets de la Nation françoise de l'attaquer, tandis que, d'un autre côté, si les rapports officiels du général sont conformes à ses propos, ils produisent à Paris une impression non moins fâcheuse.....

« Je vois par la lettre de Berne du 22 que le Corps helvétique s'occupe de préparer pour me l'envoyer une note qui sera relative à la prévôté de Moutier-Grandval et à l'Erguel. J'avois lieu de croire qu'on avoit renoncé à cet office. Quoi qu'il en soit, notre réponse sera facile à faire. Fidèles à nos sages principes qui tendent à laisser et à favoriser dans les peuples qui nous environnent la faculté de se soumettre à tel régime qu'ils préféreront, pourvu qu'il s'accorde avec le système de la liberté et de l'égalité, nous pouvons en toute sûreté abandonner les habitants de ces deux pays à prononcer sur leur sort, car il ne me paroît pas que nous ayons un grand intérêt à diriger leur choix. L'Erguel n'avoit que de foibles rapports avec le ci-devant évêché de Bâle. Ils ne subsistent plus. Entièrement séparé de la république de la Rauracie par de hautes montagnes, la nature s'oppose presque à ce qu'il se réunisse à elle. Tout le porte à ce qu'il s'incorpore avec celle de Bienne, d'autant plus que c'est avec elle qu'il fait partie du Corps helvétique. Rien n'empêcheroit cependant qu'il ne restât in statu quo, si tel étoit le vœu de ses habitants, comme aussi rien ne les empêche de s'attacher à la nouvelle République.

« Le Munsterthal ou Moutier-Grandval, d'une part, relève de l'Empire germanique, puisqu'il est enclavé dans le ci-devant évêché de Bâle, et de l'autre appartient aussi en quelque sorte au Corps helvétique par son traité de combourgeoisie avec le canton de Berne. Il nous convient qu'il se dégage du premier de ces deux liens. Cela est déjà fait par l'établissement de la république de la Rauracie. Il ne consentira peut-être pas également à se dégager du second, parce qu'il y est fort attaché. Les habitants peuvent sans doute, s'ils en ont le désir, se réunir à cette

République, mais leur petit pays, hérissé de rochers et de montagnes, est situé relativement à elle de manière qu'il ne peut pas lui être d'une grand secours. Il n'en est pas de même de la Suisse et surtout du canton de Berne, qu'il met de ce côté à l'abri de toute atteinte. Il ne faut donc pas nous étonner ni savoir mauvais gré à Berne s'il cherche à conserver ses liens avec les habitants de ces vallées. Il en a le droit. Ils sont ses alliés. C'est son devoir et son intérêt. Ils couvrent et protègent une partie importante de sa frontière. Ils ne sont pas moins fondés de leur côté à réclamer la neutralité helvétique. Leur territoire y a été constamment compris dans les temps passés. Je ne crois pas qu'ils veuillent se donner à Berne : ils perdroient quelque chose de leur indépendance ; ni à Bienne, quoiqu'ils soient ses voisins, quelques montagnes les séparent, et Berne travaillera à empêcher cette réunion ; ni à la république de la Rauracie, par la crainte d'affaiblir encore davantage leurs rapports avec les Cantons. Il est plus vraisemblable qu'ils demanderont à rester in statu quo, alliés de Berne et tenant par ce fil et par la neutralité au Corps helvétique. Je ne puis mieux terminer cet article qu'en vous mettant sous les yeux copie de la lettre que les commissaires de l'Assemblée nationale écrivirent le 26 août dernier à la république de Bienne 200.

« Tous les détails que la relation renferme au sujet de la neutralité auront certainement produit une forte sensation à Berne et peuvent contribuer à donner plus de poids aux observations qui m'ont été faites, tendantes à faciliter l'acceptation des nouvelles lettres de créance, en les accompagnant d'une déclaration de neutralité et d'une sorte d'explication dans le genre de celle que renferme votre dépêche du 10 de ce mois. Je suis impatient d'apprendre ce que vous aurez jugé de tout ce que j'ai eu l'honneur de vous mander à ce sujet. Je sens très bien qu'au premier aperçu il est possible qu'on m'accuse de

m'arrêter à des considérations secondaires, à des expédients mitoyens que repousse la dignité de la République. Mais je l'aurois véritablement compromise, j'aurois été coupable, si je ne vous avois pas développé tous les détails de la situation des Suisses, à laquelle on ne peut comparer celle d'aucune des autres puissances de l'Europe qui vont reconnoître, si je puis me servir de cette expression, notre nouveau Gouvernement. Il est de son honneur comme de son intérêt de ne pas précipiter un allié utile et bien intentionné dans des embarras d'une telle nature qu'il nous seroit à peu près impossible de l'en tirer. Je sais qu'on peut faire un calcul et dire que lorsque nos lettres de créance auront été envoyées au directoire de Zurich, si la cour de Vienne les fait suivre d'une déclaration menaçante, alors le Corps helvétique, attaqué dans son indépendance, sera obligé de se préparer à repousser cette agression. Il n'en arriveroit pas ainsi. Les Cantons ne voudroient pas de nos secours. Ils resteroient en panne. L'acceptation des lettres traîneroit en longueur et si enfin l'une ou l'autre des Puissances belligérantes, ou toutes les deux vouloient les pousser à se déclarer, c'en seroit fait d'eux à l'instant ; la Confédération helvétique se dissoudroit et toute la perte seroit de notre côté, parce que notre frontière du Rhône au Rhin se trouveroit compromise au plus haut degré. C'est donc nous qui devons compatir à leur fournir des moyens de faire ce que nous désirons d'eux et en même temps qui leur permettent de négocier avec notre ennemi pour qu'il ne les moleste point.

« Cette marche ne tend point à traîner les choses en longueur. J'ai accoutumé les esprits à sentir qu'il falloit en finir. Je dois croire que tel sera le résultat de vos premières expéditions. Je chargerai le citoyen Bacher d'aller aussitôt en conférer d'amitié avec les magistrats de Zurich. Il les préviendra que vers la fin de janvier je leur adresserai les lettres de créance que vous êtes sur le point de m'envoyer. Cette confiance et cette politesse envers les chefs de l'État

de Zurich sont aussi indispensables que je suis persuadé qu'elles seront utiles. L'intervalle d'un mois ou cinq semaines que nous leur laisserons leur servira pour disposer les esprits à recevoir et à se rendre à notre dernière résolution, car vous ne devez pas douter que je ne sois occupé depuis longtemps des moyens de préparer le Directoire et les autres Cantons à l'adopter. Il seroit très avantageux que ce même intervalle fût marqué par le paiement des pensions des officiers retirés à qui il est dû actuellement deux années et par la présentation à la Convention nationale du travail rédigé en conformité du décret du 20 août dernier.

« Je joins ici la copie d'une lettre de Bienne fort intéressante par ses détails relatifs aux possessions en Suisse du ci-devant évêché de Bâle. Je puis vous certifier qu'elle est écrite par une personne très attachée à notre cause.

« P.-S. — Je reçois de divers Cantons des réclamations en faveur des Suisses, soldats, officiers ou d'autre condition qui sont à Paris qui voudroient revenir dans leur patrie et qui ne peuvent point obtenir de passeport de la municipalité. Si vous pouviez par vos bons offices contribuer à leur obtenir la satisfaction et la liberté qu'ils ont droit de réclamer, vous feriez cesser des inquiétudes et des plaintes qu'il n'est pas de notre intérêt de laisser circuler dans les pays étrangers. »

Vol. 430, f° 451, original, 9 p. 1/3 in-f°.

Vol. 431, f° 403, copie, 5 p. 1/2 in-f°.

Pièces jointes. — a. — Berne, 19 décembre. — M***, conseiller de l'État de Berne, à Barthélemy. Excellent effet produit par la lettre de Le Brun que Barthélemy a communiquée.

Vol. 430, f° 417, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

b. — Berne, 22 décembre. — Frisching à Barthélemy. Bonnes dispositions du conseil des Deux Cents. Inquiétudes causées par la conduite du général Demars. Mémoire justificatif de M. de Montesquiou. Affaires de l'Erguel et de Genève.

Vol. 430, f° 434, copie, 2 p. 1/4 in-f°.

Vol. 431, f° 405 v°, copie, 2 p. in-f°.

c. — « Relation de la conférence tenue au château de Porentruy, le 16 décembre 1792, entre M. le général Demars, M. l'évêque de Paris et les députés de la prévôté de Moutier-Grandval. »

Vol. 430, f° 384, copie, 2 p. in-f°.

Vol. 131, C° 456 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

d. — Baden, 26 décembre. — Barthélemy au général Biron, relativement au général Demars.

Vol. 430, f° 449, copie, 3 p. 1/2 in-f°.

Vol. 431, f° 407, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

e. — Lettre des commissaires de l'Assemblée nationale à MM. de Bienne, en date du 27 août. — Voir ci-dessus page 286.

Bâle.

Erguel.

f. — Bienne, 20 décembre. — M. Wildermett, maire de Bienne, à Bacher. « Le Prince-évêque quitta Bienne au commencement de ce mois, d'après le conseil que l'État de Berne lui donna. Il confia avant de partir l'administration de ses États en Suisse à un Conseil de régence composé de M. le maire Wildermett, de M. le bailli d'Erguel et de M.

Heilmann. Ce départ fut le signal de la commotion électrique qui mit en mouvement tous les sentiments révolutionnaires dans la seigneurie d'Erguel, dont les premiers effets furent si alarmants que MM. de Bienne, avec lesquels la Régence s'empressa toujours de faire cause commune, pour autant que cela peut être adapté aux devoirs de sa situation, résolurent d'envoyer pour leur député M. le bourgmestre Moser auprès de LL. EE. de Berne. Les mêmes raisons engagèrent la Régence établie à m'y députer pour faire part de la position des choses et recevoir des directions analogues au même but. On nous conseilla, ainsi qu'à MM. de Bienne, de nous entendre et d'agir de concert pour prévenir par tous les moyens possibles l'insurrection du pays d'Erguel, où le prince est souverain et où la ville de Bienne jouit du droit de bannière, qui deviendrait nul si ce peuple mobile et inquiet obtenait une indépendance qui tracasserait continuellement les Républiques française et helvétique, n'étant nullement dans notre Constitution de souffrir dans les anciennes limites de l'Helvétie de nouvelles Républiques ou États alliés. On nous donna pour assistant et représentant M. de Watteville, bailli de Nidau, avec lequel nous conférons dans ces occurrences. J'ai appris des Seigneurs avoyers que l'on est infiniment satisfait des sentiments de bienveillance et d'amitié que M. l'Ambassadeur a manifestés au nom de la Nation française, et l'on attend le plus grand succès de son intervention près de la Convention nationale et surtout en l'éclairant sur le vrai état de choses et les vrais intérêts inséparables et respectifs des deux Nations. Je suis enchanté de voir que M. l'Ambassadeur s'occupe de ce salutaire ouvrage, car je vous avoue que cet état de crainte et de défiance qui est occasionné par des appareils militaires si coûteux, est bien pénible et autant onéreux pour la France que pour la Suisse.

« Je vois avec une peine infinie que la cour de Porentruy a encouru la disgrâce du ministère de France. Il est certain, comme vous l'observez très justement, qu'on a commis bien des fautes, que l'influence du haut chapitre a été très nuisible en ce qu'elle a constamment empêché que l'on ne contentât le vœu du peuple, qui ne s'étendoit pas à des articles bien essentiels au commencement, et en ce qu'on négligea les relations et négociations avec la République françoise, qui auroient mieux tourné que celles avec le cabinet de Vienne. Mais avouez cependant que le Prince, qui est la bonté même, n'avoit aucunement mérité ce qui lui est arrivé et qu'il seroit bien pénible pour lui de voir qu'en cédant au ressentiment de quelques particuliers, on ait permis à M. Demars de devenir l'instrument de leurs passions. A en juger par une note que j'ai reçue de Strasbourg, il paroît que ce n'est point l'intention des Ministres qui forment actuellement le pouvoir exécutif de la République françoise, puisque M. de Biron doit avoir recommandé depuis peu à M. Demars la réserve, la modération et tous les égards dus aux personnes dans le pays qu'il occupe maintenant. »

Vol. 430, f° 427, copie, 4 p. in-f°.

Vol. 431, f° 408 v°, copie, 3 p. in-f°.

Mission de Descorches.

858. — Paris, 26 décembre. — Le Brun à Barthélemy. — « Le citoyen Marie-Louis Daubray (Descorches) ²⁰¹, négociant françois que ses affaires appellent dans les Échelles du Levant, est chargé par le Pouvoir exécutif de prendre dans les pays qu'il traversera et dans ceux où il se rend divers renseignements relatifs aux intérêts de la République françoise. Le civisme de ce citoyen, ses

lumières et sa prudence lui donnent des droits à l'estime et à la confiance de tout vrai François et de tout ami des principes de la liberté et de l'égalité. Je vous invite donc, Citoyen, à lui procurer toutes les notions et toutes les facilités dont il pourra avoir besoin pour préparer et assurer le succès de la mission particulière qui lui est confiée. »

Vol. 433, f° 88 v, copie, 1/2 p. in-f°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

POLITIQUE N° 46.

Reconnaissance de l'ambassadeur de France.

859. — Paris, 28 décembre. — « Je réponds, citoyen, à vos n^{os} 106, 107 et 108.

« Les dispositions que manifestent les cantons de Zurich et de Berne dans la note que vous a adressée le bourgmestre Ott par ordre des conseils secrets de ces deux États, répondent parfaitement à l'intention où est la République française de maintenir et cultiver ses liaisons avec le Corps helvétique et de vivre avec lui dans cette heureuse intelligence dont l'habitude, nos rapports et notre intérêt respectifs nous font un besoin. J'ai communiqué cette note au Conseil exécutif. Il y a vu avec satisfaction les sentiments qui y sont exprimés, mais il voit avec peine qu'on ne soit pas pleinement rassuré sur les nôtres et qu'on y laisse entrevoir des craintes qui n'ont aucun fondement. Ces craintes ont déjà été l'objet d'une lettre que je vous ai écrite le 10 de ce mois. Les explications qu'elle contient, les principes qu'elle présente, vous auront donné lieu de dissiper complètement les vaines alarmes que la malveillance pouvoit seule avoir inspirées. En rassurant les Cantons, vous n'aurez pas manqué de leur faire observer combien il étoit absurde de supposer que nous méditassions quelque entreprise contre le Corps helvétique ou quelqu'un de ses membres, au moment même où la République française venoit de consacrer son respect pour

l'indépendance des peuples en reconnoissant celle de Genève et en renonçant, sans autre nécessité que celle d'être conséquente aux principes qu'elle avoit proclamés, au traité de 1782, qui lui donnoit le droit de s'immiscer dans le gouvernement intérieur de cette République. Répétez donc au Corps helvétique que la République françoise ne respecte pas seulement en lui l'indépendance d'un peuple souverain et la neutralité dans laquelle il a déclaré qu'il persistoit au commencement de cette guerre, mais qu'elle y voit encore une puissance amie dont l'alliance lui est chère et à laquelle elle veut rester unie par tous les liens de la bienveillance et de la fraternité.

« La forme dans laquelle les conseils secrets de Zurich et de Berne ont rédigé et vous ont transmis la note où ils déclarent leurs sentiments paroissant devoir être adoptée par les autres Cantons, vous pensez, citoyen, qu'on pourroit se contenter de ce mode de correspondance indirecte jusqu'au moment peu éloigné où l'on reconnoîtroit formellement l'agent de la République françoise. Votre opinion à cet égard se fonde sur le danger que courroit le Corps helvétique de se compromettre avec la cour de Vienne s'il nous reconnoissoit en ce moment. Un simple sujet de mécontentement pourroit, dites-vous, porter cette Cour à intercepter les subsistances qui se transportent des États de la maison d'Autriche dans la Suisse, et cette interception subite auroit les suites les plus funestes.

« Quoique le Corps helvétique soit, à raison de ses subsistances, dans une sorte de dépendance de la cour de Vienne, et que sous ce point de vue il ait des ménagements à garder, cependant il est vraisemblable que de son côté, et surtout dans les circonstances actuelles, la cour de Vienne croira devoir user aussi de ménagements envers les Suisses, dont le ressentiment pourroit lui être funeste sous plus d'un rapport. Il lui faudroit un motif puissant pour l'amener à prendre une détermination aussi préjudiciable

aux Cantons, et ce motif elle ne le trouveroit assurément pas dans la reconnaissance que feroit la Suisse de la République françoise. Sans doute il seroit difficile de faire comprendre à l'Empereur qu'un peuple a le droit d'adopter telle forme de gouvernement qui lui plaît sans qu'aucune puissance étrangère ait le droit de s'y opposer, mais du moins le Corps helvétique pourroit-il dire à l'Empereur : Quelles que soient vos opinions sur la souveraineté des peuples, elles ne peuvent être traduites en lois pour nous, puisque vous avez dans votre famille même des princes qui ne les ont pas adoptées. Le grand-duc de Toscane, votre frère, n'a pas hésité à reconnoître la souveraineté de la Nation françoise ; il entretient un ministre près de cette même République que vous cherchez à renverser. Le roi de Naples, un Bourbon, votre oncle et le beau-frère de la ci-devant reine de France, vient également de reconnoître et d'accueillir un ministre de cette République, avant même que ce ministre ne fût pourvu de ses lettres de créance. Pourquoi donc nous feriez-vous un grief d'un acte dont nous avons des exemples aussi frappants, et qui, n'apportant aucun changement dans notre situation, doit vous être indifférent ?

« Tout me porte à penser, Citoyen, qu'il ne peut résulter aucun inconvénient pour la Suisse de l'acceptation de vos lettres de créance. Je vous les envoie en conséquence, mais je m'en rapporte à votre prudence pour le choix du moment où vous croirez devoir les présenter. Il ne vous échappera pas et vous le ferez sentir aux magistrats de Zurich dans les conférences amicales que vous aurez avec eux, qu'il est intéressant pour le Corps helvétique, pour une Puissance alliée et amie, de ne pas trop en différer l'acceptation, lorsque des Puissances avec lesquelles nous n'avons pas à beaucoup près les mêmes rapports, mettent de l'empressement à reconnoître la nouvelle forme de notre gouvernement.

« Je vous prévienne que j'ai déjà fait passer, aux agents de la République près de sept à huit Puissances, les lettres qui les concernent, et qu'il n'est pas à prévoir que leur acceptation éprouve du retard ou des difficultés.

« J'ai lu avec beaucoup d'intérêt tout ce que vous me mandez du changement qui s'est opéré dans l'État de Berne. On y est trop éclairé pour ne pas sentir qu'aujourd'hui le progrès des lumières est tel que tout Gouvernement sage qui voudra se garantir des convulsions qui marquent le passage de l'esclavage à la liberté, des abus de la puissance aux lois de la raison et de l'équité, s'attachera à pressentir l'opinion, marchera devant elle pour la diriger et en prévenir les écarts, qu'il appellera le peuple à la discussion de ses droits et de ses intérêts pour qu'il ne soit pas tenté de les discuter dans des assemblées particulières où l'ignorance, l'intrigue et la passion pourroient l'égarer. L'État de Berne sentira aussi que tout peuple ayant le droit incontestable et imprescriptible de changer ou modifier son gouvernement, il doit renoncer aux traités par lesquels il se seroit engagé à prendre la cause des gouvernements contre les peuples. La part qu'il a cru devoir prendre dans l'affaire de Genève pouvoit avoir pour lui les suites les plus funestes : il évitera sans doute avec soin d'en prendre aucune à la révolution qui s'opère dans l'évêché de Bâle et encore moins dans celle qui pourroit avoir lieu dans la principauté de Neuchâtel. Il suivra à cet égard la marche que s'est tracée le gouvernement de Naples, comme vous le verrez par la lettre du citoyen Mackau dont je joins ici copie.

« L'affaire des pensions et des indemnités dues aux officiers et soldats suisses éprouvant un retard auquel je ne m'attendois pas, je prends le parti de demander à la Convention nationale de faire cesser les obstacles que l'on oppose à l'exécution du décret du 22 août. Je ferai usage de la proposition que vous me faites relativement au paiement des pensions, qui pourroit s'effectuer en assignats au

moyen de ce qu'on bonifieroit aux parties prenantes une partie de la perte du change. »

Vol. 430, f° 457, minute, 3 p. 2/3 in-f°.

Vol. 433, f° 21 v°, copie, 4 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — Paris, 25 décembre. — Lettres accréditant Barthélemy auprès du Corps helvétique en qualité d'ambassadeur de la République française.

Vol. 430, f° 444, minute, 2 p. in-f°.

Vol. 433, f° 23 v°, copie, 1 p. 1/3 in-f°

b. — Paris, 25 décembre. — Lettres accréditant Barthélemy auprès des Ligues grises, en qualité de chargé d'affaires de la République français.

Vol. 433, f° 24 v°, copie, 1 p. 1/2 in-f° c.

c. — Naples, 3 décembre. — Extrait de la lettre du citoyen Mackau, ministre de la République française, à Le Brun.

Vol. 433, f° 25, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

LE BRUN A BARTHÉLEMY

POLITIQUE 47.

860. — Paris, 28 décembre. — Le Brun va inviter le ministre de l'Intérieur à prendre des mesures contre « ces fanatiques qui se transportent de nos départements dans les villages voisins de l'État de Soleure pour se confesser et entendre les messes et prédications des prêtres françois qui s'y sont réfugiés..... De votre côté vous ferez bien d'exciter à cet égard la surveillance de l'État de Soleure et de lui proposer à suivre l'exemple tracé par la cour d'Espagne.

« Je vous serai obligé de me marquer quelle suite il a été donné à la proposition de M. Greiffenegg, concernant les ouvertures dont M. Ochs devoit être chargé.....

« Je vais transmettre au ministre de la Guerre ce que vous me marquez encore de M. Demars. Je me réfère au surplus à ce que je vous ai déjà mandé à son sujet. Faites-lui vos observations ou adressez-vous au général en chef..... »

Vol. 430, 1° 450, minute, 1 p. 1/4 in-f°.

Vol. 433, f° 30, copie, 3/4 p. in-f°.

861. — Paris, 28 décembre. — Le Brun à Barthélemy. La Convention a prononcé le bannissement des émigrés. L'Ambassadeur ne leur délivrera donc plus aucun passeport.

Vol. 433, f°, 36 v°, copie, 3/4 p. in-f°.

BARTHÉLEMY A LE BRUN 202

POLITIQUE N° 112.

Erguel. République de la Rauracie.

862. — Baden, 29 décembre. — Barthélemy envoie copie d'une lettre de l'avoyer Steiger, de l'adresse des députés de la prévôté de Moutier-Grandval, d'une autre lettre de Berne et d'une lettre du citoyen Demars.

« Vous ne serez, je crois, pas peu étonné, Citoyen ministre, de voir mettre le canton de Bâle au rang des Cantons aristocrates.....

« Il me semble que l'aristocratie de Soleure n'a pas assez à se louer de moi, pour qu'on puisse me dire que je m'en laisse imposer par elle...

« Quant à l'aristocratie bernoise, certainement le temps la détruira, ainsi que toutes les aristocraties, mais prenons garde seulement de ne pas trop nous presser et considérons bien si l'époque présente y est convenable. Réglons surtout nos pas d'après l'intérêt et les vœux des peuples.

« Si les habitants de l'Erguel, de Moutier-Grandval et du Vallengin veulent librement se réunir à la république de la Rauracie, ils en ont l'incontestable droit ; ils l'exerceront malgré Berne et tous les Cantons. et aussi sans que nous nous en mêlions. Mais de même que le commandant françois fait des démarches pour les y amener, à plus forte raison les Cantons et Berne surtout sont fondés à en faire pour les en empêcher. Nous commettrions la plus grande

injustice, nous manquerions aux droits des nations si nous le trouvions mauvais, car les habitants de ces trois pays ont d'anciennes relations politiques plus ou moins étroites avec Berne, et les montagnes qu'ils occupent lui servent de barrière ainsi qu'à toute la Suisse. Vous voyez par l'adresse ci-jointe par quels foibles liens Moutier-Grandval tenoit au ci-devant Évêché, l'Erguel y tenoit moins encore et le Vallengin nullement. Tous trois sont séparés de lui par des montagnes presque inaccessibles. Je dis plus, nous n'avons aucune sorte d'intérêt, ce me semble, pour les amener à rompre leurs anciens liens pour en contracter de nouveaux. Notre seul, sage et véritable intérêt est tracé, Citoyen, dans la délibération du Conseil exécutif du 28 octobre que vous avez eu la bonté de me faire connoître, dans cette instruction lumineuse qui indique à nos généraux ce qu'ils doivent faire pour préserver le territoire de la République de toute attaque de l'Autriche, et en même temps pour conserver la précieuse amitié de la Suisse. La vallée de Moutier-Grandval, qui faisoit partie du ci-devant évêché de Bâle, relevoit de l'empire d'Allemagne, et sous ce rapport nos troupes auroient quelques titres pour y entrer, mais j'observe d'une part que cette occupation seroit de toute inutilité pour nous prémunir contre une invasion autrichienne qui ne peut jamais avoir lieu de ce côté-là, et de l'autre que ce pays est sous la protection de Berne et a, en vertu de cette relation, toujours été compris dans l'enceinte de la neutralité helvétique pendant les guerres précédentes. Par conséquent, des motifs bien puissants semblent s'opposer à ce qu'il soit occupé par nos troupes, et si cependant il étoit jugé nécessaire qu'elles y entrassent, il faudroit, conformément à l'arrêté du Conseil exécutif, que nos généraux ouvrirent préalablement une négociation avec Berne.

« L'Erguel et le Vallengin n'ont aucune sorte de rapport avec l'Empire. J'ai déjà assez parlé du premier. Le second est une portion de la principauté de Neuchâtel, laquelle a

des traités de combourgeoisie avec Berne, Lucerne, Fribourg et Soleure. J'observe que les pays de Neuchâtel et de Vallengin sont très attachés à la France, et je suis porté à penser que si notre intérieur étoit calme, ils se donneroient à nous. Ils aimeroient bien mieux appartenir à la République françoise qu'à la république de la Rauracie.

« Je joins ici, Citoyen ministre, copie d'une lettre que l'État de Bienne a adressée au Corps helvétique. Je m'étonne que Bienne ne m'ait pas fait part de cette pièce. La différence que je remarque entre son contenu et celle que cet État m'a écrite le 16 me frappe, mais ne m'empêche pas de penser qu'il tourne sa petite politique vers l'objet de réunir à son territoire l'Erguel. Je joins aussi ici sur une même feuille la lettre circulaire que celle de Bienne a mis le directoire de Zurich dans le cas d'écrire aux Cantons et le projet de note qu'il leur a proposé de me faire adresser au nom du Corps helvétique.

« C'est fort bien fait de protéger et de tâcher de donner de la force à la république de la Rauracie. Tout bon citoyen doit se faire un devoir de contribuer à la propagation de nos principes. Je ne laisse passer aucune occasion de le remplir ; mais je ne crois cependant pas que l'intérêt de la Rauracie doive l'emporter sur les plus chers intérêts de la République françoise. La véritable défense de l'État naissant, dont le citoyen Demars est chargé de seconder les efforts, git dans la toute-puissance du Peuple françois et non dans les habitants peu nombreux et plus ou moins éloignés d'une grande quantité de vallées et de montagnes à qui la nature et les intérêts des nations ont donné une autre destinée.

« Les esprits s'étoient singulièrement calmés dans toute la Suisse. J'ose croire que nous les avons ramenés de bien loin et en bien peu de temps. Toute notre besogne court maintenant risque de crouler. L'alarme gagne et par tout ce qui fait l'objet des papiers que je vous adresse aujourd'hui, et par l'interprétation qu'on donne au décret du 17 de ce

mois. On m'en écrit avec frayeur de bien des côtés. Je l'ai lu très attentivement. J'applaudis de toute mon âme aux principes d'éternelle vérité qu'il développe, mais je ne pense pas du tout, comme le citoyen Demars, qu'il soit applicable aux Suisses et que nous devions le leur présenter comme un objet de terreur. Il est dirigé contre nos ennemis : les Suisses ne sont pas nos ennemis et ne le deviendront pas sans doute en cherchant à conserver leurs anciens et utiles rapports d'amitié avec des peuples pauvres, vertueux, libres et indépendants. Aussi je crois qu'il est de mon devoir de travailler à calmer les inquiétudes. Je remplirai vos vues en appliquant au décret du 17 de ce mois les mêmes réflexions que vous avez bien voulu m'adresser relativement à celui du 19 novembre. Si j'y parviens, en attendant que vous me donniez vos ordres, il nous restera à prendre un parti sur les moyens employés pour donner de l'extension à la république de la Rauracie. Si nous désirons de vivre en bonne intelligence avec les Suisses, abandonnons à leur propre volonté les peuples des trois pays dont le citoyen Demars fait mention. Personne n'a le droit de les opprimer : ils ne le seront point. Berne et les Cantons intéressés ne pourront employer que les moyens de la persuasion pour les engager à ne pas se séparer du Corps helvétique. Nous devrions peut-être voir avec plaisir qu'ils y réussissent. Si nous voulons les en détacher, si, poussant plus loin nos vues et franchissant tous les obstacles de la nature, nous attachons quelque intérêt à venir instituer un chef-lieu de département dans le bassin de la Suisse, il ne seroit peut-être pas impossible d'y parvenir. Mais songeons qu'en arrachant à la Suisse sa frontière, nous en perdrons nous-mêmes une très essentielle, et qu'en établissant sur ces limites un foyer de continuelle inquiétude pour les Cantons, ou ils seront désorganisés avant six mois, ou bien, prévoyant leur perte prochaine, ils se porteront de désespoir aux dernières extrémités. Dans l'une ou l'autre supposition tous les

inconvenients seroient pour nous ; et lorsque toute l'Europe presque est conjurée contre la France, s'il arrivoit que pendant la prochaine campagne la victoire vînt à abandonner la cause de la liberté, combien n'aurions-nous pas de reproches à nous faire d'avoir ouvert à nos ennemis une frontière jadis inexpugnable, et cela pour le plaisir de réunir quelques rochers à la foible république de la Rauracie ? Je vous prie, Citoyen ministre, de prendre en considération particulière cet état des choses.

« Unterwald le Haut et Unterwald le Bas ont décidé de retirer le 27 de ce mois le contingent de troupes qu'ils ont à Bâle. Zurich, Lucerne, Soleure et Bâle les ont vivement sollicités de le laisser encore à son poste, sinon en entier, au moins en partie ; on ignore encore l'effet de ces sollicitations. Le contingent de Berne va être relevé à Bâle par deux compagnies et demie du régiment de Watteville, qui seront commandées par M. Diesbach, ancien capitaine de ce corps. Le choix de cet officier fait honneur à Berne. Je le connois beaucoup. Il est extrêmement bien intentionné pour la France.

« On me mande de Bâle que M. Mangeand a dû en partir le 25 pour se rendre à Zurich, et de différentes parties de la Suisse que l'envoyé espagnol qui réside à Lucerne se donne de nouveaux mouvements pour faire des levées de troupes ; ils ont été inutiles jusqu'ici et le seront peut-être encore longtemps. Les Suisses n'aiment pas le service espagnol et d'ailleurs les conditions ne les séduisent point. Les cantons d'Uri et de Zug viennent d'adresser un projet de capitulation à M. de Caamaño. On me dit que le roi de Sardaigne fait aussi des demandes dans ce genre.

« Un François nommé Bassaget qui demeure à Neuchâtel m'ayant écrit une lettre dont je joins ici la copie, j'ai prié le citoyen Bacher d'écrire tout de suite à Berne pour prendre des informations. M. Morlot, secrétaire d'État de la République, lui a fait la réponse ci-jointe.

« Vous aurez peut-être été surpris, Citoyen ministre, que je vous aie fait l'éloge de l'auteur de la lettre de Bienne jointe à ma dernière dépêche, vu qu'il s'y exprime avec beaucoup d'intérêt pour le ci-devant évêque de Bâle ; c'est qu'en même temps que cette personne est fort attachée à ce prince par la reconnaissance, elle professe hautement des sentiments très ardents pour la Révolution françoise. »

Vol. 430, f° 462, original, 12 p. in-f°

Vol. 431, f° 411, copie, 6 p. in-f°.

Pièces jointes. — a. — Berne, 26 décembre. — L'avoyer Steiger à Barthélemy. Extradition de Raymond Buffe. « Il est véritablement urgent d'arrêter la fougue de M. Demars. » Reconnaissance de l'Ambassadeur.

Vol. 430, f° 447, copie, 2 p. 1/3 in-f°.

Vol. 431, f° 414, copie, 1 p. 1/2 in-f°

b. — Moutier, 15 décembre. — Adresse des communautés formant la prévôté de Moutier-Grandval à M. Demars, maréchal de camp commandant les troupes françaises dans l'évêché de Bâle.

Vol. 430, f° 372, copie, 3 p. in-f°.

Vol. 431, f° 415, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

c. — Berne, 25 décembre. — Frisching à Barthélemy. Bonnes dispositions à l'égard de la France. On assure que l'évêque Gobel est allé à Besançon demander un secours de 3000 hommes. Si M. Demars exécute le décret du 19 novembre, il en résultera de nouvelles difficultés.

Vol. 430, f° 446, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

Vol. 431, f° 416, copie, 1 p. in-f°.

d. — Porentruy, 25 décembre. — Le citoyen Demars à Barthélemy. Il est loin d'avoir la même confiance que l'Ambassadeur dans les cantons aristocrates de Bâle, Soleure et Berne.

« Je crois que les Suisses doivent surtout faire attention au décret de la Convention nationale en date du 17 de ce mois, qui accorde protection à tous les peuples qui veulent se déclarer libres. »

Vol. 430, f° 445, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

Vol. 431, f° 417, copie, 2/3 p. in-f°.

e. — « Observations d'un magistrat suisse », relativement à l'occupation de l'abbaye de Bellelay par les troupes françaises.

Vol. 430, f° 468, copie, 1 p. in-f°.

Vol. 431, f° 420, copie, 1 p. in-f°.

Erguel.

f. — Zurich, 16 décembre. — Circulaire du Directoire aux États du Corps helvétique. Il leur communique la lettre en date du 10 qu'il a reçue de MM. de Bienne relativement à l'Erguel, et leur soumet le projet de note suivant.

Vol. 430, f° 385, copie, 2 p. in-f°

Vol. 431, f° 418, copie, 1 p. 1/2 in-f°.

g. — S. l. n. d. — Projet de note du Corps helvétique à Barthélemy relativement au Munsterthal et à l'Erguel. Il exprime le ferme espoir que la France ne permettra pas que sous sa protection les liens qui unissent ces pays à la Suisse soient rompus.

Vol. 430, f° 386, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

h. — Neuchâtel, 18 décembre. — Le citoyen Bassaget à Barthélemy. Arrestation d'un individu qui débitait de faux assignats à Berne.

Vol. 430, f° 401, copie, 1 p. 1/4 in-f°.

i. — Berne, 24 décembre. — Le sieur Morlot à Bacher. Arrestation d'un jeune homme porteur de faux assignats.

Vol. 430, f° 442, original, 2 p. in-4°.

863. — Baden, 29 décembre. — Barthélemy au directoire de la Meuse relativement à la maison Frédolin Zwicki, du canton de Glaris, qui désire créer un établissement dans le département de la Marne.

Vol. 431, f° 420 V°, copie, 2/3 p. in-f°.

Pièce jointe. — Paris, 29 décembre. — Le Brun au citoyen Gobel. Le Conseil exécutif blâme la conduite tenue par le citoyen Gobel et le général Demars.

« Vous ne perdrez pas de vue que votre mission, comme celle du général, se restreint dans l'étendue de la seule partie de l'évêché de Bâle qui relève de l'empire ; que vous devez vous garder de provoquer l'insurrection dans des pays où le général n'est pas autorisé à porter les armes de la République. Le Conseil n'a pu voir qu'avec peine les soins que vous vous donnez, dites-vous, pour faire travailler les peuples des contrées voisines de celle où vous êtes établi. Ce n'est point là votre rôle, ni l'objet de votre mission. Ce n'est pas par des voies sourdes que la République françoise entend appeler les peuples à la liberté. Elle la leur portera, à main armée, dans les pays soumis à nos ennemis ; dans les pays neutres et amis de la République, nos principes, la raison et la force de l'exemple sont et doivent être les seuls apôtres de la liberté que nous puissions avouer. »

Vol. 430, f° 470, copie, 3 p. in-f°.

Vol. 433, f° 37, copie, 2 p. 1/2 in-f°.

864. — Paris, 31 décembre. — Le Brun à Barthélemy. Lettre d'envoi.

Vol. 433, f° 37, copie, 1/4 p. in-f°.

1 Albert Sorel. La paix de Bâle. (Revue historique, n° de novembre-décembre 1877, p. 271.)

2 Loc. cit., p. 272.

3 Voir ci-après, p. 254, note 1.

4 Barthélemy a fait transcrire, en tête de ce recueil de copies de ses papiers (vol. 426), un certain nombre de pièces, notamment les instructions données à ses prédécesseurs, qui, par leur date, n'avaient pas à figurer dans notre publication. Elles trouveront leur place dans d'autres volumes de l'Inventaire analytique et dans le Recueil des instructions. Nous croyons cependant devoir en donner ici une liste sommaire : 1. — Liste chronologique des « Traités d'alliance et patentes données par les rois de France à la Nation suisse » de 1444 à 1715. (F° 4, 2 p. in-f°.) 2. — « Etat général de la population de la Suisse en 1768. » (F° 6 v°, 2 p. in-f°.) 3. — Versailles, 3 avril 1769. — Dépêche de M. de Choiseul à M. de Durfort. (F° 8, 1 p. 1/4 in-f°.) 4. — Zurich, 18 murs 1769. — Lettre du canton de Zurich au Roi. (F° 8 v°, 2 p. 1/4 in-f°.) 5. — Marly, 8 juin 1769. — Extrait d'une lettre de M. de Choiseul au marquis de Durfort. (F° 9 v°.) 6. — S. l., 12 octobre [1769]. — Autre extrait d'une lettre du même au même. (Ibid.) 7. — Soleure, 28 mai 1777. — « Traité d'alliance entre l'Auguste Couronne de France et le Louable Corps helvétique. 1777. » Texte français et allemand. (F° 10, 20 p. in-f°, imprimé.) 8. — Versailles, 1^{er} juillet 1777. — Ratification par la France du traité conclu à Soleure, le 28 mai, avec la Suisse. (F° 20, 3/4 p. in-f°.) 9. — Soleure, 28 mai 1777. — « Lettre annexe [au traité conclu ce jour entre la France et la Suisse], pour les États catholiques. » (f° 20, 2/3 p. in-f°.) 10. — Versailles, 1^{er} juillet 1777. — « Ratification [par la France] de la lettre annexe [au traité de Soleure], pour les États catholiques. » (F° 20 v°, 3/4 p. in-f°.) 11. — Versailles, 7 juin 1777. — « Lettre annexe [au traité de Soleure] pour

les Cantons évangéliques. » (F° 21, 1p. in-f°.) 12. — [Soleure, 28 mai (?) 1777.] — « Déclaration [relative au traité de Soleure] pour le canton de Glaris, catholique. » (F° 21 v°, 1/2 p. in-f°.) 13. — Soleure, 28 mai 1777. — « Déclaration [relative au traité de Soleure] pour le canton de Fribourg. » (F° 22, 1/2 p. in-f°.) 14. — « Extrait des articles présentés par les Seigneurs du canton de Berne au Roy de France et à Messieurs de son conseil, avec les réponses fournies sur chacun desdits articles le 29 août 1604. » Ces extraits sont relatifs à la libre circulation entre Berne et Genève. (F° 22, 1 p. 1/4 in-f°.) 15. — Versailles, 20 juin 1780. — « Traité d'alliance entre Sa Majesté très chrétienne et Son Altesse le prince-évêque de Basle, conclu à Versailles le 20 juin, ratifié par le Roi le 11 et par Son Altesse le 1^{er} juillet 1780. » (F° 23, 15 p. in-f°, imprimé) 16. — Versailles, 1^{er} novembre 1779. — Lettre du comte d'Affry à Barthélemy. (F° 31, 1 p. in-4°.) 17. — Versailles, 19 février 1768. — Mémoire pour servir d'instruction à M. Ulysse. Salis de Marschlins, chargé des affaires du Roy près la république des Grisons. (F° 32, 3 p. in-f°. 18. — Versailles, 8 mai 1786. — Mémoire pour servir d'instruction au sieur marquis de Vergennes allant en Suisse en qualité d'ambassadeur du Roy près le Corps helvétique. (F° 33 v°, 13 p. in-f°.) 19. — Versailles, 19 juillet 1789. — Mémoire pour servir d'instruction au sieur marquis de Vêrac allant en Suisse en qualité d'ambassadeur du Roy près le Corps helvétique. (F° 40, 11 p. 1/2 in-f°.) 20. — S. l., 3 mai 1790. — « Discours sur l'alliance de la France avec les Suisses et les Grisons prononcé à l'assemblée des Amis de la Constitution par M. de Peyssonnel, le 3 mai 1790. » (F°s 46 et 56, 45 p. petit in-8°, plus le titre, imprimé.) 21. — 1790. — « Réflexions d'un démocrate de l'Helvétie sur la France et ses liaisons avec la république des Suisses, occasionnées par le discours de M. de Peyssonnel prononcé à l'assemblée des Amis de la Constitution..... à Wintrethour, en

commission chez H. Steiner et comp. 1790. » (F^{os} 55 et 71, imprimé, 32 p. in-12.) 22. — Mardi, 15 mars 1791. — « Gazette universelle ou Papier-Nouvelles de tous les pays et de tous les jours. » Seconde année, n° 74. (F° 86, imprimé, 4 p. in-4°.) 23. — Paris, 13 décembre 1791. — « Rapport fait au nom du comité diplomatique sur l'argent du canton de Soleure arrêté à Belfort, par M. André Briche, imprimé par ordre de l'Assemblée nationale. » Ajourné à samedi matin. (F° 88, imprimé, 7 p. in-8°.) 24. — S. l., 3 septembre 1791. — « Dénonciation contre M. De Lessart, par Claude Fauchet, évêque et député du Calvados ; fait le 3 septembre 1791, à l'Assemblée nationale. » (F° 92, imprimé, 7 p. in-8°.) 25. — S. l., 22 décembre 1791. — « Réponse de M. De Lessart à la dénonciation de M. Fauchet, lue à l'Assemblée nationale le 22 décembre 1791. » (F° 96, imprimé, 15 p. in-f°.) 26. — Paris, 17 décembre 1791. — Extrait d'une lettre de De Lessart à Barthélemy. (F° 104, 1/2 p. in-f°.) 27. — Londres, 23 décembre 1791. — Lettre de Barthélemy à De Lessart. (F° 104, 1/2 p. in-f°.) 28. — Serment. — « Le 20 janvier 1192, MM. Dumoutier, ambassadeur à Constantinople ; Barthélemy, ambassadeur en Suisse ; d'Assigny, ministre près l'électeur palatin de Bavière ; l'abbé Louis, ministre près le roi de Danemark, et Marbois, ministre à Ratisbonne, ont prêté leur serment dans l'assemblée du Corps municipal. » (F° 104 v°.) 29. — Paris, 24 décembre 1791. — « Rapport et projet de décret sur la détention aux galères de Brest de quarante soldats du régiment suisse de Châteauneuf, pour faits relatifs à la Révolution française ; présenté à l'Assemblée nationale le 24 décembre 1791 à la séance du soir, au nom du Comité diplomatique, par M. Mailhe, député du département de la Haute-Garonne. » Ce rapport conclut à ce que les quarante Suisses du régiment de Châteauneuf soient appelés à bénéficier de l'amnistie accordée à tous les Français. (F° 105, imprimé, 39 p. in-8°)

30. — Paris, 31 décembre 1791. — « Opinion de M. Gohier, député du département de l'Ille-et-Vilaine, sur le projet de décret relatif aux Suisses de Châteaueux, prononcée à l'Assemblée nationale, à la séance du 31 décembre 1791. » Ce discours conclut à ce que les quarante Suisses détenus à Brest soient compris dans l'amnistie prononcée par le décret du 14 septembre, et mis en liberté. (F° 124^a, imprimé, 11 p. in-8°.) 31. — « Les Brestoix aux Parisiens. » Lettre en faveur des Suisses de Châteaueux, signée : « P. L. Vignon et T^a, Raby, députés extraordinaires de la ville de Brest. » (F° 125, imprimé, 4 p. in-8°.) 32. — Zurich, 28 janvier 1792. — Extrait d'une lettre du Corps helvétique à Bacher, chargé d'affaires du Roi en Suisse. (F° 134 v°, 1 p. 1/4 in-f° ¹.)

1. Cette pièce se trouve aussi dans le vol. 424, f° 14, et dans le vol. 425, f° 65.

5 En marge de cette pièce on lit : « NOTA : Ce mémoire paraît être du citoyen Mengaud. qui a été envoyé en Suisse dans l'an VI de la République. »

6 Voir la lettre de Barthélemy à de Lessart du 11 février.

7 « Reçue le 9. Répondu le 14 février dans la dépêche politique. »

8 Théobald-Jacques-Justin Bacher, né à Thann le 17 juin 1748, mort en Allemagne en 1813. Après avoir fait en 1162 la dernière campagne de la guerre de Sept ans en qualité de lieutenant au bataillon de Colmar, il entra en 1773 dans les bureaux des Affaires étrangères, tout en conservant son activité de service dans les grenadiers provinciaux jusqu'en 1792. Il resta dans les bureaux jusqu'au 1^{er} avril 1777, époque à laquelle il fut envoyé à Soleure pour y travailler sous les ordres du marquis de Vergennes. Lorsque cet ambassadeur passa à Venise, Bacher reçut l'ordre de rester à Soleure pour aider dans ses fonctions de secrétaire

d'ambassade le sieur Picamilh, auquel il succéda en 1781. Nommé premier secrétaire interprète par brevet du 1^{er} octobre 1784, Bacher continua à remplir les fonctions de son grade en Suisse, et fut, à diverses reprises, chargé d'affaires (1779-1181-1182 et 1783-1784 à 1786-1789-1791). Depuis l'an II jusqu'au mois de nivôse an VI il fut « agent de la République, stationné à Bâle » pour y surveiller la neutralité helvétique, observer les mouvements des armées ennemies et veiller à la correspondance avec l'Allemagne. Il était chargé en même temps du service secret des armées, de la surveillance des frontières et Commissaire pour l'échange des prisonniers de guerre. Chargé d'affaires à Ratisbonne (an VI), puis à Francfort et à Hanau (an VII et an VIII), il continua à être chargé du service secret des armées et conserva ses fonctions de Commissaire pour l'échange des prisonniers de guerre. En l'an IX il fut chargé d'affaires près la Diète générale de l'Empire à Ratisbonne et suivit notamment la correspondance relative aux prisonniers de guerre. C'est en sa qualité de Commissaire du gouvernement qu'il mena à bonne fin l'échange de la fille de Louis XVI contre les représentants du peuple livrés par Dumouriez aux Autrichiens (1795). Bacher continua depuis cette époque à résider en Allemagne comme chargé d'affaires de France jusqu'en 1813. Ses services lui avaient valu la croix de Saint-Louis, celle de la Légion d'honneur et le titre de baron.

9 « Reçue le 9. Répondu le 14 février. »

10 La Quiante, qui ne devait pas tarder à être nommé secrétaire d'ambassade en titre, comme on le verra ci-après, fut un des principaux collaborateurs de Barthélemy.

11 Entré au ministère des Affaires étrangères en 1782, Belland y travailla deux ans dans le bureau de Hennin, son parent éloigné. En 1784 il fut envoyé en Russie comme

attaché de légation sous les ordres du comte de Ségur, alors ministre plénipotentiaire de France. Nommé secrétaire d'ambassade en 1786, il fut pendant six mois chargé d'affaires (1787). Il avait alors vingt-quatre ans. En 1788 il demanda à rentrer en France et épousa la fille unique de Michel Lesseps, principal commis d'un des deux bureaux politiques. Il obtint lui-même un emploi dans les bureaux et le conserva jusqu'en 1792, époque où Dumouriez le destitua.

12 Pierre-Michel Hennin, né à Magny en Vexin le 30 août 1728, mort à Paris le 5 juillet 1807. Entré fort jeune dans les bureaux des Affaires étrangères, il accompagna le comte de Broglie dans son ambassade de Pologne et fut un des agents les plus actifs de la diplomatie secrète de Louis XV. Nommé le 25 avril 1763 résident du roi à Varsovie, il y resta jusqu'en juillet 1764. Après un court séjour à Vienne, où il demeura du 29 juillet au 17 octobre 1764 sans déployer aucun caractère officiel, Hennin fut nommé le 9 décembre 1765 résident à Genève. Devenu premier commis des Affaires étrangères, il remplit cet emploi jusqu'à l'entrée de Dumouriez au ministère (17 mars 1792). Nommé deux ans après membre de la Commission administrative, il ne tarda pas à être relevé de ses fonctions comme suspect, et finit sa vie dans la retraite.

13 Lettre particulière.

14 Circulaire.

15 Lettre particulière.

16 Reçue le 8 mars.

17 Reçue le 8.

18 Reçue le 8 mars.

19 Reçue le 15 mars.

20 Cette pièce manque.

21 Reçue le 15 mars.

22 Cette pièce fut transmise au ministère des Affaires étrangères par Barthélemy et par le ministère de la Guerre. Les deux versions présentent de nombreuses variantes, d'ailleurs de pure forme. Nous les avons corrigées l'une par l'autre.

23 Reçue le 22 mars.

24 Voir le Moniteur, XI, 558.

25 Reçue le 26 mars.

26 Cette lettre est jointe à la dépêche n° 11.

27 Cette lettre est jointe à la dépêche n° 12.

28 Cette lettre ne nous est pas parvenue.

29 Le post-scriptum est de la main de Dumouriez dans le volume 424.

30 Reçue le 2 avril.

31 Reçue le 2 avril.

32 Reçue le 2 avril.

33 Reçue le 5 avril.

34 Reçue le 5 avril.

35 Reçue le 8 avril.

36 Reçue le 8 avril.

37 On lit en tête de l'original : « Reçue le 12 avril. Pas de réponse à faire. La lettre du Ministre du 9 avril a prévu les principaux objets traités par l'Ambassadeur. »

38 En tête de l'original on lit : « Le Ministre en a ordonné la suspension. »

39 Reçue le 14 avril.

40 Reçue le 16 avril.

41 Reçue le 19 avril.

42 Reçue le 21 avril.

43 Reçue le 23 avril.

44 Cette lettre n'est que la reproduction sous une forme légèrement différente de la note jointe à la dépêche n° 3 de Dumouriez du 9 avril. (Pièce jointe a.)

45 Reçue le 26 avril.

46 En marge de la dépêche originale, on lit cette note de la main de Dumouriez : « Écrire à M. Bourgoing de porter les plaintes les plus vives à M. d'Aranda contre les menées publiques du sieur Camano (sic) et exiger ou son rappel ou des ordres contraires. »

47 En marge de la dépêche originale on lit cette note de la main de Dumouriez : « J'ay déjà mandé à M. Bartelemi (sic) que les ouvertures doivent venir des Suisses pour leurs capitulations qui restent in statu quo jusqu'à de nouvelles propositions de leur part. »

48 Dans le vol. 425, cette lettre est intitulée « Note ».

49 Reçue le 28 avril.

50 Reçue le 30 avril.

51 Reçue le 30 avril.

52 Requête 3 mai.

53 Reçue le 5 mai.

54 Reçue le 5 mai.

55 Reçue le 1^{er} mai.

- 56 Voir ci-dessus à la date du 7 avril.
- 57 Reçue le 7 mai.
- 58 Reçue le 10 mai.
- 59 Reçue le 10 mai.
- 60 Reçue le 10 mai.
- 61 Reçue le 6 mai.
- 62 Reçue le 9 mai.
- 63 Reçue le 14 mai.
- 64 Reçue le 14 mai.
- 65 Reçue le 17 mai.
- 66 En marge de cette pièce on lit le mot ajourné.
- 67 En marge de cette pièce on lit le mot ajourné.
- 68 Reçue le 24 mai.
- 69 Reçue le 24 mai.
- 70 Recue le 28 mai.
- 71 Reçue le 28 mai.
- 72 Reçue le 31 mai.
- 73 Reçue le 31 mai.
- 74 Reçue le 4 juin.
- 75 Reçue le 4 juin.
- 76 Reçue le 7 juin.
- 77 Voir cette pièce ci-après parmi les annexes, au n° 349.
- 78 Reçue le 11 juin.
- 79 Reçue le 14 juin.

80 Reçue le 14 juin.

81 Reçue le 14 juin.

82 Voir cette pièce ci-après parmi les annexes à la dépêche n° 48.

83 Un autre projet de lettre est joint à la dépêche n° 54.

84 Reçue le 18 juin.

85 Tous ces points suspensifs sont dans l'original.

86 Tous ces points suspensifs sont dans l'original.

87 Reçue le 21 juin.

88 Voir l'analyse de cette lettre donnée par Barthélemy dans sa dépêche n° 47 (ci-dessus, p. 180).

89 Reçue le 23 juin.

90 Victor Scipion Louis Joseph de la Garde, marquis de Chambonas, maréchal de camp.

91 Reçue le 28 juin.

92 Reçue le 5 juillet.

93 Reçue le 9 juillet.

94 Reçue le 9 juillet.

95 Reçue le 12 juillet.

96 Reçue le 14 juillet.

97 Reçue le 14 juillet.

98 Reçue le 21 juillet.

99 Reçue le 23 juillet.

100 Cette pièce se trouve parmi les annexes à la dépêche FINANCES N° 7 de même date. (Pièce jointe C.) Ci-après, p. 217.

101 Reçue le 23 juillet.

102 Reçue le 26 juillet.

103 Reçue le 28 juillet.

104 Reçue le 28 juillet.

105 Reçue le 2 août.

106 Dans le vol. 429 cette lettre est donnée par erreur comme étant de Chambonas. C'est sans doute aussi par erreur que cette copie porte la date du 27 juillet.

107 Reçue le 6 août.

108 Louis-Claude Bigot de Sainte-Croix, né à Paris le 3 mai 1744. Après avoir servi dans l'armée, il fut nommé secrétaire d'ambassade à Turin sous le baron de Choiseul (27 mars 1769) et y remplit les fonctions de chargé d'affaires (1769-1770). De nouveau chargé d'affaires à Turin en 1773, il fut ensuite nommé secrétaire à Stockholm. Chargé d'affaires à Stockholm (1781-1782) et à Pétersbourg (1787) ; ministre plénipotentiaire à Coblenz et à Trêves en 1791, il fut nommé l'année suivante ministre des Affaires étrangères, mais il ne conserva ces fonctions que pendant 10 jours, du 1^{er} au 10 août 1792. (MASSON, Le département des Affaires étrangères, p. 200 et suiv.)

109 Reçue le 11 août.

110 Reçue le 11 août.

111 Reçue le 13 août.

112 Reçue par un courrier extraordinaire le 13 août à 4 heures du matin.

113 Reçue le 16 août.

114 Pierre-Henri-Hélène-Marie Tondu Le Brun, né à Noyon en 1763, guillotiné à Paris le 27 décembre 1793. Après

avoir été abbé, soldat, journaliste et imprimeur dans les Pays-Bas, il entra en 1791 dans les bureaux des Affaires étrangères et devint ministre après le 10 août. Arrêté le 2 juin 1793, il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire.

115 Reçue le 23 août.

116 Reçue le 23 août.

117 « Cette pièce, tirée de l'Histoire de France depuis la Révolution de 1789 par M. de Toulangeon, est conforme aux rapports d'une multitude d'émissaires obscurs que le ministère tenoit alors en Suisse et qui employoient tous leurs soins à animer la France contre les gouvernements helvétiques. » (Note du mss. 428, f° 439.) Elle prouve que ce registre a été copié postérieurement à l'année 1801, date de la publication de l'ouvrage de Toulangeon.

118 Voir ci après les pièces jointes à la dépêche du 29 août.

119 Reçue le 3 septembre.

120 Le traité d'alliance conclu le 20 juin 1780 à Versailles entre le roi de France et le Prince-Évêque de Bâle a été publié dans le Recueil de Martens (Göttingue, 2^e édition, t. III, p. 327). Les principaux articles de ce traité sont relatifs à l'assistance que le Roi s'engage à prêter au Prince-Évêque dans le cas où les États de ce dernier viendraient à être attaqués ; au droit de séjour et de passage sur leur territoire que les deux souverains s'engagent à refuser à leurs ennemis respectifs ; à la neutralité que le Prince-Évêque doit observer en cas de guerre entre la France et une puissance étrangère.

121 Jean-Baptiste-Joseph Gobel, né à Thann le 1^{er} septembre 1727, évêque in partibus de Lydda et suffragant de l'évêque de Bâle pour la partie française de son diocèse depuis le 27 janvier 1772 ; il fut, en 1789, nommé député

du clergé de Belfort aux États généraux, et devint évêque de Paris lors de la constitution civile du clergé. Le 7 novembre 1793, il vint à la Convention, déclara renoncer à ses fonctions de ministre du culte catholique et passa dès lors sa vie dans les clubs. Intimement lié avec Hébert, Anacharsis Clootz, Chaumette, etc., il fut condamné à mort le 13 avril 1794 et exécuté le même jour.

122 Reçue le 6 septembre.

123 Reçue le 10 septembre.

124 Reçue le 10 septembre.

125 Reçue le 10 septembre.

126 Reçue le 12 septembre.

127 Reçue le 17 septembre.

128 En marge, on lit : « Présenté à l'Assemblée nationale le mardi 11 septembre 1792 dans la séance du soir. »

129 Reçue le 22 septembre.

130 Reçue le 22 septembre.

131 La date de réception n'est pas indiquée.

132 Reçue le 24 septembre.

133 Cette lettre avait été trouvée dans les papiers du comte de Provence. Voir ci-après la dépêche de Le Brun du 26 novembre.

134 Reçue le 27 septembre.

135 Reçue le 27 septembre.

136 Reçue le 29 septembre.

137 Ces deux lettres manquent, ou du moins l'indication donnée par Barthélemy est trop vague pour que nous ayons pu les reconnaître avec certitude.

138 Reçue le 1^{er} octobre.

139 Reçue le 4 octobre.

140 Reçue le 1^{er} octobre.

141 Aubin-Louis Millin, né à Paris en 1759, mort en 1818, est surtout connu comme archéologue et comme naturaliste.

142 Reçue le 1^{er} octobre.

143 Reçue le 4 octobre.

144 Reçue le 1^{er} octobre.

145 Reçue le 6 octobre.

146 Reçue le 8 octobre.

147 Ministre de France près le duc de Wurtemberg.

148 Cette pièce est suivie de la lettre adressée le 10 octobre à Le Brun par les Syndics et Conseils de Genève.

149 Reçue le 11 octobre.

150 Reçue le 8 octobre.

151 Voir ci-après la dépêche de Le Brun du 8 octobre.

152 Reçue le 15 octobre.

153 Reçue le 15 octobre.

154 Barthélemy.

155 « Le Résident de France avait demandé expressément la punition des Magistrats qui avaient proposé l'appel des Suisses au secours de Genève. » (Note du mss.)

156 Reçue le 18 octobre.

157 La date de réception n'est pas indiquée.

158 Le serment de La Quiante ne s'est pas retrouvé. Voir celui de Bacher ci-dessus p. 308.

159 Reçue le 22 octobre.

160 Reçue le 25 octobre.

161 Cette pièce porte la date du 15 octobre dans le vol. 430. Le texte donné par les deux manuscrits est d'ailleurs assez différent.

162 Reçue le 1^{er} novembre.

163 Étienne Clavière, banquier genevois, né en 1735, s'était établi à Paris à la suite de troubles civils qui l'avaient chassé de sa patrie. Ministre des finances en 1792 et congédié par Louis XVI avec le ministère girondin, il fut réintégré dans ses fonctions après le 10 août. Arrêté en 1793, il n'attendit pas la sentence du tribunal révolutionnaire et se tua dans sa prison.

164 Cette dépêche est datée par erreur du 20 octobre dans le vol. 431.

165 Reçue le 1^{er} novembre.

166 Cette lettre est datée du 24 octobre dans le vol. 430.

167 Reçue le 3 novembre.

168 Reçue le 8 novembre.

169 La date du jour est en blanc dans le mss. La pièce est classée dans le volume au 1^{er} novembre.

170 « Articles tels qu'ils avaient été adoptés dans la convention dont le projet avait été signé à Carouge le 22 octobre : « ARTICLE II. — Dès le lendemain de la signature de la présente convention, toute la grosse artillerie de l'armée française se mettra en route pour retourner dans les places et arsenaux, et les ordres seront donnés pour

arrêter la marche des nouvelles troupes qui s'avancent vers Genève. « L'armée française qui environne Genève se retirera des environs de cette ville en ne laissant dans l'espace de dix lieues à la ronde que les détachements nécessaires à la sûreté et au maintien du bon ordre dans le pays. Ladite retraite sera consommée d'ici au 1^{er} décembre prochain. « ARTICLE IV. — Monsieur le résident de France rentrera incessamment à Genève et y reprendra les fonctions de sa place. « ARTICLE V. — Tous les traités antérieurs de la République de Genève avec ses voisins et spécialement celui de 1584 avec les louables cantons de Zurich et de Berne sont ici expressément et solennellement réservés, ainsi que l'art. V du traité de neutralité de 1782. »

171 Reçue le 8 novembre.

172 Reçue le 8 novembre.

173 Reçue le 8 novembre.

174 Reçue le 8 novembre.

175 Reçue le 12 novembre.

176 La lettre de M. de Marval n'avait pas été interceptée, comme Barthélemy le dit ici par erreur, mais bien trouvée dans les papiers du comte de Provence. Voir ci-après la dépêche de Le Brun du 26 novembre.

177 Reçue le 17 novembre.

178 Reçue le 19 novembre.

179 Reçue le 22 novembre.

180 Reçue le 26 novembre.

181 Reçue le 30 novembre.

182 Reçue le 3 décembre.

183 Voir la Gazette nationale de France, n° du samedi 17 novembre 1792.

184 Reçue le 7 décembre.

185 Voir ci-dessus le décret du 19 novembre.

186 Reçue le 7 décembre.

187 Reçue le 7 décembre.

188 Reçue le 7 décembre.

189 La date de réception n'est pas indiquée.

190 Voir cette note ci-dessus p. 414.

191 Reçue le 21 décembre.

192 La date de réception n'est pas indiquée.

193 Cette pièce est datée du 3 décembre dans le vol. 430.

194 Reçue le 21 décembre.

195 Reçue le 23 décembre.

196 Reçue le 28 décembre.

197 Reçue le 25 décembre.

198 Reçue le 30 décembre.

199 Reçue le 4 janvier 1793.

200 Voir cette lettre à la suite de la dépêche n° 25 de Le Brun, du 10 septembre.

201 Marie-Louis-Henri Descorches, marquis de Sainte-Croix, né à Sainte-Croix du Ménil-Gonfroi, près Vimoutier en Normandie, le 17 septembre 1749. Mort le 2 septembre 1830. Reçu en 1765 dans les mousquetaires gris, il devint capitaine dans le régiment de Noailles et finalement maréchal de camp ; mais il fut constamment employé depuis le mois de novembre 1766 dans la carrière

politique. Ministre plénipotentiaire à Liège, puis en Pologne, il devint en 1793 ambassadeur à Constantinople. En 1800, lors de l'organisation des préfectures, Descorches fut nommé préfet de la Drôme et conserva ce poste jusqu'à la Restauration.

202 Reçue le 4 janvier 1793.

Papiers de Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse, 1792-1797, publiés sous les auspices de la Commission des archives diplomatiques par Alexandre Tausserat-Radel,... VI. Paix avec l'Espagne (novembre 1794-janvier 1796...

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6458795x>

À propos de cette édition numérique

Cette édition numérique est issue d'un programme de numérisation du patrimoine mené par la Bibliothèque nationale de France pour enrichir Gallica, la bibliothèque numérique de la BnF et de ses partenaires. En ligne depuis 1997, Gallica s'enrichit chaque semaine de milliers de nouveautés et offre aujourd'hui accès à plusieurs millions de documents numérisés : imprimés (livres, revues et fascicules de presse), manuscrits, estampes et photographies, documents sonores, partitions, cartes et plans... Les imprimés sont d'abord numérisés en mode image (prise de vue photographique) puis le texte est extrait de manière automatique grâce aux techniques de reconnaissance

optique de caractères (*optical character recognition* ou OCR). Les algorithmes informatiques utilisés définissent également de manière automatique la structure de l'ouvrage (en-têtes et pieds de page, illustrations, tableaux, etc.). L'état du document imprimé (taches, pages déchirées) et les caractéristiques de la typographie employée peuvent entraîner des erreurs lors de l'OCR. Le texte ainsi produit est ensuite relu, corrigé, et converti au format ePub (*electronic publication* ou « publication électronique »), format ouvert standardisé pour les livres numériques. Malgré tous nos efforts pour respecter au mieux le format original du livre, il est possible que vous retrouviez des coquilles ou des problèmes de mise en page qui auraient échappé au relecteur. N'hésitez pas à nous signaler ces anomalies à l'adresse gallica@bnf.fr.

Conditions d'utilisation

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par

réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici [pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

3/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

4/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

5/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non

respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6/ Pour obtenir la reproduction d'un document de Gallica en haute définition, contacter reproduction@bnf.fr

7/ Pour utiliser un document de Gallica sur un support de publication commercial, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr